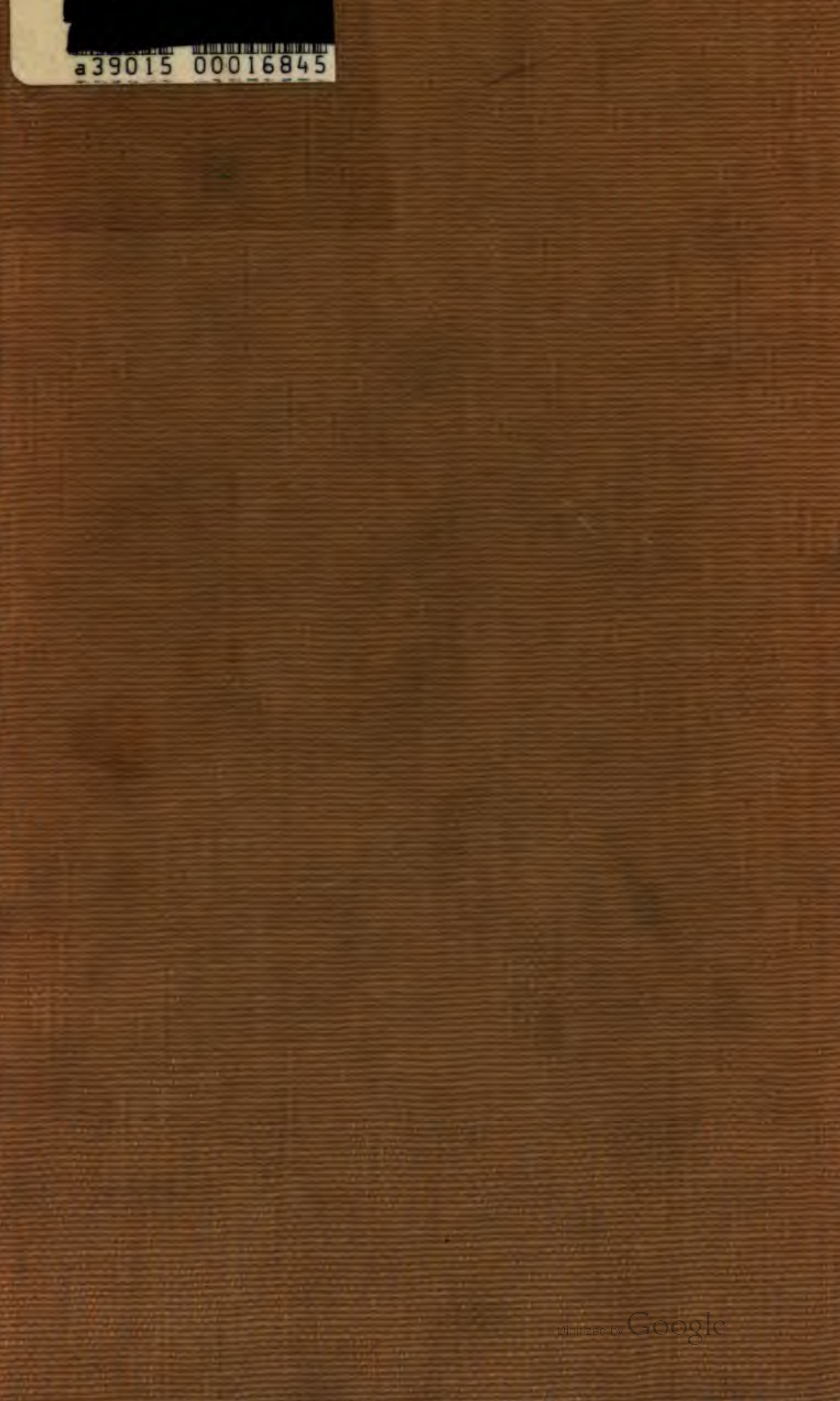

a39015 00016845
Digitized by Google


SE TAIRE
FAIRE



# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUI

PAR

J. A. FÉLIX FAURE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^{IE}

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1866

# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUIS

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUIS

PAR

J. A. FÉLIX FAURE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^IE

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1866

# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUIS

## LIVRE PREMIER

1215 — 1226

I. Naissance de saint Louis, son origine carlovingienne. — II. Son père appelé au trône d'Angleterre.— III. Hésitation de Philippe-Auguste. Son fils accepte la couronne d'Angleterre, malgré les menaces du légat. — IV. Expédition d'Angleterre. Fautes de Louis. Mort de Jean-sans-Terre. Avénement de Henri III. — V. Progrès de Henri III. Foire de Lincoln. Combat naval. Traité de Londres. Louis perd l'Angleterre. Il renonce à faire valoir les droits de sa femme sur la Castille. — VI. Secte des Albigeois. Ses progrès dans le midi de la France. Premières croisades en Languedoc. — VII. Conduite de Philippe-Auguste dans l'affaire des Albigeois. Première expédition de son fils Louis dans le Midi. Quatrième concile de Latran. Révolution opérée par Raimond le Jeune, comte de Toulouse. Mort de Simon de Montfort. — VIII. Seconde expédition de Louis dans le Midi. Il échoue devant Toulouse. Mort de Raimond VI. Mort de Philippe-Auguste. — IX. Aévnement de Louis VIII. Amaury de Montfort est contraint d'abandonner le Midi. Le roi est disposé à se charger de l'affaire des Albigeois. Le pape refuse son consentement. — X. Expédition de Louis VIII en Poitou. Prise de la Rochelle. Le cardinal de Saint-Ange et les écoliers de Paris. Concile de Bourges. — XI Croisade de Louis VIII contre les Albigeois. Siége d'Avignon. Mort de Louis VIII.

### I

#### NAISSANCE DE SAINT LOUIS. — SON ORIGINE CARLOVINGIENNE.

Lorsque Jean-sans-Terre disputait à son neveu Arthur l'héritage de Richard Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste soutenait la cause du jeune comte de Bretagne. Jean-sans-

Terre, pour obtenir la paix du roi de France et dans le secret espoir de détacher de son adversaire un allié si considérable, imagina de marier une de ses nièces à Louis, fils de Philippe-Auguste. Il proposa Blanche, fille d'Éléonore d'Angleterre, sa sœur, et d'Alphonse VIII, roi de Castille. Il offrit, en faveur de ce mariage, des conditions faites pour séduire l'esprit du roi de France : il s'engageait à donner en dot à sa nièce les baronnies d'Issoudun et de Graçai en Berri, avec quelques autres fiefs que Philippe-Auguste détiendrait jusqu'au jour où le mariage projeté serait accompli, et même toute sa vie, une fois le mariage accompli, si les époux ou l'un d'eux venaient à mourir. Si c'était lui, Jean, qui mourût sans postérité, les fiefs dotaux seraient augmentés de celui de Gournay, des comtés d'Aumale et du Perche. De plus, Jean rendait à Philippe-Auguste la ville et le comté d'Évreux; il lui payait la somme de 20,000 marcs d'esterlings, pour le droit de relever ses fiefs situés en France, notamment ceux de Bretagne. Quant au jeune Arthur, soumis à la suzeraineté du roi d'Angleterre, il demeurerait comte de Bretagne[1].

Philippe-Auguste accepta ces propositions. Il lui convenait d'autant mieux de les accepter que, si Jean-sans-Terre avait intérêt à le voir abandonner le parti du comte de Bretagne, il avait, lui, un intérêt fort grand aussi à ce que Jean-sans-Terre n'aidât pas son autre neveu, Othon de Saxe, à devenir possesseur unique et incontesté de l'Empire[2].

Les deux rois se firent des promesses réciproques. Jean dépêcha aussitôt en Castille sa mère, Éléonore de Guyenne. Elle en ramena Blanche, alors âgée de douze ans[3]; son

[1] Rymer, *Fœdera*, édit. de Londres, 1704, t. I, p. 117. — Dumont, *Corps univ. diplom.*, éd. d'Amsterdam, 1726, t. I, Ire partie, p. 125.

[2] Matth. Paris, *Historia major Anglorum*, édit. de 1589, p. 192

[3] « Également blanche de nom, de cœur et de visage. *Candida candescens candore et cordis et oris.* » Guill. Le Breton, *Philippidos*. Duchesne, t. V, p. 158.

époux en avait treize. La France étant placée sous l'interdit, par suite de la répudiation de la reine Ingerburge, il fallut célébrer le mariage hors des frontières du royaume; il fut bénit à Purmor, entre Vernon et les Andelys, le 23 mai 1200, par l'archevêque de Bordeaux, auquel la reine Éléonore, arrêtée en chemin par son grand âge, avait confié la conduite de la princesse[1].

Bien que formée sous les auspices de Jean-sans-Terre et d'Éléonore de Guyenne, cette union fut heureuse. Elle fut heureuse pour Blanche et pour Louis, qui demeurèrent, jusqu'à ce qu'ils fussent séparés par la mort, tendrement unis; elle le fut davantage encore pour le royaume. La France n'eut jamais de souveraine plus attachée que Blanche de Castille à la grandeur de l'État, plus pénétrée des devoirs du gouvernement; la France lui dut à coup sûr en grande partie les qualités qui distinguèrent le caractère de saint Louis et qui rendirent son règne un des plus profitables à la prospérité publique. D'un autre côté, Jean-sans-Terre éprouva par lui-même que cette jeune nièce s'était bien complétement dévouée à la nouvelle maison dans laquelle il l'avait fait entrer, lorsqu'il la vit faire tous ses efforts pour aider son mari à monter sur le trône d'Angleterre, au détriment de Jean et de sa race.

Des nombreux enfants, nés du fils de Philippe-Auguste et de Blanche de Castille, le premier fut une fille, qui ne vécut pas; le second, né en 1209, s'appelait Philippe; il mourut en 1218. Le troisième fut saint Louis.

Il naquit à Poissy, le 25 avril 1215. On raconte que sa mère, n'entendant plus, après sa délivrance, les cloches de l'église du château sonner comme de coutume, en demanda la raison. On lui répondit qu'on craignait de troubler son repos. Blanche voulut aussitôt qu'on la trans-

[1] Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, *Hist. francorum scriptores*, Duchesne, t. V, p. 43.

portât dans un bâtiment plus éloigné, et que les cloches reprissent leurs appels à la prière [1]. Cette anecdote peut n'être pas rigoureusement vraie; mais elle ne contredit pas l'idée que l'on doit se former du caractère énergique de cette princesse.

Le 25 avril, jour de saint Marc, est consacré aux litanies majeures. Le peuple les nommait alors les Croix Noires, à cause des ornements de deuil dont l'Église fait usage en cette occasion [2]. On vit plus tard dans cette coïncidence de la naissance de saint Louis avec le jour des Croix Noires, un pronostic des croisades qu'il devait entreprendre et de leur malheureux succès [3]. Mais, au temps de sa naissance, tous les présages lui étaient favorables, toutes les grandeurs entouraient son berceau, celles qui viennent de l'illustration de l'origine comme celles que donne la gloire présente. Son père, qui lui transmettait le sang de Charlemagne mêlé à celui des Capétiens, parut un moment destiné à porter à la fois les trois couronnes de France, d'Angleterre et de Castille.

Saint Louis n'était pas seulement le petit-fils de Philippe-Auguste, le descendant des Capétiens, il descendait aussi de Charlemagne, et ce n'était pas alors un vain avantage. L'idée que la couronne appartenait légitimement à la seule race de Charlemagne avait survécu au triomphe de Hugues Capet [4], à l'établissement de sa dynastie. Cette idée subsistait encore, sinon à l'état d'opinion bien arrêtée, au moins comme souvenir dans la mémoire des hommes de ce temps [5]. La poésie, d'ailleurs, s'était emparée de cette

[1] *Vie de la reine Blanche*, par d'Auteuil, 1644, liv. I, p. 23.

[2] Le pape saint Grégoire institua la procession dite *Litania major* en mémoire des ravages que la peste avait exercés à Rome à la fin du sixième siècle. Au treizième siècle, on appelait *Croix* toute sorte de procession.— Du Cange, *Observations sur l'Histoire de saint Louis*, p. 43.

[3] Joinville, *Historiens de France*, t. XX, p. 201

[4] Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, édit. de 1840, tome IV, page 99.

[5] Et si vos di et conc (conte) sans plet (positivement)
Que des oirs (héritiers du) roi Huon Kapet,

figure imposante de Charlemagne et l'avait encore grandie; elle en avait fait le héros légendaire de l'Occident.

Charlemagne et ses douze pairs, exaltés, transformés par les romans carlovingiens, la source la plus populaire des chants héroïques du temps, étaient devenus les types, la représentation idéale de la royauté et de la chevalerie, types surhumains, représentation fabuleuse pour nous, mais non pour les intelligences d'alors, dont l'immense majorité acceptait ces romans, comme l'expression de la vérité historique. Philippe-Auguste, en épousant Isabelle de Hainaut, avait donné à sa postérité ce double lustre, cette double force de représenter à la fois les deux races royales. Isabelle descendait d'Hermengarde, fille de l'infortuné Charles, duc de Lorraine, le dernier des Carlovingiens, qui disputa le trône à Hugues Capet, et qui mourut prisonnier dans une tour du château d'Orléans. Les contemporains considérèrent le mariage de Philippe-Auguste et d'Isabelle comme un retour à la succession légitime[1]. Isabelle fut mère de Louis VIII et aïeule de saint Louis.

La gloire de Bouvines venait d'ajouter un nouvel éclat à tant d'illustration. Bouvines fut la victoire décisive de la royauté contre le haut baronnage, soutenu par le plus grand des vassaux de la couronne, le roi d'Angleterre, et par l'empereur Othon. Car les choses avaient bientôt repris leur cours naturel, après les stipulations du traité de 1200. Blanche de Castille, si capable de goûter le triomphe remporté par la royauté française sur ses plus redoutables ennemis, en avait senti les transports se confondre dans son sein avec les premiers tressaillements de son enfant. Et, comme si la fortune s'était plu à combler la maison

*Que* (qui) *sans nul droit aquist le resne*,
Est cis neuvismes (neuvième), dont je resne.

*Chronique rimée de Philippe Mouskès*, édit. de Reiffenberg, *Chron. belges inédites*, t. II. Bruxelles, 1838. V. 27,683.

[1] *Gesta Philippi Augusti*, Duchesne, t. V, p. 258. — *Gesta Ludovici Octavi*, p. 285. — Bernard Guidonis, *Chron. regum francorum*, *Historiens de France*, t XXI, p. 694.

de saint Louis des faveurs les plus extraordinaires, l'année de sa naissance n'était pas écoulée, qu'une députation solennelle des barons anglais venait offrir au prince, son père, la couronne d'Angleterre.

## II

### SON PÈRE APPELÉ AU TRONE D'ANGLETERRE.

Jean-sans-Terre, dépouillé de la Normandie par Philippe-Auguste, après le meurtre d'Arthur de Bretagne, chassé du Poitou et de l'Anjou, n'avait pas été plus heureux dans le gouvernement de l'Angleterre elle-même. Ses vices et sa tyrannie l'avaient rendu odieux au peuple tout entier. Ambitieux et cupide, sacrifiant tout à la réalisation immédiate de ses désirs, perfide à l'égard de son père, de ses frères, de son neveu, de ses sujets, comme à l'égard de ses ennemis, il ne savait pas racheter tant de perversité par l'énergie du caractère ou par l'audace. La bassesse, la lâcheté, le disputaient en lui à la cruauté et à la mauvaise foi. La licence de ses mœurs avait souillé les plus nobles familles. Enfin, il compromit l'honneur de sa couronne, en devenant, avec des circonstances honteuses, le vassal de la cour de Rome.

Les esprits, en Angleterre, étaient agités par le désir de trouver un remède aux maux du pays; dans des réunions fréquentes, les barons et les prélats cherchaient quelles garanties ils pourraient se donner contre un gouvernement violent et arbitraire, lorsque, dans une assemblée tenue à Saint-Paul de Londres, Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry, montra une charte de Henri Ier, qu'il dit avoir récemment découverte. Cette charte, rappelant les vieux priviléges concédés par le roi Édouard, contenait des dispositions très-libérales; elle accordait notamment l'abolition des droits souverains le plus à charge au clergé et



à la noblesse, les droits de régale, de garde-noble et de rachat[1].

Lorsqu'une église était vacante, après la mort d'un évêque ou d'un abbé, le roi jouissait des revenus de cette église, de son domaine et de ses hommes, jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire eût été élu et mis en possession. C'était le droit de régale. Ce droit était d'autant plus onéreux pour le clergé, que le souverain, n'ayant aucun intérêt à ménager le patrimoine de l'Église, se hâtait au contraire, pendant qu'il en avait la jouissance, d'en tirer tous les profits possibles, jusqu'à l'épuiser. Et, comme la nomination du nouvel évêque ou du nouvel abbé devait être agréée par lui, il faisait attendre son consentement, ou le refusait sous divers prétextes, afin de rester lui-même en possession plus longtemps.

Le droit de garde-noble avait, pour les biens laïques, les mêmes effets, et par suite les mêmes inconvénients que le droit de régale pour les biens ecclésiastiques. A la mort d'un propriétaire de fief, le suzerain devenait le gardien de sa terre, le tuteur de ses enfants; il jouissait de la terre, et l'héritier, pour la posséder, devait la racheter de ses mains, comme si le lien féodal étant rompu par la mort du père, le fief avait fait retour parmi les biens du suzerain. La garde de la terre et des enfants, c'était le droit de garde-noble; l'obligation de racheter la terre, c'était le droit de rachat. Si c'était une fille qui fût héritière, le souverain la mariait suivant les convenances de son intérêt ou de sa politique, et l'époux acquittait le prix du rachat de la terre.

La charte de Henri Ier supprimait le droit de régale; elle déclarait que le gardien de la terre et des enfants, après la mort du père, serait, soit la mère, soit le plus proche parent; que les héritiers ne seraient plus tenus de racheter la terre; que les filles des barons, ni leurs veuves,

[1] Matth. Paris, p. 230.

ne seraient plus mariées contre leur gré, ni par une disposition du roi seul, mais conformément à l'avis des autres barons. Il suffisait de ces articles pour exciter le plus vif enthousiasme parmi ceux qui en entendirent la lecture. Les évêques, les clercs, les barons, réunis dans Saint-Paul, se jurèrent de les faire maintenir par le roi, et de les maintenir eux-mêmes; car les articles de la charte de Henri Ier engageaient chaque seigneur envers ses vassaux à l'observation des mêmes concessions faites par le roi à ses vassaux immédiats. C'est là l'origine du mouvement qui produisit la Grande Charte et les libertés constitutionnelles de l'Angleterre. Elles naquirent de la réforme de quelques abus du droit féodal. Cette réforme conduisit à de nouvelles améliorations. La lutte, les résistances de la couronne agrandirent le débat et développèrent les instincts de la nation anglaise. L'humble point de départ fut perdu de vue; les droits de régale, de garde-noble et de rachat reparurent même, parce qu'ils étaient de l'essence du système féodal. Mais la noblesse, le clergé, la bourgeoisie des grandes villes demeurèrent unis pour poursuivre ensemble l'amélioration des institutions de leur pays; il se forma une véritable opinion publique; et c'est ainsi qu'après de longues vicissitudes, mais sans jamais être abandonné, s'accomplit l'établissement de la constitution anglaise[1].

Jean-sans-Terre pensa qu'il aurait raison de ses barons et de leur charte par les moyens ordinaires de sa politique tortueuse. Il venait d'échapper à une position bien autrement périlleuse. Excommunié par Innocent III, déclaré déchu du trône, ses dépouilles avaient été offertes par le saint-siége à Philippe-Auguste. Le roi de France

[1] « Il ne fallut pas à la Grande Charte moins de trente-huit ratifications pour assurer définitivement son existence. Elle fut ratifiée six fois par Henri III, trois fois par Édouard Ier, quinze fois par Edouard III, six fois par Richard II, six fois par Henri IV, une fois par Henri V, une fois par Henri VI. » — J. Lingard, *A hist. of England*. Londres, 1844, t. III, p. 58.

était prêt à passer en Angleterre avec une armée formidable ; Jean s'avisa de rendre au légat Pandolphe le fameux hommage qui le constitua le vassal du pape et fit de l'Angleterre un fief de Rome. D'ennemi Innocent III était devenu aussitôt le protecteur du roi Jean ; les coups de Philippe-Auguste avaient été détournés sur la Flandre. Mais Jean trouvait la protection de la cour de Rome trop onéreuse. Il eut, dit-on, l'incroyable idée de s'adresser à Mohamed-el-Nasser, émir-al-mouménim ou chef suprême des musulmans d'Espagne et d'Afrique, pour lui offrir cette même suzeraineté du royaume d'Angleterre. Il lui envoya une ambassade secrète, par laquelle il s'engageait à lui payer un tribut, à quitter la foi chrétienne pour embrasser l'islamisme, si l'émir voulait venir à son secours. L'émir méprisa ces propositions [1].

Jean se tourna de nouveau vers l'Église. Il prit la croix : ce n'était pas qu'il eût la pensée de se dévouer à la délivrance des lieux saints, mais il se couvrait, par ce moyen, de l'espèce d'inviolabilité que les papes avaient attachée à la personne et aux biens des croisés. Les barons anglais n'obtenant rien du roi, ne furent pas arrêtés par la crainte des censures ecclésiastiques : ils entrèrent en campagne, et prenant le titre d'*armée de Dieu et de la sainte Église*, ils firent résolûment la guerre au protégé du saint-siége. Ils furent bientôt maîtres de Londres, où leur cause comptait pour partisans tous les riches bourgeois de la ville. Jean se vit abandonné de tout le monde ; il offrit d'accorder les conditions qu'il avait d'abord rejetées ; il jura la Grande Charte. C'était avec l'intention bien arrêtée de la violer, aussitôt qu'il se croirait le plus fort. Il ne voulait que gagner du temps.

Il s'occupa de se créer une armée. Ne pouvant pas y

[1] « Robert de Londres, clerc (un des ambassadeurs de Jean), révéla l'entretien secret qu'il avait eu avec ledit émir, en présence de Matthieu, qui a écrit ces choses. » — Matth. Paris, p. 235.

réussir en Angleterre, où l'intérêt commun avait ligué contre lui toutes les classes de la nation, il fit venir des étrangers de Poitou, de Gascogne, de Flandre, de Brabant. Il leur promettait le pillage des terres de ses ennemis ; et pour décider ceux que la crainte d'une conquête illégitime ou l'incertitude qui accompagne la possession des biens confisqués pouvait retenir, il fit répandre à profusion sur le continent de prétendues lettres des évêques anglais : ces lettres, fabriquées par son ordre et dont les sceaux étaient contrefaits, représentaient le peuple anglais comme un peuple apostat, mis par l'Église au ban des autres nations ; en conséquence, quiconque viendrait aider à le châtier recevrait du roi, avec le consentement et sous la garantie du pape, les propriétés des vaincus[1].

Jean s'adressa aussi au pape ; il lui représenta que le roi d'Angleterre, vassal du saint-siége, n'avait pu valablement, sans être autorisé par lui, consentir la Grande Charte ; parce qu'elle était une diminution de droits, et comme on disait alors, un *abrégement de fief*, que les coutumes féodales lui interdisaient d'effectuer au préjudice de son suzerain. Innocent III était un grand pape ; mais héritier des vues ambitieuses de Grégoire VII, sa passion pour l'accroissement du pouvoir temporel de l'Église égarait parfois sa conscience. Il n'avait point ignoré la concession de la Grande Charte ; elle avait été jurée par le roi, en présence de son légat, le sous-diacre Pandolphe, qui en avait donné diverses attestations ; enfin elle avait été adressée au pape lui-même, pour qu'il la consacrât par son approbation ; et les lettres du pape constatant cette approbation étaient parvenues en Angleerre. Il est vrai que ces lettres ne portaient que sur les parties de la Charte intéressant les libertés ecclésiastiques ; elles se taisaient sur le reste ; mais elles ne le

[1] Matth. Paris, p. 245.

contredisaient pas et paraissaient seulement le réserver[1]. Innocent III n'en accueillit pas moins le raisonnement hypocrite de Jean-sans-Terre comme un argument sans réplique; il cassa la Grande Charte, il excommunia les barons qui entreprenaient de la soutenir par les armes. Jean, qui avait déployé une activité inaccoutumée, put prévenir ses adversaires. Entrant en campagne à la tête de ses mercenaires étrangers, il traversa l'Angleterre d'une extrémité à l'autre, pillant et dévastant tout sur son passage. Les barons anglais, traités en ennemis par leur roi, excommuniés par le pape, ne cédèrent pas, mais ils voulurent donner un chef à leur cause et se choisir un souverain qui les protégeât.

Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry, le principal auteur du mouvement politique et pour ainsi dire l'inventeur de la Grande Charte, était l'ennemi personnel de Jean-sans-Terre. Jean s'était opposé de tout son pouvoir à la nomination d'Étienne au siége primatial de Cantorbéry, jusqu'à subir, pour l'en écarter, l'interdit et risquer la perte de sa couronne. Étienne n'avait pu prendre possession de son église qu'à la suite de la soumission absolue du roi à la cour romaine. Étienne Langton, dans sa jeunesse, avait étudié à Paris; il y était devenu successivement professeur, docteur, chanoine de Notre-Dame, chancelier de l'université. Plus tard il avait passé en France les années d'exil pendant lesquelles le roi Jean le repoussait de son siége et de l'Angleterre. Il avait conservé, à la cour de Philippe-Auguste, des relations nombreuses. Lorsque les barons anglais se cherchèrent un roi, il dirigea leur choix sur le fils du roi de France; il fit valoir les liens du sang qui unissaient la femme de Louis à leurs propres rois; Blanche de Castille était, par sa mère, la petite-fille de Henri II. Les barons députèrent

[1] Matth. Paris, p. 253.

deux d'entre eux, le comte de Winchester et Robert Fitz-Walter, pour offrir la couronne au prince Louis.

## III

HÉSITATION DE PHILIPPE-AUGUSTE. — SON FILS ACCEPTE LA COURONNE D'ANGLETERRE, MALGRÉ LES MENACES DU LÉGAT.

Ces envoyés arrivèrent à la cour de France vers la fin de l'année 1215. Philippe-Auguste ne laissa pas paraître beaucoup d'empressement à accepter pour son fils leur brillante proposition. Cette hésitation était naturelle : il se souvenait du mécompte qu'il avait éprouvé, deux ans auparavant, lorsque, après de coûteux préparatifs, il avait été forcé par le pape de renoncer à son expédition en Angleterre. Il s'agissait maintenant d'embrasser une cause ouvertement hostile au saint-siége, frappée de ses anathèmes, et Philippe, qui avait passé près de deux ans embarrassé dans les liens de l'excommunication, ne se souciait pas d'y retomber pour tenter une entreprise dont le succès était fort incertain. Quel fond, en effet, pouvait-on faire sur les dispositions des Anglais? Étaient-ils déterminés à soutenir jusqu'au bout le chef qu'ils appelaient à leur tête? N'était-il pas à craindre plutôt, qu'à l'exemple du pape, qui s'était servi du roi de France pour effrayer Jean, ils n'employassent le même moyen, et qu'ils ne voulussent abandonner Louis pour revenir à leur souverain légitime, aussitôt que celui-ci offrirait les garanties d'un meilleur gouvernement[1]? Philippe songeait avec angoisse au sort de son fils ainsi aventuré au milieu de l'Angleterre. Cependant il ne lui paraissait pas possible

[1] Telle était, en effet, la secrète pensée de la plupart des seigneurs anglais : « La multitude venue du continent dont le roi d'Angleterre est suivie, se compose en grande partie de sujets de Louis et de son père : un ordre de ceux-ci peut les lui ôter. Le roi Jean, privé et dépouillé de tout secours étranger, demeurerait sans force et presque seul; alors, faisant de nécessité vertu, il reviendrait à une meilleure conduite. » — Matth. Paris, p. 268.



de refuser absolument. Il déclara aux députés que son fils ne partirait pas avant que les barons anglais lui eussent envoyé vingt-quatre otages pris dans les plus grandes familles du royaume. Les barons livrèrent les otages. Le roi les fit enfermer sous bonne garde au château de Compiègne. Plus tranquille désormais du côté de l'Angleterre, il arrêta la conduite qu'il voulait tenir pour se conserver la paix avec Rome. Il résolut d'observer les dehors d'une stricte neutralité, dans une affaire qu'il affecta de considérer comme lui étant étrangère, comme tout à fait personnelle à son fils, et que même il prit soin de désapprouver publiquement. Louis n'agit qu'avec l'assentiment et d'après les conseils secrets de son père; mais Philippe ménagea les apparences, de manière à pouvoir toujours protester qu'il n'était pour rien dans l'expédition.

Le prince Louis accepta[1]. En attendant que les préparatifs de son passage fussent terminés, il se fit précéder en Angleterre par quelques-uns des vassaux de son apanage. Ces seigneurs, accompagnés de leurs chevaliers, formaient une avant-garde destinée à éprouver les sentiments des Anglais, à les forcer à se déclarer, en ralliant d'avance autour de la bannière du prince ceux qui étaient sincèrement résolus à le suivre. Ils furent très-bien reçus à Londres, où ils arrivèrent le 28 février 1216. Louis écrivit en même temps aux barons et aux bourgeois de la capitale anglaise une lettre de remercîment; il les engageait à tenir ferme pour lui, et leur promettait que le dimanche de Pâques, 10 avril, il serait de sa personne à Calais, prêt à franchir le détroit. Ses préparatifs le retinrent plus longtemps. Dans l'intervalle, le pape eut le temps d'intervenir.

A la première nouvelle de la démarche des barons anglais, le cardinal Gualo avait été envoyé par le souverain

[1] « Bien malgré son père, écrit le chapelain de Philippe-Auguste. *Patre suo penitus dissentiente.* » — Guill. Le Breton, Duchesne, t. V, p. 88.

pontife en France. Il rejoignit la cour à Melun, quinze jours après Pâques. Admis à l'audience royale, le légat fit défense, de par l'autorité apostolique, au prince Louis de descendre en Angleterre, « attendu, disait-il, que ce royaume appartenait à l'Église romaine, par droit de seigneurie. » A ces paroles, Philippe-Auguste ne put se contenir : « C'est faux, dit-il vivement : le royaume d'Angle« terre n'a jamais été le patrimoine de saint Pierre, ni ne « l'est, ni ne le sera... Aucun roi ne peut donner son « royaume sans le consentement de ses barons, qui sont « tenus de défendre ce royaume. » Cette déclaration était faite pour avoir du retentissement de chaque côté du détroit. Elle fut fort applaudie par les seigneurs qui étaient présents; ils s'écrièrent d'une voix unanime qu'ils tiendraient jusqu'à la mort pour ce principe, que la volonté royale seule était incapable d'aliéner la souveraineté d'un royaume ou de le rendre tributaire de l'étranger[1]. Le roi ne s'expliqua point sur le fond même du débat. Rentrant dans le rôle qu'il s'était réservé, il indiqua pour le lendemain un parlement, où le légat et le prince Louis exposeraient tour à tour leurs raisons.

Dans cette assemblée, le cardinal Gualo, qui n'avait pas lieu d'être satisfait de l'accueil fait à sa première démarche, prit un ton moins superbe et parut vouloir recourir à des arguments plus doux : il pria Louis d'écouter les réclamations de l'Église, de renoncer à son entreprise; il supplia le roi de s'opposer aux desseins de son fils, si celui-ci persistait à vouloir les accomplir. Le roi répondit : « J'ai « toujours été dévoué et fidèle au pape et à l'Église ro« maine; je les ai servis jusqu'ici avec succès dans leurs « affaires. Ce ne sera ni par mon conseil ni avec mon aide « que mon fils Louis portera atteinte aux intérêts de l'É« glise. Cependant, s'il a quelque prétention à faire va-

[1] Matth. Paris, p. 270.

« loir sur le royaume d'Angleterre, qu'il soit entendu, et « que son droit lui soit accordé[1]. »

Louis ne défendit pas lui-même sa cause; il en avait chargé un de ses chevaliers. Celui-ci entendit prouver que Jean-sans-Terre était doublement déchu du trône; d'abord, parce qu'il avait été condamné à mort par ses pairs pour le meurtre d'Arthur; puis, parce qu'il avait cédé au pape la souveraineté de son royaume : « Car, « disait l'avocat de Louis, s'il n'a pas pu, sans l'agrément « de ses barons, transmettre valablement à un autre cette « souveraineté, il a très-bien pu s'en dessaisir par sa « seule volonté. Le trône vaquant pour ces deux motifs, « les barons d'Angleterre, auxquels il appartient d'y pour- « voir, ont choisi pour leur roi le prince Louis, à cause « de sa femme, dont la mère est la seule vivante de tous « les frères et sœurs du roi Jean. » Il y avait beaucoup à dire sur ces droits de Blanche de Castille[2]. Le légat, sans s'arrêter à les discuter, invoqua en faveur de Jean le privilége attaché à sa qualité de croisé; il était défendu de troubler sa paix pendant quatre années : « Mais cette qua- « lité de croisé, répliqua l'interprète du prince, ne l'a pas « empêché de faire la guerre à mon seigneur, depuis la « croix prise, comme avant; mon seigneur peut donc, « sans injustice, lui faire la guerre. » Le légat vit qu'il perdait le temps à combattre un projet irrévocablement

[1] Matth. Paris, p.270.

[2] D'abord, Jean-sans-Terre avait des enfants et un neveu, l'empereur Othon IV. Blanche elle-même avait encore sa mère, un frère et une sœur aînée dont les droits auraient primé les siens. Louis faisait répondre à cela par les députés qu'il envoya plus tard au pape, que les enfants de Jean étant nés après sa condamnation, il n'avait pu leur transmettre aucun droit; qu'il en était de même à l'égard des descendants de Geoffroy, duc de Bretagne, et de ceux de Mathilde, duchesse de Saxe, ce prince et cette princesse étant morts, lorsque la sentence des pairs fut prononcée contre leur frère. Quant à la mère, à la sœur aînée et au frère de Blanche, Louis reconnaissait leurs droits, mais puisqu'ils gardaient le silence, sa femme était libre, disait-il, de faire valoir ses prétentions.

arrêté; il en revint à son point de départ; il défendit, sous peine d'excommunication, à Louis d'entrer en Angleterre, au roi, de lui permettre d'y aller[1].

Alors le prince qui, pendant la discussion, était resté assis en silence auprès de son père, se contentant de faire mauvais visage au légat[2], se leva : « Seigneur, dit-il au « roi, quoique je sois votre homme lige pour le fief que « vous m'avez donné dans ce pays-ci, il ne vous appar« tient pas de rien décider relativement au royaume d'An« gleterre. Aussi j'en appelle au jugement de mes pairs, « pour savoir si vous pouvez m'empêcher de poursuivre « mon droit, surtout lorsque la nature de ce droit est « telle que vous ne pouvez pas me rendre justice. Je vous « prie donc de ne me gêner en rien dans la poursuite de « mon droit; car je combattrai, s'il le faut, jusqu'à la « mort, pour l'héritage de mon épouse[3]. » Ce discours, dont les termes avaient été évidemment convenus entre le roi et son fils, termina la conférence.

Cependant Louis n'était pas rassuré sur l'effet qu'avait pu produire sur l'esprit de son père la menace de l'excommunication. Il le vit en particulier; « il lui demanda avec larmes de ne point s'opposer à son départ. Il avait juré aux barons d'Angleterre de venir à leur secours; il préférait être excommunié pour un temps par le pape, que d'être accusé de fausseté. Le roi, voyant la résolution de son fils et l'angoisse de son âme, lui donna son consentement, d'intention, de volonté et d'encouragement; mais craignant l'incertitude des événements futurs, il ne fit pas connaître cet assentiment. Il ne le poussa, ni ne l'exhorta à persévérer; il lui accorda seulement la licence de partir, en le laissant faire. Mais il lui donna sa bénédiction en le congédiant[4]. »

[1] *Chron. Guill. de Nangiaco*, *Historiens de France*, t. XX, p. 757.
[2] « Le regardant de travers, *torvo vultu.* »
[3] Matth. Paris, p. 271.
[4] *Ibid.*

Philippe-Auguste et son fils convinrent de quelques précautions, pour différer l'effet des menaces de la cour de Rome : Louis fit partir des députés chargés d'exposer au pape ses droits sur le royaume d'Angleterre, ce qui retardait d'autant son excommunication définitive ; Philippe-Auguste fit saisir les terres de Louis et celles de tous les seigneurs qui s'associaient à son entreprise. Il protesta bien haut que si l'Église exigeait contre eux des peines plus sévères, il lui prêterait son bras. Il s'assura la bonne volonté des prélats du royaume ; et lorsque plus tard Innocent III, ne doutant pas de la faveur secrète qu'il accordait à l'expédition de Louis, eut adressé à l'archevêque de Sens et à ses suffragants (parmi lesquels se trouvait l'évêque de Paris) une formule d'excommunication contre le roi lui-même, les évêques assemblés à Melun déclarèrent qu'ils ne le tiendraient point pour excommunié, jusqu'à ce qu'ils fussent plus assurés de la volonté du pape [1].

## IV

EXPÉDITION D'ANGLETERRE. — FAUTES DE LOUIS. — MORT DE JEAN-SANS-TERRE.
AVÉNEMENT DE HENRI III.

Louis hâta ses préparatifs. Le marin le plus renommé et surtout le plus redouté des mers de la Manche et du Nord, était, à cette époque, un pirate flamand, un ancien moine défroqué, nommé Eustache. C'est à lui que le prince confia le soin de réunir et de commander la flotte qui devait le transporter en Angleterre. Louis trouva à Calais, dans la seconde quinzaine de mai, six cent quatre-vingts navires, de toute forme et de toute grandeur, sur lesquels il s'embarqua avec ses troupes. La mer était libre, mais le temps orageux. Le rendez-vous fut assigné dans l'île de Thanet, à l'embouchure de la Tamise. C'est là qu'avaient successivement abordé les premiers Romains

[1] Guill. Le Breton, p. 89. — *Acta conciliorum*, t. VII. p. 85.

et les premiers Saxons, qui ouvrirent aux leurs la conquête de l'Angleterre. On mit à la voile; la tempête dispersa la flotte, qui fut plusieurs jours à se rallier.

Jean était à Douvres, à la tête d'une nombreuse armée; mais, cette armée, composée de mercenaires étrangers, comptait dans ses rangs un grand nombre de sujets du roi de France, ou même d'arrière-vassaux de Louis. Jean perdit confiance; il craignit d'être abandonné par ces hommes, s'il les conduisait contre le prince français; il ne tenta pas de s'opposer au débarquement; il s'enfuit, par Guildfort, jusqu'à Winchester. Le château de Douvres, une des places les plus fortes de l'Angleterre, ne demeura pas toutefois à la merci des envahisseurs; Jean lui laissa une garnison et pour gouverneur un homme dont rien ne devait ébranler la fidélité, Hubert de Bourg.

Après trois jours passés dans l'île de Thanet à attendre ses navires dispersés, Louis aborda sans empêchement au port de Sandwich. Il marcha aussitôt sur Londres, s'empara, en passant, du château de Rochester, et atteignit la capitale le 2 juin. Accueilli avec enthousiasme par les barons et par les bourgeois, conduit en procession à Saint-Paul, il y reçut les serments de ses nouveaux sujets; lui-même leur jura, la main sur les Évangiles, de rétablir « les bonnes lois, » de rendre à chacun les droits et les terres usurpés par le roi déchu. Ces commencements furent très-favorables à Louis. Personnellement, il plut aux Anglais par des manières ouvertes. Il eut l'habileté de choisir pour chancelier Simon Langton, frère du populaire archevêque de Cantorbéry. Simon Langton, auquel le pape avait refusé son agrément pour l'archevêché d'York, n'hésita pas, malgré l'interdit, à faire reprendre la célébration des offices divins. Il en appela du légat au pape, et persuada aux bourgeois de Londres et aux barons de ne point tenir compte des censures, jusqu'à ce que le souverain pontife, mieux informé, eût prononcé

d'une façon plus solennelle. Ainsi se trouvait en partie détruit à l'avance l'effet de l'excommunication suspendue sur la tête de Louis et de ses partisans; le peuple n'ayant plus sous les yeux l'appareil lugubre de l'interdit, ne souffrant pas de la privation des secours spirituels, ne prêtait pas au saint-siége le point d'appui sur lequel celui-ci avait compté. Le cardinal Gualo avait suivi de près l'expédition française; il rejoignit à Glocester Jean, qui continuait sa retraite vers le Nord. Il lui apportait le seul secours dont il disposât, les anathèmes de l'Église; mais leur force se trouvait paralysée par les mesures du chancelier. Entouré des membres du clergé anglais restés fidèles, le légat n'en excommunia pas moins avec beaucoup d'appareil, au son des cloches et à la lueur des cierges, Louis nominalement, tous ses partisans et à leur tête Simon Langton. Il ordonna que cette sentence fût publiée, chaque dimanche, dans toutes les églises d'Angleterre[1].

Mais Louis avait pour lui l'entraînement de l'opinion. Il avait fait écrire au roi d'Écosse, vassal de sa nouvelle couronne, de venir lui rendre l'hommage, et à tous les barons qui n'avaient point encore rempli cette obligation féodale, de se hâter ou de quitter le royaume. Les plus grands seigneurs de l'Angleterre accoururent sous sa bannière: c'étaient les comtes d'Arundel, de Warenne, d'Oxford, d'Albemarle, William Maréchal le jeune et le propre frère de Jean, Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, mortellement irrité d'une tache que le libertinage du roi avait faite à son honneur[2]. Comment des soldats étrangers lui seraient-ils demeurés fidèles contre un prince et des troupes de leur nation? Ils l'abandonnèrent aussi: une partie des Poitevins et des Gascons, ses vassaux, restèrent seuls attachés à sa suite. Louis s'empara

[1] Chron. Guill. de Nangiaco, *Historiens de France*, t. XX, p. 758, E.
[2] Guill. Le Breton, p. 90.

sans difficulté des provinces méridionales de l'Angleterre, un seul point excepté, le château de Douvres, que gardait Hubert de Bourg. Ses lieutenants lui soumirent les provinces d'Essex et de Suffolk, le Holland, les villes d'York et de Lincoln. Il se conduisait, du reste, absolument comme en territoire ennemi, livrant le pays au pillage, ou l'accablant de contributions. Il emmena captifs les habitants de la ville de Lynn pour en tirer de riches rançons [1].

Philippe-Auguste suivait d'un œil attentif les progrès de son fils; il ne se laissait pas éblouir par des succès trop faciles; il voyait avec inquiétude cette forteresse de Douvres debout sur les derrières de Louis, et Louis livré à un genre de guerre plutôt fait pour lui aliéner les populations que pour consolider sa puissance. Il s'était bien promis de le laisser abandonné à lui-même; mais sa prévoyance de père et d'habile général ne put y tenir. Louis lui avait demandé un pierrier, d'une force particulière; il lui envoya l'engin, en y joignant cet avis : qu'il était contre toutes les règles de l'art militaire de s'avancer davantage vers le Nord, avant d'avoir soumis le château de Douvres. Louis vint docilement assiéger Hubert de Bourg. Mais celui-ci, malgré le pierrier des Français, fit une si belle et si vigoureuse défense, que les assiégeants, perdant beaucoup d'hommes, furent contraints d'éloigner du château leur camp et leurs machines. Le siége fut converti en blocus; on remplaça les tentes par des constructions fixées au sol, et l'on attendit de la famine ou de la corruption une capitulation qu'on n'espérait plus obtenir par les armes.

Cependant, les barons du parti de Louis continuaient leurs courses sur les terres du parti opposé, sans épargner celles des églises. Les provinces de Cambridge, de Norfolk, de Suffolk, furent successivement le théâtre de

[1] Matth. Paris, p. 275.

leurs dévastations. Ils assiégèrent Windsor, qui tenait toujours pour Jean. Jean, dans le but d'opérer une diversion, se mit à ravager à son tour, dans les mêmes provinces, les terres de ses ennemis. Durant un mois entier, il livra aux flammes les maisons et les récoltes, que ceux-ci avaient épargnées comme appartenant à des gens de leur opinion. Il réussit par ce moyen à faire lever le siége de Windsor, puis il s'échappa de nouveau vers le Nord, avant de pouvoir être atteint ; ce qui mit le comble à la fureur des barons et valut à ces malheureuses contrées un redoublement d'horreurs et de misère.

Si Louis n'avançait pas dans le blocus de Douvres, ses affaires paraissaient en bonne voie partout ailleurs. Alexandre, roi d'Écosse, avait répondu à sa sommation, il avait pu traverser toute l'Angleterre, sans être inquiété par Jean. Avec son hommage, il apportait à son nouveau souverain la soumission du Northumberland, qu'il avait, en passant, rangé sous l'obéissance du prince. Malheureusement pour Louis, ces faveurs de la fortune n'étaient pas secondées par une politique intelligente. Louis ne savait pas contenir les seigneurs français qui l'avaient suivi, dans les bornes d'une prudence indispensable en pays conquis. Lui-même, enivré par le succès et par les flatteries, avait oublié qu'il ne devait la couronne d'Angleterre qu'aux Anglais seuls, et qu'il était tenu de les ménager beaucoup. Il ne dissimulait pas sa prédilection pour ses compatriotes. Dans le partage des dépouilles, les meilleures terres, les châteaux les plus importants leur étaient réservés. Il imitait en cela, dans ce qu'elle avait eu de plus blâmable aux yeux des Anglais, la conduite des rois de la race de Plantagenet, toujours disposés à favoriser leurs vassaux du continent. Il eut pour ses nouveaux sujets des procédés plus blessants encore qu'un manque de justice dans la distribution des biens matériels : il laissait attaquer leur honneur avec autant de

maladresse que d'ingratitude. Élevé sur le trône par une insurrection, il souffrait que ses familiers affectassent de désigner comme des traîtres ceux qui avaient abandonné, à son profit, la bannière de leur roi légitime. Ces imprudences commençaient à faire une vive et fâcheuse impression sur les seigneurs anglais. Un récit, peut-être imaginé, acheva de les alarmer. On racontait qu'un des chevaliers français de Louis, le vicomte de Melun, étant près de mourir à Londres, avait fait appeler les chefs militaires de la ville; et, pour soulager sa conscience, il leur avait révélé « que Louis avait juré avec seize seigneurs français, dont lui, vicomte de Melun, faisait partie, que s'il demeurait maître de l'Angleterre, il en exilerait, comme coupables de félonie, tous les barons anglais qui auraient combattu pour lui contre Jean[1]. » La conduite du prince et les propos de son entourage donnèrent un grand poids à cette anecdote; on la répandit partout; les intérêts s'émurent, l'amour-propre se révolta. Les barons anglais tendirent à se rapprocher de Jean. Un certain nombre d'entre eux s'étaient concertés pour opérer un accommodement avec lui, lorsqu'on apprit qu'il était mort.

Comme il retournait vers les provinces du Nord, son refuge après chacune de ses incursions, il traversa la Welland près de l'embouchure de cette rivière. Ses équipages, surpris par le retour de la marée, tombèrent dans un gouffre formé au milieu des eaux; ils furent engloutis avec les chevaux et les hommes qui les conduisaient. Ils contenaient son trésor en argent et en objets précieux. Soit l'effet du chagrin que lui causa cette perte, soit qu'il fût atteint déjà par la maladie, une fièvre violente le saisit, dès la nuit suivante, à l'abbaye de Swineshead, où il coucha. Toujours immodéré, même dans la satisfaction de ses moindres désirs, il avait mangé, en arrivant à l'abbaye, pour calmer la soif qui le dévorait, une grande

[1] Matth. Paris, p. 276.

quantité de pêches et bu avec excès de la bière nouvelle. Le mal augmenta rapidement; il n'en voulut pas moins continuer sa route dès le matin. Il gagna péniblement le château de Sleaford, et le lendemain celui de Newark, sur la Trent, dans le Nottingham. Ses forces et sa vie étaient à bout. La veille, il avait écrit au pape pour lui recommander les droits de ses enfants. Il proclama son fils aîné son successeur; il lui fit prêter serment de fidélité par les serviteurs qui l'entouraient. Lorsqu'il était près d'expirer, il reçut les lettres d'environ quarante barons qui offraient de traiter avec lui[1]. Il ne méritait pas cette dernière consolation. Il mourut le 19 octobre, dans la quarante-neuvième année de son âge, après un règne de dix-sept ans, qui laissait le patrimoine de sa maison notablement réduit, le pouvoir royal diminué, l'autorité morale de la couronne encore plus compromise. Sa mort était un bienfait pour son peuple, comme pour sa famille; elle allait relever une cause que, vivant, il aurait achevé de perdre.

Louis et ses conseillers étaient loin de l'envisager ainsi. La nouvelle de la mort de Jean les remplit de joie ; ils ne doutèrent pas qu'elle ne fît disparaître le dernier obstacle qui s'opposât à la soumission du pays tout entier. Les Français redoublèrent d'insolence et de présomption. Il fallait plus que jamais en finir avec le château de Douvres. On fit à Hubert de Bourg les offres les plus magnifiques; il les méprisa. Son frère avait été fait prisonnier à Norwich, dont il était châtelain; on se disposa à le pendre aux yeux d'Hubert; Hubert demeura inébranlable. Louis dut se résoudre à lever le siége; sa présence était nécessaire au centre du royaume.

Henri III, fils aîné de Jean-sans-Terre, à peine âgé de dix ans, avait été couronné à Glocester, le 28 octobre. La tutelle du jeune roi et la régence étaient confiées à Guil-

[1] Matth. Paris, p. 277.

laume Maréchal, comte de Pembroke, grand maréchal d'Angleterre. Le comte de Pembroke eut soin de faire jurer par son pupille le maintien « des bonnes lois, » et comme il ne fallait pas s'aliéner le pape, Henri III fit hommage à l'Église romaine dans les mains du cardinal Gualo. Ainsi se trouva confirmé, dans une circonstance décisive, le droit de suzeraineté du Saint-Siége sur l'Angleterre, que Jean-sans-Terre avait consenti. En même temps, Henri prit la croix, pour accomplir le vœu de son père, mais surtout pour jouir des mêmes priviléges.

## V

PROGRÈS DE HENRI III. — FOIRE DE LINCOLN. — COMBAT NAVAL. — TRAITÉ DE LONDRES
LOUIS PERD L'ANGLETERRE.
IL RENONCE A FAIRE VALOIR LES DROITS DE SA FEMME SUR LA CASTILLE.

Le prince, objet personnel de la haine publique, n'existait plus; le sentiment national se réveilla avec énergie en faveur d'un héritier légitime et innocent. Les partisans du roi défunt se sentaient animés d'une ardeur nouvelle pour une cause devenue plus pure; ceux qui étaient engagés dans le parti contraire, ébranlés déjà par les maladresses des Français, tournaient leurs regards vers Henri III avec l'espérance d'obtenir facilement tout ce qu'ils voudraient d'un roi mineur. Les propos les plus nuisibles à sa cause continuaient de circuler contre le prince français. Après la prise du château de Hartford, il en avait refusé le gouvernement à Robert Fitz-Walter, un de ceux qui étaient allés en France lui offrir la couronne. On disait que ce refus lui avait été conseillé par les Français, « parce que, prétendaient-ils, les Anglais, traîtres à leur propre seigneur, ne méritaient pas qu'on leur confiât des châteaux à garder[1]. » Aussi, quoique Louis remportât quelques avantages partiels durant le reste de l'année, ses affaires cessèrent dès lors de progresser.

[1] Matth. Paris, p. 279.

Il reçut des nouvelles défavorables des députés qu'il avait envoyés à la cour de Rome. Innocent III était mort; mais son successeur, Honorius III, était décidé à confirmer solennellement, le jour du jeudi saint, l'excommunication de Louis, si ce prince ne quittait pas l'Angleterre. Louis espéra qu'un voyage en France remplirait la condition matérielle qui devait empêcher l'excommunication de devenir définitive, et lui ferait gagner du temps. L'argent d'ailleurs commençait à lui manquer. Il fit proposer au comte de Pembroke une trêve jusqu'à la fin d'avril (1217). Henri III avait tout à gagner à une suspension d'hostilités; le parti de son adversaire tendait à se dissoudre; le sien devait se fortifier à proportion. Le comte de Pembroke ne fit pas attendre son consentement à la trêve. Louis traversa le détroit vers le commencement de mars. Ce fut le signal d'une désertion générale des barons anglais. N'étant plus retenus par la présence de celui qu'ils avaient appelé et couronné, ils s'empressèrent d'aller jurer fidélité au roi Henri. Les comtes de Salisbury, d'Arundel et de Warenne donnèrent l'exemple. Le comte de Pembroke ramena également Guillaume Maréchal, son fils aîné[1].

Louis ne reçut pas en France l'accueil et les secours sur lesquels il avait compté. Son père, moins disposé que jamais à se brouiller avec le pape pour une entreprise dont le succès paraissait fort compromis, n'avait point répondu aux pressantes demandes de secours qu'il lui adressait d'Angleterre. En France, il ne voulut ni le voir, ni lui parler[2]. Le prince avait épuisé ses ressources; les revenus de ses terres étaient saisis. Mais il lui restait sa femme, Blanche de Castille, dont l'énergie ne se laissait abattre par aucune difficulté. Elle déploya la plus grande activité

[1] Matth. Paris, p. 281.

[2] « Son père, comme un homme très-chrétien, ne voulut pas même communiquer de parole avec lui. » — Guill. le Breton, p. 90.

pour trouver de l'argent et réunir des troupes. Elle obtint des seigneurs amis de son mari un prêt assez considérable, et Louis put, après Pâques, retourner en Angleterre avec des renforts. Ses fautes et son absence lui avaient fait perdre une force bien autrement précieuse, la confiance des Anglais.

Il était toujours maître de Londres. Il en fit partir 600 chevaliers et 20,000 hommes d'armes, sous le commandement du comte du Perche et du comte de Winchester, pour faire lever le siége de Montsorel; de là, ces troupes allèrent assiéger le château de Lincoln. Le comte de Pembroke jugea qu'il était temps de prendre sérieusement l'offensive. Il convoqua à Newark tous les royalistes : 400 chevaliers, 250 arbalétriers, une foule d'hommes d'armes, de sergents à pied et à cheval, répondirent à cet appel. Lorsqu'ils furent réunis, le légat parut au milieu d'eux, avec une pompe solennelle: il excommunia de nouveau Louis et ceux qui suivaient son parti; il donna l'absolution générale de leurs péchés et sa bénédiction aux sujets fidèles du roi légitime; il leur distribua des croix, qu'ils attachèrent sur leur poitrine, comme s'ils marchaient à la croisade. Ils partirent animés par la double exaltation d'une guerre à la fois religieuse et patriotique.

Les Anglo-Français attendaient avec un dédain superbe, dans les murs de Lincoln, dont ils continuaient à assiéger le château, l'ennemi qui leur était annoncé. Les royalistes parurent en vue de Lincoln, le samedi 20 mai. Ils s'avançaient divisés en sept corps, les arbalétriers en avant, et sur les derrières, à une certaine distance, la file des bagages. Chaque chef militaire avait deux bannières, l'une à la tête de sa troupe de combat, l'autre plantée sur son convoi. Les Anglo-Français voyant, à la suite des royalistes, la longue rangée des enseignes du convoi, crurent que c'était une seconde armée. Passant tout à coup d'une extrême confiance à la timidité, ils ne voulurent point sortir des

murs de la ville et s'enfermèrent d'eux-mêmes entre leurs adversaires du château et ceux qui arrivaient du dehors. Le comte de Pembroke mit aussitôt cette faute à profit. Par une poterne située du côté opposé à l'attaque principale, il put introduire dans le château ses arbalétriers; ils se mirent à tirer de haut sur la masse compacte des Anglo-Français, rassemblés dans les rues, les blessant ou les renversant par terre en tuant les chevaux. Lorsque Pembroke jugea que le désordre commençait à se mettre parmi eux, il attaqua avec vigueur une des portes de la ville, la força et pénétra dans l'intérieur. En même temps, une sortie du château refoulait de son côté, par des passages étroits, au milieu d'une confusion inexprimable, l'ennemi qui se trouva pris en tête et en queue. Ce ne fut pas un combat, mais une déroute si prompte, que, dans la ville, il n'y eut presque pas de sang versé. Le comte du Perche, jeune homme de vingt-deux ans, invité à se rendre, s'écria que jamais il ne serait le prisonnier d'un Anglais, d'un de ces félons qui avaient trahi leur roi; il fut tué, avec un chevalier anglais, nommé Regnault, et un sergent inconnu; ce furent les seules victimes. Mais on prit trois comtes, onze barons, quatre cents chevaliers et tous les bagages. Les deux cents autres chevaliers réussirent à échapper et à gagner Londres. Les hommes de pied, qu'on dédaigna de faire prisonniers, tombèrent en grand nombre sous les coups des paysans, qui les arrêtèrent dans la campagne et les tuèrent pour les dépouiller. Dans la ville, il y eut un grand pillage; le légat avait permis de ne point épargner le bien des églises « et de traiter les chanoines comme des excommuniés. » Les vainqueurs, chargés de butin, nommèrent cette facile victoire, non la bataille, mais la foire de Lincoln[1].

Dès que Louis eut appris ce désastre, il écrivit à son père et à sa femme pour leur demander de prompts se-

[1] Matth. Paris, p. 284-286.

cours. Philippe-Auguste refusa plus que jamais d'aider l'excommunié ; il ne voulut pas même relâcher la saisie opérée sur les terres de Louis. Il s'était secrètement assuré que la vie de son fils ne courrait, dans tous les cas, aucun danger de la part du gouvernement de Henri III. Lorsque les premières nouvelles de la déroute de Lincoln lui parvinrent, encore assez confuses, sa première question fut celle-ci : « Guillaume Maréchal (le comte de Pembroke) est-il vivant ? » On l'assura que oui. Le roi reprit : « Je ne crains rien pour mon fils[1]. » Peut-être la neutralité qu'il observait, en apparence si rigoureusement, dans les affaires d'Angleterre, était-elle le prix dont il payait l'engagement du régent de respecter les jours de Louis. Philippe-Auguste était assez fin politique pour ménager à la fois la cour de Rome, celle d'Angleterre et les intérêts de son fils ; sa prudence ne donnait rien au hasard.

Mais Blanche qui voyait les choses avec d'autres yeux, avec les yeux d'une épouse dévouée, d'une reine près de perdre sa couronne, laissa paraître une vive indignation, en apprenant la résolution de son beau-père : « Comment, « sire, lui dit-elle, laisserez-vous donc votre fils mourir « en terres étrangères ? Sire, pour Dieu ! il doit être hé« ritier après vous ! Envoyez-lui ce dont il a besoin ; « au moins les revenus de son patrimoine. — Certes, « Blanche, dit le roi, je n'en ferai rien. — Non, sire ? « dit la dame. — Non, vraiment, dit le roi. — Eh ! bien, « je sais, dit la dame, ce que j'en ferai ! — Qu'en ferez« vous donc ? dit le roi. — Par la benoîte mère de Dieu, « j'ai de beaux enfants de mon seigneur, je les met« trai en gages, et je trouverai bien qui me prêtera sur « eux ! » Et elle quitta le roi comme exaspérée. Quand le roi la vit ainsi s'en aller, il crut qu'elle disait la vérité. Il la fit rappeler et lui dit : « Blanche, je vous donnerai de « mon trésor autant que vous voudrez ; faites-en ce que

[1] Matth., Paris, p. 286.

« vous voulez, ce que vous croyez bon. Mais sachez de « vrai que je ne lui enverrai rien. — Sire, dit madame « Blanche, vous dites bien[1]. » Elle se fit remettre l'argent nécessaire; puis, avec une résolution admirable, sans s'inquiéter d'encourir avec Louis les anathèmes de l'Église, ne balançant pas à remplir, même à ce prix, ses devoirs d'épouse, elle convoqua de toutes parts des hommes de guerre; elle eut bientôt réuni trois cents chevaliers et un nombre proportionné de sergents, sous le commandement de Robert de Courtenay, parent de son mari. Le 24 août, cette armée était embarquée et quittait la rive française, sur une flotte que dirigeait Eustache-le-Moine.

Cette fois, la flotte anglaise vint à sa rencontre. Elle était commandée par Philippe d'Albiny. Hubert de Bourg, de son côté, avait rassemblé à Douvres quarante navires. Comprenant que la délivrance de l'Angleterre dépendait de la destruction de la flotte française, il dit aux conseillers de Henri III : « Si cette race de malheur entre « en Angleterre, sans nul doute, c'est fait de nous. Allons « donc intrépidement à leur rencontre : Dieu sera de notre « côté, puisque ce sont gens excommuniés. » Ces seigneurs lui répondirent : « Nous ne sommes pas gens de mer, nous « autres chevaliers; nous ne sommes ni pirates, ni pê- « cheurs. Va mourir là, si tu veux. » — Alors Hubert se retira à l'écart, et ayant mandé Lucas, son chapelain, il se prémunit du saint viatique. Puis, enflammé d'une audace de lion, il s'adressa ainsi à ceux qui étaient sous son commandement spécial et qui gardaient le château de Douvres : « Si je viens à être pris, laissez-moi pendre, je « vous le demande par le sang du Christ, plutôt que de « rendre ce château à aucun Français : car c'est la clef de « l'Angleterre. » — Ceux-ci le lui promirent en pleurant[2]. »

[1] *Chron. de Rains*, publ. par M. Louis Paris, 1837, p. 158.
[2] Matth. Paris, trad. Huillard-Bréholles, t. III, p. 550, d'après un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne.

Les navires anglais réunis étaient inférieurs en nombre à ceux des Français, mais ils leur étaient supérieurs pour l'art des manœuvres. Le vent soufflait contre eux; ils surent l'employer à leur propre avantage. Ils dépassèrent la ligne française; Eustache-le-Moine crut qu'ils allaient tenter un coup de main sur Calais; mais il les vit bientôt virer sur eux-mêmes, prendre le vent et se précipiter à sa suite. Il fut bientôt atteint. Les éperons de fer, dont les galères anglaises étaient armées, ouvrirent du premier choc et coulèrent nombre de ses navires. En même temps, les Anglais remplirent l'air d'une poussière très-menue de chaux vive, que le vent porta dans les yeux des Français, tandis que d'habiles archers les accablaient de traits. Les Français aveuglés, troublés par une rage impuissante, et peu habitués aux combats de mer, étaient incapables d'opposer une longue résistance. Les Anglais, saisissant les navires de leurs adversaires avec des grappins, s'élancent à l'abordage, coupent les cordages qui soutiennent les vergues et prennent leurs ennemis sous les voiles déployées, « comme des oiseaux sous le filet. » Quinze navires seulement purent échapper. Robert de Courtenay, une foule de chevaliers et d'autres de moindre condition furent emmenés prisonniers en Angleterre. Eustache-le-Moine, traité comme un pirate, eut la tête tranchée[1].

A la nouvelle de cette victoire, le comte de Pembroke se hâta de conduire devant Londres toutes les forces dont il disposait, et de bloquer le prince français par terre et par eau. Louis ne pouvait plus se dissimuler que sa couronne d'Angleterre était perdue; il ne lui restait qu'à faire une retraite honorable. Il fit proposer la paix au légat et au régent : ils s'empressèrent d'accepter. Après une première conférence, on convint des clauses d'un traité, qui fut conclu et scellé le 11 septembre. Louis se sou-

[1] Matth. Paris, p. 287.



mettait, lui et tous ceux de son parti, aux peines qu'ordonnerait l'Église romaine pour leur désobéissance aux sentences ecclésiastiques. Henri III, le légat et le régent juraient sur les Évangiles de rétablir ou maintenir les barons anglais et les cités, quelque parti qu'ils eussent suivi, dans la jouissance de leurs biens, coutumes, libertés, particulièrement des libertés réclamées au roi Jean, et pour lesquelles la division avait éclaté entre ce prince et les barons. Tous les prisonniers faits de part et d'autre devaient être rendus sans rançon; mais ce qui avait été payé déjà à ce titre ne serait point restitué, demeurerait acquis, et ce qui était échu serait considéré comme payé. Louis rendait les otages de Compiègne. Le roi d'Angleterre rentrait en possession des villes, bourgs, châteaux et îles occupés pendant la guerre. Le roi d'Écosse et le prince de Galles pouvaient participer au traité de paix, en rendant leurs prisonniers, les terres et les châteaux pris au roi d'Angleterre. Louis déliait les Anglais des serments qu'il en avait reçus. On lui garantissait le payement des sommes qui lui étaient dues actuellement[1]. Telles étaient les principales stipulations insérées dans le traité écrit. Mais Louis, tout porte à le croire, fit une promesse verbale et secrète au roi d'Angleterre et au régent : il promit d'engager son père à rendre à Henri III les provinces confisquées, en France, sur Jean-sans-Terre, ou de faire lui-même cette restitution aussitôt qu'il serait monté sur le trône[2]. Peut-être Louis, pour obtenir des conditions meilleures, laissa-t-il entrevoir cette perspective aux Anglais, sans prendre un engagement formel? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussitôt après la mort de Philippe-Auguste, Henri III fit sommer Louis de tenir sa promesse, et que Louis ne la nia point.

Le traité scellé, le légat réconcilia à l'Église le prince

[1] Rymer, t. I, p. 221. — Dumont, t. I, Ire partie, p. 387.
[2] Matth. Paris, p. 288.

français et tous les laïques de son parti. Ils furent absous, à condition qu'ils donneraient pendant deux ans, lui, le dixième de ses revenus, eux, le vingtième des leurs, pour le secours de la Terre sainte. Quant aux ecclésiastiques, coupables d'avoir méprisé les censures, en célébrant les offices durant l'interdit, ils devaient s'attendre à une pénitence plus rigoureuse. Le légat les dépouilla d'abord de tous leurs bénéfices; puis il les envoya à Rome, où le souverain pontife devait fixer lui-même le châtiment par lequel ils expieraient leur faute. Les bénéfices furent distribués par le cardinal Gualo à ses propres clercs, et, malheureusement pour sa réputation, il permit à plusieurs prélats riches de se racheter de la condamnation qu'il avait prononcée contre tous. Ceux qui ne purent ou ne voulurent pas rentrer en grâce à prix d'argent rapportèrent de Rome l'ordre de se présenter dans l'année, aux sept grandes fêtes, savoir, celles de Noël, la Chandeleur, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Nativité de la Vierge, la Toussaint, avant la messe, dans le chœur de la cathédrale, nu-pieds, en chemise et des verges dans leur main; ils devaient confesser chaque fois publiquement leur faute, et recevoir avec ces verges le fouet de la main du chantre[1].

Louis avait des dettes; il ne possédait pas l'argent nécessaire pour effectuer son retour en France. Les habitants de Londres, qui n'avaient point souffert de son gouvernement, n'avaient point cessé de lui montrer beaucoup d'attachement[2]; ils lui prêtèrent ou lui donnèrent cinq

[1] Matth. Paris, p. 288. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, 1719, t. XVI, l. LXXVIII, p. 445

[2] Les habitants de Londres conservèrent un bon souvenir de Louis, et quelques-uns demeurèrent en secret ses partisans. Cinq ans plus tard, un mouvement populaire éclata, à l'occasion d'une rivalité, entre les habitants de Londres et ceux de Westminster, après une lutte corps à corps: « Cette émeute, dit Hume, sembla devenir plus sérieuse par les indices qui éclatèrent alors de l'ancien attachement des citoyens pour les intérêts français. La populace, dans le tumulte, fit usage du cri de guerre communément

mille livres sterling[1]. Il partit, accompagné jusqu'au port d'embarquement par le régent, et le 28 septembre il aborda en France. Il n'avait augmenté ni sa puissance, ni sa réputation. Ses fautes avaient été la cause de la ruine immédiate de ses espérances ; mais, eût-il été plus habile et plus sage, qu'un peu plus tard les Anglais se seraient nécessairement lassés d'un souverain étranger, ou les Français d'un roi anglais. L'un des deux peuples se serait regardé comme sacrifié à l'autre dans le partage des faveurs royales ; ni l'un ni l'autre ne l'eût souffert. La réunion sur une seule tête des couronnes de France et d'Angleterre était un rêve magnifique, mais c'était un rêve. Le jour qui l'aurait vu se réaliser, eût été bien proche de celui qui l'aurait vu s'évanouir.

Tandis que s'achevait cette campagne malheureuse, la perspective d'une autre couronne, de la couronne de Castille, s'ouvrait pour le fils de Philippe-Auguste. Son beau-père, Alphonse VIII, était mort au mois d'octobre 1214, laissant pour successeur un fils encore enfant, Henri Ier. Henri périt par accident au mois de juin 1217. Il avait pour héritières ses sœurs : Blanche n'était que la seconde, mais l'aînée, Bérengère, était la femme du roi de Léon, et mal avec le saint-siége, qui avait longtemps contesté la légitimité de son mariage, en se fondant sur le degré de parenté trop proche des deux époux. Il se forma un parti en faveur de Blanche ; et lorsque Louis revint d'Angleterre, il trouva des lettres d'un certain nombre de grands de Castille qui l'invitaient à venir faire valoir les droits de sa femme. Ils l'assuraient que son beau-père en mourant avait désigné Blanche pour succéder à la couronne,

employé par les troupes françaises : *Montjoie! Montjoie! Dieu nous aide et notre seigneur Louis!* » — *The history of England*, Londres, 1767, t. II, p. 157. — Matth. Paris, p. 304.

[1] Henri III, toujours réduit aux expédients par sa mauvaise administration, reprocha un jour aux habitants de Londres cette générosité, comme faite à son préjudice. A titre de réparation, il les força de lui payer une somme égale. — Matth. Paris, p. 324.

si Henri ne laissait point de postérité. Ils lui promettaient tout leur concours[1]. Louis était découragé par le mauvais succès de son expédition d'Angleterre; celle qu'on lui proposait était plus chimérique encore. Il est probable que son père, cette fois, l'aurait empêché de rien entreprendre; et plus probable encore qu'il ne fût pas nécessaire que Philippe-Auguste employât son autorité pour le retenir. Il laissa Ferdinand III, fils de Bérengère et du roi de Léon, monter paisiblement sur le trône de Castille.

## VI

SECTE DES ALBIGEOIS. — SES PROGRÈS DANS LE MIDI DE LA FRANCE. — PREMIÈRES CROISADES EN LANGUEDOC.

Louis ne resta pas longtemps oisif. Il fut placé à la tête d'une autre expédition d'un caractère bien différent. Cette fois, il ne s'agissait plus d'un royaume à conquérir, malgré la volonté du pape; mais d'une croisade ordonnée par l'Église elle-même contre les Albigeois. Ces sectaires avaient attiré sur le Languedoc les coups redoublés des armes spirituelles et temporelles dont Rome pouvait disposer, c'est-à-dire tous les maux imaginables.

Leur hérésie, dérivée du manichéisme, paraît avoir eu son berceau dans les contrées de l'Europe orientale habitées par la race slave. C'est au commencement du dixième siècle qu'elle apparaît, favorisée dans son premier développement par la résistance qu'opposaient ces peuples à la suprématie de l'Église romaine. Le signe extérieur de cette suprématie, la substitution de la langue latine à l'idiome national pour la célébration des offices divins, souleva de vives oppositions; il en résulta une persécution, qui permit à l'hérésie nouvelle de se confondre avec le culte dont elle partageait le sort, et de lui emprunter

[1] Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 165.— Les Lettres des seigneurs de Castille, ap. d'Auteuil; *Vie de Blanche*, Preuves, p. 3.

le caractère d'une religion nationale. Son dogme fondamental, comme celui du manichéisme, était le dualisme, la croyance aux deux principes qui se disputent l'empire du monde, le principe du bien et celui du mal. Le Dieu bon, selon la doctrine qu'elle enseignait, avait créé les âmes, les choses spirituelles. Les corps, la terre, tout ce qui est matière, étaient l'œuvre du Dieu mauvais. De là, comme conséquence, l'abolition du baptême de l'eau, auquel était substituée la communication du Saint-Esprit par l'imposition des mains ; la condamnation du mariage, comme moyen de perpétuer l'œuvre terrestre, l'œuvre du démon ; l'abstinence de toute nourriture animale, pour ne point se souiller par l'assimilation de la chair ; l'opinion que Jésus-Christ n'a point pris un corps réel, « qu'il ne fut en ce monde que spirituellement au corps de Paul[1] ; » le refus de croire à sa présence dans l'eucharistie, et de vénérer les images et la croix. Elle rejetait l'Ancien Testament, comme étant le livre du Dieu mauvais ou du démon ; elle admettait le Nouveau, mais en l'interprétant selon ses idées. C'est ainsi qu'elle voyait des allégories dans tous les passages des Évangiles où il est fait mention, soit d'une action, soit d'une parole de Jésus-Christ contraire au principe de la condamnation de la matière créée. Telles étaient les croyances primitives de l'hérésie. Comme toutes les hérésies, en se propageant, elle se modifia beaucoup. Les Slaves, qui faisaient un commerce actif, la répandirent en Orient et en Occident. Par la Hongrie, elle gagna l'Allemagne du Nord ; par la Bosnie et la Dalmatie, elle parvint en Italie et de là en France. Au commencement du onzième siècle, nous la trouvons à Orléans, répandue dans toutes les classes de la population, dans le clergé lui-même, et notamment

[1] Petri, monachi cœn. Vallium Cernaii, *Historia Albigensium*, cap. II, Duchesne, t. V, p. 556.

parmi les chanoines de Sainte-Croix[1]. Elle pénétra en Champagne, dans les diocèses de Reims, de Liége, d'Arras. Mais nulle part elle ne fit de plus nombreux prosélytes que dans cette zone de pays qui comprend le midi de la France et le nord de l'Italie : nulle part aussi le terrain n'était mieux préparé pour recevoir cette semence d'erreur.

On conçoit sans peine que ce n'était pas uniquement par le dogme des deux principes qu'étaient séduits les hommes, incultes ou éclairés, qui embrassaient l'opinion nouvelle. Ce dogme même n'était pas révélé d'abord aux adeptes ; il en eût éloigné un grand nombre. C'était seulement lorsqu'on les jugeait assez engagés dans la secte, suffisamment convaincus de ses autres principes, qu'on leur livrait ce dernier mot de la doctrine. Les hérétiques offraient aux peuples un attrait bien autrement puissant que celui d'une idée théologique. Ils se présentaient sous l'aspect de la vertu, et, si l'on écarte un moment la question d'orthodoxie, d'une vertu réelle, en face d'une société et d'un clergé qui en étaient dépourvus.

Le midi de la France avait à cette époque beaucoup plus de rapport avec l'Italie qu'avec le reste du royaume, tel qu'il est aujourd'hui constitué. Les contrées au sud de la Loire étaient demeurées étrangères, hostiles même à celles situées au nord de ce fleuve. Ce n'était pas seulement l'effet d'une antipathie de race, du souvenir de vieilles et sanglantes luttes; c'était surtout parce que sur chaque rive une civilisation d'un genre tout différent s'était développée. Au nord, c'était la féodalité germanique arrivée à son plein épanouissement, la domination absolue de la

[1] En 1022, le roi Robert fit arrêter et juger les plus compromis d'entre les hérétiques d'Orléans ; parmi eux se trouvaient des religieuses, dix chanoines, etc., et l'ancien confesseur de la reine Constance, Étienne, écolâtre de Saint-Pierre. Comme les condamnés marchaient au supplice, Constance, avec sa violence ordinaire, s'élança sur Étienne, et, le frappant de son bâton, lui creva un œil. Treize de ces malheureux furent brûlés.

noblesse militaire, l'importance prépondérante de la possession territoriale; des mœurs rudes, un commerce presque nul, les lettres et les arts négligés. Le Midi offrait un spectacle tout autre : l'organisation civile et politique des Romains avait persisté très-réellement sous le costume féodal, qui la déguisait parfois, et peut-être en la déguisant lui avait permis de subsister. La municipalité romaine vivait encore dans ces grandes villes quasi républicaines de l'ancienne *Province*, qui s'administraient elles-mêmes par leurs maires, leurs capitouls et leurs jurats. Les villes de l'Italie avaient de pareilles institutions, et leurs libertés la même origine. Des unes aux autres, il y avait un continuel échange d'idées communes, de constantes relations de commerce, des alliances fréquentes, comme entre cités de même nation, ayant les mêmes besoins et les mêmes intérêts. Chez les unes et chez les autres, le régime féodal avait été bien modifié.

La haute bourgeoisie de ces villes, parvenue à la richesse par le commerce et l'industrie, avait tout à fait rompu le lien féodal, ou plutôt elle ne l'avait jamais subi. Dans l'enceinte municipale, elle était seule maîtresse; elle habitait des maisons flanquées de tours, qui rappelaient, pour la force et l'importance, les demeures seigneuriales; elle se posait, non comme la rivale (ce qui implique l'idée de lutte, de contestation, qui n'existait pas), mais comme l'égale de la noblesse, et les bourgeois de Toulouse se qualifiaient barons[1]; enfin, elle était admise sans difficulté dans les rangs de la chevalerie. Au nord de la Loire, il y avait des peines infamantes pour le roturier qui osait recevoir l'ordre de chevalerie, une forte amende pour celui qui s'était permis de le lui conférer, ce parrain fût-il prince[2]. Au midi, des fils mêmes d'artisans parve-

[1] *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois*, en vers provençaux, *passim;* Fauriel, 1837.

[2] « Si aucun homme était chevalier, et ne fût pas gentilhomme de parage, tout le fût-il de par sa mère, ainsi ne le pourrait-il être (chevalier)

naient aisément à ce suprême honneur, lorsqu'ils avaient acquis quelque réputation par leurs compositions poétiques. Il suffisait alors du bon vouloir d'un seigneur ami des lettres, pour faire d'un troubadour un chevalier. Ce seul fait indique assez quelle différence profonde existait entre la civilisation méridionale et celle du Nord; combien la première offrait plus de ressources, plus d'aliments à l'activité des esprits, en tenant plus largement ouvertes les voies qui mènent à la considération, aux honneurs, aux richesses. Aussi, la vie sociale était-elle bien plus active dans le Midi que dans le Nord, la culture intellectuelle bien plus générale, le goût des plaisirs bien plus répandu, et les moyens de satisfaire ce goût très-multipliés. De là, des éléments de corruption, que le Nord plus grossier et plus discipliné ne recélait point.

La noblesse partageait son temps entre les émotions des expéditions militaires et les délices de réunions brillantes, où, sous un climat délicieux, l'amour et la poésie s'unissaient pour charmer à la fois les sens et l'imagination. Les croisades elles-mêmes n'avaient fait qu'ajouter à ses habitudes de luxe, à son penchant pour les aventures et le pillage. « On va à ces saintes expéditions pour se sanctifier, dit le poëte contemporain Rutebeuf, et ceux qui en « reviennent ne sont plus que des vauriens[1]. » Et Saladin, en les voyant à l'œuvre, pouvait ajouter : « Je ne suis pas « surpris qu'ils soient vaincus; Dieu ne peut accorder la « victoire à des hommes si vicieux. » Leur foi recevait une

par droit. Mais le pourrait prendre le roi ou le baron en châtellenie de qui ce serait, et trancher ses éperons sur un fumier, et seraient les meubles (les biens meubles) à celui en châtellenie de qui ce serait. » — *Établissements de saint Louis*, l. I, ch. CXXVIII; Du Cange. — En 1279, le comte de Nevers, en 1280, le comte de Flandre, furent condamnés par le Parlement royal pour avoir fait chevaliers des vilains; le roi seul avait ce droit. — *Olim*, t. II, p. 144, IX; 166, XXXIV; 191, IV. — Voir aussi le président Fauchet, *Origine des dignités*, p. 512 *bis*, Paris, 1610.

[1] Si ne valent ne ce ne quoi
Quant ce vient à la revenue.
*La desputizons dou croisié et dou descroisié* Edit. Jubinal, t. I, p. 132.

fâcheuse atteinte de la fréquentation des musulmans; leurs mœurs, de la pratique des usages de l'Orient. Ils revenaient de la Terre sainte plus corrompus, et, par l'effet de la facilité des mœurs méridionales, cette corruption s'était étendue rapidement des hautes classes aux classes inférieures. Elle n'avait pas épargné le clergé.

Le clergé séculier inférieur était arrivé à ce point de dégradation, qu'il rougissait de lui-même. La qualité de prêtre ne s'avouait pas. « Les prêtres étaient si méprisés des laïques, qu'on employait leur nom en jurement, comme s'ils eussent été juifs. Ainsi, de même qu'on dit : « *J'aimerais mieux être juif...* » on disait : « *J'aimerais* « *mieux être prêtre, que de faire ceci ou cela.* » Les clercs, quand ils paraissaient en public, cachaient la petite tonsure qu'ils portent près du front avec les cheveux du derrière de la tête[1]. » Les nobles ne faisaient plus entrer leurs fils dans les ordres; ils avaient trouvé plus commode de faire placer à la tête des Églises des fils de vassaux, qui leur tenaient compte du profit des dîmes. Les évêques n'avaient plus la possibilité de choisir leurs prêtres; ils étaient réduits à accepter ceux qui voulaient bien embrasser un état si décrié. Un tel clergé n'était capable d'opposer aux tendances de cette société sensuelle, ni les exemples d'une vie austère, ni les enseignements d'une religion éclairée. A l'époque où l'hérésie passa en Italie, vers la fin du dixième siècle, les clercs de Vérone étaient d'une ignorance si profonde, que la plupart se trouvaient hors d'état de réciter le symbole des Apôtres; des prêtres du diocèse de Vicence enseignaient que Dieu a un corps[2]. Telle était l'avant-garde que le clergé séculier inférieur pouvait opposer à l'invasion de l'hérésie. On peut juger de

[1] *Chron. mag.* Guillelmi de Podio Laurentii, Prolog. Duchesne, t. V, p. 666.

[2] Ratherii Veronensis, *Itinerarium*. — *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, par C. Schmidt, t. I, p. 19. Paris-Genève, 1848-1849.

ses mœurs par sa science. Toute son ambition était de bien vivre avec les grands, de s'asseoir à leurs splendides festins; de jouir, en les servant, de tous les biens de la terre.

Les nouveaux sectaires, qui se nommaient les *cathares*, *les purs*[1], parurent comme la condamnation vivante de ces hommes frivoles. Graves, austères, ils pratiquaient avec toute l'ardeur d'une foi réelle les préceptes les plus rigoureux de la loi chrétienne : les jeûnes fréquents, les actes de charité, le renoncement aux richesses, la sévérité du costume; tout en eux les faisait distinguer et frappait les esprits. Ce fut comme une réaction violente du spiritualisme outragé contre le matérialisme de la société. Leurs progrès furent très-rapides : ils séduisirent tout d'abord les âmes sincères et pieuses, celles qui cherchaient de bonne foi la véritable Église de Jésus-Christ, et qui n'en voyaient les signes nulle part ailleurs. Bientôt même les hautes classes embrassèrent avec empressement une croyance qui garantissait le salut éternel, pourvu qu'avant de mourir on reçût le Saint-Esprit; ce qui se pratiquait le plus facilement du monde, par une simple imposition des mains[2]. Il ne faut pas oublier aussi que le manichéisme n'était pas, pour le midi de la France, une doctrine nouvelle; il y avait pénétré jadis et ses germes étaient demeurés. Les Visigoths y avaient fait fleurir l'arianisme, pendant plus de deux siècles. Les priscillianistes y avaient

[1] Du grec καθαρός, *pur*.

[2] Cette imposition des mains s'appelait le *consolamentum*. Ceux qui l'avaient reçu étaient désignés par le nom de *parfaits* et pouvaient transmettre le *consolamentum* à d'autres néophytes. Les *parfaits* renonçaient à toute propriété personnelle; ils s'astreignaient à des jeûnes multipliés, à un travail constant de prédication. Les femmes recevaient aussi le *consolamentum* et contractaient les mêmes obligations. Cet ascétisme n'était pas du goût de tout le monde; beaucoup ne demandaient à être *consolés* qu'au dernier moment, pour s'assurer la vie éternelle sans rien retrancher des joies de leur vie en ce monde. Les adeptes qui n'avaient pas encore été *consolés* s'appelaient *croyants*. — *Histoire et doctrine des cathares*, par C. Schmidt, t. II, p. 91 et seq.

paru également, renouvelant en partie les données des gnostiques et des manichéens. Les cathares attirèrent à eux et recueillirent tout ce qui était resté de ces précédentes hérésies, dans une contrée qui semblait prédestinée de tout temps à l'erreur religieuse[1].

L'Église, toujours en éveil contre l'hétérodoxie, particulièrement dans cette région, où son autorité avait constamment rencontré des résistances générales ou partielles, tenta de bonne heure de s'opposer aux progrès des cathares. Mais, comment? par quels moyens? L'Église du moyen âge avait l'esprit de son temps; elle s'était fait une place considérable dans la société féodale, à condition d'en adopter et les lois et les mœurs. « Les moines, que leur humilité avait mis au-dessous de tous les hommes, se trouvèrent avoir des sujets et des vassaux; et leurs abbés acquirent le rang de seigneurs et de princes[2]. » Les évêques avaient insensiblement confondu les droits de la religion avec les priviléges de leurs seigneuries; les droits du pasteur avaient été non-seulement sauvés, mais élevés par les priviléges du baron, dans un temps où la possession de la terre donnait seule la force, où la force seule était respectée. S'il est admirable que l'Église ait pu subir cette épreuve, sans y perdre absolument l'inspiration de son divin fondateur, elle n'en avait pas moins contracté des habitudes, reçu des idées qui n'étaient plus celles des Apôtres; l'esprit guerrier, l'emploi des procédés violents, qui distinguaient cette époque, avaient remplacé pour elle les moyens plus doux, les seuls avoués par l'É-

[1] Les cathares n'absorbèrent pas tous les dissidents. La secte des Vaudois, ou Pauvres de Lyon, comptait dans le Midi de nombreux partisans. Il y avait encore les *Passagins*, qui niaient la Trinité, les *Josepins*, les disciples d'Arnaud de Brescia, etc. Mais on confondait, dans le langage du temps, tous les hérétiques du Midi sous le nom d'*Albigeois*, probablement parce que c'est dans le diocèse d'Albi qu'on découvrit les premiers cathares, et que tous ces sectaires, qui avaient des points de doctrine communs, furent enveloppés dans la même persécution.

[2] Fleury, *Quatrième discours sur l'hist. ecclés.*, t. XVI, p. XII. 1719.

vangile, la conquête des âmes par la prédication et le bon exemple. Quelques hommes d'élite protestaient encore contre cet oubli des enseignements et des exemples du Christ. « Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais son repentir et sa vie, écrivait Wazon, évêque de Liége, à l'évêque de Châlons-sur-Marne... Souvenons-nous, nous qui sommes évêques, que nous n'avons pas reçu le droit du glaive : mais nous avons été sacrés, non pour tuer les hommes, mais pour les amener à la vie[1]. » C'était là le vrai langage d'un ministre de l'Évangile[2]; c'était aussi, à coup sûr, la première pensée de l'Église. Mais ses agents désespéraient trop vite de l'efficacité des armes spirituelles.

La nature impétueuse des hommes du moyen âge l'emportait bientôt en eux sur les plus sages résolutions; ils en appelaient à la force. Saint Bernard, après s'être écrié dans ses sermons[3] : « Il faut persuader et non imposer la foi... Des arguments et non des armes ! » prêchait la croisade contre les hérétiques du Midi. Il ne faisait en cela que suivre l'exemple d'un docteur plus illustre encore, de saint Augustin[4]; et cependant saint Augustin avait longtemps vécu dans l'erreur manichéenne.

[1] D. Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. IV, p. 899. Paris, 1729.

[2] C'était le langage des Pères de l'Église, de saint Jean Chrysostome entre autres. « Il n'est pas permis aux chrétiens, disait-il, de combattre l'erreur par la violence et par la contrainte, mais seulement par la raison et par la douceur. » — *Liber in sanctum Babylam, contra Julianum et contra Gentiles*, oper. t. II, II[e] partie, p. 645, *a*. Gaume, Paris, 1834.

[3] *Serm.* LXIV et LXVI *in Cantica*. Gaume, Paris, 1839; t. I, II[e] partie, p. 3052, C, 3073, D.

[4] Il écrivait à Donat, proconsul d'Afrique, pour qu'il n'exécutât pas contre les hérétiques donatistes les lois sévères des empereurs : « Quelque grands que puissent être les maux qu'ils font à l'Église, oubliez, lorsqu'on vous porte des plaintes, que vous avez puissance de vie et de mort... — Nous ne devons jamais cesser de travailler à vaincre le mal à force de bien... — Quoique tous les soins que l'on prend pour eux ne tendent qu'à leur faire quitter un grand mal pour leur faire embrasser un grand bien, c'est un travail plus importun que profitable, de ne réduire les hommes que par la force, au lieu de les gagner par voie d'instruction et de persuasion. » — *Lettres de saint Augustin*, t. I, p. 543-544, édition de 1684. — Fleury, *Quatr.*, *disc. sur l'hist. eccles.*, t. XVI, p. XXI. — Et à Marcellin, secrétaire impérial : « Quelque grand que soit leur crime, et quoiqu'ils en soient convaincus par leur

Disons aussi que la prédication seule est impuissante. Il aurait fallu que le clergé y joignît l'exemple de mœurs plus pures, d'une vie tout apostolique ; il aurait fallu employer contre les sectaires les armes victorieuses de la pauvreté, de la charité, des bonnes œuvres, qui leur avaient si bien réussi. C'est là ce qu'entendait l'évêque de Liége, ce que conseilla plus tard un autre digne évêque, celui d'Osma ; mais n'était-ce pas demander l'impossible à des hommes troublés par la vue d'un danger qui grandissait chaque jour?

Dès 1119, un concile tenu à Toulouse et présidé par le pape Calixte II, ordonna aux puissances séculières de frapper les hérétiques. En 1147, saint Bernard accompagna un légat du pape dans le pays ; il fut frappé du douloureux spectacle qu'il présentait : l'hérésie triomphait ouvertement, les églises catholiques étaient désertes, leurs prêtres dispersés. Saint Bernard essaya de ramener les esprits à la vraie foi ; son éloquence n'obtint aucun succès. En 1150, le saint-siége se sentit avec effroi serré de près par l'hérésie ; dans le patrimoine même de saint Pierre, Orvieto était complétement infecté. En 1157, le concile de Reims décréta les peines les plus sévères : les chefs de la secte devaient être punis de la prison perpétuelle, les simples croyants marqués au front d'un fer rouge ; les prévenus ne pouvaient prouver la fausseté de l'accusation que par l'épreuve du feu. Cependant, dix ans

propre aveu, je vous prie, et pour le repos de notre conscience et par l'intérêt que l'Église catholique a de signaler sa douceur, qu'ils ne soient point punis de mort. » — *Lettr. de saint Aug.*, t. I, p. 863, A.

Mais on sait qu'il ne persista pas dans cette doctrine. « Ma pensée était autrefois, écrit-il à Vincent, évêque schismatique, qu'on ne devait forcer personne de revenir à l'unité de Jésus-Christ ; qu'il ne fallait point employer pour cela d'autres armes que les discours et les raisons, et qu'autrement, de ce que nous connaissons d'hérétiques déclarés nous ne ferions que des catholiques déguisés. Mais, après avoir résisté aux raisons, je me suis enfin rendu à l'expérience... La terreur de ces lois, par lesquelles les puissances de la terre emploient la crainte pour faire servir le Seigneur, a été salutaire. » — *Lettr.* de saint Aug., t. I, p. 474, 475, D. Voy. aussi ses *Rétractations*, liv. II, c. v.

plus tard, en 1167, les cathares se sentaient assez forts pour tenir ouvertement, à leur tour, un concile dans le château de Saint-Félix de Caraman, près de Toulouse ; et les évêques orthodoxes de la province étaient réduits à accepter des conférences publiques sur le dogme avec leurs adversaires. Enfin, en 1179, le cardinal évêque d'Albano, Henri, ancien abbé de Clairvaux, légat du pape Alexandre III, en appela décidément à une croisade. Ce fut la première prêchée en France contre les hérétiques. Elle eut sur-le-champ le caractère de désolation de celles qui la suivirent. « Lorsque Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, que Philippe-Auguste avait envoyé auprès du légat, parcourut avec celui-ci la province, il fut saisi de douleur à la vue des campagnes désertes, des villes détruites par les flammes, des ruines qui partout couvraient le sol[1]. »

La persécution produisit son effet ordinaire : les hérétiques (qu'on s'habitua à désigner par le nom d'*albigeois*, parce que le diocèse d'Albi en renfermait un grand nombre) n'en demeurèrent que plus fermement convaincus des vérités d'une religion pour laquelle ils avaient souffert. Après la croisade, des moines de l'ordre de Cîteaux, envoyés par le saint-siége en qualité de légats et de missionnaires, se répandirent dans le pays pour enseigner la bonne doctrine, à la place de celle qu'on croyait avoir extirpée. Mais l'appareil fastueux dans lequel ils se présentèrent, semblait calculé tout exprès pour faire ressortir la sévère modestie des cathares. Richement vêtus, montés sur de beaux chevaux, servis par de nombreux domestiques, ils allaient, au nom du Dieu de l'humilité, combattre des hommes qui donnaient le spectacle des plus austères pratiques[2]. Le peuple, particulièrement

[1] *Bibl. PP. Colog.* — *Histoire et doctrine des albigeois*, par C. Schmidt, t. I, p. 83-84.

[2] Les conciles avaient souvent tenté de mettre un frein au luxe des dignitaires ecclésiastiques, particulièrement dans leurs missions. Le troi-

sensible à ce genre de contraste, se moquait d'eux : « Voilà, disait-il, des cavaliers superbes qui nous prêchent le Christ leur Seigneur qui n'alla jamais qu'à pied ; comblés de richesses et de dignités, ils nous prêchent celui qui vécut pauvre, méconnu, méprisé[1]. »

Dans ce temps-là, le siége épiscopal d'Osma, en Castille, était occupé par un prélat qui avait les sentiments et les mœurs d'un apôtre. Il se nommait Diégue de Azébès. Il avait donné à son chapitre la règle sévère de saint Augustin ; lui-même avait embrassé la vie régulière ; il était, en même temps qu'évêque du diocèse, le prieur de son chapitre de chanoines réguliers. La charge de sous-prieur était occupée par Dominique de Gusman, qui devint plus tard saint Dominique. Cet arrangement ne satisfaisant pas encore la piété de Diégue de Azébès, il profita d'une mission que lui avait confiée le roi de Castille auprès de la cour de Rome, pour supplier le pape de le décharger du fardeau de l'épiscopat. Le pape refusa de priver l'Église d'un tel ouvrier. Il revenait en Espagne avec Dominique, lorsque, traversant le midi de la France,

sième concile de Latran, en 1179, présente comme une réforme ceci : « Les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres sept, les doyens et leurs inférieurs deux. » Le passage des légats du saint-siége était justement redouté comme une cause de ruine. « Partout où ils passaient, dit Fleury, ils se faisaient défrayer magnifiquement par les évêques et les abbés : jusque-là que les monastères étaient quelquefois réduits à vendre les vases sacrés de leurs églises pour fournir à de telles dépenses. » — *Quatrième discours sur l'hist. ecclés.*, p. XVI.

Un fabliau du temps dit de même :

Vindrent li cardonal (légat) en France,
Et outrageus despens feisoient
Por tous les leus (lieux) où ils aloient,
Dont li prieur et li abbé
Se tenoient à moult grevé.
Chien orent en lor conpaignie
Cinq cens chevaus, sans leur mesnie (suite).
En leur païs sai-je sans doute
Qu'il ne menoient pas tel route,
Ainsi n'ala pas Dex (Dieu) par terre
Quand il vint ses amis requerre (chercher).

LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux*, t. IV, p. 16.

[1] *Acta SS.* (S. Dominic.), août, t. I, p. 399.

il rencontra les moines de Cîteaux dans leur somptueux équipage. Les cisterciens lui racontèrent le peu de succès de leurs prédications; il n'en fut pas surpris. Après avoir relevé leur courage, il leur conseilla de réformer tout d'abord leur train, de suivre l'exemple du maître et de ses apôtres, d'aller à pied, sans or ni argent, en toute humilité. Les missionnaires, qui étaient des hommes de bonne foi, ne repoussèrent pas ce conseil, dont ils sentaient très-bien l'excellence. Mais (ceci peint d'un trait l'esprit du clergé à cette époque et montre à quel point il avait oublié les exemples de ses glorieux prédécesseurs,) « ne voulant pas prendre sur eux ces choses, *en tant qu'elles semblaient une sorte de nouveauté*, ils dirent que si quelqu'un d'une autorité assez considérable voulait leur frayer la route en cette façon, ils le suivraient très-volontiers [1]. » L'évêque d'Osma s'offrit aussitôt pour être leur guide; il renvoya en Espagne sa suite, à l'exception de Dominique, dont le zèle n'était pas moins ardent que le sien. Les pieds nus, par le sentier des piétons, il partit avec les cisterciens, semant de bourgade en bourgade la parole de Dieu et mendiant son pain [2].

C'est là le point de départ d'une révolution considérable dans l'ordre monastique, le germe des ordres mendiants. Cette réaction de l'esprit d'humilité contre l'orgueil qui avait envahi l'ancien clergé régulier, était dans la nature des choses; si bien que dans le temps même où saint Dominique, à la suite de l'évêque d'Osma, méditait l'institution de ses *Frères Prêcheurs*, saint François d'Assise fondait en Italie son ordre des *Frères Mineurs*.

Diègue de Azébès semblait envoyé par la Providence au secours des malheureuses populations du Midi, au secours du clergé lui-même, pour éviter à celles-là les

[1] Petri, mon. cœn. Vallium Cernaii, *Historia Alb.*, cap. III, p. 558.
[2] *Chr.* Guill. de Podio Laurentii, cap. VIII, p. 672.



maux des guerres religieuses, pour rendre celui-ci à sa véritable vocation. Cependant le succès ne couronna pas ses efforts. Le mal avait jeté de trop profondes racines. La résistance d'ailleurs ne venait pas seulement des hérétiques : les évêques du pays secondaient en général assez faiblement les missionnaires légats. L'étendue des pouvoirs dont ceux-ci avaient été pourvus par le saint-siége donnait de l'ombrage aux évêques. Les missionnaires, revêtus de cette qualité de légats qui les constituait les représentants du saint-siége, n'étaient pas seulement placés en dehors de l'autorité épiscopale ; ils lui étaient supérieurs pour l'œuvre spéciale de leur mission ; le pape leur avait même accordé le droit exorbitant d'agir disciplinairement contre les prélats qui manqueraient de zèle ! D'un autre côté, les princes du Midi étaient décidément et presque ouvertement les protecteurs de la secte. C'étaient le comte de Foix, Raimond-Roger V ; son aïeule, Philippa d'Aragon ; sa sœur, Esclarmonde, femme de Jourdain de l'Isle-Jourdain ; le vicomte de Béziers et de Carcassonne, nommé aussi Raimond-Roger, fils d'une héroïne du parti, Adélaïde de Toulouse, qui avait défendu en 1181 le château de Lavaur contre les croisés ; le vicomte de Béarn, le comte d'Armagnac, le comte de Comminges, et surtout Raimond VI, comte de Toulouse. Les moines de Cîteaux, repoussés et méprisés par les populations, ne trouvant d'appui ni chez les grands, ni chez les évêques, se découragèrent tout à fait. Plusieurs fois ils écrivirent au pape Innocent III, pour être déchargés d'une mission dont ils n'espéraient plus rien. Les moins fermes, abandonnant la lutte, rentraient les uns après les autres dans leurs monastères, lorsqu'un événement tragique vint ranimer leur ardeur et rallumer les fureurs de la guerre.

Il est des hommes dont le zèle religieux ne connaît pas de frein, qui comptent pour rien la vie des autres, parce

qu'ils sont toujours prêts à sacrifier la leur au triomphe de leur croyance. Tel était Pierre de Castelnau, un des missionnaires cisterciens : « L'affaire de Jésus-Christ, disait-« il, ne réussira jamais en ce pays, jusqu'à ce que quel-« qu'un de nous autres prédicateurs meure pour la défense « de la foi. Dieu veuille que je sois la première victime ! » Il ne fut que trop exaucé. On apprit tout à coup qu'il avait été assassiné à Saint-Gilles sur les bords du Rhône. Il venait d'avoir avec le comte de Toulouse une conférence orageuse. Le comte de Toulouse, qu'il avait excommunié l'année précédente, qu'il menaçait de nouveau des anathèmes de l'Église, s'il ne faisait pas disparaître les hérétiques de ses États, semblait avoir intérêt à la mort du légat; il fut accusé de ce meurtre. Il paraît qu'il en était innocent, et que l'auteur véritable était un de ses serviteurs, qu'avait égaré un zèle inconsidéré[1].

Quoi qu'il en soit, le pape l'excommunia de nouveau, délia ses sujets de leur serment de fidélité, et ordonna de prêcher la croisade. Alors commença, en 1209, la longue et sanglante guerre des Albigeois. Cette guerre eut un héros digne d'elle, Simon, comte de Montfort-l'Amaury, esprit sombre, ambitieux et fanatique, mais doué des qualités du chef de parti et du général[2], conservant une constance inébranlable dans la mauvaise fortune comme dans la bonne. Désigné par les barons de la croisade et par les légats pour gouverner les provinces que l'on devait conquérir sur les princes hérétiques, il poursuivit cette entreprise avec toute l'ardeur d'un soldat dévot, qui expose sa vie pour gagner le ciel et une couronne. Sans cesse abandonné par les autres croisés, qui, leur temps de service expiré, se hâtaient de retourner chez eux, il fut

[1] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. VIII, p. 563. — *Chron. en vers*, v. 81 et seq.

[2] « Montfort cruel et sage, audacieux et sensé, » dit de lui la *Chronique en vers*, v 6680. — Au mois de novembre 1212, il donna à Pamiers des règlements remarquables pour rétablir l'ordre dans la province.

réduit à des extrémités telles, que, durant le siége de Termes, par exemple, lorsque l'instant du repas approchait, il s'absentait, n'ayant pas même le pain nécessaire à sa propre nourriture[1]. Il ne désespéra jamais, les yeux fixés sur le double but qu'il poursuivait, impitoyable pour ses ennemis comme pour lui-même. Cette double tendance, l'une spirituelle, l'autre très-temporelle, ne lui était pas particulière. De bonne heure elle se fit remarquer dans la conduite de la croisade. Sans s'écarter de son dessein, qui était l'extermination de l'hérésie, elle embrassa un second objet plus terrestre, la dépossession des hérétiques. En même temps que Simon de Montfort combattait pour se créer une principauté, les légats du saint-siége exerçaient en Languedoc un pouvoir illimité; ils trouvaient dans les villes, dans les châteaux mis sous le séquestre entre leurs mains, une source abondante de richesses. Les moines de Cîteaux les plus distingués étaient pourvus des évêchés qui venaient à vaquer.

C'est en vain que le comte de Toulouse s'humilia jusqu'à subir la honte de cette réconciliation de Saint-Gilles, où nu, l'étole du légat passée au cou, il fut fouetté publiquement et traîné près du tombeau de sa prétendue victime, Pierre de Castelnau[2]; qu'il implora la croix pour marcher contre ses propres sujets; qu'il laissa détruire, sans lui porter secours (bien plus, en guidant lui-même les croisés), son neveu, le vicomte de Béziers; que plus tard il sollicita l'alliance de Simon de Montfort, lui offrant son fils pour être l'époux de sa fille. C'est en vain que, dans un voyage qu'il fit à Rome, il gagna la bienveillance d'Innocent III, qui lui promit l'oubli du passé, s'il satisfaisait à l'Église, et lui donna son absolution particulière. Il fallait satisfaire à l'Église, c'est-à-dire satisfaire les légats, auxquels le pape le renvoyait pour être définitivement récon-

[1] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. XLI, p. 589.
[2] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. XVI, p. 568.

cilié ; il fallait convaincre des gens, auxquels il offrait un partage et qui étaient bien résolus à tout avoir. Les légats lui faisaient des conditions tous les jours plus dures, des conditions impossibles. Ils exigèrent d'abord, qu'avant de traiter avec eux, le comte chassât tous les hérétiques de ses États; condition qu'il n'était pas en son pouvoir de remplir. Puis, dans un concile tenu à Arles, en 1211, ils lui proposèrent de l'admettre à se justifier, après qu'il aurait pris les engagements suivants : congédier toutes les troupes à sa solde (ce que l'on appelait alors les routiers) et celles de ses alliés ; chasser tous les juifs ; faire raser les fortifications de tous ses châteaux et villes murées ; rendre aux clercs leurs propriétés et leurs privilèges, et leur donner l'assurance qu'ils obtiendront désormais de lui tout ce qu'ils demanderont; livrer toutes les personnes qui lui seront désignées comme hérétiques ou fauteurs d'hérésie par les légats ou par le comte de Montfort, pour qu'ils en fassent selon leur volonté; tenir la main à ce que, dans l'étendue de ses domaines, on ne serve aux repas que deux sortes de viandes; que tous les habitants, nobles ou vilains, ne portent plus de vêtements de luxe, mais uniquement de grossières capes de couleur noire; qu'aucun noble ne puisse plus habiter dans une ville, mais à la campagne avec les vilains; que chaque chef de famille paye tous les ans quatre deniers toulousains aux représentants de l'Église dans le pays; empêcher l'usure et forcer les usuriers à restitution; rendre compte à l'Église de tous les revenus de ses terres; permettre au comte de Montfort et aux siens de parcourir le pays librement, pour le maintien de la foi, et d'y prendre ce qui leur sera nécessaire, sans qu'ils aient rien à payer. Ce n'était pas tout encore. Ces premières conditions remplies, le comte de Toulouse devait aller en Terre sainte et y demeurer, jusqu'à ce que le Saint-Siége lui permît de revenir; puis entrer dans l'ordre du Temple ou de Saint-Jean.

Alors, seulement alors, on pourrait lui rendre ses terres et ses droits seigneuriaux[1]. Le comte Raimond attendait humblement son arrêt, à la porte du concile, par un froid vif et un grand vent; lorsqu'il eut entendu la lecture des articles qui précèdent, il comprit enfin qu'il n'avait plus à compter que sur la fortune de la guerre; il ne répondit point, monta à cheval et partit brusquement. Pour toute proclamation, il fit publier dans ses États le décret du concile; l'indignation fut générale, chacun courut aux armes.

Mais l'issue de la lutte ne pouvait être favorable au comte de Toulouse. Ni l'appui des comtes de Foix et de Comminges, de Gaston de Béarn et du sénéchal d'Aquitaine, Savary de Mauléon, ni le dévouement de ses sujets ne pouvaient l'emporter sur les forces inépuisables dont l'Église et Simon de Montfort avaient la disposition. Le saint-siége avait attaché à la croisade contre les albigeois les mêmes indulgences religieuses qu'à la croisade d'outre-mer. Ceux mêmes qui s'étaient engagés à combattre pour la foi en Palestine, accomplissaient valablement leur vœu en Languedoc, dans une expédition dont la durée n'excédait pas le temps ordinaire du service féodal, c'est-à-dire quarante jours. On trouvait en Languedoc, sans courir les chances d'un long et périlleux voyage, sans être forcé à ces dépenses du grand pélerinage qui ruinaient une maison, les mêmes aventures de guerre, un pillage tout aussi fructueux qu'en Orient. Il est aisé d'imaginer quelle affluence de chevaliers vint du Nord se presser sous les étendards du comte de Montfort, et s'y renouvela sans cesse. Les princes du Midi eurent néanmoins quelques alternatives de succès. Ils demeurèrent unis et résistèrent bravement. Le roi d'Aragon, Pierre II, suzerain des comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, et beau-frère du comte de Toulouse, s'entremit pour leur procurer la paix. Voyant ses efforts inutiles, il embrassa résolûment leur

[1] *Chron. en vers*, v. 1376 et seq.

cause; il joignit ses troupes aux leurs et livra aux croisés, devant Muret, le 12 septembre 1213, une bataille décisive. Il y perdit et la vie et la cause de ses alliés. Les princes vaincus durent abandonner Toulouse, et n'eurent plus d'autre ressource que d'implorer de nouveau la pitié de l'Église.

## VII

CONDUITE DE PHILIPPE-AUGUSTE DANS L'AFFAIRE DES ALBIGEOIS. — PREMIÈRE EXPÉDITION DE SON FILS LOUIS DANS LE MIDI.
QUATRIÈME CONCILE DE LATRAN. — RÉVOLUTION OPÉRÉE PAR RAIMOND-LE-JEUNE, COMTE DE TOULOUSE. — MORT DE SIMON DE MONTFORT.

Philippe-Auguste, avec sa prudence ordinaire, avait refusé de s'engager dans cette affaire des albigeois, dont il n'entrevoyait pas quelle serait l'issue. Aux sollicitations d'Innocent III, qui voulait l'employer dès le début de la seconde croisade contre les hérétiques, qui lui offrait même de conquérir pour son compte les provinces du Midi, s'il voulait les purger de l'hérésie, il avait répondu « qu'il avait à ses flancs deux grands et terribles lions, Othon, qui se faisait appeler empereur, et Jean, roi d'Angleterre, lesquels travaillaient de toutes leurs forces à troubler le royaume de France. Qu'ainsi il ne voulait en aucune façon sortir lui-même de France, ni envoyer son fils; mais qu'il lui semblait assez, pour le présent, de permettre à ses barons de marcher contre les perturbateurs de la paix et de la foi dans la province de Narbonne[1]. » Il avait également éconduit, en alléguant le même motif, le comte de Toulouse, son vassal, qui était venu invoquer son secours dans le sens opposé[2]. Il attendait que les événements eussent décidé, pour se prononcer lui-même. Dans un moment où les chances de la lutte semblaient favorables au comte de Toulouse, il jugea à propos de pro-

[1] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. x, p. 566.
[2] *Chron. en vers*, v. 974 et seq.

tester, non pas précisément en faveur de Raimond VI, mais contre certains résultats de la croisade, qui pouvaient intéresser le pouvoir royal : il se plaignit au pape qu'en dépouillant le comte de Toulouse, on eût disposé de domaines qui relevaient de la couronne de France.

En 1213, son fils Louis, entraîné par un mouvement de piété ou par le besoin de sortir du repos, se croisa contre les albigeois. Le roi en fut d'autant plus mécontent, que c'était l'époque où lui-même était engagé, sur la parole du pape, contre Jean-sans-Terre. Mais les événements qui suivirent, l'envahissement de la Flandre, la guerre du Poitou, où Louis marcha contre le roi d'Angleterre, enfin Bouvines, firent remettre l'accomplissement de ce vœu. Après Bouvines, Philippe-Auguste, qui se sentait beaucoup plus fort, éprouva moins de répugnance à permettre la croisade de son fils. D'ailleurs, la situation n'était plus la même en Languedoc : les armes de Simon de Montfort paraissaient décidément victorieuses; il venait d'être désigné, par le concile de Montpellier, non plus pour être l'administrateur, mais pour être le souverain de Toulouse et des autres provinces conquises sur les hérétiques; l'honneur et l'intérêt de la couronne voulaient qu'elle ne demeurât pas complétement étrangère aux changements considérables survenus dans les principautés du Midi.

Louis eut donc une armée. Laissant sa jeune femme près de mettre au monde le prince qui devait être saint Louis, il partit pour Lyon. Il quitta cette ville le 20 avril 1215, accompagné de Philippe, évêque de Beauvais, son cousin ; du comte de Saint-Paul, de Gauthier comte de Ponthieu, de Robert comte de Séez et d'Alençon, de Guiscard de Beaujeu, de Matthieu de Montmorency, du vicomte de Melun, et de beaucoup d'autres puissants seigneurs, suivis eux-mêmes de forces considérables. A Vienne, il trouva Simon de Montfort, qui était venu à sa rencontre; à Valence, le cardinal Pierre de Bénévent,

légat du pape. Le cardinal accourait, plein d'anxiété, pour savoir quel était le but de cette croisade ordonnée par Philippe-Auguste, qu'on ne sollicitait plus, qu'on n'attendait plus, dont on n'avait nul besoin pour terminer convenablement les affaires de la foi, au point où elles étaient heureusement parvenues. Il craignait de trouver, dans le prince Louis, l'envoyé d'un suzerain exigeant, qui voudrait discuter et peut-être détruire les arrangements qu'il avait faits pour ces riches domaines de la maison de Toulouse, dont une partie demeurait entre ses mains sous le séquestre. Il s'efforça de prouver à Louis, qu'en sa qualité de croisé, il ne devait ni ne pouvait rien changer aux dispositions prises par l'Église romaine; que son père, n'ayant jamais donné ni conseil, ni assistance à la guerre de la foi, il n'était pas juste qu'il prétendît rien tenter contre les résultats de cette guerre, maintenant que tout avait été conquis par le pape[1]. L'attitude et le langage de Louis eurent bien vite rassuré le légat; le légat vit clairement que le prince n'avait point mission du roi de contrarier les arrangements faits, et qu'il était incapable par lui-même de prendre une pareille initiative. Le cardinal lui rendit aussitôt les plus grands honneurs; il lui fit exécuter, dans les provinces conquises, un voyage triomphal, plutôt qu'une expédition militaire. Louis visita successivement Saint-Gilles, Montpellier, Béziers, Carcassonne, où fut remise solennellement, en sa présence, à Simon de Montfort, la garde des terres enlevées aux princes hérétiques; un concile général devait lui en assurer la possession définitive. Ce n'était pas sans intention qu'on faisait assister, et pour ainsi dire participer, le fils du roi de France à cette première investiture donnée, au nom du pape, à Simon de Montfort. Le légat tira de sa présence tout le parti qu'il pouvait souhaiter, en appelant l'autorité

[1] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. LXXXII, p. 655. — *Præclara Francorum facinora*, ibid., p. 769.

royale confondue, dans la personne du prince, avec celle du chef de croisade, à consacrer les faits accomplis. C'est ainsi qu'il se servit de Louis, pour faire démolir les murs de Narbonne. On avait résolu de démanteler certaines places fortes, qui pouvaient servir d'asile aux albigeois; Narbonne était de ce nombre, et le comte de Montfort tenait d'autant plus à ce que cette ville fût ouverte, que l'archevêque, qui en occupait le siége, tentait de se soustraire à toute autorité temporelle. Cet archevêque, élu en 1212, était Arnauld, ancien abbé de Cîteaux, ancien légat, jadis le plus ardent des missionnaires de son ordre contre les hérétiques[1].

Profitant de l'affaiblissement du pouvoir du comte de Toulouse, il s'était constitué une sorte de souveraineté indépendante dans sa ville épiscopale, en usurpant les droits suzerains. A titre de *duc de Narbonne*, Arnauld tenait à ses murailles, oubliant, pour ses propres intérêts, ceux de la foi, qu'il avait naguère défendus avec tant de fanatisme. Ni le légat, ni Simon de Montfort n'avaient pu vaincre sa résistance; ils s'adressèrent à Louis. Celui-ci, comme chef de la croisade, accomplit aussitôt leur désir;

[1] C'est à lui qu'on attribue cette réponse, d'un fanatisme féroce, à ceux qui lui demandaient le moyen de distinguer les habitants catholiques des hérétiques, au sac de Béziers : « Tuez-les tous, Dieu saura bien reconnaître ceux qui lui appartiennent. » Mais ce mot n'est rapporté que par Césaire d'Heisterbach, chroniqueur contemporain, mais étranger; on ne saurait donc le considérer comme prouvé, quoiqu'il convienne malheureusement trop bien au caractère connu d'Arnauld. Ce qu'on ne peut, en effet, contester, c'est la manifestation cruelle de ses sentiments, à la prise de Minerve, rapportée par un témoin oculaire, qui est loin de les lui imputer à tort. Chargé de régler les conditions de la capitulation, il se désolait que sa qualité de prêtre lui défendît d'ordonner le massacre des vaincus. Enfin, illuminé par une inspiration diabolique, il décide que tous les hérétiques, même les *parfaits*, pourront se retirer sains et saufs, s'ils veulent abjurer leur erreur. Un chevalier, Robert Mauvoisin, se récrie, croyant les voir échapper tous, par une feinte abjuration, aux armes des croisés. « Ne crains rien, lui dit Arnauld; je les connais, très-peu se convertiront. » — « En effet, poursuit le moine de Vaulx-Cernay, plutôt que de se convertir, les femmes se montrant encore plus résolues que les hommes, tous, sans qu'il fût besoin de les pousser, se précipitèrent d'eux-mêmes dans les flammes du bûcher, qu'on avait préparé. » — Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. XXXVII, p. 583.

il envoya de Béziers l'ordre de démolir les murs de Narbonne; et comme il parlait à la tête d'une armée, il fut obéi.

Ainsi, la guerre des albigeois en était arrivée à la période plus pacifique, où les vainqueurs se partagent les dépouilles; c'est peut-être ce qui avait fait juger à Philippe-Auguste que le moment de s'en mêler était venu. De Carcassonne, son fils vint à Toulouse, où il fit, avec le légat et Simon de Montfort, une entrée solennelle. Le temps de son pèlerinage étant accompli, il retourna en France avec les siens. Ses récits furent mal accueillis à la cour de son père : le roi n'eut pas une parole d'approbation, et ses barons, dont la plupart étaient parents ou alliés du comte de Toulouse, laissèrent éclater leur indignation, en apprenant l'état où Rome avait réduit les grandes maisons du Midi[1].

Le concile général qui devait statuer définitivement sur de si graves intérêts, s'assembla au mois de novembre, dans le palais de Latran; c'était le quatrième de ce nom. Le comte de Toulouse y vint, accompagné de son fils Raimond, alors âgé de dix-huit ans. Il l'avait fait venir d'Angleterre, où le jeune prince avait trouvé un asile auprès du roi Jean-sans-Terre, son oncle. Le comte de Toulouse comptait sur l'intérêt, que ne pouvait manquer d'exciter, la présence de cet innocent héritier de sa maison, dépouillé de l'héritage de ses aïeux. Les comtes de Foix et de Comminges se rendirent également à Rome, pour défendre leur cause. Les uns et les autres trouvèrent de l'appui chez quelques membres influents du clergé. Un cardinal, ancien légat dans le midi de la France, l'abbé de Saint-Tibéri, le chantre de Lyon, l'évêque d'Osma, fidèle aux traditions de son noble prédécesseur, l'archevêque de Narbonne, Arnauld lui-même, cet ancien marteau des

[1] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. LXXXII, p. 655 et seq. — *Chron. en vers*, v. 314 et seq.

hérétiques, singulièrement refroidi pour la cause de Simon de Montfort, depuis qu'on l'avait troublé dans la jouissance de sa souveraineté usurpée, d'autres encore, parlèrent en leur faveur. Le roi d'Angleterre avait écrit au pape, dans le même sens, une lettre pressante. Innocent III, de son côté, ne put se défendre d'une vive sympathie pour de si hautes infortunes[1]. Mais les adversaires du comte de Toulouse étaient trop nombreux, trop puissants, trop intéressés à sa perte, pour que le concile ne se prononçât pas contre lui. Simon de Montfort s'était contenté d'envoyer son frère, Gui, pour le représenter, bien sûr que le zèle de ses alliés réussirait à faire sanctionner un établissement qui était leur œuvre.

Par son troisième canon, le concile posa les principes qu'il entendait faire observer à l'égard des princes accusés de pratiquer ou de favoriser l'hérésie : « Les puissances séculières, dit-il, seront averties, et, s'il est besoin, contraintes par censures, de prêter serment publiquement qu'elles chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église... Que si le seigneur temporel, en étant admonesté, néglige d'en purger sa terre, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux ; et s'il ne satisfait dans l'an, on en avertira le pape, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques, pour la posséder paisiblement, après en avoir chassé les hérétiques, et la conserver dans la pureté de la foi : sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun obstacle à l'exécution de ce décret[2]. » Faisant application de ce décret, le concile décide « que Raimond VI, comte de Toulouse, sous lequel la foi et la paix n'ont jamais pu être gardées dans le pays, en sera exclu, pour

[1] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. LXXXIII, p. 658.
[2] *Acta conciliorum*, t. VII, p. 19. Imprimerie royale, 1714. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVI, p. 387 et seq.

aller dans un lieu convenable faire une digne pénitence de ses péchés; qu'il lui sera alloué quatre cents marcs d'argent tous les ans pour son entretien, tant qu'il obéira humblement; que sa femme (Éléonore d'Aragon), étant vertueuse et catholique, suivant le témoignage universel, pourra jouir des terres formant son douaire, à condition qu'elle y maintiendra la paix et la foi; autrement, cette jouissance lui sera retirée, moyennant une indemnité, au bon plaisir du siége apostolique; que tout le pays conquis par les croisés sur le comte de Toulouse et le vicomte de Béziers, appartiendra au comte Simon de Montfort et à sa postérité; que le reste, c'est-à-dire les terres formant au delà du Rhône le marquisat de Provence[1], sera gardé aux ordres de l'Église, pour être remis, à l'époque de sa majorité, au jeune Raimond, fils unique du comte de Toulouse, en tout ou en partie, selon qu'il paraîtra le mériter. » Il suffisait d'avoir dépouillé le comte de Toulouse; ses vassaux suivaient le sort de sa seigneurie; aussi le concile put-il, sans rien ôter à son protégé, le comte de Montfort, se montrer plus indulgent pour les comtes de Foix et de Comminges : avant de prononcer sur leur sort, il ordonna un plus ample informé[2]. Simon de Montfort fut nommé gardien des domaines réservés à Raimond le jeune.

Cette grande iniquité était consommée, non sans laisser quelque scrupule dans l'âme du pape. Innocent III était trop éclairé pour ne pas démêler, en les voyant de près, les passions et les intérêts qui avaient dicté la sentence. Mais le concile avait prononcé; il accorda à Raimond VI, au moment de se séparer de ce prince, tout ce qu'il pou-

[1] La maison de Toulouse possédait le *marquisat de Provence*, partie du pays comprise entre l'Isère, le Rhône, la Durance et les Alpes. Le *comté de Provence*, au midi de la Durance jusqu'à la mer, appartenait à une branche de la maison d'Aragon, représentée par Raimond-Bérenger, père de la reine Marguerite, femme de saint Louis.

[2] Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. LXXXIII, p. 658. — *Spicilegium*, dom Luc d'Achéry, édition de la Barre, 1723, t. I, p. 707. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 79.

vait encore lui accorder, sa bénédiction. Mais il retint le fils plusieurs semaines auprès de lui ; il le voyait souvent, lui prodiguait les conseils, et ne pouvait s'empêcher de s'attendrir sur le sort de ce jeune homme, qui donnait les plus belles espérances[1]. Dans leur dernier entretien, le jeune Raimond se sentit tellement encouragé par les bontés du pape, qu'il osa lui demander de ne pas s'opposer à ce qu'il tentât de reconquérir son héritage par les armes. Innocent III le regarda en soupirant, l'embrassa, le bénit et lui dit : « Mon fils, prends garde à ce que tu « feras !... Que Dieu Jésus-Christ te fasse bien commencer « et bien finir[2] ! » Ces paroles furent recueillies avec bonheur par Raimond, comme l'expression d'un consentement tacite.

Simon de Montfort, dès que la décision souveraine du concile avait été connue, s'était acheminé vers la cour de France, afin d'être admis à l'hommage féodal, en qualité de comte de Toulouse, duc de Narbonne, vicomte de Béziers et de Carcassonne. Son voyage ne fut qu'une longue ovation ; les populations du Nord, qui n'avaient eu que le retentissement de la guerre religieuse, sans en voir les horreurs, qui avaient entendu les déclamations des moines prêchant la croisade, et non les cris des victimes, se portaient en procession à sa rencontre. Elles saluaient en lui le champion de la foi, le nouveau Judas Macchabée ; elles se pressaient autour de lui, heureuses de toucher ses vêtements, comme ceux d'un saint et d'un martyr[3]. Philippe-Auguste le reçut avec beaucoup d'honneur ; il

[1] « Le pape a voulu qu'il fût réconcilié (avec l'Église). — Car jamais de mère ne naquit garçon plus gracieux, — plus adroit, plus sage et de plus gentilles façons... — Le pape considère l'enfant et son air ; — il connaît sa noble race ; il sait les torts — de l'Église et du clergé, ennemis (du comte), — et il a le cœur si troublé de pitié et de souci, — qu'il en soupire et en pleure de ses deux yeux. » — *Chron. en vers*, v. 3172 et seq.

[2] *Chron. en vers*, v. 3690 et seq.

[3] Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, édition Du Mège t. V, l. XXII, c. 103.

n'hésita pas à lui donner, pour lui et pour ses descendants, l'investiture des terres dont le concile avait disposé, qui relevaient de la couronne (avril 1216).

Cette haute prospérité, atteinte au prix de tant de fatigues et de sang, ne devait pas durer pour Simon de Montfort.

Raimond le jeune avait rejoint son père à Gênes. Animé de la secrète espérance de n'être point contrarié dans ses projets par le pape, il entraîna le comte à tenter l'entreprise d'une restauration. Ils furent bien accueillis par les habitants de Marseille, qui, dans leurs tentatives répétées pour conquérir leur indépendance, cherchaient volontiers un appui auprès du marquis de Provence contre le comte de Provence; bien accueillis à Tarascon, à Avignon surtout[1]. La légitimité de leur cause, les qualités personnelles de Raimond le jeune, et, par-dessus tout, la haine et la crainte qu'inspirait le comte de Montfort à des peuples menacés de son gouvernement, attirèrent sous la bannière des princes une foule de combattants dévoués. Ils furent bientôt maîtres du pays, sur la rive gauche du Rhône. Raimond VI se détacha et se rendit en Espagne; il comptait y trouver des secours, avec lesquels il pourrait opérer une diversion du côté du Midi. Raimond le jeune franchit le fleuve, entra dans Beaucaire et mit le siége devant le château.

La nouvelle de cette audacieuse tentative surprit Montfort en France, au milieu de son triomphe; il accourut en Languedoc. Il envoya au secours du sénéchal de Beaucaire son frère Gui, son fils Amaury; il y vint lui-même. Mais

[1] « Lorsque les deux Raimond entrèrent à Avignon,— par toutes les rues, en dehors des maisons, — on entend crier : « Toulouse! pour le père et pour le fils. » — D'autres crient : « Joie! (victoire) Dieu est maintenant avec nous! » — Les yeux en pleurs, mais pleins de courage, — tous viennent devant le comte s'agenouiller, — et s'écrient tous à la fois : « Jésus-Christ, (roi) glorieux, donnez-nous la force et le pouvoir de leur rendre à tous deux leur héritage! » — *Chron. en vers*, v. 3815 et seq.

il ne put réussir à déloger les assiégeants de la ville, ni à ravitailler le château; la place dut se rendre.

Tout le Languedoc avait ressenti le contre-coup de ce mouvement patriotique; l'espoir de la délivrance agitait tous les cœurs. En même temps qu'il perdait le château de Beaucaire, Montfort apprenait que Toulouse s'était soulevée et qu'elle avait osé retenir prisonniers les chevaliers envoyés pour la maintenir dans la soumission. Raimond VI s'avançait, à la tête de troupes catalanes et aragonaises, prêt à soutenir le mouvement de sa capitale. De tous côtés s'ébranlait l'édifice artificiel de la croisade; « de telle manière, dit Guillaume de Puylaurens, que les travaux entrepris pour la défense de la foi catholique et l'extirpation de la perversité hérétique, commencés en premier lieu par la douceur de la prédication, puis continués par la rigueur de la justice séculière, enfin amenés presque à leur terme, furent, avec la permission du Seigneur, mis en ce point qu'il fallut recommencer, comme si rien n'avait été fait[1]. »

Montfort se hâta de revenir à Toulouse; sa présence, des mesures énergiques ou perfides arrêtèrent la rébellion et firent reculer Raimond VI; mais il fallait qu'il gardât pour ainsi dire à vue sa conquête. S'étant rendu au delà du Rhône, dans le but de reprendre ce que Raimond le jeune avait occupé, Toulouse recommença aussitôt à se soulever. Raimond VI reparut, suivi de Roger-Bernard, fils du comte de Foix, de Bernard de Comminges, et de beaucoup d'autres seigneurs du pays; et moins d'un an après l'arrêt du concile de Latran, le 13 septembre 1217, le vrai comte de Toulouse rentrait dans sa capitale, au milieu de ses sujets transportés de joie[2].

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XXVII, p. 682.

[2] « Quand il entre sous les portes voûtées, — tout le peuple y arrive, les grands et les petits, — les hommes et les femmes, les épouses et les maris : — chacun s'agenouille devant lui et lui baise les vêtements, — les pieds, les jambes, les bras, les mains, — avec des larmes de joie joyeusement ac-

Ceux des hommes de Montfort qui purent échapper à la fureur populaire, se réfugièrent dans la citadelle, le château Narbonnais, où se trouva enfermée avec eux toute la famille de leur chef : sa femme, celles de son frère et de ses deux fils et leurs enfants. Montfort, le cœur altéré de vengeance, revint assiéger la cité rebelle; le cardinal Bertrand, légat du pape, l'accompagnait, pour lui prêter le secours de ses pouvoirs spirituels[1]. Il fit les plus grands efforts pour reprendre la ville; mais les Toulousains se

cueillies. — C'est la joie elle-même qui revient (et revient) en graine et en fleur. — « Nous l'avons maintenant, se disent-ils l'un à l'autre, nous avons « Jésus-Christ, — nous avons notre étoile du matin revenue en splendeur; « — nous avons notre bon et sage seigneur.— Parage et courtoisie étaient « morts; — les voilà restaurés, vivants et florissants, — et notre lignage à « jamais remonté en puissance. » — *Chron. en vers*, v. 5862 et seq.

[1] Le cardinal Bertrand donnait à Montfort les conseils les plus cruels, comme de ne laisser, après la victoire, ni un homme vivant ni une maison debout. Ce n'était pas cependant un prélat belliqueux. Le moine de Vaulx-Cernay fait de lui ce naïf et singulier éloge : « Oh! combien de fois ledit cardinal eut peur là-même de mourir, lui qui, plein de prudence, ne refusa jamais de vivre pour le service de Jésus-Christ! » — Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. LXXXV, p. 664. — Il n'est pas sans intérêt de connaître quelle était, à cette époque, la croyance religieuse de ces hommes que le cardinal voulait exterminer comme des ennemis de l'Église catholique. Voici la profession de foi que les Toulousains rédigèrent pendant le siége : « Jésus-Christ nous gouverne, et nous devons le remercier — du bien et du mal qu'il nous donne, et doucement supporter (l'un et l'autre); — et pour ce mérite peut-il bien être assuré — que nous voulons vivre et mourir en sa croyance; — car nous croyons en Dieu qui nous garde de faillir, — qui fit le ciel, (qui fit) par la terre produire graines et fleurs, — qui fit dans le monde resplendir le soleil et la lune, — qui créa l'homme, la femme et l'âme, — s'incarna dans la Vierge pour accomplir la loi, — qui incarné souffrit le martyre pour sauver les pécheurs, — donna son précieux sang pour remettre l'obscurité en lumière, — et s'offrit à son Père et au Saint-Esprit (en holocauste).— Or par recevoir et accomplir (ainsi) le saint baptême, — et par bien aimer sainte Église et lui obéir, — devons-nous conquérir Jésus-Christ et son amour. — Au seigneur pape qui devrait nous protéger, — aux prélats de l'Église qui nous condamnent à mourir, — que Dieu donne sagesse et courage, savoir et volonté — de suivre la droiture et de se repentir — de ce qu'ils nous font par tel condamner et détruire — de la seigneurie duquel nous voulons nous départir, — et par une race étrangère qui éteint la lumière, — et qui, si Dieu et Toulouse l'eussent permis, — aurait mis sous terre toute valeur et toute noblesse. — Que Dieu, qui gouverne (tout) et ne mentit jamais, — qui rabaisse l'orgueil et fit (du ciel) sortir les anges (révoltés), — nous donne la force et le pouvoir de maintenir notre seigneur, — dont telle est la nature, que par prudence et par vouloir — il doit aimer l'Église et tenir le pays. » — *Chron. en vers*, v. 7302 et seq.

défendirent si bien, qu'après neuf mois de siége, ils tenaient encore. Le 25 juin 1218, Montfort venait de repousser une sortie des assiégés; il s'était porté en avant des machines, avec lesquelles il battait les murailles, lorsqu'une pierre, lancée par un mangonneau des Toulousains, le frappa à la tête et le tua[1].

## VIII

### SECONDE EXPÉDITION DE LOUIS DANS LE MIDI. — IL ÉCHOUE DEVANT TOULOUSE. MORT DE RAIMOND VI. — MORT DE PHILIPPE-AUGUSTE.

Son fils Amaury fut aussitôt proclamé son successeur; mais il ne put recueillir dans l'héritage paternel ni la haute influence et la capacité de Simon, ni le pouvoir de ranimer une cause désormais perdue. Un mois après la mort de son père, le 25 juillet, il leva le siége de Toulouse, abandonna le château Narbonnais, qu'il tenta d'incendier, et se retira à Carcassonne pour y attendre des secours.

De tous côtés éclataient les sentiments comprimés des peuples; la question religieuse était étouffée sous la question nationale. On avait eu le temps d'oublier le point de départ de cette longue et cruelle lutte; il ne s'agissait pas du triomphe de l'hérésie, mais du triomphe du pays, secouant le joug d'une dynastie tyrannique et étrangère[2]. Les

[1] « Le pierrier est tendu par les femmes, les filles et les épouses. La pierre part; elle vient tout droit *où il fallait,* » dit énergiquement la *Chronique en vers* (v. 8450 et seq.). — « Son épitaphe (à Montfort), à qui la sait bien lire, dit : — qu'il est saint, qu'il est martyr et qu'il doit ressusciter, pour hériter (du ciel) et fleurir dans la joie éternelle, — pour (y) porter couronne et s'asseoir sur le trône. — Et moi j'ai ouï dire qu'il en doit être ainsi : — si, pour avoir occis des hommes et répandu du sang ; — si, pour avoir perdu des âmes, consenti des meurtres ; — pour avoir cru de faux conseils et allumé des incendies ; — pour avoir détruit les barons et honni parage ; — pour avoir ravi des terres et encouragé la violence ; — si, pour avoir attisé le mal et éteint le bien, — égorgé des femmes et massacré des enfants, — un homme peut en ce monde conquérir (le règne de) Jésus-Christ, — le comte doit porter couronne et resplendir dans le ciel. » — *Chron. en vers,* v. 8681 et seq. — Petri Vallium Cernaii, *Historia*, cap. LXXXVI, p. 665. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XXX, p. 684.

[2] « Comte Raimond, duc de Narbonne, marquis de Provence, votre valeur

villes chassaient les garnisons de leurs oppresseurs, pour ouvrir leurs portes à Raimond le jeune, le héros de cette révolution. Leurs souffrances leur inspiraient d'atroces vengeances : les Avignonais s'emparèrent de Guillaume des Baux, prince d'Orange, qui leur faisait la guerre pour le compte d'Amaury, l'écorchèrent tout vif et coupèrent son cadavre en morceaux. Ces excès servaient mal la cause légitime. Malheureusement aussi pour Raimond le jeune, Innocent III était mort. Le nouveau pape, Honorius III, était un protecteur déclaré des Montforts et du parti qu'ils représentaient. Honorius III se hâta de faire prêcher une croisade en France : il écrivit à Philippe-Auguste, pour l'engager à la conduire lui-même, ou tout au moins à se faire remplacer par son fils. Philippe-Auguste avait prévenu les désirs du pape.

D'abord, il était bien aise, en montrant son zèle pour le service de l'Église, d'effacer les dernières traces de la mésintelligence survenue entre sa maison et le saint-siége, à l'occasion de la malheureuse expédition de Louis en Angleterre. Mais Louis était de retour de Londres depuis près d'une année, et un pareil motif n'eût pas suffi seul à décider le roi. Il avait une raison plus grave. Il commençait à entrevoir, qu'entre la volonté inflexible de l'Église de déposséder les comtes de Toulouse, et la faiblesse des adversaires opposés à ceux-ci, la couronne de France pourrait bien être appelée à recueillir les dépouilles des uns et des autres. Le devoir politique lui commandait de ne pas demeurer à l'écart. Il ne voulait pas toutefois épouser la querelle de l'Église, au point d'engager pour elle l'avenir de sa dynastie; il entendait n'intervenir, par lui-même ou par son fils, qu'en qualité de croisé ou de chef de

s'est élevée si haut, que le monde en est embelli. Sans vous, de la mer de Bayonne à Valence, dominerait une race fausse et félonne. Mais c'est vous qui commandez et dominez, sans craindre ces ivrognes de Français, plus qu'épervier ne craint perdrix. » *Sirvente* de Pierre Cardinal. — Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, 1846, t. II, p. 210.



croisade, sans que la guerre des Albigeois pût devenir l'affaire propre de sa maison et l'entraîner au delà des suites d'une expédition militaire. La crainte de léguer à son successeur, à son fils, dont la vigueur de corps et d'esprit ne lui inspirait pas une entière confiance, une guerre longue et ruineuse, le préoccupait beaucoup. Il voyait dans l'avenir, après qu'il ne serait plus, Louis exposé à la séduction des offres qu'on ne manquerait pas de lui faire. Il voulait engager l'affaire lui-même, de façon à la circonscrire dans les bornes que sa prudence se refusait à franchir. Il dit à l'évêque de Toulouse, qui le pressait d'entreprendre davantage, ces paroles prophétiques : « Je sais « qu'après ma mort les clercs feront tous leurs efforts « pour que mon fils Louis se charge de l'affaire des albi« geois ; mais, attendu qu'il est de faible et débile santé, « il ne pourra supporter cette fatigue ; et alors le royaume « restera aux mains d'une femme et d'enfants, si bien « qu'il ne chômera de dangers[1]. »

La lettre du pape le trouva donc préparant une croisade, que Louis devait conduire. Le roi demanda l'autorisation d'appliquer aux frais de l'expédition le produit d'un vingtième des revenus du clergé, levé pour le secours de la Terre sainte. Honorius III le lui accorda, pour les provinces ecclésiastiques les plus proches du théâtre de la guerre, celles d'Arles, de Vienne, de Narbonne, d'Auch, d'Embrun et d'Aix ; il y joignit l'argent que Louis et ceux qui l'avaient assisté en Angleterre, avaient été condamnés à payer ; il assura enfin le roi, que sa personne et tout son royaume demeureraient, durant la croisade, sous la protection spéciale du saint-siége.

Louis partit, au milieu du mois de mai de l'année 1219, à la tête d'une brillante et nombreuse armée, qui comptait six cents chevaliers, dix mille archers, une quantité proportionnée de sergents et autres gens de guerre. Vingt

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XXXIV, p. 687.

évêques, trente-trois comtes, dont ceux de Bretagne et de Saint-Paul, et beaucoup d'autres barons escortaient l'héritier de la couronne de France[1]. Raimond le jeune et son père avaient fait tous leurs efforts, pour conjurer l'orage redoutable qui les menaçait du côté du Nord; ils n'avaient pas réussi. L'intérêt de Philippe-Auguste se trouvait d'accord, cette fois, avec les passions religieuses dont son fils était le champion. Raimond le jeune obtint des succès faciles, tant qu'il eut affaire au seul Amaury : il se rendit maître de Condom, de Marmande, d'Aiguillon. Unissant ses forces à celles de son allié, le comte de Foix, il battit, près de Basiége, un détachement de croisés, commandé par Foucault de Berzy. Son autre allié, le comte de Comminges, affranchit ses domaines de la présence de l'étranger. Amaury tâchait de reprendre Marmande, lorsqu'il fut joint devant cette place par le prince Louis et son armée.

A la vue de ce surcroît d'ennemis, les assiégés perdirent le courage de résister. La présence du prince de France, du roi, comme ils l'appelaient, leur fit espérer un bon traitement; ils offrirent de se rendre, vies et bagues sauves. Louis accepta; la garnison passa dans son camp. Quand elle fut à la merci du vainqueur, un évêque, celui de Saintes, osa conseiller, au mépris de la parole royale donnée et de toutes les lois divines et humaines, de la faire massacrer. Les comtes de Saint-Paul et de Bretagne s'élevèrent avec force contre cette infâme proposition; l'évêque de Béziers essaya de la justifier, mais pour l'honneur de l'Église, elle fut combattue avec indignation par l'archevêque d'Auch. Louis laissa faire et dire[2] comme si, ni sa réputation, ni la vie de tant d'hommes

[1] Dom Vaissète, t. V, l. XXIII, ch. XLII.

[2] Voici comment la *Chronique en vers* peint cette étrange indifférence : « Dans la tente royale (resplendissante) d'or battu, — les prélats de l'Église se sont présentés au roi,— aux côtés duquel sont assis les barons de France. — Il s'appuie sur un coussin de soie, — jouant avec (ployant et déployant) son gant droit tout cousu d'or. — Les (assistants) parlent et s'écoutent entre eux, et le roi semble muet. » V. 9126 et seq.

n'étaient intéressées dans le débat. L'avis le plus humain l'emporta; les troupes de la garnison furent gardées prisonnières, aux conditions qu'on leur avait promises. On les échangea quelque temps après. Mais durant ces pourparlers, les gens d'Amaury avaient pénétré dans la ville, restée ouverte et sans défenseurs. Animés, comme l'évêque de Saintes, de cette fureur des guerres religieuses qui transforme les hommes en bêtes féroces, ils se ruèrent, le fer en main, sur la population désarmée; cinq mille personnes, hommes, femmes, enfants, furent tuées sans miséricorde. Cette action, outre sa barbarie, révélait tant de mépris pour l'autorité du chef de la croisade, que Louis ne put faire autrement que d'en témoigner une vive irritation. Il dut malheureusement se borner à l'expression de son déplaisir, et, suivi d'Amaury et du légat, le cardinal Bertrand, il partit pour aller assiéger Toulouse.

Il parut devant les murs de la ville, le 16 juin. Raimond le jeune s'y était enfermé avec ses alliés et ses vassaux, qui étaient accourus à son appel, au nombre, dit-on, de mille chevaliers. Les habitants, après avoir exposé les reliques des saints, sous la protection desquels ils se plaçaient, s'étaient portés aux différents postes de défense, bien déterminés à perdre et leurs biens et la vie, plutôt que de subir la domination et les vengeances du comte de Montfort. Ils étaient pourvus en abondance de vivres et d'instruments de guerre; leurs fortifications avaient été soigneusement complétées; mais, par-dessus tout, ils avaient l'élan patriotique et le dévouement à leur cause. Ils laissèrent le prince établir ses quartiers, former ses lignes d'attaque, dresser ses machines, sans l'inquiéter. Puis, quand il tenta l'assaut, ils le reçurent chaque fois avec une telle vigueur, que Louis ne tarda pas à se décourager. Il passa néanmoins quarante-cinq jours devant Toulouse; mais cet espace de temps, qui excédait la durée ordinaire d'une croisade en Languedoc

étant écoulé, il jugea son vœu accompli : le 1er août, après avoir brûlé ses machines, il décampa, laissant pour une année, au service d'Amaury, deux cents chevaliers[1].

Ce faible secours pouvait à peine ralentir le mouvement, qui précipitait vers une ruine complète la domination des Montforts. Amaury perdit Lavaur, Puylaurens, Montauban, Castelnaudary, Montréal, Agen. Au commencement de l'année 1222, il ne possédait plus que les places de Carcassonne, Agde et Narbonne. Dans cette situation désespérée, il songea à tirer le meilleur parti possible de titres, qu'il ne lui était plus permis de faire valoir par lui-même. Il fit proposer à Philippe-Auguste, par les évêques de Nîmes et de Béziers, de lui céder les droits, qu'avait créés à la maison de Montfort le décret du concile de Latran. Le pape fut, en même temps, prévenu de cette démarche et de la triste nécessité qui l'avait inspirée. Honorius III appuya, auprès du roi, l'offre d'Amaury. Philippe-Auguste fut moins que jamais tenté d'accepter : les perspectives de la lutte à soutenir étaient devenues plus effrayantes encore, que par le passé. D'un autre côté, l'Angleterre menaçait de ne point renouveler la trêve ; et le progrès des ans, la diminution de ses forces, avertissaient le roi, que la mort pouvait d'un jour à l'autre le surprendre. Il refusa donc nettement. Sa résolution à cet égard était si sincère, que le comte de Champagne lui ayant exprimé le désir de se charger de l'affaire des albigeois, il lui donna très-volontiers son consentement[2].

Raimond le jeune apprit avec une vive satisfaction le refus du roi. Il lui écrivit, le 16 juin 1222, la lettre la plus soumise, la plus orthodoxe, pour le supplier de s'intéresser en sa faveur, « et de le faire rentrer, en vue de

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. xxxii, p. 685. — Guill. Le Breton, p. 92. — Dom Vaissète, t. V, l. XXIII, ch. xliii.
[2] Dom Vaissète, *ibid*, ch. lx.



Dieu, dans l'unité de la sainte Église[1]. » Au mois d'août, il perdit son père, Raimond VI[2]. Roger-Bernard, comte de Foix, venait également de succéder au sien. Il semblait qu'avec ces jeunes princes, dont le nom était moins

[1] Dom Vaissète, *Hist. litt. de la France*, Preuves t. XVIII, p. 389.

[2] Par son testament, ce prince, que les prédicateurs de croisade n'avaient cessé de peindre comme le plus immoral et le plus impie des hommes, donne tous les revenus de ses métairies du Toulousain aux hospitaliers et aux templiers de Toulouse, pour les distribuer aux pauvres. Par un acte postérieur, il se voue au service de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem; il s'engage à prendre l'habit de l'ordre; il se fait recevoir frère de l'Hôpital de Toulouse; il y marque sa sépulture, parmi les religieux. Guillaume de Puylaurens raconte ainsi sa fin : « Frappé de mort subite, il ne peut parler, mais ayant encore mémoire et pleine connaissance, il étend les mains vers maître Jourdain, abbé de Saint-Cernin, qui accourait près de lui, faisant geste de dévotion; surviennent les frères hospitaliers de Saint-Jean, qui posent sur lui le manteau de leur ordre avec la croix; il la baisait, et tout à coup il expira. Son corps fut porté dans leur maison; pourtant il ne fut point inhumé, attendu qu'il était excommunié; et on le garde encore aujourd'hui, comme on le voit, privé de sépulture. » — Cap. xxxiv, p. 686. — Il y resta trois cents ans, abandonné dans un coffre de bois. Les efforts persévérants de son fils, alors même qu'il fut réconcilié avec l'Eglise, furent vains, pour obtenir de l'implacable rancune de quelques ecclésiastiques un peu de terre sainte pour le corps de son père. Raimond VI ne fut coupable au fond que de beaucoup de faiblesse. S'il pencha, comme tous les grands du Midi, pour les hérétiques, s'il toléra leur présence dans ses Etats, il ne fut jamais hérétique lui-même. « Il n'y a aucune preuve, dit dom Vaissète, qu'il ait professé lui-même l'erreur, et il est faux qu'il ait été déclaré hérétique par le concile de Latran. Il offrit toujours, au contraire, de se justifier pleinement; et ce qui prouve qu'il était bien assuré de son innocence, c'est qu'on ne voulut jamais recevoir sa justification. Ceux à qui les inquisiteurs firent subir l'interrogatoire, après sa mort, pour s'informer de sa doctrine, ne l'accusèrent pas d'avoir communiqué avec les hérétiques, mais seulement de les avoir admis dans sa familiarité; en sorte que ce fut là son plus grand crime. » Dom Vaissète, *ibid*, ch. LXIII. — Ce crime lui coûta la perte de sa principauté, et l'expiation doit paraître suffisante, si on la mesure à l'importance des domaines qui composaient cette principauté. Les domaines héréditaires de la maison de Toulouse comprenaient : 1° Le duché de Narbonne, qui lui donnait autorité sur toute la province ecclésiastique de ce nom; 2° le domaine direct des comtés particuliers de Narbonne, Nîmes, Usez, Béziers, Agde, Lodève; 3° le comté de Toulouse, qui comprenait toute la province ecclésiastique de ce nom; 4° les comtés particuliers d'Albigeois, Querci et Rouergue en Aquitaine, outre l'autorité suzeraine sur plusieurs autres pays de cette province et de la Gascogne; 5° le Vivarais; 6° le marquisat de Provence, compris entre le Rhône, la Durance, les Alpes et l'Isère. De plus, Ermesinde de Pelet, première femme de Raimond VI, lui avait donné le comté particulier de Melgueil, dont elle était héritière; Jeanne d'Angleterre, sa quatrième femme, mère de Raimond VII ou le jeune, lui avait apporté en dot le comté d'A-

compromis dans les accusations d'hérésie, l'Église serait plus disposée à un accommodement. Ils l'espérèrent. Amaury, de son côté, était à bout de ressources; les hostilités se ralentirent; enfin, l'on convint d'une trêve pour négocier la paix. Les prétentions des deux partis, revendiquant les mêmes droits sur les mêmes provinces, les exigences du légat, le cardinal Conrad, en rendaient les conditions bien difficiles, sinon absolument impossibles à établir. Une première conférence, tenue à Saint-Flour, en Auvergne, n'amena aucun résultat. Raimond et Amaury, cependant, affectaient d'être animés l'un pour l'autre de sentiments affectueux; ils projetaient de cimenter leur traité de paix, par le mariage du premier avec la sœur du second. Raimond alla visiter son futur beau-frère à Carcassonne, se livrant avec une confiance chevaleresque à son hospitalité.

Les chances d'une paix solide eussent-elles été sérieuses, que tout aurait été compromis par les sectaires, dont la destinée semblait être de travailler à la ruine de la maison de Toulouse. Les succès de Raimond le jeune, l'abaissement des Montforts, leur avaient paru des coups de la Providence, ménagés tout exprès pour relever la religion persécutée. Ils reparurent en foule; ils tinrent des assemblées qui, bien que secrètes, furent bientôt connues du clergé catholique et du légat. Le cardinal Conrad, effrayé, convoqua un concile à Sens, pour le 6 juillet 1223[1]. Ce concile devait arrêter les moyens de venir définitivement à bout de l'hérésie. Raimond VII, dont on était habitué à confondre la cause avec celle des hérétiques, avait peu de chance de voir ses réclamations accueillies par la nouvelle assemblée.

genois, comprenant les diocèses d'Agen et de Condom; et Pierre II, roi d'Aragon, son beau-frère, lui avait donné en engagement les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan. Enfin, il était suzerain des cômtes de Foix, de Comminges, de Rhodez, etc. — Dom Vaissète, *ibid*, ch. LXIV.

[1] *Acta conciliorum*, t. VII, p. 129.

Un événement considérable, la mort de Philippe-Auguste, vint changer les éléments de la question. Philippe-Auguste avait demandé que le concile fût transféré de Sens à Paris ; il voulait assister à ses délibérations, d'où pouvaient sortir des mesures, intéressant toute la monarchie. Il habitait sa résidence de Paci-sur-Eure, où le retenait une fièvre lente, qui le consumait depuis près d'une année. Malgré les progrès du mal, il se mit en route ; mais il ne put aller plus loin que Mantes ; ses forces étaient épuisées ; les principes de la vie l'étaient aussi. Il expira le 14 juillet 1223, âgé de cinquante-huit ans, après un règne glorieux et fécond de quarante-trois ans. On l'inhuma à Saint-Denis ; le concours des évêques, réunis à l'occasion du concile, ajouta à la pompe de ses funérailles[1].

## IX

AVÉNEMENT DE LOUIS VIII. — AMAURY DE MONTFORT EST CONTRAINT D'ABANDONNER LE MIDI. — LE ROI EST DISPOSÉ A SE CHARGER DE L'AFFAIRE DES ALBIGEOIS. — LE PAPE REFUSE SON CONSENTEMENT.

Le premier des rois capétiens, il avait négligé de faire couronner son successeur, de son vivant. Les droits de sa maison, auxquels son fils joignait ceux de la race de

[1] On sait que Philippe-Auguste avait été marié trois fois : avec Isabelle de Hainaut, dont il eut *Louis VIII*, son successeur; avec Ingerburge de Danemark, qu'il répudia; avec Agnès de Méranie, pour laquelle il fut excommunié, et dont il eut deux enfants : *Marie*, promise d'abord à l'infortuné Arthur, comte de Bretagne, mariée successivement à Philippe, comte de Namur, frère de l'empereur Baudouin de Constantinople, puis à Henri, duc de Brabant et de Lorraine, et *Philippe*, surnommé *Hurepel* (*Peau de Hure, le Rude*), devenu comte de Boulogne, par sa femme Mathilde, fille de Renaud, comte de Dammartin, et d'Ide, héritière de Boulogne. Philippe-Auguste obtint d'Innocent III la légitimation de Marie et de Philippe, bien que son mariage avec Agnès de Méranie eût été cassé. Il eut un quatrième enfant, dont on ne connaît pas la mère, mais qui fut légitimé par Honorius III; il se nommait Pierre Charlot, devint évêque de Noyon, suivit saint Louis en Orient, et y mourut, au mois d'octobre 1249. Pierre Charlot eut pour précepteur Guillaume Le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, auteur de la vie de ce prince et du poëme de la *Philippidos*, qu'il dédia à son élève. — Rigord, p. 66. — *Chron* Guill. de Nangiaco, *Historiens de France*, t XX, p. 762, *c*.

Charlemagne, lui paraissaient désormais trop fermement établis, pour qu'il crût devoir recourir à cette précaution. Louis VIII fut proclamé roi, sans opposition. Les grands du royaume se réunirent à Reims, pour lui rendre hommage et remplir, dans la cérémonie du sacre, les diverses charges qui leur appartenaient. Le 6 août 1223, l'onction royale fut faite par l'archevêque Guillaume de Joinville, oncle de l'historien de saint Louis ; Blanche de Castille reçut en même temps la couronne. Seul, parmi les grands feudataires, le roi d'Angleterre s'abstint de paraître ou de se faire représenter au sacre. Ce n'était pas qu'il contestât la légitimité de la succession au trône, mais il avait à faire valoir ses revendications, au sujet de la Normandie et des autres provinces confisquées par Philippe-Auguste. Il ne voulut pas sanctionner les faits accomplis, en participant à l'inauguration du nouveau règne. Ses ambassadeurs vinrent plus tard, mais pour réclamer ses droits ; ils rappelèrent au roi la promesse qu'il avait faite, à cet égard, lors du traité de Londres, en 1217 ; preuve assez évidente, que cette promesse avait été réellement faite. Le roi, d'ailleurs, ne la contesta point : il fit répondre qu'il possédait, à juste titre, les provinces réclamées ; qu'il était prêt à le prouver devant sa cour, si le roi d'Angleterre voulait y venir plaider et faire serment de se soumettre au jugement qui serait rendu ; que, quant à l'engagement pris en Angleterre, il était nul, parce que Henri III n'avait pas tenu sa part des conventions de Londres : en taxant à d'énormes rançons les prisonniers de Lincoln ; en étouffant plus que jamais, sous des lois tyranniques, les libertés de l'Angleterre. Sur ce terrain, le roi avait beau jeu ; les ambassadeurs anglais ne voulurent pas en entendre davantage ; ils se hâtèrent de repasser le détroit [1]. La trêve avec l'Angleterre expirait le 14 avril 1224 ; il était probable qu'elle ne serait pas renouvelée ; l'esprit de Louis VIII,

[1] Matth. Paris, p. 306.

plus prompt à concevoir de grandes entreprises, que propre à les mener à bonne fin, devait le porter à tenter la complète expulsion des Anglais, des points qu'ils occupaient encore, dans les provinces conquises sur Jean-sans-Terre. Pour se garantir du côté de l'Empire, il avait renouvelé, au mois de novembre, avec l'empereur Frédéric II, un traité d'alliance, par lequel ce prince s'engageait à ne point s'unir au roi d'Angleterre, contre le roi de France.

Ce n'était pas tout. Philippe-Auguste n'avait eu que trop raison, de craindre l'entraînement de son fils. Sollicité par le pape, par les évêques, par Amaury de Montfort, il était fort disposé à se charger de la guerre de la foi, en Languedoc. Déjà, pour témoigner de son zèle, il avait envoyé à Amaury 20,000 livres, prises dans le trésor paternel. Cette somme fut bientôt épuisée. Le concile de Paris n'avait abouti qu'à la reprise des hostilités. Les troupes d'Amaury, que celui-ci ne pouvait plus payer, l'abandonnaient. Il perdait ses dernières places. Enfermé par ses adversaires dans Carcassonne, il voyait le moment, où il serait réduit à capituler, faute de vivres. Toute son ambition se bornait, maintenant, à prolonger la résistance jusqu'à Pâques; c'est-à-dire, assez de temps, pour que le roi pût venir le dégager. Les évêques de Languedoc, Arnaud, archevêque de Narbonne, ramené par le commun danger sous la bannière de Montfort, les évêques de Nîmes, d'Usez, de Béziers et d'Agde cherchaient de tous côtés une somme suffisante, pour faire vivre leur champion, jusqu'à ce terme de Pâques. Ils proposèrent, comme sûreté de cet emprunt, leurs domaines, leurs personnes mêmes en otages; nul ne voulut prêter. Amaury tenta d'engager ses seigneuries de France; il offrit aussi sa propre personne en gage; il lui fut impossible de trouver la somme de 3,000 livres, qu'il devait à ses chevaliers, et faute de laquelle, ils menaçaient de se retirer. Enfin, il fit un suprême appel à ces chevaliers eux-mêmes; il les

supplia d'accepter ce gage de ses domaines et de son corps, pour la garantie de leur solde, et de rester à son service, jusqu'à Pâques. Vingt chevaliers seulement consentirent à demeurer[1]. Il ne restait plus au comte de Montfort qu'à quitter un pays, où sa cause était tombée dans un tel discrédit. Le 14 janvier 1224, il conclut, avec les comtes de Toulouse et de Foix, une trêve de deux mois; il promit d'employer ses bons offices, à leur procurer la paix avec l'Église et avec le roi de France, quoiqu'il fût bien déterminé à n'en rien faire. Le lendemain, 15 janvier, il sortit de Carcassonne, avec tous les Français qui étaient avec lui. Au milieu d'eux, étaient portés deux coffres; ce n'étaient ni des trésors ni des trophées. Ce qu'Amaury de Montfort emportait en France, c'étaient les ossements de son père et de son frère, n'osant pas les confier à cette terre, sur laquelle, durant quatorze années de luttes sanglantes, de proscriptions, de domination tyrannique, sa famille avait semé tant de haine[2].

Arrivé près du roi, le comte de Montfort ne tint aucun compte de la promesse qu'il avait faite en jurant la trêve. Il ne tenta de réconcilier les comtes de Toulouse et de Foix, ni avec l'Église, ni avec le souverain; mais il se hâta de réaliser la cession de ses droits, déjà plusieurs fois offerte à Louis VIII. Le prix devait en être la charge de connétable de France. Le pape avait renouvelé ses sollicitations; le roi n'était que trop porté à consentir. Toutefois, avant de conclure avec Amaury, il chargea l'archevêque de Bourges, les évêques de Langres et de Chartres (ceux-là mêmes que le pape avait envoyés près de lui, pour l'engager à accepter) d'obtenir d'Honorius III certaines conditions, que les souverains pontifes n'avaient jamais refusées, en pareille circonstance. Le roi demandait que le pape lui garantît, pendant la guerre en Albigeois, outre

[1] Dom Vaissète, *ibid*, ch. LXXXI.
[2] Philippe Mouskès, v. 24321 et seq.

les indulgences et exemptions acquises aux croisés, l'intégrité de son royaume; qu'il employât son pouvoir spirituel, à contraindre les barons français à participer aux expéditions, de leur personne ou de leur argent; que la trêve avec l'Angleterre fût prolongée de dix ans; enfin, que, durant le même espace de temps, le clergé contribuât aux frais militaires, par un subside annuel de soixante mille livres parisis. Le roi doutait si peu que ces conditions lui fussent accordées, qu'il ordonna de commencer les préparatifs de la campagne. Mais les choses tournèrent tout autrement qu'il ne l'avait pensé.

Raimond VII avait compris que s'il laissait s'accomplir cette négociation, s'il était une fois livré au roi de France, il n'avait plus le moindre espoir de conserver sa principauté. C'était la dernière occasion, l'heure décisive pour lui, de conjurer une ruine irréparable. Il réunit tous ses efforts; il agit par lui-même, par l'Empereur, par le roi d'Angleterre. De lui-même, il promit une soumission entière, absolue, à tous les ordres du saint-siége. Le roi d'Angleterre était son cousin germain, l'Empereur, son suzerain, pour le marquisat de Provence; ni l'un ni l'autre ne pouvaient voir, d'un œil favorable, la couronne de France s'agrandir des domaines de la maison de Toulouse. Ils intervinrent à Rome, avec beaucoup de zèle: le roi d'Angleterre, plus directement intéressé, fut soupçonné d'avoir ajouté, à la puissance de ses représentations, l'effet plus décisif de la corruption[1]. L'Empereur insista sur le besoin urgent qu'avait la Terre sainte, des forces de toute la chrétienté.

Ces démarches réussirent. Au lieu de l'approbation, des louanges mêmes, sur lesquelles il comptait, pour avoir cédé aux sollicitations de l'Église, le roi reçut un message du pape, qui mettait à néant tous ses projets. Honorius III lui mandait « que l'Empereur faisait tous ses

[1] Philippe Mouskès, v. 24339.

efforts pour unir les rois et les princes chrétiens dans la pensée commune de secourir la Terre sainte; que le saint-siége devait, par tous les moyens en son pouvoir, seconder les desseins pieux de l'Empereur; qu'il était certain que Raimond, fils de l'ancien comte de Toulouse, terrifié par la crainte de la puissance royale, n'oserait jamais braver les forces du roi; qu'il se soumettrait aux ordres de l'Église, s'il savait le roi bien décidé à l'y contraindre. « En « procurant ce résultat, ajoutait le pape, vous serez le sau- « veur de bien des âmes, de bien des vies. En écartant « l'obstacle de cette discorde intestine, qui peut porter un « si grave préjudice à l'affaire de la Terre sainte, vous ap- « porterez à cette terre un secours inestimable. Vous ne « pouvez acquérir de titres de gloire plus grands, qu'en « forçant Raimond à rentrer dans la bonne voie, à se « rendre aux ordres du siége apostolique, par la seule « terreur de votre puissance, sans employer vos armes, « sans répandre le sang[1]. » La conclusion à tirer de cette lettre était celle-ci : le roi ne devait plus agir dans l'espoir de conquérir les domaines de Raimond; mais uniquement pour soumettre Raimond à l'Église. C'était un refus formel de ratifier la cession, faite par Amaury de Montfort, un changement complet de politique. Les instructions de l'évêque de Porto, chargé de remettre au roi la lettre du pape, achevaient de mettre en lumière la pensée de la cour romaine. Ce légat suspendit les indulgences que le concile de Latran avait accordées à ceux qui combattaient les hérétiques[2]. C'était défendre de leur faire la guerre et proclamer la parfaite orthodoxie de Raimond VII.

Le roi fut saisi d'une violente colère, à la réception de la lettre du pape. Dans le transport du premier mouvement,

[1] *Epist. summorum pontific.* Duchesne, t. V, p. 859.
[2] *Gesta Ludovici Octavi*, Duchesne, t. V, p. 285. — *Chron.* Guill. de Nangiaco, *Historiens de France*, t. XX, p. 762.

il chassa de sa présence tous les gens d'Église[1]. Il répondit au légat, en plein parlement : « il lui rappela les deux expéditions, qu'en fils soumis de l'Église, il avait conduites contre les albigeois, les dépenses considérables qui en étaient résultées ; le sang versé par la France pour soutenir la foi ; puis, les instances réitérées faites auprès de son père, auprès de lui-même, pour qu'il se chargeât de la guerre, instances renouvelées tout récemment, au nom du pape, par l'archevêque de Bourges, les évêques de Langres et de Chartres. Et lorsqu'il se disposait à remplir les intentions de la cour romaine, on lui signifiait, sous prétexte de ne point nuire à la Terre sainte, qu'il fallait renoncer à ses desseins !... Le roi défendait qu'on lui reparlât jamais de l'affaire des albigeois, dont il ne se mêlerait plus[2]. »

## X

EXPÉDITION DE LOUIS VIII EN POITOU. — PRISE DE LA ROCHELLE. — LE CARDINAL DE SAINT-ANGE ET LES ÉCOLIERS DE PARIS.
CONCILE DE BOURGES — LE ROI SE CHARGE DE L'AFFAIRE DES ALBIGEOIS.

Le pape avait acquiescé à une seule des demandes du roi, à celle qui concernait une prolongation de trêve avec l'Angleterre. En cela encore, il servait mal les désirs du roi et favorisait les Anglais. Ceux-ci, en proie dans ce moment à des troubles civils, n'étaient pas prêts à commencer la guerre. Louis VIII, au contraire, avait tout intérêt à saisir cette circonstance et à utiliser ses préparatifs militaires, en achevant d'expulser ses ennemis du territoire français. Par dépit, il s'y trouvait d'autant plus disposé, que le pape semblait vouloir l'en détourner. La trêve était expirée le 14 avril, jour de Pâques ; rien ne s'opposait à ce qu'il tournât sur l'Ouest et contre les Anglais, les forces rassemblées contre les albigeois et le Midi. Ses barons

[1] Ph. Mouskès, v. 24349 et seq.
[2] *Gesta Ludovici*, *Oct.*, Collection Guizot, t. XI, p. 362.

approuvaient ce dessein ; le roi résolut de l'exécuter sur-le-champ.

Le but principal de l'expédition était de s'emparer de Niort, et surtout de l'importante place de la Rochelle, « port où les rois d'Angleterre et leurs hommes d'armes avaient coutume d'aborder » pour venir défendre leurs possessions continentales[1]. Le roi se mit en marche, à la tête d'une nombreuse armée. Le 25 juin, il était à Tours, où se poursuivirent les opérations préliminaires de la campagne. Ces opérations, non moins essentielles que les faits de guerre, consistaient en négociations avec les principaux seigneurs du pays. La plupart étaient fort attachés à la domination anglaise, dont ils tiraient de grands profits, en subventions de toute espèce, sans rien sacrifier de leur indépendance réelle. Louis VIII, cependant, s'était assuré déjà la soumission du puissant comte de la Marche, Hugues de Lusignan, bien qu'il fût l'époux de la mère de Henri III, roi d'Angleterre. Un autre traité lui garantit, pour un an, la neutralité d'un baron des plus considérables aussi, Aimeri, vicomte de Thouars. D'autres seigneurs étaient pratiqués et assez ébranlés pour laisser toute liberté aux mouvements du roi. Ils devaient se déclarer en sa faveur aussitôt que la victoire leur en aurait donné le signal.

Louis se présenta devant Niort, le 3 juillet. Le château était défendu par Savary de Mauléon, sénéchal de Guyenne. Mais la bravoure de ce chef et de ses chevaliers ne put rien contre la prodigieuse quantité de pierres, que lancèrent les machines des assiégeants. Ce fut une victoire d'artillerie. Les assiégés durent se rendre, pour ainsi dire, sans avoir combattu. Ils obtinrent de se retirer librement, avec tout ce qu'ils pouvaient emporter de leur avoir, en promettant de ne point servir contre le roi, dans aucun château, jusqu'à la Toussaint, excepté dans la Rochelle. En consé-

[1] Matth. Paris, p. 308.

quence de cette convention, qui semble étrange, mais dont on rencontre une foule d'exemples à cette époque, ils coururent, Savary de Mauléon en tête, s'enfermer dans la Rochelle, pour y attendre l'attaque du roi. Après avoir remis en état les fortifications de Niort, Louis VIII alla soumettre Saint-Jean-d'Angely, qui ne fit aucune résistance.

Ayant ainsi réduit les places, qui pouvaient menacer sa retraite, de Saint-Jean-d'Angely il vint mettre le siége devant la Rochelle, le 15 juillet.

La Rochelle, défendue par trois cents chevaliers et par un grand nombre d'hommes d'armes, pouvait en outre recevoir par mer des secours de toute nature. Si le roi d'Angleterre avait fait quelque effort pour la secourir, si la garnison et les habitants étaient demeurés fermement unis dans le dessein de résister, Louis VIII, dépourvu de vaisseaux, aurait pu demeurer bien longtemps devant les murs de cette ville, sans réussir à la prendre. Mais la fortune, ou plutôt des moyens autres que ceux de la force militaire, aplanissaient pour lui toutes les difficultés[1]. Il ne vint d'Angleterre qu'un certain nombre de coffres, annoncés comme étant pleins d'argent ; et lorsqu'on les ouvrit, on n'y trouva que des pierres et du son. Que la fraude eût été pratiquée en Angleterre, par des agents infidèles, ou dans la Rochelle même, ceux qui, dans la ville, conspiraient pour le roi de France, surent en tirer parti pour exciter un mouvement populaire contre les Anglais. Les chevaliers poitevins, déçus dans l'espérance de la solde, sur laquelle ils comptaient, se croyant joués, firent cause commune avec les habitants. Ils refusèrent de contribuer à la défense des murailles, et entrèrent en pourparlers avec le roi. Les Anglais craignirent d'être livrés ; ils se hâtèrent de demander un sauf-conduit pour retourner chez eux. Le sauf-conduit fut aussitôt accordé, et la Ro-

[1] Matth. Paris, p. 308.

chelle ouvrit ses portes. Non-seulement le Poitou tout entier était soumis, mais les grands du Limousin, du Périgord, de la Guyenne, jusqu'à la Garonne, s'empressèrent de venir rendre hommage au vainqueur. Savary de Mauléon lui-même fut au nombre de ceux qui se rangèrent sous l'obéissance du roi. Ce n'était pas qu'il abandonnât volontairement, comme tant d'autres, son souverain au milieu des revers; mais l'injustice des Anglais le força de les quitter. Malgré les preuves répétées qu'il avait données de son courage et de sa fidélité, ils voulurent le rendre suspect; ils l'accusèrent de la perte de Niort et de celle de la Rochelle. Savary de Mauléon, menacé d'être arrêté par les compagnons de sa fuite en Angleterre, fit diriger son navire sur un port de France, et vint demander au roi de recevoir son hommage.

Après cette brillante expédition, accomplie presque sans effusion de sang, Louis VIII revint triompher à Paris, dans les premiers jours du mois de novembre [1].

Henri III s'était laissé détourner de porter secours à la Rochelle, par le soin bien moins important d'arrêter, en Angleterre, la rébellion d'un petit seigneur. Il crut avoir le temps de faire l'un et l'autre; la chute si prompte de la Rochelle trompa son espoir. Il songea à reprendre cette place, qu'avec un peu de prévoyance et d'activité, il aurait aisément sauvée; et dans ce but, il demanda un subside aux barons et au clergé de son royaume. Il l'obtint, à condition que ses sujets jouiraient enfin de ces fameuses libertés, toujours promises et toujours différées. Henri III, lorsqu'il avait besoin d'argent, promettait volontiers d'observer la Grande Charte. Il s'empressa de faire expédier de nouvelles lettres patentes, qui annonçaient sa ferme résolution de ne plus s'en écarter. En échange, il reçut les sommes dont il avait besoin pour

[1] *Gesta Ludovici oct.* p. 286. — *Chron.* Guill. de Nangiaco, *Historiens de France*, t. XX, p. 762.

envoyer en Guyenne son jeune frère, Richard, alors âgé de dix-sept ans, avec soixante chevaliers, et, chose plus essentielle, pour soudoyer les partisans qu'il conservait dans le pays.

La conduite réelle de l'expédition était confiée à Guillaume, comte de Salisbury, et à Philippe d'Albiny, le vainqueur d'Eustache-le-Moine. Au printemps de l'année 1225, Richard, revêtu du titre de comte de Poitou, comme pour protester des droits de sa maison sur cette province, débarqua à Bordeaux. Parfaitement accueilli par les Gascons, qui montrèrent beaucoup d'empressement à suivre un prince pourvu d'un riche trésor, il ne fit néanmoins rien de considérable. Il s'empara de quelques châteaux, soumit divers seigneurs, mais ne réussit pas à entamer sérieusement les dernières conquêtes de Louis VIII[1].

L'allié, ou plutôt le protecteur dans lequel Henri III plaçait toute sa confiance, c'était le pape. Honorius III avait vu, avec un grand déplaisir, le roi de France commencer les hostilités. Le roi de France avait attaqué le vassal de l'Église, et de plus il avait troublé la paix de la chrétienté, au moment où le souverain pontife ordonnait que toutes les querelles cessassent, qu'il n'y eût plus qu'une guerre, celle des saints lieux : double offense faite au saint-siége, et qu'à la première plainte de Henri III, le pape reprocha au roi, en termes peu mesurés. Le roi s'excusa habilement, en se servant des propres arguments du pape : « La trêve que le roi notre père avait « faite avec Henri, roi d'Angleterre, fit-il écrire à Rome, « étant expirée, nos barons ne nous ont point conseillé « de la renouveler : c'est pourquoi nous sommes venu « en personne, nous saisir de nos fiefs de Poitou, dont le « roi Jean d'Angleterre fut déclaré déchu par le jugement « de ses pairs, nos barons, avant que le roi Henri fût né ; « et dès lors ces fiefs passèrent à la couronne de France.

[1] Matth. Paris, p. 312. — *Gesta Ludovici Oct.*, p. 286-287.

« Toutefois le roi Henri nous les dispute; et pour s'y maintenir, il envoie contre nous des troupes du royaume « d'Angleterre, qui est le fief de l'Église romaine et le « vôtre. Or, comme nous ne croyons pas que ce soit votre « intention, que de vos fiefs il vienne du mal à notre « royaume, nous prions instamment Votre Paternité, que « si le roi d'Angleterre agit ainsi par votre ordre, vous « le fassiez révoquer ; que s'il agit de son propre mouvement, vous ne vous étonniez pas si nous prenons des « mesures opposées. » Honorius III sentit le trait et n'en devint pas plus modéré : « Vous agissez contre l'Église « romaine votre mère, ne craignit-il pas de répondre « au roi de France, comme s'il était impossible que « vous deveniez un jour suppliant devant elle.... — « Qu'on ne nous dise point que ce n'est pas à nous à « prendre la défense du roi d'Angleterre, parce qu'il s'agit « des choses féodales. Il a été dit à Jérémie, qui était « prêtre : *Je t'ai établi sur les peuples et les royaumes*, « *pour arracher et détruire, édifier et planter*. D'où il « paraît qu'il appartient au pape, qui tient le premier « rang dans le sacerdoce, d'arracher tout péché mortel... « — Puis donc que l'on croit que vous péchez manifestement contre le roi d'Angleterre, nous que regarde la « correction de tout péché, en quelle conscience pouvons-« nous boucher nos oreilles à ses plaintes?... » Le pape concluait, en exigeant que les places prises à Henri III fussent restituées à ce prince, et menaçait le roi des foudres de l'Église, s'il recommençait la guerre.[1]

Le roi ne tint aucun compte de ces exagérations de la chancellerie romaine. Le saint-siége était nouvellement représenté auprès de lui par un légat, homme de beaucoup d'esprit et destiné à avoir une influence heureuse sur les affaires de la monarchie. Nul doute que

[1] Raynaldus, *Annales ecclésiastiques*, 1646-1648, t. XIII, année 1225, art. 30-34. — Fleury, *Hist. eccl.* t. XVI, l. LXXIX, p. 571, 582.

son langage et certaine négociation, dont il était chargé relativement au Midi, ne rassurassent Louis VIII sur les suites possibles des menaces du pape. Ce prélat, issu de la maison des Frangipani, se nommait Romain ; il était cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, et jouissait d'une réputation égale dans les sciences sacrées et profanes. Possédant toute la confiance de la cour romaine, sa légation s'étendait non-seulement à la France, mais au Languedoc, aux provinces de Tarantaise, de Vienne, d'Aix, d'Embrun, de Besançon, avec les pouvoirs les plus étendus ; de sorte que la direction des affaires du Midi lui appartenait aussi. Cette réunion dans les mêmes mains de l'administration religieuse de la langue d'oïl et de la langue d'oc, préparait la réunion politique de ces deux langues.

Malgré toute son habileté, le cardinal de Saint-Ange, arrivé à la cour au mois de juin 1225, eut un début malheureux, qui faillit lui coûter la vie.

L'Université de Paris était subordonnée à l'évêque, sous la juridiction duquel elle était placée. Les écoliers avaient le caractère ecclésiastique, et l'Université, fille de l'Église, n'agissait, n'enseignait que sous le contrôle de l'autorité métropolitaine. Les licences qu'elle délivrait, après les examens, devaient notamment être revêtues par le chancelier du sceau du Chapitre. C'était, en même temps que la marque de la sujétion de l'Université, la preuve de l'approbation donnée par l'évêque à la science et à l'orthodoxie des écoliers, le titre de la permission, de la *licence*, qu'il leur accordait, d'enseigner dans l'étendue de son diocèse.

Mais un abus fiscal s'était glissé sous ce droit très-légitime du Chapitre. Malgré la défense des papes et des conciles, les chanceliers de l'Église de Paris avaient peu à peu introduit l'usage de faire payer aux licenciés un droit de sceau. L'Université, déjà très-impatiente, à

mesure qu'elle se développait, de secouer le joug d'un pouvoir qui gênait sa liberté, avait plusieurs fois réclamé contre cette exigence. Pour cette cause et pour d'autres, de fréquents conflits éclataient entre elle et les agents de l'autorité métropolitaine. Elle voulut, afin de se rendre plus indépendante, avoir un sceau particulier pour ses propres affaires. Elle ne prétendait pas encore s'en servir pour les licences; mais c'était un premier pas vers une émancipation complète, qui alarma le Chapitre. Aussitôt que le cardinal légat fut arrivé à Paris, l'évêque et les chanoines citèrent devant lui les maîtres de l'Université.

Les représentants de l'Université acceptèrent volontiers le légat pour juge, et lui remirent leur sceau; mais ils entendaient être jugés sérieusement. Le légat ne crut pas que l'affaire méritât un examen approfondi; il considéra seulement que la prétention des Écoles était une innovation, et sans prendre le temps de délibérer, il fit rompre publiquement le sceau, et défendit à l'Université, sous peine d'anathème, d'en posséder un désormais. Les écoliers de ce temps-là, tout clercs qu'ils étaient, n'avaient ni moins de turbulence, ni moins d'impétuosité que les étudiants modernes. A la nouvelle de cet arrêt, qu'ils considèrent comme un déni de justice, ils se soulèvent, s'arment d'épées et de bâtons, attaquent la maison du légat, brisent les portes, blessent deux serviteurs qui voulaient défendre leur maître, et ils allaient mettre la main sur la personne du cardinal, lorsque le roi, instruit du danger qu'il courait, envoya des hommes d'armes, qui le dégagèrent. Les auteurs de cette violence, et même un grand nombre de maîtres, furent excommuniés; mais il fallut que le légat, pour mettre sa vie en sûreté, quittât la ville, protégé par une forte escorte. Cette épreuve lui avait appris avec quel ménagement il fallait user de son autorité, sur une nation aussi impressionnable que la nation française. Il eut le

bon esprit de se montrer disposé à un accommodement. Quatre-vingts des maîtres excommuniés l'allèrent trouver à Bourges, où il avait convoqué un concile; ils obtinrent sans peine leur absolution et l'oubli de ce qui s'était passé[1].

Ce concile avait pour objet principal l'éternelle affaire de Toulouse. Les soumissions du comte Raimond ne lui avaient procuré qu'un moment de répit. Un concile tenu à Montpellier avait admis sa justification. Il avait été déclaré bon catholique; il avait promis de purger ses États des hérétiques, de confisquer leurs biens, d'accorder toutes les réparations, d'opérer toutes les restitutions, réclamées par les Églises, d'indemniser Amaury de Montfort. « Si « tout cela ne suffit pas, avait-il ajouté dans la chaleur de « son zèle, comme c'est régner que de servir la sainte « Église, nous exécuterons humblement et fidèlement tout « ce qu'elle voudra nous ordonner. » Roger-Bernard, comte de Foix, et le jeune vicomte de Béziers et de Carcassonne, Trencavel, avaient pris les mêmes engagements. On n'attendait plus que la ratification du pape, auquel une ambassade solennelle, appuyée par l'archevêque de Narbonne, avait porté les soumissions des princes et les actes du concile de Montpellier. Aucun prétexte ne semblait plus pouvoir être allégué, pour retarder une réconciliation définitive, lorsqu'une nouvelle évolution de la cour romaine anéantit les espérances du comte de Toulouse[2].

Les prélats ennemis de Raimond, ceux surtout qui avaient profité de ses malheurs, pour usurper des droit suzerains, qu'il leur aurait fallu restituer, s'il rentrait en possession de sa pleine autorité, avaient réuni leurs efforts pour faire échouer l'œuvre de sa restauration. Ils le représen-

[1] Crévier, *Hist. de l'Université de Paris*, 1761, t. I, l. II, p. 285, 335-336. — Fleury, *Hist. eccl.*, t. XVI, liv. LXXIX, p. 593. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 135.

[2] *Gesta Ludovici Oct.*, p. 286. — Dom Vaissète, t. V, liv. XXIII, chapitre XXIII.

taient comme mauvais et faux catholique; ils peignaient sous les plus noires couleurs l'état des âmes dans le Midi. Malheureusement, les sectaires semblaient prendre à tâche de leur donner raison, sur ce dernier point. Les progrès du mal, en Italie même, sous les yeux du pape, ne pouvaient se nier. Mais il n'y avait ni justice, ni bonne foi, à rendre les princes languedociens responsables des actes des hérétiques, à ne point les rétablir, alors qu'ils offraient de remplir toutes les conditions qu'on avait exigées d'eux. Honorius III effrayé et circonvenu, n'osa pas tenir ses promesses. Le cardinal de Saint-Ange fut envoyé en France, avec ordre de renouer les négociations rompues entre le roi et le comte de Montfort, pour une cession des droits de celui-ci. Il s'agissait de ramener le roi à cette idée et de donner quelque apparence de raison à la condamnation du comte de Toulouse. Obtenir l'un et l'autre point ne parut pas une entreprise difficile au cardinal Romain. Il indiqua, pour la fin de l'automne, dans la ville de Bourges, un concile des prélats du royaume, qui devait statuer définitivement sur les prétentions contraires de Raimond et d'Amaury de Montfort, et s'occuper d'un projet financier, auquel la cour de Rome n'attachait pas moins d'intérêt.

Le concile s'ouvrit le 29 novembre. Les archevêques titulaires des provinces ecclésiastiques de France[1] y siégeaient, avec plus de cent évêques, leurs suffragants, un nombre considérable d'abbés, de prieurs et de députés des chapitres. Les deux adversaires comparurent. Amaury revendiqua le comté de Toulouse, comme lui appartenant, en vertu des dispositions du concile de Latran et de l'hommage que son père en avait rendu au roi Philippe-Auguste. Raimond n'avait pas à expliquer l'origine de ses droits;

Elles étaient au nombre de neuf : Lyon, Reims, Sens, Rouen, Tours Bourges, Bordeaux, Auch et Narbonne. L'archevêque de Bordeaux ne vin pas au concile ; il se trouvait à Rome. Le siége de Narbonne était vacant, par la mort d'Arnauld, arrivée le 29 septembre précédent.



c'était l'héritage de ses pères qu'il réclamait; mais il renouvela la promesse de satisfaire à toutes les exigences de l'Église; il offrit de se faire examiner lui-même sur la foi, de frapper tous ceux de ses sujets dont les opinions seraient jugées condamnables par le légat. Amaury craignit un instant que le concile, malgré toute sa bonne volonté, ne pût refuser justice à Raimond; il interrompit celui-ci, en le sommant de soumettre leur différend à la cour des pairs. « Que le roi reçoive mon hommage, répliqua le « comte de Toulouse, et je suis prêt à me soumettre à ce « jugement; car, sans doute, ils ne me regarderaient pas « comme leur pair, s'il en était autrement[1]. » Amaury n'avait pas à redouter la décision du concile; le légat prit ses mesures, pour la faire ce qu'il voulait qu'elle fût. Après avoir laissé les deux comtes développer, chacun en faveur de ses prétentions, des arguments qui lui importaient peu au fond, il ordonna à chaque archevêque d'examiner la cause en particulier avec ses suffragants, et de lui remettre leur avis par écrit; puis, sans laisser entrevoir quelle opinion l'avait emporté, il annonça que le tout serait communiqué au pape et au roi, et défendit, sous peine d'excommunication, aux membres du concile, de se communiquer entre eux ou de révéler à qui que ce fût, le résultat des délibérations partielles[2]. Cette singulière façon de procéder rendait le pape et le roi, ou plutôt le légat, absolument maîtres de faire tenir au concile le langage qui leur conviendrait le mieux. Raimond dut se retirer, sans connaître son sort; mais il ne le soupçonnait que trop.

Le légat s'occupa ensuite de la question financière. Elle touchait à des intérêts, au sujet desquels il n'était pas si facile d'obtenir une obéissance silencieuse. La cour romaine avait imaginé de demander à chaque église d'abandonner au saint-siége la disposition de deux prébendes :

[1] Matth. Paris, p. 317.
[2] *Ibid.*

dans les églises cathédrales, une prébende de l'évêque et une du chapitre; dans les églises conventuelles, une de l'abbé et une du couvent, ou bien l'équivalent[1]. C'était une nouvelle et abondante source de revenus, qu'elle prétendait s'ouvrir. De tous les intéressés, les chapitres étaient les plus difficiles à persuader. Jaloux de leurs droits, comme toutes les corporations, résistant mieux aux exigences de Rome, parce qu'une puissance collective est plus difficile à entamer, ils étaient toujours en défiance contre les demandes du saint-siége. Ils avaient pris la précaution de limiter les pouvoirs de leurs députés, de façon que ceux-ci ne pouvaient rien promettre, avant d'en avoir référé aux chapitres eux-mêmes.

Le légat, redoutant l'opposition de ces députés et sachant qu'ils ne pouvaient valablement lui rien accorder, tenta de les éloigner, en leur donnant la permission de retourner chez eux. Il comptait obtenir une décision favorable des prélats et des abbés, et, ceux-ci gagnés, il espérait que les chanoines n'oseraient plus résister. Mais les députés avaient reçu avis de ce qui se préparait. Ils envoyèrent au légat les procurateurs des églises métropolitaines, pour protester contre toute mesure qui serait prise en leur absence et qui porterait atteinte aux droits des chapitres. Le cardinal ne leur cacha pas la commission dont il était chargé; il mit en avant les besoins de l'Église romaine; il tâcha de leur persuader que par le sacrifice de ces prébendes, les Églises, lorsqu'elles auraient quelque affaire en cour de Rome, seraient affranchies de l'obligation onéreuse d'envoyer de riches présents; que les officiers du saint-siége, mieux payés, ne seraient plus dans la fâcheuse nécessité de recevoir ces présents, et qu'un grand scandale prendrait fin. Les chanoines ne parurent pas convaincus, qu'après avoir livré leurs pré-

[1] C'est-à-dire une place ou portion de moine, ce qui revient à un moine des biens de la communauté.



bendes, il ne leur faudrait pas financer encore à Rome, comme par le passé. « Non pas, seigneur, s'écria le « procurateur de Lyon, nous ne voulons en aucune façon « être sans amis à la cour de Rome et n'y point faire lar-« gesse de nos biens. » Ils déclarèrent formellement que jamais les chapitres ne consentiraient à une pareille exaction; qu'une telle entreprise, de la part du siége apostolique, n'attaquait pas le clergé seul ; qu'elle menaçait tous les sujets du royaume, tous les seigneurs, le roi lui-même; que tous se montreraient résolus à la repousser, « dussent-ils s'exposer à la perte de leur vie « et de leurs dignités. » — « Seigneur, dirent-ils en « finissant, laissez-vous toucher par l'intérêt véritable « de l'Église catholique et du saint-siége romain. Pre-« nez garde que si l'oppression devenait générale, la « révolte pourrait l'être aussi : ce dont Dieu nous pré-« serve! » C'étaient là de bien graves paroles dans un débat d'argent. Le légat comprit, à la vivacité de la résistance, que le succès de sa négociation était impossible. Il se défendit d'avoir jamais conseillé cette mesure; il affirma n'en avoir connu le projet, que depuis son arrivée en France, en recevant les ordres du pape, et l'avoir personnellement déploré; il promit enfin de ne plus renouveler de tentative à ce sujet, jusqu'à ce que les Églises des autres royaumes eussent au préalable donné leur consentement. Les chapitres n'avaient pas à redouter qu'un pareil exemple leur fût jamais opposé; leurs députés se retirèrent satisfaits[1].

Le cardinal Romain ne fut pas plus heureux dans ses efforts, pour faire accepter par les évêques un commandement du pape, qui les privait d'une partie de leur juridiction sur les abbayes. Les évêques se montrèrent, pour

[1] Matth. Paris, p. 318. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 133. — La cour romaine fit la même tentative auprès du clergé d'Angleterre, et échoua de même.

la défense de leurs priviléges, aussi fermes que les chanoines l'avaient été pour celle de leurs revenus. Mais, il se trouva qu'ils avaient été unanimement d'avis de refuser l'absolution au comte Raimond, de poursuivre l'extermination des Albigeois, et de prier le roi de se charger de la croisade.

Le roi, malgré sa déclaration solennelle de ne plus se mêler des affaires du Midi, ne fut pas difficile à persuader. Le pape lui offrait tous les avantages qu'il lui avait refusés l'année précédente. Il ne s'agissait plus d'une croisade prochaine en Orient; l'empereur avait obtenu un délai de deux années. Quant aux réclamations du roi d'Angleterre, le pape consentait qu'il n'en fût plus question, jusqu'à ce que le roi de France eût accompli son œuvre en Languedoc. Il donnait d'avance à Louis VIII tout ce que celui-ci pourrait conquérir sur les hérétiques; il lui rendait les indulgences attachées à la croisade; il lui garantissait la paix avec l'Angleterre; il lui octroyait, pendant cinq ans, sur les biens du clergé, un subside annuel de cent mille livres tournois; et le légat ajoutait, que si cette somme ne suffisait pas, les trésors de l'Église y suppléeraient. Comment Louis VIII eût-il résisté[1]?

Dans un parlement, réuni à Paris, le 28 janvier 1226, les prélats et les barons du royaume donnèrent leur approbation à la croisade, et promirent leur concours. Le légat excommunia de nouveau le malheureux Raimond, ainsi que ses alliés; il le déclara *hérétique condamné*, déchu de toutes ses possessions, qui étaient transférées au roi de France. Amaury renouvela la cession de ses droits; son oncle, Gui de Montfort, fit semblablement abandon de ceux qui pouvaient éventuellement lui échoir. Le 30 jan-

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, t. XIII, ann. 1226, art 37 et seq.; ann. 1227, art. 61.

vier, Louis VIII prit la croix, et grand nombre de seigneurs et d'évêques la prirent avec lui [1].

## XI

CROISADE DE LOUIS VIII CONTRE LES ALBIGEOIS. — SIÉGE D'AVIGNON. MORT DE LOUIS VIII.

Aussitôt, par les soins du légat, une nuée de prédicateurs se répandit par toute la France, publiant la croisade, donnant à ceux qui consentaient à en faire partie l'absolution de tous leurs péchés, avec l'exemption de tous autres vœux, hormis celui de Jérusalem. Un nouveau parlement fut indiqué pour le 29 mars, afin d'arrêter les dernières mesures, et le rendez-vous général de l'armée fixé à Bourges au 17 mai.

Les préparatifs étaient formidables : tous les grands vassaux venaient se ranger, avec leurs hommes, sous la bannière du roi, «pour faire la meute sur les albigeois [2].» Le Midi tremblait. A peine remis des blessures que lui avaient faites la longue guerre de Simon de Montfort, il voyait avec terreur les forces du Nord tout entier s'unir pour achever sa ruine. Quels ravages! Quels flots de son sang allaient couler, s'il résistait! Découragé, épuisé, il n'y songea pas. Ceux dont il aurait pu espérer quelque appui, intimidés ou séduits, refusaient de se compromettre pour sa cause. Le roi d'Aragon fermait ses frontières aux fugitifs, qu'il appelait des hérétiques ; le comte de Roussillon offrait son concours aux croisés ; Henri III, qui se disposait à passer la mer, poussé par le double motif de poursuivre le recouvrement de ses provinces perdues, et d'opérer une diversion utile à son cousin, le

[1] *Gesta Ludovici Oct.*, p. 287 — Dom Vaissète, t V, l. XXIV, ch. v-viii. — *Chron.* Guill. de Nangiaco, p. 763.
[2] Ph. Mouskès, v. 25569. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 141.

comte de Toulouse, auquel il avait promis du secours, avait été arrêté par une lettre très-impérieuse du pape. Le souverain pontife défendait à son vassal d'attaquer les domaines du roi de France, que celui-ci les possédât justement ou non, tant qu'il serait engagé contre les albigeois. A plus forte raison défendait-il à Henri III de venir à l'aide du comte Raimond. Les conseillers de la couronne d'Angleterre sentirent l'amertume de ce procédé; mais ils furent d'avis d'obéir et d'attendre. Après tout, l'événement pouvait fort bien tourner au préjudice de Louis VIII[1].

Le Languedoc vit bientôt arriver, comme le précurseur de la croisade, le nouvel archevêque de Narbonne, Pierre d'Améli. Il venait, au nom du légat et du roi, promettre la grâce de l'Église aux seigneurs, aux cités qui abandonneraient le comte Raimond. La plupart cherchèrent leur salut dans la soumission; beaucoup même se croisèrent « par peur[2]. » Que l'empressement fût grand, pour protester à Pierre d'Améli d'une obéissance absolue au pape, au légat, au roi, ce n'est pas ce qui peut surprendre. Ce qui est prodigieux, c'est qu'il ne fut pas universel. Il est superflu d'ajouter que cet empressement servait à cacher la haine violente qui brûlait dans les cœurs, et qu'un ardent espoir de vengeance inspirait des serments secrets, plus sincères que ceux que la crainte faisait prêter.

Les Avignonais, qui demeuraient, depuis sept ans, sous le coup de l'excommunication, par attachement pour la maison de Toulouse, envoyèrent des députés offrir au roi le passage du Rhône, sur le pont de leur ville[3]. Ils demandaient l'absolution au légat; ils promettaient une soumis-

[1] Matth. Paris, p. 319.

[2] Ph. Mouskès, v. 25470. — *Chr.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XXXV, p. 687-688. — *Præclara Francorum facinor*, ibid., p. 774.

[3] Le pont Saint-Esprit n'existait pas encore; il ne fut commencé qu'en 1255.

sion complète aux volontés de l'Église, et proposaient des otages, en garantie de leur bonne foi. Sous ces heureux augures, le roi se dirigea, de Bourges, sur Nevers et parvint à Lyon le 28 mai. Le Rhône présenta un moyen de transport facile, pour le gros des bagages, les vivres, les engins de guerre qui représentaient alors l'artillerie. A la tête de l'armée ainsi allégée, le roi suivit la rive gauche du fleuve, sans rencontrer de résistance nulle part. Au contraire, les magistrats et les citoyens des villes, qui dépendaient du comte de Toulouse, s'empressaient de venir à sa rencontre, lui apportant leurs clefs et le priant de recevoir des gages de leur fidélité[1]. Le 5 juin, les envoyés de Nîmes, devenu comme Avignon, Marseille et la plupart des grandes cités du Midi, une sorte de république, s'administrant elle-même, remettaient entre ses mains la haute autorité sur leur ville; elle ne sortit plus, depuis lors, de la domination directe de la couronne[2].

A Montélimart, le roi avait reçu une seconde députation des Avignonais, composée des plus notables bourgeois et conduite par le podestat: ils renouvelaient l'offre de leur pont, pour le passage des croisés, si le légat voulait lever l'excommunication dont ils étaient frappés. Le légat s'y engagea, s'ils promettaient d'obéïr scrupuleusement à l'Église, de livrer leurs forteresses, de laisser l'armée traverser la ville, de fournir des vivres à des prix équitables, de donner des otages. Le podestat et les notables acceptèrent ces conditions. Aucune difficulté ne semblait plus devoir s'opposer à la marche des croisés. Le roi passa la Sorgues le 6 juin; le lendemain, jour de la Pentecôte, il s'avança pour entrer dans Avignon.

Déjà le premier corps d'armée, commandé par le comte de Blois, avait traversé la ville et franchi le pont, lorsqu'une nouvelle députation se présenta devant le roi. Les

[1] *Chr.* Guill. de Podio Laurentii, cap xxxv, p. 687.
[2] Dom Vaissète, t. V, l. XXIV, ch. XIII.

Avignonais avaient été très-effrayés de se sentir à la merci des croisés; une fois le comte de Blois passé, ils s'étaient hâtés de fermer leurs portes. Leurs députés dirent au roi que ses troupes pourraient commettre dans la ville des excès, qu'il ne lui serait pas possible d'empêcher; qu'ils le suppliaient de les diriger sur le pont, sans les faire entrer dans la ville, en suivant un sentier, tracé entre le Rhône et le pied du rocher sur lequel s'élevaient les remparts d'Avignon. Ils ajoutaient que quant au roi et au légat, ils les recevraient avec grande satisfaction dans leur enceinte, pourvu qu'ils fussent peu accompagnés[1].

Le roi se montra fort irrité de ce manque de parole. Il n'était ni sûr, ni honorable pour l'armée, de défiler par un étroit passage, exposé aux coups des défenseurs de la ville. Le roi déclara qu'il voulait qu'on lui ouvrît les portes, et pour rassurer les Avignonais, il leur fit donner des lettres scellées de son sceau, qui garantissaient leurs personnes, leurs biens et l'indépendance de leur cité. Les Avignonais persistèrent dans leur refus. Ils se sentaient trop engagés et comme compromis à l'égard des croisés; ils se méfiaient de ceux-ci, en gens dont la conscience ne répugne pas aux moyens perfides. S'ils avaient pu mettre en leur pouvoir la personne du roi et celle du légat, ils n'auraient pas hésité à les retenir et à s'en faire des gages pour arrêter la croisade. Aussi, multipliaient-ils les promesses et les semblants de soumission, afin de les attirer dans leurs murs. Ils livrèrent quelques-uns de leurs postes détachés; ils envoyèrent au camp cinquante otages, qualifiés des plus notables de la bourgeoisie, comme garantie du bon traitement que le roi recevrait au milieu d'eux. Mais ces prétendus notables étaient des gens

[1] *Chr.* Guill. de Podio Laurentii, cap. xxxv, p. 687. — *Præclara Francorum facinora*, ibid., p. 774.

de la plus vile populace, qu'ils ne craignaient pas de sacrifier[1].

Le roi qui avait de bonnes raisons de douter de leur sincérité, voulut les mettre à l'épreuve. Il envoya aux barrières le comte de Saint-Paul, avec un corps de cavalerie, au milieu duquel étaient portées la bannière royale et celle du cardinal. On ouvrit aussitôt; mais à peine cette troupe fut-elle dans l'enceinte de la ville, que les habitants, pensant tenir les illustres personnages dont ils voyaient les enseignes, ferment la porte et se jettent sur les croisés. Ceux-ci étaient prêts; ils mettent aussitôt

| | |
|---|---|
| [1] Si proumisent a povre gent | Ils promettent à de pauvres gens |
| Cevaus, dras et or et argent, | Chevaux, étoffes, or, argent, |
| Et tous jors aquiter lor gages, | Et de toujours acquitter leurs dettes, |
| Pour aler au roi en ostages, | Pour aller au roi en otages; |
| Et tost seroient délivré | Et que bientôt seraient délivrés |
| Cil qui là seroient livré. | Ceux qui seraient livrés ainsi. |
| . . . . . . . . . . . . . . . | (Ils s'adressaient à des hommes) |
| Qui n'avoient vallant V S. | Qui n'avaient pas cinq sous vaillant. |
| Mais li povre vallet n'osérent | Mais les pauvres valets n'osèrent |
| Çou refuser, s'el créantèrent. | Refuser, ils les crurent. |
| Viestus de vair et de samis, | Vêtus de vair et de samis, |
| Les ont sor rices cevaus mis. | Ils les ont mis sur de riches chevaux. |
| Et sour palefrois et sour murs (muls?) | Sur des palefrois, sur des mulets, |
| Joiant s'en issent fors les murs, | Gaiement ils sortent des murs, |
| Comme fil des plus haus bourgois. | Comme fils des plus hauts bourgeois. |
| . . . . . . . . . . . . . . . | . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| Par sanblant iérent fil de conte, | Par semblant ils étaient fils de comtes, |
| Et pour mious acouvrir lor gille, | Et, pour mieux cacher leur tromperie, |
| Unes clés fauses de lor vile | Ils apportèrent sagement au roi |
| Li aportérent sagement. | Une fausse clef de leur ville. |
| . . . . . . . . . . . . . . . | . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| Et quant le roi les vit tant simples | Et quand le roi les vit si simples, |
| Comme pucieles à leur guimples, | Comme des demoiselles avec leurs guimpes, |
| Les ostages fist recevoir. | Il fit recevoir les otages. |
| . . . . . . . . . . . . . . . | . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| Uns povres om i ot I fil, | Un pauvre homme y avait un fils, |
| Ki le cuer ot auques gentil. | Qui le cœur avait déjà gentil. |
| Pour son fil iert moult irascus. | Pour son fils était fort irrité. |
| De la cité s'en iert issus, | De la cité s'en fut dehors, |
| Al roi s'en vint ki l'ascouta, | Au roi s'en vint, qui l'écouta, |
| Et cil la traïson conta. | Et celui-ci la trahison conta. |

Ph. Mouskès, v. 25643-25713; et poëme de Nicolas de Bray, Duchesne, t. V, p. 320 A. Nicolas de Bray assistait au siége d'Avignon; il y courut quelque danger :

*Me quoque jam memini volitans per inane sagitta*
*Irruit, et gentes egi non corpore læso.*

(P. 321, C.)

l'épée à la main, poussent un si formidable cri de *Montjoie!* qu'il retentit jusque dans le camp français, se font jour, forcent une des portes et s'échappent[1].

Le succès de la croisade et l'honneur du roi exigeaient que la ville fût réduite par la force. Les Avignonais n'avaient été de bonne foi dans l'observation d'aucune de leurs promesses. Les vivres, qu'ils s'étaient engagés à fournir, avaient été achetés par les pourvoyeurs de l'armée, mais n'avaient point été livrés, les habitants s'étant opposés à leur sortie. Le siége fut résolu. Une difficulté toutefois se présentait. Avignon, comme toute la rive gauche du Rhône, appartenait au territoire de l'Empire : le roi attaquerait-il une ville de l'Empire, sans prévenir l'Empereur, sans le mettre en demeure de faire justice lui-même des torts de ses sujets ? L'Empereur pouvait s'en offenser, et s'il était disposé à faire la guerre à la France, à s'allier avec ses ennemis, c'était lui fournir un bon prétexte pour rompre la trêve. Afin de parer à ce danger, le légat rendit, sur l'avis des évêques et des prélats de l'armée, un décret, par lequel il ordonna au roi et aux barons croisés, en vertu de leur vœu, de purger Avignon d'hérétiques. Ce n'était plus le roi de France, c'était la chrétienté, armée pour la défense de la foi, qui allait attaquer la ville. De plus, les prélats et les barons adressèrent à l'Empereur une lettre, dans laquelle ils lui exposaient les justes sujets de plainte que la conduite astucieuse des Avignonais avait donnés à l'armée croisée; comment, après avoir fait offrir au roi, longtemps à l'avance et à plusieurs reprises, le passage dans leur ville, ils le refusaient maintenant et mettaient obstacle à l'accomplissement de la croisade[2].

[1] Nicolas de Bray. p. 315, B. — Ph. Mouskès, v. 25721 et seq.

[2] « *Ordinatum est per Avinionem dirigire iter..., eo quod in feodum* « *suum liberius et expeditius, quam per alibi, transiret per pontem cum* « *exercitu suo; eo potissime considerato, quod cum adhuc esset rex in* « *Francia, ab ipsis Avinionensibus super hoc pluries fuerat requisitus.* » Lettre des prélats et barons de l'armée à l'empereur Frédéric II, Dom Vaissète, l. XXIV, ch. XIV.

L'armée se trouvait donc dans la nécessité de vaincre cette résistance par la force; mais, ses chefs protestaient n'agir en cela qu'en qualité de pèlerins, pour l'amour de Dieu et le soutien de la foi, sans prétendre méconnaître en rien les droits de l'Empire. Ces précautions prises, on commença, le 10 juin, un siége régulier. L'investissement de la place fut opéré, les attaques furent poussées sur trois points à la fois.

Le roi et le légat éprouvaient une impatience d'autant plus vive d'en finir promptement, qu'Avignon s'offrait comme une barrière, et comme la seule barrière qui s'élevât entre eux et les provinces languedociennes. A l'exception de Toulouse, le pays se soumettait d'avance. Carcassonne et Albi envoyaient leurs clefs au camp royal; les princes, les seigneurs, le plus attachés jusque-là à la fortune du comte de Toulouse, venaient solliciter humblement la protection de l'Église. Le légat pouvait se montrer difficile et ne pas les accueillir tous, sans craindre de compromettre le résultat de la campagne. Il reçut à merci le comte de Comminges; mais il ne voulut rien accorder au comte de Foix, qu'il rejeta hardiment dans le parti ennemi. Raimond Bérenger, comte de Provence, avait été un des premiers à promettre son concours à la croisade. Tout paraissait donc d'un succès certain et aisé, au delà de cette ville, qui seule osait résister. Les habitants se défendaient avec résolution. Abondamment pourvus d'armes, de machines, de vivres, ayant à leur disposition les provisions qui avaient été réunies pour les Français et achetées par ceux-ci, ils déployaient beaucoup de courage le jour pour repousser les attaques, beaucoup d'activité la nuit pour remettre leurs défenses en état.

D'un autre côté, le comte de Toulouse, qui ne s'abandonnait pas, les aidait de tout son pouvoir. Il avait fait des environs d'Avignon un vaste désert; il avait envoyé les habitants en état de porter les armes aux remparts de

la ville; les femmes, les vieillards, les enfants avaient été conduits au loin, avec leur bétail et tout le grain qui se trouvait dans le pays. Les prairies avaient été labourées; il ne restait rien, qui pût servir à l'alimentation de l'armée et de ses chevaux[1].

Ayant ainsi obligé les croisés à faire, pour vivre, des détachements lointains, le comte de Toulouse, qui guettait ces petites troupes, à la tête d'une cavalerie légère, les harcelait, les enlevait, ou les dépouillait de leur butin. La famine se fit sentir; un grand nombre d'hommes et d'animaux périrent, faute de nourriture, tandis que d'autres succombaient sous les traits et les pierres lancés de la ville. L'imprévoyance et le défaut d'ordre laissaient les cadavres s'accumuler dans le camp ou dans son voisinage; il s'en éleva des émanations mortelles. Les piqûres des mouches, qui s'attachaient en grande quantité à ces corps en décomposition, étaient autant de blessures empoisonnées[2]. Le découragement s'empara des soldats; leurs chefs murmuraient hautement.

Rien ne pouvait être plus antipathique à ces hommes de coup de main et de rapides chevauchées, que les lenteurs et le service fastidieux d'un siége. L'ennui et le trop grand loisir les excitaient, dans leurs réunions, à blâmer la conduite de la guerre d'abord, puis la marche générale des affaires du royaume. Il y avait là les principaux barons de France, les comtes de Boulogne, de Saint-Paul, de Dreux, de Namur, de Montfort, de Séez, de Vendôme, les seigneurs de Courtenay, de Coucy, de Sancerre, de Nesle, et surtout les comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche, les plus puissants et les plus ambitieux de tous. Cette noblesse princière, traînée à la suite du légat, dans une expédition qui lui promettait peu de gloire

[1] Matth. Paris, p. 321.

[2] Matth. Paris, *ibid.* — *Chron.* Guill. d Podio Laurentii, cap. xxxv, p. 688.

et moins encore de profit, se rappelait avec amertume le temps où elle était à peu près indépendante du roi, ce temps encore assez rapproché où Louis VI avait peine à se faire obéir dans la banlieue de sa capitale, ce temps surtout où elle disposa du sceptre en faveur d'un des siens. Quels progrès avaient faits depuis lors, en puissance, les descendants de ce pair couronné ! Et ces progrès, c'était toujours aux dépens de l'autorité des grands vassaux, qu'ils s'étaient accomplis. Pour quelle cause combattait-on, en ce moment même, sinon pour l'agrandissement de la royauté, pour l'aider à s'enrichir des dépouilles du comte de Toulouse, en usurpant les domaines d'une grande maison? On s'animait ; une ligue ne se formait pas immédiatement contre le roi, mais les germes en étaient jetés, pour éclore dans l'avenir, à la première occasion favorable. On se promettait d'être plus prudent alors, de s'unir pour venger les injures de la noblesse, de la rétablir dans ses droits injustement usurpés par la royauté, et de réduire le titulaire de celle-ci au rôle qu'on avait entendu assigner à Hugues Capet, celui de chef, et pour ainsi dire de président du baronnage. Ils n'auraient pas tenu ce langage sous Philippe-Auguste, ils l'osaient sous son fils ; ils entrevoyaient hardiment telle éventualité, qui pouvait leur permettre de réaliser leurs desseins.

Cette disposition d'esprit des barons achevait de les dégoûter du siége. Derrière les Avignonais, ils voyaient le comte de Toulouse, dont Avignon semblait le boulevard, et leur sympathie était tout entière pour l'ennemi, qu'ils avaient juré de détruire avec une légèreté dont ils s'étonnaient. Le comte de Champagne, plus animé que les autres, prit le parti de se retirer ; il annonça au roi que la durée de son service étant expirée, il allait ramener ses hommes dans leurs foyers.

La durée ordinaire du service militaire féodal était de quarante à cinquante jours, après lesquels le vassal avait



le droit de rentrer chez lui. Les croisades avaient fait apporter une exception nécessaire à cette règle : le chevalier ne pouvait quitter la bannière de son chef engagé contre les infidèles, tant que durait la croisade. Mais il ne paraît pas que cette exception ait été jamais étendue aux croisades contre les albigeois. Les évêques, pas plus que les seigneurs, ne se faisaient aucun scrupule d'abandonner Simon de Montfort dans les situations les plus compromises, dès que leur quarantaine était achevée. Pour éviter cet inconvénient, le roi s'était fait donner, au parlement dans lequel avait été résolue la croisade, par les barons qui y assistaient, un engagement de le suivre, « et aider de bonne foi, comme seigneur lige, jusqu'à la consommation dudit fait, ou tant qu'il travaillera en icelui [1]. »

Le comte de Champagne n'est point nommé, parmi ceux dont les sceaux attestent l'acquiescement à cette promesse. Il ne rejoignit le roi que devant Avignon, lorsque le siége était déjà commencé. Il voulut profiter de sa situation exceptionnelle, pour abandonner une entreprise qui, sous tous les rapports, lui déplaisait. Le roi et le légat prétendirent, au contraire, qu'il s'était lié aux mêmes conditions que les autres, en suivant, sans faire de réserves, la bannière royale, et lui refusèrent son congé. Le comte, échauffé par les propos qu'il avait tenus sous la tente avec ses pairs, déclara qu'il se passerait de congé, et malgré la défense formelle du roi et du légat, il partit, sans même les voir [2].

[1] Scellé du sceau des comtes de Boulogne, Bretagne, Dreux, Chartres, Saint-Paul, Roucy, Vendôme, de Matthieu de Montmorency, connétable; Robert de Courtenay, bouteiller; Enguerrand de Coucy, le sénéchal d'Anjou, Jean de Nesle, vicomtes de Sainte-Suzanne et de Châteaudun, Savary de Mauléon, Thomas de Coucy, Gaulchier de Joigny, Gaulthier de Rinel, Hugues de Seuilly, Philippe de Nanteuil, Étienne de Sancerre, René de Montfaucon, Guy de la Roche, René d'Amiens, Robert et Simon de Poissy, Bouchard de Mailly, Florent de Haugest. — Du Tillet, *Recueil des roys de France, leurs couronne et maison*. Paris, 1587, p. 363.

[2] Matth. Paris, p. 322. — *Gesta Ludovici Oct.*, p. 288.

Cet incident hâta le succès d'un siége, que tous voulaient voir finir. Le roi ordonna de multiplier les attaques. Les assiégés s'en aperçurent, et commencèrent à se décourager. A la fin du mois d'août, après plus de deux mois et demi de défense, leurs ressources s'épuisaient; ils eurent peur de la famine et des suites d'une prise d'assaut; ils demandèrent à traiter. Les conditions furent rigoureuses; ils durent livrer deux cents otages, pris dans leurs meilleures familles, combler leurs fossés, raser leurs murailles, abattre trois cents maisons fortes dans l'intérieur de la ville. Contraints par une évidente nécessité, ils se résignèrent et rendirent leurs armes au roi. La prise d'Avignon avait coûté aux croisés la vie de deux mille des leurs, parmi lesquels on comptait près de deux cents chevaliers de marque[1]. Quinze jours plus tard, ils auraient été forcés de lever le siége : la Durance, sortant de son lit, inonda toute la plaine et couvrit l'emplacement de leur camp[2].

Après avoir donné quelques jours au repos, ainsi qu'au règlement des affaires religieuses d'Avignon, le roi franchit le Rhône et pénétra en Languedoc. Tout était soumis d'avance. Les populations venaient saluer leur nouveau maître, avec toutes les démonstrations d'attachement que la peur peut suggérer. Louis VIII n'entreprit pas de s'emparer de Toulouse, dans cette campagne. Toulouse et quatre lieues de pays à l'entour, continuèrent de reconnaître l'autorité de Raimond VII. Ce prince se tenait enfermé dans la ville avec le comte de Foix, son unique allié, que les rigueurs du légat lui avaient rendu. Le roi alla à Béziers, puis à Carcassonne et à Pamiers. A Carcassonne, il reçut l'hommage lige des seigneurs de ses nouveaux domaines. A Pamiers, ce fut le tour des évêques : ils y tinrent un concile, qui arrêta certains règlements, propres à

[1] *Gesta Ludovici Oct.*, p. 288. — Ph. Mouskés, v. 27118.
[2] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XXXV, p. 688.

assurer le triomphe définitif de l'Eglise contre l'hérésie; le roi fit passer ces règlements dans une ordonnance, et se chargea de les faire observer.

De Pamiers, Louis VIII reprit le chemin de la France. La saison était avancée; il avait hâte de retourner auprès des siens, rétablir sa santé, altérée par les fatigues de la guerre. Il passa par Beaupuis, Castelnaudary, Puylaurens, Lavaur, Albi. Avant de quitter cette dernière ville, il remit le gouvernement de la province à Imbert de Beaujeu, auquel il laissa des forces suffisantes, pour garder la nouvelle conquête de la couronne. Il avait institué à Carcassonne un sénéchal, chargé de l'administration civile et judiciaire; Adam de Milly avait été revêtu de ces fonctions.

Il n'alla pas plus loin que Montpensier en Auvergne. La prédiction de Philippe-Auguste devait s'accomplir. La fièvre et la dyssenterie le forcèrent de s'arrêter; il sentit bientôt que son mal était mortel. Son esprit se portait avec inquiétude sur l'avenir de sa maison, dont un enfant de onze ans devenait le chef. Il entrevoyait les dangers qui allaient assaillir ce jeune roi, laissé sans autre appui dévoué que celui de sa mère. Le 3 novembre, il fit appeler près de son lit les prélats et les seigneurs qui l'accompagnaient; il leur annonça sa fin, et leur demanda de lui jurer, qu'aussitôt après sa mort, ils reconnaîtraient pour roi et feraient couronner Louis, son fils aîné; à défaut de Louis, Robert, le puîné. Ils le lui jurèrent et lui remirent un acte de leur promesse, scellé de leurs sceaux. Cet acte portait les noms de Gauthier Cornu, archevêque de Sens; Milon de Nanteuil, évêque de Beauvais; Gauthier, évêque de Chartres; Gérard de Bazoche, évêque de Noyon; Philippe, comte de Boulogne, frère du roi; Gauthier d'Avesnes, comte de Blois; Enguerrand de Coucy, Archambaud de Bourbon, Amaury, comte de Montfort; Étienne de Sancerre, Robert de Coucy, Jean de Nesle, Ursian le chambellan, Adam de Beau-

mont, Guy de Mereuil, Guillaume des Barres, le jeune; Philippe de Nemours, Gaulchier de Remeilly, Simon de Poissy, Jean de Valery, Pierre des Barres, Guillaume Premlet, Adam Harens[1]. Le roi vécut cinq jours encore: le dimanche 8 novembre, il expira[2].

Louis VIII a été surnommé *le Lion*. Son caractère, sans être timide, ne répond pas à l'idée qu'éveille ce titre. Mais le vrai surnom de ce prince, si l'on remonte à l'origine du mot, n'est pas *le Lion*, mais *le Lion pacifique*, et ne s'applique point à ses qualités personnelles. Il existait, dit-on, une prophétie de Merlin, annonçant que *le lion pacifique mourrait sur le mont du ventre* : « *In ventris monte morietur leo pacificus.* » On crut voir dans le nom de Montpensier, dont on fit *mont de la panse*, le lieu désigné par Merlin, et dans Louis VIII, *le lion pacifique*[3].

Ce prince laissa la réputation de très-grandes vertus privées, particulièrement d'une scrupuleuse chasteté. « La maladie du roi, raconte Guillaume de Puylaurens, pouvait, disait-on, être guérie par le commerce d'une femme. J'ai entendu dire à un homme digne de foi que le noble seigneur Archambaud de Bourbon, qui était en la compagnie du roi, sachant cela, fit chercher une belle et noble vierge, et lui enseigna comment elle s'offrirait au roi, et lui dirait qu'elle venait à lui, non par libertinage, mais pour porter secours à son infirmité. Il la fit donc introduire de jour, par les valets de chambre, dans le lit du roi, pendant que celui-ci dormait. Quand le roi s'éveilla, il lui demanda qui elle était et comment elle se trouvait là : elle répondit, comme on lui avait appris; mais le roi la remercia et lui dit : « Il n'en sera rien, ma fille, « je ne voudrais en aucune façon pécher mortellement. »

[1] Du Tillet, *Recueil des roys de France*, p. 304.
[2] *Gesta Ludovici Oct.*, p. 288. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap XXXVI, p. 688.
[3] *Gesta Ludovici Oct.*, ibid.

Et il fit appeler ledit seigneur Archambaud et lui ordonna de marier honorablement cette jeune fille[1]. »

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. xxxvi, p. 688. On rapporte le même fait de Frédéric de Souabe, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, et de Charles, comte d'Anjou, roi de Sicile, fils de Louis VIII.

# LIVRE DEUXIÈME

**1226 — 1235**

I. Avénement de Louis IX. Difficultés qui s'offrent à sa mère. Le sacre.— II. Mesures de précaution prises par la reine. Ligue des barons contre elle. Calomnies répandues par ses ennemis. — III. La reine marche contre les barons. Le comte de Champagne les trahit. Conduite habile de la reine. Dissolution de la ligue. Accommodement de Vendôme. — IV. Finances du roi. La décime. — V. Menées des barons contre la reine. Le roi à Montlhéry. Le Languedoc. Concile de Narbonne. Les environs de Toulouse ravagés ; soumission de cette ville ; trêve et préliminaires de paix avec le comte de Toulouse. — VI. Les barons menacent la Champagne. Le comte de Boulogne, chef de la ligue. La reine attaque le comte de Bretagne et prend Bellesme. — VII. Emeute des écoliers de Paris. Dispersion de l'Université. — VIII. Traité de Meaux. Ordonnance pour le Languedoc. Concile de Toulouse. — IX. Le comte de Bretagne se soulève de nouveau. Les barons attaquent le comte de Champagne, que la reine réussit à dégager. Le roi d'Angleterre manque sa traversée en France. La reine fait pratiquer les seigneurs bretons. Elle prend Angers. Nouveaux ravages en Champagne. — X. Henri III en France. Arrêt d'Ancenis. Parlements de Compiègne et de Melun. Rétablissement de l'Université de Paris. — XI. Trêve de Saint-Aubin du Cormier. Le Val-Secret. Fin des troubles de la régence. — XII. Difficultés avec les évêques. Les archevêques de Rouen. L'évêque de Beauvais. L'archevêque de Reims. Ordonnance du parlement de Saint-Denis.

## I

### AVÉNEMENT DE LOUIS IX. — DIFFICULTÉS QUI S'OFFRENT A SA MÈRE. — LE SACRE

La fin de Louis VIII avait été si prompte, que la reine Blanche, bien loin de soupçonner la catastrophe qui la menaçait, n'était pas même prévenue de la gravité de la maladie du roi. Les dernières nouvelles reçues à Paris, annonçaient son retour ; on ne savait rien du séjour forcé qu'il faisait à Montpensier. La reine s'était mise en route avec ses enfants, pour aller à la rencontre de son époux. Louis, l'aîné, marchait en avant, lorsqu'il rencontra le

chancelier Guérin, évêque de Senlis, porteur du funèbre message[1]. On retourna aussitôt à Paris. La douleur de la reine était fort vive; mais cette princesse, qui avait « un courage d'homme dans un cœur de femme[2], » ne donna aux larmes que le temps qu'il lui fut impossible de leur arracher. Comme rien n'était au-dessus de la vigueur de son caractère, elle ne se dissimulait ni la responsabilité qui pesait sur elle, ni les difficultés qui allaient l'assaillir.

Pour elle-même, pour sa famille, pour la monarchie, la situation était pleine de périls. La nouvelle de la mort de Louis VIII allait ranimer chez les grands vassaux le désir et l'espoir de recouvrer leur indépendance. Un roi de onze ans, une veuve étrangère, sans alliance, sans appui dans le royaume, leur offraient une occasion rare, pour reconquérir l'importance, que la politique heureuse des derniers règnes leur avait fait perdre. Nulle autorité capable de les arrêter; il n'y avait pas même un gouvernement. Louis VIII, au milieu des pensées qui, sur son lit de mort, l'inquiétaient sur l'avenir de sa maison, avait bien songé à assurer la couronne à son fils aîné, et pris à cet égard un engagement des seigneurs de sa suite; mais il avait omis une précaution essentielle : il n'avait pas constitué la régence. Aucun acte émané de lui, ne réglait la forme de l'administration, durant la minorité de son successeur, ni ne désignait les personnes appelées à gouverner en son nom.

Son testament était daté du mois de juin 1225[3]. A l'aîné de ses fils, Louis, il laissait le royaume, y compris la Normandie, qu'il désignait expressément, et le trésor royal, renfermé « dans la tour de Paris, près de Saint-Thomas. » Mais, par un fâcheux retour à la coutume mérovingienne, il détachait du royaume trois grands fiefs

[1] Ph. Mouskès, v. 27293 et seq.
[2] *Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, p. 64, A.
[3] *Hist. Francorum scrip*. Duchesne. t. V, p. 324.

héréditaires, pour les trois fils qui venaient ensuite. Au premier des puînés, Robert, il donnait le comté d'Artois et les terres provenant d'Isabelle de Hainaut, en stipulant le retour de ces fiefs à la couronne, si le titulaire n'avait pas de postérité, ou si cette postérité venait à s'éteindre; au second, Jean, les comtés d'Anjou et du Maine; au troisième, Alphonse, les comtés de Poitou et d'Auvergne; toujours avec la clause de réversion à la couronne, à défaut de postérité. Le dernier de ses fils, et ceux qui naîtraient après la confection du testament, devaient être d'Église. Quant à la reine, sa femme, il lui léguait trente mille livres; mais il ne la chargeait pas même de la tutelle de ses enfants[1].

Les coutumes féodales désignaient la mère, pour avoir la *garde* ou le *bail* de ses enfants mineurs; ce qui impliquait la tutelle. Mais les règles faites pour les fiefs, devaient-elles s'appliquer au royaume lui-même? La tutelle du roi ne pouvait se séparer de la régence, et depuis l'origine de la monarchie, aucune disposition législative n'avait réglé la matière. Les Carlovingiens n'avaient point été dans le cas de s'en occuper. Les Capétiens, lorsqu'ils s'absentaient pour une guerre lointaine, avaient délégué le pouvoir royal, mais seulement pour un temps

[1] Louis VIII et Blanche de Castille avaient eu d'abord une fille, qui vécut peu; puis un fils, Philippe, né en 1209, mort en 1218. Leur famille, au moment de la mort de Louis VIII, était ainsi composée :

| | |
|---|---|
| Louis, né en. . . . | 1215. |
| Robert. . . . . . . | 1216. |
| Jean. . . . . . . . | 1219. |
| Alphonse. . . . . . | 1220. |
| Philippe-Dagobert. . | 1222. |
| Isabelle . . . . . . | 1225. |
| Charles . . . . . . | 1226. |

Jean et Philippe-Dagobert moururent en 1232. Jean n'avait pas encore pris possession de l'Anjou et du Maine, que lui assignaient les dernières dispositions de son père. Ces deux comtés passèrent à Charles, né postérieurement à la date du testament. Robert garda l'Artois, Alphonse, le Poitou et l'Auvergne. Aucun des fils de Louis VIII n'entra dans les ordres; mais sa fille, la bienheureuse Isabelle, prit le voile et fonda l'abbaye de Longchamp, près de Paris.

déterminé et par un acte de la souveraine puissance[1]. La reine se trouvait donc sans titre légal pour gouverner, dans des conjonctures qui eussent exigé l'emploi de l'autorité la plus ferme et la mieux assise.

Cette difficulté se révéla dès le premier jour. Après les funérailles du roi défunt, le plus pressé était de faire sacrer son jeune successeur et de lui faire rendre hommage par les grands vassaux. Mais par qui seraient écrites les lettres de convocation? La reine ne pouvait les adresser en son nom, sans prendre une qualité qui lui serait aussitôt contestée, ou sans trahir en la taisant le défaut même de cette qualité. Ce furent les seigneurs et les évêques qui avaient juré à Louis VIII mourant de faire couronner son fils, qui durent envoyer un message aux autres seigneurs et évêques du royaume, pour les convoquer au sacre. Cette circulaire était conçue en ces termes : « Nous vous avons fait savoir que le mardi après la fête de tous les Saints, tandis que Louis, roi des Français, de pieuse mémoire, était gravement malade à Montpensier, redoutant le péril où se trouverait le royaume de France après sa mort, dirigé par une prévoyante délibération, par un mûr et salutaire conseil, il nous fit appeler devant lui, ainsi que plusieurs de ses fidèles vassaux; il nous pria instamment, et sur la fidélité à laquelle nous étions tenus envers lui, il nous adjura de lui faire, là-même, serment la main sur les sacro-saints Évangiles, que s'il succombait, nous ferions sincèrement hommage et nous promettrions fidélité à Louis, son fils aîné, comme à notre seigneur et à notre roi, et que nous emploierions de bonne foi tout

[1] L'âge où cessait la minorité des rois n'était pas non plus fixé. Pour le plus grand nombre des héritiers de fief, cet âge était vingt ans accomplis (Ordonnance de mai 1246, à Orléans, art. 6. *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, t. I, p 58-60.) Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, décida, dans son testament, fait devant Tunis, que son fils serait majeur à quatorze ans. Charles V adopta cette limite, dans une ordonnance rendue en 1374, qui établit la règle. — *Ordonnances*, t. VI, p. 26.



notre pouvoir à le faire couronner roi, aussitôt que cela pourrait se faire convenablement : ce serment nous l'avons fait devant lui, d'une volonté unanime. En conséquence, il nous paraît bon que Louis, ci-dessus désigné, soit couronné à Reims, le prochain dimanche avant la fête de saint André qui vient. Et de là, nous vous prions affectueusement, et vous requérons que vous vouliez bien assister de votre personne, le jour indiqué, à ce couronnement[1]. »

La reine, cependant, pour pouvoir au besoin s'appuyer d'un titre, dans les actes de son gouvernement, se fit donner par l'archevêque de Sens, les évêques de Chartres et de Beauvais, la déclaration suivante : « A tous ceux qui verront les présentes lettres, Gauthier, par la miséricorde de Dieu archevêque de Sens, Gauthier, évêque de Chartres, et Milon, évêque de Beauvais, salut en notre Seigneur. Sachez tous que nous fûmes à Montpensier, lorsque notre illustre et très-cher seigneur Louis, roi des Français, d'heureuse mémoire, dans le lit où il était malade, nous étant présents et l'entendant, après sage délibération et sain d'esprit, manifesta sa volonté et ordonna que son fils, qui lui succéderait comme roi, ainsi que le royaume lui-même et ses autres enfants, fussent sous le bail et la tutelle de notre très-chère dame la reine Blanche, leur mère, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge légitime, si par la volonté de Dieu il arrivait, que le seigneur notre roi succombât dans cette maladie ; ce que nous attestons par les présentes lettres, munies du sceau de chacun de nous[2]. » Mais la reine sentait trop la faiblesse de ce titre, pour chercher à s'en prévaloir. Elle adopta une marche plus prudente, qui ne décidait rien, et par cela même ne provoquait pas l'opposition de ses ennemis. Supposant en quelque sorte son fils capable de gouverner

[1] D. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*. Paris, 1717, t. I, p. 937.

[2] D'Auteuil, *Vie de la reine Blanche*, Preuves, p. 4.

par lui-même, elle s'effaça derrière lui : ce fut lui qui écrivit à son tour aux grands vassaux, pour les convoquer à son sacre; ce fut lui qui régna et qui ordonna; son nom seul parut dans les décrets royaux, dans les traités. La reine, tout le temps que dura son gouvernement, garda cette attitude et continua cette fiction.

Les principaux barons de France étaient alors le duc de Bourgogne, Hugues IV, prince de la maison royale, descendant du quatrième fils du roi Robert; c'était un jeune homme, encore soumis à la tutelle de sa mère; le comte de Bretagne, Pierre, surnommé Mauclerc, également issu de la souche royale : il était cadet de la maison de Dreux et arrière-petit-fils du roi Louis-le-Gros : Philippe-Auguste l'avait marié à Alix, petite-fille de Conan IV, héritière du comté de Bretagne; le comte de Champagne, Thibaud IV, deux fois parent du roi par les femmes[1], célèbre par ses poésies et par l'amour que lui inspira la reine Blanche; le comte de Flandre, Ferrand de Portugal, fait prisonnier à Bouvines, encore détenu dans la tour du Louvre; le comte de la Marche, Hugues le Brun de Lusignan; le comte de Toulouse, Raimond VII; le comte de Boulogne, Philippe Hurepel, oncle du roi.

Tous, excepté Ferrand et le jeune duc de Bourgogne, étaient à redouter pour la reine. Philippe Hurepel, jeune prince de vingt-six ans, plein d'ardeur et d'ambition, ne pouvait voir sans envie, entre les mains de sa belle-sœur, un pouvoir qui lui revenait naturellement dans une société toute militaire. Le surnom de *Peau de Hure* (Hurepel) ou *le Rude*, de ce fils d'Agnès de Méranie, indiquait ses instincts impétueux. La bulle d'Innocent III qui le légitimait, le déclarait capable de succéder au trône; et les barons ses pairs, fût-il animé des meilleures inten-

[1] Il était petit-neveu de la mère de Philippe-Auguste, et petit-fils de la sœur de ce prince.



tions, étaient intéressés à réveiller son ambition et son orgueil. Les comtes de Champagne, de Bretagne, de la Marche, de Toulouse, à leur suite les seigneurs de moindre importance, et jusqu'aux arrière-vassaux, par esprit de caste et d'opposition, profondément émus devant cette occasion inespérée d'abaisser l'autorité royale, étaient bien décidés à la mettre à profit. On eût dit qu'une sorte de pressentiment leur révélait combien ce règne serait fatal aux institutions, à l'esprit même de la féodalité.

Leur mauvais vouloir se manifesta, par les difficultés qu'ils firent d'assister au sacre. Ils posaient des conditions. Il fallait leur accorder, d'abord la liberté de tous les rebelles retenus prisonniers, de ceux que nous appellerions aujourd'hui les prisonniers politiques, notamment du comte de Flandre et d'un autre vaincu de Bouvines, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, beau-père de Philippe Hurepel; puis rendre à leurs légitimes seigneurs tous les fiefs et domaines, que Philippe-Auguste et Louis VIII avaient, à un titre quelconque, saisis et réunis à la couronne; enfin, ils voulaient que le nouveau roi reconnût et prît l'engagement de mettre en pratique ce double principe du système féodal pur, « que nul, dans le royaume de France, ne doit être dépouillé d'aucun de ses droits, sinon par le jugement de ses pairs; que personne ne peut être attaqué en guerre, sans qu'on lui ait déclaré cette guerre un an d'avance, et qu'il se soit prémuni[1]. » La reine ne s'arrêta pas à discuter des prétentions, qui mettaient en question le pouvoir royal lui-même. Elle ne se méprenait pas cependant sur le sens qu'il fallait attacher au refus d'aller à Reims; Reims, ce n'était pas seulement le sacre, c'était aussi l'hommage et le serment de fidélité. Elle vit, dans ce refus, une véritable déclaration de guerre, et n'en fut que plus pressée de faire couronner son fils.

La cour partit pour Reims, dans les derniers jours du

[1] Matth. Paris, p. 323.

mois de novembre. En passant à Soissons, le roi fut armé chevalier, préliminaire indispensable, sans lequel le droit de commander l'armée aurait pu lui être contesté. Aux portes de Reims, il descendit du char qui l'avait amené; on le hissa sur un grand destrier, pour faire son entrée dans la ville. Cette entrée n'eut pas l'éclat bruyant, qui accompagne d'ordinaire ces sortes de cérémonies. Le deuil de la mort récente de Louis VIII empêchait les réjouissances et les chants. Les cloches elles-mêmes restaient muettes; l'Église de Reims venait de perdre son chef, l'archevêque Guillaume de Joinville, mort également à la suite de l'expédition d'Avignon. On voyait à Reims peu de grands vassaux. Ni le roi d'Angleterre, ni les comtes de Bretagne et de la Marche, ni les nombreux partisans de la cause féodale, n'étaient présents ou représentés. Un seul de ces chefs puissants avait fait marquer ses logements dans la ville; c'était le comte de Champagne. Mais la reine savait que le comte de Champagne était lié au parti de ses ennemis; elle n'ignorait pas que par une contradiction bizarre, cet adversaire politique de la reine était connu pour l'aimer d'amour, que la calomnie cherchait à la flétrir elle-même, et que plusieurs racontaient que Louis VIII était mort empoisonné par le comte, jaloux non du roi, mais du mari. Mais si le comte de Champagne n'avait pas empoisonné Louis VIII, il l'avait abandonné devant Avignon, il avait méprisé ses ordres; il s'était préparé ouvertement à lui résister. Par ces motifs, la reine se persuada qu'elle ne devait pas souffrir la présence du comte de Champagne au sacre de son fils. Au défaut des grands vassaux, elle était soutenue par une force armée, qu'on n'avait pas coutume de voir figurer au milieu des pompes de la royauté; elle avait convoqué au saere les milices des communes les plus proches. Avec cette décision de caractère qui la distinguait éminemment, elle ordonna au maire de Reims et à la milice des communes de renvoyer les gens du comte Thi-

baud et d'empêcher que lui-même n'entrât dans la ville. Les sergents de Champagne, sommés de se retirer, répondirent qu'ils n'en feraient rien sans le bon plaisir de leur maître; Thibaud approchait des murs; Reims était sur son propre domaine; le maire n'en suivit pas moins les ordres de la reine : le logis ayant été envahi de force, les enseignes, les bagages et les sergents du comte furent mis hors de la ville[1].

Le sacre eut lieu le jour indiqué, le dimanche 29 novembre. Trois cents chevaliers, armés de toutes pièces et montés sur leurs chevaux de combat, se rendirent à l'abbaye de Saint-Remi; ils amenèrent à la cathédrale, au milieu de leurs rangs serrés, l'abbé de Saint-Remi, qui portait la sainte ampoule. Dans la cathédrale se trouvaient réunis le cardinal Romain de Saint-Ange, légat du pape, le patriarche de Jérusalem, une foule d'évêques et de prélats. Parmi les barons, on distinguait Jean de Brienne, roi de Jérusalem, Philippe, comte de Boulogne, Robert III, comte de Dreux, frère aîné du comte de Bretagne, les trois Coucy, les comtes de Blois et de Bar, le duc de Bourgogne, les comtesses de Beaujeu, de Champagne et de Flandre. L'assemblée était imposante, mais sa composition trahissait bien des défections. L'onction sainte fut faite, au défaut d'un archevêque de Reims, par le premier suffragant de la province, l'évêque de Soissons, Jacques de Bazoches, assisté du chancelier Guérin, évêque de Senlis[2].

Tous les assistants jurèrent fidélité au jeune roi et rendirent hommage à sa mère; ils reconnaissaient par là la légitimité de son gouvernement. « C'était une grand nouveauté, qu'une femme commandât à tant d'hommes; c'était sortir d'une manière éclatante du système militaire

[1] Ph. Mouskès, v. 27581 et seq.
[2] *Gesta sancti Ludovici*, auct. Guill. de Nangiaco, *Historiens de France*, t. XX, p. 312, B.

et barbare qui avait prévalu jusque-là, pour entrer dans la voie pacifique de l'esprit moderne[1]. » Les serviteurs dévoués de la monarchie remarquèrent avec joie, que d'aucun point du royaume l'empressement ne s'était montré plus grand, que des pays réunis à la couronne par Philippe-Auguste[2].

Comme si cette journée, où triomphait le pouvoir d'une femme, devait exciter l'émulation des autres dames, on vit les comtesses de Champagne et de Flandre se disputer, dans le cours de la cérémonie, le droit de porter l'épée royale. Chacune prétendait représenter son mari; elles oubliaient, pour satisfaire leur vanité, que ces deux seigneurs étaient, l'un prisonnier au Louvre, l'autre repoussé de Reims par ordre de la reine. Pour terminer ce différend, le comte de Boulogne prit l'épée[3].

## II

MESURES DE PRÉCAUTION PRISES PAR LA REINE. — LIGUE DES BARONS CONTRE ELLE. CALOMNIES RÉPANDUES PAR SES ENNEMIS.

Le lendemain du sacre, la reine ramena son fils à Paris. Elle avait hâte de prendre en main la direction des affaires. Les comtes de Bretagne et de la Marche ne dissimulaient plus leurs desseins. Ils négociaient avec l'Angleterre, dont le souverain s'apprêtait à tirer parti des troubles qui menaçaient la France. Henri III voulait ranimer en sa faveur les sympathies des anciens vassaux de sa couronne en Normandie, en Anjou, en Poitou, et combiner son action avec les mouvements des barons français. Comme base d'un traité d'alliance avec ceux-ci, il y avait un commencement de négociation pour le mariage

[1] Michelet, *Hist. de France*, 1852, t. II, p. 527.

[2] Pour les dépenses du sacre, c'est-à-dire pour les frais de la réception faite par le roi aux personnes qui y assistèrent, voyez, livre III, les dépenses du couronnement de la reine Marguerite.

[3] Ph. Mouskès, v. 27707 et seq.

d'Yolande, fille du comte de Bretagne, avec le comte Richard, frère de Henri III, ou avec Henri III lui-même. Le roi d'Angleterre garantissait au comte de Bretagne le comté de Richemont, avec tout son revenu, en compensation des risques que cette alliance pouvait faire courir à ses possessions sur le continent[1]. Nul doute que le comte de Champagne, surtout après l'affront qu'il venait de recevoir à Reims, ne se joignît à cette ligue. La reine avait cet avantage, qu'elle connaissait bien quels étaient ses ennemis. Il lui restait à trouver des alliés.

Elle s'occupa d'abord de son beau-frère, Philippe, comte de Boulogne. Se l'attacher, c'était enlever aux barons leur chef naturel, et faire disparaître le seul compétiteur qu'ils pussent opposer à la reine, pour la garde du roi et du royaume. La reine lui remit, par un don gracieux, les châteaux de Mortain et de Lillebonne, qui faisaient partie du titre de son apanage, mais que Louis VIII en avait exceptés; elle lui céda encore l'hommage du comté de Saint-Paul, comme une dépendance du comté de Boulogne. Elle le tenait, d'autre part, par un lien plus étroit que celui de la reconnaissance, par la crainte. Philippe jouissait de tout le comté de Boulogne, parce que son beau-père, le comte Renaud, était captif; Renaud délivré et rétabli, Philippe aurait été réduit aux droits que lui reconnaissait son contrat de mariage, c'est-à-dire au comté d'Aumale et à quelques parties du pays de Caux. Philippe avait donc le plus grand intérêt à ce que la reine gardât Renaud prisonnier. Le malheureux était étroitement enchaîné dans le donjon du château de Péronne[2]. On sollicitait vivement la reine en sa faveur; mais, quel-

[1] Matth. Paris, p. 323-324. — Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 283-284. — Dumont, *Corps diplom.*, t. I, 1re partie, p. 388-389.

[2] « Sa chaine était si courte, disent les chroniques de Saint-Denis, que il ne povoit mie plainement passer demi-pas. Elle se rattachait à un grand tronc que dix hommes povoient à peine movoir toutes les fois qu'il voloit aller à nécessité de nature. » t. IV, p. 193.

ques instances qui lui fussent faites, la reine refusa de le relâcher[1].

Il y avait des motifs tout contraires, pour ne point retenir le comte Ferrand. Louis VIII s'était engagé à lui rendre la liberté, avant la fin de l'année. Un traité conclu à Melun, le 12 avril 1226, avec la comtesse Jeanne de Flandre, portait en substance : « Le roi de France délivrera le comte de Flandre, aux fêtes de Noël ; mais, avant que Ferrand sorte de sa prison, il payera au roi vingt-cinq mille livres, et lui remettra les villes de Lille, de Douai et de l'Écluse, jusqu'à ce qu'il ait pu faire un second payement de vingt-cinq mille livres. — Le comte de Flandre est tenu de livrer au roi les lettres du pape, où il est dit que si le comte ou la comtesse violaient les conventions arrêtées entre le roi et eux, l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis pourront, quarante jours après une sommation faite par lettres ou par ambassadeurs, promulguer, au nom du pape, une sentence d'excommunication contre le comte de Flandre et ses adhérents, et mettre leurs terres en interdit, sans pouvoir révoquer ces sentences, tant qu'il n'y aurait pas eu de réparation convenable, selon le jugement des pairs de France. — Le roi rendra au comte de Flandre les villes de Lille et de l'Écluse, aussitôt après le deuxième payement de vingt-cinq mille livres; mais, à partir de cette époque, le roi pourra conserver la ville de Douai, pendant dix années. — Le comte de Flandre ne pourra rebâtir les châteaux en deçà de l'Escaut, ni faire aucune nouvelle construction, sans la permission du roi. Il fera garantir ce traité par les chevaliers et les communes de ses terres, et il bannira tous ceux qui n'y consentiraient point[2]. »

[1] Albéric, moine de Trois-Fontaines, *Historiens de France*, t. XXI, p. 595.

[2] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. Bruxelles, 1847-1849, t. II, p. 228. — Baluze, *Miscellanea*, t. VII, p. 251.

Au moment où Louis VIII mourait en Auvergne, la comtesse Jeanne, pressée par ses sujets qui souffraient de l'absence du comte, apportait à Paris les premières vingt-cinq mille livres, qui devaient tirer son mari de captivité. Ce n'était pas que Jeanne eût un bien vif désir de retomber sous la domination d'un époux, avec lequel elle vivait en assez mauvaise intelligence et qui s'oubliait, dit-on, jusqu'à la battre, lorsqu'elle le gagnait au jeu des échecs. Le comte de Bretagne, qui cherchait à se fortifier par tous les moyens possibles, n'avait pas eu de peine à la faire entrer dans un dessein, qui menaçait à la fois Ferrand et la reine. Il s'agissait de faire casser par le pape le mariage de Jeanne et de Ferrand; après quoi, le comte de Bretagne, veuf, depuis cinq ans, d'Alix de Bretagne, aurait épousé Jeanne et serait devenu tout à la fois comte de Bretagne et de Flandre. Ferrand, fils de Sanche Ier, roi de Portugal, n'était comte de Flandre que du chef de sa femme, fille et héritière de Baudouin, comte de Flandre, premier empereur latin de Constantinople. Des envoyés du comte de Bretagne étaient à Rome, où ils négociaient pour obtenir une sentence de divorce, au nom de leur seigneur et au nom de Jeanne. Les choses étaient assez avancées, pour qu'on ait publié que le mariage avait été réellement cassé par le pape[1].

La reine avait le plus grand intérêt à rompre ce projet d'alliance, et pour cela il suffisait de délivrer le comte de Flandre. En rendant à Ferrand ce service signalé, la reine ruinait le dessein d'un de ses ennemis et s'attachait le comte de Flandre. Elle ne se contenta pas d'exécuter le traité consenti par le feu roi; elle en adoucit, autant qu'il dépendait d'elle, les conditions. Des conventions additionnelles affranchirent le comte de l'obligation de livrer Lille, Douai et l'Écluse; la régente se contentait du château de

[1] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, 1707, t. I, p. 219. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 227.



Douai et n'exigeait plus le payement de la rançon[1]. Dans les premiers jours de l'année 1227, Ferrand quitta sa prison ; il y était resté douze ans. La reine avait refusé son élargissement à la requête impérieuse des barons ; elle l'avait accordé d'elle-même ; il ne se montra point ingrat. La reine éprouva plus tard sa fidélité. Mais sa femme sentit aussitôt que le moment des projets d'indépendance était passé. Remis en possession de son autorité, il ne ménagea pas les actes du gouvernement de la comtesse Jeanne ; il les annula pour la plupart. Il fit saisir tout ce qu'elle avait donné, durant sa captivité, aussitôt arrivé à Lille et « avant d'avoir ouï trois messes[2]. »

Cette conduite habile et généreuse rangea dans le parti de la reine plusieurs autres seigneurs, qui en éprouvèrent les effets. Elle lui gagna la considération de tous ceux qui n'étaient pas irrévocablement engagés dans le parti contraire, et cette force morale de l'opinion, qui double la force matérielle. Les vassaux immédiats de la couronne demeurés fidèles, surtout ceux des rangs inférieurs, sentirent leur confiance et par suite leur dévouement raffermis. Quant aux communes, leur fidélité n'était pas douteuse. La haute intelligence de la reine concevait et dirigeait ces mesures, mais elle en devait en partie l'inspiration au cardinal de Saint-Ange. Le légat avait toute sa confiance, et la méritait par ses lumières, par son dévouement ; il fut le véritable ministre de la régence. Les ennemis de la reine ne s'y trompèrent pas ; ils les confondirent dans les mêmes sentiments de haine. Ils avaient organisé contre elle un système de calomnies, propre à la flétrir dans l'esprit public. Avant de l'attaquer par les armes, ils cherchaient à l'affaiblir, en ruinant son honneur. Ce n'était plus seulement le comte de Cham-

[1] Dumont, *Corps diplom.*, t. I, 1re partie, p. 163-164. — *Histoire de Flandre*, t. II, p. 230.
[2] Ph. Mouskès, v. 27789.



pagne, qui était son complice; ils la représentaient comme attachée au légat par les liens du libertinage. Eux-mêmes n'étaient que les vengeurs de la morale, et s'ils prenaient les armes, c'était pour soustraire le roi et le royaume à la garde d'une femme, d'une mère indigne, que la débauche asservissait à un prêtre étranger. L'histoire doit rapporter ces bruits odieux; elle se gardera bien d'entreprendre la défense de Blanche de Castille. Les calomniateurs ne réussirent à tromper que la foule ignorante, et encore pour un moment. Les contemporains éclairés ne se laissèrent point abuser. « J'ai honte de rapporter ces propos, dit le chroniqueur anglais Matthieu Paris; il est impie d'ajouter foi à cette calomnie[1]. » Matthieu Paris, cependant, est loin d'être un admirateur de la reine Blanche.

La passion chevaleresque du comte de Champagne pour cette princesse est, au contraire, attestée par les monuments de l'époque; elle l'est encore plus par l'influence manifeste que la reine exerça sur la conduite de Thibaud, jusqu'à lui faire trahir deux fois les engagements qu'il avait pris avec les barons ligués. Thibaud, l'un des meilleurs poëtes de son temps, continuait d'aimer, en jeune homme et en poëte, une femme beaucoup plus âgée que lui et dont la sévère vertu ne lui donnait aucun encouragement. Il avait alors vingt-six ans, la reine en avait trente-huit. La reine connaissait l'empire qu'elle possédait sur le comte de Champagne. Elle sut, sans compromettre sa dignité, user de cet empire dans l'intérêt et pour la préservation de l'État.

Ce prince, pour l'instant, n'en paraissait pas moins livré tout entier au parti qui voulait « jeter hors l'étrangère, » s'emparer du roi, et, sous son nom, inaugurer le véritable gouvernement féodal. Ses engagements dataient du camp devant Avignon; un traité le liait aux comtes de

[1] Matth. Paris, p. 323.

Bretagne et de la Marche, « contre tout homme et toute créature qui peut vivre et mourir[1]. » Le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc[2], le plus ardent des trois, apportait à la ligue des forces considérables, un esprit audacieux, fertile en ressources, peu scrupuleux, une brillante valeur et des talents militaires éprouvés. Le comte de la Marche, Hugues le Brun de Lusignan, était poussé par sa propre ambition, et surtout par celle de sa femme, Isabelle d'Angoulême. Isabelle avait été sa fiancée dès l'enfance. Elle plut à Jean-sans-Terre, qui l'enleva et l'épousa. Elle devint mère de Henri III, du comte Richard de Cornouailles et de trois filles. Sa réputation, en Angleterre, était mauvaise ; on racontait que Jean-sans-Terre, pour la punir de ses infidélités, avait fait pendre plusieurs de ses amants au-dessus de sa couche[3]. Il paraît qu'elle n'en gardait pas moins le souvenir de ses premiers serments : car, aussitôt après la mort du roi Jean, dans son impatience, peut-être dans la crainte d'être retenue, s'échappant pour ainsi dire d'Angleterre, sans donner avis de son dessein au roi son fils, ni à personne, elle vint donner sa main au comte de la Marche. En quittant le titre de reine pour celui de comtesse, Isabelle avait fait un sacrifice à l'amour ; mais un sacrifice dont elle ne prétendait pas nier le prix. Elle n'avait déposé ni l'orgueil, ni le goût du rang suprême ; seulement, elle associait son époux à ses projets d'élévation, ne cessant de l'exciter aux entreprises qui pouvaient accroître sa puissance. Elle lui assurait, par son crédit sur son fils Henri III, l'homme du monde le plus susceptible d'être influencé, les secours de l'Angleterre : secours d'autant plus naturels, que tout ce qui tendait à affaiblir le roi de France servait merveilleusement

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 218.
[2] C'est-à-dire *mauvais clerc*. Il avait reçu ce surnom parce que, destiné d'abord à l'Église, il y avait renoncé et qu'il était constamment en querelle avec son clergé, qui l'excommunia deux fois.
[3] Matth. Paris, p. 235.

la politique anglaise. Savary de Mauléon, qui n'avait pas persévéré dans la fidélité qu'il avait jurée à Louis VIII, grand nombre de Poitevins et de Gascons, offraient leur concours. Enfin, en attendant les troupes que devait amener Henri III lui-même, son frère Richard, qui depuis dix-huit mois guerroyait dans les environs de Bordeaux, était prêt à seconder la ligue.

Que serait-ce, si la Normandie et les autres provinces arrachées à la couronne anglaise avaient le temps d'être pratiquées par ses agents? Le comte de Bretagne fortifiait et garnissait Bellesme dans le Perche, et Saint-Jacques de Beuvron, deux places qu'il tenait seulement en garde au nom du roi[1]. C'était un commencement d'hostilités ; il était temps d'agir, si l'on voulait empêcher une conflagration générale de tout l'Ouest de la France.

## III

LA REINE MARCHE CONTRE LES BARONS. — LE COMTE DE CHAMPAGNE LES TRAHIT.
CONDUITE HABILE DE LA REINE.
DISSOLUTION DE LA LIGUE. — ACCOMMODEMENT DE VENDOME.

La résolution et la promptitude étaient les qualités dominantes du caractère de Blanche de Castille. Elle voulut prévenir ses ennemis et se trouver la première en campagne. Elle tint un conseil des barons qui lui étaient fidèles, obtint leur approbation et leur concours, et rassembla des troupes. Dans les premiers jours du mois de février, elle était prête à agir. Elle se fit accompagner de son fils, qu'elle mettait en avant pour le commandement militaire, comme pour le gouvernement. Le cardinal légat, le comte de Boulogne, le comte de Dreux, frère de Pierre Mauclerc, étaient les seuls grands personnages de sa suite. Mais son génie, plus politique que guerrier, comptait, pour rompre la ligue des barons, sur les négociations plus

[1] Guill. de Nangis, *Historiens de France*, t. XX, p. 312. — Guill. Guiart, *La branche aux royaux lignages*, Du Cange, p. 134.



que sur la force. Ses coups parurent d'abord dirigés contre la Champagne. Le comte Thibaud ne lui donna pas le temps de frapper. Soit que, déjà secrètement ramené par les agents de la reine, il n'attendît qu'une menace, un prétexte pour se rallier, soit que le sentiment chevaleresque qu'il nourrissait pour Blanche, l'entraînât à prendre sa défense, il n'eut pas plutôt avis des dispositions prises pour attaquer ses domaines, qu'il accourut se jeter aux pieds du roi, ou mieux à ceux de la reine. Elle lui reprocha d'avoir songé à se révolter contre l'autorité du roi ; mais il paraît que son regard brillait moins de colère que de la joie du triomphe, car le comte « de sa grande beauté fut tout ébahi. Et il lui répondit : « Par ma foi, madame, « mon cœur et mon corps et toute ma terre sont en « votre commandement; il n'est rien qui vous puisse « plaire, que je ne fasse volontiers; et jamais, s'il plaît à « Dieu, contre vous ni contre les vôtres n'irai [1]. » Il lui révéla les noms, les forces, les plans des barons ligués, et tous les détails du complot formé pour lui enlever son fils et le gouvernement du royaume.

Rassurée du côté de la Champagne, la reine dirigea l'armée royale sur Tours. Les barons avaient fixé leur rendez-vous commun à Thouars, en Poitou. C'est là qu'ils apprirent la défection du comte de Champagne. Ils en ressentirent une violente colère, et se jurèrent d'en tirer vengeance. Leur entreprise était manquée, moins par la privation des forces de Thibaud, que par l'effet moral que devait produire l'exemple de ce prince. La voie de la retraite était ouverte aux moins déterminés, l'union était rompue. Chez ces hommes légers et méfiants, que l'intérêt seul avait liés, la crainte d'être sacrifiés, le désir d'obtenir, en montrant de l'empressement, un traitement meilleur, changeaient tout à coup les sentiments. Ils se soupçonnèrent l'un l'autre, et bientôt il n'y eut plus d'ac-

[1] Chroniques de Saint-Denis, *Historiens de France*, t. XXI, p. 111.

cord entre eux. Chacun s'échappait, dès qu'il en trouvait l'occasion. Le comte Richard de Cornouailles, qui n'avait pas d'accommodement à faire, voulut arrêter la désertion générale par un coup de vigueur; il tenta, avec Savary de Mauléon, de s'emparer du comte de Bar, au moment où celui-ci opérait sa retraite; ils ne réussirent pas, et ne firent qu'accélérer la dissolution de la ligue.

Cependant la reine, qui était entrée le 20 février à Tours, en repartit le lendemain pour Chinon. Grâce à son adresse politique, sans avoir engagé le fer, elle n'avait plus devant elle que les comtes de Bretagne et de la Marche, privés de leurs alliés. Elle les fit sommer, au nom du roi, de comparaître en parlement. Ce n'était pas une armée qu'on faisait marcher contre eux; on leur envoyait un sergent de l'hôtel, comme s'il ne leur restait plus qu'à venir entendre l'arrêt de la cour de leur suzerain. Cette façon hautaine de les traiter les troublait; ils avaient honte de se rendre, sans essayer de combattre, au commandement d'une femme, dont ils avaient affecté de mépriser l'autorité. Ils ne comparurent pas le jour fixé; puis, pour gagner du temps, ils firent dire qu'ils viendraient parler au roi. Ils ne se montrèrent point, et furent cités une seconde fois. L'armée royale s'était avancée jusqu'à Loudun, et de là à la Charrière de Curçay, où elle attendit près de vingt jours. Mais cet espace de temps fut utilement employé par la reine en négociations, soit avec les seigneurs du pays, soit avec ceux qui n'avaient pas encore fait leur soumission[1]. Cette œuvre accomplie, elle se disposa à retourner vers le nord, sans s'inquiéter davantage des comtes de Bretagne et de la Marche. Leur isolement devenait tous les jours plus évident; ils le sentaient. Une troisième et dernière citation les trouva convaincus qu'ils devaient se soumettre. Ils promirent de re-

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 220.

joindre la cour à Vendôme, pour y traiter avec le roi[1].

Ils arrivèrent à Vendôme le 16 mars. Le comte de Bretagne trouva près du roi ses deux frères, Robert, comte de Dreux, et Henri, qui venait d'être élu archevêque de Reims. Ils le persuadèrent aisément qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre, que celui d'accepter les conditions de la reine. Ces conditions, d'ailleurs, n'avaient rien de sévère; la reine était trop éclairée pour abuser de ses avantages. Le langage qu'elle faisait tenir au roi, dans les actes publiés en son nom, devait être celui d'un maître; la régente, traitant avec les grands vassaux, adoucissait le ton de l'autorité souveraine. Contente d'avoir dissipé cette ligue formidable, de l'avoir dissipée avec une promptitude telle, que les agents envoyés par le roi d'Angleterre n'avaient pas eu le temps de débarquer sur le continent, elle chercha à désarmer pour toujours, par un bon traitement, ses deux adversaires les plus redoutables. Après donc que les deux comtes eurent publiquement reconnu leurs torts, en faisant hommage au roi, on leur communiqua les articles du traité, qui a conservé le nom d'*Accommodement de Vendôme*.

Ce traité avait pour base un triple mariage, par lequel la reine espérait lier ensemble tous les intérêts.

En ce qui concerne le comte de Bretagne, on convint de faire épouser sa fille Yolande, âgée de huit ans et demi, au prince Jean, second frère du roi, moins âgé qu'elle d'une année. Jusqu'à ce que Jean, auquel étaient destinés, par le testament de son père, les comtés d'Anjou et du Maine, eût atteint l'âge de vingt et un ans, le comte de Bretagne devait jouir des villes d'Angers, de Beaufort et de Baugé en Anjou, et de la ville du Mans[2]. Le roi lui

[1] Guill. de Nangis, p. 312-314.— *Regum mansiones et itinera*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 408.

[2] De la ville du Mans, éventuellement; dans le cas où la reine Bérangère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, dont le douaire était constitué sur le Mans,

cédait encore la jouissance de Saint-Jacques de Beuvron, de la Perrière au Perche et de Bellesme, pour lui et pour ses successeurs. Le comte, de son côté, assurait à sa fille Chantonceaux-sur-Loire, Brie-Comte-Robert, Saint-Jacques de Beuvron, la Perrière, Bellesme, en se réservant toutefois d'en jouir sa vie durant. Le mariage devait être célébré, lorsque le prince Jean aurait quatorze ans accomplis. En attendant, Yolande demeurerait sous la garde des comtes de Boulogne et de Dreux, de l'archevêque de Reims, d'Enguerrand de Coucy, de Matthieu de Montmorency, qui ne la remettraient, soit à son père, soit au roi ou à la reine, que pour être mariée à Jean. Elle fut conduite à la reine, qui la mit entre les mains de l'archevêque de Reims, son oncle. Le comte de Bretagne stipula que si son fils Jean, héritier de Bretagne, venait à mourir, Jean, frère du roi, ne pourrait rien prétendre sur la souveraineté de cette province, du chef de sa femme Yolande, tant que lui, Pierre Mauclerc, serait vivant[1].

Pierre Mauclerc n'était pas de son chef seigneur de la Bretagne ; il n'en avait que le bail ou la garde, comme tuteur de ses enfants, Jean et Yolande, seuls héritiers du comté, que leur avait transmis leur mère Alix. A la majorité de Jean, qui avait alors dix ans, Pierre Mauclerc devait lui céder son titre et ses pouvoirs, pour rentrer dans les rangs des simples chevaliers.

Le traité proposé par la reine n'était à vrai dire qu'un contrat de mariage, dont les stipulations étaient si avantageuses pour le comte Pierre, qu'il n'aurait pu en demander de plus favorables, si au lieu d'être un vassal rebelle et vaincu, il avait traité d'égal à égal, ou même à titre de vainqueur. Il y gagnait la possession, pendant

viendrait à mourir avant la majorité de Jean. — Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 456.

[1] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 221.

près de quatorze ans, de trois places importantes de l'Anjou; et la majeure partie de la dot, promise par lui à sa fille, lui était d'abord octroyée par le roi, qui l'autorisait à en conserver la jouissance toute sa vie. Les seuls avantages réservés au roi étaient ceux-ci : 1° Il jouirait, jusqu'à la majorité du comte d'Anjou, de Saumur, de Loudun et des autres dépendances de l'Anjou, situées hors des limites du diocèse d'Angers. Cela permettait d'entretenir des troupes sur les points avancés de cette province. 2° Le comte Pierre consentait à ce qu'en matière civile et dans certains cas, comme ceux de faux jugement et de déni de justice, les vassaux du comté de Bretagne pussent en appeler des cours de justice du pays au parlement du roi[1]. On remarquera le caractère tout politique de ces deux stipulations. La seconde surtout, d'une apparence bien modeste, au milieu de l'énumération des provinces et des villes, dont le traité réglait le sort, avait au fond une portée considérable. Elle liait la Bretagne à la royauté, par l'irrésistible lien de l'action judiciaire; elle préparait l'avénement des légistes et leurs cas royaux, qui enveloppèrent comme d'un filet tout le territoire de la France, ruinèrent l'établissement féodal et fondèrent l'unité de la monarchie.

Pierre Mauclerc s'engageait, en outre, à ne contracter désormais aucune alliance séparée, avec le roi d'Angleterre.

Les conditions faites au comte de la Marche n'étaient pas plus rigoureuses; mais elles avaient un autre caractère.

Louis VIII, lorsqu'il entreprit sa campagne du Poitou, lui avait reconnu des droits sur Langest en Touraine, sur l'île d'Oléron et sur Bordeaux (dans le cas où cette ville serait prise aux Anglais). La reine racheta ces droits, ainsi que le douaire constitué à la comtesse de la Marche

[1] Daru, *Histoire de Bretagne*, 1826, t. II, p. 16.

par son premier mari, le roi Jean-sans-Terre, sur Saintes, Niort, Saumur, Beaufort et Baugé en njou, Château-du-Loir dans le Maine, etc. Le prix du rachat total était fixé à la somme de cent six mille livres tournois, payables en dix ans et par annuités du dixième. Après les dix ans, le roi continuerait de payer à la comtesse de la Marche, tant qu'elle vivrait, une pension annuelle de cinq mille livres, représentant l'indemnité spéciale qui lui était due pour l'abandon de son douaire.

Le roi promettait de ne point traiter avec l'Angleterre, sans la participation du comte au traité. Il y avait aussi un article relatif à l'administration de la justice : le comte de la Marche se soumettait à la juridiction du sénéchal de Poitou, pour toutes les contestations nées entre lui et les sujets du roi, ou touchant aux domaines royaux. Au-dessus du sénéchal, il reconnaissait la compétence souveraine de la cour du roi. Deux projets de mariage cimentaient ce second traité : le mariage d'Alphonse, troisième frère du roi, alors âgé de six ans et demi, avec Isabelle, fille du comte de la Marche, et celui du fils aîné du comte de la Marche avec Isabelle, sœur du roi, qui allait avoir deux ans [1].

L'archevêque d'York, l'évêque de Carlisle, Philippe d'Albiny et les autres agents envoyés par Henri III pour seconder le mouvement des barons, arrivèrent en France, comme tout était convenu et terminé. Ils ne purent que constater l'avortement complet du soulèvement [2]. Le comte Richard lui-même avait consenti une trêve de trois mois. Au mois de juillet, elle fut prolongée d'une année.

[1] Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. I, p. 75, 331, 459.
[2] Matth. Paris, p. 324.

## IV

### FINANCES DU ROI. — LA DÉCIME.

La reine put ramener son fils à Paris, avec le légitime orgueil d'avoir, par sa sagesse, rendu le calme au royaume ; les forces militaires n'avaient fait qu'appuyer les combinaisons de sa politique. Son œuvre de pacification ne devait pas être de longue durée ; mais, pour le moment, le trône de son fils était raffermi ; elle avait acquis en elle-même une juste confiance, et sur les autres l'autorité que donne le succès. Elle n'oublia pas de récompenser ceux qui lui avaient été fidèles : Philippe Hurepel, comte de Boulogne, rapporta, pour sa part, le titre d'une pension annuelle et viagère, sur le trésor royal à Paris, de six mille tournois[1] ; somme fort considérable, pour un temps où la dot d'une princesse du sang royal était de vingt mille livres en capital. Six mille livres tournois valaient alors, en valeur intrinsèque, cent sept mille huit cent quarante et un francs trente-trois centimes de notre monnaie ; leur valeur relative représenterait de nos jours une somme de près de cinq cent quarante mille francs.

Plus la récompense était magnifique, plus la reine espérait attacher Philippe Hurepel au nouveau gouvernement. Cette nature de récompense était d'ailleurs parfaitement calculée : elle n'affaiblissait pas le pouvoir royal, comme l'eût fait l'abandon d'une portion du territoire, détachée de l'obéissance immédiate de la couronne ; et la reine, pour arrêter l'effet de sa libéralité, n'avait qu'à fermer la main : la pension du comte de Boulogne était payable chaque année, en trois termes, à Paris, dans la maison des Templiers, gardiens du trésor royal. Au moindre soupçon que le comte de Boulogne cessait d'être fidèle, le Temple ne devait plus payer.

[1] Tillemont, t. Ier, p. 462.

Les revenus ordinaires de la couronne pouvaient s'élever, au commencement du règne de saint Louis, à la somme de deux cent mille livres parisis, tantôt plus, tantôt moins. En 1238, ils dépassaient deux cent trente-cinq mille livres; dix ans plus tard, en 1248, ils n'atteignaient pas cent quatre-vingt mille livres; il est vrai qu'à cette seconde époque les dépenses de la croisade avaient absorbé d'avance une partie des produits du domaine. Mais, comme il n'est pas aisé de se rendre un compte exact des raisons de cette différence, on se rapproche davantage de la vérité, en supposant, en 1227, un revenu annuel de deux cent mille livres. Deux cent mille livres parisis valaient alors quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingts centimes, de valeur intrinsèque; elles vaudraient aujourd'hui environ vingt-trois millions [1].

Cette somme de vingt-trois millions représentait le revenu propre du roi. Le roi était avant tout un grand propriétaire et un grand seigneur: comme grand propriétaire, il possédait des domaines considérables, qui produisaient du blé, du vin, du gibier, du poisson, des coupes de bois, etc. Comme grand seigneur, il exerçait, dans un rayon de pays très-étendu, des droits utiles sur les roturiers, sur les nobles, sur les ecclésiastiques qui dépendaient de ses terres. Les roturiers lui payaient des redevances, sous le nom de cens, pour les fonds de terre, sous le nom de dîme, terrage ou champart, pour les fruits; des droits de mutation, sous le nom de lods et ventes; des droits divers, pour autorisation de mariage, affranchissements, permis de chasse, de pêche, etc. Les nobles,

[1] Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, 1690, p. 186-199. 402. — *Dissertation sur les dépenses et les recettes ordinaires de saint Louis, et note sur sa monnaie*, *Historiens de France*, t. XXI, p. LIII-LXXXI. — *Recepta, compotus, tabulæ ceratæ*, ibid., p. 220-397.

propriétaires des fiefs relevant de la couronne, lui payaient, pour le droit de succéder ou, comme on disait, de relever le fief, la valeur des revenus de ce fief pendant une année. Il exerçait la garde-noble, c'est-à-dire qu'il jouissait de la terre, tant que l'héritier était mineur. Pour les propriétés ecclésiastiques, il avait la régale, qui lui conférait la possession temporaire des biens d'une église, tant que durait la vacance du siége, et les amortissements, qui remplaçaient, pour les gens de mainmorte, les droits de mutation. Il avait encore les amendes et les confiscations, les droits de péage, de places dans les foires et marchés, les droits sur la vente des marchandises et des denrées, les droits d'aubaine et de bâtardise, sur la succession de l'étranger [1] et du bâtard ; les droits de déshérance, d'épaves, de trésors trouvés, de monnoyage, etc. Les sources des revenus du roi étaient absolument les mêmes que celles où puisaient les autres barons du royaume. Elles n'avaient point le caractère d'un revenu public [2].

Les impôts destinés à faire face aux dépenses de l'État n'existaient pas, parce que l'État lui-même n'était encore qu'un germe profondément enfoui parmi les racines du pouvoir royal. Ce qui répondait alors à l'idée de contributions avait, tout au contraire de nos impositions, un caractère essentiellement transitoire et exceptionnel. C'était, pour les roturiers, la taille, levée arbitrairement par le souverain en cas de nécessité plus ou moins justifiée ; et, pour les nobles, les aides qu'ils devaient à leur suzerain dans trois cas : lorsqu'il partait pour la croisade, lorsqu'il mariait sa fille aînée, lorsqu'il armait son fils chevalier. La rançon du suzerain fait prisonnier de guerre, donnait également lieu à une aide pécuniaire.

Mais il ne suffit pas, pour apprécier l'état des finances

[1] L'aubain n'était pas seulement l'étranger de nation, mais aussi celui qui dépendait d'un autre fief.

[2] Voy. *Historiens de France*, t. XXI, p. 517.

d'un roi du moyen âge, de chercher la valeur relative de la somme d'argent que produisaient annuellement ses revenus. Il faut considérer aussi quelle sorte de dépenses il avait à faire. Or, les quatre objets principaux de dépense des États modernes, la justice, la guerre, les voyages, les travaux publics, étaient loin de coûter au roi féodal en proportion de ce qu'ils coûtent aujourd'hui : en principe même, ils étaient gratuits pour lui. C'étaient les deux obligations premières du service féodal, que de venir à la cour du seigneur suzerain rendre la justice, et de le suivre lorsqu'il faisait la guerre. Il est vrai que la coutume et la nécessité avaient apporté au principe du service militaire gratuit quelques modifications, que confirmèrent les Établissements de saint Louis [1]. L'ost et la chevauchée cessaient d'être obligatoires, et par conséquent sans rétribution pour les vassaux, du moment que ceux-ci étaient conduits à la distance de plus d'une journée de leur domicile. Ils recevaient alors des gages, qui s'élevaient, pour le chevalier, à 6 sous parisis par jour, pour le sergent à cheval, de 4 à 5 sous, pour le sergent à pied, de 8 deniers à 1 sou [2]. Mais quelque élevée que fût cette solde, elle était loin de produire des sommes approchant de celles qui sont consacrées aux dépenses militaires modernes. D'abord, parce que les armées féodales étaient fort peu nombreuses; puis, parce qu'elles étaient tenues sur pied pendant un temps très-court; leur service étant limité à une durée de quarante jours.

Quant aux frais de voyage, le droit de gîte (en vertu

[1] Liv. Ier, ch. LIX, p. 23, édit. de Du Cange.

| | | | représenteraient de nos jours | |
|---|---|---|---|---|
| [2] 6 sous parisis valaient en valeur intrinsèque.. | 6 fr. | 74 | 33 fr. | 70 |
| 4 id. | 4 | 49 | 22 | 45 |
| 5 id. | 5 | 61 | 28 | 05 |
| 1 id. | 1 | 12 | 5 | 60 |
| 8 deniers | » | 74 | 3 | 70 |

*Historiens de France*, t. XXI, p. LXXIX.

duquel le vassal devait recevoir, loger et nourrir son suzerain, avec sa suite, pendant un certain nombre de jours, chaque année) y pourvoyait largement. Il est à peine nécessaire de nommer les travaux publics. Les seuls qui eussent alors quelque importance, étaient les travaux de fortification. Les corvées fournissaient pour cet objet des travailleurs qu'on n'avait pas à payer.

Si l'on ajoute les gages des agents administratifs, baillis, vicomtes et sergents, les missions politiques, quelques frais de poursuite judiciaire et la nourriture des prisonniers, on peut donc renfermer assez exactement les dépenses de la royauté, au treizième siècle, dans les limites de celles qu'on a nommées plus tard *Dépenses de la maison du roi*. Elles avaient, comme les revenus de la couronne, un caractère privé et tout personnel.

Le bien du roi était administré par les officiers de sa maison, par son grand bouteiller, par son grand chambrier, et sous leurs ordres par ses baillis et ses prévôts. Lorsque plus tard des revenus, qu'on pouvait nommer publics, eurent été institués, on confia également à ces officiers la perception des impôts et le contrôle des dépenses. Il en résulta que le trésor royal demeura confondu avec le trésor de l'État, et lui communiqua ce caractère de propriété personnelle qui l'avait longtemps et avec raison distingué. Des priviléges du pouvoir monarchique ce ne fut pas le moins utile à son agrandissement prodigieux, et ce fut le dernier trait de l'empreinte féodale qui s'effaçât en France. Jusqu'à la révolution de 1789, les rois considérèrent la fortune publique comme leur propre patrimoine. Ils en usèrent de même.

Un souverain qui disposait d'un revenu représentant une valeur annuelle de vingt-trois à vingt-cinq millions, était donc, au treizième siècle, tant qu'il se maintenait dans les limites des dépenses que nous venons d'indiquer, un souverain puissamment riche, beaucoup plus riche que les

souverains modernes. Mais ce n'était pas avec des ressources, même aussi considérables, qu'il pouvait suffire aux grandes entreprises. Les grandes entreprises de ce temps étaient les guerres de nation à nation, qui toutes, en Occident comme en Orient, prenaient un caractère religieux, par la raison qu'elles étaient ou commandées ou permises par l'Église.

L'Église, c'est le grand nom et la grande autorité du moyen âge; on pourrait dire qu'alors l'Église était tout. Ce nom gardait quelque chose de sa signification générale et primitive; il signifiait l'union des sentiments et des intérêts du monde chrétien, la chrétienté elle-même[1]. Le mot qui correspondrait de nos jours à l'idée qu'il exprimait, serait le mot *société*. Les besoins de la société, les lois, le salut de la société, se disaient, au moyen âge, les besoins, les lois, le salut de l'Église. Entendre autrement cette expression serait s'abuser et s'exposer à confondre, à ne pas comprendre les idées du temps. Le commencement de séparation qui s'était manifesté dans l'Église, entre l'élément laïque et l'élément ecclésiastique, résultait principalement de la tendance du clergé à se distinguer du reste des fidèles. L'Église, dans la langue cléricale, devenait chaque jour davantage, non plus l'assemblée commune des fidèles, mais le corps particulier des prêtres. En cela, le clergé obéissait à un esprit de caste, à un esprit étroit; il méconnaissait sa loi religieuse, aussi bien que ses intérêts temporels. Un magnifique rôle était offert à la papauté, dans l'ordre humain et politique : celui de modérateur suprême des intérêts des peuples et des rois. Elle possédait, comme moyen d'action, un instrument dont la puissance, sagement ménagée, pouvait n'avoir pas de bornes, les conciles, tribunal incontesté de la république chrétienne. Mais, il fallait accepter franchement

[1] « Vous êtes la sainte Église, » dit saint Louis à ses barons, au moment d'attaquer le soudan d'Égypte — Voy. liv. V. ch. II.



ce rôle de modérateur, et ne point prétendre à celui de dominateur universel ; il fallait, comme le corps sacerdotal des Hébreux, renoncer à la possession de la terre, pour mieux asseoir son empire sur les âmes ; et (ce que la politique des souverains les plus sages a tenté de réaliser, ce que les progrès de la civilisation n'atteindront que lentement, mais atteindront néanmoins, dans d'autres conditions et sous un autre patronage, parce que c'est un résultat nécessaire au repos et à l'honneur des nations) une autorité supérieure et conciliante, un conseil, un congrès permanent de l'Europe étaient institués, pour décider les questions d'une utilité commune, pour vider à l'amiable les querelles, d'où peut naître le fléau de la guerre. Le génie des Grégoire VII et des Innocent III eût été digne de faire entrer la papauté dans cette voie, si conforme à l'inspiration de celui dont le souverain pontife est le vicaire dans le monde ; mais leur génie subissait le joug des passions qui l'animaient, et l'influence des idées d'une époque essentiellement positive et matérielle.

C'était par le plus matériel des liens, par celui de l'argent, que le saint-siége retenait sous son influence et sous sa direction, les princes qui voulaient entreprendre ou soutenir de grandes guerres. Aucune n'était possible, sans son concours, parce que lui seul pouvait, en faisant contribuer le clergé, fournir les sommes nécessaires à la solde et à l'entretien d'armées considérables. De là, le soin que prenaient les princes de ne jamais paraître agir qu'en qualité de défenseurs de l'Église, d'exécuteurs de ses volontés. De là, cette couleur essentiellement religieuse, presque cléricale, des manifestes qui accompagnaient et expliquaient aux peuples leurs entreprises ; même lorsque ces entreprises étaient le plus étrangères aux intérêts du clergé. Avant la bataille de Bouvines (cette bataille type, que l'on ne saurait trop étudier, pour ses grands résultats et pour ses profonds enseignements sur les choses de ce

temps), Philippe-Auguste s'adressant à ses barons, leur disait : « En Dieu doivent être placés tout notre espoir et « toute notre confiance. Le roi Othon et son armée ont été « excommuniés par le seigneur pape; ils sont les ennemis « de la sainte Église et les destructeurs de ses biens; leur « solde est le fruit des larmes des pauvres, du pillage des « églises de Dieu et des clercs. Nous, nous sommes chré- « tiens; nous sommes en paix et en communion avec la « sainte Église; quoique pécheurs, nous agissons d'accord « avec elle, et nous défendons, selon notre pouvoir, les « libertés des clercs. Nous devons donc attendre avec « confiance, de la miséricorde de Dieu, qu'il nous don- « nera, malgré nos péchés, la victoire sur ses ennemis et « sur les nôtres[1]. » Cette utilité matérielle du concours du saint-siége entrait à coup sûr pour beaucoup, dans la prééminence que les puissances séculières reconnaissaient au souverain pontife.

Le souverain pontife ne tirait pas l'argent de ses coffres; il autorisait à le prendre dans ceux du clergé. Il accordait, pour un certain nombre d'années, sur les biens ecclésiastiques, la levée d'un tribut, ordinairement dans la proportion d'un dixième du revenu : c'est ce qu'on appelait la *décime*, la grande ressource financière des souverains du moyen âge. En France, elle pouvait plus que doubler, quelquefois tripler les revenus ordinaires du royaume[2]. La décime avait pour origine le secours de la Terre sainte. Il parut juste que le clergé, qui ne combattait pas, contribuât de ses deniers à des expéditions dont la défense de la religion était le but. La première décime fut instituée à l'occasion de la prise de Jérusalem par Saladin, et pour subvenir aux frais de la troisième croisade : on l'appela la *décime* ou *dîme saladine*. Mais, comme cela arrive tou-

[1] Rigord, Duchesne, t. V, p. 59. — Guill. Le Breton, *Philippidos*, ibid. p. 226.
[2] Voy. *Historiens de France*, t. XXI, p. 556, D. 562, J.

jours en fait d'impositions, ce qui n'était établi que pour une circonstance passagère, fut indéfiniment maintenu; et le subside, qui n'avait eu pour objet que la Terre sainte, s'appliqua à toutes les guerres, dans lesquelles le pape jugeait avoir quelque intérêt. Le clergé avait vivement résisté, dès le principe; il ne cessait de protester contre la prétention des papes de disposer de ses biens, sans demander son consentement. De la part des chapitres surtout, les décimes étaient le sujet de plaintes continuelles et des plus violentes invectives contre la cour de Rome. Plus d'une fois, elles furent sur le point d'engendrer, quelques siècles plus tôt, un schisme analogue à celui dont la vente des indulgences devint plus tard l'occasion. On n'arrivait au recouvrement des décimes qu'à force de négociations, après bien des menaces d'une part, bien des résistances de l'autre. Les évêques, plus rapprochés du pouvoir, mêlés à toutes les grandes affaires politiques, subissant davantage l'influence des rois et des souverains pontifes, n'offraient pas la même force d'opposition que les corps de chanoines, et se montraient en général assez accommodants.

On se souvient qu'en 1226, pour engager Louis VIII à entreprendre sa dernière croisade contre les albigeois et pour lui en fournir les moyens, le cardinal légat lui avait fait allouer, sur les biens du clergé, un subside annuel de cent mille livres tournois, pendant cinq ans[1].

Bien que les hostilités fussent très-faiblement poursuivies en Languedoc par Imbert de Beaujeu, la reine prétendait continuer à percevoir les cent mille livres, pendant les années qui restaient à courir. Les chapitres refusaient de payer; ils disaient que la croisade était terminée et que leur argent n'était pas nécessaire, pour soutenir la guerre contre les albigeois, telle qu'elle était conduite. Mais le

[1] Ci-dessus, liv. I[er], p. 90. Ces 100,000 livres tournois vaudraient de nos jours près de neuf millions.

cardinal Romain, tout dévoué à la reine, « lui avait promis de les obliger à payer, dût-on prendre jusqu'aux chapes des chanoines[1]. » Les chapitres des provinces de Reims, de Sens, de Tours et de Rouen en avaient appelé au pape. Le légat n'en tint pas compte, décréta contre eux les censures ecclésiatiques et fit saisir leurs biens par les officiers du roi. L'indignation des chapitres fut au comble; ils l'exprimaient en termes, dont l'exagération contrastait étrangement avec le sujet du débat. Le chapitre de Paris, chargé d'écrire au pape, au nom de tous les intéressés, commençait sa lettre par ces mots : « Si Dieu avait réservé à son peuple un autre Jérémie pour en déplorer la servitude, il ne se contenterait pas de le faire par quatre alphabets, et, selon la nouveauté du crime, il inventerait une autre espèce de lamentation... — Qui pourrait vous exposer ces choses et rester les yeux secs? La main se refuse à les écrire, et les pleurs coulent plutôt que la plume[2]. » Grégoire IX, qui venait de succéder à Honorius III, répondit aux chapitres pour les rassurer et les consoler; il réprimanda le cardinal Romain et lui ordonna de faire cesser les poursuites. Le cardinal partit aussitôt pour Rome; il représenta au pape les dangers auxquels se trouvaient exposées les affaires de la foi, par suite de la mort de Louis VIII et de la jeunesse du nouveau roi. Il gagna la cause de la reine, contre les députés des chanoines. Le pape décida qu'on continuerait de payer. Les députés ne se découragèrent pas : à force d'instances et de démarches auprès de la cour romaine, ils obtinrent que le clergé en serait quitte pour une dernière somme de cent mille livres tournois une fois payée[3].

[1] Raynaldus, *Annal. ecclés.*, t. XIII, an 1227, art. 56-58.
[2] « ..... *Quis ista oculis siccis vobis valeat enarrare? Deficit in scribendo manus, et plus fluit oculus quam calamus.* » — Raynaldus, *ibid.*
[3] Tillemont, t. I, p. 473

## V

MENÉES DES BARONS CONTRE LA REINE. — LE ROI A MONTLHÉRY. — LE LANGUEDOC.
CONCILE DE NARBONNE.
LES ENVIRONS DE TOULOUSE RAVAGÉS. — SOUMISSION DE CETTE VILLE.
TRÊVE ET PRÉLIMINAIRES DE PAIX AVEC LE COMTE RAIMOND.

La ligue des barons avait été dissipée, mais elle n'était pas anéantie. Leurs griefs et leurs espérances restaient les mêmes ; la haine qu'ils portaient à la mère du roi n'avait fait que s'accroître. Vers la fin de l'année, une grande assemblée des mécontents se réunit à Corbeil-sur-Seine, pour délibérer sur un nouveau projet de campagne contre la reine. Le plan proposé, dans ce parlement, à l'élite des seigneurs du royaume et qu'ils n'hésitèrent pas à adopter, n'était rien de moins qu'une trahison. Il fut résolu que le comte de Bretagne se soulèverait de nouveau, et que les barons répondraient à la convocation du roi contre Pierre Mauclerc. Seulement, au lieu de paraître au rendez-vous de l'armée royale, accompagnés comme il convenait à leur puissance, ils ne mèneraient chacun que deux chevaliers. Ainsi, la reine se trouverait inopinément exposée, avec des forces inférieures, au choc de celles du comte de Bretagne et devrait succomber. Ce projet, qui ne violait pas formellement la lettre du pacte féodal, séduisit ces hommes passionnés. La pensée de quelques-uns d'entre eux ne s'arrêtait pas à l'oppression ou même à l'expulsion de la reine seule. Si le complot de Corbeil avait réussi, « bien des gens disent que le comte eût foulé la reine et le roi[1]. »

Tandis que cette réunion factieuse se tenait à quelques lieues de Paris, le jeune roi et sa mère parcouraient, avec une suite peu nombreuse, les environs d'Orléans. Les barons en furent instruits ; ils virent dans cette circon-

[1] Joinville, *Historiens de France*, t. XX, p. 202.

stance l'occasion la plus favorable qui pût s'offrir à eux, de s'emparer de la personne du roi. Mais la reine, avertie de leur présence, se hâtait de regagner la capitale. Elle atteignit le château de Montlhéry; elle n'osa s'aventurer plus loin et se mettre avec son fils à la portée de ses ennemis. Elle manda la position critique dans laquelle elle se trouvait aux bourgeois de Paris, aux chevaliers et aux communes d'alentour. Le message de la reine causa comme un soulèvement général : gens d'armes, bourgeois, artisans, écoliers, gens des communes, rassemblés à l'appel des cloches, ceux-ci armés, ceux-là sans armes, se précipitèrent en une immense multitude sur la route d'Orléans; ce n'était pas une armée, c'était un peuple qui allait dégager son roi du péril, et qui le ramena pressé dans ses rangs. Le souvenir de cette journée demeura profondément gravé dans le cœur du roi; longtemps après, il aimait à raconter que « depuis Montlhéry jusqu'à Paris, le chemin était plein de gens en armes ou sans armes, et que tous criaient à Notre-Seigneur qu'il lui donnât bonne et longue vie, et le défendît et gardât de ses ennemis[1]. » Les barons avaient compté sans cet élan populaire; ils n'osèrent attaquer la formidable escorte de la reine; ils se hâtèrent de se séparer et de rentrer sur leurs terres[2].

En Languedoc, depuis la mort de Louis VIII, la guerre continuait avec des chances diverses, sans avantage marqué de part ni d'autre. Le comte Raimond VII et ses partisans secrets ou avoués devaient cependant fonder de grandes espérances sur l'opposition déclarée faite au gouvernement de la reine par le baronnage du Nord; le triomphe de Pierre Mauclerc et de la ligue des grands vassaux eût été le salut du Midi. Il serait même difficile

[1] Joinville, *Hist. de France*, etc. — Guill. de Nangis, *Historiens de France*, t. XX, p. 314-315.
[2] *Chron. de Saint-Denis*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 104.

de concevoir comment une insurrection des provinces de la langue d'oc n'avait pas répondu aux premiers troubles de la régence, si l'on ne tenait pas compte de la lassitude qu'une si longue suite de combats, de massacres, de persécutions, de calamités de toute sorte faisait peser sur ces contrées. Aussi, quoique le lieutenant du roi, Imbert de Beaujeu, n'eût sous ses ordres que des forces peu importantes, il avait pu se maintenir dans le pays. Dans l'hiver de 1227, le comte Raimond s'était emparé du château de Hauterive, sur l'Ariége. Pendant l'été, la reine, qui sollicitait du pape l'autorisation de continuer à lever sur le clergé les cent mille livres tournois promises à Louis VIII, et qui avait besoin d'en justifier l'utilité, envoya des renforts. Imbert prit le château de Bécède; après quoi, il se rendit dans ses terres, en France, d'où il ne revint que l'année suivante. Dans l'intervalle, Raimond recouvra le château de Saint-Paul sur l'Agout. L'ardeur était éteinte des deux côtés; il était évident que le Languedoc appartiendrait au parti qui se fatiguerait le dernier.

Ce parti devait être celui où dominait l'Église. Elle poursuivait son œuvre avec une inflexible rigueur. Ses décrets, de plus en plus sévères, tendaient à une véritable tyrannie; ils préparaient l'établissement complet de l'inquisition. Déjà, en 1184, le concile de Vérone avait ordonné que les évêques fissent chaque année, par eux-mêmes ou par des commissaires nommés par eux, une ou plusieurs visites dans les paroisses suspectes, pour rechercher et punir les hérétiques. Le concile de Latran, en 1215, avait confirmé ces dispositions. « L'évêque ou son commissaire, disait-il, prendra trois hommes de bonne réputation, ou plus, et même s'il le juge à propos, tout le voisinage, auxquels il fera jurer que s'ils savent qu'il y a des hérétiques ou des hommes tenant des conventicules secrets, ou menant une vie singulière et différente du

commun des fidèles, ils auront soin de les lui indiquer. Il fera venir les accusés en sa présence ; et s'ils ne se justifient pas ou s'ils retombent, ils seront punis canoniquement. Que s'il s'en trouve qui refusent opiniâtrément de prêter serment (les albigeois condamnaient toute sorte de serment), ils seront dès lors réputés hérétiques. » Les comtes, les consuls, les baillis devaient donner leur concours à l'évêque, et exécuter ses sentences, sous peine d'être dépouillés de leurs dignités et excommuniés. Les villes aussi, si elles refusaient obéissance aux commissaires de la foi, seraient punies : il serait défendu aux autres villes de commercer avec elles, et elles perdraient la dignité épiscopale. Quant à l'évêque qui négligerait de poursuivre les hérétiques de son diocèse, il serait déposé[1].

Un concile provincial, réuni à Narbonne, pendant le carême de l'année 1227, et particulièrement destiné à régler les affaires religieuses du midi de la France, fortifia les dispositions des conciles de Vérone et de Latran, en rendant permanentes et communes à toutes les paroisses les fonctions des personnes chargées d'éclairer l'évêque sur la présence des hérétiques. L'évêque devait instituer dans chaque paroisse un certain nombre de témoins synodaux, constamment occupés à la recherche et à la dénonciation des personnes suspectes d'hérésie. Le concile de Narbonne ordonnait encore que tout testament, pour être valable, fût fait en présence du curé ou d'un ecclésiastique délégué à cet effet, afin qu'on pût au préalable s'assurer de la foi du testateur. Faute de se conformer à cette prescription, le testateur serait privé de la sépulture ecclésiastique, et l'entrée de l'église interdite aux notaires qui auraient reçu le testament. Le but principal

[1] *Acta Conciliorum*, t. VII, p. 22. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XV, p. 527; t. XVI, p. 389.

de cette disposition était d'empêcher les legs nombreux faits au profit des hérétiques[1].

Au printemps de 1228, Imbert de Beaujeu, qui avait ramené de France de nouvelles troupes, fut rejoint, à son entrée en campagne, par l'archevêque de Narbonne, Pierre d'Améli, successeur d'Arnauld, par les archevêques d'Auch et de Bordeaux, par celui de Bourges, qu'une visite de sa province avait conduit dans les environs, et qui ne résista pas au désir de se joindre à l'armée de la foi, par les évêques de Toulouse et de Carcassonne. Ces prélats étaient eux-mêmes accompagnés d'un grand nombre de croisés[2]. On voulait porter un dernier coup à la puissance de Raimond, en lui enlevant Toulouse, son plus sûr et son plus fidèle appui. Les débuts de la campagne ne furent pas heureux pour les croisés; ils ne purent empêcher Raimond de faire capituler le château de Castelsarrazin, qu'il bloquait. Ils se dirigèrent sur Toulouse, afin de mettre à exécution un plan d'attaque tout nouveau, proposé par Foulques, évêque de cette ville. Foulques, ancien troubadour, homme d'imagination et de talent, mais prêtre passionné, était, depuis que le zèle d'Arnauld avait paru se refroidir sur le siége archiépiscopal de Narbonne, l'adversaire le plus ardent des hérétiques[3]. Persuadé que l'on aurait difficilement raison de Tou-

[1] *Acta Conciliorum*, t. VII, p. 146, 147. — Fleury, t. XVI, p. 631; t. XVII, p. 80, 103.

[2] Guill. de Podio Laurentii, p. 689. — *Præclara Francorum facinora*, p. 776.

[3] Et celui dont ils ont le plus chargé la mémoire; car il s'était attiré bien des haines, dans le poste difficile d'évêque de Toulouse. L'auteur de la *Chronique en vers* fait parler ainsi le comte de Foix, au concile de Latran : « Et cet évêque qui parle si haut, je vous dis, moi, — qu'il nous a tous trahis, Dieu et nous. — Car le voilà qui, grâce à ses chansons mensongères, à ses vers doucereux, — qui perdent quiconque les dit ou les chante, — qui, grâce à ses phrases polies et repolies, — et à son pernicieux savoir et à nos présents — avec lesquels il se fit jongleur, est désormais si haut personnage, — que personne n'ose dire un mot pour le contredire. — Devenu moine en froc et (puis) abbé, — son abbaye fut (pour) lui un lieu si noir, — qu'il n'eut ni bien ni repos, jusqu'à ce qu'il en fût sorti; — et quand

louse, par la force ouverte, il conseillait de réduire ses fiers habitants par la crainte de la famine, mais d'une famine dont les effets se fissent longtemps sentir. Dans ce but, il ne s'agissait pas de faire le blocus de la ville; sa situation et le nombre des croisés ne le permettaient pas. Par un blocus, d'ailleurs, on n'obtiendrait qu'un effet passager, et il fallait ruiner les ressources présentes et futures des Toulousains. Foulques avait donc imaginé de faire ravager systématiquement les environs de la ville, mais ravager de façon à ne laisser debout ni une maison, ni un cep de vigne, ni un arbre, ni un objet quelconque pouvant être utilisé par l'homme, et cela sans repos ni trêve, jusqu'à ce que les habitants criassent merci.

L'armée croisée parut devant Toulouse à la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin 1228). Elle se mit aussitôt à l'œuvre, et pour faciliter ses opérations, elle transporta successivement son camp tout autour de la ville, à mesure que sur un point la destruction était accomplie. Les travailleurs, protégés par des hommes armés, étaient partagés en trois troupes : l'une coupait les moissons, l'autre faisait tomber les tours, les murs et les maisons, la troisième arrachait les vignes. « On observait chaque jour l'ordre suivant, dit Guillaume de Puylaurens : dès l'aurore, après avoir entendu la messe, les croisés prenaient un léger repas; puis, précédés des arbalétriers et suivant des bataillons préparés au combat, ils arrivaient jusqu'aux vignes les plus rapprochées de la ville, presque avant le réveil des habitants; et partant de là, ils reve-

il a été élu évêque de Toulouse, — il a dans tout le pays allumé un tel incendie, — qu'il n'y a plus d'eau qui puisse l'éteindre. — A plus de dix mille créatures, petites ou grandes, — il fait perdre la vie, l'âme et le corps. — Et par la foi que je vous dois (au pape), à ses faits, à ses paroles — et à sa conduite, il ressemble plus à l'Antechrist — qu'à un légat de Rome. » (V. 3309 et suiv.) — Au siége de Bécède, dont il est question plus haut, les assiégés insultaient Foulques, du haut de leurs murailles, en l'appelant « évêque des diables. » — « Certes, répliqua-t-il, ils disent « vrai ; car ils sont des diables, et je suis leur évêque. » — Guill. de Podio Laur., p. 689.

naient sur leurs pas, la face tournée vers le camp, ruinant lesdits vignobles, et accompagnés petit à petit par les gens de guerre. C'est dans cet ordre qu'ils opéraient chaque jour, jusqu'à ce qu'après trois mois environ, la besogne fut à peu près achevée tout autour de la ville[1]. » L'ingénieux évêque de Toulouse disait : « C'est vraiment merveilleux de triompher ainsi de nos ennemis, en leur tournant le dos ![2] »

Foulques avait calculé juste : la constance des Toulousains ne tint pas devant la dévastation de leurs champs nourriciers, à laquelle ils assistaient avec désespoir du haut de leurs murailles. Quand on vit leur courage abattu, un envoyé du légat, Élie Guérin, abbé de Grandselve, vint leur offrir la paix ; ils l'acceptèrent avec une sorte de reconnaissance. Une trêve fut aussitôt conclue. Des conférences préliminaires sur les conditions du traité à intervenir se tinrent, entre le comte Raimond et l'abbé Guérin, à Basiége en Lauraguais. On y convint que les négociations définitives seraient reprises dans la ville de Meaux, sur le territoire du comte de Champagne, que Raimond choisit pour être son médiateur[3].

## VI

LES BARONS MENACENT LA CHAMPAGNE. — LE COMTE DE BOULOGNE, CHEF DE LA LIGUE. LA REINE ATTAQUE LE COMTE DE BRETAGNE, ET PREND BELLESME.

Tandis que la fortune favorisait la reine dans le Midi, et lui préparait la gloire d'un traité qui devait procurer à la couronne le magnifique héritage des comtes de Toulouse, les barons hostiles à son pouvoir avaient formé une ligue plus redoutable encore que la première. A les entendre, ce n'était pas contre elle qu'ils armaient ; c'était contre Thibaud, comte de Champagne, et pour la

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, p. 690.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

plus étrange des raisons : parce que ce prince avait abandonné le roi Louis VIII, au siége d'Avignon, bien plus, parce qu'il l'avait empoisonné! Que pouvait objecter à cela la reine, elle qui avait interdit au comte de Champagne l'entrée de Reims et qui l'avait empêché d'assister au sacre? Par cette voie détournée, les barons espéraient, sans briser le lien féodal, atteindre la reine elle-même, en détruisant le seul prince qui lui fût dévoué, et satisfaire le désir de vengeance qui les tenait au cœur, non point parce que Thibaud avait abandonné Louis VIII, mais parce qu'il avait trahi et déserté leur propre cause pour celle de la reine[1]. Leurs projets se liaient à ceux du comte de Bretagne, qui se préparait, avec le secours du roi d'Angleterre, à recommencer la lutte dans l'Ouest. Le chef de l'invasion de la Champagne, et ce n'était pas le signe le moins effrayant pour la reine, devait être son beau-frère, Philippe Hurepel, comte de Boulogne. Les barons avaient réussi à entraîner Philippe, en excitant son ambition par la perspective de gouverner le royaume, peut-être par la perspective du trône lui-même. Philippe n'avait plus à craindre que la reine, en délivrant son beau-père, le troublât dans la possession du comté de Boulogne; le comte Renaud était mort dans sa prison, au mois d'avril de l'année précédente; on disait qu'il s'était volontairement tué, pour échapper aux horreurs de la captivité[2]. Philippe écouta les conseils intéressés de ceux qui lui représentaient que la tutelle du roi et la garde du royaume lui appartenaient par les droits du sang, et qu'il était honteux à lui de ne pas faire valoir ces droits, contre une femme odieuse à tous les seigneurs.

Séduit par leurs discours, le comte de Boulogne avait accepté d'être leur chieftain[3] ou chef de guerre. Mais ce n'était pas lui que songeaient à couronner ceux qui rê-

[1] Guill. de Nangis, p. 314-315. — *Chron de Rains*, p 182
[2] Albéric, moine de Trois-Fontaines, *Historiens de France*, t. XXI, p. 595.
[3] De là vient le mot *capitaine*.

vaient la restauration féodale par le changement de la dynastie. Philippe Hurepel était trop puissant par ses fiefs, trop redoutable par les traditions de sa maison, pour qu'ils consentissent à lui confier le pouvoir royal. Ne voulant plus de maître, mais un ministre, chargé d'exécuter les résolutions du baronnage, ils entendaient n'élever sur le trône qu'un seigneur, de noble race sans doute, mais petit terrien et incapable par ses propres forces de leur imposer jamais sa volonté. Ils avaient choisi Enguerrand de Coucy, représentant d'une illustre famille, alliée aux plus considérables de l'Europe, mais qui, par la médiocrité de ses biens comparés aux grands fiefs du royaume, se trouvait exactement dans les conditions que recherchaient les chefs du complot. Et dans le temps que le comte de Boulogne se laissait aller à l'éblouissant espoir de régner lui-même, Enguerrand, secrètement élu, se faisait, dit-on, préparer une couronne d'or [1].

Philippe Hurepel commença par fortifier les places de ses domaines; il entoura Calais d'une bonne muraille, tant du côté de la terre que du côté de la mer; il y fit élever un château. Ces précautions rendirent la reine attentive; mais, tout en se tenant sur ses gardes, elle ne devait pas, par prudence, paraître soupçonner les vrais desseins de son beau-frère. Elle attendit. Lorsque les préparatifs furent poussés à ce point, qu'il n'était plus possible de les dissimuler, Philippe dut en donner une explication. Il fit déclarer à la reine qu'il allait combattre le comte de Champagne, pour venger la mémoire de son frère, lâchement abandonné devant Avignon et empoisonné par le comte Thibaud [2]. C'était le prétexte convenu, pour justifier l'envahissement de la Champagne.

[1] *Chron. de Rains*., p. 187 — D'Auteuil, *Histoire de Blanche*, Preuves p. 27

[2] Ph. Mouskès, v. 27946 et suiv. — Matth. Paris, p. 353

Le comte de Bretagne, de son côté, pressait Henri III de venir joindre ses forces à celles des mécontents de l'Ouest. Bien que la trêve entre les deux royaumes eût été prorogée, à la demande du pape, du mois de juin au 22 juillet de l'année suivante, Henri III fit partir des troupes, sous la conduite de son frère Richard. Le comte de Bretagne se déclara, en opérant quelques courses sur les terres royales. Mais, comme la reine n'était pas prête, et que Pierre Mauclerc lui-même espérait encore que le roi d'Angleterre aborderait en personne sur le continent, avec une puissante armée, l'explosion se fit attendre et le temps parut employé à des préliminaires de procédure : la reine fit assigner le comte à comparaître, le 31 décembre, à Melun, devant le parlement, pour répondre des dégâts causés par lui dans les domaines du roi ; le comte naturellement n'y vint point, et fit demander un plus long délai, pour fournir la preuve des torts dont, disait-il, il avait à se plaindre.

Cependant, l'archevêque de Bordeaux, député par le parti anglais de la Gascogne et du Poitou, était allé solliciter Henri III de tenter un viril effort pour recouvrer ses provinces confisquées ; une députation de la Normandie faisait entendre le même langage. C'était là un moment décisif ; on promettait à Henri III le concours armé de tous les anciens vassaux de sa couronne, le concours avoué ou secret de tous les grands barons de France. S'il se décidait à traverser le détroit, à donner la main au comte de Bretagne, aux Normands, aux Poitevins, tandis que la guerre de Champagne priverait la reine des secours du comte Thibaud, celle-ci devait être accablée. Mais le grand justicier d'Angleterre, Hubert de Bourg, qui dirigeait alors et le royaume et le roi, ne voulut pas qu'on tentât une si grande entreprise. Il retint son maître [1]. Plus tard, on le lui reprocha comme une trahison. La

[1] Matth. Paris, p. 340.

reine avait-elle pu corrompre cette vieille fidélité, qui avait si bien gardé la forteresse de Douvres, et en définitive sauvé la couronne de Henri III, en Angleterre ? Il est plus probable que Hubert ne croyait pas à la sincérité des promesses des Poitevins et des Gascons ; ou peut-être partageait-il le sentiment de beaucoup d'Anglais, et ne regardait-il pas comme avantageux pour son pays que son souverain conservât en France des possessions, qui absorbaient la meilleure part des forces de la royauté, de ses trésors et de ses faveurs.

La reine voyait tout le péril de sa situation. Son salut dépendait de sa promptitude et de son énergie. Elle pouvait compter sur la fidélité des communes ; le tiers état commençait, avec la royauté, l'alliance qui devait être si profitable à cette dernière, et, en fin de compte, à la nation tout entière. Mais, quelque valeur que les milices bourgeoises eussent déployée à Bouvines, elles étaient incapables, sous le double rapport du nombre et de la science militaire, de lutter seules contre la chevalerie. Il fallait avant tout empêcher la guerre d'éclater en Champagne ; il fallait rendre les forces des barons disponibles, pour le service du roi. D'après le droit féodal, le suzerain pouvait obliger ses vassaux à suspendre leurs querelles particulières, lorsqu'il avait besoin d'eux pour faire lui-même la guerre. Quoiqu'elle n'ignorât pas que cette guerre de Champagne était au fond dirigée plutôt contre elle que contre son allié, la reine envoya sommer les barons, et le comte de Boulogne tout le premier, de donner trêve au comte Thibaud et de répondre au ban du roi contre le comte de Bretagne[1]. Les barons étaient contraints, maintenant, s'ils ne voulaient pas obéir à cette sommation, de se déclarer ouvertement les ennemis du roi. Ils n'étaient pas préparés à prendre une résolution si grave ; tous même n'étaient pas décidés à pousser jamais les

[1] Ph. Mouskès, v. 27972 et suiv.

choses jusqu'à se proclamer des vassaux rebelles. Les meneurs du parti préférèrent dissimuler et profiter de l'occasion, qui se présentait excellente, pour exécuter leur complot de Corbeil. Tout en paraissant soutenir la bannière du roi, ils se promirent d'amener un si petit nombre de chevaliers, que le comte de Bretagne n'aurait pas de peine à demeurer vainqueur. Trêve fut donc accordée au comte Thibaud, et la reine avertie qu'elle pouvait compter sur le concours des barons.

L'hiver sévissait dans toute sa rigueur (janvier 1229); la reine ne s'en mit pas moins en campagne avec son fils, résolue à joindre Pierre Mauclerc, et, s'il était possible, à le forcer à la soumission, avant qu'il pût recevoir les secours de l'Angleterre. La bannière du roi fut plantée au lieu du rendez-vous assigné aux divers contingents féodaux; mais la reine attendit en vain l'armée, sur laquelle elle avait le droit de compter. Auprès de la troupe fidèle des vassaux du domaine royal, les grands vassaux vinrent se ranger, suivis chacun de deux chevaliers seulement. La reine comprit qu'elle était trahie. Ses craintes heureusement, comme le triomphe secret des barons conjurés, furent de courte durée. Le comte de Champagne était averti. Délivré des menaces d'une invasion, il avait fait les derniers efforts, pour venir au secours de sa souveraine. Ce moment d'incertitude durait encore, où la reine délibérait sur le parti le moins dangereux qu'elle pût adopter, lorsque le comte Thibaud parut en vue du camp, suivi de trois cents chevaliers, bien accompagnés eux-mêmes[1]. Cette arrivée imprévue changea complétement la face des choses; c'étaient les barons, pris dans leur propre piége, qui se trouvaient maintenant à la discrétion de la reine. Mais rien ne laissa soupçonner qu'on se fût compris de part et d'autre : les barons s'acquittèrent de leur service, comme si leur zèle avait toujours été sincère, et

[1] Joinville, p. 202.

la reine, sans laisser échapper un reproche, reprit son mouvement offensif. Elle alla assiéger Bellesme, dans le Perche, poste avancé du comte de Bretagne, d'où le signal de sa première rébellion était parti et dont l'Accommodement de Vendôme lui avait garanti la jouissance. Depuis lors, le comte s'était appliqué à augmenter les défenses de Bellesme.

Le château fondé sur le roc vif, entouré de fortes murailles, flanqué de tours, présentait une égale difficulté à l'escalade et à l'action des machines. Deux assauts et le travail de la mine furent inutilement tentés. On essaya des machines. L'ennemi le plus redoutable qu'eussent à vaincre les assiégeants, n'était pas la garnison, quelque vaillante qu'elle fût, mais le froid, dont l'extrême vivacité menaçait de faire périr les hommes et les chevaux. La reine promit de payer largement tout le bois qu'on pourrait se procurer dans le pays; les valets de l'armée se répandirent de tous côtés, et bientôt on vit des quantités énormes de combustibles, apportées au camp sur des chevaux et sur des charrettes. On alluma, autour des chevaux de guerre et des tentes, de grands feux, qu'on entretint jour et nuit; les soldats, rassurés et réchauffés, se livrèrent avec plus d'ardeur aux travaux du siége. On avait dressé deux machines : l'une lançait de grosses pierres, l'autre des pierres plus petites. Au bout de quelques jours, la masse de pierres lancées par ces engins avait fortement ébranlé le château; la grande machine en lança enfin une si pesante, que le donjon et la maîtresse tour croulèrent sous le choc. Les assiégés perdirent l'espoir de tenir assez longtemps, pour être secourus. Ils se rendirent[1].

Le jour même de la prise de Bellesme, la reine apprit que la rébellion se manifestait à l'extrémité de la Normandie, dans le Cotentin. Le mouvement avait commencé à la Haye-Paisnel, dont le seigneur s'était déclaré pour le

[1] Guill. de Nangis, p. 316-317. — *Chron. de Saint-Denis*, p. 105.

roi d'Angleterre. La reine fit partir aussitôt un brave chevalier, nommé Jean des Vignes, avec tout ce qu'elle put détacher de l'armée, sans l'affaiblir. Jean des Vignes recruta d'autres troupes en Normandie et réussit à surprendre les révoltés. Ils se regardaient comme étant à l'abri des coups du roi, qu'ils croyaient bien empêché avec le comte de Bretagne et le roi d'Angleterre; l'hiver, d'ailleurs, leur semblait un obstacle insurmontable à ce qu'on envoyât jusqu'à eux. Ils furent réduits à se soumettre, avant d'avoir pu organiser une résistance sérieuse[1].

La nouvelle de la prise de Bellesme produisit un effet immense, qui agit particulièrement sur l'esprit des Anglais. Bellesme passait pour être imprenable; le comte de Bretagne avait représenté la reine, comme étant abandonnée par les plus considérables des vassaux de la couronne et dépourvue des moyens de résister aux forces réunies contre elle; et voilà qu'elle paraissait sur les terres mêmes du comte, à la tête d'une armée, et qu'elle s'emparait de l'invincible Bellesme. Les Anglais, que conduisait le prince Richard, se crurent trompés par leur allié; ils se rembarquèrent précipitamment, sans vouloir rien entendre[2].

C'était maintenant au comte de Bretagne à craindre pour lui-même; il le sentait et fit faire à la reine des ouvertures de paix, par son frère, le comte de Dreux, toujours fidèle au parti royal. La reine n'en demandait pas davantage. Pierre Mauclerc, pour quelque temps du moins, n'était plus à redouter; les souffrances de l'armée, durant cette saison, ne permettaient pas d'exiger d'elle, sans nécessité, un plus long service. La reine, sans attendre l'issue d'une négociation qui lui inspirait, pour la sécurité de l'avenir, une médiocre confiance, se hâta de congédier les troupes et de retourner à Paris.

[1] Guill. de Nangis, *ibid.* — *Chron. de Saint-Denis*, p. 106.
[2] Guill. de Nangis, *ibid.* — *Chron de Saint-Denis*, *ibid.*

## VII

### ÉMEUTE DES ÉCOLIERS DE PARIS. — DISPERSION DE L'UNIVERSITÉ.

Elle y trouva d'autres troubles, moins sérieux, à la vérité, mais qui eurent un grand retentissement dans le monde lettré, à cause de la dispersion de l'Université, qui en fut la suite. Les écoliers de Paris, bien qu'ils fissent partie du clergé, avaient des mœurs très-libres : Jacques de Vitry assure qu'ils ne tenaient point pour péché la simple fornication. Les querelles de cabaret, les rixes, même sanglantes, qui en résultaient, étaient des incidents de leur vie de chaque jour[1]. Le lundi gras de l'année 1229 (26 février), une bande d'écoliers, appartenant à la nation picarde[2], invités par le beau temps, allèrent se divertir à Saint-Marceau. Après avoir joué dans la campagne, ils entrèrent dans un cabaret, dont le vin leur parut bon ; ils en burent avec excès. Lorsque le moment de régler leur dépense fut arrivé, une discussion s'éleva entre eux et l'hôte, qu'ils finirent par battre. Aux cris poussés par l'hôte, les voisins accoururent, frappèrent les écoliers et les mirent en fuite. Ceux-ci rentrèrent dans Paris, surexcités par la colère ; montrant leurs habits déchirés, leurs membres meurtris, ils appelèrent leurs camarades à la vengeance. Les têtes s'exaltèrent ; dans ce temps de priviléges, les corporations ressentaient vivement la solidarité des injures faites à quelques-uns de leurs membres. Le lendemain mardi, une foule d'écoliers, armés de bâtons et d'épées, se rendent à Saint-Marceau, enva-

[1] Voyez les vers de Rutebeuf, l. IX, ch. VIII, de notre tome II.
[2] L'Université de Paris était divisée en quatre nations, la nation française, la nation anglaise (plus tard allemande), la nation picarde, la nation normande. Chaque nation se subdivisait en provinces, dont la composition n'avait aucun rapport avec leur nom. Ainsi la province de Bourges, de la nation française, embrassait l'Espagne, l'Italie et l'Orient. La nation picarde comptait, au nombre de ses provinces, les Pays-Bas, etc.

hissent la demeure du cabaretier, défoncent ses tonneaux, répandent le vin sur la route, parcourent les rues du bourg, attaquent, blessent les habitants qu'ils rencontrent, et laissent à demi morts un certain nombre d'hommes et de femmes. Saint-Marceau dépendait de son abbaye; le doyen porta plainte au légat et à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, sous la juridiction duquel l'Université était placée.

L'Université jouissait, entre autres priviléges, de celui d'être absolument indépendante, même en matière criminelle, de la juridiction séculière. A la suite d'une émeute, où plusieurs écoliers avaient été tués par des bourgeois, que commandait le prévôt de Paris en personne, Philippe-Auguste, la première année de ce siècle, avait rigoureusement puni le prévôt, ainsi que les auteurs de ces meurtres, et rendu une ordonnance, par laquelle il était défendu au juge laïque de connaître des délits ou des crimes commis par les écoliers. Tout au plus, dans les cas très-extraordinaires, la justice ecclésiastique était-elle tenue d'informer le gouvernement de la condamnation qu'elle avait prononcée contre les coupables[1]. C'était donc à l'évêque de Paris à connaître de l'affaire de Saint-Marceau et à punir les excès commis par les écoliers; c'était au légat, comme représentant de la puissance ecclésiastique, à rappeler à l'évêque qu'il y avait là, pour lui, un droit et un devoir. Mais l'évêque, constamment en discussion avec l'Université, qui cherchait à s'affranchir de son autorité, était-il bien aise de la voir humiliée...? Le légat gardait-il rancune aux écoliers de l'envahissement de son hôtel et des violences qu'ils avaient tenté d'exercer contre sa personne, quatre ans auparavant...? Ni l'un ni l'autre ne voulurent agir; ils renvoyèrent la plainte à la reine.

[1] Crévier, *Histoire de l'Université de Paris*, 1761, t. Ier, p. 279. — Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, 1830, trad. Ch. Guenoux, t. II, p. 247.

La reine, au milieu des graves difficultés que présentaient les affaires de l'État, n'était pas disposée à l'indulgence envers des écoliers turbulents, qui lui faisaient retrouver le désordre et la guerre, jusque dans la capitale. Avec sa vivacité ordinaire, avec cet esprit impérieux et décidé, qui la servait merveilleusement dans les occasions plus importantes, mais qui était un défaut dans les occasions moindres, où il faut plus de réflexion et de tact que d'énergie, elle ordonna au prévôt de Paris de sévir avec la dernière rigueur contre les coupables. Le prévôt n'avait pas besoin d'être animé; il y avait dans l'esprit de sa charge une rancune héréditaire contre les écoliers; il saisit avidement l'occasion de venger son autorité, humiliée par l'ordonnance de Philippe-Auguste, dont il était tenu de jurer l'observation, à son entrée en exercice, devant l'assemblée de toute l'école. Il donna l'ordre à ses soldats de police de sortir de la ville, et de frapper de leurs armes tous les écoliers qu'ils verraient troublant la paix publique. Ces routiers avaient peut-être, eux aussi, de vieilles querelles à vider avec les écoliers. Ils rencontrent dans la campagne une troupe de ceux-ci, sans armes, prenant paisiblement leurs ébats et parfaitement étrangers, du reste, aux scènes de Saint-Marceau. Sans s'embarrasser de faire aucune distinction, les soldats se ruent sur ces jeunes gens, et blessent ou tuent tous ceux qu'ils peuvent atteindre. Cette répression aveugle et cruelle, de la part de l'autorité, était infiniment plus coupable que la conduite des écoliers.

Aussitôt que leur parvint la nouvelle de ce sauvage attentat, les maîtres de l'Université cessèrent leurs leçons. A leur tour, ils se rendent auprès de la reine, pour demander la punition des meurtriers et le maintien des priviléges de l'école. La reine refuse de les entendre; le légat, l'évêque restent également sourds à leurs plaintes. Ils reviennent à l'Université, et déclarent que tous les

exercices demeureront suspendus, jusqu'à ce que justice ait été faite. Mais ils purent se convaincre, après quelque temps, qu'ils n'obtiendraient rien de leurs protecteurs naturels. Alors ils prirent la résolution énergique de licencier l'école, de quitter Paris et de se disperser.

Reims, Angers, Orléans, Poitiers, Toulouse recueillirent les débris de l'Université de Paris ; ils devinrent, dans ces cités, les germes d'universités nouvelles. Quelques maîtres portèrent leur science en Angleterre, en Espagne, en Italie; Henri III s'était empressé de leur faire offrir sa protection, un asile et toute liberté pour enseigner dans son royaume. En sortant de Paris, les écoliers laissèrent librement éclater leur ressentiment contre la reine ; leur verve railleuse et grossière unissait son nom à celui du légat, dans des chansons de circonstance, où reparaissaient les calomnies répandues contre ses mœurs [1].

## VIII

### TRAITÉ DE MEAUX. — ORDONNANCE POUR LE LANGUEDOC. — CONCILE DE TOULOUSE.

Le caractère résolu de la reine résistait aisément à l'opposition; l'opposition, loin de l'assouplir, lui communiquait, au contraire, une roideur plus marquée. Elle ne voulut rien faire, pour retenir l'Université; longtemps elle parut ne point s'inquiéter de son absence. Toute son attention, en ce moment, se trouvait concentrée sur les stipulations du traité à imposer au comte de Toulouse. Raimond, comme il l'avait promis à l'abbé de Grandselve, était parti pour Meaux. Il s'y trouva, au mois de mars, avec l'archevêque de Narbonne, qu'accompa-

[1] *Heu! morimur strati, vincti, sparsi, spoliati :*
*Mentula legati nos facit ista pati.*

Matth. Paris, p. 341-342. — Vincent de Beauvais, *Specul. hist.*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 72. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, *ibid.*, p. 559. — Crévier, *Hist. de l'Université*, t. Ier, liv. II, p. 337-341.

gnaient les évêques ses suffragants et plusieurs citoyens notables de Toulouse. Le légat s'y rendit de son côté, avec Pierre de Colmieu, envoyé spécial du pape en Languedoc, et un certain nombre d'autres prélats, invités à participer aux négociations, ou plutôt à appuyer un projet de traité arrêté d'avance. Enfin, le comte de Champagne y vint exercer son office apparent de médiateur, et le comte de Comminges, défendre les intérêts du comte de Foix, son beau-frère.

Le comte de Foix, qui n'avait pas réussi à s'accommoder avec le légat, lors de la croisade de Louis VIII en Languedoc, s'était lié au sort du comte de Toulouse par un nouveau traité. Les deux princes s'étaient juré de n'accepter qu'une paix qui leur serait commune. A Meaux, Raimond voulut loyalement faire intervenir le comte de Foix dans les conventions qui le réconciliaient avec l'Église; mais on lui fit comprendre que ses prétentions ne devaient pas s'élever jusqu'à poser des conditions quelconques. Il était vaincu, ses peuples ne voulaient plus de la guerre, il n'avait plus qu'à se soumettre au bon plaisir du légat.

Lorsque les termes du traité eurent été arrêtés, les diverses personnes qui avaient assisté à sa rédaction, se transportèrent de Meaux à Paris, afin que les sceaux fussent apposés en présence du roi. Cette cérémonie, qui tenait lieu de ratification, eut lieu le 11 avril. « Raimond, disait le préambule du traité, était venu en toute humilité et dévotion demander son absolution, et solliciter, non pas la justice, mais la grâce et la miséricorde de l'Église et du roi[1]. » Voici la grâce et la miséricorde qui lui étaient accordées.

Il promettait à l'Église de respecter et de faire respecter

[1] « ... *Nimium venit humiliter et devote absolutionem suam petens, gratiam et misericordiam Ecclesiæ romanæ et nostram, et non judicium postulando.* » — Duchesne, t. V, p. 810.

par ses sujets le pouvoir absolu, souverain, des clefs de saint Pierre; de combattre, sans relâche et sans trêve, les hérétiques, leurs fauteurs et leurs complices, même dans la personne de ses proches, de ses parents, de ses amis, jusqu'à ce qu'il en eût purgé tous les pays soumis à sa domination. Il s'engageait à payer une prime de deux marcs d'argent [1], pendant deux ans, d'un marc par la suite, à tous ceux qui, dans ses États, arrêteraient et livreraient un hérétique, condamné par l'autorité ecclésiastique. Il se conformerait aux prescriptions du concile de Latran, en saisissant les biens, meubles et immeubles, des contumaces. Il chasserait les routiers de ses domaines. Il jurait de rétablir les églises et les personnes ecclésiastiques dans la jouissance de tous les biens et de tous les droits qu'elles réclamaient; de faire acquitter intégralement les dîmes; de payer dix mille marcs [2], à titre d'indemnité, pour les dommages causés aux églises et aux clercs; de distribuer quatre mille marcs [3] à diverses abbayes de l'ordre de Cîteaux : savoir, deux mille à Cîteaux, cinq cents à Clairvaux, mille à Grandselve, trois cents à Belle-Perche, deux cents à Candeil; d'employer quatre mille marcs à l'entretien pendant dix ans de deux maîtres en théologie, deux maîtres en droit canonique, six maîtres ès arts et deux régents de grammaire, qui professeraient à Toulouse. Cette dernière clause était excellente; elle appliquait au mal de l'hérésie un remède avouable et juste; elle combattait l'erreur par la science. C'est l'origine de l'université de Toulouse. Le comte Raimond devait en outre prendre la croix et

[1] Le marc d'argent valait 54 sous 7 deniers tournois, soit 49 fr. 4 c., d'après Leblanc (*Traité hist. des monnoyes*, p. 191). Suivant les auteurs de la dissertation sur les monnaies de saint Louis (*Historiens de France*, t. XXI, p. LXXVII), il valait 58 sous, soit 52 fr. 12 c.; c'est cette dernière évaluation que nous suivons.

[2] 521,200 fr., qui représenteraient de nos jours plus de 2,060,000 francs.

[3] 208,480 francs, de nos jours plus d'un million.

passer en Orient, avant le mois d'août de l'année 1230, pour y servir pendant cinq ans.

Ce n'étaient là que les parties accessoires du traité; les stipulations relatives aux domaines de la maison de Toulouse, étaient bien plus rigoureuses; le cardinal Romain avait bien servi la reine. Raimond cédait immédiatement au roi le duché de Narbonne, les comtés de Narbonne, Béziers, Agde, Melgueil, Nîmes, Uzès et Viviers ; les droits qu'il prétendait sur les comtés de Velai, de Gévaudan et de Lodève; la terre du Maréchal, ainsi nommée parce qu'elle appartenait à Gui de Lévis, qui prenait le titre de maréchal de la foi; plus de la moitié du comté d'Albigeois, comprenant la partie située au midi du Tarn et la ville d'Albi; la vicomté de Gévaudan. On lui laissait le comté de Toulouse, comprenant Pamiers, Montauban, Lavaur, Saint-Papoul, Rieux, Lombez, Mirepoix, moins la terre du Maréchal, et la suzeraineté du comté de Foix; la partie septentrionale de l'Albigeois, sur la rive droite du Tarn; le Rouergue, comprenant la vicomté de Milhau, la suzeraineté du comté de Rhodez et divers domaines; le Querci, excepté la ville de Cahors et quelques fiefs, qui appartenaient à la couronne, depuis le règne de Philippe-Auguste; l'Agénois. Mais on ne lui rendait ces domaines qu'avec des restrictions qui diminuaient singulièrement l'étendue de ses droits. « Le roi, lui faisait dire le traité, prenant en considération mon humilité, espérant que je persévérerai dans la dévotion et la fidélité à l'égard de l'Église, et voulant me faire grâce, donnera pour épouse ma fille Jeanne, » unique héritière de Raimond, à l'un de ses frères; et le comté de Toulouse était assuré, après la mort du comte, aux enfants qui naîtraient de cette union. Si Jeanne et le frère du roi n'avaient pas d'enfant, le comté de Toulouse irait au roi, sans que les descendants de Raimond, au cas où il en aurait d'autres, pussent y rien prétendre.

C'était une aliénation irrévocable, quoique différée ; et les descendants mâles de la maison de Toulouse ne pouvaient plus posséder le comté de Toulouse. Des autres terres qu'on lui laissait, savoir, la moitié de l'Albigeois, le Rouergue, le Querci et l'Agénois, Raimond n'avait pas davantage la libre disposition : s'il lui survenait des héritiers directs et légitimes, ces terres leur reviendraient après lui ; mais, s'il n'avait plus ni fils, ni fille, elles suivraient le sort du comté de Toulouse, c'est-à-dire qu'elles appartiendraient à Jeanne et à ses successeurs[1].

Quant au marquisat de Provence, qui comprenait les possessions de Raimond situées au delà du Rhône, sur le territoire de l'Empire, il l'abandonnait à l'Église[2].

Ainsi, tous ses domaines héréditaires cessaient de lui appartenir en propre ; il jouirait encore d'une partie de ses anciens États, mais il n'en serait plus que l'administrateur, le gardien, sans qu'il lui fût permis d'en disposer, ni pendant sa vie, ni après sa mort. Il était réduit à faire insérer dans le traité cette clause touchante, qu'il était autorisé, avant de mourir, à consacrer une somme suffisante à des dispositions charitables et à des legs pieux, conformément à son rang. On ne lui laissait que le pouvoir de poursuivre les hérétiques et la responsabilité de leur présence sur ses terres. Bien loin de protéger le comte de Foix, il s'engageait à le combattre particulièrement, jusqu'à ce qu'il se fût soumis à l'Église. L'Église concédait à Raimond les conquêtes qu'il ferait sur les ennemis de la foi, à condition d'en détruire toutes les places fortes ; à moins, cependant, qu'il ne convînt au roi de les garder pendant dix ans. Il devait raser les murs et combler les fossés de Toulouse et de trente autres villes ou

[1] C'est ce qui se réalisa. L'union de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi, étant demeurée stérile, et Raimond n'ayant pas eu d'autre enfant, toute cette belle principauté des comtes de Toulouse fut réunie à la couronne, sous Philippe le Hardi, fils de saint Louis.

[2] C'est là l'origine des droits du saint-siége sur Avignon et le Comtat.

châteaux, qui lui étaient désignés; il ne pourrait jamais rétablir leurs fortifications. S'il fondait des villes nouvelles, elles demeureraient sans défenses. Il livrerait au roi, pour dix ans, le château Narbonnais, citadelle de Toulouse, et les châteaux de Castelnaudary, de Lavaur, de Moncuc, de Penne d'Agénois, de Cordes, de Peyruse, de Verdun, de Villemur. Il payerait au roi six mille marcs[1], pour l'entretien des fortifications de ces places et pour la solde de leurs garnisons. Vingt citoyens de Toulouse devaient rester, comme otages, entre les mains du roi, jusqu'à ce que cinq cents toises des murs de la ville eussent été détruites, et une pareille étendue des fossés comblée[2].

« Des conditions de cette paix, écrit le secrétaire du comte de Toulouse, chacune eût été, à elle seule, suffisante pour le prix de la rançon du comte, si le roi l'avait fait prisonnier sur un champ de bataille[3]. » Raimond considérait-il sa fortune comme absolument désespérée, lorsqu'il souscrivit à ces conditions? ou plutôt ne concédait-il pas tout, dans l'espoir de tirer de sa misère même un moyen de salut? Ses vassaux étaient las de la guerre; mais, lorsque la persécution religieuse, la tyrannie sacerdotale pourraient se donner libre carrière en Languedoc, ne seraient-ils pas bientôt plus las encore de ces nouvelles et plus insupportables souffrances? Pour s'en délivrer, pour seconder leur prince et leur vengeur, ne sacrifieraient-ils pas volontiers leur fortune et leur vie?

Il n'était pas à bout d'humiliation. Le lendemain de la signature du traité, le jour du jeudi saint, il fut conduit à l'église Notre-Dame de Paris, pour être réconcilié. On ne lui demanda ni profession de foi catholique, ni rétractation

[1] 312,720 francs; de nos jours, plus de 1,560,000 francs.

[2] Duchesne, t. V, p. 810-814. — Albéric, m. de Trois-Fontaines. *Historiens de France*, t. XXI, p. 598. — D. Vaissète, t. V, liv. XXIV, ch. XLIII — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 166.

[3] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, p. 691.

de l'hérésie albigeoise. « Les principaux instigateurs de la guerre contre Raimond, dit dom Vaissète, songeaient bien moins à s'assurer de sa catholicité, qu'à le déposséder de ses domaines et à s'enrichir de ses dépouilles. Il ne fut jamais suspect d'hérésie, et il ne fut excommunié que parce qu'il ne voulait pas renoncer à ses justes prétentions sur le patrimoine de ses ancêtres. Aussi, dès qu'il eut cédé une grande partie de ses domaines, il fut généralement reconnu pour catholique; ses sentiments furent jugés orthodoxes, et on n'exigea de lui aucune abjuration de ses erreurs[1]. » Le comte était en chemise, les bras et les pieds nus. « C'était pitié, s'écrie son secrétaire, de voir en cet état un homme si grand, qui si longtemps avait pu résister à tant et de si puissantes nations[2]! » Devant le grand portail de la cathédrale, il jura d'observer le traité; il fut introduit dans l'église et mené près de l'autel, où le légat, entouré du cardinal évêque de Porto, légat en Angleterre, des archevêques de Narbonne et de Sens, des évêques de Paris, d'Autun, de Nîmes, de Maguelonne et de Toulouse, en présence de toute la cour, lui donna l'absolution, ainsi qu'aux citoyens de Toulouse qui l'accompagnaient.

Raimond fit sur-le-champ hommage lige au roi, pour les terres dont il restait le seigneur titulaire; puis il demanda à être conduit à la tour du Louvre[3], jusqu'à ce que les conditions préalables du traité eussent été exécutées, c'est-à-dire une partie des murs de sa capitale démolis, cinq de ses châteaux livrés, et sa fille Jeanne remise, à Carcassonne, entre les mains des représentants du roi. Il voulait, en prouvant sa bonne foi, hâter la conclusion de

[1] Dom Vaissète, t. V, liv. XXIV, ch. XLV.
[2] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, p. 691.
[3] *Ludovicus, Dei gratia, etc... Raymundus remansit in prisione nostra, Parisiis, apud Luparam, ad petitionem suam et de propria ipsius voluntate. pro pleniori Ecclesiæ securitate et nostra.* — Duchesne, t. V, p. 814. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, p. 691.

ces tristes préliminaires. La prison était aussi un refuge contre les insultes ou la pitié des hommes.

Telle fut l'issue de la sanglante guerre des albigeois; les soulèvements qui suivirent ne furent que les dernières convulsions d'un corps à l'agonie. Et c'était effectivement l'agonie d'un grand corps, d'un peuple immolé dans sa première croissance, qui périssait avec son caractère propre, sa langue, sa civilisation. La Providence préparait, par ces voies terribles, l'unité de la France; il fallait que le Nord absorbât le Midi, ou le Midi, guidé par son génie bien différent de celui du Nord, s'en séparait à jamais.

Le roi s'empara immédiatement de sa conquête, en faisant passer dans une ordonnance, qui porte la même date que le traité, les règlements sévères imposés par l'Église contre les hérétiques. Raimond devait les faire observer dans les pays restés sous sa domination. Cette ordonnance, adressée aux nouveaux sujets du roi dans le Languedoc, portait en substance : « Les églises et les ecclésiastiques jouiront dans ces contrées de toutes les libertés et immunités, qui leur appartiennent en France. Ceux qui s'écartent de la foi catholique seront rigoureusement punis, aussitôt qu'ils auront été condamnés par l'évêque diocésain ou toute autre personne ecclésiastique autorisée. Ceux qui recueilleront, défendront, protégeront ou croiront les hérétiques, ne seront plus reçus en témoignage, ni admis à une charge quelconque; ils seront incapables de tester et de succéder, et leurs biens meubles et immeubles confisqués, tant sur eux-mêmes que sur leur postérité. Les barons, baillis et sujets du roi rechercheront et dénonceront les hérétiques; ils les livreront à la justice ecclésiastique. Pendant deux ans, les baillis payeront deux marcs d'argent, pour l'arrestation de chaque hérétique, après qu'il aura été condamné, et, dans la suite, un marc. Les routiers, sorte de soldats d'aventure qui pillent et molestent les églises et les personnes ec-

clésiastiques, seront chassés du pays. Les biens meubles et immeubles de ceux qui resteront excommuniés plus d'un an, seront saisis, jusqu'à ce que leurs propriétaires aient reçu l'absolution. On forcera les laïques détenteurs de dîmes à les restituer aux églises. Les barons, vassaux et habitants des villes jureront d'observer ces articles, et le frère du roi lui-même, lorsqu'il entrera en possession de l'héritage de sa femme, Jeanne de Toulouse, jurera de les garder et faire garder par ses sujets[1]. » L'exécution de cette ordonnance et l'administration générale de la province furent confiées aux deux sénéchaux institués, en 1226, par Louis VIII, l'un à Beaucaire, l'autre à Carcassonne.

La maison de Montfort n'avait plus rien à prétendre sur le Languedoc, depuis l'abandon qu'elle avait fait de ses droits à Louis VIII. On prit, cependant, la précaution de faire renouveler cette cession par le comte Amaury et par son cousin, Philippe de Montfort. L'année suivante, après la mort de Matthieu de Montmorency, Amaury fut pourvu de la charge de connétable, qui lui avait été promise par le feu roi. Philippe reçut également une indemnité : la reine lui donna la partie de l'Albigeois cédée au roi, et qui forma par la suite le comté de Castres.

Les premières prescriptions du traité étaient accomplies; les murs de Toulouse ouverts, ses fossés comblés laissaient un libre accès pour parvenir au château Narbonnais; les gens du roi avaient arboré sa bannière sur ce château, sur ceux de Penne d'Agénois, de la Roque, de Peyruse, de Cordes et de Verdun; la jeune princesse de Toulouse, remise entre les mains des envoyés de la reine, s'avançait vers la nouvelle famille qui allait la rendre étrangère à son père. Le comte Raimond sortit de sa prison volontaire. Le jour de la Pentecôte (3 juin),

[1] Duchesne, t. V, p. 815. — *Recueil des ordonnances*, t. I[er], p. 50. — Du Cange, *Observations sur Joinville*, p. 40. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 171.

le roi le fit chevalier. Il suivit la cour à Moret, où sa fille Jeanne fut reçue par la reine. Jeanne avait alors neuf ans, le même âge qu'Alphonse, frère du roi, qui lui était destiné pour époux. Le légat donna les dispenses qu'exigeait leur degré de parenté, et les deux enfants furent fiancés [1].

Raimond put alors retourner dans sa patrie. Il avait conseillé au comte de Foix de ne point tenter de résistance, de s'en remettre absolument à la générosité du légat et du roi. Le comte de Foix suivit ce conseil et s'en trouva bien; il obtînt un traitement plus doux, que celui qui avait été infligé à son allié et suzerain : on se contenta de lui prendre le château de Foix, pour cinq ans, et celui de Montgarnier, pour dix ans; encore fut-il dispensé de rien payer pour leur garde.

Raimond trouva Toulouse réconciliée par Pierre de Colmieu, qui l'avait précédé; il fut suivi lui-même par le légat. Le cardinal de Saint-Ange venait, au nom de l'Église, prendre en main la direction des affaires religieuses, c'est-à-dire de toutes les affaires du Midi [2]. Il réunit, au mois de novembre, à Toulouse, un concile, où se trouvèrent les archevêques de Narbonne, d'Auch, de Bordeaux, les évêques leurs suffragants, un grand nombre d'autres évêques et d'abbés, le comte de Toulouse, les barons vassaux de ses anciens domaines, moins le comte de Foix, le sénéchal de Carcassonne, le consul de la cité de Toulouse et le consul du faubourg. Les barons jurèrent d'observer les articles du traité de Meaux et l'ordonnance du roi, qui en était le complément; les consuls firent le même serment, sur l'âme de la communauté, dont ils étaient les chefs et les représentants [3].

[1] Le mariage fut accompli huit ans plus tard.

[2] « Exerçant une autorité despotique, au point qu'il ne voulut jamais permettre aux Églises, durant tout le temps de sa légation, de faire aucune élection sans son consentement. » — Dom Vaissète, t. V, l. XXIV, ch. LXVI.

[3] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, p. 691.

Puis, le concile édicta une série de canons, au nombre de quarante-cinq, pour l'affermissement de la foi et la poursuite des hérétiques.

Quand une fois on est entré dans la voie de la violence, à propos des choses qui sont du domaine de la conscience, et qui échappent, par leur nature même, à la contrainte matérielle, il n'y a plus de bornes aux abus de pouvoir; on veut soumettre par la force ce qui est au-dessus de toute force humaine, la pensée, la croyance, l'âme. L'Église, engagée dans cette marche fatale, ne pouvait plus s'arrêter. Le concile de Narbonne, en 1227, avait ordonné d'instituer dans chaque paroisse des témoins synodaux, chargés de découvrir et de dénoncer les hérétiques. Le concile de Toulouse aggrava cette prescription, en décrétant la recherche permanente et réelle des suspects. Il décida que les archevêques, évêques et abbés établiraient dans chaque paroisse une commission, composée d'un prêtre et de deux ou trois laïques, pour faire l'*inquisition* des hérétiques; qu'à cet effet, la commission visiterait l'intérieur des maisons, les greniers, les caves, les granges, les souterrains, tous les lieux qui pouvaient servir d'asile ou de retraite, et lorsqu'elle aurait trouvé quelque coupable ou soupçonné tel, qu'elle le dénoncerait à l'évêque, au seigneur du lieu ou au bailli. Indépendamment de la commission, les seigneurs eux-mêmes étaient tenus de procéder à de semblables visites, dans l'étendue de leurs domaines. Le concile, comme l'ordonnance du roi, prononçait la confiscation des biens et l'incapacité civile contre ceux qui toléreraient des hérétiques sur leurs terres. Toute personne, du reste, pouvait exercer son zèle, en poursuivant les hérétiques toujours et partout; il n'y avait plus, à cet égard, de limites, ni quant aux droits seigneuriaux, ni quant aux juridictions; les baillis du roi pouvaient agir sur les terres du comte de Toulouse, les baillis du comte de Toulouse sur les terres du roi. Les baillis qui ne

feraient pas preuve de zèle seraient privés de leurs biens et à jamais incapables de rentrer dans leurs fonctions, même dans un autre pays. La maison dans laquelle un hérétique aura été trouvé sera rasée, le sol confisqué. La conversion, même spontanée, n'était pas un motif suffisant pour obtenir une réhabilitation complète. Le converti devra quitter le lieu de sa résidence, et porter sur chaque épaule une croix d'une couleur différente de celle de l'habit; il ne sera admissible à aucune charge, il faudra une décision spéciale du pape ou du légat, pour lui permettre de participer valablement à un acte public. Quant à ceux que la crainte seule ramènera au giron de l'Église, une prison perpétuelle les mettra dans l'impossibilité de retourner à leurs anciennes erreurs ou d'y entraîner les autres. Le simple soupçon d'hérésie, une dénonciation suffira, pour qu'il ne soit pas permis d'exercer la médecine. Les malades seront l'objet d'une surveillance toute particulière; on les gardera à vue. Les testaments devront se faire en présence du curé ou d'un ecclésiastique délégué, sous peine de nullité. Les hommes, depuis l'âge de quatorze ans, les femmes, depuis douze ans, seront tenus de répudier solennellement l'hérésie, et de jurer qu'ils dénonceront les hérétiques; ils renouvelleront ce serment tous les deux ans, ou bien ils deviendront eux-mêmes suspects d'hérésie. Seront également suspects ceux qui ne se confesseront pas et ne communieront pas au moins trois fois par an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte. Ceux qui, sans excuse légitime, manqueront, un jour de dimanche ou de fête chômée, d'assister à la messe et à la prédication, seront punis d'une amende de douze deniers tournois [1], moitié au profit du seigneur, moitié au profit de l'église et du curé. Défense aux laïques de posséder les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; ils ne pourront avoir entre les mains que le Psautier, le Bréviaire, renfermant

[1] 90 centimes environ, qui vaudraient aujourd'hui 4 francs 50 centimes.



les offices ordinaires, et les Heures de la Vierge; encore ne doivent-ils pas être traduits en langue vulgaire [1]. — Les hérétiques avaient multiplié les copies de livres hétérodoxes, en idiome provençal, et les traductions des livres saints, dont ils avaient altéré le texte.

C'étaient les commencements de l'inquisition. Ce n'était pas le moindre des maux attirés par les hérétiques sur les peuples et sur l'Église. Les peuples lui durent une longue suite de tourments et de supplices; l'Église lui aurait dû sa ruine, si elle n'était pas d'institution divine; mais, l'Église de Jésus-Christ, qui doit prévaloir contre l'enfer lui-même, put subir l'inquisition et ne pas périr.

## IX

LE COMTE DE BRETAGNE SE SOULÈVE DE NOUVEAU. — LES BARONS ATTAQUENT LE COMTE DE CHAMPAGNE, QUE LA REINE RÉUSSIT A DEGAGER. LE ROI D'ANGLETERRE MANQUE SA TRAVERSÉE EN FRANCE. — LA REINE FAIT PRATIQUER LES SEIGNEURS BRETONS. ELLE PREND ANGERS. — NOUVEAUX RAVAGES EN CHAMPAGNE.

La reine en avait à peine fini avec le comte de Toulouse, qu'elle dut se tourner de nouveau contre le comte de Bretagne. L'indomptable Pierre Mauclerc avait continué ses armements et recommencé ses courses sur les terres royales. Il espérait que le roi d'Angleterre se déciderait enfin à passer sur le continent. La reine, sans prendre le temps de réunir les forces des grands vassaux, qui peut-être se seraient fait trop attendre, se transporta rapidement, avec le roi et les hommes d'armes du domaine, sur les terres de son ennemi. Elle emporta d'assaut le château d'Oudon sur la Loire et reçut à merci celui de Chantoceaux, qui n'osa pas résister. La promptitude et la décision de ses mouvements avaient encore une fois surpris et déconcerté le comte de Bretagne. Pierre Mauclerc,

[1] *Acta conciliorum*, t. VII, p. 176 et suiv. — *Spicilegium*. t. Ier, p. 710-713. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVI, ch. LXXIX, p. 675-677.

esprit audacieux et emporté, ne savait pas attendre d'être prêt, avant de provoquer un adversaire, qui l'était toujours. Il recourut à son moyen ordinaire : il fit parler à la reine de soumission et de paix. La reine, qui ne disposait pas de forces suffisantes pour l'accabler, et que des intérêts plus importants rappelaient vers Paris, accueillit volontiers ses ouvertures, et se montra, quoi qu'elle en pensât au fond, aisément convaincue de sa bonne foi[1].

Elle savait que les barons reprenaient leurs mauvais desseins contre le comte de Champagne. Ils avaient un grief de plus à venger, le secours de trois cents lances, amené si à propos à la reine, avant la prise de Bellesme. Dans les premiers jours de juillet, le comte de Boulogne, le duc de Bourgogne, dont c'était le début militaire, les comtes de Bar, de Dreux, de Saint-Paul, de Nevers et la plupart des barons du Nord, entrèrent de tous les côtés à la fois en Champagne, saccageant, brûlant tout sur leur passage et se dirigeant sur Troyes, où ils avaient fixé leur point de jonction. Le comte Thibaud avait en vain fait appel à ses vassaux, pour repousser l'invasion ; la noblesse champenoise était gagnée d'avance au parti des barons ; elle n'aimait pas son suzerain, qu'elle accusait de témoigner aux bourgeois de ses États une confiance et une préférence injurieuses pour elle. Elle s'arma, mais pour la cause du baronnage. Le comte ne trouva fidèles que ceux des seigneurs champenois que des charges particulières liaient aux intérêts de sa maison, son sénéchal, entre autres, Simon de Joinville, père de l'historien, qui se jeta dans sa capitale et la sauva. Il ne lui restait qu'un seul allié de marque, Matthieu, duc de Lorraine, attaché à sa cause par la haine commune qui les animait contre le comte de Bar. Thibaud ne pouvait lutter contre tant d'ennemis. Pour les empêcher de prendre ses villes, qui faisaient surtout

[1] Guill. de Nangis, p. 318-319.

l'objet de leur convoitise, il recourut au parti héroïque de les faire évacuer et de les brûler lui-même. Parmi celles qu'il livra aux flammes, on compte Épernay, Vertus et Sézanne. Puis il mit ses hommes d'armes et les milices bourgeoises dans les places fortes, et s'enferma lui-même dans Provins, attendant le secours qu'il avait demandé à la reine et qu'il ne doutait pas qu'elle ne lui amenât[1]. La reine n'avait garde d'y manquer, par intérêt autant que par reconnaissance. Elle envoya sommer les barons d'évacuer la Champagne, réunit toutes les forces dont elle pouvait disposer, et se hâta de marcher avec le roi contre les envahisseurs. En même temps, elle faisait inviter Ferrand, comte de Flandre, à opérer une puissante diversion sur les terres du comte de Boulogne.

Les barons réunis sous les murs de Troyes, qu'ils n'avaient pas réussi à surprendre, ne tinrent aucun compte de la sommation royale. Mais, lorsqu'ils eurent devant eux les troupes et la bannière du roi, ils se trouvèrent en présence de la grande difficulté qu'ils avaient cherché à éviter. Attaqueraient-ils le roi lui-même? Le succès n'était pas certain; puis c'était un parti extrême, qu'ils étaient loin d'être tous décidés à prendre. Il y avait dans la société féodale, et surtout au nord de la Loire, un respect presque religieux pour la personne même du suze-

[1] La Chronique en vers de *Saint-Magloire* peint d'une façon pittoresque la détresse du comte de Champagne; elle fait également allusion à l'amour de Thibaud pour la reine.

L'an mil deus cent et vint et dis
Fu Dam-Martin en flambe mis...
En tel point fu li quens (comte) Tibaus,
Qu'il ala nus come un ribaus,
Un autre ribaus avec lui
Qui ne fu conu de nului,
Por escoter ce qu'on disoit
De lui et qu'on en devisoit.
Tuit (tous) le retroient de traïson,
Petit et grant, mauvais et bon,
Et un et autre, et bas et haut.
Lors dist li quens à son ribaut :
« Compains, or voi je bien de plain
« Que d'une denrée de pain
« Saouleroie tous mes amis.
« Je n'en ai nul, ce m'est avis,
« Ne je n'ai en nului fiance,
« Fors en la roïne de France. »
Cele li fu loiale amie,
Bien monstra que nel haoit mie;
Par li fu finie la guerre
Et conquise toute la terre;
Maintes paroles en dist an,
Come d'Iseult et de Tristan.

(*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 774.)

rain : les mêmes hommes qui ne se faisaient pas scrupule de ravager ses terres, de trahir la foi qu'ils lui avaient jurée, considéraient comme un crime de lever le bras contre lui[1]. C'était aussi, chez eux, un sentiment de propre conservation : ils avaient tous des vassaux, et l'exemple eût été dangereux. Le temps, d'ailleurs, et les succès de la régente avaient produit leur effet, calmé l'ardeur de la haine et des audacieux desseins. Les barons n'osèrent engager le fer contre leur jeune souverain : ils le firent prier de mettre sa personne en sûreté, et de les laisser vider leur querelle avec le comte de Champagne ; ils offraient de se mesurer avec celui-ci, aidé du duc de Lorraine et de l'armée royale, avec trois cents chevaliers de moins de leur côté. Le roi répondit « que ses hommes ne combattrait-on pas, que son corps ne fût avec[2]. » Ils lui firent exposer les raisons qu'ils avaient de s'en prendre au comte de Champagne ; savoir, le délaissement du père du roi devant Avignon, l'empoisonnement de ce prince ; et comme ils sentaient que ce ridicule prétexte commençait à s'user, qu'il ne leur appartenait guère, d'ailleurs, de se présenter comme les vengeurs du feu roi, malgré son fils et malgré sa veuve, qui armaient eux-mêmes pour défendre Thibaud, ils mirent en avant un autre motif : c'est que Thibaud avait usurpé le comté de Champagne et n'en était pas le légitime seigneur.

Thibaud ne représentait pas, en effet, la branche aînée de sa maison. Son aïeul, le comte Henri le Large, avait laissé deux fils, Henri et Thibaud ; Henri, l'aîné, lui succéda ; il suivit à la croisade Philippe-Auguste,

[1] C'est ce sentiment qu'exprime Rigord, ou plutôt Guillaume Le Breton. son continuateur, lorsqu'il raconte qu'à Bouvines Renaud, comte de Boulogne, ayant juré de joindre Philippe-Auguste et de le mettre à mort, parvint jusqu'au roi, mais recula, saisi de crainte, à la vue de son seigneur. —*Gesta Philippi Aug.*, Duchesne, t. V, p. 62.

[2] Joinville, p. 204, B.

son grand-oncle. Veuf et sans enfant, il épousa en Orient Isabelle, héritière du royaume de Jérusalem. Isabelle était veuve de Conrad de Monferrat ; mais elle avait été mariée d'abord au seigneur de Touron, qu'elle avait quitté, sans que leur union fût canoniquement cassée, et qui vivait encore, lorsqu'elle donna sa main à son troisième mari, le comte Henri de Champagne. Le saint-siége ne reconnaissait comme légal que le premier mariage. Aussi, le comte Henri ayant eu d'Isabelle deux filles, Alix et Philippe, elles furent considérées comme illégitimes ; et, lorsque leur père mourut, Thibaud, son frère cadet, prit possession de la Champagne et de la Brie, bien que, d'après le droit naturel, ses nièces en fussent héritières. Thibaud, admis sans opposition à l'hommage par Philippe-Auguste, transmit le comté à son fils Thibaud IV, dont il est ici question. Sa cousine Philippe, mariée à Érard de Brienne, fit diverses tentatives, pour faire valoir ses droits ; elle fut constamment déboutée de ses prétentions, notamment par un arrêt rendu à Melun, au mois de juillet 1216, par la cour de Philippe-Auguste, où siégeaient, entre autres, le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, les comtes de Dreux, de Ponthieu, de Saint-Paul, de Joigny, de Beaumont, d'Alençon, etc., c'est à-dire la plupart des barons qui contestaient maintenant la légitimité des droits de Thibaud IV [1]. Philippe et Érard de Brienne tentèrent le sort des armes, et ne furent pas plus heureux que par les voies judiciaires. Ils finirent par transiger, et renoncèrent absolument à toute réclamation. Restait Alix, devenue reine de Chypre, par son mariage avec Hugues Ier de Lusignan : c'était pour rendre son héritage à Alix, que les barons prétendaient s'emparer de la Champagne. Alix était veuve ; le comte de Bretagne, qui n'avait pu épouser la comtesse de Flandre, cherchait, en ce moment

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, Preuves, t. II, p. 373.

même, à épouser Alix. Entre ses mains, les prétentions de la reine de Chypre auraient pu devenir dangereuses, pour le comte de Champagne et pour le roi lui-même.

De la part des barons, si elles n'étaient pas un prétexte odieux, comme l'empoisonnement de Louis VIII, elles n'étaient pas davantage un motif de guerre générale que l'on pût prendre au sérieux. La reine fit répondre, au nom du roi, que ce n'était pas aux champs, les armes à la main, qu'on pouvait juger ce procès, et qu'il n'y aurait ni pourparlers, ni traité d'aucune sorte, soit avec le roi lui-même, soit avec le comte de Champagne, tant que le territoire du comté n'aurait pas été évacué. Les barons reculèrent; ils s'établirent quelques lieues en arrière; la reine fit occuper immédiatement, par son armée, la position qu'ils venaient de quitter; ils décampèrent encore; la reine se logea à leur place, avançant à mesure qu'ils rétrogradaient, et ne les perdant pas de vue, jusqu'à qu'ils fussent sortis des terres du comte Thibaud.

Cependant, Ferrand, comte de Flandre, s'était empressé de seconder les intentions de la reine. Sa haine personnelle contre le fils de Philippe-Auguste, le désir de venger son ancien compagnon d'infortune, le comte Renaud, la bonne occasion de pillage qui lui était offerte, sans doute aussi un sentiment de reconnaissance et de fidélité pour celle qui avait brisé ses fers, excitèrent son ardeur; il se jeta avec impétuosité sur les terres du comte de Boulogne; il y étendit ses ravages, sans rencontrer d'obstacle, rançonna les cités, et du même coup alla dévaster les domaines du comte de Saint-Paul. La reine eut soin que la nouvelle en parvînt promptement à son beau-frère; elle put, en même temps, lui faire connaître l'engagement secret, pris par les chefs du parti avec Enguerrand de Coucy. Philippe pillé d'un côté, trahi de l'autre, se refroidit aussitôt pour la ligue des barons; il leur déclara nette-

ment qu'il fallait ou se soumettre aux ordres du roi et donner trêve au comte de Champagne, ou se mettre en état de rébellion ouverte ; que, quant à lui, son parti était pris, et qu'il se rangeait à l'obéissance. Cette démarche rompit l'entreprise. Sans renoncer pour l'avenir à leurs desseins contre Thibaud, les barons lui accordèrent des trêves successives ; il regagna l'alliance des comtes de Nevers et de Châlons ; d'autres, parmi ses ennemis, se firent la guerre entre eux, et l'année s'acheva paisiblement pour la reine, bien qu'elle pût craindre un moment que la menace d'une descente du roi d'Angleterre sur le continent ne se réalisât[1].

Henri III avait enfin résolu de tenter en personne la fortune des armes contre le roi de France : il avait réuni des forces considérables, la plus grande masse de chevalerie et de gens de pied, dit le chroniqueur, qu'on eût jamais rassemblé sous aucun de ses prédécesseurs[2]. Le départ était fixé aux derniers jours de septembre. Le grand justicier, Hubert de Bourg, était chargé, en sa qualité de gardien des cinq ports, de faire préparer les navires nécessaires au transport du roi et de ses troupes. Mais, soit calcul de la part de ce ministre, soit qu'il eût été lui-même mal obéi, lorsque l'armée anglaise, réunie à Portsmouth, fut au moment de s'embarquer, il ne se trouva pas assez de vaisseaux pour en recevoir seulement la moitié. Henri III, qui passait subitement de la plus aveugle confiance dans ses favoris, aux soupçons les plus injurieux, se livra à une véritable fureur contre Hubert de Bourg : il l'accusa publiquement de trahison, de s'être laissé corrompre par l'or de la reine Blanche, et ne se possédant plus, il voulut se jeter sur lui et le tuer. On

[1] Joinville, p. 202, 203, 204. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 600. — Guill. de Nangis, p. 314-315. — Phil. Mouskès, v. 27997 et suiv. — *Chron. de Rains*, p. 189.

[2] *Cum tanta equitum et peditum turba, quantam nullus antecessorum suorum aliquo creditur tempore congregasse.* — Matth. Paris, p. 350.

retint le roi : Henri III était le plus faible des hommes; quelques jours après, il avait oublié ses soupçons et sa colère, et le grand justicier rentrait en faveur.

Tandis que les conseillers du roi d'Angleterre délibéraient sur le parti qui restait à prendre, le comte de Bretagne, impatient des lenteurs de Henri III, arriva lui-même à Portsmouth. Lorsqu'il se fut rendu compte de la situation, de la difficulté de se procurer, avant la mauvaise saison, des moyens de transport en quantité suffisante, il fut le premier à conseiller au roi de différer son expédition jusqu'au printemps. Il renouvela l'engagement, qu'il avait pris, d'aider de tout son pouvoir Henri III à recouvrer ses terres de France, et, comme gage de la sincérité de son alliance, il renonça solennellement à l'hommage qu'il devait au roi de France, pour le transporter au roi d'Angleterre, qu'il reconnut comme le vrai suzerain de la Bretagne. Être suzerains de la Bretagne était une prétention des rois d'Angleterre, qui datait du traité, par lequel Charles le Simple avait concédé la Normandie aux chefs des pirates normands, en 912; Charles le Simple y avait joint le fief de Bretagne[1]. Pierre Mauclerc oubliait qu'il devait le comté de Bretagne au choix seul que Philippe-Auguste avait fait de lui, pour épouser l'héritière de cette principauté, et qu'il n'avait reçu l'hommage des Bretons, qu'en souscrivant à cette clause, imposée par son royal protecteur : « Sauf la fidélité « due au roi de France, notre sire[2]. » Henri III reconnut la soumission de son nouveau vassal, par le don d'un subside de cinq mille marcs et par la restitution du comté de Richemont, qu'Alain le Noir, époux de Berthe, héritière de Bretagne, avait apporté à cette maison dans la première moitié du douzième siècle[3].

[1] Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 1851, t. Ier, liv. II, p. 109 et 163.
[2] Daru, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 426-428.
[3] Matth. Paris, p. 351. — Rymer, *Fœdera*, t. V, p. 452.

En agissant ainsi, Pierre Mauclerc ne faisait que suivre les idées d'une époque, où les sentiments d'unité et de nationalité étaient parfaitement inconnus. C'est avec ces idées qu'il est juste de le juger. Il obéissait à la tendance naturelle qui portait tous les grands vassaux à se rendre indépendants, et à former de leurs domaines des États particuliers. Or, la suzeraineté des rois d'Angleterre lui offrait, pour atteindre ce but, des chances bien meilleures que la suzeraineté des rois de France. Tout au plus pourrait-on lui reprocher, en se plaçant au point de vue du treizième siècle, d'avoir tranché cette question, de son propre chef, alors qu'il n'était que le représentant et le tuteur de son fils, seul véritable comte de Bretagne. Ensuite, il fallait réussir.

Il poursuivit résolûment sa marche. De retour en Bretagne, il envoya au roi, par un chevalier du Temple, un acte, par lequel il déclarait ne plus le reconnaître pour son suzerain et le défier : « Attendu, disait-il dans cet acte, que « le comte de Bretagne n'a jamais pu obtenir réparation « des injustices et des torts qui lui ont été faits par le roi « et par les hommes du roi. Qu'au contraire, le roi l'a « dépossédé de ce que le comte tenait en Anjou sous son « hommage ; que le roi a pris d'assaut le château de « Bellesme, que le comte tenait également de lui ; dévasté « la terre du comte et mis à mort ses hommes. Attendu « que ces torts et bien d'autres ont été faits par le roi au « comte, sans que celui-ci ait manqué en rien au droit, sans « qu'il ait été jamais cité devant le roi, ni avant, ni depuis, « si ce n'est au dimanche après Noël, à Melun[1]. Pour ces « torts et tous ceux dont le comte n'a pu avoir satisfaction, « mande le dit comte au roi qu'il ne se tient plus pour son « homme, qu'il se retire de son hommage, et entend par « là le comte défier le roi[2]. » (20 janvier 1230.)

[1] Voy. ci-dessus, p. 147.
[2] Du Cange, *Observations sur l'histoire de saint Louis*, p. 44.

Cet avis officiel n'était pas nécessaire, pour que la reine se disposât à la lutte. Elle voyait clairement qu'elle aurait à soutenir, au printemps, une guerre bien plus sérieuse que les précédentes. Elle mena de front, avec son activité ordinaire, les préparatifs militaires et les négociations politiques, dans lesquelles triomphait son génie. La Bretagne lui offrait, à cet égard, un terrain favorable. Pierre Mauclerc, dur, avide, dominateur, n'était point aimé de ses vassaux. Le clergé, qu'il pressurait, l'avait fait excommunier par le pape ; les nobles le détestaient également, à cause de son despotisme et à cause de sa qualité d'étranger ; de plus, ils redoutaient la présence et les exactions des Anglais. La reine, instruite de ces dispositions, résolut d'en tirer parti ; elle envoya en Bretagne Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Le prélat arrivait, muni de pleins pouvoirs pour traiter, pour ouvrir le trésor du roi à ceux qui voudraient suivre sa bannière. Il offrait aux seigneurs bretons l'alliance, la protection du roi, la promesse d'être indemnisés de toutes les pertes qu'ils éprouveraient pour son service, l'espérance d'être délivrés des Anglais et de voir le comte humilié. En attendant, il distribuait largement les subsides. Il obtint un entier succès : les seigneurs de Vitré, de Fougères, de Châteaubriant, d'Avaugour, de Dol, d'Ancenis, de Coetquen, de Léon, qui comptaient parmi les plus considérables du pays, beaucoup d'autres encore lui engagèrent leur parole. Ils promirent de joindre leurs armes à celles du roi, de lui livrer leurs villes et leurs châteaux, et de ne consentir ni paix, ni trêve avec ses ennemis, sans son consentement[1]. Il est à remarquer que les seigneurs bretons, en prenant ces engagements, ne faisaient que se conformer à leur serment d'hommage, tel que Philippe-Auguste avait voulu qu'il fût prêté à Pierre Mauclerc, et tel

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 228.



que celui-ci l'avait reçu. C'est ce que l'évêque de Paris avait su leur mettre habilement devant les yeux.

Les négociations s'étendirent hors de la Bretagne et furent si bien conduites, que le comte de la Marche lui-même renouvela, pour sa part, les engagements du traité de Vendôme; il y fut fidèle et ne bougea pas, quoiqu'il vît plus tard le roi d'Angleterre, son beau-fils, en Bretagne, à la tête de forces considérables. Le vicomte de Thouars promit également et garda fidélité au roi de France.

La reine n'avait pas tardé à suivre son envoyé, qu'elle appuyait de sa présence. D'après le principe qu'elle suivait invariablement, elle écartait la guerre défensive pour prendre elle-même l'offensive; elle attaquait ses ennemis sur leur propre territoire, avant qu'ils fussent en situation d'agir. Dès le mois de janvier, probablement avant d'avoir reçu le défi du comte de Bretagne, elle avait appelé les contingents féodaux, la chevalerie du domaine et les milices communales. Le même mois, elle était en Anjou[1]. La guerre, par l'intervention connue du roi d'Angleterre, prenait le caractère d'une invasion, qui semblait avoir réveillé l'honneur des barons et leur haine de l'étranger; ils répondirent avec empressement à la convocation royale. La reine se porta devant Angers, dont le traité de Vendôme avait donné la jouissance au comte de Bretagne; elle l'assiégea et le prit, sans que la garnison fît beaucoup de résistance. Mais, l'Anglais ne paraissait pas, les quarante jours du service féodal étaient expirés; les grands vassaux demandèrent à la reine leur congé, qu'elle ne put leur refuser. Elle mit garnison dans Angers, et reprit à leur suite le chemin de la capitale : elle se méfiait de leurs intentions, à l'égard du comte de Champagne, avec lequel leur trêve venait de finir. Ils avaient, en effet, résolu de profiter de la réunion de leurs hommes

[1] *Ludov. Noni mansiones et itinera, Historiens de France*, t. XXI, p. 400.

d'armes, pour fouler en passant la terre du comte et donner une dernière et complète satisfaction à leur vengeance. La malheureuse Champagne fut encore une fois dévastée par le fer et par le feu; les barons promenèrent leurs ravages dans tous les sens, ne rencontrant de résistance sérieuse nulle part, insaisissables eux-mêmes, comme des coureurs d'aventures, n'épargnant rien, que les églises et les biens de ceux qui tenaient à leur parti. Ni le comte de Champagne, ni la reine ne savaient comment arrêter des gens qui ne se concentraient nulle part, lorsque la nouvelle du débarquement de Henri III en France donna au roi le droit d'exiger la cessation de toute guerre particulière. Les barons, d'ailleurs, commençaient à se lasser d'une vengeance si facile; ils accordèrent trêve au comte de Champagne[1].

## X

HENRI III EN FRANCE. — ARRÊT D'ANCENIS. — PARLEMENTS DE COMPIÈGNE ET DE MELUN. — RÉTABLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Henri III avait abordé, le 3 mai, à Saint-Malo. Pierre Mauclerc l'accueillit et le traita comme son souverain; il lui fit rendre hommage par les seigneurs bretons restés attachés à sa cause, et le conduisit à Nantes. Il semblait qu'entre les deux rois la guerre allait s'allumer avec fureur; avec un prince du caractère de Henri III, timide et incertain, il n'en fut rien; la reine ne put joindre les Anglais. Elle arrivait avec une puissante armée; les barons s'étaient réunis en grand nombre autour de la bannière du roi. Les principaux commandements étaient exercés par les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Blois, de Chartres, de Vendôme, de Montfort, de Soissons, de Sancerre, par le connétable de Montmorency, le seigneur de Coucy, le vicomte de Beaumont et par l'illustre aventurier Jean de Brienne, dépossédé du

[1] Matth. Paris, p. 353. — Alb., m. de Trois-Fontaines, p. 602.

royaume de Jérusalem par son gendre, l'empereur Frédéric II, et destiné bientôt au trône de Constantinople. L'armée française, réunie à Angers, dont on était toujours maître, s'avança jusqu'à Ancenis, à huit lieues de Nantes, sans que, ni le roi d'Angleterre, ni le comte de Bretagne fissent aucune tentative pour s'opposer à sa marche. La reine avait mandé à Ancenis les seigneurs bretons qui s'étaient engagés à la servir; le roi, campé auprès de la ville, les vit, dans les premiers jours de juin, assemblés sous sa tente. Il compléta et ratifia les divers traités, passés avec eux, en son nom, par l'évêque de Paris, et reçut leurs hommages, pour ainsi dire, sous les yeux de l'ennemi.

La reine fit plus : elle convoqua les évêques et les barons, présents à l'armée, en une cour de justice. Elle leur fit exposer les griefs du roi contre Pierre Mauclerc, sa rébellion déclarée, l'hommage de la Bretagne transporté au roi d'Angleterre, et les somma de juger entre le comte et le roi. Les barons et les évêques, après avoir délibéré, reconnurent Pierre Mauclerc coupable de félonie, le déclarèrent déchu de son bail pour la Bretagne et proclamèrent les vassaux du comté déliés de leurs serments de fidélité. Ce jugement respectait les droits inattaquables des enfants de Pierre, héritiers légitimes de la Bretagne. Les formes en étaient parfaitement régulières. Toute l'organisation judiciaire de la féodalité reposait sur ce principe, que chacun devait être jugé par ses pairs, assemblés en la cour du suzerain. Or, c'étaient bien les pairs de Pierre de Dreux, qui avaient prononcé contre lui, sous la présidence du roi, son seigneur. Un jugement par les douze pairs de France n'était point nécessaire, comme l'ont prétendu quelques historiens, Pierre de Dreux n'étant pair de France, ni par lui-même, ni par son titre de comte de Bretagne. Cet important arrêt fut scellé des sceaux de l'archevêque de Sens, des évêques de Chartres et de Paris, des comtes de Flandre, de

Champagne, de Nevers, de Blois, de Chartres, de Montfort, de Vendôme, de Jean de Soissons, d'Étienne de Sancerre, de Matthieu de Montmorency, connétable, du seigneur de Coucy, du vicomte de Beaumont et d'autres seigneurs moins considérables[1]. Mais, c'était un de ces arrêts qui ne valent qu'autant que la force en impose l'exécution.

Ce nouveau coup ne réussit pas à tirer le comte de Bretagne et le roi d'Angleterre de leur inaction. L'énergie de l'audacieux Pierre Mauclerc se brisait contre l'inertie de Henri III. L'armée de la reine put, sans être inquiétée, venir reprendre le château d'Oudon, presque aux portes de Nantes, en chasser la garnison qui était anglaise, le raser et retourner à Angers. Évidemment, le roi d'Angleterre s'était attendu à une expédition facile et comme triomphale; Pierre Mauclerc et les partisans de la domination anglaise sur le continent, lui avaient peint, avec l'exagération ordinaire aux mécontents, les désirs et les dispositions des peuples; Henri III comptait sur un soulèvement général de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou, aussitôt qu'il aurait mis le pied sur le rivage français. Or, il voyait avec découragement, en Bretagne, une grande partie des vassaux du comte, et des plus importants, attachés au service du roi de France; en Poitou, un calme complet; le mari de sa mère, le comte de la Marche lui-même, semblait paralysé; en Normandie, une tiédeur, une timidité, qui n'osait faire un pas en avant, à moins d'y être encouragée par sa présence.

La Normandie lui avait envoyé un seigneur de marque, Foulque Paisnel, celui-là même qui l'année précédente, pendant le siége de Bellesme, avait tenté d'entraîner son pays dans un mouvement favorable aux Anglais. Foulque Paisnel vint à Nantes, avec son frère et soixante cheva-

[1] Du Tillet, *Recueil des rois de France, rangs*, p. 364. — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 228.



liers; ils jurèrent fidélité à Henri III et lui rendirent hommage. Ils voulaient emmener le roi avec eux; ils lui promettaient que la Normandie, aussitôt qu'elle l'aurait vu sur son sol, se déclarerait tout entière. Hubert de Bourg dissuada le roi d'accepter cette proposition. Lorsqu'on voulut perdre Hubert, un peu plus tard, on lui fit un crime de sa prudence, qu'on appela une trahison. Ce qui se passait sous ses yeux justifiait pourtant sa méfiance; mais il fut convenu, parmi les Anglais, que tous les malheurs de cette expédition sur le continent, qui ne leur attira que honte et misère, étaient dus au grand justicier.

Les seigneurs normands demandèrent qu'au moins on leur donnât deux cents chevaliers anglais; ils se faisaient forts, avec leur aide, de chasser de la province jusqu'au dernier Français. Hubert de Bourg écarta encore cette combinaison : il ne voulut pas que le roi affaiblît son armée, en exposant deux cents de ses chevaliers aux chances d'une expédition hasardeuse. Il conseilla à son maître, s'il désirait tenter la fortune, de se rendre en Poitou, où ses partisans étaient plus nombreux, plus résolus qu'en Normandie. Le roi suivit ce conseil : le peu de succès qu'il obtint montra clairement combien le ministre avait été sage, en s'opposant à toute autre entreprise. Henri III traversa une partie de l'Anjou, le Poitou, et pénétra en Gascogne, où il se trouva sur son propre territoire. Sur sa route, il avait recueilli quelques hommages; nulle part, il n'avait trouvé cet élan, cet enthousiasme, qui devait le rendre invincible pour le roi de France. A son retour, il prit le château de Mirebeau, ce fut l'unique résultat de la campagne. Il s'enferma de nouveau dans les murs de Nantes[1].

La reine s'était lassée d'attendre un ennemi si prudent; elle était retournée vers le Nord, laissant les Anglais dans un

[1] Matth. Paris, p. 354.

isolement, qui les rendait peu redoutables. Elle était occupée d'une négociation, dont le succès devait acquérir, au royaume et à elle-même, un avantage plus grand que n'eût fait le gain d'une bataille. Elle espérait rétablir la concorde entre les grands vassaux, ainsi que la tranquillité intérieure, en procurant au comte de Champagne une paix définitive. Les barons ne se montraient pas éloignés d'un accommodement ; ils s'étaient assez vengés de Thibaud ; et, quant à l'objet primitif de leurs menées, ils commençaient à le perdre de vue. Les choses avaient bien changé, depuis quatre ans : le roi croissait en âge, et la reine avait donné, dans son gouvernement, des preuves de vigueur, qui lui avaient conquis une autorité réelle. Elle avait montré qu'elle savait bien récompenser et bien punir. Il n'est pas douteux que depuis le moment où elle avait pu exercer de près, sur ses rudes adversaires, durant les longues chevauchées ou les loisirs des camps, la puissance de sa profonde habileté, ils avaient dû insensiblement en subir les effets. Ils ne résistaient donc aux efforts de la reine que pour la forme, retenus par la difficulté de sortir avec honneur de la fausse position où ils s'étaient placés. Car, enfin, ils avaient prétendu s'armer pour venger la mort de Louis VIII ; il fallait, pour les dégager de leurs serments, que Thibaud fût absous par un jugement ou qu'il fît de son plein gré amende honorable. La reine, pas plus que Thibaud, ne consentait à l'un ou à l'autre : c'eût été un affront pour elle, comme pour lui. Mais Thibaud pouvait avouer qu'il se reprochait d'avoir déserté le siége d'Avignon ; sur ce terrain, on s'entendit ; les barons se contentaient de la satisfaction la plus légère, pourvu qu'elle parût leur donner raison. C'est ainsi que le temps retourne les projets des hommes, et que l'enchaînement des circonstances amène ces résultats étranges, qui sont comme l'ironie de la fortune et la partie comique du spectacle de l'histoire : les barons de France, poursui-

vant la réparation d'un tort fait par un de leurs pairs à Louis VIII, et conduits, pour leur honneur, à exiger cette réparation, c'était un renversement incroyable de leurs véritables sentiments, et aussi la juste mais trop légère punition de leur perfidie.

La reine, en femme supérieure, traita sérieusement une négociation, qui par le fond pouvait être méprisable, mais dont le résultat était de la dernière importance. Après avoir amené les barons à se contenter de peu, elle fit comprendre au comte de Champagne la nécessité et l'avantage pour lui de concéder quelque chose, en vue du bien inappréciable de la paix. Au mois de septembre, le roi tint un parlement à Compiègne, où se trouvèrent tous les barons et le comte de Champagne. Après quelques pourparlers, il fut convenu que le comte de Champagne, en expiation de sa conduite devant Avignon, prendrait la croix et qu'il irait servir en Terre sainte avec cent chevaliers; la durée de sa croisade, comme l'époque de son départ, étaient laissés à son libre arbitre. A ce prix, la paix fut conclue. Elle comprit et termina la plupart des querelles particulières, qui avaient agité ces derniers temps : Jean, comte de Châlons, rendit au duc de Bourgogne l'hommage qu'il lui devait, et qu'il lui avait refusé; le comte de Bar et le duc de Lorraine soumirent leurs différends à l'arbitrage suprême de la reine; le comte de Boulogne pardonna au comte de Flandre le dégât commis sur ses terres; et la reine, qui ne voulait laisser à son entreprenant beau-frère aucun motif de remuer, eut la profonde sagesse de lui faire accorder par le roi une indemnité de huit mille livres parisis [1], pour ce même dégât. Quand tout le monde fut d'accord, le roi et sa mère, la main sur les Évangiles, jurèrent de respecter tous les droits légitimes de leurs vassaux et de rendre justice à chacun, conformément aux bonnes coutumes du

[1] 179,735 fr. 55 c., qui vaudraient de nos jours près de 900.000 fr.

royaume. C'était comme une nouvelle prise de possession du trône par le roi, et la reconnaissance solennelle par les barons de la régence de Blanche de Castille[1].

Tandis que s'accomplissait cet événement, si contraire à leurs intérêts, que faisaient à Nantes Henri III et les Anglais? « Les comtes et les barons, dit Matthieu Paris, à qui le grand justicier Hubert ne permettait pas d'employer leurs armes contre les ennemis, firent entre eux des festins, à la manière anglaise, se plongeant à l'envi dans la débauche et dans l'ivresse, comme s'ils célébraient constamment les fêtes de Noël. Parmi eux, ceux qui étaient pauvres, après avoir consommé tous leurs biens, vendaient leurs chevaux et leurs armes, de sorte que pour longtemps ils étaient réduits à une vie misérable. » Ils continuèrent ainsi tout l'été; les maladies les envahirent, beaucoup d'entre eux succombèrent. La nouvelle de la paix de Compiègne les tira de cette léthargie, ou du moins, elle détermina Henri III à quitter Nantes et à retourner en Angleterre. Les espérances, qu'il avait fondées sur les divisions des grands vassaux de France, s'évanouissaient, comme l'avait trompé l'espoir d'un soulèvement général des anciennes provinces anglaises. Il laissa toutefois en Bretagne cinq cents chevaliers, mille sergents soldés, le comte de Chester, Guillaume Maréchal et le comte d'Albemarle, pour veiller sur les événements et se tenir prêts à en tirer parti; mais, les événements ne se prêtèrent pas à leurs desseins; ils durent se borner à quelques courses, sans importance, en Anjou et en Normandie. Le 26 octobre, Henri III aborda à Portsmouth. L'unique résultat de cette expédition, où, sans combattre, beaucoup d'Anglais avaient trouvé la mort, était pour lui la perte de sommes immenses, de son autorité et de

[1] Matth. Paris, p. 354. — Ph. Mouskès, v. 28013 et suiv. — Tillemont, t. II, p. 71.



son honneur militaire; pour sa noblesse, les infirmités ou la ruine [1].

La reine mit à profit le calme dont le royaume semblait enfin devoir jouir, pour faire acte de gouvernement dans le domaine de l'administration et de la législation. Il fallait, pour cela, à la monarchie féodale le concours des grands vassaux. Jusque-là, leur mauvais vouloir et la guerre avaient empêché la réunion du parlement. Le parlement, organe unique de la puissance législative, tribunal du roi, représentait, pour toute l'étendue du royaume, au sommet de la hiérarchie féodale, cette cour du suzerain, qu'on retrouvait à chaque degré inférieur, jugeant les vassaux et appliquant dans ses jugements les coutumes locales : c'était l'assemblée du seigneur et de ses hommes, réglant d'un commun accord les affaires de la terre, rendant la justice et faisant des lois. La réunion du parlement proclamait cet accord; à ce point de vue, c'était un fait politique, dont la reine sentait l'importance, et qui consacrait d'une manière éclatante la paix jurée à Compiègne. A Compiègne, il n'y avait eu qu'une conférence pour la paix. Au parlement que la reine, au nom du roi, convoqua au mois de décembre, à Melun, elle rentra dans la voie régulière du gouvernement, en réunissant pour la première fois, autour du trône de son fils, ce concours de volontés et de pouvoirs, qui composaient le faisceau des forces de la monarchie.

Amaury de Montfort y siégea, en qualité de connétable. Matthieu de Montmorency était mort, le mois précédent; la reine, en remettant au comte de Montfort cette charge, prix de la cession des domaines de la maison de Toulouse, s'était acquittée de la promesse faite par son mari et renouvelée par elle-même.

[1] *Consumpta pecunia infinita, et nobilibus innumerabilibus vel morti datis, vel infirmitate et fame attenuatis, vel ad extremam redactis paupertatem.* — Matth. Paris, p. 354.

Le parlement de Melun rendit une ordonnance importante, sur l'état des Juifs et sur les prêts d'argent ; c'était un sujet qui intéressait fortement les seigneurs, grands emprunteurs de deniers, et très-mauvais payeurs. Ce n'était peut-être pas sans dessein, que la régente avait soumis à leurs premières délibérations, un projet qui devait sûrement obtenir leur agrément. Nous reviendrons sur ces matières, lorsque nous aurons à donner un aperçu général de la législation de saint Louis[1].

L'Université était toujours éloignée de Paris : ses principaux membres avaient juré de n'y point rentrer, qu'on ne lui eût accordé une réparation solennelle ; mais la reine ne se montrait pas disposée à accorder cette réparation. Les maîtres avaient essayé de conférer les grades à Angers, à Orléans, dans les villes où ils s'étaient retirés ; l'évêque de Paris, dont les droits fiscaux et l'autorité se trouvaient anéantis par ce moyen, les avait, d'accord avec le légat, excommuniés et privés de leurs bénéfices. Un danger plus grave encore les menaçait : ils couraient le risque d'être remplacés et oubliés dans la capitale des sciences et de la clergie, à Paris même. Les dominicains, déjà nombreux, et qui comptaient des hommes d'un grand talent parmi leurs frères, avaient trouvé l'occasion favorable, pour prendre pied sur ce théâtre du haut enseignement : ils avaient offert, en l'absence de l'Université, d'ouvrir une école de théologie ; l'évêque de Paris s'était empressé de leur accorder son autorisation. L'ordre du Val-des-Écoliers, récemment revenu dans la ville, y avait fondé une maison qui attirait aussi de nombreux disciples. L'Université était sérieusement en péril.

Les maîtres députèrent deux d'entre eux au pape Grégoire IX, pour le supplier d'intervenir, et de procurer leur rétablissement. Grégoire IX prit en main leur cause, avec

[1] Voy. t. II, liv. VIII, ch. VIII.

la vivacité naturelle à son caractère. Au début de l'affaire, il n'avait épargné le blâme, ni à l'évêque de Paris, ni au cardinal de Saint-Ange, dont le rappel à Rome avait paru un effet de son mécontentement. Il chargea trois commissaires apostoliques, les évêques du Mans et de Senlis, et l'archidiacre de Châlons, de régler en son nom toutes les difficultés qui s'opposaient au retour et à la paix de l'Université. Il écrivit au roi et à la reine, pour les engager à exécuter promptement ce qu'auraient décidé les commissaires; « de peur, ajoutait-il avec hauteur, que vous ne « sembliez avoir rejeté la sagesse et la bonté, sans les- « quelles la puissance ne peut subsister; et comme nous « ne pourrions souffrir que votre royaume perdît cette « gloire, nous serions obligé d'y pourvoir autrement. » Les commissaires ne purent rien obtenir; le pape multiplia les bulles. Il en donna une, entre autres, datée du 13 avril 1231, qui portait règlement, non-seulement au sujet de la dernière querelle de l'Université, mais aussi touchant les rapports de l'autorité diocésaine avec elle et les droits de l'une et de l'autre. Le lendemain, il écrivait au roi : « Il importe à votre honneur et à votre salut, que « les études soient rétablies, à Paris, comme auparavant, « et que vous favorisiez l'exécution de notre règlement. »

La reine consentit enfin qu'une amende fût imposée aux auteurs du meurtre des écoliers. Elle ne fit aucune difficulté de promettre que les priviléges, accordés par Philippe-Auguste aux membres de l'Université, seraient maintenus. Comme elle ne les avait pas bannis, elle n'avait pas à les rappeler et ne s'opposait nullement à ce qu'ils rentrassent dans Paris. C'était à eux qu'il appartenait de juger, s'il leur convenait d'y reprendre leurs leçons. Grégoire IX et mieux encore leur propre intérêt les y poussaient. Le pape ordonna à l'évêque de Paris, à l'abbé de Saint-Germain et au doyen de Saint-Marceau, de faire jurer à leurs vassaux l'observation de ces mêmes

priviléges, comme les juraient les bourgeois de Paris, en vertu de l'ordonnance de Philippe-Auguste. Il avait eu soin d'annuler le serment imprudent des maîtres, qui voulaient obtenir une plus complète satisfaction; par là il facilita beaucoup pour eux la voie du retour; il décida que les degrés pris à Angers, à Orléans ou ailleurs, après des examens réguliers, seraient tenus pour valables, et il leva toutes les excommunications. Les choses reprirent donc, pour l'Université, leur cours ordinaire, si ce n'est que les dominicains, loin de fermer leur école de théologie, établirent une seconde chaire, grandirent encore, et restèrent des rivaux redoutables, avec lesquels la lutte ne tarda pas à s'engager[1].

## XI

TRÊVE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. — LE VAL-SECRET. — FIN DES TROUBLES DE LA RÉGENCE.

Grégoire IX entreprit une œuvre plus importante que de pacifier l'Université; il tenta d'amener les rois de France et d'Angleterre à traiter entre eux d'une paix définitive. Ses efforts ne pouvaient être couronnés de succès. Les répétitions, que le roi d'Angleterre croyait avoir le droit d'exercer sur les provinces réunies au royaume de France par Philippe-Auguste, étaient un obstacle insurmontable à la conclusion d'un traité de paix. Henri III prétendait ne rien céder, et la reine elle-même, l'eût-elle voulu, ne pouvait consentir à une transaction, qui aurait diminué l'héritage de son fils. Le souverain pontife insista pour qu'une longue trêve vînt au moins donner quelques années de répit et de tranquillité aux sujets des deux pays; il avait chargé l'archevêque de Sens d'agir dans ce but auprès de la cour de France,

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1229, art 54-55; an. 1231, art. 46-48. — Crévier, *Hist. de l'Université*, t. Ier liv. II, p. 341-357. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, liv. LXXX, p. 8 et 11.

l'évêque de Winchester d'en faire autant en Angleterre [1]. D'un autre côté, le comte de Dreux et l'archevêque de Reims s'efforçaient d'amener leur frère, le comte de Bretagne, à se réconcilier avec la reine.

Tandis que ces pourparlers pacifiques occupaient les esprits, et semblaient annoncer une ère meilleure, peut-être parce qu'on voulait pousser à une conclusion, les hostilités reprenaient avec quelque vigueur en Bretagne. La reine, maîtresse des forces militaires du royaume, et libre, depuis la paix de Compiègne, de les diriger à son gré, avait fait les préparatifs d'une campagne contre Pierre Mauclerc [2]. Au mois de juin, l'armée, que commandait le roi en personne, débuta par un échec : elle donna dans une embuscade, habilement tendue par le comte de Bretagne et les chefs anglais, ses alliés. Assaillie par derrière, dans une position difficile, qui ne lui permit pas de se déployer, elle perdit ses bagages et ses machines. L'ennemi s'empara des voitures, chargées d'armes et de vivres, des machines, qu'il brûla, et d'environ soixante chevaux de main [3]. Cet accident, qui dégagea l'amour-propre de Pierre Mauclerc, en lui donnant l'apparence d'une victoire, inspira plus de prudence à la reine et disposa les deux parties à poursuivre les négociations. Le comte de Boulogne

[1] Raynaldus, an. 1231, art. 52.

[2] Nous possédons un compte détaillé, mais malheureusement partiel, des dépenses de cette courte campagne. Il comprend la paye de :
- 146 chevaliers;
- 124 sergents à cheval ;
- 21 arbalétriers à cheval;
- 86 arbalétriers à pied;
- 30 léquillons (laquais, sorte d'arbalétriers à pied);
- 12 sergents maréchaux à cheval;
- 3076 sergents à pied, avec 62 charrois ou moyens de transport, pour les vivres et les bagages, à raison de deux charrois par cent hommes.

Dans ce même compte figurent des dons et des prêts faits à divers chevaliers ou chefs militaires, le remboursement de chevaux perdus, le transport et la garde des deniers du trésor. — *Historiens de France*, t. XXI, p. 220

[3] Matth. Paris, p. 356.

et l'archevêque de Reims furent choisis pour représenter le roi de France, les comtes de Bretagne et de Chester, pour représenter le roi d'Angleterre : ils convinrent d'une trêve de trois ans. Elle fut conclue, le 14 juillet, au camp français, près de Saint-Aubin du Cormier, ville et château fondés par Pierre Mauclerc aux confins de ses États. Cette trêve était commune aux rois de France et d'Angleterre, aux comtes de Bretagne et de la Marche. Il fut convenu qu'elle serait jurée, pour le roi d'Angleterre, *sur l'âme* de Henri III, par le comte Richard, son frère, et par son ministre Hubert de Bourg, suivant la coutume du temps, où les rois ne juraient pas eux-mêmes, mais faisaient jurer *sur leur âme* par leurs principaux officiers. Sept barons bretons, désignés par le roi de France, devaient s'engager à combattre leur comte, s'il manquait à sa parole. Pierre Mauclerc remettait en outre, comme gage de sa fidélité à respecter les conditions du traité, le château de Saint-Aubin du Cormier entre les mains du comte de Boulogne, nommé conservateur de la trêve[1].

Cela ne l'empêchait pas de chercher, avec son esprit entreprenant, tous les moyens propres à renouer ses entreprises. Le comte de Champagne avait fait seul obstacle au succès de la première ligue ; un événement récent fit concevoir à Pierre Mauclerc l'espérance de l'attacher à ses desseins et de recommencer, avec plus de chance de succès, une nouvelle tentative contre la reine. Le comte de Champagne venait de perdre sa femme, Agnès de Beaujeu, morte le 11 juillet[2]. Pierre fit proposer à Thibaud la main de sa fille Yolande, la même que le traité de Vendôme avait destinée au prince Jean, frère du roi, et qui demeurait à cet effet sous la garde de l'archevêque de Reims, et sous la caution du comte de Boulogne, du comte

[1] Matth. Paris, p. 356. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. Ier, p. 230.
[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 605, c.

de Dreux, d'Enguerrand de Coucy. Yolande était un grand parti; elle pouvait appeler son époux à posséder le comté de Bretagne, si son frère mourait sans postérité. Thibaud se laissa séduire, il accepta. Ce mariage devait s'accomplir dans le plus grand mystère, pour ôter à la reine tout moyen de s'y opposer. Le jour et le lieu furent convenus : Yolande, soit que la surveillance de l'archevêque de Reims, son oncle, eût été trompée, soit que ce prélat fermât volontairement les yeux, fut conduite dans une abbaye de Prémontrés, appelée Val-Secret, à une lieue de Château-Thierry. C'est là que devait se faire la cérémonie nuptiale. Mais la reine était avertie. Le comte de Champagne partait de Château-Thierry, pour rejoindre sa fiancée, lorsque le panetier de France, Geoffroy de la Chapelle, se présenta devant lui et lui remit une lettre de créance. Invité par le comte à s'acquitter de son message, Geoffroy lui dit ces paroles : « Sire comte de Champagne, le roi a appris que vous étiez convenu, avec le « comte Pierre de Bretagne, de prendre sa fille en mariage; « or, vous mande le roi que si vous ne voulez perdre tout « ce que vous possédez au royaume de France, vous ne le « fassiez; car vous savez que le comte de Bretagne a pis « fait au roi que nul homme qui vive [1]. » Le comte de Champagne ne se sentit pas le courage de risquer l'aventure; il rentra dans Château-Thierry, laissant Pierre Mauclerc et sa fille se morfondre à Val-Secret.

La reine, pour que ce projet d'alliance ne pût être repris, eut soin de faire agir auprès du pape, qui seconda ses intentions. Par une lettre et par une bulle, Grégoire IX interdit aux comtes de Bretagne et de Champagne de

[1] « Sire conte de Champaigne, le roi a entendu que vous avez couvenances au conte Perron de Bretaingne, que vous preniez sa fille par mariage; si vous mande le roy que se vous ne voulez perdre quanque vous avez ou royaume de France, que vous ne le faites; car vous savez que le conte de Bretaingne a pis fait au roy que nul home qui vive. » — Joinville, p. 203.

former une union, réprouvée par l'Église, à cause du degré de parenté des parties[1]. L'année suivante, Thibaud épousa Marguerite de Bourbon[2].

Ainsi se trouva heureusement terminée la lutte engagée entre l'autorité royale et les grands vassaux. L'autorité royale l'avait emporté, moins par la force, que par la conduite habile et énergique de la reine Blanche. La reine pouvait considérer avec un juste orgueil cette couronne, qu'elle avait conservée à son fils, et penser sans inquiétude au moment où il la porterait seul. Mais ce serait méconnaître le cœur humain, que de supposer la reine empressée de déposer le fardeau du gouvernement : elle avait déployé de trop brillantes qualités, rencontré et surmonté de trop grands obstacles, pour ne s'être pas attachée à la pratique du pouvoir. Il n'est pas donné à une créature mortelle d'embrasser longtemps de sublimes objets, de concevoir et d'exécuter les résolutions suprêmes, qui décident de la fortune des empires, et de redescendre ensuite, sans regret, dans l'humble sphère des occupations domestiques. Une âme, capable de ce renoncement absolu, n'est pas de la terre, ou n'était pas digne de régner. Tout ce qu'on peut demander à ces maîtres des hommes, lorsqu'ils sont appelés à abdiquer, c'est d'immoler sans hésitation l'ambition au devoir. La reine Blanche ne fit rien pour retenir l'autorité, lorsque le moment fut venu de la remettre aux mains du roi, mais elle en conserva toujours le goût et l'esprit.

## XII

### DIFFICULTÉS AVEC LES ÉVÊQUES. — LES ARCHEVÊQUES DE ROUEN.

Les barons, l'Université, ne furent pas les seuls embarras de son administration. Pour compléter le tableau

[1] Tillemont, t. II, p. 110.
[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 606.

des premières années du règne de saint Louis, il faut rappeler les difficultés qui s'élevèrent entre sa mère et quelques évêques. La résistance aux empiétements du clergé exigeait, d'une femme pieuse et croyante, comme la reine Blanche, une résolution bien plus ferme que la lutte avec les vassaux laïques. Mais le clergé, qui possédait l'arme redoutable des censures ecclésiastiques, semblait, par l'abus qu'il en faisait, avoir pris à tâche d'en affaiblir la puissance. Le clergé aima de tout temps à confondre, sous le même caractère sacré, les droits temporels de ses membres et les droits spirituels que l'Église a pour mission de défendre, au prix même de son sang. Qu'il s'agît d'un droit d'usage dans une forêt, ou de l'élection d'un maire, comme dans les cas suivants, les évêques faisaient naître de ces causes, évidemment étrangères aux questions de foi et de doctrine, des sujets multipliés d'excommunication et d'interdit. L'excommunication était devenue entre leurs mains une arme banale, qu'ils employaient indifféremment, pour tout motif et à tout propos, comme moyen de contrainte et d'intimidation. Le saint-siége n'en était pas plus ménager : on vit, en 1236, Pierre de Colmieu, qui refusait par humilité l'archevêché de Rouen, frappé d'excommunication pour ce fait, pendant trois mois, jusqu'à ce qu'il eût accepté ! Une application non moins extraordinaire de l'excommunication était faite aux écoliers de l'Université de Paris : en leur qualité de clercs, lorsqu'ils se battaient entre eux, dans leurs fréquentes querelles, ils encouraient l'excommunication prononcée contre ceux qui frappent une personne ecclésiastique ; et cette excommunication est de celles que le pape seul peut lever. Mais, comme le cas se présentait tous les jours, ils demandèrent et obtinrent du pape Innocent III, que l'abbé de Saint-Victor eût pouvoir de les absoudre

On usait avec plus de ménagement de l'interdit. Ce

n'était pas que l'interdit fût réservé davantage pour les causes purement religieuses, mais cette peine frappant, non plus seulement, comme l'excommunication, une ou plusieurs personnes déterminées, mais une Église, une contrée entière, de nombreux intérêts s'en trouvaient lésés, et en première ligne ceux du clergé, dont le casuel disparaissait avec l'administration des sacrements.

En 1227, un premier différend avait pris naissance entre le pouvoir royal et Thibaud d'Amiens, archevêque de Rouen. L'objet du litige était minime : l'archevêque de Rouen avait le droit de prendre du bois, propre aux constructions, dans la forêt de Louviers ; mais, ce droit était-il absolu, général, ou restreint seulement aux besoins d'une maison, qu'il possédait à Louviers même? Le bailli de Vaudreuil, dans le ressort de juridiction duquel se trouvaient les lieux, l'entendait dans ce dernier sens, tandis que l'archevêque prétendait tirer de la forêt tous les bois, dont il pouvait avoir besoin, pour ses constructions, à Louviers et ailleurs. On voit que si jamais procès dut avoir un caractère exclusivement civil, c'était celui-là ; Louviers ne se trouvait pas même dans le diocèse de Rouen. Cependant, le bailli ayant fait saisir, comme il le croyait de son devoir, un chargement de bois que l'archevêque faisait transporter à Rouen, l'évêque d'Évreux, sur l'ordre de celui-ci, dont il était le suffragant, excommunia le bailli.

La reine, sur la plainte du bailli, fit citer l'archevêque au parlement du roi. Elle avait à lui demander compte, en même temps, d'une autre excommunication, prononcée contre le chapitre de Gournay, qui relevait directement de la couronne, et aussi du refus de reconnaître la juridiction du tribunal supérieur de la Normandie, l'échiquier de Rouen.

Thibaud d'Amiens se rendit à la cour, mais pour nier au roi le droit de le citer et de le juger, attendu, disait-il,

qu'il ne tenait rien de la couronne en fief et qu'il ne pouvait répondre sur des matières, dont quelques-unes étaient de l'ordre spirituel. En conséquence, il se retira, sans vouloir entendre au jugement. Cité une seconde fois, il renouvela la même déclaration. La reine fit saisir tous les biens de l'Église de Rouen, dont l'archevêque avait personnellement la jouissance. Thibaud répliqua, en plaçant sous l'interdit tout ce que le roi possédait dans son diocèse, les villes exceptées, et s'adressa au pape, pour obtenir réparation des torts que lui faisait le roi.

Le pape chargea son légat, le cardinal Romain de Saint-Ange, de juger l'affaire. Il est probable qu'au milieu des embarras qui signalèrent les commencements de sa régence, la reine abandonna la solution de cette contestation au légat, qui la servait, d'ailleurs, avec tant de zèle et de lumières. Le légat fit restituer à l'archevêque ses biens, avec les fruits perçus pendant le séquestre, et même le bois de construction saisi. Mais décida-t-il, pour ou contre Thibaud d'Amiens, le point vraiment sérieux de la difficulté? L'esprit clérical prévalut-il chez lui sur son dévouement aux intérêts du roi, et le porta-t-il à sanctionner la prétention de l'archevêque, de ne point dépendre de la justice royale? Ce qu'il y a de certain, c'est que la tradition de cette résistance subsista dans l'Église de Rouen.

Maurice, ancien évêque du Mans, successeur de Thibaud d'Amiens sur le siége de Rouen, eut, en 1232, de nouveaux démêlés avec la reine. Cette fois, il est vrai, quelques-uns des faits qui en furent l'origine, touchaient de bien près à la juridiction spirituelle, s'ils ne lui appartenaient pas en entier. Il s'agissait, entre autres choses, du rétablissement d'un abbé de Saint-Vandrille; de moines excommuniés pour fautes de discipline, lesquels dépendaient du roi, et que la reine ne voulait pas contraindre à comparaître devant l'archevêque; de l'élection de l'abbesse de Montivilliers, cassée par l'archevêque et soutenue

par la reine, ce qui avait amené l'excommunication de toutes les religieuses qui s'étaient rangées du côté de l'élue. Au fond, c'était une reprise de la dispute engagée avec Thibaud d'Amiens[1]. Maurice se tint ferme sur le même terrain que son prédécesseur : mandé devant le roi, il refusa absolument de reconnaître la juridiction royale, déclarant qu'en sa qualité d'archevêque, il n'avait pas d'autre juge, après Dieu, que le pape, pour les choses temporelles comme pour les spirituelles. Le principe était nettement posé.

La reine fit saisir les biens de Maurice, comme elle avait fait saisir ceux de Thibaud d'Amiens. De même que Thibaud d'Amiens, Maurice interdit, dans son diocèse, les domaines du roi, ses officiers et leurs familles, ses chapelles et leurs cimetières, avec cette restriction singulière, que l'interdit serait levé de fait, toutes les fois que le roi ou la reine entreraient dans une de ces chapelles, et pour tout le temps qu'ils y demeureraient. Mais ses plaintes n'obtenant pas qu'on lui fît satisfaction, ses biens demeurant sous le séquestre, Maurice aggrava peu à peu la mesure, et finit par interdire toutes les églises de son diocèse.

L'interdit ainsi généralisé était, pour les populations, une peine solennelle et douloureuse, bien propre à frapper les imaginations de terreur. Plus de sacrements, excepté le baptême pour les enfants et la confession pour les mourants ; les morts n'étaient point accompagnés des prières du prêtre à leur dernière demeure ; on ne les enterrait pas dans la terre bénite du cimetière ; les cloches ne sonnaient plus ; on ne disait plus la messe, on n'entendait plus les chants des offices, mais quelques prières ou gémissements, murmurés à voix basse par le peuple et le clergé, prosternés à genoux. Les églises étaient ouvertes, mais pour offrir le spectacle du deuil et de l'abandon : silencieuses, dépouillées de leurs ornements, elles sem-

[1] *Chronique de l'Église de Rouen*, *Spicilegium*, t. III, p. 614.

blaient avoir été désolées par quelque incursion de barbares. Maurice avait ordonné que les images saintes du Sauveur et de la vierge Marie, patronne de l'Église de Rouen, fussent descendues des autels, couchées et pour ainsi dire renversées au milieu de la nef, et qu'une clôture d'épines les environnât, comme pour en interdire l'approche à un peuple indigne.

Il en était ainsi, et dans les nombreuses églises conventuelles, et dans celles du clergé séculier. L'interdit dura treize mois, sans que la reine cédât. Grégoire IX écrivit, à plusieurs reprises, au roi, à la reine, à leurs ministres, pour demander que l'archevêque fût rétabli dans la jouissance de ses biens; il le soutint naturellement dans toutes ses prétentions, particulièrement dans celle de ne reconnaître pour juge que le souverain pontife[1]. C'était, entre le pouvoir temporel et l'autorité ecclésiastique, une de ces luttes sans issue, qui se terminent de lassitude par des concessions réciproques. Il paraît que l'archevêque se lassa le premier, car l'interdit fut levé le 25 octobre 1233; et, l'année suivante, le pape réclamait encore, en faveur de Maurice, une plus complète restitution de ses droits[2].

## XIII

### L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.

Une autre querelle s'éleva entre la reine et l'évêque de Beauvais, querelle plus intéressante, quant à son objet, et d'un tout autre caractère. Il s'agissait de l'intervention du pouvoir royal dans un démêlé entre une commune et son seigneur, chose délicate, et favorable aux usurpations de la royauté. Beauvais avait pour seigneur et pour comte

[1] « ... *Cum in spiritualibus et corporalibus nullum post Deum, præter nos, judicem habeat.* » — *Gregor. Noni epist.*, Raynaldus, an 1232, art. 26.

[2] *Chron. de l'Église de Rouen; lettres de l'archev. Maurice à ses doyens; Spicilegium*, t. III, p. 613-615. — Raynaldus, an. 1232-1234. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, liv. LXXX, p. 34-37.

son évêque, qui était en même temps, par le titre de son siége, l'un des six pairs de France ecclésiastiques. Cet évêque était alors Milon de Nanteuil, de la maison de Châtillon, vrai prélat du moyen âge, un peu aventurier et très-disposé, pour servir les intérêts de sa fortune ou ses passions, à déposer la mitre et la dalmatique, pour revêtir le casque et la cuirasse. Cela ne veut pas dire, en tenant compte des mœurs du temps, qu'il fût sans foi et sans piété. L'esprit et les goûts militaires étaient, du reste, comme de tradition sur le siége de Beauvais. Milon de Nanteuil avait succédé à ce fameux Philippe de Dreux, fait prisonnier les armes à la main par le roi Richard. Le pape Célestin III se plaignant à Richard qu'on eût osé mettre la main sur un évêque et le retenir captif, Richard envoya au pape la cuirasse et la lance de l'évêque, teints de sang, avec ces mots : « Reconnaissez-vous la robe de votre fils? » Aussi, Philippe de Dreux, qui n'avait garde de manquer l'occasion de Bouvines, se servit-il en cette rencontre d'une masse d'armes en forme de crosse, pour qu'on ne l'accusât plus de violer les canons, qui lui défendaient de verser le sang, et d'avoir quitté le bâton pastoral pour l'épée.

Son successeur, Milon de Nanteuil, d'humeur à peu près semblable, se trouvant, en 1230, chargé de dettes énormes et pressé par ses créanciers, quitte son diocèse et va en Italie chercher fortune auprès du pape. Grégoire IX lui confia le gouvernement du duché de Spolète ; pendant trois ans, il déploya dans ce poste toutes les qualités d'un véritable chef militaire ; il maintint avec fermeté son autorité, une bonne police, fit plus d'une expédition, et ne négligea pas les moyens de s'enrichir. Sa commission expirée, il revenait vers son troupeau, ses coffres bien garnis ; malheureusement, il tomba dans une embuscade lombarde, qui le dépouilla complétement[1]. Qui

[1] Albéric, m. de Trois-Fontaines. p 604, B.



ne croirait que, dans un conflit, entre un évêque de ce caractère et la mère de saint Louis, tous les torts dussent être du côté de l'évêque? Il en fut tout autrement, et cette fois la reine viola évidemment le droit du prélat.

La ville de Beauvais avait une charte de commune, d'après laquelle elle jouissait du droit de s'administrer par treize pairs ou jurés, et par des maires électifs, choisis parmi les pairs. Le droit de justice civile et criminelle avait été disputé entre l'évêque et les pairs. En dernier lieu, aux termes d'une charte de Louis VII, confirmée par une autre charte de Philippe-Auguste, ce droit appartenait au seigneur évêque, « à moins, disaient les chartes, que l'évêque ne manque à faire justice ; alors les bourgeois (les pairs) auront licence de la rendre. » Mais, dans aucun cas, la justice immédiate, dans l'intérieur de la ville, n'appartenait au roi.

Depuis le temps reculé déjà (vers la fin du onzième siècle), où le peuple de Beauvais, conjuré pour obtenir et former la commune, offrait l'image de l'union, propre aux républiques naissantes, la division et l'antagonisme des différentes classes, inévitables dans la plus humble cité comme dans un grand État, avaient créé deux partis, le parti aristocratique et le parti populaire ; d'un côté, les riches bourgeois, marchands ou banquiers, que l'on désignait par le nom général de *changeurs;* de l'autre, les plébéiens. Dans les élections municipales, les uns et les autres luttaient, pour faire triompher les candidats de leur choix ; il en résultait de fréquentes émeutes. Naturellement aussi, les riches bourgeois, plus rapprochés de l'évêque, plus souvent froissés, dans leurs intérêts ou dans leur orgueil, par l'exercice de son autorité, n'aimaient pas leur seigneur et lui faisaient de l'opposition ; l'évêque s'appuyait sur le parti populaire. Or, il y avait un patron naturel, un allié tout trouvé, pour les bourgeois, contre leurs seigneurs : c'était le roi. Le parti de la haute

bourgeoisie devenait aisément le parti royaliste. Par haine contre la classe inférieure, par envie contre son seigneur immédiat, la bourgeoisie de Beauvais était disposée à beaucoup accorder à l'autorité royale, pourvu que cette autorité servît ses passions, en subjuguant le peuple et en humiliant l'évêque.

En 1232, à l'occasion de l'élection du maire, une sédition éclata. Soit que la reine eût saisi d'elle-même l'occasion d'intervenir, soit que les riches bourgeois, dans la crainte de ne pouvoir l'emporter, l'eussent invitée à agir, un maire fut nommé par ordonnance royale. C'était une dérogation énorme aux chartes constitutives de la commune de Beauvais, comme aux principes de toute espèce de commune; et ce qui aggravait encore cette mesure, c'est que le maire imposé par la reine, un nommé Robert de Moret, n'appartenait pas à la ville : c'était un habitant de Senlis.

Cependant les bourgeois, sacrifiant aveuglément à un avantage passager le premier fondement de cette commune, dont ils étaient si jaloux, le droit électoral, reçurent avec acclamation l'étranger placé à la tête de leur cité. Le menu peuple, moins par patriotisme que par esprit de vengeance, se souleva. Le lundi, 31 janvier 1233, une émeute terrible mit en présence les deux partis : le maire, les pairs et les bourgeois du parti aristocratique, assaillis par une multitude furieuse, essayèrent de se défendre dans la maison d'un armurier, où ils s'étaient réfugiés. Le peuple mit le feu à la maison voisine, et les força de se rendre à discrétion : vingt bourgeois furent tués, trente, blessés. Le maire, Robert de Moret, saisi par la populace, frappé, les vêtements déchirés, fut traîné dans la boue par les insurgés, qui lui criaient : « C'est ainsi que nous te faisons maire[1] ! » Les pairs de la com-

[1] Enquête faite en 1233 sur ces faits : déposition de Raoul, prêtre de Saint-Waast de Beauvais, troisième témoin. — Louvet, *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. II, p. 379 et suiv.



mune envoyèrent aussitôt prévenir la reine de ce qui se passait, tandis que le bailli de l'évêché faisait avertir son seigneur.

L'évêque, Milon de Nanteuil, se trouvait à sa maison de Brêle, château bâti par Philippe de Dreux, son prédécesseur, à trois lieues de Beauvais. Il se hâta de rentrer dans la ville, et quelque sympathie secrète que pût lui inspirer le succès d'un parti qui était le sien, il se montra disposé à punir les auteurs de ces coupables violences, ce qui étonna beaucoup les vainqueurs. Car, dans leur naïveté, quatre-vingts d'entre eux n'avaient pas hésité à se présenter devant lui, en se vantant de ce qu'ils avaient fait, comme d'une action qui devait lui être infiniment agréable. Lorsque ces compromettants alliés reçurent, au lieu des compliments qu'ils attendaient, l'ordre de répondre à la justice de l'évêque des excès commis par eux, ils se retirèrent fort mécontents. L'évêque était assez embarrassé de savoir comment il soumettrait cette multitude à son autorité, lorsqu'il apprit que le roi et sa mère se dirigeaient sur Beauvais, dans l'intention de faire justice eux-mêmes.

La reine avait fait réunir une force considérable, en milices communales, les milices de dix-neuf communes, dit-on[1]; elle venait venger le pouvoir de la couronne, outragé dans la personne de Robert de Moret, le maire nommé par elle. Parce que la reine avait usurpé sur le droit de la commune, le pouvoir de la couronne se trouvait compromis et méconnu; et, par une conséquence forcée, la reine était entraînée à méconnaître le droit seigneurial, pour avoir raison des opposants. Milon de Nanteuil, sentant le coup qui le menaçait, envoya son official et un chevalier jusqu'à Beaumont, au-devant du roi, pour lui demander conseil, lui annoncer que justice serait faite et le prier de ne pas venir. Le roi et sa mère

[1] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 607, J.

répondirent aux envoyés, que le roi ferait justice lui-même.

Lorsque cette réponse fut rapportée à Milon, il partit lui-même et trouva le roi à Brêle : « Seigneur, lui dit-il, « ne me faites pas tort ; je vous requiers, comme votre « homme lige, de ne pas vous mêler de ce fait, car je suis « prêt à faire justice sur-le-champ et avec l'avis de votre « conseil : et je vous prie d'envoyer avec moi quelqu'un « de votre conseil, afin qu'il voie si je fais bonne jus- « tice. » Mais le roi ne fit que renouveler sa première déclaration, et il ajouta : « J'irai à Beauvais, et vous ver- « rez ce que je ferai [1]. »

L'évêque, ne pouvant rien obtenir, suivit le roi et la reine, qui vinrent à la ville loger dans le palais épiscopal. Il ne cessait de répéter qu'il était prêt à faire justice, à la faire telle que le roi l'ordonnerait, mais qu'on devait respecter son droit et la lui laisser faire lui-même. Il fit lire devant le roi les chartes qui établissaient son droit. La reine ne revenait jamais sur ce qu'elle avait décidé. Malgré les remontrances, les supplications de l'évêque, le ban du roi fut publié, son cri fait par la ville, et tous les hommes de la commune furent sommés de se réunir, le lendemain, sur la place du marché.

Ils obéirent, contraints par les forces imposantes qui gardaient les portes et les rues de Beauvais. Quand tous furent rassemblés, le roi parut, et aussitôt les enfants et les parents de ceux qui avaient succombé ou avaient été blessés dans l'émeute, vinrent se jeter à ses pieds, lui demandant justice à grands cris ; le roi leur promit qu'ils auraient satisfaction. En effet, par son ordre, ceux qui lui furent désignés comme coupables de la sédition et des meurtres, furent immédiatement saisis et renfermés

[1] Enquête de 1235 ; dépositions du maître prieur, chanoine de Beauvais, et de Barthélemy du Franoy, premier et deuxième témoins. — Louvet, *Hist. du diocèse de Beauvais*, t. II, p. 379 et suiv.

dans les halles. Aucun ne fut mis à mort; on se contenta de les bannir et de leur imposer de fortes amendes; ils étaient quinze cents. Quinze maisons appartenant aux plus compromis, furent abattues. Pour conserver une apparence de légalité, le maire frappait sur chacune le premier coup, les gens des milices le suivaient et accomplissaient la destruction.

Le roi demeura cinq jours à Beauvais, exerçant le souverain pouvoir, sans tenir aucun compte de l'autorité de l'évêque. La reine laissa des chevaliers et des hommes d'armes, pour garder la ville, au nom du roi; elle réclama enfin à l'évêque, pour le droit de gîte, huit cents livres parisis[1]; et comme Milon de Nanteuil demandait un délai, afin de consulter à cet égard son chapitre, elle fit saisir le palais épiscopal et les meubles de l'évêque, qui fut contraint d'aller loger chez le trésorier du chapitre. Les commissaires installés chez l'évêque, perçurent, pour le compte du roi, les revenus de l'évêché et vendirent le vin de l'hôtel[2].

On peut dire qu'à un fait insurrectionnel la reine avait répondu par un fait véritablement révolutionnaire. Saint Louis, plus tard, livré à ses propres inspirations, pénétré comme il l'était de respect pour les droits d'autrui, n'aurait pas permis ce violent abus de son autorité. Il était tout naturel, après ce qui s'était passé et dans les idées du temps, que l'évêque mît l'interdit sur son diocèse. Eh bien, là encore, il montra une prudence, dont la royauté aurait dû donner l'exemple. Sans doute il espérait, son bon droit étant évident et sa cause étant celle de tous

[1] 17,973 fr. 55 c., qui vaudraient de nos jours près de 90,000 fr. — Le droit de gîte était un droit que prélevait le suzerain, lorsqu'il logeait chez son vassal. L'évêque de Beauvais ne contestait pas ce droit, mais la quotité réclamée.

[2] Louvet, *Hist. et antiquitez du diocèse de Beauvais*, 1635, p. 366 et suiv. — *Chronicon* Guill. de Nangiaco, *Historiens de France*, t. XX, p. 547. — Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, 1840, t. IV, preuves, p. 379 et suiv. — Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XXI.

les évêques ses collègues, que les autres évêques de la province de Reims le soutiendraient et s'uniraient à lui. Il ne précipita rien : il excommunia seulement le maire et les pairs, ainsi que les chevaliers et les commissaires, chargés par le roi de garder la ville, qui occupaient son propre palais; puis il adressa sa plainte à ses collègues et attendit ce qu'ils décideraient. Les évêques de la province de Reims ne tinrent pas moins de cinq conciles sur cette affaire [1]: ils députèrent, à plusieurs reprises, quelques-uns d'entre eux au roi, pour lui faire des remontrances; ils firent une enquête sur toutes les circonstances des événements de Beauvais; ils se convainquirent enfin, et de la justesse des griefs articulés par Milon de Nanteuil, et de la résolution de la reine de ne point accorder de satisfaction, telle qu'ils la demandaient. Ils voulaient une réparation directe; la reine offrait un jugement à la cour du roi, ou à la cour des Pairs, l'évêque de Beauvais étant pair de France; mais les évêques n'entendaient pas reconnaître, même sur une question de fief, la compétence du juge laïque. Ils décidèrent que toute la province de Reims serait placée sous l'interdit, et l'évêque de Beauvais commença par son diocèse.

Mais les évêques, s'ils pouvaient mettre leur Église en interdit, n'étaient pas les maîtres absolus de le faire observer ; ils avaient, à côté d'eux, une autre puissance ecclésiastique, très-jalouse de ses droits, qui ne se laissait pas aisément toucher, lorsqu'il s'agissait de défendre ses intérêts : c'étaient les chapitres. Les chanoines de Beauvais, témoins des injures faites à leur évêque, n'osèrent lui refuser leur concours ; ils n'acquiescèrent toutefois à l'interdit qu'après avoir tiré de Milon de Nanteuil une déclaration, qui réservait leurs droits pour l'avenir [2]. Mais les autres chapitres de la pro-

[1] *Acta conciliorum*, t. VII, p. 197 et suiv.

[2] « *Milo, divina miseratione, Beluacensis episcopus, omnibus præsentes*

vince n'avaient pas les mêmes raisons de se montrer dociles à la direction qu'on voulait donner à l'affaire de Beauvais ; ils se refusèrent, pour la plupart, à observer l'interdit, déclarant que n'ayant point été consultés sur cette mesure, ils n'en subiraient pas les conséquences, et qu'ils en appelaient au pape. Les curés aussi, « voyant qu'ils ne gagnaient plus rien, en cessant de prier Dieu pour les trépassés [1], » en appelèrent à Rome. La reine avait soin de soutenir les opposants, en leur faisant savoir, que le roi leur tenait grand compte de leur résistance à un interdit « si préjudiciable au royaume [2]. »

Le pape Grégoire IX, sollicité d'intervenir par la reine et par les chapitres, se montra peu favorable au maintien d'un interdit général sur la province de Reims. Tout en soutenant les droits de l'évêque de Beauvais, il engagea ce prélat lui-même à lever l'interdit dans son diocèse, sauf à le remettre plus tard, s'il n'obtenait pas justice du roi. Quant aux autres évêques, il ne lui parut pas que le tort fait à leur collègue les touchât assez directement, pour les autoriser à adopter en commun la résolution

*litteras inspecturis in Domino salutem : Notum facimus universis, quod super hoc quod cessare incœpit Capitulum Beluacense, anno Domini* 1233, *mense junii, die lunæ post festum sancti Barnabæ apostoli, volumus et concedimus, quod nullum fiat eidem Capitulo propter hoc præjudicium. Ita etiam quod ex cessatione illa, quantumcumque duraverit, nullum jus nobis neque dicto Capitulo acquiratur, vel in proprietate, vel in possessione : sed volumus et concedimus, quod Capitulum et Ecclesia B. Petri Beluacensis sint in eo statu omnino, et in omnibus et in ea integritate, in qua erant antequam promulgatum esset interdictum in Ecclesiis Beluacensibus, et antequam dictum Capitulum incœpisset quocumque modo cessare.—Datum anno Domini* 1233, *mense junii.* » — Louvet, t. II, p. 373.— La déclaration que les chanoines exigèrent, dans le même cas, de Geoffroy de Clermont, successeur de Milon de Nanteuil, impose à l'évêque un langage plus humble encore; c'est par compassion pour l'évêque, et sur ses prières, que le Chapitre, de sa propre autorité, accepte l'interdit : « *Noverit universitas vestra, quia cum nos in diocese nostra interdictum posuissemus, et Decanum et Capitulum rogaremus, ut nobis compatiendo cessaret a divinis, iidem Decanus et Capitulum, authoritate propria ad preces nostras cessavit a divinis... — Actum anno Domini* 1235, *4 idus junii.* » — Louvet, t. II, p. 378.

[1] Louvet, t. II, p. 374.

[2] Tillemont, t. II, p. 171. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, ch. LXXX, p. 40.

extrême d'un interdit général. Les évêques se laissèrent facilement convaincre de suivre le sentiment du pape; l'interdit fut levé, avant même d'avoir été observé. Milon de Nanteuil, abandonné à lui-même, perdait le fruit de sa prudente conduite. Quand il vit ses collègues se retirer décidément de la lutte, il résolut d'aller en personne plaider sa cause auprès du souverain pontife; mais il mourut en Italie, le 6 septembre 1234, avant d'avoir atteint la ville de Rome.

## XIV

### L'ARCHEVÊQUE DE REIMS.

L'année suivante, Geoffroy de Clermont, son successeur, put, un moment, concevoir l'espérance que sa cause allait redevenir celle de tous les évêques de la province. L'esprit de résistance aux autorités ecclésiastiques, dans l'ordre des choses temporelles, gagnait de proche en proche et s'étendait, comme une épidémie, dans toutes les communes. A Noyon, à Soissons, les émeutes succédaient aux émeutes. A Reims, l'opposition, depuis longtemps déclarée, des bourgeois aux exigences de l'archevêque, leur seigneur, opposition qui leur avait mis plus d'une fois les armes à la main, reprenait une nouvelle ardeur. L'archevêque de Reims, Henri de Dreux, frère du comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, ayant voulu prélever un droit du dixième, sur un emprunt contracté par les bourgeois, pour les besoins de la commune, une insurrection éclata. L'archevêque excommunia les bourgeois. Mais, ne se sentant pas assez fort, pour réduire à l'obéissance ses vassaux rebelles, il s'adressa au roi. Le clergé avait une prétention qui peut paraître étrange, et qui n'en était pas moins fondée sur la législation. Henri de Dreux demandait au roi, son suzerain, d'armer contre les séditieux et de les lui soumettre; mais il refusait au

roi le droit de faire examiner auparavant, qui, de lui archevêque ou des bourgeois de Reims, avait tort ou raison : attendu qu'il n'appartenait pas au pouvoir séculier de juger les causes d'une excommunication, que l'excommunication lancée par une autorité légitime était toujours légitime elle-même, et que le souverain temporel devait borner son rôle à l'appuyer aveuglément par la force. Un concile provincial, réuni à Saint-Quentin, au mois de juillet, formulait ainsi cette règle de droit ecclésiastique : « Quant à l'affaire de l'Église de Reims, le roi doit s'en « rapporter à l'archevêque, pour les sentences rendues « contre les bourgeois, par l'autorité du pape, sans faire « d'enquête des causes de l'excommunication ; et sans « entrer dans cette connaissance, le roi est tenu de don« ner secours à l'archevêque, s'il en est requis, pour la « réparation des excès commis par les bourgeois. Mais « l'archevêque n'est point tenu de répondre, dans la cour « du roi, aux bourgeois, ses vassaux et ses justiciables, ni « sur homicide, ni sur autre crime, dont il soit accusé « personnellement[1]. »

La reine savait trop bien sur quels fondements étaient basées certaines excommunications, pour admettre une semblable doctrine. Saint Louis ne l'admit jamais lui-même ; il résista toujours avec fermeté aux sollicitations des évêques, qui voulaient faire du roi l'exécuteur obligé de leurs sentences d'excommunication[2]. L'appui des forces royales fut refusé à l'archevêque de Reims. Il y avait, d'ailleurs, une autre raison de s'abstenir : le roi avait reçu un appel de ceux de Reims, qui invoquaient le jugement de sa cour, entre eux et l'archevêque ; et le roi, quelle que fût l'autorité du concile de Saint-Quentin, se

[1] *Acta conciliorum*, t. VII, p. 257. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, ch. LXXX, p. 121.

[2] Voy., t. II, liv. VIII, ch. VII, la réponse du roi à l'évêque d'Auxerre et aux autres évêques, qui le pressaient d'agir contre les excommuniés.

croyait le droit de retenir cette cause. A cela, Henri de Dreux faisait une nouvelle objection : il déniait aux bourgeois de Reims le droit de plaider, d'après cet autre principe, que des excommuniés ne pouvaient être entendus en justice.

L'affaire de Beauvais fut comprise parmi les plaintes adressées au roi par les évêques de la province, sous l'inspiration de leur métropolitain, l'archevêque Henri de Dreux. Ils avaient d'autres griefs encore : la reine avait souffert que le bannissement prononcé, pendant les troubles, par l'autorité communale de Reims, contre Thomas de Beaumès, chanoine prévôt de la cathédrale et dévoué partisan de l'archevêque, eût son entier effet; elle avait fait saisir les revenus du chapitre de Soissons, qui n'avait pas voulu comparaître devant la cour du roi, dans une affaire déjà jugée par la cour ecclésiastique; enfin, le roi s'opposait à la réception d'une abbesse des bénédictines de Notre-Dame de Soissons et retenait en régale le temporel de l'abbaye. Henri de Dreux réunit, à plusieurs reprises, en concile, les évêques ses suffragants et les envoyés des chapitres; ces conciles députèrent au roi, pour lui adresser des remontrances, au sujet des affaires de Beauvais, de Reims, de Soissons. Ils n'obtinrent rien; leurs monitions, au contraire, ne firent que fortifier la résistance, qui s'organisait contre les prétentions excessives du clergé.

## XV

### ORDONNANCE DU PARLEMENT DE SAINT-DENIS.

Ce n'étaient plus seulement les bourgeois des communes qui s'efforçaient de secouer le joug ecclésiastique; les seigneurs du royaume s'étaient émus, à leur tour, de cette tendance des clercs à retenir toutes les causes, comme ayant un caractère religieux ; à se soustraire non-seulement eux-mêmes à la juridiction ordinaire, mais

à lui enlever les justiciables laïques, de sorte que bientôt il ne devait plus y avoir d'autres tribunaux que les leurs. La reine favorisait, si elle ne l'avait pas provoqué, ce mouvement de l'opinion. Quand elle le jugea suffisamment préparé, elle lui donna l'occasion de se manifester hautement et de passer dans la législation.

Tandis que les conciles de la province de Reims lui envoyaient députation sur députation, elle réunit, au mois de septembre, à Saint-Denis, un parlement des barons de France. L'assemblée, présidée par le roi, délibéra sur les moyens de mettre empêchement à cette marche envahissante du clergé. On s'arrêta à la rédaction d'une ordonnance, rendue d'un commun accord entre le roi et les barons, obligatoire par conséquent pour tout le royaume, et qui portait en substance : 1° qu'en matière civile, dans un procès engagé avec des ecclésiastiques ou des vassaux d'ecclésiastiques, aucun laïque ne serait tenu de répondre au juge ecclésiastique ; 2° que si le juge ecclésiastique employait l'excommunication, pour contraindre les laïques à comparaître devant lui, ses biens seraient saisis, jusqu'à ce qu'il eût levé l'excommunication ; 3° que les ecclésiastiques et leurs vassaux seraient justiciables des tribunaux laïques, dans toutes les causes civiles intéressant leurs fiefs et non leurs personnes. — Et pour que leur résolution d'appliquer ces principes fût bien connue du chef de l'Église, les barons écrivirent au pape : « Quoique le roi, ses ancêtres et les nôtres « aient toujours conservé fidèlement les droits de l'É- « glise, en quoi nous prenons soin de les imiter ; main- « tenant les prélats et les autres ecclésiastiques s'élevant « contre le roi par de nouvelles entreprises, lui refusent « les devoirs qu'ils ont rendus depuis longtemps à lui et « à ses prédécesseurs, et veulent extorquer de nouveaux « droits de lui et de ses sujets. L'archevêque de Reims « et l'évêque de Beauvais sont ses vassaux et ses hommes

« liges, et tiennent de lui leur temporel en pairie et en « baronnie; et toutefois ils ont l'audace de ne vouloir plus « répondre en sa cour, touchant leur temporel; et ne « permettent pas que l'archevêque de Tours, ni les abbés « de sa province répondent en la cour du roi et des autres « seigneurs, comme ils ont fait sous les rois précédents. « Ces prélats et les autres ecclésiastiques veulent nous « charger, nous et nos vassaux, de nouvelles coutumes « que nous ne pouvons souffrir. C'est pourquoi nous « vous supplions de vouloir bien conserver en leur « entier les droits du royaume et les nôtres, comme ils « ont été conservés du temps de nos prédécesseurs : « sachant que ni le roi ni nous ne pourrions plus sup- « porter de telles entreprises. — Fait à Saint-Denis, « l'an 1235, au mois de septembre. » Cette lettre et l'ordonnance portaient les sceaux du duc de Bourgogne, des comtes de Bretagne, de la Marche, de Montfort, connétable de France, de Vendôme, de Ponthieu, de Chartres, de Sancerre, de Joigny, de Saint-Paul, de Rouci, de Ghines, de Mâcon; des seigneurs Robert de Courtenay, bouteiller de France, Gauthier d'Avesnes, Jean de Nesle, Étienne de Sancerre, vicomtes de Châteaudun, de Beaumont, de Châtelleraut, de Turenne; d'Archambaud de Bourbon, du connétable de Normandie, de Bouchard de Montmorency, Gaucher de Joigny, Henri de Sully, Jean de Beaumont, Guillaume et Dreux de Mello, Richard de Harcourt, Jean de Toci, Adam de Beaumont, Jean de Beaumont, maréchal de France, Hugues d'Atheys, panetier de France, Geoffroy de la Chapelle, Hugues de Beaucé, Geoffroy de Prenci, Robert et Gacon de Poissy, Gui Mauvoisin, Gui de Chevreuse[1].

L'archevêque de Reims et ses suffragants n'en persis-

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1236, art. 31-36. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, ch LXXX, p. 122. — Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, . 234.

tèrent pas moins dans la voie où ils s'étaient engagés. Dans un concile réuni à Senlis, au mois de novembre, ils mirent l'interdit sur toutes les terres du roi, situées dans la province de Reims, et déclarèrent excommuniés les évêques qui ne feraient pas observer cette sentence. Le pape, que l'ordonnance de Saint-Denis et la lettre qui la commentait n'avaient pas disposé à se montrer favorable aux réclamations de l'autorité laïque et à rien relâcher des prétentions cléricales, confirma l'interdit. Déjà il avait approuvé l'excommunication prononcée contre les bourgeois de Reims, et suspendu de sa propre autorité le payement de tout ce qui leur était dû. Mais ces mesures extrêmes, précisément parce qu'elles étaient exagérées, n'amenaient pas une solution : les deux partis se lassaient de se faire la guerre, et le roi restait ferme à ne vouloir pas condamner avant d'avoir jugé. Henri de Dreux consentit enfin à lui soumettre le différend.

Il ne résistait que par fidélité aux principes de son ordre; car il paraît que sa cause était bonne; ou bien il calcula habilement que sa soumission lui serait comptée pour beaucoup par ses juges. Au mois de janvier 1236, la cour du roi rendit un jugement, qui lui fut entièrement favorable. Des commissaires furent nommés par le roi, pour apprécier le dommage causé à l'archevêque par les bourgeois ses vassaux. Les bourgeois furent condamnés à remettre toute chose dans l'état où elle se trouvait avant l'insurrection, à détruire les défenses qu'ils avaient élevées, à rétablir les fortifications qu'ils avaient abattues, et en outre à payer à leur seigneur dix mille livres parisis[1], à titre d'indemnité ; ils firent amende honorable et l'excommunication fut levée[2]. C'était un court instant de trêve, un intervalle de repos, plutôt qu'une paix véritable, pour

[1] 224,669 fr. 44 c., qui vaudraient de nos jours 1,123,347 francs.
[2] Raynaldus, art. 37, 38. — Tillemont, liv. II, p. 262 et suiv. — Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XXI.

ces cités remuantes et opprimées, entre ces pouvoirs jaloux et mal définis.

Il en fut de même à Beauvais. Les évêques de Beauvais poursuivirent longtemps le redressement du double tort que la reine leur avait causé, en usurpant leur justice, en exigeant le droit de gîte au delà de ce qu'ils croyaient être la limite légale. Ils transigèrent, pour le droit de gîte, qui fut définitivement fixé, en 1248, par une ordonnance convenue avec l'évêque Robert de Cressonsac : le roi le réduisit à une somme de cent livres parisis[1] par an, quand il n'allait pas à Beauvais; lorsqu'il y allait, son séjour, quelle qu'en fût la durée, donnait lieu à un supplément de contribution de cent autres livres. Quant au droit de justice, les prétentions opposées du roi, de l'évêque, du chapitre, du maire et des pairs de la commune, en faisaient une de ces questions qu'on ne résolvait pas au moyen âge. Lorsque l'une de ces autorités se sentait la plus forte, ou que l'occasion lui paraissait favorable, elle faisait acte de justice, et c'était l'origine d'un nouveau procès entre elle et ses adversaires, avec les incidents ordinaires d'appel au roi, au pape, de séditions populaires, d'interdits, d'excommunications. Des arrêts du parlement royal, des ordonnances, des accommodements privés suspendaient un moment, mais ne terminaient jamais ces querelles, qui renaissaient d'elles-mêmes, jusqu'au jour où tout s'effaça et fit silence sous le niveau du pouvoir royal, devenu absolu et despotique.

[1] 2,246 fr. 69 c.; plus de 11,000 francs de notre monnaie.

# LIVRE TROISIÈME

**1234 — 1241**

I. Enfance et éducation de saint Louis. — II. Mariage du roi. La reine Blanche et la reine Marguerite. — III. Dernière expédition contre Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. Soumission de ce prince. — IV. Le comte de Champagne devient roi de Navarre. Le domaine de la couronne agrandi des comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre et du vicomté de Châteaudun. Mort de Philippe Hurepel, comte de Boulogne. Le roi de Navarre méconnait ses obligations à l'égard du roi. Il est réduit à se soumettre. — V. Majorité du roi. — VI. L'inquisition en Languedoc. — VII. Robert le Bulgare. Les juifs massacrés. Émeute à Orléans. — VIII. Mariage du comte d Artois et fêtes de Compiègne. La chevalerie. Le Vieux de la Montagne. Projet formé par l'Empereur d'une conférence des souverains de l'Occident. — IX. Le pape et l'Empereur. L'Empereur excommunié. Sa croisade. — X. L'empire latin de Constantinople. Les Tartares. La couronne d'épines. — XI. Croisades du roi de Navarre et du comte Richard d'Angleterre. Le comté de Mâcon réuni au domaine royal. — XII. Seconde excommunication de l'Empereur. Guerre en Provence. Siége de Carcassonne. — XIII. Grégoire IX offre l'empire au comte d'Artois. Convocation d'un concile général. L'Empereur fait prisonniers les prélats qui se rendaient au concile. — XIV. Les Tartares en Europe. Mort de Grégoire IX. Longue vacance du saint-siége. L'empereur de Constantinople, réduit à faire argent de tout, cède au roi de nouvelles reliques. Fondation de la Sainte-Chapelle de Paris. — XV. Cour plénière de Saumur. Le comte de la Marche refuse de rendre hommage au comte de Poitiers, frère du roi.

## I

### ENFANCE ET ÉDUCATION DE SAINT LOUIS.

Qu'était personnellement ce jeune roi, que nous allons bientôt voir agir par lui-même et gouverner le royaume de France? Quelles avaient été son enfance, son éducation? Quelles espérances donnait-il?

Louis était un jeune homme aux traits délicats et purs. Sa grand'mère Isabelle lui avait transmis, avec le sang, la

beauté renommée des enfants de la maison de Hainaut, des cheveux blonds et abondants, un teint éclatant et vermeil[1]. Plus tard, les austérités, les souffrances de la croisade et les infirmités qui en furent les suites, pâlirent son visage, le creusèrent et mirent fortement en saillie les lignes principales de la physionomie. Ses traits exprimaient la douceur, plutôt que la force, cette douceur qui vient du cœur, qui en dénote la bienveillance et non la faiblesse. Sa force était tout intérieure, pour ainsi dire; il n'avait pas cette vigueur du corps qui peut braver impunément les dures fatigues de la guerre; mais il annonçait cette énergie de l'âme qui dompte les plus cruelles souffrances, surmonte les épreuves les plus difficiles et rend, même avec un corps débile, l'homme capable d'efforts extraordinaires.

Son enfance n'offrit rien de remarquable, que son exquise pureté. Sous la direction vigilante de sa mère, il contracta, dès l'âge le plus tendre, l'amour de la piété et des habitudes de pratique religieuse, dont aujourd'hui nous ne pouvons que difficilement nous faire une idée. La vie des gens du monde, des princes de cette époque, ressemblait singulièrement à la vie monacale, sous ce rapport; ceux qui entendaient tenir une conduite régulière ne se bornaient pas à assister chaque jour à la messe; ils y joignaient l'assiduité aux offices canoniaux, depuis matines jusqu'à vêpres, la lecture du bréviaire et des Pères de l'Église, des sermons fréquents. C'était la nourriture intellectuelle de la société laïque du temps; toute son éducation morale était là. Éducation insuffisante assurément, pour procurer à l'esprit cette souplesse, cette variété de ressources que lui donne l'étude des lettres grecques et latines. On restait sans notions exactes sur les sciences, sur le monde physique: l'ignorance à cet égard était extrême; l'histoire elle-même, incomplète,

[1] Ph. Mouskès, v. 27687.

étrangement défigurée par des fictions extravagantes, qu'on ne distinguait plus de la vérité, était devenue une source d'erreurs grossières, plutôt qu'un moyen d'instruction. Les tentatives de Charlemagne pour faire refleurir le goût et la culture des lettres, n'avaient eu qu'un succès éphémère; tout était retombé, après lui, dans les ténèbres. Le temps n'était pas encore venu, où la société laïque sentirait le besoin de s'instruire et trouverait autour d'elle assez de sécurité pour en avoir le loisir.

Au commencement du treizième siècle, la société religieuse seule, les cloîtres surtout, étaient en possession de cultiver les sciences. Entrer en clergie ne signifiait pas seulement se vouer à l'exercice des fonctions et des vertus religieuses ; c'était aussi se consacrer à l'étude des lettres, de la philosophie, de la physique, de toutes les connaissances déjà acquises ou reconquises par l'humanité. Lorsque plus tard l'interprétation et l'application des lois romaines amenèrent la création d'une nouvelle classe de savants, les légistes, ils se recrutèrent presque exclusivement d'abord dans le clergé; ce n'était que dans le sein du clergé qu'on trouvait des hommes préparés à aborder une étude quelconque. C'était l'unique voie ouverte à ceux qui se sentaient quelque goût pour les travaux de l'intelligence. Aussi le goût pour les travaux de l'intelligence constituait-il le signe principal, quelquefois unique d'une vocation cléricale. Dans ce temps, la foi pouvait se supposer toujours ; l'hérésie elle-même n'était que de la foi exaltée et égarée.

Un siècle qui produisit Alexandre de Halès, Guillaume d'Auvergne, Robert de Lincoln, Étienne Langton, Michel Scot, Vincent de Beauvais, Roger Bacon, Raymond Lulle, saint Bonaventure, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, est loin d'être un siècle nul pour les progrès de la science. Mais, ces hommes appartenaient tous au clergé; ils enseignaient à des clercs, c'est-à-dire à ceux qui vou-

laient devenir clercs comme eux; ils se formaient des successeurs, ils ne répandaient pas leurs lumières sur les autres classes, qui demeuraient étrangères à leurs études. Ce n'était pas chez eux parti pris, désir jaloux de jouir seuls du trésor des connaissances humaines et d'assurer par là la supériorité de leur ordre; l'Église ne s'est jamais refusée à communiquer par l'enseignement le dépôt sacré dont elle avait la garde, le flambeau dont elle tenait la flamme, non pas cachée sous le boisseau, mais abritée dans son sein. Mais qui eût alors songé à lui en demander sa part? Qui en éprouvait le besoin ou la curiosité, hors de ses rangs, dans une société où chacun vivait confiné dans les limites infranchissables de sa caste[1]? La société féodale, qui offre en apparence l'image du désordre et de la confusion, était, on le sait, de toutes les sociétés la plus réglée, ce qui ne veut pas dire la mieux réglée; il n'en est point qui ait été hérissée de plus de barrières, divisée en plus de compartiments, soumise à des règles plus minutieuses et plus diverses. Aussi n'y en eut-il jamais de plus troublée, de plus soulevée contre ses entraves. Tout le travail politique des siècles qui ont suivi son établissement, a pour objet de faire tomber ces barrières, de ramener ces règles à une règle commune, pour les personnes comme pour les choses.

Mais, si les hommes de la société laïque ne recevaient pas cette teinture des lettres et des sciences qui adoucit les mœurs, étend les idées et contribue pour une forte part à réaliser le type idéal de la civilisation, étaient-ils

[1] Saint Louis et sa femme, Marguerite de Provence, s'occupèrent attentivement de l'éducation de leurs enfants; ils en confièrent la haute direction au célèbre dominicain Vincent de Beauvais, auteur du *Speculum majus* (le Grand Miroir), vaste encyclopédie de toutes les connaissances du temps. Vincent de Beauvais composa même, à la demande de la reine, un traité *de Eruditione filiorum regalium*, qu'il lui dédia. Or, nous savons que Philippe le Hardi, fils et successeur de saint Louis, était un prince d'une ignorance extrême. Saint Louis ne faisait donc rien enseigner à ses fils, dans l'ordre des sciences humaines?

donc des barbares? Ni leur langage, ni leurs actions n'appartiennent à des barbares. Leur langage peut être parfois grossier, leurs actions peuvent être cruelles; ceci se rencontre au sein de la civilisation la plus avancée; mais le niveau général de la moralité, la hauteur des pensées, les principes de conduite ne le cèdent en rien à ceux de notre temps. Lorsque nous étudions la vie des hommes du moyen âge, nous les comprenons; quelques-uns excitent notre admiration; beaucoup nous instruisent par leurs exemples ou par leurs discours; sous le rapport moral, nous les sentons nos égaux; ne dit-on pas tous les jours qu'ils nous étaient supérieurs? N'entend-on pas des esprits éclairés et libéraux regretter que nous n'ayons plus ce sentiment profond du devoir, ce dévouement à la conviction, à l'idée, qui distinguaient nos aïeux du treizième siècle[1]?

C'est que, s'il leur manquait l'instruction littéraire et scientifique proprement dite, ces hommes recevaient une éducation morale complète; ils recevaient l'éducation religieuse. Car il est une lumière que les clercs étaient forcés de communiquer à leurs frères laïques; c'est « la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde[2]. » L'Église n'aurait plus été l'Église, si elle avait cessé un seul jour d'enseigner la science morale par excellence, celle de l'Évangile. L'Évangile avait apporté la divine égalité qu'il a pour but de répandre sur la terre; non l'égalité chimérique des richesses, de la force ou de l'intelligence, mais l'égalité des croyances, des sentiments, des mérites. Ces hommes avaient pour tout enseignement celui de l'Écriture sainte et de ses commentateurs : c'était assez

[1] « Certainement la moralité est plus éclairée aujourd'hui. Est-elle plus forte?... — Qui ne tressaille de joie en voyant la victoire de l'égalité?... Je crains seulement qu'en prenant un si juste sentiment de ses droits, l'homme n'ait perdu quelque chose du sentiment de ses devoirs. Le cœur se serre, quand on voit que, dans ce progrès de toute chose, la force morale n'a pas augmenté. » — Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 601.

[2] Saint Jean, c. I, v. 9.

pour élever leurs âmes à la hauteur de celles de leurs semblables qui sont nés dans l'état de civilisation le plus parfait.

Telle fut l'éducation de saint Louis. « La reine Blanche « elle-même, dit le confesseur de la reine Marguerite[1], « instruisit ledit roi, comme celui qui devait si grand « royaume gouverner, et comme celui qu'elle aimait « avant tous les autres (parmi ses enfants). Et il fut « nourri bien et saintement par les soins de ladite mère, « qui lui mettait devant les yeux bons exemples et avec « ce bons enseignements, et lui apprenait à faire toutes « choses qu'elle croyait qui fussent agréables à Dieu, et « par lesquelles les bons princes et chaque bon chrétien « peuvent et doivent plaire à Notre Seigneur; et lui en- « seignait à éviter les choses qui seraient contraires à la « volonté de Dieu. Et encore elle le baillait à garder et à « instruire dans les choses devant dites, à ceux qu'elle « pensait propres à ce faire : et lui baillait bonnes per- « sonnes, qui bon conseil lui donnassent pour le royaume « loyalement, sagement et fermement gouverner... Le « temps de croissance convenable pour travaux supporter, « adresse acquérir, corps aux exercices former (premier « jour très-bon pour les chétifs mortels), ne laissa pas « fuir le benoît saint Louis en vain ; mais le passa très- « saintement, comme celui qui savait bien que les meil- « leures choses s'envolent et que les pires choses demeu- « rent. Ainsi qu'en la cruche pleine, le dessus qui est « très-pur coule aisément, et ce qui est trouble reste : « ainsi dans la vie de l'homme ce qui est très-bon est au « commencement. Et le temps de sa jeunesse monsei- « gneur saint Louis n'employa pas vainement, mais le « passa très-saintement : car comme il fut à l'âge de qua- « torze ans ou environ, il fut en la garde de la noble dame « reine Blanche sa mère, à qui il obéissait en toutes

[1] *Historiens de France*, t. XX, p. 65 — Édition de 1761, p. 300.

« choses, laquelle, comme il a été dit, le faisait garder « très-diligemment et le gardait, et le faisait aller noble« ment et en noble atour, ainsi qu'il convenait à un si « grand roi. Auquel temps il s'occupait quelquefois pour « se récréer, à aller en bois et en rivière (à chasser et à « pêcher), et à autres exercices semblables, honnêtes « toutefois et convenables. Ce qui n'empêchait pas qu'il « n'eût toujours son maître en ce même temps qui lui en« seignait les lettres et l'instruisait ; et, comme ce même « bienheureux roi disait, le devant dit maître le battait « quelquefois pour lui enseigner cause de discipline[1]. « Et ledit benoît roi toujours en ce même temps enten« dait chaque jour la messe et vêpres à notes (en plain « chant), et toutes les heures canoniales aussi ; et pour

[1] « Par cause d'enseignement, » dit ailleurs le même auteur (p. 101, C.), c'est-à-dire dans l'exercice de ses fonctions d'instituteur. La coutume barbare de frapper les enfants, pour les forcer à apprendre, était commune à toutes les écoles du moyen âge ; on voit qu'elle n'épargnait pas même les rois. Ce n'était pas méchanceté chez les maîtres, mais routine, préjugé, insuffisance de méthode. Guibert de Nogent nous a laissé sur ce point un curieux et touchant récit de son éducation. (*Collection Guizot*, t. IX, p. 346-399.) « Mon maître, dit-il, m'accablait presque tous les jours d'une grêle de « soufflets et de coups, pour me contraindre à savoir ce qu'il n'avait pu « m'enseigner lui-même... Cependant, il me témoignait tant d'amitié, il « s'occupait de moi avec une si grande sollicitude, il veillait si assidûment « à ma sûreté, que, loin d'éprouver la crainte qu'on ressent communément « à cet âge, j'oubliais toute sa sévérité et lui obéissais avec je ne sais quel « sentiment d'amour... » C'étaient pourtant des coups très-sérieusement appliqués. « Un jour, continue Guibert, ma mère, écartant, bon gré, mal « gré, ce vêtement qu'on appelle chemise, vit mes petits bras tout noircis et « la peau de mes épaules toute soulevée et bouffie des coups de verges que « j'avais reçus. » — Saint Anselme visitant l'école d'une abbaye, l'abbé lui dit, en parlant des jeunes enfants qui la fréquentaient : « Ils sont méchants « et incorrigibles ; jour et nuit nous ne cessons de les frapper, et ils em« pirent toujours. » Et, comme saint Anselme, que son esprit de charité élevait au-dessus des préjugés de son siècle, se récriait sur ce que ce système cruel devait avoir de défectueux pour le développement de l'intelligence et des autres facultés de l'âme, l'abbé, se méprenant sur sa pensée, répliqua : « Eh ! qu'y pouvons-nous ? nous les violentons par tous les moyens « pour qu'ils profitent, et ils ne profitent pas ! » (*Vie de saint Anselme*, par M. de Rémusat.) Ce régime dura bien plus que le moyen âge ; c'est d'hier que ses dernières traces ont disparu de nos écoles et qu'on respecte dans l'enfant la dignité humaine. Et déjà saint Augustin se plaignait de la brutalité des maîtres de son temps ! (*Confessions*, liv. I, ch. IX.)

« cela ne laissait-il pas de les dire avec un autre, et il « avait chapelains et autres qui par jour et par nuit lui « chantaient messe, matines et les autres offices de sainte « Église, et il hantait l'église et entendait les services : et « quelque occupé qu'il fût, néanmoins il entendait la « messe et les autres heures, et avec cela il disait les « heures canoniales. Il fuyait tous jeux inconvenants, et « se gardait de toutes choses déshonnêtes et laides. A nul « il ne faisait injure par actes ou par paroles ; il ne mé- « prisait personne, ni ne jetait le blâme sur personne en « aucune façon ; mais il reprenait bien doucement ceux « qui parfois faisaient choses dont il pouvait se courroucer, « et les corrigeait en disant ces paroles : « Calmez-vous, « ou soyez en paix ; ne faites pas dorénavant ces choses ; « car vous en pourriez bien porter la peine. » Ou il leur « disait quelque chose d'approchant, et à chacun il parlait « toujours au pluriel. Il n'affirmait pas ce qu'il disait en « mêlant des serments à ses paroles ; mais il disait sim- « plement les choses telles qu'elles se présentaient. Il ne « chantait pas les chansons du monde, ni ne souffrait que « ceux de sa maison les chantassent, à sa connaissance ; « aussi commanda-t-il à un sien écuyer qui chantait bien « ces choses au temps de sa jeunesse, de s'abstenir de « chanter telles chansons, et il lui fit apprendre quelques- « unes des antiennes de Notre Dame et cet hymne *Ave,* « *maris stella*, quoique ce fût chose fort difficile à ap- « prendre ; et lui-même le benoît roi chantait quelquefois « ces choses dessus dites avec cet écuyer. »

Louis devint capable de lire et d'écrire le latin avec facilité ; il put comprendre et goûter l'Écriture sainte et les docteurs de l'Église ; le but scientifique était atteint [1].

[1] *Vie de saint Louis*, par Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, *Historiens de France*, t. XX, p. 15; Duchesne, t. V, p. 456 *bis*. — « Sa mère le bailla sous la cure d'un maître spécial, pour l'introduire en mœurs et en lettres, à ce qu'il entendist le service divin et la saincte Écriture, pour

Les efforts du maître tendirent à développer sur ce fond de connaissances la partie morale de l'éducation. De ce côté, le champ était sans limites, comme la fécondité du terrain; il ne fallait que seconder les tendances naturelles de cette âme tendre et pure, admirablement préparée par les soins de sa mère. Tous les enfants de la reine Blanche furent des modèles de vie régulière : sa fille Isabelle, la fondatrice de l'abbaye de Longchamp, vécut et mourut vénérée comme une sainte; les frères du roi, qui étaient bien loin de le valoir sous d'autres rapports, eurent des mœurs irréprochables. La calomnie qui s'était attachée à flétrir la reine Blanche, savait bien l'atteindre dans le point le plus sensible, en attaquant sa pureté. Celle de Louis ne fut pas épargnée; et sans doute le coup partait des mêmes mains, car c'était sa mère qu'on cherchait encore à frapper sous son nom. Un religieux, trompé par ces méchants bruits et animé d'un zèle indiscret, vint un jour reprocher à la reine de tolérer et même d'encourager les désordres de son fils. La reine eut l'humilité de se disculper, et elle ajouta : « Si mon fils, que j'aime « plus que toutes les créatures au monde, était malade à la « mort, et que je fusse assurée qu'il guérirait en péchant « une seule fois avec une femme qui ne fût pas sa femme « légitime, plutôt le laisserais-je mourir qu'offenser son « créateur par un seul péché mortel[1]! » Elle répéta souvent cette parole à Louis[2].

C'était là assurément une forte discipline pour l'âme du jeune prince. Une vie si rigoureusement ordonnée, de telles pensées sorties de la bouche de sa mère, devaient

plus l'émouvoir à aymer Dieu et garder ses commandemens. » — *La sainte vie et les hauts faits de monseigneur saint Louis, roy de France*, éditée par la corporation des merciers, 1666.

[1] Geoffroy de Beaulieu, *Historiens de France*, t. XX, p. 4; Duchesne, t. V, p. 445.

[2] Le confesseur de la reine Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, p. 64; édition de 1761, p. 298.

graver profondément dans son cœur les principes de morale les plus sévères.

> Il iert (était) simple, soufrant (patient), et chaste,
> Droituriers, plains de vérité,

a dit de lui très-justement, sinon très-poétiquement, un ancien auteur[1]. La simplicité, la patience, la chasteté, l'amour de la justice et de la vérité, telles étaient, en effet, ses vertus principales, au-dessous de celle qui les dominait et les résumait toutes, sa sincère et vraie piété. Le goût de la simplicité se manifesta chez lui de bonne heure. On a vu que sa mère veillait à ce que le costume répondît à la majesté de son rang; mais dès qu'il commença à se gouverner lui-même, il supprima de son extérieur toute apparence de luxe. Il en vint à une modestie de vêtements telle, qu'il se crut obligé d'indemniser les pauvres, qui profitaient des restes de la garde-robe royale. Très-jeune aussi, avant vingt ans, il renonça aux plaisirs de la chasse et de la pêche, qu'il aimait; il n'entretint plus ni chiens ni oiseaux de vénerie. Il croyait avoir mieux à faire.

On aurait tort de conclure de ces détails que Louis fût d'un commerce triste et d'humeur morose. S'il n'aimait pas les bateleurs, c'est que leurs farces n'avaient rien d'agréable pour un goût délicat; s'il interdit à son écuyer de chanter « les chansons du monde, » c'est que la poésie profane n'offrait le plus souvent que des idées et des tableaux d'une licence extrême. Ses contemporains nous le représentent comme un prince d'un caractère égal et gai, recherchant la société des personnes pieuses, mais aussi des personnes aimables et spirituelles. Il encourageait, parmi ceux qui l'approchaient, la plus grande liberté de paroles et d'opinion; il ne réprimait, sans emportement ni hauteur, avec la douceur et la sympathie d'un ami, que

[1] Guill. Guiart, *la Branche aux royaux lignages*, *Vie de saint Louis*, v. 26. Du Cange, p. 133; *collect. Buchon*, t. VIII.

les pensées contraires aux principes qu'il considérait comme inattaquables. Il jouissait pleinement de lui-même et des autres; il jouissait de la vie, dans la pureté de son âme et la force de ses convictions. Plus tard, parvenu au plus haut degré de la perfection religieuse, assis après le repas au milieu de ses amis, il disait volontiers à ses chapelains, qui offraient de lui lire quelqu'un de ses livres favoris : « Vous ne me lirez point; car il n'est si bon « livre qui vaille après manger une causerie[1]. » Notez qu'il s'agissait de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme ou de quelque autre Père de l'Église[2].

C'était un sage. Écartons un instant l'idée de foi religieuse : il suivait les règles de la plus saine philosophie. Socrate en a-t-il donné d'autres à ses disciples : le respect et le culte de la divinité, conformément aux rites de son pays et de son temps, la connaissance et la possession de soi-même, la bienveillance envers ses semblables, l'amour de ses devoirs, l'horreur du vice bas et dégradant, la fidélité à ses amis; qu'eût-il exigé de plus ou de moins? Et quelle âme serait sereine, quel cœur satisfait, quel visage souriant, sinon l'âme, le cœur et le visage du jeune homme marchant dans cette voie, sous l'œil du Dieu qu'il adore?

Un règne qui s'annonçait sous de tels auspices, devait faire concevoir les plus belles espérances. Louis n'était pas un prince d'un grand génie, mais, pour le bonheur des peuples qu'il était appelé à gouverner, ses vertus valaient mieux que le génie, parce que de ses vertus privées il fit des vertus publiques. Elles s'étendirent et s'accrurent, en proportion de la grandeur et de la puissance

[1] « Quant nous estions priveement leans, il sasseoit aus piés de son lit; et quant les preescheurs et les cordeliers qui la estoient, li ramentevoient aucun livre quil oyst volentiers, il leur disoit : « Vous ne me lirez point; « car il nest si bon livre après manger, comme quolibez (*quod libet*) : cest « a dire, que chascun die ce que il veut. » — Joinville, p. 290.

[2] *In quibus, quando sibi vacabat, valde libenter studebat.* — Geoffroy de Beaulieu, *Historiens de France*, t. XX, p. 15 ; Duchesne, t. V, p. 457.

royale, et il les appliqua toutes au profit des hommes. Il n'est pas de prince, pas d'homme, qui soit resté plus conséquent avec lui-même, dont les actes s'enchaînent plus naturellement, en partant d'un principe immuable ; parce qu'il n'en est point qui, dans un rang aussi élevé, ait pris comme lui pour unique règle de sa conduite les inspirations de sa conscience, éclairée par les lumières du christianisme, et qui leur soit si constamment demeuré fidèle. Saint Louis n'eut pas d'autre politique : politique nouvelle, surtout à cette époque de violence et de cupidité; politique féconde, qui lui inspira l'amour, la passion de la justice, un zèle infatigable pour améliorer les institutions du royaume, qui lui attira le respect de ses voisins et de ses vassaux, et valut à ses sujets le temps le plus paisible, le plus heureux, dont ait joui l'ancienne France.

## II

### MARIAGE DU ROI. — LA REINE BLANCHE ET LA REINE MARGUERITE.

Quand le roi fut entré dans sa vingtième année, sa mère songea à le marier. Elle avait jeté les yeux sur la princesse Marguerite, fille aînée de Raimond Bérenger, comte de Provence, et d'une mère célèbre par sa beauté, Béatrix de Savoie. L'année précédente, envoyant un chevalier qui avait sa confiance, Gilles de Flageac, en mission près du comte de Toulouse, la reine lui avait donné l'ordre de passer par la Provence, de voir Marguerite et de l'observer[1]. Le rapport de Gilles de Flageac avait été complétement favorable à la jeune princesse. Marguerite n'avait que treize ans, mais elle était de race méridionale ; son père appartenait à la maison de Barcelone, d'où sortaient également les rois d'Aragon. Elle était belle, d'un

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLII, p. 694.

caractère ardent, dévoué et généreux[1]. Elle paraissait destinée, son père n'ayant point de fils, à régner un jour sur la Provence.

Raimond Bérenger ne pouvait espérer une alliance plus illustre, plus propre à assurer un établissement considérable à ses trois autres filles, qui, toutes trois, en effet, portèrent aussi la couronne royale. Il accueillit avec empressement les ouvertures de la reine; dans sa joie, il promit une dot de dix mille marcs[2], qu'il était dans l'impossibilité d'acquitter et dont il ne paya jamais que deux mille marcs.

Une ambassade, présidée par Gauthier Cornut[3], archevêque de Sens, et par Jean de Nesle, chevalier de la maison du roi, alla chercher Marguerite en Provence. La princesse, conduite par son oncle, Guillaume de Savoie, évêque élu de Valence, accompagnée de l'ambassade française et d'une suite provençale, joignit le roi à Sens. C'est dans la cathédrale de cette ville que le mariage fut célébré, le samedi 27 mai 1234, par l'archevêque Gauthier Cornut, au milieu d'un grand concours des principaux du royaume. Le lendemain, dimanche, Marguerite fut couronnée solennellement par le même archevêque[4].

Le soir de leur union, quand les jeunes époux se furent retirés dans la chambre nuptiale, le roi se mit en prières

[1]
Il n'avoit feme plus gentil
Entre II mers, ce dient cil
Qui le connoissent, ne plus biele
Ne plus courtoise damoisiele.
Ph. Mouskès, v. 28695.

« Et fu une des plus larges (libérales) dames qui fu en son temps. » — Guill. de Nangis, p. 323.

[2] 521,200 fr.; plus de 2,600,000 fr. de notre monnaie.

[3] Fils de Simon, seigneur de Villeneuve des Cornuts, près de Montereau, et de Marguerite d'Aubusson, petite-fille de Robert Clément, tuteur de Philippe-Auguste et régent du royaume.

[4] Guill. de Nangis, p. 322-323. — La fête du couronnement de la reine coûta 2,520 livres parisis, 15 sous, 7 deniers (283,845 francs de notre monnaie), en y comprenant la dépense de l'hôtel pendant les trois jours que le roi passa à Sens. Les principaux articles sont:





et il invita sa femme à l'imiter. Trois nuits de suite, nouveau Tobie, il sacrifia les premiers transports de l'amour à la piété, avant de consommer le mariage [1]. Ce n'était pas

| | l. | s. | d. | valant de nos jours f. | c. |
|---|---|---|---|---|---|
| Pour six troubadours venus avec la reine. . . . | 40 | » | » | 4,493 | 35 |
| — les ménétriers . . . . . . . . . . . . . . | 112 | 32 | » | 12,761 | 20 |
| — le ménétrier du comte de Provence. . . . | 10 | » | » | 1,123 | 35 |
| — les gages de l'évêque, élu de Valence, et de ses compagnons. . . . . . . . . . . . . . | 236 | » | » | 26,511 | » |
| — échafauds dressés devant le cloître de Saint-Étienne (la cathédrale). . . . . . . | 27 | 12 | » | 3,100 | 45 |
| — une coupe d'or. . . . . . . . . . . . . . | 60 | 12 | » | 6,807 | 50 |
| — deux cuillers d'or. . . . . . . . . . . . . | » | 103 | » | 578 | 50 |
| — la couronne d'or de la jeune reine. . . . . | 58 | » | » | 6,515 | 40 |
| — les robes de soie des personnes de la suite, leurs fourrures, y compris l'hermine et la zibeline de la jeune reine. . | 314 | 12 | » | 35,340 | 50 |
| Le drap de soie étendu sur le siége du roi avait coûté . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 50 | » | 280 | 85 |

Les principales dépenses de l'hôtel sont :

| | l. | s. | d. | f. | c. |
|---|---|---|---|---|---|
| Pour le pain . . . . . . . . . . . . . . . . | 98 | 9 | 6 | 11,062 | 15 |
| — le pain du roi . . . . . . . . . . . . . | 20 | 16 | » | 2,336 | 55 |
| — le vin. . . . . . . . . . . . . . . . . | 307 | 14 | 6 | 34,568 | 20 |
| — la cuisine . . . . . . . . . . . . . . . | 667 | 13 | 7 | 75,008 | 55 |
| — la cire. . . . . . . . . . . . . . . . . | 50 | 16 | » | 5,706 | 60 |
| — l'avoine. . . . . . . . . . . . . . . . | 15 | 6 | » | 1,718 | 70 |
| — la chambre. . . . . . . . . . . . . . . | 59 | 16 | » | 6,717 | 60 |
| — la décime du pain et du vin, donnée en aumône. . . . . . . . . . . . . . . . | 42 | » | » | 4,718 | 05 |
| — les gages. . . . . . . . . . . . . . . . | 120 | » | » | 13,480 | 15 |

(*Recueil des historiens de France*, t. XXI, p. 246.)

La dépense de l'hôtel avait été du double de la dépense totale ci-dessus, pour le sacre du roi, savoir :

| | l. | s. | d. | f. | c. |
|---|---|---|---|---|---|
| Pour le pain. . . . . . . . . . . . . . . . . | 896 | » | » | 100,651 | 90 |
| — le pain du roi, pâtés et les façons. . . . . | 38 | » | » | 4,268 | 70 |
| — le vin. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 991 | » | » | 111,323 | 70 |
| — la cuisine. . . . . . . . . . . . . . . . | 1356 | » | 4 | 152,327 | 75 |
| — la cire et les fruits. . . . . . . . . . . | 138 | » | » | 15,502 | 20 |
| — la chambre du roi. . . . . . . . . . . . | 914 | 10 | » | 102,730 | 10 |
| — les dépens de la reine. . . . . . . . . . | 320 | » | » | 35,947 | 10 |
| — les gages et livraisons de l'hôtel, et pour le roi d'Outre-mer (Jean de Brienne). . | 400 | » | » | 44,933 | 90 |
| TOTAL. . . . . . . . . . . | 5,053 | 10 | 4 | 567,685 | 35 |

(Du Cange, *Observ. sur l'hist. de saint Louis*, p. 44)

C'est assurément à dessein que cette proportion dans les frais des deux cérémonies fut observée. Pour le sacre du roi, il n'y eut pas d'autre dépense que celle de l'hôtel.

[1] Le confesseur de la reine Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, p. 110; édition de 1761, p. 373. — Comme peinture de mœurs, en contraste avec cette idéale pureté du jeune roi de France, il est assez curieux de rappeler ici comment se comporta dans une circonstance semblable, à la

qu'il fût insensible à la beauté de Marguerite, ou que la tiédeur de ses sens lui rendît le sacrifice léger; au contraire, il n'avait pas imaginé de prémices plus méritoires à offrir à Dieu, que ce renoncement pénible.

Il ne manifesta que trop vivement, au gré de sa mère, la tendresse qu'il éprouvait pour sa femme. Il s'était donné à elle avec l'abandon et l'ardeur de la jeunesse sage et contenue. Le cœur de la reine Blanche en fut blessé; elle ne put voir sans jalousie cette affection qu'elle avait jusque-là conservée sans partage, livrée avec tant d'empressement à sa belle-fille; elle éprouva, avec la vivacité ordinaire de ses sentiments, cette impression douloureuse, bien connue des mères, qui les fait d'autant plus souffrir, qu'elles souffrent d'un mal qu'elles ont souhaité, d'un mal qu'elles ne voudraient pas voir cesser, de la vue de leur enfant heureux par un amour qui n'est plus le leur. La reine Blanche souffrait comme mère; elle craignait comme reine l'influence de Marguerite dans le gouvernement: elle fit tous ses efforts pour que la jeune reine ne fût que l'épouse du roi et non son conseil et l'associée de la couronne. Elle cherchait à rompre leur in-

même époque, un autre prince, qui cependant passe, à bon droit, pour le plus instruit et le plus spirituel des souverains du treizième siècle, l'empereur Frédéric II. L'année suivante, Frédéric épousa, lui aussi, une princesse jeune et belle, Isabelle d'Angleterre, sœur de Henri III. Il sut, comme Louis, résister à l'aiguillon de la chair... mais, pour attendre que le moment favorable lui fût indiqué par ses astrologues. « *Nocte vero prima qua concubuit Imperator cum ea, noluit eam carnaliter cognoscere, donec competens hora ab astrologis ei nunciaretur. Consummata autem carnali commixtione summo mane, deputavit eam quasi prægnantem diligenti custodiæ, dicens ei : « Custodi te sapienter, quia habes in utero masculum.* » (Matth Paris, p. 402.) Et, comme il avait rapporté de la croisade les goûts et les coutumes des Sarrasins, il sépara la malheureuse impératrice de ses femmes, pour la placer sous la garde d'eunuques maures « semblables à de vieux diables. » Puis, ne doutant pas de la science de ses astrologues, il renvoya aussitôt en Angleterre l'évêque d'Exeter, qui avait accompagné la princesse, et un frère dominicain, avec mission d'annoncer la future naissance de son fils à Henri III. L'événement parut justifier sa folle confiance; ce fils vint au monde : ce fut Henri de Souabe, auquel son père laissa, par testament, le royaume de Sicile, sous la tutelle du fameux Manfred.

timité, en tenant le roi éloigné de sa femme, durant les heures actives de la journée. Mais elle n'y mettait ni l'adresse, ni la douceur qui étaient nécessaires, pour se faire pardonner cette tyrannie intérieure ; elle déployait sans contrainte, dans une affaire domestique aussi délicate, son caractère résolu, impérieux et un peu rude.

« Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, dit Joinville[1], que la reine Blanche ne voulait pas souffrir, autant que cela dépendait d'elle, que son fils fût en la compagnie de sa femme, si ce n'est le soir quand il allait coucher avec elle[2]. L'hôtel qui leur plaisait le plus à habiter, au roi et à la reine, c'était à Pontoise ; parce que la chambre du roi était dessus et la chambre de la reine était dessous ; et ils avaient ainsi arrangé leur affaire, qu'ils tenaient leur parlement en un escalier tournant, qui descendait de l'une en l'autre chambre ; et ils avaient leur affaire si bien ordonnée, que quand les huissiers voyaient venir la reine en la chambre du roi son fils, ils battaient les portes de leurs verges, et le roi s'en venait courant en sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât ; et de même faisaient aussi les huissiers de la chambre de la reine Marguerite, quand la reine Blanche y venait, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois le roi était près de la reine sa femme, et celle-ci était en très-grand danger de mort, parce qu'elle s'était blessée d'un enfant qu'elle avait eu. Survint la reine Blanche,

[1] *Historiens de France*, t. XX, p. 281.

[2] L'édition de Joinville, de 1547, par P. de Rieux, présente ici une variante assez notable : « Quand le roi chevauchait par son royaume, et qu'il avait la reine Blanche, sa mère, et la reine Marguerite, sa femme, communément la reine Blanche les faisait séparer l'un de l'autre, et ils n'étaient jamais logés ensemble. Et avint un jour qu'eux étant à Pontoise, le roi était logé au-dessus du logis de la reine sa femme, et avait instruit ses huissiers de salle, en telle façon que quand il voulait aller coucher avec la reine, et que la reine (Blanche) voulait venir en la chambre du roi ou de la reine (Marguerite), ils battaient les chiens, afin de les faire crier ; et, quand le roi l'entendait, il se mussait (cachait) de sa mère. » Mais Pierre de Rieux altère souvent le texte, et il est plus que probable qu'ici l'intervention de la reine Blanche est exagérée.

qui prit son fils par la main et lui dit : « Venez-vous-en, « vous ne faites rien ici. » Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas ! Vous « ne me laisserez voir mon seigneur, ni morte, ni vive ! » Et alors elle se pâma, et on crut qu'elle était morte ; et le roi, qui crut qu'elle se mourait, revint, et à grand peine la remit-on en état. »

Ces scènes pénibles, ce despotisme exercé jusque dans l'intimité conjugale n'altérèrent pas les sentiments d'amour et de reconnaissance profondément gravés dans le cœur du roi, mais la reine Marguerite en reçut une impression ineffaçable ; elle ne pardonna jamais à sa belle-mère. Lorsque, bien des années plus tard (en 1253), à la nouvelle de la mort de la reine Blanche, le roi, qui était alors en Palestine, pleurait amèrement la perte de sa mère, Marguerite pleura aussi, mais elle avoua que ce n'était pas de regret ; elle n'était émue que de la douleur du roi et de l'isolement où se trouvait leur fille, qu'ils avaient laissée en France sous la garde de son aïeule [1].

## III

### DERNIÈRE EXPÉDITION CONTRE PIERRE MAUCLERC, COMTE DE BRETAGNE. SOUMISSION DE CE PRINCE.

Le roi et la jeune reine firent leur entrée à Paris, le 8 juin, au milieu de l'allégresse populaire. Le roi ne fit pas un long séjour dans sa capitale. La trêve avec l'An-

[1] « Madame Marie de Vertus, très-bonne dame et très-sainte femme, me vint dire que la reine menait très-grand deuil, et me pria d'aller vers elle pour la réconforter. Et quand je vins là, je trouvai qu'elle pleurait, et je lui dis que celui-là dit vrai, qui dit que l'on ne doit femme croire : « Car « c'était la femme que vous haissiez le plus, et vous en portez un tel deuil ! » Et elle me dit que ce n'était pas à cause d'elle qu'elle pleurait, mais à cause du chagrin qu'avait le roi du deuil qu'il menait, et à cause de sa fille (qui depuis fut reine de Navarre), qui était demeurée en la garde des hommes. » — Joinville, p. 281, B. — Ce qu'il y a de remarquable dans ce passage, c'est moins peut-être la franchise du propos que le ton de familiarité qui règne entre un sénéchal de Champagne et la reine de France.



gleterre et le comte de Bretagne expirait le 24 de ce mois; Pierre Mauclerc montrait des dispositions hostiles; il importait de le prévenir. Le roi avait convoqué une armée nombreuse; il partit pour se mettre à sa tête. Henri III n'avait envoyé au secours de son feudataire que soixante chevaliers et deux mille Gallois. Ce n'était pas avec ses propres forces, et cette aide dérisoire, que le comte pouvait entraîner sous sa bannière des vassaux mal disposés, contenir ceux qui lui étaient ouvertement contraires et lutter contre les troupes royales. Il sollicitait instamment de l'Angleterre un appui plus sérieux. En attendant, il essaya de se maintenir : son esprit fertile en ruses de guerre, son activité à tirer parti des circonstances, des accidents d'un pays dont la connaissance lui était familière, lui donnèrent d'abord quelque avantage. Comme en 1231, il surprit les convois et fit du butin. Le roi, bien conseillé, divisa son armée en trois corps, supérieurs chacun à tout ce que pouvait réunir le comte de Bretagne. La province fut envahie par trois points différents. Pierre Mauclerc comprit qu'il était vaincu. Il se hâta de demander une trêve, promettant, si le roi d'Angleterre en personne ne l'avait pas secouru avant la Toussaint, de se mettre à la discrétion du roi. Comme garantie de sa parole, il livra trois de ses châteaux. Le roi accorda la trêve à ces conditions.

Pierre Mauclerc se rendit aussitôt en Angleterre. Il ne put obtenir de Henri III ni les subsides, ni l'assistance armée qu'il réclamait. Il n'en pouvait plus accuser Hubert de Bourg; depuis deux ans, ce ministre était disgracié. Mais, les embarras intérieurs, au milieu desquels Henri III gouvernait péniblement l'Angleterre, paralysaient les ressources financières que n'avaient pas épuisées d'avance ses prodigalités et sa mauvaise administration; d'ailleurs, les résultats de l'alliance contractée avec le comte de Bretagne étaient trop stériles, pour l'engager

à tenter de nouveaux efforts, à faire de nouveaux sacrifices. Le roi et le comte se séparèrent brouillés ; le comte, pour venir rendre son hommage à son véritable suzerain, le roi de France ; le roi, pour faire saisir le comté de Richemont et tout ce qu'il avait rendu en Angleterre au comte de Bretagne [1].

Les conditions imposées, au nom du roi de France, à Pierre Mauclerc, ne furent plus aussi douces que celles de l'Accommodement de Vendôme. Les stipulations de Vendôme étaient, d'ailleurs, devenues sans objet, par la mort du fiancé de la princesse Yolande de Bretagne ; Jean, frère du roi, avait cessé de vivre en 1232. Le comte de Bretagne dut renoncer aux concessions qui lui avaient été faites par la reine avec tant de libéralité : Il rendit Saint-Jacques de Beuvron, Bellesme, la Perrière au Perche, tout ce qui lui avait été accordé dans l'Anjou et dans le Maine ; il livra, à titre de gage, pour quatre ans, Chantonceaux, Saint-Aubin et Mareuil ; il promit d'aller servir cinq ans en Palestine, dès que son fils, devenu majeur, aurait pris possession du comté de Bretagne ; il rétracta le serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre, il se soumit enfin absolument au bon plaisir du roi et « de son illustre mère, » et jura au roi et « à son illustre mère » de les servir fidèlement « contre toute créature qui pût vivre et mourir [2]. » Une lettre souscrite par le comte précisait davantage ce dernier engagement : dans cette lettre, le comte de Bretagne s'engageait à ne faire aucune alliance, par lui-même, par son fils ou par sa fille, ni avec le roi d'Angleterre et les siens, ni avec quiconque

[1] Matth. Paris, p. 392. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 612.

[2] « *Ego in charissimum dominum meum et in illustrem dominam matrem ejus me compromisi, et me supposui voluntati eorum* haut et bas *de omnibus illis quæ pro se voluerint dicere, et sicut dixerint ego faciam.* » — « *Ego charissimo domino meo Ludovico regi Francorum illustri, et dominæ reginæ illustri matri ejus, bene et fideliter serviam et eos juvabo bona fide contra omnem creaturam quæ possit vivere et mori.* » — *Actes de Bretagne*, t. Ier, p. 1279-1280. Daru, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 26.

aurait guerre ou trêve avec le roi de France (novembre 1234)[1]. Cette fois, ce fut bien un traité de paix définitif : Pierre Mauclerc, jusqu'à ce qu'il remît à son fils le gouvernement de la Bretagne, resta fidèle à ce dernier serment ; et même lorsqu'il fut rentré dans la classe des simples chevaliers, le roi ne l'eut plus pour ennemi.

Le roi et sa mère n'oublièrent pas, au jour du triomphe, qu'ils le devaient en partie aux bons services que leur avait rendus la noblesse bretonne. Ils firent promettre au comte d'exécuter ce qu'ordonnerait le roi, après qu'une enquête aurait été faite au sujet des plaintes articulées par les seigneurs de Bretagne. Leurs réclamations portaient sur cinq points principaux : le droit de bail et de rachat, le droit de fortifier leurs places, le droit de bris ou de lagan, la liberté des testaments et l'hommage de leurs hommes. Ils accusaient le comte d'avoir usurpé ces divers droits, dont jouissait à titre égal chaque baronnie sans qu'ils fussent le privilége exclusif du prince. Les témoins qu'ils firent entendre dans les enquêtes, particulièrement dans la troisième et la plus générale, affirmèrent qu'en effet les comtes de Bretagne, prédécesseurs de Pierre Mauclerc, n'avaient jamais eu le bail, ni le rachat des terres de leurs hommes ; que les barons pouvaient, suivant leur bon plaisir et sans avoir besoin d'être autorisés par le comte, fortifier leurs châteaux ; qu'ils avaient le droit de lagan ou de bris des vaisseaux échoués sur les côtes dépendant de leurs domaines ; que chacun était libre de disposer, comme il l'entendait, par son testament, de ses biens et de la tutelle de ses enfants ; que les hommes des barons ne devaient point l'hommage au comte[2]. A propos de ce droit barbare de bris ou lagan, Guiomar, seigneur de Léon, se vantait d'avoir dans ses

[1] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. Ier, p. 233.
[2] Dom Lobineau, t. Ier, p. 234 ; les enquêtes, aux *preuves*, t. II, p. 383-388.

terres une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde; c'était un rocher, contre lequel maint navire, entraîné par le courant, venait se briser, et qui lui rapportait, disait-il, bon an mal an, au moins dix mille sous [1].

Malheureusement, nous n'avons pas les décisions royales, qui durent suivre ces enquêtes.

## IV

LE COMTE DE CHAMPAGNE DEVIENT ROI DE NAVARRE. — LE DOMAINE DE LA COURONNE AGRANDI DES COMTÉS DE CHARTRES, DE BLOIS, DE SANCERRE, ET DU VICOMTÉ DE CHATEAUDUN. MORT DE PHILIPPE HUREPEL, COMTE DE BOULOGNE. LE ROI DE NAVARRE MÉCONNAIT SES OBLIGATIONS A L'ÉGARD DU ROI. IL EST RÉDUIT A SE SOUMETTRE.

En même temps qu'il pacifiait la Bretagne, pour toute la durée de son règne, le roi acquérait à la couronne la suzeraineté directe des comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, et du vicomté de Châteaudun, appartenant au comte de Champagne. Ce prince lui cédait généralement les droits et les domaines qu'il possédait dans ces seigneuries, ne se réservant que les fiefs qu'il tenait dans le Perche, lesquels encore dépendant du comté de Chartres, entraient sous l'hommage direct du roi. Le comte de Champagne avait besoin d'argent, pour désintéresser sa cousine Alix, reine de Chypre, et obtenir qu'elle renonçât à ses prétentions sur la Champagne et sur la Brie. Or, l'argent monnayé ne se trouvait jamais en grande abondance dans les mains des seigneurs féodaux. Leurs droits se percevaient, pour la plupart, en nature. A moins qu'ils n'eussent une extrême prévoyance, ce qui était bien rare, lorsque le besoin d'une somme un peu considérable se faisait sentir, ils étaient réduits à emprunter à des

[1] Dom Lobineau, t. Ier, p. 203; enquête de 1235.

usuriers juifs ou italiens; ou bien il leur fallait vendre une partie de leurs domaines, s'ils trouvaient un acheteur d'une conduite plus prudente que la leur.

Alix, reine de Chypre, fille du comte Henri de Champagne, représentait, on se le rappelle[1], la branche aînée de sa maison; mais l'irrégularité de la position de sa mère, Isabelle de Jérusalem, qui s'était remariée deux fois, du vivant de son premier mari, avait fait considérer la naissance d'Alix et de sa sœur Philippe, issues du troisième mariage, comme illégitime. Les papes et la cour du roi de France avaient repoussé les prétentions des deux sœurs sur l'héritage des comtes de Champagne; cet héritage avait passé à la branche cadette, dans la personne du comte Thibaud III, père de celui dont il est ici question. On se souvient aussi que les barons de France, ligués contre Thibaud de Champagne, avaient prétendu faire valoir les droits d'Alix. Ils l'avaient mandée en France. Mais, avant qu'elle y fût arrivée, la reine Blanche était parvenue à conclure l'accommodement de Compiègne (septembre 1230), et la paix était faite entre le comte de Champagne et ses ennemis.

La reine de Chypre, qui avait quitté l'Orient avec l'espoir de se voir soutenue par une ligue puissante, arriva en 1233, et non-seulement elle trouva son parti dissous, mais elle vit successivement disparaître ceux que leur haine déclarée contre son adversaire lui donnait pour appuis naturels. Philippe Hurepel, comte de Boulogne, mourut au commencement de l'année 1234[2]. On ne

[1] Voy. livre II, p. 170.

[2] Philippe Hurepel laissait une fille unique, Jeanne; elle épousa, en 1236, Gaucher de Châtillon, seigneur de Saint-Aignan, qui mourut en héros, lorsque le roi fut fait prisonnier en Égypte. Il n'avait pas d'enfant, et l'apanage constitué par Louis VIII, en faveur de son frère, fit retour à la couronne. La veuve de Philippe Hurepel, Mathilde de Boulogne, se remaria, en 1238, à Alphonse de Portugal, neveu par son père de Ferrand, comte de Flandre, et par sa mère, Urraque de Castille, de la reine Blanche. Ferrand, comte de Flandre, était mort le 27 juillet 1233, laissant une fille qui mourut en bas âge.

manqua pas de répéter qu'il avait été empoisonné, comme son frère Louis VIII, par le comte de Champagne, et les accusations calomnieuses répandues contre la reine Blanche, au début du règne, reprirent quelque faveur. Presque en même temps que le comte de Boulogne, moururent deux autres personnages, partisans zélés de la cause d'Alix, Robert d'Auvergne, archevêque de Lyon, et Robert, comte de Dreux, frère de Pierre Mauclerc[1].

Le pape, d'un autre côté, persistait à ne point reconnaitre la reine de Chypre comme fille légitime de la maison de Champagne; le roi et sa mère lui étaient contraires; elle sentit la nécessité de transiger et de tirer de son désistement le meilleur parti possible.

La fortune, qui semblait vouloir combler le comte Thibaud de tous ses dons à la fois, n'avait pas seulement fait disparaître ses ennemis les plus dangereux, elle venait de lui donner un trône. Sanche VII, roi de Navarre, mourut le 7 avril, sans laisser de postérité; son héritier le plus proche était Thibaud, fils de sa sœur Blanche. Thibaud, reconnu pour roi sans opposition, fut couronné à Pampelune, un mois après le décès de son oncle. Devenu roi de Navarre, il ne fut que plus empressé de traiter avec sa cousine et d'affranchir la Champagne et la Brie de cette menace perpétuelle de revendication.

L'accord se fit en présence du roi, au mois de septembre. Archambaud de Bourbon représentait son gendre Thibaud, qui se trouvait encore en Navarre. Alix renonça à ses prétentions, moyennant deux mille livres de rente en fonds de terre, et une somme de quarante mille livres tournois, une fois payée[2]. Elle se réserva tous

[1] Chron. de Baudoin d'Avesnes, *Historiens de France*, t. XXI, p. 162. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, *ibid.*, p. 612. — Ph. Mouskès, v. 28126 et suiv.

[2] Joinville, p. 204. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 163.— Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 612.— Les conventions, ap. Du Cange. *Observations*. p. 46. — Ces 2,000 livres vaudraient de nos jours environ 180,000 francs, et les 40,000 livres, 3,600,000 francs

ses droits, pour le cas où la postérité légitime du comte de Champagne viendrait à s'éteindre. C'est afin de se procurer cette somme de quarante mille livres, que Thibaud vendit au roi, pour le même prix, les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, et le vicomté de Châteaudun, ou du moins les droits de suzeraineté et le domaine utile qu'il y possédait. Le roi paya la reine de Chypre, au mois de novembre, en même temps que se jurait la paix avec le comte de Bretagne: double avantage, double force apportés à la couronne, qui se trouva à la fois mieux assurée et plus puissante. La couronne et le roi le devaient à l'ordre sévère maintenu par la reine Blanche dans les finances. Ce ne fut pas un des moindres mérites de cette princesse éminente, ni la moindre des qualités qu'elle transmit à son fils. Le roi suivit soigneusement cet exemple; jamais ni son service ni ses desseins ne souffrirent d'un embarras d'argent; toujours il fut prêt à profiter des occasions qui s'offrirent à lui, de réaliser par des contrats de vente, librement consentis, des acquisitions profitables à la couronne. Il agrandit le domaine royal par l'épargne; c'était moins chevaleresque que la conquête; mais c'était plus sûr et sans aucun doute plus moral.

Une année s'était à peine écoulée, depuis que ces arrangements avaient été pris avec le comte de Champagne, qu'on apprit à la cour de France que Thibaud, au mépris de son devoir de vassal et des engagements les plus formels, venait, sans requérir le consentement du roi, de marier Blanche, sa fille, à Jean, fils de Pierre Mauclerc et comte de Bretagne (janvier 1236). Le droit du suzerain de consentir ou de s'opposer au mariage de la fille de son vassal, était, dans la société féodale, un droit essentiel, d'où dépendaient la sûreté du suzerain et le loyal service des fiefs. Le fief étant originairement une concession, accordée sous la charge du service militaire, nul ne

pouvait imposer à son seigneur un vassal qui lui fût hostile, ou même qui ne lui agréât pas. C'est ce qui serait arrivé, si le titulaire du fief avait pu le transmettre librement, ou qu'il n'eût pas été tenu de demander le consentement du seigneur, pour conclure un mariage, qui appelait éventuellement un étranger à lui succéder. Le roi ou sa mère avaient eu plusieurs fois déjà l'occasion d'appliquer ce principe, notamment en empêchant le mariage du roi d'Angleterre avec Jeanne, fille et héritière du comte de Ponthieu; celui de Simon de Montfort, comte de Leicester, avec la comtesse de Flandre, veuve de Ferrand; celui du même Simon avec Mathilde, veuve de Philippe Hurepel, comte de Boulogne.

Le roi avait le plus grand intérêt à ce qu'une princesse, qui pouvait hériter d'une province située, comme la Champagne, au cœur du royaume, aux portes de la capitale, entrât dans une famille amie. Aussi, la reine Blanche ne s'était-elle pas contentée de la garantie légale, consacrée par les coutumes. L'exemple de ce qui se passait en Angleterre, où les promoteurs de la Grande Charte tendaient à s'affranchir de cette règle, et l'importance que la Champagne avait en elle-même et pår sa situation, avaient éveillé sa sollicitude. Dans le cours des négociations intervenues entre elle et le comte Thibaud, pendant son orageuse régence, la reine avait, à plusieurs reprises, fait prendre par le comte l'engagement formel de ne point marier sa fille, sans l'assentiment du roi. Thibaud s'était même engagé, s'il manquait à sa promesse, à livrer au roi trois places fortes de la Champagne.

Aucune alliance, contractée par les princes de Champagne, ne pouvait être plus alarmante pour la maison de France, qu'une alliance avec les Dreux de Bretagne. C'était la reprise de la tentative de Val-Secret, que la reine avait si à propos fait échouer. Cette démarche décelait chez le comte des dispositions peu sûres, et le soin qu'il avait

pris de la tenir secrète, montrait assez qu'il ne doutait pas de la désapprobation du roi. Mais Thibaud avait eu une bouffée d'orgueil, depuis qu'il se sentait solidement établi sur le trône de Navarre; il se croyait en quelque sorte l'égal du roi de France. Il oubliait que le titre ne fait pas la puissance, ni la multiplicité des domaines, la fòrce d'un souverain; car, suivant la remarque d'un judicieux historien[1], « s'il se trouvait décoré d'un titre plus élevé, sa puissance n'en était pas augmentée. La Champagne et la Navarre séparées ne pouvaient jamais se secourir l'une l'autre, tandis que chacune à son tour se trouvait compromise pour des intérêts ou des querelles qui ne devaient regarder que l'autre. » D'un autre côté, il était d'un intérêt majeur pour lui de se mettre en bons rapports avec les maîtres de la Bretagne, attendu que c'était par le port de Nantes qu'il communiquait de ses États du Nord avec ceux du Midi. Son puissant voisin, le duc de Bourgogne, s'était complétement réconcilié avec lui; ses autres ennemis étaient morts ou apaisés; il avait pris la croix l'année précédente, ce qui lui assurait la protection du saint-siége, outre que le pape lui savait beaucoup de gré de ce que, par le fait du hasard ou de sa propre volonté, il n'avait point pris part aux actes du parlement de Saint-Denis, dirigés contre la juridiction ecclésiastique. Ces divers motifs lui firent croire qu'il pouvait impunément braver le mécontement du roi.

Tant de présomption lui réussit mal. Le roi, aussitôt qu'il avait connu le mariage de Blanche de Champagne, avait fait sommer le comte de lui livrer trois châteaux, conformément aux conventions arrêtées entre eux. Le comte ne s'exécuta pas : il poussa même l'audace, jusqu'à réclamer les comtés qu'il avait vendus au roi, pour désintéresser sa cousine, la reine de Chypre; il prétendait n'avoir entendu que les engager, et il se disait prêt à en

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, 1823-1826, t. VII, p. 131.



rembourser le prix. Ceci était absolument contraire aux termes comme à l'esprit du contrat consenti par Thibaud, contrat que la reine de Chypre avait approuvé par lettres patentes, en qualité d'héritière contingente de la Champagne, ce qu'elle n'aurait pas été appelée à faire s'il se fût agi d'un simple prêt sur engagement[1]. Thibaud rêvait la reconstitution d'une ligue contre le roi, à la faveur de laquelle, il espérait parvenir à recouvrer des domaines qu'il se repentait d'avoir aliénés. Il négocia avec le comte de la Marche et plusieurs autres barons[2]; il comptait que Pierre Mauclerc s'empresserait de lui prêter son concours. On lui fit de belles promesses, peut-être pour l'engager davantage et le perdre; car, ses pairs gardaient certainement plus de rancune à lui qu'à la reine. Il rassembla ses hommes et fortifia ses châteaux. Mais ses alliés ne se montrèrent pas; il demeura isolé, à portée des coups du roi. Aussi, la folle confiance qui l'animait ne put-elle tenir devant l'attitude résolue de la cour.

Le roi avait publié son ban de guerre. Dans les premiers jours de juin, une armée, très-redoutable pour les forces du roi de Navarre, se trouvait réunie à Vincennes, à une marche des frontières de la Brie. La vue d'un danger si proche dissipa les dernières illusions de Thibaud. « Il

[1] « *Ego Theobaldus Campaniæ et Briæ comes palatinus... Charissimo Domino meo Ludovico regi Francorum illustri* vendidi *pro XL millibus librarum Turonensium, de quibus idem Dominus rex mihi plene satisfecit, feoda mea comitatus Carnatencis, cum pertinentiis suis*, etc., etc. » *Actum anno incarnat. Dom.* 1234, *mense sept.* — « *Alix, Dei gratia regina Cypri... Venditionem illam quam dilectus consanguineus noster Theobaldus comes Campaniæ fecit illust. Dom. Ludovico regi Francorum... Gratum gerimus, et acceptum, et pro nobis et hæredibus nostris, quitamus eidem Dom. regi, et ejus hæredibus in perpetuum. — Et licet in compositione facta inter nos et supradictum comitem sit contentum, et inter nos conventum, quod si idem comes sine hærede ab ipso matrimoniali linea descendente decederet, jus nostrum... salvum sit..., non obstante hoc dicta feoda cum eorum pertinentiis eidem Dom. regi, et ejus hæredibus concedimus habenda in perpetuum et tenenda.* » *Actum anno Dom.* 1234, *mense novembri.* — Du Cange, *Observations*, p. 46.

[2] Matth. Paris, p. 415, 417.

fut en grand mésaise[1]; » il se hâta d'envoyer des ambassadeurs solliciter une paix, que lui seul avait compromise. Ses ambassadeurs n'obtinrent rien; ce n'était pas la paix qu'on voulait qu'il demandât, mais son pardon, et qu'il vînt l'implorer lui-même, en reconnaissant sa faute. La reine Blanche, qui lui rendait un dernier service, lui fit dire de se hâter, et de s'en remettre à la merci du roi. Thibaud accourut à Vincennes. « Le roi, qui aussi comme il était roide en justice vers les rebelles et vers les orgueilleux, fut doux et débonnaire toujours aux humbles, lui pardonna son méfait volontiers et de gré[2]. » Ce ne fut pas toutefois sans condition. Thibaud dut confirmer expressément la vente des seigneuries de Chartres, de Blois, de Sancerre et de Châteaudun, promettre d'exécuter enfin la croisade, à laquelle il s'était engagé, à la paix de Compiègne, en 1230, et dans tous les cas, ne pas reparaître de sept ans dans ses terres de France, qui demeureraient tout ce temps-là sous la garde du roi. De plus il livra en garantie les villes de Montereau et de Brai-sur-Seine.

Cette ridicule tentative exposa Thibaud à la risée publique; son attitude, en arrivant à Vincennes, était celle d'un suppliant; à son départ, il fut bafoué, injurié par les valets de la cour. Les gens du prince Robert, frère du roi, l'attendirent au passage, lorsqu'il quitta le château; ils lui jetèrent un fromage mou en plein visage, le couvrirent de guenilles et d'ordures et coupèrent la queue de son cheval. Le roi ordonna que les coupables fussent pendus; mais Robert les sauva, en déclarant qu'ils n'avaient agi que par son ordre. Il fallut que le roi donnât au roi de Navarre une escorte, pour protéger son retour et sauver, sinon sa vie, au moins sa dignité. Thibaud ne

[1] Guill. de Nangis, p. 322-323.
[2] Guill. de Nangis, *ibid.*

tarda pas à gagner le port de Nantes, où il s'embarqua pour la Navarre[1].

### V

#### MAJORITÉ DU ROI.

Ce fut la première circonstance où le roi dut exercer seul le souverain pouvoir; il avait accompli, le 15 avril, sa vingt et unième année. L'âge de la majorité n'était pas encore différent pour les rois et pour leurs sujets, pour ceux qui gouvernent l'État et pour ceux qui n'ont à conduire que leurs affaires privées. La transition fut insensible; il n'y avait pas eu, pour ainsi dire, de minorité, en ce sens que la reine mère n'ayant point pris la qualité de régente, les actes de l'autorité royale s'étaient toujour accomplis au nom du roi, comme s'il eût été capable de les consentir avec connaissance de cause. En réalité, ce furent longtemps encore les mêmes mains qui tinrent les rênes, le même esprit qui dirigea. Depuis plusieurs années, le roi s'occupait des affaires, sous la direction de sa mère; il continua de rechercher avec empressement des conseils, dont il appréciait la sagesse et le dévouement. L'influence de la reine Blanche ne cessa qu'avec sa vie. C'est un exemple, unique peut-être dans l'histoire. D'ordinaire, les rois devenus maîtres de leurs actions, secouent comme un joug importun l'autorité sous laquelle ils ont vécu durant leur minorité, ou ne subissent que par faiblesse un empire qui se prolonge malgré eux; détestant d'autant plus cet empire, qu'il est exercé par une main ferme, sans flatterie, sans coupable complaisance. Il n'en fut pas de même ici. C'est un trait qu'il faut remarquer

[1] Chron. de Saint-Denis, *Historiens de France*, t. XXI, p. 111. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 616. — Guill. de Nangis, p. 322-323. — Ph. Mouskès, v. 29138 et suiv. — Président Fauchet, *Des Poëtes français*, ch. xv, p. 564. — *Chron. de Rains*, p. 192.

dans le caractère de saint Louis, pour le bien comprendre : il accepta, il sollicita par fermeté de principes, par fidélité à ses convictions, une assistance que d'autres ne reçoivent que par mollesse ; dominé qu'il était par « ce sentiment exquis, cet amour inquiet du devoir, la principale de ses qualités[1]. »

Dans la conduite de sa vie privée il usa également à sa manière des priviléges de l'émancipation, en redoublant d'attention sur lui-même, d'austérité religieuse, de charité envers les hommes. Charité ardente et active, une seule classe de personnes exceptée, les hérétiques ; et c'est là le point obscur, l'ombre du tableau, dans cette nature si lumineuse et si pure. La faute n'en doit pas être imputée au roi seul ; il ne faisait que partager les préjugés de son siècle ; mais il les partageait absolument. Il détestait l'erreur religieuse ; il ne doutait pas de la légitimité des moyens de force les plus rigoureux, pour la combattre et l'anéantir ; il aurait cru manquer à son premier devoir, s'il n'avait pas employé la puissance dont Dieu l'avait revêtu, à soumettre ceux qu'il considérait comme les ennemis personnels de Dieu. Il admettait bien que les clercs, lorsqu'ils étaient très-habiles, pouvaient essayer de les ramener par la discussion : « Mais, pour « le laïque, disait-il, quand il entend médire de la loi « chrétienne, il ne doit la défendre que de l'épée, de « laquelle il doit donner dans le ventre, tant qu'elle y « peut entrer[2]. » Le roi concluait ainsi, après avoir raconté l'action d'un vieux chevalier, qui, dans une discussion entre clercs et rabbins, à l'abbaye de Cluny, avait assommé le premier juif qu'il avait entendu nier une des vérités du christianisme ; action que le roi approuvait fort. Il n'appliqua jamais cette abominable doctrine[3], telle

[1] Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 533.
[2] Joinville, p. 198.
[3] Nous reviendrons sur ce propos. Voy. t. II, l. X, ch. III.

qu'il l'énonçait. C'était beaucoup trop déjà de l'énoncer. Mais, si l'âme vraiment supérieure de ce prince ne pouvait s'élever sur ce point au-dessus des fausses idées de son temps; si, près de deux siècles plus tard, l'homme qui eut la gloire d'être universellement tenu pour digne d'avoir composé l'*Imitation de Jésus-Christ*, Gerson, professait encore les mêmes principes, comment s'étonner que dans les provinces, théâtre de la guerre des albigeois, le clergé marchât résolûment à une persécution générale et permanente?

## VI

### L'INQUISITION EN LANGUEDOC.

Le Midi l'avait vu naître, on se le rappelle [1], des prescriptions des conciles de Narbonne, en 1227, et de Toulouse, en 1229, qui posèrent dans cette contrée les bases de l'inquisition. L'inquisition, telle qu'elle fut ordonnée par ces conciles, était une extension abusive donnée au pouvoir ecclésiastique, mais du moins à un pouvoir légitime et reconnu, au pouvoir des évêques. Le troupeau n'était pas soustrait à la conduite de son pasteur, qui le connaissait, qui avait un certain intérêt à le ménager; on pouvait espérer que, dans ce départ rigoureux des bons et des mauvais, l'évêque ne serait influencé que par le désir de concilier les sollicitations de la charité avec les exigences du devoir et de la vérité. D'ailleurs, l'élément laïque intervenait en principe dans la composition de la commission de recherche; il devait modérer le zèle trop ardent des ecclésiastiques, en même temps qu'il offrait une nouvelle garantie d'impartialité. On conçoit que les prélats de Languedoc aient pu se faire illusion sur la va-

[1] Voy. ci-dessus, liv. II, ch. v et viii, p. 141 et 165.

eur d'une organisation semblable. Mais, en 1233, il se fit un changement capital.

La cour de Rome, excitée par les plaintes des moines, trouva que la poursuite des hérétiques était mollement conduite par les évêques. Sous prétexte que ceux-ci n'avaient pas le loisir de s'en occuper avec assez de suite, le pape Grégoire IX confia l'inquisition aux frères prêcheurs ou dominicains[1]. Les évêques réclamèrent avec insistance, durant de longues années, sans pouvoir obtenir ni de ce souverain pontife, ni de ses successeurs, la réparation de cette grave atteinte portée à l'autorité diocésaine. Les papes étendirent de plus en plus les priviléges accordés aux moines inquisiteurs. Ils furent affranchis de la juridiction épiscopale ; ils eurent le pouvoir de s'absoudre entre eux des censures ecclésiastiques ; ils jugèrent sans appel les procès d'hérésie, et bientôt ils comprirent sous ce titre toutes les accusations qui de près ou de loin touchaient aux choses de la foi, telles que les accusations de sortilége, de magie, de maléfice, de judaïsme, etc. Comme ils condamnaient seuls, seuls ils pouvaient absoudre. On peut dire que l'autorité tout entière était passée des mains des évêques dans leurs mains ; car, ils tenaient la justice, et quelle personne ou quel fait pouvaient se défendre absolument de leur appartenir ? Les papes, en les élevant à ce degré inouï de puissance, étaient poussés par l'espoir de réaliser ce rêve de domination réelle et universelle, qu'ils ont longtemps poursuivi. Ils avaient trouvé dans les ordres mendiants des instruments admirables, pour faire sentir en tous lieux l'action de leur pouvoir, des ministres toujours prêts, toujours dociles, et qui n'attendaient point de récompense. Ce n'était pas seulement à l'inquisition, c'était au gouvernement religieux de tous les pays catholiques qu'ils prétendaient les employer.

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. LIII. — Dom Vaissète, t. V. liv XXIV, ch. LXXXVII.



Les moines, voués à une obéissance passive, sans liens avec la société civile, dont ils méprisaient les intérêts, exercèrent leurs fonctions inquisitoriales sans ménagement, sans pitié, avec une sombre énergie, d'autant plus implacables qu'ils ignoraient les craintes et les espérances de l'ambition terrestre. Ils mirent en usage une procédure occulte, qui, se combinant avec les réformes judiciaires de saint Louis encore dans leur germe, engendra une confusion horrible de tous les principes de la justice. Cette dernière garantie offerte aux accusés par les lois criminelles, la confrontation des témoins, fut refusée à ceux qu'ils poursuivaient. Personne n'eût osé déposer ouvertement, de peur de s'exposer à la vengeance publique. On essaya de communiquer aux accusés la liste générale des témoins, sans leur désigner ceux qui les concernaient particulièrement ; mais, plusieurs de ces témoins ayant été assassinés, sur de simples soupçons, on renonça à cette vaine formalité. On admettait, du reste, comme témoins, même les personnes infâmes, même les hérétiques, « à cause de l'énormité du crime d'hérésie, » et leur témoignage suffisait pour faire prononcer la condamnation !

Une telle justice, des tribunaux sans publicité, qui réunissaient dans la même personne la triple qualité d'accusateur, de défenseur et de juge, inspiraient un juste effroi. Il n'était pas besoin de la torture, qu'on n'employa pas d'abord ; les épreuves de l'eau et du feu avaient même été interdites par Innocent III et par le concile de Latran ; mais les inquisiteurs les avaient remplacées par des moyens pires, par des tortures morales, par un système de captation, de ruse et de terreur, qui brisait la volonté, égarait la raison et livrait à leurs jugements non plus des hommes, mais la matière inerte, de vrais cadavres. Trouvant que ce n'était pas encore assez, que quelques-uns résistaient, ils obtinrent du saint-siége d'en

revenir à la violence physique, et plus tard ils introduisirent la question. Ils ne se bornaient pas à sévir contre les vivants, ils jugeaient aussi les morts ; et lorsque les morts étaient déclarés convaincus d'hérésie, leur corps était déterré, traîné par les rues à demi-pourri, en lambeaux, puis livré aux flammes. On vit des malades, qui refusaient de recevoir du prêtre orthodoxe les derniers sacrements, portés au bûcher dans leur lit et brûlés tout vivants[1] !

Les évêques, étrangers pour ainsi dire au sein de leurs diocèses, sans pouvoir pour punir comme pour pardonner, finirent par courber la tête et par se taire ; la crainte les avait gagnés eux-mêmes devant le terrible tribunal. L'autorité des princes n'était pas moins abaissée. L'Église ne se permettant pas de verser le sang elle-même, il fallait que le pouvoir séculier prêtât aveuglément son bras à l'exécution des jugements de l'inquisition, et qu'il le fît sans hésiter, sous peine de devenir suspect lui-même. Le comte de Toulouse, accablé par ses malheurs, gourmandé par le roi qui lui reprochait de ne pas exécuter fidèlement certains articles du traité de Meaux, harcelé par les dominicains et par l'évêque de sa capitale, qu'ils avaient eu soin de choisir dans leur ordre après la mort de Foulques, n'était plus qu'une machine organisée, qui se prêtait à tous les mouvements

[1] Bern. Guidonis, *Fragm. de ordine Prædicatorum*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 736. — Schmidt, *Hist. des Cathares*, t. II, p. 179 et suiv. — Il est juste de remarquer que saint Dominique était mort en 1221, c'est-à-dire bien longtemps avant qu'il fût question de confier à son ordre l'exercice de l'inquisition. Il serait téméraire d'affirmer qu'il eût fait opposition aux volontés de Grégoire IX, si même il en avait eu le pouvoir ; mais, par le fait, cet illustre religieux, dans lequel revivait l'esprit des apôtres, est complétement pur des excès de l'inquisition. S'il fonda l'ordre des frères *prêcheurs*, c'est qu'il entendait combattre les hérétiques par les armes les plus légitimes, comme son noble patron, l'évêque d'Osma, par la prédication et le bon exemple. Qu'on ait transformé la milice spirituelle qu'il avait créée, en une troupe de guerre et de persécution, il ne saurait en être responsable.

qu'on voulait lui imprimer. Instrument passif dans les mains des moines, il se laissait entraîner par l'évêque de Toulouse à des démarches indignes de son rang ; et on le voyait courir la nuit les montagnes du Toulousain, à la suite du prélat, pour surprendre quelque réunion de proscrits[1].

Cependant, on trouvait qu'il devenait « tiède et paresseux à poursuivre l'affaire de la foi[2]. » On résolut de vouloir pour lui. En conséquence, l'évêque de Tournai, légat du pape, arrêta que l'évêque de Toulouse et un délégué du roi rédigeraient en commun un nouvel édit contre les hérétiques, et que le comte Raimond le publierait et le ferait exécuter. Le délégué du roi fut Gilles de Flageac ; et c'est en se rendant à Toulouse pour cet objet, qu'il passa par la Provence, avec mission de voir la princesse Marguerite, que la reine Blanche songeait à donner pour femme à son fils. Raimond publia docilement les règlements qu'on lui mit dans la main (18 février 1234)[3]. Ces règlements reproduisaient les prescriptions sévères de l'ordonnance du roi, qui avait suivi la conclusion du traité de Meaux, et celles du concile de Toulouse, touchant la poursuite, le châtiment des hérétiques, la responsabilité des seigneurs et des baillis[4]. Ils ajoutaient même à leurs rigueurs quelques dispositions nouvelles ; ainsi, les habitants des lieux où l'on découvrirait des ennemis de la foi, devaient payer une amende d'un marc par hérétique.

Le comte de Toulouse espérait qu'une si complète soumission lui vaudrait au moins les bonnes grâces du saint-siége. Il sollicita et fit solliciter par le roi le souverain pontife de lui rendre son marquisat de Provence. Le roi

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLII.
[2] *Ibid.*
[3] Duchesne, t. V, p. 822. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 203.
[4] Voy. liv. II, p. 162 et 165.

avait été chargé par le cardinal de Saint-Ange d'occuper ces terres au nom de l'Église; il écrivit à Rome en faveur de Raimond, et pour peser davantage sur la détermination de Grégoire IX, il lui déclara qu'il ne voulait plus conserver la garde du marquisat. Cette démarche honore d'autant plus le roi et sa mère, qu'elle eut lieu quelques semaines à peine avant le mariage du roi, et que les intérêts de son beau-père, le comte de Provence, auraient voulu que le comte Raimond ne reprît point son autorité au delà du Rhône. Les Marseillais s'étaient soulevés contre le comte de Provence, ce qui leur arrivait souvent; et préférant, puisqu'il leur fallait un seigneur qui les protégeât au besoin, le maître le plus éloigné et par cela même le moins exigeant possible, ils avaient donné la seigneurie de leur ville à Raimond[1]. Les habitants de Tarascon avaient suivi l'exemple de ceux de Marseille; d'autres s'agitaient dans le même sens; de sorte que les droits suzerains du comte de Provence se voyaient sérieusement menacés par l'influence du comte de Toulouse dans les villes importantes du comté. Il est vrai que les deux comtes s'en étaient remis, touchant leurs différends, à l'arbitrage du roi et de sa mère.

Raimond n'obtenant point, au sujet de sa réclamation, une réponse favorable de la cour romaine, se rappela que dans sa jeunesse il avait trouvé une véritable bienveillance auprès du pape, lorsque les légats du saint-siége ne songeaient qu'à ruiner sa maison. Le souvenir des bontés d'Innocent III le détermina à faire le voyage de Rome et à plaider lui-même sa cause. Il fut assez heureux pour trouver, une fois rendu sur les lieux, l'occasion d'être utile au saint-père; il l'aida à réprimer un soulèvement des Romains, en se mettant à la tête des troupes pontificales. Ses espérances ne furent point trompées; Gré-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLII.

goire IX lui rendit ses possessions de Provence. Mais bientôt il retomba sous le coup de l'excommunication.

La tyrannie de l'inquisition, les emprisonnements en masse, les bûchers, le spectacle hideux des morts profanés avaient fini par soulever l'indignation publique, au point que la terreur inspirée par les dominicains se trouva vaincue par le sentiment de la haine et l'instinct de la préservation personnelle. Le peuple entra en insurrection à Narbonne, à Albi, à Toulouse. Dans cette dernière ville, les consuls se mirent à la tête du mouvement. Après avoir fait d'inutiles efforts pour ramener les inquisiteurs dans des voies plus modérées, ils eurent le noble courage de se placer entre eux et la population, en défendant que désormais personne comparût devant le saint-office. Le comte, gagné par l'ardeur commune, appuya les consuls de son autorité; il consentit à donner l'ordre aux inquisiteurs de quitter Toulouse. Les dominicains enfermés dans leur couvent, bloqués par le peuple, qui ne laissait pénétrer dans l'intérieur ni des vivres, ni même de l'eau, durent se résigner à la retraite. Préparés au martyre, ils se formèrent en procession, ouvrirent leurs portes, et marchant deux à deux, ils traversèrent la ville en chantant le *Credo*, puis le *Salve Regina*. On les laissa s'éloigner, sans les maltraiter. Ils furent suivis par l'évêque de Toulouse et par son clergé (novembre 1235). Aussitôt, les habitants de Narbonne accomplirent avec enthousiasme l'expulsion de leurs inquisiteurs. Le couvent fut pris de force, les moines furent chassés et leurs terribles registres anéantis. L'excommunication frappa de nouveau le comte de Toulouse et tous ceux qui avaient participé à ces troubles.

Ni Raimond, ni ses sujets n'eurent toutefois à se repentir de la hardiesse de leur conduite. Ce retour d'énergie alarma le clergé; il trembla de voir se rallumer cette longue guerre de la foi, si heureusement terminée pour

lui. Le roi intervint auprès du pape, pour que les inquisiteurs qui étaient devenus personnellement odieux aux populations, fussent changés. Le pape exigea d'abord, ce qui était naturel, leur rétablissement à Toulouse; puis, il adjoignit aux dominicains des franciscains, dont l'esprit plus empreint de douceur et de charité devait tempérer l'extrême rigueur des premiers. Enfin, sur de nouvelles instances du roi, l'inquisition fut suspendue de fait dans le Midi, pendant plusieurs années. Le roi fit encore accorder par Grégoire IX au comte de Toulouse, qui remettait toujours la croisade à laquelle l'obligeait le traité de Meaux, un nouveau délai de deux ans[1] (1237).

## VII

### ROBERT LE BULGARE. — LES JUIFS MASSACRÉS. — ÉMEUTE A ORLÉANS.

Le roi, s'il n'avait pas introduit dans ses États, au nord de la Loire, l'inquisition, telle qu'elle se pratiquait en Languedoc, avait eu cependant le malheur de permettre des recherches d'hérétiques, qui se terminèrent par des supplices, et le malheur plus grand encore de confier ces recherches à un homme indigne. Il y avait dans l'ordre des dominicains un religieux nommé Robert, qu'on avait surnommé le Bulgare ou le Bougre, parce qu'il avait été longtemps hérétique lui-même. On raconte qu'à l'époque du concile de Latran (1215), séduit par la beauté d'une femme cathare, il l'avait suivie à Milan. Pour lier davantage son sort à celui de cette femme, il embrassa sa croyance. Devenu un des chefs de la secte, un *parfait*, il persista vingt ans dans l'erreur. Sa maîtresse, il semble, ne lui fut pas fidèle; d'autres déceptions achevèrent de dégoûter Robert de la nouvelle foi; il était ambitieux et

[1] Bernard Guidonis, *Fragm. de ordine Prædicat*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 741. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap XLIII. — Dom Vaissète, t. VI, liv. XXV, ch. IV et suiv.

vindicatif; il se sépara des cathares et revint à l'orthodoxie. Ce retour fut d'autant mieux accueilli, que Robert mettait au service de l'inquisition la connaissance profonde qu'il avait acquise des croyances, des pratiques de l'hérésie, et surtout des hommes qui la professaient. Il prétendit même persuader au clergé, que son passage parmi les ennemis de l'Église n'avait été qu'un sacrifice douloureux, fait à son dévouement pour le triomphe de la foi; c'était pour mieux les connaître et pouvoir ensuite les combattre plus sûrement, qu'il avait vécu au milieu d'eux. Il se vantait de distinguer les hérétiques, rien qu'à leur manière de s'exprimer, à des gestes usités entre eux. Le clergé crut à ce zèle héroïque, ou feignit d'y croire, et se hâta de l'employer. Robert était lettré, éloquent; mais son cœur était hypocrite et pervers; son ardeur contre l'hérésie n'était que de la haine contre ses anciens frères [1].

Le souverain pontife l'envoya en France, où des traces de l'hérésie se découvraient de temps à autre, dans les provinces du centre et du nord. Le roi l'accueillit avec faveur; peut-être l'avait-il demandé; il fut complétement la dupe de son faux zèle; il l'autorisa à exercer sa mission; il le fit même accompagner d'une force militaire, chargée de le protéger. Voilà donc ce loup déguisé en pasteur, parcourant le royaume, donnant libre cours, avec l'appui du roi, à ses fureurs et à ses vengeances privées. Il n'avait pas le pouvoir de condamner; il recherchait seulement et dénonçait les coupables; il les livrait à la justice des évêques, avec des preuves habilement combinées; et les évêques du Nord, qui étaient naturellement portés à faire preuve de zèle, pour retenir l'inquisition entre leurs mains, les livraient à leur tour en grand nombre au bras

[1] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 618. — Ph. Mouskès, vers 28871 et suiv.

séculier, c'est-à-dire au supplice ; ou bien ils les envoyaient en prison pour le reste de leur vie. Les flammes dévorèrent les victimes de Robert à la Charité-sur-Loire, à Châlons, à Péronne, à Cambrai, à Douai, à Lille. Dans cette dernière ville, il eut la joie infernale de tenir dans ses terribles serres un riche bourgeois, qui avait été son rival heureux auprès de la belle hérétique de Milan ; mais cette proie lui échappa, on ne sait par quel moyen[1].

A Cambrai, on avait vu vingt et un condamnés des deux sexes et de tout âge monter sur le bûcher ; à Douai, ou dans les environs, on en vit trente. Plus tard (13 mai 1239), à Montwimer (Mont-Aimé) en Champagne, les soins toujours plus actifs de frère Robert firent brûler à la fois cent quatre-vingt-trois malheureux. Thibaud, roi de Navarre, les barons de Champagne, grand nombre d'évêques, d'abbés et d'autres ecclésiastiques, ainsi qu'une immense multitude de peuple, assistaient « à ce triomphe de la sainte Église..., magnifique holocauste, bien propre à apaiser la colère du Seigneur[2]. »

Le Nord n'aurait eu plus rien à envier au Midi, si l'indignité de l'instrument de ces horribles exécutions n'eût enfin été reconnue et si frère Robert n'eût entraîné dans sa chute, par une juste réaction, la persécution elle-même. Mais il avait eu le temps de faire bien des victimes. Robert se perdit par l'excès de son audace et de ses fureurs. Enivré de son terrible pouvoir, fier du titre de

[1] Robiers i fu de la Galie
Pris, retenus à cele fie.
Mais Dam-el-Dieux l'en délivra,
Qu'il moult docement empria,
Quar il avoit preudom esté,
Mais les femes avoit amé.
Pour une dame de Melans
Li fu frère Robiers nuisans,
Et dist qu'encor le comperroit
En son païs, s'il i venoit.
Ph. Mouskès, v. 28900 et suiv.

« Robert de la Galère fut alors pris et mis en prison. Mais la sainte Vierge, qu'il pria bien doucement, l'en délivra ; car il avait été honnête homme, mais il avait aimé les femmes. Ce fut pour une dame de Milan que frère Robert voulut le perdre, et dit qu'il le lui ferait encore payer dans son pays, s'il y venait. »

[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 623. — Ph. Mouskès, vers 30525 et suiv

« marteau des hérétiques » qu'on lui donnait, fier de l'effroi qu'il inspirait, il se livra sans mesure à sa cruelle passion pour les supplices. Innocents et coupables, il les confondait tous et les enveloppait dans la même proscription. Le clergé s'en émut; le pape lui interdit d'abord l'exercice de l'inquisition; puis, éclairé sur ses crimes par de nombreux témoignages, qui se produisirent aussitôt qu'on cessa de trembler devant cette redoutable puissance, il le condamna à une prison perpétuelle : peine trop douce, puisqu'elle n'était pas celle des plus grands coupables[1].

Tel était l'effet de la passion religieuse du roi : elle égarait son esprit naturellement juste, elle étouffait sa charité et le rendait le patron d'un frère Robert. En dehors de cet ordre de faits, lorsque la religion catholique n'était pas attaquée, sa vigilance et sa droiture faisaient tourner au profit de la royauté les désordres qui agitaient constamment quelque point du territoire. Au sein d'une paix profonde, ces désordres se manifestaient comme les convulsions du corps social mal organisé. Les faibles, cependant, s'habituaient à invoquer l'appui d'un prince aimant la justice, les artisans de troubles, à compter avec son autorité.

Dans le courant de l'année 1236, l'idée de massacrer les juifs se répandit comme une épidémie. On commença en Espagne par exaltation religieuse; la guerre contre les Maures, qui cette année même (le 28 juin) amena la conquête de Cordoue, entretenait dans la Péninsule une excitation passionnée, mais sincère, contre tous les ennemis du nom chrétien. En Angleterre, cela tourna en spéculation : les juifs purent se racheter pour de l'argent. En France, l'amour du pillage l'emporta et domina tous les autres sentiments. Les croisés que le roi de Na-

[1] Matth. Paris, p. 465-466.

varre devait conduire outre mer, commençaient à se rassembler; ils considérèrent comme une inspiration d'en haut l'envie qui leur prit de préluder à leurs exploits de Terre sainte, en tuant et dépouillant les juifs. Ils commirent de telles atrocités contre ces infortunés, particulièrement en Guyenne, en Poitou, en Anjou et en Bretagne, que les juifs ne sachant plus quelle protection implorer, s'adressèrent au pape. C'était, cette fois, une véritable inspiration d'en haut, à laquelle Grégoire IX répondit dignement, en légitime successeur des Apôtres. Il écrivit à l'archevêque de Bordeaux, aux évêques de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers, de s'opposer aux violences des croisés. « Ils doivent, dit-il, se préparer à la guerre contre les infidèles, par la crainte de Dieu, la pureté du cœur et la charité... et non en massacrant des hommes inoffensifs (au nombre de deux mille cinq cents, selon le pape), des enfants et des femmes enceintes... Dieu peut appeler un jour les juifs à lui; il appelle toute nation... On ne doit pas les forcer au baptême, ni les recevoir autrement que libres. » Le pape, témoignage non moins remarquable pour l'époque de l'élévation de son esprit, reproche aux croisés, comme l'effet d'un faux zèle, d'avoir brûlé les livres des juifs (9 septembre 1236). Déjà, un concile réuni à Tours, au mois de juin, avait rendu un décret pour tâcher d'arrêter les excès commis par les croisés; mais l'intervention du pape et celle du roi, que le pape sollicita directement, eurent plus d'efficacité. Grégoire IX avait bien raison de se méfier de la sincérité des motifs qui animaient les persécuteurs des juifs. Faute de juifs, les croisés une fois lancés ne se faisaient pas scrupule de s'attaquer aux catholiques et même aux biens ecclésiastiques : n'ayant pu mettre la main sur les juifs de Niort, qui s'étaient réfugiés dans le château royal, ils tentèrent de s'en dédommager en pillant la riche abbaye de Maillezais; l'abbé de Maillezais dut recourir à la force,

pour se défendre contre ces étranges soldats du Christ[1].

Au printemps de cette même année 1236, une émeute sanglante avait éclaté à Orléans. Orléans, devenu l'asile d'un de ces groupes de maîtres et d'écoliers, que la dispersion de l'université de Paris avait répandus en diverses cités, était resté un centre d'enseignement, après le rétablissement de l'université mère. Les écoliers avaient apporté à Orléans les habitudes de turbulence et de désordre qui contrastaient si fort avec leur caractère ecclésiastique, mais qui semblaient inhérentes à leur qualité d'écoliers. Ils prirent querelle avec les habitants, non plus pour une dépense de cabaret, mais pour « une certaine petite femme, qui soufflait le feu de la discorde. » La querelle s'envenima, au point que les habitants complotèrent de se défaire à tout prix des écoliers. Dans la nuit du 11 avril, ayant le prévôt de la ville à leur tête, ils forcèrent les portes de onze hôtelleries, où logeaient des écoliers, les arrachèrent de leurs lits et les tuèrent, au nombre, dit-on, d'une centaine; les corps, entassés sur des chars, furent jetés dans la Loire ; quelques-uns y furent noyés tout vivants. Ceux qui réussirent à s'échapper gagnèrent la campagne, et se cachèrent dans les cavernes et dans les vignes. La victoire des bourgeois était complète, la ville était débarrassée de leurs ennemis; mais leur triomphe ne fut pas de longue durée. D'abord, l'évêque qui, paraît-il, était à Orléans en meilleurs rapports avec son université que l'évêque de Paris avec la sienne, prit parti pour les écoliers, excommunia les auteurs du massacre, mit l'interdit sur la ville et la quitta. Puis, des armes bien plus redoutables pour les bourgeois que les anathèmes de leur évêque, vengèrent leurs victimes. Parmi les morts se trouvaient des jeunes

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1236, art. 48. — Matth. Paris, p. 416. — Tillemont, t. II, p. 289. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, liv. LXXX, p. 135.

gens appartenant aux plus grandes maisons du royaume: un neveu de Thibaud, roi de Navarre, un neveu du comte de la Marche, des cousins du comte de Bretagne et d'Archambaud de Bourbon. Dans le premier transport de leur colère, ces seigneurs, sans s'inquiéter de l'autorité royale, sans s'adresser à sa justice un peu lente, accoururent eux-mêmes, ou envoyèrent à Orléans leurs hommes d'armes, firent mettre à mort tous les bourgeois qui leur furent dénoncés comme les complices du meurtre des écoliers, et s'établirent dans la ville, en guerre ouverte avec les habitants. On pense assez qu'ils n'épargnèrent pas plus les biens que la vie de leurs adversaires. Les bourgeois d'Orléans payèrent largement le prix du sang versé par eux.

Ces incidents du commencement du règne de saint Louis donnent la mesure des progrès qu'il fit faire aux principes d'ordre et de gouvernement. Plus tard, il n'eût pas souffert que des seigneurs se fissent ainsi justice eux-mêmes sur des vassaux de son domaine; ces seigneurs ne faisaient cependant que pratiquer un droit incontesté, le droit de guerre privée. La législation de saint Louis abolit ce droit dans le domaine royal et contribua puissamment à amener sa complète disparition des domaines des barons. Pour le moment, le roi ne put qu'intervenir comme arbitre et faire consentir seigneurs et bourgeois à une composition [1].

## VIII

MARIAGE DU COMTE D'ARTOIS ET FÊTES DE COMPIÈGNE. — LA CHEVALERIE.
LE VIEUX DE LA MONTAGNE.
PROJET FORMÉ PAR L'EMPEREUR D'UNE CONFÉRENCE DES SOUVERAINS DE L'OCCIDENT.

La reine mère avait pris soin de ménager des alliances aux frères du roi. Jeanne de Toulouse était desti-

[1] Matth. Paris, p. 417. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 617.

née au prince Alphonse; Robert, de quatre ans plus âgé qu'Alphonse, avait, en 1237, vingt ans accomplis; il épousa, au mois de juin, à Compiègne, Mathilde, fille de Henri II, duc de Brabant, et de Marie de Souabe. Huit jours auparavant, le jour de la Pentecôte (7 juin), Robert avait reçu l'ordre de chevalerie, avec cent quarante jeunes nobles, ses contemporains.

Tout le baronnage de France était convoqué à cette dernière cérémonie, qui avait alors toute son imposante signification. La qualité de chevalier n'était pas un vain titre; elle imposait des devoirs, mais elle conférait des priviléges, que la seule naissance, dans un temps où elle primait sur tout, était incapable de donner. Au chevalier seul appartenaient l'hommage lige et le gouvernement de la terre, à lui seul était réservé le droit de commander une armée, parce que des chevaliers ne pouvaient obéir qu'à un chevalier; le fils d'un roi, avant d'être admis dans l'ordre, ne pouvait rien leur prescrire; il ne mangeait pas même à leur table. Un simple chevalier pouvait, au contraire, vivre familièrement, dans une sorte d'égalité de mœurs, avec un souverain, et s'asseoir à sa table; il avait à son service, sous le titre d'écuyer, de page, de varlet, des jeunes gens d'une naissance quelquefois bien supérieure à la sienne, qui le servaient, soit à la guerre, soit dans les divers offices de la vie domestique. C'était la qualité de chevalier qui faisait tout à coup franchir à ceux-ci la distance qui les séparait de leur rang véritable. Robe virile de la noblesse, elle communiquait à celui qui en était revêtu une dignité individuelle, indépendante des richesses et de la puissance territoriale, qu'il ne dépouillait qu'avec la vie, mais qu'il ne transmettait pas par héritage comme ses autres biens. Il y avait dans la chevalerie un principe d'émulation, de responsabilité personnelle, on pourrait dire un principe démocratique, qui contrastait avec l'esprit essentiel de la société féodale. La chevalerie

fut à coup sûr la plus noble institution du moyen âge, et l'une des plus fécondes; elle brilla longtemps du plus vif éclat, elle produisit de grandes vertus, de ces vertus qui frappent l'imagination populaire et qui marquent fortement leur empreinte sur les mœurs. Son idéal, qu'elle atteignit souvent, était la bravoure poussée jusqu'à l'héroïsme, la fidélité jusqu'au martyre, le désintéressement jusqu'à la misère, en un mot, l'honneur, dont elle eut la gloire de créer le type délicat. Les peuples, frappés d'admiration, lui attribuèrent la puissance mystérieuse d'un sacrement religieux. Les infidèles subirent cette impression, comme les chrétiens; ils imaginèrent que l'ordre de chevalerie les rendrait plus forts, presque invulnérables. Saladin voulut être armé chevalier par un de ses prisonniers; les plus puissants chefs musulmans continuèrent de rechercher avidement cet honneur, et nous verrons saint Louis instamment sollicité par ceux qui le tenaient captif en Égypte, de leur conférer l'ordre. La chevalerie disparut, mais son action ne cessa pas d'agir, quoique à leur insu, sur les générations qui se succédèrent, et qui subirent son influence, tout en se riant de son nom. Nous sommes, aujourd'hui, bien loin de la chevalerie; quel esprit réfléchi oserait, cependant, lui refuser une grande part dans nos sentiments et dans nos idées, nier qu'elle n'entre pour beaucoup dans les éléments de la civilisation moderne?

Le jour où la jeune noblesse recevait l'ordre de chevalerie était le jour le plus solennel de la vie sociale du temps; toutes les pompes religieuses et humaines étaient déployées; des fêtes magnifiques, des festins, des jeux militaires et poétiques, célébraient ces cérémonies. C'étaient, pour les trouvères, les ménétriers et les jongleurs, des occasions de lutte et de triomphe. A Compiègne, on admira beaucoup un jongleur qui, monté sur un cheval, s'avança, dit-on, sur une corde tendue en l'air. La

noble assemblée ne goûta pas moins une autre nouveauté : pendant le festin royal, deux ménétriers, montés sur des bœufs habillés d'écarlate, cornaient à chaque service qui était apporté devant le roi [1].

Le prince Robert fut aussitôt investi par son frère de l'apanage qui lui était destiné, savoir, du comté d'Artois, qui comprenait Arras, Aire, Saint-Omer, Hesdin, Bapaume et Lens. Le roi lui donna encore, par pure libéralité, la jouissance viagère de Poissy, vingt livres parisis par jour, et une rente de cinq mille livres [2].

A ces fêtes de Compiègne, on remarquait avec étonnement, à la suite du roi, deux envoyés du Vieux de la Montagne ; il les traitait avec d'autant plus de courtoisie, qu'ils venaient, disait-on, de lui sauver la vie. Les contemporains rapportent le fait, et, quelque étrange qu'il paraisse, l'histoire doit le mentionner, les preuves manquant également pour l'affirmer ou pour le nier.

On sait que le chef de la secte ismaélienne, désigné sous le nom de Vieux de la Montagne, avait deux principaux établissements, l'un dans les montagnes de la Perse, à Alamont, non loin de Téhéran, l'autre dans les montagnes de l'Anti-Liban, entre Antioche et Damas. Cette dernière position (la seule que les croisés connussent), au sein de gorges élevées, dans lesquelles s'abritait sa redoutable puissance, lui avait fait donner le nom de seigneur de la Montagne, *cheik-al-djebal ;* mais, comme l'expression arabe *cheik* signifie à la fois *seigneur* et *vieillard*, les Occidentaux avaient adopté, on ne sait pourquoi, le dernier sens, qui a prévalu jusqu'à nous. Le Vieux de la Montagne exerçait un pouvoir despotique sur une tribu fanatique. Parmi ses sujets, il choisissait les jeunes gens

[1] Albéric. m. de Trois-Fontaines, p. 619.
[2] Guill. de Nangis, p. 324-325. — Ph. Mouskès, v. 29324 et suiv. — Tillemont, t. II, p. 300. — *Historiens de France*, t. XXI, *Dissertation*, p. LVI. — 20 livres parisis vaudraient de nos jours 2,246 francs 70 c., environ 820,000 fr. par an ; 5,000 livres, 561,675 fr. 60 c. de notre monnaie.

les plus disposés à l'exaltation religieuse, pour en faire les instruments de ses terribles vengeances. Ces jeunes gens, soumis à l'action enivrante du *haschisch*, substance tirée du chanvre qui procure, comme l'opium, des extases et des rêves délicieux, étaient placés dans des jardins enchanteurs, où des apparitions, habilement ménagées, leur donnaient un avant-goût des voluptés du paradis de Mahomet. Replongés, au sortir de là, dans les conditions ordinaires de leur vie pauvre et rude, ils ne vivaient que pour jouir encore des félicités célestes que le pouvoir mystérieux de leur chef pouvait seul leur procurer. On leur persuadait aisément, parce qu'ils croyaient en avoir vu la preuve, que s'ils obéissaient aveuglément aux ordres de ce chef, ils étaient assurés de posséder ces jouissances, et, s'ils mouraient en lui obéissant, de les posséder éternellement dans l'autre vie. De là leur soumission absolue, leur dévouement, qui allait jusqu'à l'impatience de la mort. De là ces coups imprévus frappés à longue distance, au nom du Vieux de la Montagne, par des hommes que rien n'arrêtait, qui ne demandaient qu'à recevoir eux-mêmes la mort, en échange de celle qu'ils apportaient[1].

Plus d'un prince était tombé sous leurs couteaux, entre autres, Conrad, marquis de Montferrat, au moment où il allait monter sur le trône de Jérusalem. Mais, comment le jeune roi de France, au fond de l'Occident, pouvait-il avoir attiré l'attention du Vieux de la Montagne, excité ses craintes? Le Vieux de la Montagne, disent les auteurs du temps, avait entendu vanter les vertus du souverain franc, et surtout son zèle ardent pour la foi chrétienne. Une sorte de pressentiment avertissait les peuples que si la délivrance de la Terre sainte, la grande affaire de cette époque, pouvait être accomplie, ce serait

[1] De leur nom *Haschischins, mangeurs de haschisch*, est venu le mot *assassin*.



par ce roi pieux et résolu; personne ne doutait qu'il ne se croisât un jour. Le bruit se répandit, parmi les musulmans, qu'il était croisé déjà, et qu'il venait, à la tête des forces de tout l'Occident, soumettre l'Orient à la loi du Christ. Le Vieux de la Montagne voulut ruiner d'avance cette expédition menaçante, en faisant disparaître celui qui en était l'âme; il fit partir deux de ses sicaires, avec ordre de parvenir jusqu'au roi et de le tuer.

Par une circonstance providentielle, quelques-uns disent par suite des instances des Templiers, qui étaient en relation ouverte ou cachée avec tous les ennemis de cette terre qu'ils étaient chargés de défendre, et qui avaient connu le dessein du Vieux de la Montagne, celui-ci changea d'avis. Il sut que le roi n'était pas croisé; il pensa que sa mort ne pourrait qu'attirer contre l'islamisme une guerre plus prompte et plus terrible que celle qu'il redoutait; il expédia aussitôt deux de ses principaux officiers, avec mission de rejoindre ses premiers envoyés et d'arrêter leur entreprise. Les deux officiers, faisant grande diligence, arrivèrent à la cour du roi, sans avoir rencontré ceux qu'ils cherchaient; ils ne purent d'abord que prévenir le roi du danger auquel il était exposé. Le roi se montra fort ému d'une menace de mort qui demeurait suspendue sur sa tête, et qui pouvait se réaliser d'un moment à l'autre; il garda auprès de sa personne les messagers ismaéliens, afin qu'ils pussent reconnaître et arrêter leurs compatriotes; il s'entoura de sergents armés de masses, qui ne le quittaient ni jour ni nuit. Quand, enfin, il fut bien constaté que les assassins n'étaient pas autour de lui, les deux officiers allèrent les attendre au port de Marseille, où ils devaient aborder. Ils les trouvèrent, en effet, à Marseille, leur signifièrent les nouveaux ordres de leur maître, et les ramenèrent au roi, à Paris, pour le rassurer. Le roi, ravi de les tenir et de les voir désarmés, leur fit des largesses et les

renvoya, en les chargeant de présents pour leur prince. C'étaient les deux officiers du Vieux de la Montagne, qu'on voyait près du roi, aux fêtes de Compiègne[1].

De Compiègne le roi avait dessein de se rendre à Vaucouleurs, en Lorraine, où l'empereur Frédéric II avait convoqué, pour la fin de juin, une réunion des souverains de l'Occident. La lutte de la papauté et de l'Empire était plus ardente que jamais; l'Empereur voulait intéresser à sa cause les princes temporels, et les amener à former une sorte de ligue contre les entreprises du saint-siége. Les chroniqueurs du parti romain, habitués à soupçonner, de la part de Frédéric, les intentions les plus perfides, présentent l'invitation adressée par ce prince au roi de France, de venir le trouver à Vaucouleurs, comme un piége dressé contre la liberté du roi Louis. Et, certainement, plus d'un conseiller du roi dut lui faire envisager le danger d'une conférence avec l'empereur. Il y avait, pour autoriser une certaine crainte à cet égard, non-seulement l'influence que devaient exercer sur l'esprit public les calomnies répandues contre Frédéric, mais aussi des raisons politiques.

Frédéric avait épousé, au mois de juillet 1235, la princesse Isabelle, sœur du roi d'Angleterre; ce mariage s'était accompli en violation des traités existant entre le roi de France et l'Empereur. En renouvelant ces traités, au mois de mai 1232[2], l'Empereur et Henri, roi des Ro-

[1] Guill. de Nangis, p. 324-325. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 164, A. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 605, K. — Ph. Mouskès, v. 29340 et suiv. — Rigord (Duchesne, t. V, p. 55) et les *Grandes chroniques de Saint-Denis* rapportent que Philippe-Auguste se crut aussi menacé par les assassins du Vieux de la Montagne, et qu'il prit, comme son petit-fils, la précaution de se faire garder jour et nuit par des hommes armés de masses d'airain. Ce serait là l'origine de l'institution des gardes du corps qui, sous différents noms, ont veillé sur la personne de nos rois. — Quelques historiens, entre autres Fleury et Michaud, placent le fait qui se rapporte à saint Louis à l'époque où les préparatifs de sa première croisade, connus en Orient, jetaient de l'inquiétude parmi les infidèles. Il deviendrait alors plus vraisemblable; mais l'accord des autorités historiques contemporaines, qui toutes lui assignent une date antérieure, ne permet pas d'adopter cette version.

[2] Dumont, *Corps univ. diplom.*, t. Ier, p. 171.

mains, son fils, s'étaient engagés à ne point contracter d'alliance avec le roi d'Angleterre, à s'opposer même, autant que cela dépendrait d'eux, à ce que d'autres princes fissent alliance avec lui, sans le consentement du roi. Depuis que Frédéric, par son mariage, avait rompu cet accord, pour s'unir plus étroitement avec l'ennemi du roi, il avait à plusieurs reprises témoigné la volonté d'aider son beau-frère, Henri III, à recouvrer ses provinces françaises. Mais de là à un guet-apens, tel que celui dont on lui attribuait la pensée, la distance est immense, et le caractère léger, l'esprit plus spirituel que hardi de Frédéric, ne permettent pas de l'en supposer capable. Si Frédéric, d'ailleurs, avait médité une trahison, il n'aurait pas convoqué, en même temps que le roi de France, les autres princes de la chrétienté, pour les rendre témoins d'un pareil attentat. Cependant, soit que le roi gardât quelque inquiétude, soit qu'il le jugeât convenable à sa dignité en présence des autres souverains, il commanda, pour l'accompagner, deux mille chevaliers, une véritable armée; avec leur suite; ce dont il fut blâmé avec raison, comme d'un précédent dangereux à créer [1]. Mais, lorsqu'il se disposait à partir pour Vaucouleurs, un message de l'Empereur lui apprit que la conférence ne pourrait avoir lieu pour le moment et se trouvait remise à l'année suivante. Les ennemis de l'Empereur ne manquèrent pas de dire que la véritable cause de ce changement de résolution de Frédéric était l'attitude imposante, dans laquelle le roi entendait se présenter devant lui, et la certitude où il était que ses mauvais desseins ne pouvaient plus s'accomplir avec succès [2].

[1] *Terribile nimis et periculosum aliis exemplum præbuit, dum ad pacis tractatum, quasi ad expugnandos inimicos, cum armatis legionibus, adveniret.* — Matth. Paris, p. 424.

[2] Matth. Paris, p. 424. — Guill. de Nangis, p. 324-325, E.

## IX

LE PAPE ET L'EMPEREUR. — L'EMPEREUR EXCOMMUNIÉ. — SA CROISADE.

L'Empereur renonça à la réunion de Vaucouleurs, parce que les circonstances ne lui parurent pas favorables à l'exécution de son projet de ligue. Les incidents multipliés de la lutte qu'il soutenait contre la cour romaine, en réglant sa politique, faisaient nécessairement varier sa conduite. Cette lutte se lie trop étroitement à l'histoire du règne de saint Louis, pour qu'il ne soit pas indispensable d'en rappeler ici, d'une façon sommaire, les principaux événements.

Ce Frédéric, que le souverain pontife poursuivait de ses anathèmes, avait été le nourrisson et le pupille de l'Église romaine. Il avait perdu son père, l'empereur Henri VI de Souabe; sa mère, Constance de Sicile, le légua enfant et orphelin au pape Innocent III. Innocent III accepta la charge d'être son tuteur; il en remplit les devoirs avec zèle; il fit reconnaître Frédéric comme roi de Sicile; il lui procura plus tard la couronne impériale. Cependant, Frédéric, devenu empereur et homme fait, n'avait pas tardé à se brouiller avec le saint-siége, à lui devenir odieux, et le pape Grégoire IX s'exprimait à son sujet en ces termes amers : « Tandis que l'Église du Christ « croit élever des fils, elle nourrit dans son sein du feu, « des serpents et des roitelets, qui s'efforcent de l'ébran- « ler, de la mordre, de l'incendier et de tout dévaster... Le « siége apostolique, dans ces derniers temps, avait un « élève, qu'il avait nourri avec un soin extrême, savoir, « Frédéric, empereur. L'Église l'avait reçu, pour ainsi « dire, au sortir du ventre de sa mère; elle l'avait allaité « de ses mamelles, porté sur ses épaules; elle l'avait ar- « raché maintes fois aux mains de ceux qui en voulaient « à sa vie; elle l'avait instruit; elle l'avait conduit, à

« force de soins et de dépenses, jusqu'à l'âge d'homme « fait; elle l'avait élevé à l'honneur de la dignité royale, « et enfin au rang suprême d'empereur, croyant trouver « en lui un ferme appui pour la défendre et un bâton de « vieillesse[1]... » Et Frédéric était devenu son plus dangereux ennemi. Grégoire IX disait donc vrai. Frédéric, de son côté, n'énonçait pas une moindre vérité, lorsqu'il dit un jour à ceux qui le félicitaient de l'élection du cardinal Sinibald de Fiesque, son ami, monté sur le trône pontifical sous le nom d'Innocent IV : « J'avais un ami « dans le cardinal de Fiesque; Innocent sera mon en« nemi. » Il n'en eut pas de plus acharné; ce fut Innocent IV qui réussit à faire prononcer par un concile la déposition de l'Empereur. La cause de cet antagonisme entre la papauté et l'Empire n'était donc pas accidentelle et passagère; elle tenait aux principes mêmes, sur lesquels le pape et l'Empereur prétendaient appuyer leur puissance. La faute en était bien aux passions des hommes, mais elle était surtout aux institutions, telles qu'elles se trouvaient posées vis-à-vis l'une de l'autre.

Le pape et l'Empereur s'efforçaient de reconstituer, chacun à son profit, la domination universelle dont le souvenir s'attachait, pour l'un à la ville de Rome, pour l'autre au titre impérial, la domination des Césars. L'un et l'autre perdaient à la poursuite chimérique d'un état de choses, à jamais enfoui sous les ruines du passé, une partie de l'autorité réelle assurée à leur pouvoir, s'il était resté dans les conditions naturelles de son établisse-

[1] « *Dum alere credit filios, nutrit in sinu ignem, serpentes et regulos, qui flatu et morsu et incendio cuncta vastare nituntur... Apostolica sedes his temporibus cum multa diligentia quemdam alumnum, imperatorem videlicet Fredericum, quem quasi a matris utero excepit, uberibus lactavit, humeris bajulavit, de manibus quærentium animam ejus frequenter eripuit, educare studuit, multis laboribus et expensis usque ad virum perfectum perduxit, ad regiæ dignitatis decorem, et tandem ad fastigium culminis imperialis provexit, credens illum habere defensionis virgam et baculum senectutis...* » — *Gregor. IX papæ epist.*, Matth. Paris, p. 333.

ment. L'Empereur s'affaiblissait en Allemagne, pour concentrer tous ses efforts sur l'Italie; il perdait le reste de prestige attaché à son titre, en se faisant tour à tour l'humble instrument de la politique pontificale ou l'adversaire déclaré des papes; les flattant et les trompant, pour obtenir d'être couronné à Rome, les attaquant dès qu'il croyait n'avoir plus besoin d'eux. Les papes y perdaient bien plus encore. Ce n'est jamais sans un grave dommage pour elle-même, qu'une autorité toute spirituelle poursuit un but d'ambition terrestre, qu'une autorité d'opinion se trouve en contradiction manifeste avec les principes mêmes de son existence. Les manœuvres de la politique, les récriminations réciproques portent atteinte à un caractère sacré, le sang versé souille la robe sacerdotale; le nom du Dieu de l'humilité, de la charité et de la paix se trouve singulièrement aventuré dans des manifestes et par des actes qui respirent des passions tout humaines. Le pontife disparaît, pour faire place au souverain, au conquérant, qui subit les vicissitudes de la guerre, ses humiliations, et ses triomphes non moins compromettants; mais, à coup sûr, l'influence religieuse a disparu avec le pontife.

Si le but que poursuivaient les papes pouvait séduire l'imagination par sa grandeur, les principes sur lesquels ils fondaient leurs prétentions trahissaient une étrange faiblesse, et les moyens qu'ils employèrent pour réaliser ces prétentions, des illusions non moins étranges. Ne pouvant trouver ces principes dans l'Évangile, qui les contredit à chacune de ses pages, dans sa lettre et dans son esprit, ils les demandèrent à cette paraphrase vague des textes sacrés, dans laquelle l'esprit des commentateurs se joue, au grand détriment du respect qu'exigent les croyances religieuses. « L'usage le plus pernicieux des allégories, dit le sage Fleury, est d'avoir fait des principes, pour en tirer des conséquences contraires au vrai

sens de l'Écriture et établir de nouveaux dogmes : telle est la fameuse allégorie des deux glaives... — Il a plu aux amateurs d'allégories de dire que ces deux glaives, tous deux également matériels, signifient les deux puissances par lesquelles le monde est gouverné, la spirituelle et la temporelle;... que ces deux puissances appartiennent à l'Église;... mais que l'Église ne doit exercer par elle-même que la puissance spirituelle, et la temporelle par la main du prince auquel elle en accorde l'exercice... — Je demande à tout homme sensé si une telle explication est autre chose qu'un jeu d'esprit... — J'en dis autant de l'allégorie des deux luminaires, que l'on a aussi appliquée aux deux puissances, en disant que le grand luminaire est le sacerdoce, qui, comme le soleil, éclaire par sa propre lumière; et l'empire est le moindre luminaire, qui, comme la lune, n'a qu'une lumière et une vertu empruntées... — Cependant ces deux allégories si frivoles sont les grands arguments de tous ceux qui, depuis Grégoire VII, ont attribué à l'Église autorité sur les souverains, même pour le temporel, contre les textes formels de l'Écriture et la tradition constante. Car Jésus-Christ dit nettement, sans figure et sans parabole : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Et ailleurs, parlant à ses disciples : « Les rois des nations exercent leur domination sur elles; mais il n'en sera pas ainsi de vous. » Il n'y a ni tour d'esprit, ni raisonnement qui puisse éluder des autorités si précises. D'autant plus que pendant sept ou huit siècles au moins, on les a prises à la lettre, sans y chercher aucune interprétation mystérieuse[1]. »

[1] Fleury ajoute un peu plus loin : « Depuis que cette maxime (de l'autorité de l'Église sur le temporel) a été reçue, vous avez vu changer la face extérieure de l'Église. Les évêques ne sont plus occupés de la prière et de la conversion des pécheurs, mais de négocier entre les princes des traités de paix ou d'alliance, de les exciter à la guerre contre les ennemis de l'Église, ou même les y contraindre par les censures ecclésiastiques et souvent par les armes. Et, comme l'argent est le nerf de la guerre, il a fallu, pour subvenir à ces pieuses entreprises, faire des impositions sur le clergé et sur

La première condition d'une reconstitution de l'empire romain, au profit de la papauté, était, pour les papes, la possession de l'Italie. Mais l'Italie résistait. Les papes (et cela seul aurait dû les éclairer sur leur véritable rôle) ne possédèrent jamais des forces matérielles, en rapport avec leurs desseins politiques. Ils appelèrent les étrangers à leur aide; les Allemands d'abord; plus tard, les Français, pour chasser les Allemands. Ils s'étaient fait l'illusion de croire que des princes allemands, auxquels ils remettraient en grande cérémonie la couronne impériale, se borneraient à être leurs lieutenants dociles, et leur soumettraient la Péninsule. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que les Allemands, une fois introduits dans le pays, entendaient le conquérir pour leur propre compte. Les papes, très-irrités de ce qu'ils considéraient comme une trahison, très-effrayés de se sentir à la merci d'une puissance redoutable et un peu brutale, avaient cherché, contre leurs prétendus auxiliaires, un appui dans la création d'un parti national; non plus dans un intérêt de conquête, mais pour se sauver eux-mêmes. C'est ainsi que, pour avoir voulu imposer leur joug à l'Italie par la main des étrangers, et pour avoir été trompés par ces étrangers, les papes devinrent les chefs du parti national et démocratique. Ce parti acquit une grande force par la formation de la fameuse ligue lombarde, union des grandes communes du nord de l'Italie, Milan, Vérone, Plaisance, Verceil, Lodi, Alexandrie, Trévise, Padoue, Vicence, Turin, Novare, Mantoue, Brescia, Bologne, Faïence, que l'amour de l'indépendance, la haine de l'étranger, rallièrent en confédération sous le patronage du pape. Deux noms de partis, importés d'Allemagne, les noms de Guelfes et de Gibelins, servirent à désigner,

le peuple, soit en donnant des indulgences, soit en menaçant des censures. Ainsi, joignant ces affaires générales à celles que donnaient à chaque prélat ses seigneuries, ils se sont trouvés accablés d'affaires séculières, contre la défense de l'Apôtre. » — *Hist. ecclés.*, t. XVII, 5e discours, § XII.

le premier la faction du pape, le second celle de l'Empereur.

Tant que la lutte resta circonscrite dans le nord de l'Italie, les forces furent à peu près égales des deux côtés. Le royaume de Sicile, qui comprenait l'île de ce nom, Naples, la Pouille et la Calabre, était possédé par la race des héroïques aventuriers normands, descendants de Robert Guiscard, et soumis à la suzeraineté du pape. Mais un jour vint où Constance, héritière de Sicile, épousa Henri VI, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, et la puissance pontificale se trouva enveloppée de toute part et comme étouffée par la puissance impériale. Ce n'était donc pas sans des motifs très-sérieux, qu'Innocent III avait accepté la tutelle du jeune Frédéric, fils de Constance et de Henri VI.

Il le devait comme suzerain de la Sicile; il le devait aussi par prudence, pour former l'esprit du jeune prince et le diriger dans une voie conforme aux intérêts du saint-siége. Il crut sans doute avoir réussi, puisqu'il le fit élire empereur; mais il se garda bien de commettre volontairement la faute de réunir sur la même tête la couronne impériale et celle de Sicile; ce fut, au contraire, la condition formelle imposée à Frédéric pour son élection, qu'il renoncerait aussitôt à la Sicile, en faveur de son fils Henri, et que jamais, sous aucun prétexte, ce royaume ne serait réuni à l'Empire. Frédéric renouvela solennellement cet engagement entre les mains du pape lui-même, lorsqu'il traversa Rome pour se rendre de Sicile en Allemagne, et aller prendre possession de l'Empire; il le confirma dans plusieurs actes publics[1]. Innocent III eut le tort

[1] Entre autres, à Strasbourg, le 1er juin 1215, avant de se faire sacrer à Aix-la-Chapelle, dans les termes suivants : « Frédéric, roi des Romains, toujours Auguste. Désirant pourvoir au bien, tant de l'Église que de notre royaume héréditaire, nous promettons, par les présentes, qu'aussitôt que nous aurons été sacré à Rome, nous émanciperons de la puissance paternelle notre fils Henri, déjà couronné roi (de Sicile) d'après nos ordres, et nous lui céderons en totalité notre dit royaume, en deçà et au delà du

de croire à la parole de Frédéric, surtout de Frédéric devenu empereur.

Ce prince prit un biais peu loyal pour éluder sa promesse : il donna bien la Sicile à son fils Henri, mais, sans en prévenir le pape, il le fit élire roi des Romains, c'est-à-dire son successeur à l'Empire ; c'était assurer dans l'avenir la réunion de la Sicile à l'Empire. Honoré III, successeur d'Innocent III, lui en fit de vifs reproches ; cependant, il consentit à le couronner empereur à Rome.

Les griefs du saint-siége contre Frédéric se succédèrent rapidement. L'Empereur, déjà croisé une première fois, renouvela son vœu à Rome, après son couronnement, et promit de passer en Orient, au mois d'août 1221. Le sultan d'Égypte, effrayé d'avoir à lutter contre un adversaire si puissant, offrit, afin de conjurer le danger, de rendre aux chrétiens la Palestine, si on voulait lui garantir la paix pour ses autres États. Les chrétiens, conduits par Jean de Brienne, roi de Jérusalem, venaient de s'emparer de Damiette ; l'orgueil du cardinal Pélage, légat du pape à la croisade, et l'espérance qu'on fondait sur la prochaine arrivée de l'Empereur, firent rejeter cette proposition si avantageuse. Mais Frédéric, manquant encore une fois à sa parole, ne partit pas ; les chrétiens n'eurent pas la Palestine, et, de plus, ils perdirent Damiette. Le pape, quel que fût son mécontentement, n'éclata pas encore ; il espérait toujours que Frédéric serait le libérateur de la Terre sainte. Une occasion se présenta de lier ses intérêts à la défense de la Palestine. Sa pre-

Phare, pour qu'il le tienne, ainsi que nous le tenons nous-même, du siége apostolique. Nous prenons, de plus, l'engagement de renoncer au titre de roi et au gouvernement de la Sicile. Nous déléguerons le pouvoir, avec le consentement du pape, et jusqu'à ce que notre fils soit majeur, à une personne propre à cet emploi éminent, et qui, tout en veillant à la conservation des droits du souverain, rende à l'Église un compte fidèle de ses redevances, et en garde les prérogatives de telle sorte que nul n'ose prétendre que la Sicile soit ou puisse jamais être unie à l'Empire. » — *Lunig. codex Ital. Dipl.*, t. II, p. 866. — C. de Cherrier, *Hist. de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, édition de 1841-1851, t. II, p. 206.

mière femme, l'impératrice Constance d'Aragon, était morte; le pape procura le mariage de Frédéric avec la princesse Isabelle de Brienne, héritière du royaume de Jérusalem (1225). Mais il entendait que le gouvernement réel de ce royaume, c'est-à-dire la conduite des opérations de guerre destinées à le reconquérir, demeurerait entre les mains du père d'Isabelle, Jean de Brienne, le guerrier le plus capable de défendre en Orient la cause chrétienne; et que l'Empereur, intéressé au recouvrement de l'héritage de sa femme et de ses enfants, l'appuierait de toutes ses forces. Frédéric trompa son attente : à peine marié, il usa de ses droits à la rigueur, et dépouilla son beau-père de cette pauvre royauté, qui portait le titre d'une terre au pouvoir des infidèles.

Une autre cause de division et de querelle, sans cesse renaissante et bien plus vive, était la nomination aux évêchés du royaume de Sicile. Malheureusement, des redevances pécuniaires étaient attachées à ce droit : les deux puissances se le disputaient avec une extrême chaleur; le pape rejetant tous les candidats proposés par l'Empereur ou par son délégué en Sicile; l'Empereur refusant de recevoir les prélats nommés par le pape, et continuant de percevoir les revenus des diocèses, comme s'ils étaient vacants.

Cependant la ligue lombarde était devenue un instant plus menaçante; l'Empereur tendit à se rapprocher du pape; il lui demanda de s'interposer, comme arbitre, entre lui et les villes confédérées. Honoré III, qui ne voulait laisser à Frédéric aucun prétexte de différer encore sa croisade, accepta le rôle de médiateur. Il s'efforça, dans la composition du traité qu'il présenta aux deux partis, de ménager tous les intérêts, ce qui ne pouvait les satisfaire pleinement ni l'un ni l'autre; mais tout ce que le pape pouvait espérer, c'était d'obtenir une trêve qui permît d'exécuter la croisade. Le traité reconnaissait que les

villes confédérées étaient vassales de l'Empereur, mais il reconnaissait en même temps l'existence et la légalité de la ligue. L'Empereur pardonnait les rébellions passées et toutes les offenses de la ligue ; la ligue s'engageait à entretenir quatre cents chevaliers, qui suivraient l'Empereur à la croisade. Frédéric accepta ces conditions ; les confédérés s'y résolurent plus difficilement. Il fallut la crainte d'être abandonnés par le pape, pour les décider.

On était arrivé à l'année 1227, dernier délai accordé par Honoré III à l'Empereur, pour effectuer son passage en Orient ; il ne pouvait plus alléguer aucun motif de le différer. Sur ces entrefaites, Honoré III mourut : il fut remplacé sur le siége apostolique par un vieillard de près de quatre-vingt-six ans, Grégoire IX, dont la force d'âme, l'énergie de caractère, quelquefois emportée au delà des bornes de la modération, étonnèrent, pendant plus de quatorze ans encore, l'Église et le monde. C'était entre les mains de Grégoire IX, alors le cardinal Hugolin, que Frédéric avait renouvelé son vœu de croisade, après son couronnement à Rome [1]. Il était certain qu'à la première faute, Frédéric n'éprouverait plus, de la part du nouveau pontife, les ménagements qu'il avait trouvés chez son prédécesseur. Grégoire IX attendait l'effet des dernières promesses de l'Empereur, tenant toutes prêtes dans sa main frémissante les foudres de l'Église.

Tout était disposé pour que le départ s'accomplit au mois de septembre. Des masses de croisés s'accumulaient dans le midi de l'Italie ; le port d'embarquement désigné était le port de Brindes. L'agglomération de ces hommes, dont la plupart venaient des pays du Nord, dans un climat chaud, durant les ardeurs de la canicule, leur avidité à se nourrir des fruits du Midi, produisirent des fièvres pernicieuses qui exercèrent de grands ravages dans leurs

[1] « *De manibus nostris, tunc in minori officio constitutis, crucem resumpsit, voto publice innovato.* » — *Gregor. IX papæ epist.*, Matth. Paris, p. 335.

rangs. Une des victimes fut le jeune landgrave de Thuringe, Louis, mari de sainte Élisabeth de Hongrie. Frédéric lui-même avait été atteint par la maladie, lorsqu'il s'embarqua, le 8 septembre. Il n'est pas douteux qu'il ne voulût sérieusement exécuter la traversée; le 15 août, il s'était fait précéder par un corps de quarante mille hommes. Mais, parvenu en pleine mer, il trouva celle-ci agitée par les vents précurseurs de l'équinoxe; la fièvre le reprit, il s'effraya des fatigues de ce long voyage, il se fit ramener à Brindes [1]. A peine le pape fut-il informé de ce retour, que, sans vouloir attendre les explications de l'Empereur, il lança l'excommunication [2].

L'année suivante, Frédéric voulut s'acquitter de son vœu; comme roi de Jérusalem, il était plus intéressé que personne à son accomplissement. Ses ennemis disaient qu'il n'était poussé que par le motif politique [3]. Le pape lui défendit de partir avant d'avoir demandé et obtenu l'absolution. Frédéric, qui regardait son excommunication comme injuste, ne consentit pas à s'humilier; il partit excommunié, et, de plus, relativement peu accompagné. Sa flotte n'était composée que de vingt galères, qui ne portaient que six cents chevaliers. La brillante armée de l'année précédente s'était dispersée; en apprenant qu'il renonçait à son expédition, ceux qui l'avaient précédé en Orient n'avaient pas même voulu y prendre terre [4]. Mais ce qui l'affaiblissait bien plus que le petit nombre de ses hommes d'armes, c'était sa mésintelligence avec le pape.

[1] Matth. Paris, p. 327. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 596, D.

[2] *Gregorii IX epist.*, *Acta conciliorum*, t. VII, p. 163.

[3] Più per havere la signoria di Jerusalem... che per altro beneficio dé christiani. — Villani, *Ystorie florentine*. — Muratori, *Rerum Ital. script.*, t. XIII, lib. VI, cap. XVII.

[4] *Illi qui jam adventum ejus præparaverant peregrini in eisdem partibus, audientes quod dictus Imperator non venerat in passagio memorato, plus quam XL millia virorum fortium, in eisdem navibus, in quibus transierant, redierunt, magis in homine, quam in Domino confidentes!* — *Lettre du patriarche de Jérusalem*, Matth. Paris, p. 326.

Débarqué à Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), dans les premiers jours de septembre, il avait été accueilli avec transport par les chrétiens d'outre-mer. Clergé, ordres militaires, peuple, l'acclamèrent comme leur souverain légitime, comme un libérateur. Mais l'inflexible Grégoire IX ne se relâchait pas de ses rigueurs, même au prix du salut de la Terre sainte. Quelques jours après l'Empereur, arrivaient au même port de Ptolémaïs deux moines Franciscains, délégués du souverain pontife, qui dénonçaient Frédéric excommunié, et faisaient défense, au nom de l'Église, de lui prêter ni obéissance, ni secours, de communiquer avec lui. Frédéric assure même qu'ils écrivirent au sultan, pour l'engager à ne point traiter avec un prince que la chrétienté désavouait [1]. Le vide se fit aussitôt autour de l'Empereur : il se vit réduit aux seuls Teutoniques, qui, en leur qualité d'Allemands, n'abandonnèrent pas un prince de leur race, aux Siciliens, ses sujets directs, aux Pisans, aux Génois et à ses hommes d'armes. A la tête de cette petite troupe, qui comptait à peine mille lances (six mille hommes de cavalerie), il entreprit, pour faire quelque chose, d'aller relever les fortifications de Jaffa. Les Hospitaliers, les Templiers, les barons de la Palestine, les croisés des autres nations, qui avaient rompu avec lui pour obéir aux ordres du pape, formèrent une seconde troupe beaucoup plus nombreuse, et le suivirent à distance, dans l'intention de le dégager, s'il était trop pressé par des forces supérieures. Chaque soir, ils établissaient leur camp en vue du sien, prenant grand soin

[1] ... « *Existimantes vicarium Jesu Christi, ad ejus negotium potius, quam ad conceptæ malevolentiæ contra nos odium aspirare. Sed is... præter impedimenta, quæ nobis in Syria præparavil, per nuncios et legatos, qui soldanum litteris suis, quas nos captis ipsarum latoribus in testimonium reservamus, ne nobis terram divino cultui et Hierosolymitani regni juribus debitam, redderet, monuerunt...* » — *Lettre de Frédéric au comte Richard d'Angleterre*, Matth. Paris, p. 484. — Le pape nie ce fait dans une de ses lettres : *Ibid.*, p. 489.

de maintenir l'intervalle qui les séparait de l'excommunié.

Ils offraient cependant de réunir les deux armées, mais à une condition humiliante pour l'Empereur : à la condition qu'il s'effacerait absolument, que ses bannières disparaîtraient, que le commandement serait exercé au nom de Dieu et de la république chrétienne, et que le nom de l'Empereur ne serait pas prononcé. Frédéric avait repoussé avec indignation une semblable proposition; mais, lorsqu'il se fut bien convaincu qu'il n'était en état de rien entreprendre de sérieux sans le secours des dissidents, il céda; il cacha sa noble bannière, et les deux troupes se joignirent.

Cette apparence d'union produisit sur les infidèles un effet moral, qui amena un résultat meilleur que celui des croisades précédentes. Le sultan qui régnait alors, Malek-el-Kamel, engagé dans une guerre domestique, qui ne lui laissait pas la libre disposition de ses forces, offrit de traiter et de rendre aux chrétiens la majeure partie des lieux saints. C'était, d'ailleurs, un prince libéral et généreux, qui ne partageait pas les préjugés des musulmans contre les religions étrangères [1]. Les croisés acceptèrent, et, le 18 février 1229, on convint d'une trêve de dix ans, aux conditions suivantes : l'Empereur recouvrait Jérusalem et tout le pays qui s'étend de Jérusalem à Jaffa, « de sorte qu'à l'avenir les pèlerins pourront librement se rendre au saint sépulcre, et revenir au port en toute sécurité; » il recouvrait Bethléem et ce qui est entre Bethléem et Jérusalem; Nazareth et ce qui est entre Nazareth et Acre; Thoron et Sidon, avec leurs territoires.

[1] Il légua à la maison des Hospitaliers des revenus et d'importantes sommes d'argent, pour le soulagement des pèlerins chrétiens, pauvres et malades. Il en avait beaucoup rendu à la liberté. « C'était, ajoute Matthieu Paris, un homme aimant la vérité, quoique païen, fort généreux et compatissant pour les chrétiens, autant que le lui permettaient la sévérité de sa loi et l'inquiète susceptibilité de ses voisins. » — Matth. Paris, p. 455.

Les chrétiens conservaient les places qu'ils occupaient encore sur le littoral de la mer; les musulmans conservaient, dans Jérusalem, la jouissance de la mosquée d'Omar, élevée sur l'emplacement du temple de Salomon, et un autre lieu de prière, « mais avec interdiction aux pèlerins de leur religion de loger dans la ville; ils devront camper hors des murs, et, aussitôt leurs prières faites, se retirer [1]. »

Avec les faibles ressources dont il disposait, gêné dans son action par les rigueurs intempestives du pape, Frédéric ne pouvait espérer un traité plus avantageux. Sans doute, cette principauté morcelée, serrée de toute part par la puissance musulmane, qui ne cédait, pour ainsi dire, que des voies de communication d'un lieu de pèlerinage à un autre, et qui, de surveillante jalouse et redoutable, pouvait, au premier moment, devenir aggressive, n'offrait que bien peu de garantie. Mais on pouvait s'établir solidement dans les places reconquises, et préparer les moyens d'affranchir le reste de la Terre sainte. N'était-ce pas, d'ailleurs, un résultat qui devait avoir un grand retentissement dans le monde et soulager bien des cœurs, que ce libre accès ouvert à ces lieux vénérés, cette croix ramenée à Jérusalem, où elle n'avait pas paru, depuis qu'en 1187 Saladin l'avait abattue?

L'Empereur, en sa qualité de roi de Jérusalem, fit son entrée dans cette ville, le 17 mars; mais cette entrée, pendant laquelle il semblait que l'allégresse et l'attendrissement dussent dominer tous les autres sentiments, fut lugubre comme le cortége d'un prince réprouvé. Frédéric venait de délivrer la cité sainte, et il ne se trouva pas un prêtre qui osât célébrer en sa présence l'office divin! Pas un évêque, même de ceux qui étaient ses sujets et qui restaient fidèles à sa fortune, comme les arche-

[1] *Lettre de Frédéric au roi d'Angleterre*, 17 mars 1229, Matth. Paris. p. 345.

vêques de Palerme et de Capoue, ne voulut lui conférer le sacre.

« Le lendemain de son entrée, jour de dimanche, il se rendit donc à l'église de la Résurrection (qui renferme le tombeau de Jésus-Christ), suivi de ses gardes, des chevaliers teutoniques et d'un grand nombre de croisés, parmi lesquels on remarquait les archevêques de Palerme et de Capoue. La foule des soldats et du peuple encombrait la nef et les abords du temple. Sur l'autel, dépouillé des saintes images, on voyait les insignes de la royauté. L'église était nue, le sépulcre du Christ, couvert d'un voile funèbre; le bruit des pas et le retentissement des armures troublaient seuls le silence du sanctuaire. Après une station aux lieux vénérés des fidèles, Frédéric, entouré des siens, entra dans le chœur, où aucune bénédiction ne devait l'accueillir; il déposa d'abord la couronne sur l'autel, puis il la plaça lui-même sur son front... Cette cérémonie étrange, ce couronnement d'un prince croisé, qui venait de rendre aux chrétiens le tombeau du Sauveur, s'accomplit de la sorte, sous le poids des malédictions du saint-siége[1]. » Contraint d'accomplir lui-même les fonctions que le clergé refusait de remplir, Frédéric s'était assis sur le siége du patriarche de Jérusalem, et, de là, il avait adressé à l'assemblée un discours, qui était à la fois l'apologie de sa conduite et la critique amère des procédés de la cour romaine. Le clergé ne l'accompagna pas, au sortir de l'église; il le laissa retourner seul, avec ses gardes, à son palais. Frédéric, continuant le rôle qu'on l'avait forcé de prendre, fit recueillir par ses agents les oblations ecclésiastiques. Aussitôt, le légat du pape prononça contre lui une excommunication nouvelle; et l'évêque de Césarée, au nom du patriarche, interdit les églises, jusqu'au moment où

[1] C. de Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs*, t. II, p. 370.

l'Empereur quitterait Jérusalem. On ne célébra la messe qu'en dehors des murs, dans les sanctuaires des faubourgs[1].

La masse du public chrétien, les pèlerins qui ne considéraient qu'une chose, les lieux saints ouverts à leur dévotion, applaudirent au traité conclu par Frédéric et lui en furent reconnaissants[2]. Le pape, au contraire, en blâma vivement les conditions. Il aurait pu se demander s'il n'avait pas tout fait, pour que l'Empereur échouât complétement. Frédéric annonçait de grands projets, pour la défense de Jérusalem : il écrivait au roi d'Angleterre[3], qu'il ne voulait pas quitter la ville avant d'avoir relevé ses tours, ses remparts, et pourvu à sa sûreté de telle façon, qu'elle fût aussi bien gardée en son absence que lui présent. Que l'expression de ses projets fût sincère ou non, Grégoire IX ne lui permit pas de les réaliser. Il ne s'était pas contenté de l'affaiblir comme chef de croisade outre mer, il le poursuivait en Occident dans ses droits les plus légitimes, et semblait prendre à tâche de lui rendre impossible une prolongation de séjour en Palestine.

Frédéric avait laissé comme vice-roi du royaume de Sicile, Renaud, duc de Spolète, qui, déjà compromis dans ses querelles avec le saint-siége, lui offrait toute garantie de fidélité. Renaud était chargé d'entamer des négociations de paix avec le pape ; mais le pape s'y était absolument refusé, et même il cherchait, par ses émissaires, à soulever contre l'autorité de Frédéric ses sujets de Sicile. Renaud, alarmé, imagina, pour inspirer quelque crainte au pape, et montrer que l'éloignement de l'Empereur n'ôtait rien à la vigueur de son gouvernement, d'entrer à main armée sur le territoire de l'Église, qu'il

[1] Matth. Paris, p. 345, 348.
[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 601, D.
[3] Lettre du 17 mars, citée plus haut.

ravagea sur divers points. Frédéric désavoua et punit son lieutenant, qui avait agi, disait-il, contre ses instructions. Le pape affirme, au contraire, que Renaud n'avait fait qu'exécuter les ordres de l'Empereur, exprimés dans des lettres « munies de la bulle d'or[1]. » Quoi qu'il en soit, Grégoire IX ne garda plus de mesure.

Il y avait trois degrés à l'excommunication : l'excommunication simple, qui ne frappait que le coupable, en le privant de la participation aux sacrements; l'excommunication, qui ajoutait à cette peine l'interdit sur les églises, partout où se trouvait l'excommunié; c'était le second degré. Le troisième degré déliait les vassaux et les sujets de leur serment de fidélité, frappait d'excommunication tous ceux qui gardaient foi et obéissance à l'excommunié, étendait l'interdit à tous les lieux qui restaient soumis à son autorité. Jusque là, l'excommunication de Frédéric avait été du second degré; elle respectait ses droits de souverain; Grégoire IX l'éleva au troisième degré et déclara tous les sujets de l'Empereur déliés de leur serment de fidélité. Il fit, en même temps, pratiquer les princes d'Allemagne, pour les amener à un soulèvement. Contre le royaume de Sicile, il agit par la force ouverte.

Il réunit successivement deux armées, dont la direction générale fut confiée à Jean de Brienne, beau-père de Frédéric, devenu son ennemi, depuis qu'il avait été forcé de lui céder la royauté de Jérusalem. Renaud fut repoussé du territoire de l'Église; et les troupes pontificales, prenant à leur tour l'offensive, se rendirent maîtresses de plusieurs places appartenant à l'Empereur.

Aussitôt que ces nouvelles lui parvinrent, Frédéric, saisi de colère, se hâta de revenir, jetant à l'Europe chrétienne un appel, dans lequel il invoquait le jugement de

[1] *Lettre de Frédéric au comte Richard d'Angleterre, Lettre du pape,* Matth. Paris, p. 484, 490.

Dieu et des hommes, entre le pape et lui[1]. Sa présence paralysa l'élan de ses ennemis et rétablit l'avantage en sa faveur[2]. Il n'en abusa pas, et le pape montra bientôt des dispositions plus conciliantes. Grégoire IX n'avait pas tardé à s'apercevoir que sur le terrain de la lutte armée, où il s'était imprudemment engagé, il était de beaucoup le plus faible : les Lombards montraient de l'incertitude ; ni l'Allemagne ni la France n'avaient répondu à son appel, quoiqu'il eût ordonné, sous peine de censures, aux évêques de lui amener eux-mêmes des troupes et de marcher dans les rangs de son armée[3]. Léopold, duc d'Autriche, qui avait résisté aux offres comme aux instigations de la cour romaine contre l'Empereur, se rendit auprès de Grégoire IX et le décida à pardonner. Frédéric reçut l'absolution, le 28 août 1230. Il lui en coûta cent vingt mille onces d'or, qu'il fit verser dans le trésor pontifical[4]. Mais c'était une paix peu sincère de part et d'autre : le pape ne cessa pas de soutenir et d'exciter contre Frédéric les Lombards, les Siciliens et même Henri, roi des Romains, son fils. Frédéric soudoyait les séditions de Rome contre le pape, qui tenait toujours suspendue sur sa tête l'excommunication, qu'il nommait « le glaive médicinal de saint Pierre. » Il n'était pas possible que la bonne harmonie subsistât entre ces deux puissances, toujours opposées l'une à l'autre et toujours en contact.

[1] « *Judicet Deus inter me militem suum, et papam ipsius vicarium. Novit enim Christus, novit et mundus...* » (Suit l'énumération de ses griefs contre le saint-siége.) — Matth. Paris, p. 471.

[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 601, G.

[3] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1229, art. 35.

[4] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 603, C. — *Petri de Vineis, judicis aulici et cancel. Frederici II imp. epist.*, 1740, t. II, p. 292, *dissertation.* — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVI, liv. LXXIX.

## X

### L'EMPIRE LATIN DE CONSTANTINOPLE. — LES TARTARES. — LA COURONNE D'ÉPINES.

Il était un autre empire, protégé par le saint-siége, et que son état de faiblesse plaçait dans la dépendance de la cour de Rome; c'était l'empire français ou latin créé, en 1204, à Constantinople. La conservation de Constantinople préoccupait davantage le souverain pontife que celle de Jérusalem. Constantinople était plus sérieusement menacée; mais elle représentait surtout un intérêt, qui tenait de plus près au cœur de l'Église catholique que la possession des lieux saints, l'intérêt de l'orthodoxie. Elle était une conquête sur le schisme grec; et de même que les haines entre frères sont, on le sait, plus violentes que les autres, les Églises ont en plus grande horreur les schismatiques que les infidèles. Aussi le pape faisait-il tous ses efforts pour appliquer à Constantinople les secours en hommes et en argent, que la chrétienté destinait à la Palestine.

Les provinces qui composaient l'empire latin de Constantinople, s'en étaient successivement détachées, à l'exception de la Grèce méridionale. Les empereurs grecs, cantonnés à Nicée, à Trébisonde, à Thessalonique, le pressaient avec des forces supérieures et le resserraient de plus en plus; il ne subsistait plus que par les secours de l'Occident, et, pour ainsi dire, aux dépens de la Terre sainte. En 1229, les barons français de Constantinople, sentant la nécessité de mettre à leur tête un homme capable de défendre l'empire, durant la minorité de l'empereur Baudouin II de Courtenay, s'adressèrent à Jean de Brienne, que son gendre Frédéric II venait de déposséder de la couronne de Jérusalem. Baudouin II était

aussi son gendre ou devait le devenir; il était fiancé à sa fille Marie, qu'il épousa sept ans plus tard. Jean de Brienne accepta de monter sur ce trône plus éclatant que solide[1]. Salué du titre d'empereur, cet héroïque cadet de Champagne, que son seul mérite appelait pour la seconde fois à porter une couronne chancelante, ne trompa pas l'attente de ses nouveaux sujets, en tout ce qui dépendait de lui. Bien que déjà octogénaire, il remporta sur les Grecs de brillantes victoires. Mais, des combats, quelque heureux qu'ils soient, soutenus par des étrangers qui ne se recrutent qu'au loin, contre des princes indigènes et des populations hostiles, affaiblissent les vainqueurs plus que les vaincus. En 1236, Jean de Brienne envoya le jeune Baudouin II implorer du pape et des souverains de l'Occident, une assistance tous les jours plus nécessaire. De Rome, Baudouin vint en France, où l'appelaient, en même temps que les intérêts de son empire, ceux de son patrimoine : son frère aîné, Philippe de Courtenay, mort sans postérité, en 1226, à la suite de la meurtrière expédition de Louis VIII dans le Midi, lui avait transmis ses droits sur la seigneurie de Courtenay et sur le comté de Namur, domaines de leur maison. Baudouin éprouva quelque difficulté à se mettre en possession de son héritage; sa sœur, qui s'en était saisie, reniait le jeune empereur pour son frère, ce qui était assez la méthode alors à l'égard de ceux qui revenaient de si loin. Grâce au roi, dont il était proche parent[2], et qui avait embrassé sa cause avec chaleur, il rentra dans ses biens; mais cet accroissement de fortune était loin de compenser pour lui la perte qu'il

[1] *Historia susceptionis coronæ spineæ J. C., auctore Galtero Cornuto, archiepisc. Senonensi*, Duchesne, t. V, p. 408.

[2] Par son père, Pierre de Courtenay, et par sa mère, Yolande de Flandre, qui lui avait transmis la couronne de Constantinople, dont elle était héritière. Sa femme, Marie de Brienne, était de plus petite-nièce de la reine Blanche.

fit de son beau-père, Jean de Brienne, dont on apprit la fin sur ces entrefaites[1].

Ce n'était pas seulement l'empire français de Constantinople, qui était sur le point de périr : les nouvelles apportées d'Orient étaient plus sombres que jamais. Une nouvelle et formidable invasion de barbares menaçait de terminer les contestations des musulmans et des chrétiens, des Grecs et des Latins, en les confondant les uns et les autres dans une ruine commune. Les Tartares, après avoir ravagé, sous la conduite de Gengis-Khan, une grande partie de l'Asie, s'avançaient contre l'Europe. « Race épouvantable, qui s'est élancée des montagnes du Nord; hommes impies ne craignant rien, ne croyant à rien, n'adorant rien, que leur roi, qui s'intitule le roi seigneur des rois et le souverain des souverains; hommes inexorables, ou plutôt brutes, monstres qui n'ont rien d'humain; altérés de sang et le buvant avec délices; déchirant et dévorant la chair crue des animaux, des chiens et même des hommes; ayant une tête énorme sur un corps disproportionné, une poitrine très-large, de gros bras, des cuisses courtes et fortes; vêtus de peaux de taureaux, armés de lances de fer, guerriers infatigables, et d'une bravoure étonnante, tireurs d'arc incomparables; montant, au moyen de trois étriers superposés, à cause de la petitesse de leurs jambes, sur des chevaux grands et forts, d'une extrême vitesse, qui franchissent en un jour l'espace de trois journées et se nourrissent du feuillage et de l'écorce des arbres; traversant sans retard ni difficulté les fleuves les plus larges et les plus rapides, sur des barques faites de cuir de bœuf, qu'ils portent avec eux; nageant, du reste, aussi bien qu'ils naviguent[2]. » Tels sont les principaux traits du portrait assez fidèle que les contempo-

[1] *Historia susceptionis coronæ spineæ*, Duchesne, t. V, p. 408.
[2] Matth Paris, p. 455, 528. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 625.

rains tracent de ces conquérants. Leur approche, les effrayants récits de leurs dévastations, leur immense multitude, remplissaient de terreur tous les peuples, quelle que fût leur origine. Comme ces animaux ennemis, dont la rage cesse tout à coup lorsqu'ils pressentent un prochain cataclysme, les Sarrasins se serrèrent en tremblant contre les chrétiens; et l'on vit, à la cour des rois de France et d'Angleterre, leurs ambassadeurs et ceux du Vieux de la Montagne, venir implorer l'alliance et les secours de l'Occident[1].

Le roi favorisa de tout son pouvoir les efforts que faisait Baudouin pour conduire dans sa malheureuse capitale des soldats qui pussent la défendre. Il lui fit don de quatre mille huit cents livres tournois (environ quatre cent trente et un mille francs de notre monnaie) et lui avança sur parole trois mille autres livres (environ deux cent soixante-dix mille francs). De plus, il le gratifia de sommes considérables, qui provenaient de restitutions imposées aux Juifs pour cause d'usure. Souvent on ne parvenait pas à découvrir les propriétaires légitimes de cet argent, et le roi répugnait à en faire profiter son trésor. Avec l'assentiment du pape, il fut employé au secours de Constantinople[2]. Baudouin n'avait pas trouvé moins d'empressement à lui venir en aide, dans la noblesse de France, dont les principaux membres étaient ses alliés ou ses parents : le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de Bar, de Soissons, de Mâcon, Imbert de Beaujeu, beaucoup d'autres vaillants hommes de guerre lui avaient promis leur concours, et avaient pris la croix pour Constantinople. Ils annonçaient qu'ils seraient suivis d'un grand nombre de leurs vassaux.

La difficulté était de faire subsister une grande armée

[1] Matth. Paris, p. 456.

[2] Raynaldus, *Annales ecclés.*, t. XIII, an. 1238, art. 22. — *Magna expensa, mense mayo* 1238, *Historiens de France*, t. XXI, p. 260. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, liv. LXXXI, p. 169.

sur le territoire, tous les jours plus resserré, de la capitale grecque, dont les habitants eux-mêmes commençaient à souffrir de la disette. Le pape s'en effraya ; il engagea les barons français à partir moins accompagnés, ce qui les surprit fort et les découragea pour la plupart. D'un autre côté, l'empereur Frédéric, auquel ils avaient fait demander le passage sur les terres de l'Empire, conçut quelque défiance de cette armée dirigée par le saint-siége ; il mit à lui accorder l'entrée de son territoire une lenteur qui acheva de rompre l'entreprise.

Cependant Constantinople touchait aux dernières extrémités ; les Grecs poussaient leurs incursions et leurs ravages jusque sous ses murs ; on ne pouvait plus se hasarder dans la campagne, et les vivres n'arrivaient plus. La désertion commençait à diminuer le nombre déjà trop faible de ses défenseurs. Ne recevant point d'argent de ses provinces occupées par l'ennemi, elle était réduite aux expédients pour s'en procurer. Elle ne pouvait offrir, comme sûreté de ses emprunts, ni des terres, qu'elle ne possédait pas, ni des garanties de force et d'indépendance, qu'elle avait moins encore. Son trésor vide ne renfermait plus que des reliques, parmi lesquelles on gardait avec vénération la couronne d'épines qui avait ceint le front du Sauveur durant sa Passion. On résolut de la mettre en gage, et on trouva, dans l'opulente Venise, de nobles patriciens, qui prêtèrent une somme considérable sur cette auguste dépouille. Baudouin, averti de la négociation engagée à cet effet entre ses barons et les Vénitiens, espéra que la piété du roi de France estimerait à un prix encore plus élevé la couronne de Jésus-Christ. Il offrit au roi de la lui céder ; il n'osa pas prononcer le mot de vente, parce que les canons interdisaient, comme une simonie, le commerce des reliques ; mais il entendait bien que ce don ne serait pas gratuit. Le roi accueillit cette ouverture avec l'empressement le plus vif.

Sept ans auparavant, il avait donné les marques de la plus profonde douleur, en apprenant la perte d'une relique de l'abbaye de Saint-Denis. C'était un des clous qui avaient fixé sur la croix le corps de Notre Seigneur; il était tombé du vase où on le gardait, tandis qu'on le donnait à baiser, dans un jour de solennité, et s'était égaré ou avait été dérobé dans la foule. Le roi s'était écrié « qu'il aurait mieux aimé que la meilleure des villes de son royaume se fût abîmée sous-terre [1]. » Cette émotion était partagée par ses sujets de toutes les classes; la joie fut également générale, lorsque le clou fut retrouvé. La piété pour les reliques n'était pas, en effet, particulière au roi: de son temps, et bien longtemps après lui, on attachait à leur possession une importance extrême; et le prix que des marchands, tels que les Vénitiens, n'avaient pas hésité à reconnaître à la couronne, prouve assez qu'elle avait une valeur très-réelle.

La seule considération qui pût arrêter le roi, était la difficulté de concilier la négociation financière avec la défense des canons. On s'en tira, en convenant que Baudouin donnerait la couronne en pure libéralité au roi, et que le roi, eu pure libéralité aussi, lui remettrait un secours d'argent pour Constantinople. Deux moines de l'ordre de saint Dominique furent chargés, avec un envoyé de Baudouin, d'aller quérir la précieuse relique et de l'apporter en France.

Ils trouvèrent, en arrivant à Constantinople, l'engagement de la couronne aux Vénitiens accompli. Il fallut la dégager, en remboursant la somme avancée; le tout, frais de voyage compris, coûta, dit-on, au roi, douze mille livres parisis (près d'un million trois cent cinquante mille francs de notre monnaie) [2]. Le roi ne considérait pas cette somme comme étant le moins du monde en rapport avec

[1] Guill. de Nangis, p. 320-321.
[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 626.

la valeur du trésor qu'il acquérait; sa conscience devait être bien tranquille sur le crime de simonie, et son impatience de posséder la couronne était extrême. Enfin, des messagers lui annoncèrent qu'elle était arrivée à Troyes.

« Le roi, très-joyeux, raconte Gauthier Cornut, archevêque de Sens, qui assista, comme principal témoin, à toutes les cérémonies de la réception de la couronne, part allégrement à sa rencontre avec sa mère et ses frères, suivi de Gauthier, archevêque de Sens, de Bernard, évêque du Puy, et des autres barons et chevaliers qu'il a pu réunir à la hâte. A cinq lieues de Sens, dans un bourg qu'on nomme Villéneuve-l'Archevêque, il trouve ses envoyés et le trésor qu'il avait tant souhaité. On ouvre un premier coffret fait de bois et fermé avec des sceaux; on aperçoit, autour d'un second coffret d'argent, les sceaux des barons (de Constantinople). Les envoyés du roi lui ont également apporté, ainsi qu'à Baudouin, des lettres patentes, munies des sceaux de ces mêmes seigneurs.

« Confrontation faite des sceaux des lettres et de ceux qui ferment le coffret de la sainte couronne, on les trouve exactement conformes. Après avoir brisé ceux-ci, ainsi que le sceau du duc de Venise, qui, pour plus de garantie, fut aussi apposé, on ouvre le coffret d'argent. On trouve une cassette de la plus grande beauté, faite de l'or le plus pur, qui renfermait la sainte couronne. Le couvercle enlevé, elle apparut, perle d'un prix inestimable, à tous ceux qui étaient présents. Avec quelle dévotion, quels pleurs et quels soupirs, le roi, la reine et leur suite la considérèrent, il serait difficile d'en donner une idée! Ils demeurent immobiles à la regarder, dans un transport d'amour, pénétrés dans leur âme d'une ferveur si profonde, qu'il leur semblait avoir devant les yeux le Seigneur couronné de ces mêmes épines. Un peu après, la couronne est replacée dans les coffrets qui la contenaient, et qui sont scellés du sceau du roi. Ceci fut accompli

le jour de la fête de saint Laurent martyr (le 10 août).

« Donc, l'année 1239, le lendemain de saint Laurent martyr, le précieux trésor est porté à Sens, au milieu d'un concours universel de peuple, qui se presse sur la route : la joie anime toute cette multitude, sans distinction de sexe ni d'âge. A l'entrée de la ville, le roi, pieds nus, vêtu seulement de sa tunique, avec son frère, le comte Robert, aussi humblement appareillé, charge sur ses épaules le sacré fardeau. Il est suivi et précédé de chevaliers également pieds nus. A leur rencontre sortent les habitants, pleins d'allégresse; le clergé s'avance en procession; les clercs de l'église métropolitaine, vêtus d'ornements de soie, les moines portant, avec les vases sacrés, les corps des saints et toutes les reliques que peut imaginer la dévotion du peuple, comme si les saints venaient se présenter devant leur Seigneur qui s'avance. A l'envi ils font retentir les louanges du Seigneur. La ville, ornée de tapisseries et de draperies, expose ce qu'elle a de plus précieux; elle résonne du son des cloches et des orgues, et des cris de joie du peuple : des cierges et des torches sont allumés sur les places et dans chaque rue. La couronne est portée dans l'église du proto-martyr Étienne ; elle est découverte aux yeux de tous, et l'allégresse redouble à cette vue.

« Le lendemain, le roi portant l'insigne coffret, se dirige sur Paris, sa capitale. Tous l'applaudissent en disant : « Béni celui qui est venu pour honorer le Seigneur, celui « auquel le royaume de France doit d'être glorifié par la « possession d'un tel présent ! » Le huitième jour (vendredi 19 août), une tribune élevée a été construite hors des murs, près de l'église Saint-Antoine, au milieu d'un vaste espace découvert. Elle est entourée de plusieurs prélats, du clergé revêtu d'habits de soie, portant, découvertes, les reliques des saints, d'une affluence de peuple aussi grande que Paris a pu la fournir. La cassette est montrée

du haut de cette tribune; le bonheur de ce jour, la cause de cette joie, font le sujet d'un discours. Après quoi, la cassette est portée dans l'intérieur des murs de la ville, par le roi et son frère, pieds nus comme devant, et dépouillés de leurs habits, leur tunique exceptée. Tous les prélats aussi, les clercs, les religieux, les chevaliers, la précèdent pieds nus. Nul ne serait capable d'exprimer la grande joie qui éclate par la ville, les démonstrations d'allégresse qui se manifestent à l'aspect du cortège. La couronne est conduite dans l'église pontificale de Notre-Dame; de là, après s'être acquitté des religieux hommages dus à Dieu et à sa bienheureuse Mère, on revient solennellement, avec l'insigne trésor, vers le palais du roi. Et la couronne du Seigneur est déposée, à la satisfaction de tous, dans la chapelle royale de Saint-Nicolas[1]. »

Le produit de cette simonie déguisée était loin de suffire à l'empereur Baudouin, pour porter à Constantinople un secours efficace. Il eut encore recours au roi : il lui engagea son comté de Namur et reçut, sur cette garantie, un prêt de cinquante mille livres parisis (plus de cinq millions six cent mille francs de notre monnaie), qu'il ne fut jamais en état de rendre; ce qui n'empêcha pas le roi de le rétablir plus tard dans la jouissance de ses terres. Le pape, de son côté, lui avait fait espérer une levée sur le clergé, du trentième du revenu, pendant trois ans; mais il tâchait, sans beaucoup de succès, d'y faire consentir les intéressés[2]. Avec les cinquante mille livres prêtées par le roi et le secours de ses amis et de ses parents, Baudouin compléta un second armement. L'empereur Frédéric accordait enfin le passage.

[1] *Historia susceptionis coronæ spineæ*, p. 410-411. — Guill. de Nangis, p. 326-327. — Ph. Mouskès, v. 30585 et suiv. — Guill. Guiart, p. 135. — Matth. Paris, p. 465. — La chapelle de Saint-Nicolas avait été construite par Robert le Pieux, rebâtie par Louis le Gros; elle fut remplacée par la Sainte-Chapelle qu'éleva saint Louis.

[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 626. — Raynaldus, *Annales ecclés.* t. XIII, art. 24-25. — Ph. Mouskès, v. 30457 et suiv.

Mais Baudouin n'avait plus avec lui ni le duc de Bourgogne, ni les comtes de Bretagne, de Bar, de Mâcon et autres grands seigneurs, qui devaient l'accompagner l'année précédente; ils avaient repris leurs engagements avec Thibaud de Champagne, roi de Navarre, qui se préparait à accomplir son vœu de croisade en Terre sainte. Le secours que Baudouin conduisit à Constantinople retarda le triomphe des Grecs; mais, pour sauver l'empire latin et le tirer de l'état précaire où il se trouvait, il eût fallu des efforts plus puissants et plus continus.

## XI

### CROISADES DU ROI DE NAVARRE ET DU COMTE RICHARD D'ANGLETERRE. — LE COMTÉ DE MACON RÉUNI AU DOMAINE ROYAL.

Le pape tâchait de détourner sur Constantinople le faible courant de pèlerins armés qui se portait encore sur l'Orient; mais les croisés étaient attirés davantage par les lieux saints. Après tout, c'était là le seul but qui répondît à l'idée d'une croisade et qui pût enflammer la foi. Le pape, toujours dans l'intérêt de Constantinople, avait retardé de plusieurs années la croisade que devait conduire le roi de Navarre; il envoyait à la capitale grecque l'argent levé pour cette expédition, ainsi que les croisés isolés qui avaient fait un vœu pour la Palestine, et qu'il relevait de ce vœu, s'ils voulaient le changer pour celui de Constantinople. Le roi de Navarre et ses compagnons de croisade s'étaient plaint de cette conduite de la cour romaine; ils l'avaient écrit en Orient; les prélats et les barons de la Terre sainte les pressaient d'accomplir leur vœu[1]. Le pape n'avait pu différer davantage son consentement; il avait arrêté l'époque du départ, ou, comme on disait alors, du passage, à la Saint-Jean (24 juin) 1239. Cela s'accordait avec les recomman-

[1] *Hist. littér. de la France*, t. XXI, p. 789.

dations de l'empereur Frédéric, qui, dans une pensée de haute moralité, et pour l'honneur du nom chrétien, s'opposait à ce qu'on attaquât les Sarrasins, avant que la trêve de dix ans, qu'il avait conclue avec eux, en 1229, fût expirée. C'était bien malgré lui que le pape, qui affectait de ne reconnaître ni la croisade de Frédéric, ni les engagements qui en étaient résultés, avait répondu à ce désir de l'Empereur.

Le point de rassemblement des croisés fut fixé à Lyon. Au mois de juin, les principaux chefs s'y trouvèrent réunis. C'étaient, après le roi de Navarre, Hugues, duc de Bourgogne, Pierre Mauclerc, qui venait de remettre le comté de Bretagne à son fils Jean; son frère, Jean de Dreux, comte de Mâcon; Henri, comte de Bar; Amaury, comte de Montfort, connétable de France, représentant le roi et revêtu des armes de ce prince; Robert de Courtenay, le comte de Vendôme, Gui, comte de Nevers et de Forez, enfin « presque toute la noblesse des barons et des chevaliers du royaume de France[1]. » On fait monter le dénombrement de cette armée, lorsqu'elle aborda en Palestine, même après qu'un contre-ordre du pape, comme on le verra tout à l'heure, en eut dispersé une partie, au chiffre de quinze cents chevaliers et de quarante mille écuyers, sans compter les hommes de pied[2]. Il doit y avoir là quelque exagération, qui prouve, du reste, l'importance que les contemporains attachaient à l'expédition, l'idée qu'ils se formaient de sa force. Mais, si la force matérielle ne lui faisait pas défaut, il lui manquait un autre élément de succès non moins essentiel, un vrai général, un chef, dont l'autorité incontestée maintînt tout ce monde dans l'obéissance, dans l'union, et qui inspirât d'avance la confiance de la victoire. Le roi de Navarre n'avait pas cette autorité sur des hommes qui avaient été

[1] Guill. de Nangis, p. 328, D.
[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 625, G.

longtemps ses pairs, puis ses ennemis déclarés, et dont quelques-uns étaient ses supérieurs reconnus, comme hommes de guerre, l'ancien comte de Bretagne entre autres. Aussi Grégoire IX avait-il songé sérieusement à placer Pierre Mauclerc à la tête de la croisade[1]; mais le titre royal de Thibaud de Champagne avait forcé le pape de conférer le commandement à ce prince.

Les chefs croisés, réunis à Lyon, avaient arrêté leurs dernières dispositions; ils ne songeaient plus qu'à se mettre en route, lorsqu'ils reçurent, avec non moins d'étonnement que de colère, un nouveau message du pape, qui leur enjoignait de remettre encore une fois leur départ à une époque indéterminée et de retourner chacun chez soi. Grégoire IX ne donnait pas de ce brusque changement de résolution des motifs positifs; il est probable qu'il y fut déterminé par le peu de confiance que lui inspirait la conduite de l'entreprise et aussi par les graves circonstances où le plaçait le renouvellement des hostilités entre le saint-siége et l'Empereur. Il avait excommunié une seconde fois Frédéric II; il prévoyait de grands embarras, peut-être une lutte armée, pour laquelle il aurait besoin des secours de l'Occident catholique. Ce qui tend à prouver que ces deux raisons agirent ensemble sur son esprit, c'est que l'Empereur les laisse entrevoir dans un message, qu'il adressa de son côté aux barons croisés: il leur conseillait de s'organiser plus fortement et d'attendre que les affaires de l'Empire lui laissassent assez de liberté, pour les guider lui-même en Orient[2].

Quoi qu'il en soit, les ordres du pape furent très-mal reçus à Lyon. Il était facile de dire aux croisés de regagner leurs foyers; mais, pour le plus grand nombre, il était trop tard; les préparatifs de la croisade avaient épuisé

[1] Matth. Paris, p. 422.
[2] *Ibid.*, p. 497.

leurs ressources présentes et futures. Dans un temps où l'argent monnayé était fort rare, non-seulement les simples pèlerins, mais les princes eux-mêmes devaient, pour s'équiper, faire argent de tout ; terres, maisons, meubles étaient mis en gage ou vendus[1]. Il fallait les profits des courses sur les infidèles, pour leur permettre de reparaître dans leur pays et d'y vivre. La plupart ne voulurent pas tenir compte du bref pontifical et se résolurent à partir. Mais ce bref avait eu tout au moins ce fâcheux effet, de glacer ce qui pouvait rester d'enthousiasme religieux dans leurs cœurs et d'accroître parmi eux l'incertitude et la divison.

Aussi ne profitèrent-ils nullement des circonstances favorables, dans lesquelles ils trouvèrent la Syrie. Les princes musulmans se faisaient la guerre entre eux, s'affaiblissaient réciproquement et offraient aux croisés une occasion unique d'entreprendre et de mener à bien une restauration complète de la domination chrétienne dans la Terre sainte. Les croisés songèrent avant tout à tirer, pour leur profit particulier, le meilleur parti possible de leur présence en Orient ; ils agirent sans ensemble, sans considérer ni l'intérêt de l'armée, ni celui bien plus considérable qui devait être le but des efforts communs. L'aventureux Pierre Mauclerc donna le premier ce funeste exemple : informé par ses espions d'une bonne occasion de faire du butin et de s'emparer d'un convoi de bœufs, il ne voulut partager avec personne cette heureuse fortune. Sans prendre congé du roi de Navarre, son chef, sans prévenir aucun autre capitaine, il quitte furtivement le camp avec une troupe de cavalerie, pousse jusqu'aux portes de Damas, réussit dans son coup de main, force une petite ville, qu'il pille, et revient chargé de riches dépouilles. Aussitôt, le duc de Bourgogne, les comtes de Montfort et de Bar, Simon de Cler-

[1] Du Cange, *Observations sur l'hist. de saint Louis*, p. 52.

mont, Richard de Chaumont, Jean des Barres et autres chevaliers, jaloux d'obtenir un succès pareil, combinent en secret une autre expédition. Ils disposaient de forces plus importantes, mais ils furent moins heureux que l'ancien comte de Bretagne. Huit jours après le retour de celui-ci, malgré les représentations de leur chef, le roi de Navarre, ils partent avec des troupes à cheval et se dirigent sur Gaza. Les Sarrasins avaient été mis sur leurs gardes par la course précédente ; c'étaient, cette fois, leurs espions qui observaient les croisés. Ils les laissèrent courir toute la nuit ; puis, lorsqu'au matin ils les surent engagés dans la plaine sablonneuse de Gaza, où leurs lourds chevaux couverts de fer « jusques en l'ongle du pied » et fatigués par une marche de dix lieues, ne pouvaient manœuvrer qu'avec une extrême difficulté, ils les attaquèrent en nombre supérieur et les défirent complétement. La fleur de l'armée croisée, six cents chevaliers, dont plus de soixante-dix bannerets, se trouvaient là ; ce fut un véritable désastre. Le comte de Bar, Simon de Clermont, Jean des Barres, Robert Malet, Richard de Beaumont et maint autre brave guerrier furent tués ; le connétable Amaury de Montfort fut fait prisonnier, ainsi que soixante-dix ou quatre-vingt chevaliers ; le duc de Bourgogne parvint à échapper, avec les débris de l'expédition (13 novembre 1239) [1].

Heureusement pour les saints lieux, l'union ne régnait pas davantage parmi les infidèles que parmi les chrétiens. Le sultan de Damas, en guerre avec celui d'Égypte, désirait ardemment que les croisés lui laissassent la libre disposition de ses forces. Par l'entremise des Templiers, une trêve fut conclue avec lui ; il s'engageait à rendre aux chrétiens les châteaux de Beaufort et de Saphet, le territoire dépendant de Jérusalem, et les pri-

[1] Matth. Paris, p. 512. — Guill. de Nangis, p. 328-329. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 625.

sonniers faits à la bataille de Gaza, qu'à la vérité il n'avait pas en son pouvoir; ces infortunés étaient dans les fers de son ennemi, le sultan d'Égypte. Il promettait de livrer en ôtages son fils et ses frères, et d'accomplir les conditions du traité dans un délai de quarante jours. D'après ce traité, les chrétiens formaient alliance avec lui contre l'Égyptien; on ne pourrait, de part et d'autre, faire ni paix ni trêve avec ce dernier, que d'un commun accord. Ces conventions arrêtées à la légère, le roi de Navarre se hâta de quitter la Palestine, sans attendre l'exécution des promesses du sultan de Damas, sans s'inquiéter du sort des malheureux prisonniers, dont il n'avait fait par son traité qu'aggraver la situation. Il ne voulut pas même différer son départ de quelques jours, pour se concerter avec le comte Richard, frère du roi d'Angleterre, qui venait le rejoindre avec les croisés de sa nation.

Le comte Richard et les Anglais débarquèrent à Acre, quinze jours après que le roi de Navarre, le comte de Bretagne et la plupart de leurs compagnons de croisade en étaient partis. Richard fut aussitôt circonvenu par les Hospitaliers, qui trouvaient naturellement de tout point détestable la trêve négociée par leurs rivaux les Templiers. Le sultan de Damas ne tenait pas sa parole; ils déterminèrent le prince à entamer une négociation avec le sultan d'Égypte, et à transporter à celui-ci le traité d'alliance offensive et défensive arrêté avec le sultan de Damas. Ce changement de politique n'était pas fait pour tirer la Terre sainte de la confusion, des divisions jalouses, de la faiblesse où elle était plongée. Mais, au moins, le traité du comte Richard avait ce bon côté, qu'il procurait la liberté des prisonniers de Gaza et des autres captifs chrétiens, retenus en grand nombre dans les prisons du sultan d'Égypte. Trente-trois seigneurs qualifiés, cinq cents chevaliers ou pèlerins de moindre condition, une

quantité plus considérable encore de soldats du Temple et de l'Hôpital, durent au prince anglais de recouvrer la liberté. Cet acte d'humanité, de noble fraternité d'armes, de la part d'un étranger, d'un ennemi de leur roi, mis en opposition avec la coupable indifférence de leurs compatriotes, toucha profondément le cœur des captifs français. Ils ne l'oublièrent pas, et Richard reçut plus tard, dans un moment de danger, après le combat de Taillebourg, un éclatant témoignage de leur gratitude. Richard mit le comble à sa générosité et à leur reconnaissance, en leur fournissant les secours nécessaires à leur subsistance, les moyens de retourner dans leur patrie, et en faisant inhumer avec un soin pieux les ossements de leurs compagnons, laissés sur le champ de bataille de Gaza. Tous les prisonniers ne revirent pas la France : on ne sortait qu'épuisé et demi-mort des fers des musulmans. Le comte de Montfort et le comte de Forez expirèrent, en abordant en Italie [1].

Le comte Richard avait traversé la France, pour se rendre en Orient. Le roi l'avait reçu avec la grâce affectueuse d'un ami, d'un proche parent, comme s'il n'eût jamais été question de guerre entre leurs deux maisons. Tout le temps que le comte était resté sur les terres de France, il avait été l'hôte du roi, soit dans le palais de Paris, soit dans des lieux de logement préparés et approvisionnés d'avance sur la route [2]. Cette réception cordiale dut disposer son cœur aux sentiments généreux dont profitèrent les Français en Orient; le roi lui en sut très-bon gré, comme souverain et comme prince chrétien. La pensée du roi s'attachait certainement dès-lors à la délivrance de la Terre sainte ; il songeait aux moyens de l'accomplir lui-même et de la rendre définitive. Mais, pour qu'il entre-

[1] Matth. Paris, p. 524, 548, 549, 550, 556. — Guill. de Nangis, p. 330-331. — Albéric, p. 629.
[2] Matth. Paris, p. 518. — Albéric, p. 627. G.

prît une croisade, il fallait que le royaume fût garanti contre toute espèce de troubles à l'intérieur, contre toute attaque du dehors; le moment ne lui en semblait pas encore venu. Il avait besoin aussi de prendre plus de confiance dans ses propres forces : il veillait avec vigilance sur le gouvernement, il mûrissait son jugement, il grossissait son épargne, tout en demeurant fidèle aux habitudes de charité, de largesse, de magnificence même, à l'occasion, qui convenaient à son caractère et à son rang. Il avait tiré avantage de la croisade du roi de Navarre, pour agrandir le domaine royal, suivant le mode d'acquérir qu'il préférait. Jean de Dreux, frère de Pierre Mauclerc et comte de Mâcon, s'était trouvé, comme la plupart des croisés, dans la nécessité d'engager ou de vendre une partie de ses domaines, afin de se procurer l'argent nécessaire à l'équipement et à l'approvisionnement des hommes de sa bannière. Il offrit au roi de lui vendre, pour une somme de dix mille livres tournois (près de neuf cent mille francs de notre monnaie) et mille livres (quatre-vingt-dix mille francs) de rente, le comté de Mâcon, qu'il possédait du chef de sa femme, Alix de Vienne; celle-ci donnant son consentement. Le roi accepta et se trouva prêt à conclure le marché, comme il avait été prêt, quelques années auparavant, à acheter au roi de Navarre (embarrassé de trouver la somme exigée par sa cousine, la reine de Chypre, pour se désister de ses prétentions sur la Champagne), les seigneuries de Chartres, de Blois, de Sancerre et de Châteaudun. Jean de Dreux avait stipulé la faculté de rachat, pendant trois ans; mais il était mort en Palestine, quelques jours avant la déroute de Gaza; et sa veuve, qui voulait entrer en religion, ayant renoncé à la clause résolutoire et confirmé la vente, le comté de Mâcon demeura définitivement réuni au domaine de la couronne [1].

[1] Matth. Paris. p. 662. — Albéric. p. 625. — Tillemont, t. II, p. 355.

## XII

SECONDE EXCOMMUNICATION DE L'EMPEREUR. — GUERRE EN PROVENCE. SIÉGE DE CARCASSONNE.

La mésintelligence entre le pape et l'Empereur avait abouti à une seconde excommunication de Frédéric. Les principaux griefs de Grégoire IX étaient ceux-ci : il reprochait à l'Empereur d'avoir soulevé les habitants de Rome contre l'autorité du saint-siége, de s'opposer à l'institution de nouveaux évêques pour les siéges vacants du royaume de Sicile, où vingt évêchés et deux abbayes se trouvaient privés de leurs pasteurs; de persécuter les ecclésiastiques, fidèles à l'obéissance canonique; enfin, d'avoir usurpé un fief de l'Église, en déclarant roi de Sardaigne Henri ou Enzio, son fils naturel, après lui avoir fait épouser l'héritière de la partie septentrionale de cette île, dont la cour de Rome revendiquait la suzeraineté [1]. L'excommunication fut prononcée par le pape, le dimanche des Rameaux et le jeudi saint (20 et 24 mars), et renouvelée le 18 novembre. L'Empereur adressa sa justification aux divers souverains de l'Europe; le pape répliqua, et les plus violentes récriminations, les accusations les plus odieuses furent échangées de part et d'autre, au grand dommage de la considération due à la dignité impériale et à la dignité pontificale, engagées dans la lutte.

Grégoire IX, chassé de Rome par les soulèvements des Romains, forcé de se réfugier à Anagni, où l'Empereur le tenait serré de près, avait fait partir de cette ville un légat, chargé de publier en France la sentence d'excommunication portée contre Frédéric, et d'implorer des secours en faveur du saint-siége. Mais, tel était le degré de faiblesse matérielle, d'impuissance militaire, auquel était réduite la cour romaine en Italie, que le légat apo-

[1] Matth. Paris. p. 470. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, liv. LXXXI, p. 187, 189.

stolique, Jacques, évêque de Palestrine, pour échapper aux mains de l'Empereur, dut se déguiser en pèlerin et gagner secrètement, avec une seule personne à sa suite, le port de Gênes, où il s'embarqua pour la Provence. Il était porteur d'une lettre ou bulle du pape, par laquelle Grégoire IX recommandait au roi d'embrasser avec chaleur la cause de l'Église contre Frédéric, ajoutant « qu'il y avait plus de mérite à combattre Frédéric, ennemi de la foi, qu'à retirer la Terre sainte d'entre les mains des infidèles (21 octobre 1239) [1]. » Telle était malheureusement la pensée sincère de ce vieillard passionné. Le roi n'en jugeait pas de même. Plus sage, avec ses vingt-quatre ans, que Grégoire IX presque centenaire, il sentait tout le danger de cette lutte, qui compromettait à la fois le repos de l'Europe, le succès des guerres saintes, l'Église elle-même. Il tenta une démarche directe auprès du pape et de l'Empereur [2]; il leur envoya l'évêque de Langres avec un des chevaliers attachés à son conseil, pour les supplier de rendre la paix à la chrétienté et tâcher de les amener à un accommodement. Il échoua naturellement dans cette tentative de conciliation. Mais, ce qui dépendait de son pouvoir, comme souverain, il le fit, pour mettre obstacle ou tout au moins pour ne pas fournir des éléments à cette querelle qu'il déplorait. S'il ne put empêcher le légat de publier dans le royaume les bulles d'excommunication et de lever de l'argent sur le clergé, il ne l'aida en rien; il n'arma point contre Frédéric, il ne cessa pas, malgré les défenses de Rome, de le considérer comme empereur et de le traiter comme tel; enfin, il agit avec une parfaite indépendance, il se tint dans une complète neutralité, qui disait assez que, dans son opinion, tous les torts n'étaient pas du côté de l'Empereur.

[1] Guillaume de Nangis, p. 330-331. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, liv. LXXXI, p. 222.
[2] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 623, E.

L'excommunication de Frédéric eut pour effet immédiat de faire éclater la guerre, partout où les partisans de l'Empereur et les partisans du pape se trouvaient en présence. Au nord de la France, Thomas de Savoie, oncle de la reine Marguerite, qui était devenu comte de Flandre, en épousant la veuve du comte Ferrand, se jeta sur la province de Liége, pour soutenir par les armes son frère Guillaume, élu évêque par la minorité du chapitre, contre Othon, élu par la majorité et parent de l'Empereur. Le pape avait confirmé l'élection de Guillaume. Le Midi ressentit le contre-coup de cette prise d'armes. L'Empereur, qui n'avait pas le loisir d'aller combattre le comte de Flandre dans le pays de Liége, s'était adressé au comte de Provence, vassal de l'Empire ; il lui avait ordonné d'intervenir auprès de Thomas de Savoie, son beau-frère, par ses conseils, et de l'amener à demander la paix, ou de l'y forcer, en attaquant ses terres de Savoie. Le comte de Provence n'en fit rien : loin de là, il se déclara ouvertement pour le pape contre son suzerain, anima Thomas de Savoie à poursuivre son entreprise sur Liége, et, de son côté, tenta de soulever la ville d'Arles contre l'autorité impériale. Frédéric, vivement irrité, craignant que les deux beaux-frères n'eussent agi de concert, d'après un plan combiné d'avance contre lui, voulut intimider avec eux tous ses ennemis; il mit Raimond Bérenger, comte de Provence, au ban de l'Empire, pour rébellion manifeste, le déclara déchu de ses fiefs, et pour montrer qu'il entendait pousser les choses à leurs dernières conséquences, il transféra, par un acte authentique, le comté de Forcalquier, du comte au marquis de Provence, c'est-à-dire de Raimond Bérenger à Raimond, comte de Toulouse[1].

Le comte de Toulouse, armé de ce nouveau prétexte pour attaquer son adversaire en Provence, fortifié du

[1] Tillemont, t. II, p. 326, 351.

secours de ceux de Marseille, qui l'avaient reconnu pour leur seigneur, s'avança avec des troupes dans la Camargue, et vint assiéger la ville d'Arles. On escarmoucha une partie de l'été (1240), sans avantage décisif de part ni d'autre. Le comte de Provence, sentant sa faiblesse, invoqua l'appui des chevaliers français de la sénéchaussée de Beaucaire; ceux-ci se hâtèrent de répondre à l'appel du beau-père de leur souverain, contre un prince qu'on leur avait appris à considérer comme l'ennemi du roi et de l'Église. Mais ils tombèrent, malheureusement, dans une embuscade que leur tendit le comte de Toulouse, et ils ne s'en tirèrent que fort maltraités[1].

A cette nouvelle et à distance, le roi, que le déchaînement de ces orages sur les frontières rendait attentif, se demanda si c'étaient là les débuts d'une guerre entreprise contre lui-même par le comte de Toulouse et par l'Empereur. Il fit aussitôt marcher sept cents chevaliers, avec des sergents en proportion, pour dégager son beau-père. En même temps, il envoyait des ambassadeurs demander des explications à Frédéric. L'Empereur nia énergiquement avoir conçu le moindre projet hostile contre le roi de France, protesta du bon vouloir qui l'animait, au contraire, à l'égard de ce prince, et rejeta la responsabilité de l'échec essuyé par les chevaliers français sur leur propre imprudence. En violant le territoire de l'Empire, sans l'ordre de leur souverain et malgré la paix qui régnait entre le roi de France et l'Empereur, ils s'étaient attirés le traitement qu'ils avaient subi. Le comte de Toulouse confirma les assertions de Frédéric, en adressant ses excuses au roi pour une offense bien involontaire; car, assurait-il, il était si loin de se douter qu'il pût avoir devant lui des sujets du roi, qu'il n'avait reconnu leur nationalité qu'après l'événement[2].

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLIII. — Matth. Paris, p. 511.
[2] Matth. Paris, p. 512.

L'Empereur et le comte de Toulouse, au fond, étaient sincères. Mais les alarmes du roi, à l'endroit de la paix du royaume, pour s'être trompées d'objet, n'en reposaient pas moins sur une appréciation très-judicieuse de la situation. Le trouble que produisait dans toute l'Europe la querelle du pape et de l'Empereur, les manifestes envenimés qu'ils échangeaient, remuaient profondément les esprits et ranimaient les espérances des ennemis de la cour romaine. Une victime des guerres religieuses, encore plus maltraitée que le comte de Toulouse, Trencavel, vicomte de Carcassonne et de Béziers, crut le moment favorable pour recouvrer l'héritage qui lui avait été ravi. Trencavel était fils de ce Raimond Roger, vicomte de Béziers, que son oncle, Raimond VI, comte de Toulouse, avait lâchement abandonné et laissé écraser, au début de la première croisade de Simon de Montfort contre les albigeois. Il était tout enfant, lorsque la ruine de sa maison fut consommée par le roi Louis VIII, en 1226. Il avait grandi, sous la tutelle du comte de Foix, et pour plus de sûreté, sous la garde du roi d'Aragon. Bouillant du désir de reconquérir les domaines de ses ancêtres, il crut apercevoir dans la guerre que le comte de Toulouse faisait avec l'appui de l'Empereur, au comte de Provence, partisan du pape, les signes d'une réaction contre la domination du saint-siége. Il comptait en secret, et peut-être à bon droit, sur l'aide de Raimond VII. Il associa à ses desseins ses anciens vassaux, pratiqua les mécontents du Midi, et lorsqu'il fut assuré qu'il trouverait un parti nombreux prêt à le recevoir, il agit avec promptitude et vigueur. Il forma une troupe de chevaliers catalans et aragonais, qui avaient confiance en sa fortune, réunit tous les proscrits, réfugiés par delà les monts, et franchissant les Pyrénées, dans l'été de 1240, tandis que les événements de Provence attiraient l'attention et les forces du roi

sur le Rhône, il entra à l'improviste sur les terres de son patrimoine.

Accueilli comme le seigneur légitime, il vit accourir sous sa bannière des hommes considérables, tels que Olivier de Termes, Bernard d'Orzals, Bernard Hugues de Serrelongue, Bernard de Villeneuve, Hugues de Romegous, Jourdain de Saissac, et une foule de ses vassaux. Ce fut comme un coup de foudre, qui ébranla en un instant la domination française dans cette contrée, et donna à ses habitants un dernier élan national. Les châteaux de Montréal, de Montolieu, de Saissac, de Limoux, d'Asillan, de Laurac, ouvrirent leurs portes à Trencavel, ainsi que la plupart des places fortes, devant lesquelles il se présenta. L'autorité royale et l'autorité ecclésiastique, confondues dans la même haine, ne trouvaient nulle part un point d'appui à l'aide duquel elles pussent résister à un mouvement qui créait le vide partout autour d'elles. L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Toulouse, qui ne se croyaient plus en sûreté dans leur diocèse, le clergé en masse, qui redoutait les vengeances des proscrits, les seigneurs du parti français, durent chercher un asile à Carcassonne, que la présence du sénéchal maintenait dans l'obéissance; l'enceinte de cette ville se trouva renfermer tout ce qui reconnaissait encore le pouvoir royal, dans les anciens domaines de la maison de Béziers. Trencavel, maître du reste du pays, vint mettre le siége devant Carcassonne.

On était à la fin du mois d'août. A ce moment, le comte de Toulouse revenait de son expédition de Provence. Guillaume d'Ulméio, sénéchal de Carcassonne, l'alla trouver à son passage à Penautier et le somma de joindre ses forces à celles du roi contre les rebelles. Raimond refusa de s'engager; il répondit, d'un ton léger, qu'il en délibérerait après être rentré à Toulouse, et passa outre. Le sénéchal ne douta plus que le comte de

Toulouse ne fût, sinon de fait, au moins de sympathie et d'intention, le complice de Trencavel; il vit qu'il ne fallait point compter sur son concours; et que si la cause du jeune vicomte paraissait avoir des chances de succès, les armes de Raimond se porteraient de ce côté.

Tout dépendait donc de la promptitude que mettrait le roi à envoyer aux réfugiés de Carcassonne les secours qu'ils sollicitaient avec instance. Ce n'était pas qu'ils eussent à redouter les souffrances de la faim : les récoltes, en pleine maturité dans cette saison de l'année, avaient permis d'approvisionner largement la ville des produits de la moisson et des vendanges; mais la situation, en se prolongeant, devenait pleine de périls, pour les champions de l'Église et du roi, au sein d'une ville contenue par la crainte, très-hostile au fond, et sollicitée à la révolte par le voisinage d'une armée amie et du prince légitime.

Carcassonne, comme toutes les villes du moyen âge, était divisée en deux parties : la partie haute, la cité proprement dite, entourée de murailles, défendue par des tours et renfermant le château ou donjon; et la partie basse, le bourg, situé en dehors et tout à l'entour des remparts. La cité était bien fortifiée; on avait ajouté à ses défenses, en dressant des machines sur les murs, en élevant des ouvrages en bois sur les points les plus faibles. Mais le bourg, ouvert sur la campagne, renfermant le gros de la population, ne pouvait être gardé qu'autant que cette population demeurerait fidèle. L'évêque de Toulouse, dont l'éloquence était persuasive, descendait constamment de la cité au bourg; il réunissait les habitants et faisait tous ses efforts pour les maintenir dans des sentiments de fidélité; il leur représentait que le roi ne tarderait pas à secourir les défenseurs de Carcassonne, et qu'il vengerait avec rigueur les injures faites à son autorité. Les habitants paraissaient

écouter l'évêque; mais, en même temps, ils entretenaient une correspondance secrète avec Trencavel, et s'entendaient pour lui livrer le bourg. Après qu'eut échoué la vaine tentative faite auprès du comte de Toulouse à Penautier, on voulut les attacher plus fortement à la défense de la ville, en frappant leur imagination, en liant leur conscience. L'évêque de Toulouse et le sénéchal descendirent au milieu d'eux, les convoquèrent dans l'église de Sainte-Marie, et là, devant l'autel de la Vierge, ils leur firent jurer à tous, sur le corps du Christ, sur les reliques des saints, sur les Évangiles, de demeurer loyalement unis à la cause de l'Église et du roi. Le lendemain, 8 septembre, les gens du bourg se présentèrent à leur tour devant les portes de la cité, montrant avec de grandes démonstrations d'allégresse des dépêches du roi qui venaient d'arriver et qui annonçaient du secours. Dans la nuit même qui suivit cette manifestation, ils recevaient Trencavel dans le bourg. A la première lueur du matin, la garnison de Carcassonne vit l'ennemi, dont les approches étaient dissimulées par les maisons de l'extérieur, commencer ses préparatifs d'attaque au pied même des remparts.

Des clercs, en assez grand nombre, avaient été surpris dans le bourg par l'arrivée subite des hommes de Trencavel. Ils réussirent à se réfugier dans l'église. Tremblant qu'on ne respectât pas cet asile, ils firent demander au vicomte un sauf-conduit pour se rendre à Narbonne; Trencavel l'accorda. Mais, lorsqu'ils voulurent sortir, les soldats et la populace, dont la haine longtemps comprimée se changeait en fureur, se jetèrent sur eux et les massacrèrent. Trente furent tués à la porte de l'église; un plus grand nombre, lorsqu'ils étaient sur le point d'atteindre la campagne. Cette cruelle exécution annonçait assez aux prélats et aux chevaliers, enfermés

dans Carcassonne, le sort qui les attendait, si la place était prise. Aussi, déployèrent-ils la plus grande activité à se défendre.

Trencavel n'espérant pas les forcer, essaya de s'introduire dans l'enceinte de la cité par des galeries souterraines, qu'il fit creuser sous les remparts; travail qui lui était d'autant plus facile que, les maisons du bourg touchant aux murs mêmes, ses hommes n'avaient pas beaucoup à creuser, se trouvaient constamment à couvert et pouvaient cacher aux assiégés les points qu'ils attaquaient. En même temps, il accablait ses adversaires de projectiles, avec ses machines qui tiraient de fort près, abritées par ces mêmes maisons. Lorsque les assiégés eurent compris son système d'attaque, ils eurent recours au même moyen pour la défense : ils se portèrent à la rencontre de l'ennemi, en creusant de leur côté des contre-mines; et lorsque la communication était ouverte entre les deux partis, c'étaient, dans ces galeries souterraines, des combats acharnés, où les Français paraissent avoir eu constamment l'avantage. Ils employèrent notamment avec grand succès la fumée et des jets de chaux vive. Ils ne souffraient pas moins beaucoup, principalement de la masse de pierres que les balistes lançaient par-dessus les murs. Mais ils tenaient, et ils donnaient au secours attendu le temps de venir les dégager.

Après un mois de siége, ce secours parut enfin. Il était conduit par Jean de Beaumont, chambellan du roi, et par Geoffroy, vicomte de Châteaudun. Trencavel n'osa les attendre; il était menacé d'être pris entre le corps de la place et l'armée royale, qui s'avançait avec des forces supérieures. Le 11 octobre, il mit le feu au bourg de Carcassonne, et se retira dans le puissant château de Montréal[1].

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLIII.

Jean de Beaumont vint l'y assiéger; mais la forte assiette de la place, la bravoure déterminée de ses défenseurs, qui combattaient pour leur vie comme les Français avaient combattu dans Carcassonne, rendaient le succès incertain ou du moins très-éloigné. L'hiver survint, hiver très-rigoureux, surtout dans la région élevée où se trouve Montréal, ce qui augmenta encore les fatigues et les difficultés du siége. Le comte de Toulouse et le comte de Foix pensèrent que le moment était venu de sortir de l'expectative suspecte où ils s'étaient tenus; Trencavel devait succomber avec le temps; d'un autre côté, la saison devenait si rude, que Jean de Beaumont devait souhaiter d'en finir à tout prix: une intervention pacifique rendait donc service aux deux partis, et replaçait sous un jour meilleur la conduite du comte de Toulouse. Il proposa une capitulation, qui fut acceptée. Jean de Beaumont consentit que les assiégés sortissent, vie et bagues sauves, avec leurs armes et leurs chevaux. Trencavel ne voulut pas entendre parler de se soumettre; il repassa avec quelques proscrits les Pyrénées, réduit à vivre des secours du roi d'Aragon, mais ne désespérant pas plus de sa fortune, qu'il ne doutait de son bon droit, et prêt à saisir une nouvelle occasion de tenter l'une et de faire valoir l'autre.

Jean de Beaumont, dès que le temps se fut adouci, reprit la campagne, afin de ramener à l'obéissance du roi les châteaux qui tenaient encore pour l'insurrection. Il éprouva quelque résistance; mais il en triompha. C'était un chevalier d'une grande énergie, qui ne laissa subsister derrière lui aucune trace de la révolte. « Il alla et chevaucha parmi hardiment en la terre des albigeois, dit Guillaume de Nangis, et la soumit toute en peu de temps au roi Louis; dont vraiment on peut bien dire de lui: « Jean foule la terre en frémissant, et ébahit les gens par « sa *forsenerie* (fureur) [1]. »

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurenti, cap. XLIII.— Guill. de Nangis, p. 328-329.

## XIII

GRÉGOIRE IX OFFRE L'EMPIRE AU COMTE D'ARTOIS. — CONVOCATION D'UN CONCILE GÉNÉRAL.
L'EMPEREUR FAIT PRISONNIERS LES PRÉLATS QUI SE RENDAIENT AU CONCILE.

C'étaient là les conséquences éloignées de la lutte qui se poursuivait entre le pape et l'Empereur. Grégoire IX avait prononcé la déchéance de Frédéric, à la suite de son excommunication, et lui cherchait dans toute l'Europe un successeur, ou plutôt un compétiteur. Mais les princes auxquels il s'était adressé, Othon, duc de Brunswick, Abel, second fils du roi de Danemark, avaient décliné le périlleux honneur d'une élection à l'Empire. Grégoire IX songea à Robert, comte d'Artois, frère du roi de France. Il lui écrivit et le pressa d'accepter; il lui offrait non-seulement l'appui de l'Église, mais l'aide de son trésor. Personnellement, le roi et sa mère n'hésitaient pas à refuser la proposition du pape; mais, comme cette proposition intéressait la monarchie toute entière, le roi, suivant les règles de la royauté féodale, consulta ses barons.

Personne, en France, dans la société laïque, ne considérait comme légale la déposition de Frédéric; les temps n'étaient plus où la décision du souverain pontife tout seul pouvait enlever à une couronne le caractère de la légitimité. Mais, en ces matières et selon les idées d'alors, il y avait une question qui dominait toutes les autres: c'était la question d'orthodoxie. Le pape, dans ses manifestes, avait dénoncé comme criminelles les croyances religieuses de Frédéric. On parlait beaucoup d'un livre intitulé *De tribus impostoribus*, livre que personne n'avait vu et qui n'a probablement existé que dans l'imagination

— Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VI, liv. XXV, ch. XXXVI et suiv. — Albéric, p. 628, B.

des ennemis de l'Empereur. Ce livre soutenait, disait-on, les doctrines les plus abominables contre la foi chrétienne. Grégoire IX accusait Frédéric d'en être l'auteur. « Frédé-« ric, écrivait le pape, prétend que le monde a été trompé « par trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet [1]. » Frédéric n'était certainement pas l'auteur du livre *De tribus impostoribus*, à supposer qu'il y eût un livre pareil; dans tous les cas, s'il avait émis des opinions hétérodoxes, ce n'était pas une raison pour le dépouiller de l'Empire sans jugement; mais ce pouvait être une raison pour que la chrétienté provoquât ce jugement, et le juge naturel était un concile général. « Si ses crimes exigent que « l'Empereur soit déposé, dirent les barons de France, la « sentence ne peut être prononcée que par un concile gé-« néral [2]. » Le roi et ses barons s'arrêtèrent en conséquence à la résolution de faire auprès de Frédéric une démarche directe, qui le mît en demeure de se prononcer sur sa foi. Il ne paraît pas qu'il ait été sérieusement question, dans aucun cas, d'accepter les offres du pape pour le comte d'Artois, ni que ce prince ait songé lui-même à s'en prévaloir. Malgré le bon vouloir de la cour romaine, il y avait trop d'obstacles à vaincre avant de monter au trône impérial.

Frédéric, par la légèreté de ses propos et de ses mœurs, donnait un grand poids aux accusations du pape. Élevé dans l'Italie méridionale, où la foi chancelait dans les âmes, au milieu d'un mélange de toutes les croyances et de toutes les races, restes de la domination arabe en Sicile, il vivait entouré de Juifs, de musulmans dont, par une étrange anomalie, le saint-siége avait, depuis longtemps, autorisé l'établissement d'une colonie à Nocera, dans la Pouille, et qui formaient à l'Empereur une garde dévouée. Ses longs démêlés avec l'Église affaibli-

[1] Albéric, p. 623, C. — Matth. Paris, p. 466.
[2] Matth. Paris, p. 500.

rent encore ses sentiments religieux; sa croisade avait achevé de les pervertir. On se souvient dans quelles conditions il l'accomplit, quels obstacles et quels déboires le pape lui suscita volontairement. Il avait trouvé, au contraire, dans le chef des infidèles, dans son ennemi, le sultan égyptien Malek-el-Kamel, un prince loyal, éclairé, aussi juste, aussi humain pour les chrétiens que pour ses propres sujets. Malek-el-Kamel s'était montré plein de courtoisie pour l'Empereur; il avait gagné le cœur blessé de Frédéric. Frédéric, poëte distingué, parlant toutes les langues de son temps, très-versé dans les sciences philosophiques et naturelles, n'avait pas vu impunément de si près la civilisation arabe, bien supérieure alors, sous les rapports scientifique, artistique et matériel, à la civilisation occidentale; son imagination, vive et riante, s'était éprise de ces brillantes apparences. Il vécut en Palestine, comme un prince musulman [1]; il en revint plus arabe que chrétien. Après son retour, sa cour avait pris une tournure tout orientale : entouré d'astrologues arabes, qu'il consultait sans cesse sur les points les plus obscurs des sciences physiques, et même sur les chances de succès de toutes ses entreprises, gardé par ses satellites sarrasins, il confiait à des musulmans des charges de judicature, qui rendaient les chrétiens leurs justiciables; il fonda une université arabe; il eut des eunuques maures, pour garder l'impératrice; il eut des concubines, ou tout au moins des danseuses arabes, dont une troupe, choisie parmi les plus belles, était attachée à sa cour [2].

A ces travers il alliait l'amour de la poésie et des sciences. Palerme était un centre où les savants de toutes les nations, les troubadours, les artistes, tous ceux qui

[1] Albéric, p. 601, F.

[2] *Maximo et unico vitio nimius mulierum amor ei est datus. Nam semper multas concubinas aluit, et gregem pulcherrimarum puellarum secum traxit.* — *Frederici II imp. vita, ex hist. neapol. Pandulfi Collenutii*, p. 44. *Petri de Vineis epist.*

avaient quelque talent, accouraient avec la certitude de trouver bon accueil, encouragement et largesse dans le palais du prince. Suivant une remarque du Dante, l'influence littéraire de Frédéric, née de la protection généreuse qu'il accordait aux lettres, fut telle, qu'on donna le nom de sicilien à l'idiome naissant de l'Italie et à ses premières productions poétiques [1]. Mais son genre de vie sensuel, son dédain pour les usages de son temps, la confiance qu'il accordait à des mécréants, s'accordaient trop bien avec les sentiments que ses ennemis lui prêtaient contre les saints mystères. « Mon Dieu, lui « faisait-on dire, un jour qu'il voyait un prêtre porter le « viatique chez un malade, combien de temps durera donc « cette comédie?... » et autres propos de cette force [2]. Un mot plus vraisemblable, qu'on lui attribue et qu'il a pu prononcer dans un moment où le climat enchanteur de son pays le jetait dans une sorte d'ivresse, est celui-ci : « Si Dieu avait connu le royaume de Naples, il ne lui « aurait pas préféré les rochers stériles de la Judée. » Qu'il fût innocent ou coupable de ces paroles impies, il suffisait de ses habitudes connues pour faire un étrange contraste avec les reproches amers que, dans ses lettres aux souverains de l'Europe, il adressait aux membres du clergé, sur leur luxe, sur les délices où ils se plongeaient. Il était difficile d'ajouter foi à la sincérité de son zèle, lorsqu'il se représentait comme le promoteur d'une réforme religieuse, destinée à ramener l'Église à sa simplicité, à son humilité, à sa vertu primitive; et c'était en partie sur ce terrain qu'il plaçait sa défense [3].

Le pape n'avait donc pas tort de le considérer comme un ennemi et comme un infidèle; mais il en voulait tirer

[1] Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, 1840, t. Ier, p. 354-356.
[2] Albéric, p. 623, D. — Matth. Paris, p. 466.
[3] Matth. Paris, p. 335, 659. — *Petri de Vineis, judicis aulici et cancellarii Frederici II imp. epist.*, 1740, t. Ier, lib. I, cap. II, p. 80-84.

une conséquence, à laquelle s'opposaient, et le progrès des idées politiques, et la décadence de l'autorité pontificale.

Les ambassadeurs du roi se rendirent auprès de Frédéric; ils lui exposèrent la proposition faite par le pape à leur souverain et à son frère, et les doutes fâcheux jetés dans le monde par les accusations répétées qui se propageaient contre l'orthodoxie de l'Empereur. Frédéric ne manqua pas de se récrier, de protester qu'il était bon chrétien, bon catholique, trop bon chrétien même, trop bon catholique au gré de la cour romaine, qu'il représenta comme une sentine de corruption et contre laquelle il se mit à récriminer. Les ambassadeurs français n'avaient pas d'autre mission, que celle d'entendre, de la bouche de l'Empereur, une déclaration de foi catholique. Ils le rassurèrent aussitôt sur les desseins du roi et de ses barons. « Nous n'avons nullement l'intention de vous « attaquer sans motif légitime, dirent-ils à Frédéric. « Quant à l'avantage que peut procurer la couronne im- « périale, nous croyons que notre seigneur le roi de « France, que la noblesse héréditaire de son sang a porté « sur le trône, est bien au-dessus d'un empereur qui ne « doit son élévation qu'à une élection qu'on pouvait lui « refuser. Il suffit au comte Robert d'être le frère d'un tel « roi[1]. » Frédéric n'eut garde, en pareille circonstance, de contester la vérité de cette fière déclaration, tout empreinte de l'esprit de la noblesse féodale.

La modération du roi le toucha probablement fort peu, et mécontenta beaucoup le pape. L'ardent Grégoire IX considérait comme ennemis tous ceux qui n'embrassaient pas aveuglément sa cause. Au lieu de l'intervention armée qu'il sollicitait, le roi avait tenté une médiation pacifique; et lorsque le pape croyait l'éblouir et l'entraîner par l'éclat de la couronne impériale offerte à son frère, le roi

[1] Matth. Paris, p. 500. — Albéric, p. 629.

répondait par un refus. Grégoire IX se vengea par une petite chicane : Pierre Charlot, fils naturel de Philippe-Auguste, légitimé par une bulle d'Innocent III, avait été élu évêque de Noyon. L'archevêque de Reims confirma l'élection, en qualité de métropolitain, et l'évêque de Palestrine, légat du pape en France, ordonna lui-même diacre l'évêque élu, qui n'était encore que sous-diacre. Mais le pape lui refusa l'investiture canonique, annula l'élection et blâma son légat et l'archevêque de Reims de la part qu'ils avaient prise à cette affaire. Il prétendait que la bulle de légitimation de Pierre Charlot ne mentionnant pas d'une manière expresse qu'elle le rendait capable de recevoir la dignité épiscopale, il en était indigne. Le roi sollicita vainement en faveur de son oncle, tant que Grégoire IX vécut. Trois ans plus tard, Innocent IV accorda sans difficulté la confirmation de l'élection, que son prédécesseur avait refusée par ressentiment[1].

L'idée de réunir un concile général, qui terminât par un arrêt souverain la querelle de l'Empereur et du pape, avait fini par s'emparer de l'opinion publique, à la cour de Rome, comme en France[2]. L'Empereur lui-même, malgré la supériorité de ses armes, las d'une lutte toujours renaissante, avait consenti un instant à s'en rapporter à la décision de l'Église assemblée. Il ne faisait pas difficulté de reconnaître que s'il était convaincu d'hérésie devant un concile, il dût perdre la dignité impériale. Mais il n'avait pas tardé à faire réflexion qu'un tribunal composé d'ecclésiastiques, dans lequel, malgré la présence des souverains ou de leurs ambassadeurs, l'influence pontificale serait toute-puissante, ne lui offrirait aucune garantie de justice impartiale. Il était un point, d'ailleurs,

[1] Ph. Mouskès, v. 30709 et suiv. — Albéric, p. 628, J. — Fleury, *Hist ecclés.*, t XVII, liv. LXXXII, p. 279.
[2] Matth. Paris, p. 513.

sur lequel ni lui, ni le pape, ne voulaient céder à aucun prix, et qu'il était nécessaire de régler d'abord, c'était la position à faire à la ligue lombarde. Avant de réunir un concile, il fallait convenir d'une trêve générale en Italie; or, dans toutes les propositions de paix ou de trêve mises en avant pendant les dernières années, l'Empereur avait toujours refusé de comprendre les Lombards; il entendait les traiter en sujets rebelles et les réduire par la force. Le pape, de son côté, sentait trop bien que la ligue lombarde était sa plus puissante barrière contre l'Empereur, et que l'excepter de la trêve c'était la livrer sans défense à la vengeance impériale, pour consentir à la séparer jamais de sa propre cause. Il avait combattu pour elle avec la même vigueur que pour lui-même; et lorsqu'il avait frappé une seconde fois Frédéric de l'excommunication, son motif secret et peut-être le plus impérieux avait été de venir en aide aux Lombards près d'être accablés, en détournant, en affaiblissant les forces de leur adversaire[1].

L'Empereur, arrêté par cette première difficulté, dominé d'ailleurs par la crainte que le concile, sous le coup des accusations et des excitations du pape, n'adoptât pour en finir la mesure radicale d'une déposition, déclara que non-seulement il ne voulait pas reconnaître l'arbitrage d'un concile, mais qu'il s'opposait absolument à ce que, dans les circonstances présentes et sous quelque prétexte que ce fût, un concile général fût réuni. Les inquiétudes que l'Empereur manifestait, ne firent qu'animer le pape à poursuivre la convocation du concile; il était dans son droit, et il sentait sa puissance sur ce terrain; il fixa l'ouverture de l'assemblée à la fête de Pâques de l'année 1241, au palais de Latran.

Il ne restait à l'Empereur d'autre moyen d'empêcher le concile, que de s'opposer par la force à la réunion de

[1] *Petri de Vineis epist.*, lib. I, cap. XXXIV, p. 207.

ses membres. C'est à quoi il se résolut. Il prévint de ses intentions tous les souverains de l'Europe par des lettres circulaires, qui leur expliquaient clairement les motifs qui le faisaient agir. « Considérez, écrivait-il au roi de « France, quelles personnes le pape appelle au concile · « ce sont mes ennemis déclarés, ou des princes vassaux « de la cour romaine... — Remarquez la teneur de ses « lettres de convocation : il n'y est pas même question « de la paix à faire entre nous... — Tant que règnera la « discorde entre le pape et nous, jamais nous ne per« mettrons qu'un concile soit réuni par un pontife qui « est l'ennemi public de l'Empire. Bien plus, il nous « paraîtrait de la dernière indécence, pour nous, pour « l'Empire, pour tous les princes en général, de sou« mettre une cause qui intéresse notre pouvoir temporel, « au for ecclésiastique, à un tribunal de théologiens. « En conséquence, nous déclarons que tous ceux qui se « rendront au concile ne trouveront aucune sûreté sur « le territoire soumis à notre autorité. Nous supplions « donc Votre Sérénité Royale de faire bien connaître à « tous les prélats de votre royaume, que nul ne doit « compter que nous le laisserons en sécurité aller au con« cile. Nous en avertissons bien volontiers, autant que « nous le pouvons, les sujets de votre royaume, à cause « de l'affection particulière que nous vous portons. Si « cependant quelques-uns d'entre eux, bravant témérai« rement notre défense, se rendaient à l'appel de notre « ennemi, nous ne laisserions pas impunie leur pré« somptueuse audace[1]. » (13 septembre 1240.)

Malgré cet avertissement, en dépit de ces menaces, qui furent communiquées à tous les prélats, la plupart d'entre eux n'en persistèrent pas moins à obéir à l'injonction du pape. Au commencement de l'année 1241, l'é-

[1] *Petri de Vineis epist.*, ibid. — Matth. Paris, p. 525, 526, 534. — Guill. de Nangis, p. 330-331, D.

vêque de Palestrine, légat du saint-siége, tint à Meaux un concile du clergé de France; il y publia de nouveau l'excommunication de l'Empereur, puis il intima aux évêques, aux abbés, aux procureurs des chapitres, l'ordre de le suivre à Rome, « toutes choses laissées, » sans même leur permettre de retourner d'abord chez eux. Il les assurait que tout était disposé pour que leur passage se fît commodément et sûrement; qu'à Nice ils trouveraient une flotte prête à les recevoir, qui leur épargnerait les risques d'un voyage sur les terres de l'Empereur. Les prélats français suivirent le légat, qui partit immédiatement : leur voyage, à travers le royaume, fut long et pénible. Arrivés à Nice, ils ne trouvèrent ni navires en nombre suffisant pour les transporter, ni galères pour les protéger. Les menaces de l'Empereur, les précautions qu'à leur connaissance il prenait pour interdire tout accès à Rome, se présentèrent plus vivement à leur esprit; un certain nombre d'entre eux se découragea; l'archevêque de Tours, entre autres, saint Philippe, archevêque de Bourges, l'évêque de Chartres, la plupart des procureurs des chapitres, dont le zèle pour le saint-siége ne l'emportait jamais sur la prudence personnelle, déclarèrent qu'ils n'iraient pas plus loin et retournèrent chez eux[1]. Les archevêques de Rouen, d'Arles, de Bordeaux, d'Auch, de Besançon, les évêques de Carcassonne, d'Agde, de Nîmes et du Puy, les abbés de Cluny, de Cîteaux, de Clervaux et de Fécamp, s'embarquèrent résolûment et furent transportés à Gênes.

Gênes était guelfe; le parti du pape y dominait; les ecclésiastiques, appelés au concile, pouvaient se réunir dans ses murs, y concerter, en toute sûreté, les moyens de continuer leur voyage. Les Français trouvèrent à Gênes

[1] Guill. de Nangis, p. 330-331. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLIV.



une foule de prélats étrangers, entre autres, ceux de l'Angleterre, conduits comme eux par un légat du pape, le cardinal Othon de Montferrat, évêque de Porto, qui arrivait chargé des riches contributions levées, au nom de la cour romaine, sur le clergé anglais. Ils y trouvèrent aussi des envoyés de l'Empereur, qui les suppliait de ne pas s'embarquer.

Frédéric commençait à craindre d'échouer, dans son entreprise d'empêcher la réunion du concile : alors, toutes les précautions qu'il avait prises, ses défenses hautaines, ses menaces tournaient contre lui ; la teneur de la sentence prononcée par des ecclésiastiques irrités, triomphants, qui avaient tout bravé pour seconder les desseins du pape, ne pouvait plus être douteuse. Frédéric essayait donc de les adoucir ; il les priait de venir, au lieu de prendre la mer, le trouver par terre, afin qu'il pût leur expliquer lui-même les raisons qu'il avait à faire valoir pour sa justification ; après quoi, disait-il, il se soumettrait absolument au jugement du concile. Il les laissait maîtres de fixer les garanties de sécurité, qu'ils croiraient devoir exiger avant de se rendre auprès de lui ; mais il leur recommandait instamment de ne point passer outre, qu'ils n'eussent entendu de sa propre bouche les explications qu'il voulait leur donner. Les prélats, animés par les légats, n'écoutèrent pas ces propositions de l'Empereur[1]. Gênes mettait sa flotte à leur disposition : le 25 avril, ils s'embarquèrent, sous la conduite de l'évêque de Palestrine, légat en France, de l'évêque de Porto, légat en Angleterre, et de Grégoire de Romagne, légat à Gênes, qui avait tout préparé pour le passage.

La flotte génoise comptait vingt-sept galères et trente-trois bâtiments de transport, de différent tonnage. L'Empereur avait fait sortir des ports de Sicile un nombre égal

[1] Matth. Paris, p. 542, 543.

de galères, mieux armées, plus solides et plus récemment contruites que celles des Génois; elles étaient placées sous le commandement d'Enzio, roi de Sardaigne, son fils naturel. Enzio avait reçu les ordres les plus rigoureux : il devait s'opposer, à tout prix, au passage des prélats, les faire prisonniers, ou, s'il ne pouvait atteindre son but autrement, les couler avec leurs navires. La flotte de Pise, la rivale de Gênes, au nombre de quarante voiles, était au service de l'Empereur. Enzio, après avoir opéré sa jonction avec les Pisans, était venu croiser entre la Corse et la terre ferme. Les légats avaient recommandé à l'amiral de Gênes de tenir la haute mer, afin d'éviter tout engagement : l'amiral, soit imprévoyance, soit qu'il eût confiance dans ses forces et qu'il ne voulût pas paraître fuir une rencontre avec l'ennemi, suivit la route ordinaire; le 3 mai, entre l'île de Monte-Cristo et l'île Giglio, il donna dans la flotte impériale.

Enzio attaqua avec impétuosité : du premier choc, il coula à fond trois galères génoises qui formaient l'avant-garde; tous ceux qui les montaient, marins ou ecclésiastiques, furent noyés. Il eut bientôt dispersé le reste de la flotte, qui ne résista pas à son attaque furieuse; il la pourchassa et l'enveloppa avec ses nombreux vaisseaux. Vingt-deux navires, quatre mille prisonniers, parmi les Génois seulement, furent le fruit de sa victoire. Deux mille hommes avaient péri dans les flots; cinq galères seulement purent échapper et portèrent à Gênes la nouvelle de ce désastre[1].

Mais le résultat le plus important pour l'Empereur était la prise des Pères du concile. Les trois légats, les archevêques, les évêques, les abbés, les procureurs des chapitres, au nombre de plus de cent, les députés de la ligue lombarde, montèrent enchaînés sur les navires

[1] Matth. Paris, p. 544. — *Petri de Vineis epist.*, lib. I, cap. VIII, p. 105. — Villani, liv. VI, ch. XIX.

impériaux et furent impitoyablement jetés à fond de cale. Le traitement que leur fit subir Enzio, se ressentait de la colère et de la peur qui avaient inspiré les instructions de l'Empereur. Durant trois semaines, on fit naviguer ces malheureux, le long des côtes, de Pise à Naples, en les tenant entassés sous le pont des galères comme un vil troupeau ; manquant d'air, en proie à une chaleur excessive, tourmentés par des nuées de mouches, dévorés par les insectes, ils souffrirent toutes les angoisses de la faim, de la soif et de la privation de sommeil. Les matelots ne répondaient à leurs plaintes que par des injures ou des mauvais traitements. Les plus faibles et les plus âgés succombèrent. On débarqua les autres à Naples, pour les enfermer dans divers châteaux, où ils ne furent pas dans des conditions meilleures qu'à bord des vaisseaux. Avec eux l'Empereur avait capturé les sommes immenses levées sur le clergé au nom de la cour de Rome, particulièrement en Angleterre, d'où le légat avait emporté, disait-on, plus d'argent qu'il n'en restait, après lui, dans tout le royaume[1].

Dès que les détails de cet événement furent connus en France, le roi très-courroucé du traitement barbare infligé à des prêtres qui n'avaient fait qu'accomplir leur devoir et dont un grand nombre étaient ses sujets, envoya à Frédéric l'abbé de Corbie et Gervais de Cresnes, chevalier de sa maison, porter ses plaintes et réclamer la mise en liberté des ecclésiastiques français. Frédéric refusa de rendre les prisonniers ; mais, voulant paraître accorder quelque satisfaction au roi, il les tira des prisons dans lesquelles ils avaient été dispersés, et les réunit tous à Naples, dans le château de Saint-Sauveur (aujourd'hui le château de l'Œuf), où leur captivité, sans être moins étroite, fut au moins plus douce. Il fit répondre au roi que la rigueur déployée contre les prélats lui était impé-

[1] Matth. Paris, p. 545.

rieusement commandée par son propre salut; le rédacteur de la lettre impériale terminait par ces mots, sorte de *concetti* qui trahit le mauvais goût de l'époque : « Que « Votre Royale Majesté ne s'étonne pas si César tient en « angoisse les prélats de France, qui venaient pour met- « tre César en angoisse[1]. » Le roi ne se contenta pas de ces explications. Au défaut du devoir de protection qui l'obligeait envers des sujets malheureux et point coupables, la loyauté, la haute impartialité, avec lesquelles il avait agi avec l'Empereur comme avec le pape, lui donnaient le droit d'obtenir davantage de Frédéric. Frédéric avait pu se méprendre sur les véritables sentiments du jeune roi ; il avait pu voir de la faiblesse et de la timidité dans une conduite qui n'était que délicate : le roi lui écrivit de nouveau et d'un ton qui dut le détromper.

« Nous avons eu la ferme confiance jusqu'ici, lui di- « sait-il, que par l'effet d'une réciproque affection, depuis « longtemps établie, il ne pouvait naître entre l'Empire et « notre royaume aucun sujet de haine et de querelle. « Car, tous les rois, d'heureuse mémoire, nos prédéces- « seurs, jusqu'à nos jours, se sont montrés jaloux de « contribuer à l'honneur et à l'élévation de l'Empire; et « nous qui, par la volonté de Dieu, régnons après eux, « nous étions pénétré des mêmes sentiments. Les anciens « empereurs des Romains et nos ancêtres, considérant « le royaume et l'empire comme un seul et même État, « ont soigneusement gardé l'unité de la paix et de la « concorde, et jamais ne brilla entre eux l'étincelle du « moindre dissentiment. Cependant, voilà qu'il faut nous « étonner grandement ; nous sommes ému, et non sans « raison : sans qu'aucun sujet ni prétexte d'offense vous « y ait invité, vous avez fait saisir sur mer les prélats de

[1] « *Non miretur Regia Celsitudo, si prælatos Franciæ in angusto Cæsar tenet Augustus, qui ad Cæsaris angustias trahebantur.* » — Guill. de Nangis, p. 332, C. — *Petri de Vineis epist.*, lib. I, cap. XIII, p. 116.

« notre royaume, qui se rendaient près du siége apostolique, « auquel ils sont liés autant par la foi que par l'obéissance, « dont ils ne peuvent rejeter les commandements, et vous « les retenez en prison. C'est une chose qui nous affecte « plus péniblement que Votre Majesté ne le croit peut-être. « Car, ainsi que nous l'ont clairement appris leurs lettres, « ils ne méditaient rien de contraire à la majesté impé- « riale, quels qu'aient été d'ailleurs les desseins moins « justes du souverain pontife. Puis donc qu'on ne peut « rien leur reprocher qui motive leur captivité, il faut « que Votre Majesté rende à la liberté à laquelle ils ont « droit les prélats de notre royaume; et, ce faisant, vous « ferez cesser tout ombrage de notre part, car nous con- « sidérons leur détention comme une injure faite à nous- « même. Notre pouvoir royal se trouverait singulière- « ment atteint et abaissé, si nous gardions le silence sur « de tels procédés. Tournez vos yeux et vos réflexions « sur ce qui s'est passé précédemment : nous avons, à la « connaissance de tous, repoussé l'évêque de Palestrine et « les autres légats de l'Église, lorsqu'ils ont voulu obtenir « notre concours contre vous ; ils n'ont rien pu tirer de « notre royaume contre Votre Majesté. Que votre Impé- « riale prudence y réfléchisse donc, qu'elle pèse dans la « balance de son jugement ce que nous lui écrivons, et « qu'elle ne veuille pas rejeter notre demande pour n'é- « couter que sa puissance et sa volonté, car le royaume « de France n'est pas à ce point affaibli, qu'il se laisse « presser par vos éperons[1]. »

[1] « *Tenuit hactenus indubitanter nostra fiducia, quod inter Imperium et regnum nostrum longo temporis tractu mutua dilectione firmata, nulla posset exoriri materia, odium et scandalum paritura. Quum prædecessores nostri, felicis memoriæ Reges universi, usque ad tempora nostra, honorem Imperii et sublimitatem zelaverint, et nos qui post ipsos, Deo volente, regnamus, in eodem proposito tenebamur. Nec non antiqui Romanorum Imperatores et nostri proximi, unum et idem regnum et Imperium æstimantes, unitatem pacis et concordiæ servaverunt, et inter eos alicujus dissensionis scintillula non illuxit. Verum admirari cogimur vehementer, et non sine ratione tur-*

L'Empereur ne se rendit pas encore; ce fut seulement l'année suivante, que la crainte de pousser le roi à lui déclarer la guerre, le décida à relâcher les prisonniers français.

## XIV

LES TARTARES EN EUROPE. — MORT DE GRÉGOIRE IX. — LONGUE VACANCE DU SAINT-SIÉGE.

Jamais cependant la chrétienté n'aurait eu un plus grand besoin d'union et de la libre disposition de toutes ses forces. Un immense péril la menaçait. Les Tartares continuaient de s'avancer vers le centre de l'Europe, sans que rien semblât pouvoir arrêter leur invasion. Divisés en trois armées innombrables, après avoir ravagé la Moscovie, la Bulgarie, la Pologne et la Hongrie, ils entraient en Bohême, en Moravie et en Autriche. Ils avaient brûlé Cracovie, Breslau, Neustadt, commettant partout des cruautés inouïes, dont le récit glaçait de terreur jusqu'aux habitants de l'extrême Occident[1]. Le commerce

*bari, quod nulla offensionis causa vel materia præcedente, prælatos regni nostri ad sedem apostolicam accedentes, cui tam ex fide quam obedientia tenebantur, nec ejus poterant recusare mandata, in mari capi fecistis, et eos sub custodia detinetis, quod magis moleste ferimus, quam Majestatis Vestræ sublimitas forte credat. Nam sicut ex eorum literis manifeste didicimus, nihil contra Imperialem Celsitudinem excogitaverant, etiamsi summus pontifex fuisset ad aliqua alia minus debite processurus : unde quum in eis nulla detentionis causa inveniatur, decet Celsitudinem Vestram prælatos regni nostri debitæ restituere libertati, in quo vos nobis pacatos reddetis, qui detentionem ipsam, nostram injuriam reputamus. Regno enim nostro sublimi multa fieret detractio, si super talibus taceremus : quod si ad prædicta mentis vestræ oculos vultis reflectere, Penestrinum episcopum, et alios legatos Ecclesiæ, in præjudicium vestrum volentes subsidium nostrum implacare, manifeste repulimus, nec in regno nostro contra Majestatem Vestram potuerunt aliquid obtinere. Provideat igitur imperialis providentia, et ponat in statera judicii ea quæ scribimus, nec velit trahere votiva nostra a sua potentia et voluntate, nam regnum Franciæ non est adeo debilitatum in viribus, quod se permittat vestris calcaribus perurgeri.»* — *Petri de Vineis epist.*, l. I, c. XII, p. 114. — Guill. de Nangis, p. 332-333. — Raynaldus, an. 1241, art. 76. — Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 393.

[1] Un clerc de Narbonne, nommé Yvon, qu'une vie aventureuse avait conduit dans ces régions, fait du sac de Neustadt, en Autriche, dans une lettre adressée à l'archevêque de Bordeaux, son ancien pasteur, un tableau épou-

se ressentait partout du trouble où la peur jetait les esprits; on croyait voir les Tartares près de soi, de tous côtés; en France, on fabriquait moins de marchandises que de coutume; en Angleterre, le hareng ne se vendait pas, les navires scandinaves et frisons n'osant s'aventurer hors de leurs havres.

En Allemagne, tout ce qui pouvait manier une lance ou tenir un glaive, jusqu'aux frères convers des couvents, avait pris la croix; mais les Tartares renversaient les armées qu'on leur opposait, d'un seul choc de leur masse formidable; à peine s'arrêtaient-ils pour une bataille; ils passaient sur les hommes, sur les villes, comme un immense torrent, et ne laissaient rien après eux. Ils marchaient, avec une sorte d'hilarité sauvage, à la conquête ou plutôt à la dévastation du monde entier, donnant parfois de leurs desseins les explications les plus bouffonnes, plaisanteries énormes à la hauteur de leur gaieté barbare. Ils disaient qu'ils allaient à Cologne chercher les corps des rois Mages, pour les rapporter dans leur pays; ou bien qu'ils venaient apprendre le service militaire chez les Français; ou encore qu'ils accomplissaient un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle[1]. Un jour, des moines grecs imaginent de s'avancer à leur rencontre en procession, avec la croix, les cierges allumés, l'eau bénite : le chef tartare les interroge gravement sur leur règle, leur croyance religieuse, les approvisionnements du monastère. Après quoi, il les fait tous brûler avec ce qui leur appartenait. « Je leur

vantable, mais évidemment exagéré lorsqu'il représente les Tartares comme anthropophages : « *Mulieres vetulas et deformes antropofagiis, qui vulgo reputantur, in escam quasi pro diario dabant : nec formosis vescebantur, sed eas clamantes et ejulantes in multitudine coituum suffocabant. Virgines quoque usque ad exanimationem opprimebant, et tandem abscisis earum papillis, quas magistratibus pro deliciis reservabant, ipsis virgineis corporibus lautius epulabantur.* » — Matth. Paris, p. 500.

[1] Bergeron, *Traité des Tartares*, 1634, p. 62.

« rends un bien grand service, dit-il; je les envoie, avec « ce qu'il leur faut pour vivre, trouver leur Dieu[1]. »

Ils annonçaient hautement leur projet de soumettre toute la terre à la domination de leur khan. Les rois ne devaient plus être que ses lieutenants. On raconte que le khan ayant fait avertir l'empereur Frédéric qu'il eût à se reconnaître son vassal et qu'il lui accorderait une charge à sa cour. « Dites-lui, répondit gaiement Frédé-« ric, que je m'entends assez en oiseaux et que je ferai « un bon fauconnier[2]. »

« Sachez, écrivait au roi de France Ponce d'Aubon, maître de la chevalerie du Temple, que le roi de Hongrie, le roi de Bohême, les deux fils du duc de Pologne et le patriarche d'Aquilée, avec très-grande multitude de gens, n'ont pas osé assaillir une seule de leurs trois armées. Sachez que tous les barons d'Allemagne, le roi même, tout le clergé, tous les gens de religion, moines et convers, ont pris la croix; jacobins et frères mineurs, jusqu'en Hongrie, sont croisés pour aller contre les Tartares. Et si, comme nos frères nous ont dit, il advient ceci par la volonté de Dieu, que ceux-là soient vaincus, ils ne trouveront personne qui leur puisse résister jusqu'à votre terre... Et sachez que leur armée est si grande, comme nous l'avons appris de nos frères qui ont échappé de leurs mains, qu'elle tient bien dix-huit lieues de long et douze de large; et ils chevauchent en une journée autant qu'il y a de Paris à Chartres la cité[3]. »

Guillaume de Nangis dit qu'au moment d'entrer en Hongrie, les Tartares consultèrent les démons en leur offrant un sacrifice, pour savoir s'ils feraient bien de pousser plus avant. « Allez en toute confiance, leur aurait-il été ré-« pondu; l'esprit de discorde et de mauvaise foi marche

[1] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 622, J.
[2] Albéric, p. 622, II.
[3] *Chron. anonyme, Historiens de France*, t. XXI, p. 82.

« devant vous [1]. » Les souverains de l'Occident comprenaient fort bien qu'il était de leur plus pressant intérêt de répondre aux appels suppliants de l'Allemagne, de s'unir pour repousser un danger qui les menaçait eux-mêmes ; et quel danger ! celui d'un de ces bouleversements qui détruisent jusqu'au nom des peuples, effacent une civilisation et ne laissent après eux que des ruines. Mais il était plus difficile de ramener la concorde en Occident que de repousser les barbares. Grégoire IX n'aurait pas pardonné à Frédéric, même au prix du salut commun ; le 1er juillet, il répondait à Béla, roi de Hongrie, qui lui annonçait l'anéantissement de son armée et la ruine de son royaume : « Si Frédéric, qui se dit empereur, voulait « s'humilier et se soumettre à l'Église, elle serait prête « à faire la paix avec lui, et ce serait un moyen de vous « secourir plus efficacement [2]. » Frédéric, de son côté, empereur d'Occident, chef naturel de la défense, se bornait à prescrire à son fils Conrad et à ses barons d'Allemagne de s'armer contre les Tartares, et ne trouvait, quant à lui, dans cette extrémité, que le sujet de nouvelles déclamations contre le pape. Une ardeur plus généreuse l'aurait porté à l'avant-garde de l'armée chrétienne, et tout excommunié qu'il était, il eût été suivi. Mais, uniquement occupé de ses démêlés avec le saint-siége, il se plaignait, dans ses lettres aux autres souverains, que la guerre que lui faisait le pape l'empêchât de se mettre à leur tête pour défendre la chrétienté. « Comment pour- « rions-nous repousser les barbares, écrivait-il, le 3 juillet, « au roi de France, lorsque nous avons toutes les peines « du monde à nous dégager de nos ennemis intérieurs ?... « Nous nous étonnons que votre prudence ne démêle pas « plus subtilement que les autres les ruses du pape, et « n'aperçoive pas ses convoitises. Son ambition insa-

[1] Guill. de Nangis, p. 342-343.
[2] Fleury. *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXI. p. 262.

« tiable se propose de soumettre à sa domination tous les « royaumes chrétiens; tirant exemple et conséquence de « la couronne d'Angleterre, qu'il a foulée aux pieds; et, « pour abaisser sous sa volonté la grandeur impériale, « il ose, dans ses efforts présomptueux et dans son audace « téméraire, prétendre lui faire subir un outrage encore « plus grand [1]. »

C'étaient là des plaintes intempestives et de misérables défaites, dans des circonstances aussi graves. Le roi, bien résolu à combattre vigoureusement et à défendre son royaume contre les Tartares, ne pouvait songer à franchir ses frontières pour aller seul leur présenter la bataille au fond de l'Allemagne. Sa pieuse confiance dans la protection divine le rassurait sur l'issue d'une lutte suprême entre des infidèles et des soldats du Christ; et si la Providence avait arrêté que les efforts des chrétiens seraient impuissants, il se résignait avec un tranquille courage à tout événement. Comme sa mère, moins patiente, plus active, lui demandait avec inquiétude ce qu'il comptait faire : « Ma mère, lui répondit-il, que la pensée du ciel « élève et soutienne nos cœurs. Si cette nation vient sur « nous, ou nous ferons rentrer ces Tartares dans le Tar« tare (l'enfer) d'où ils sont sortis, ou bien ils nous fe« ront tous monter au ciel [2]. » Le roi avait raison de conserver cette sainte sécurité. Au moment où l'orage semblait le plus noir et près de crever sur l'Occident, il se dissipa tout à coup. Les hordes asiatiques, lasses de meurtres et de pillage, retournèrent sur leurs pas; puis elles disparurent à l'horizon. Leurs chefs étaient rappelés au centre de leur empire par la mort de leur khan suprême.

Grégoire IX, presque centenaire, achevait sa carrière sur ces entrefaites. L'intrépide vieillard, bloqué dans

[1] Matth. Paris, p. 541.
[2] *Ibid.*, p. 539 — Raynaldus, t. XIII, an. 1241, art. 13.

Rome, pressé de tous côtés par les troupes impériales, qui ravageaient le patrimoine de saint Pierre, tint ferme jusqu'au bout. Malade de la gravelle, éprouvant le plus pressant besoin d'aller prendre les bains de Viterbe, qui le soulageaient chaque année, ni les atteintes du mal, ni l'abattement où le jetaient les souffrances de son corps et de son âme, ne purent faire fléchir ses résolutions à l'égard de Frédéric [1]. Il expira le 21 août 1241. Caractère vraiment extraordinaire par sa vigueur, il eût été un grand homme, si les lumières de son intelligence eussent été en rapport avec la décision de son esprit; mais l'impétuosité de ses passions ne lui permettait ni la réflexion, ni la prudence si nécessaire au gouvernement de l'Église, qu'il compromit par une politique violente, plus qu'il ne la servit et l'honora par la sincérité de sa foi et par des vertus privées réelles.

L'Empereur accorda aux deux cardinaux qu'il retenait prisonniers, savoir, l'évêque de Palestrine, légat en France, et le cardinal Othon, légat en Angleterre, la liberté de se rendre au concile, après leur avoir fait prendre l'engagement qu'aussitôt après l'élection du nouveau pape, ils rentreraient dans leur prison. Il permit à tous les autres cardinaux de se rendre à Rome; il lui suffisait d'en garder les abords.

Les cardinaux réunis en conclave, deux partis se formèrent parmi eux; d'une part, ceux qui voulaient continuer la lutte à outrance engagée contre Frédéric; d'autre part, les modérés. Les premiers portaient le cardinal Romain de Saint-Ange, ancien légat en France, ennemi déclaré de l'Empereur. Les modérés recommandaient un choix plus conciliant; ils étaient les plus nombreux, pas assez, toutefois, pour former une majorité capable de procéder à une élection valide. Le temps se passait en conférences, qui n'aboutissaient pas. Les Ro-

[1] Matth. Paris, p. 555.

mains, afin d'obliger les cardinaux d'en finir, imaginèrent de les tenir étroitement enfermés dans leur palais, de supprimer les tables somptueuses, et de ne laisser parvenir jusqu'à eux que juste ce qu'il fallait pour les empêcher de mourir de faim. Il n'y eut cependant de résultat définitif qu'à la fin d'octobre; le vieux cardinal Geoffroy, évêque de Sabine, fut élu par compromis et proclamé sous le nom de Célestin IV. Il mourut dix-sept jours après.

Les cardinaux se trouvaient réduits, par la mort de quelques-uns d'entre eux, par la captivité des autres et par diverses circonstances, à un petit nombre; ils n'espéraient pas se mettre d'accord et ils redoutaient extrêmement de subir une nouvelle séquestration. Moins ils étaient nombreux, d'ailleurs, plus la responsabilité de l'élection devenait lourde pour chacun d'eux. La même pensée leur vint, sans qu'ils eussent besoin de se la communiquer, celle de déserter leur poste. On remarqua avec étonnement qu'ils n'assitaient pas aux funérailles de Célestin IV. Dans leur empressement à quitter Rome, ils n'avaient pas attendu que la dépouille mortelle du pape fût confiée à la tombe; ils étaient sortis de la ville isolément, sans se prévenir les uns les autres, dans le plus grand mystère; ils gagnèrent différentes retraites, où ils se tinrent cachés. On ne parvint pas à leur persuader de se rassembler, et l'Église demeura privée de souverain pontife, près de vingt mois, du 17 novembre 1241 au 24 juin 1243, qu'Innocent IV fut élu [1].

[1] Matth. Paris, p. 555. — Guill. de Nangis, p. 332-333. — Vincent de Beauvais, p. 73. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXI, p. 264.

## XV

L'EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE, RÉDUIT A FAIRE ARGENT DE TOUT, CÈDE AU ROI DE NOUVELLES RELIQUES. — FONDATION DE LA SAINTE-CHAPELLE DE PARIS.

L'empire latin de Constantinople échappait, par sa faiblesse même, aux divisions qui troublaient le reste de la chrétienté; il en était arrivé aux dernières extrémités. L'empereur Baudouin II, pour se soutenir, continuait à faire argent de tout. Son beau-frère, Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe, était venu à son aide; mais il avait exigé, en compensation des sommes avancées par lui, que Baudouin lui cédât sa terre patrimoniale de Courtenay en France. Le roi refusa son consentement à cette aliénation, d'abord dans l'intérêt de Baudouin, qui pouvait se repentir plus tard d'avoir légèrement sacrifié une terre dont il portait le nom, puis dans l'intérêt de la couronne elle-même; il n'était pas indifférent au roi d'avoir pour vassal un prince de sa famille ou le prince d'Achaïe, qui, malgré son origine française, avait complétement rompu avec la mère-patrie. Baudouin se montra très-heureux d'être dégagé, par la volonté du roi, d'une promesse qu'il avait faite malgré lui. « J'en « éprouve la même joie, lui écrivit-il, que si j'avais ac- « quis, avec celle-ci, une terre équivalente... Mais, que « pouvais-je faire? Mes lettres et mes envoyés ont assez « appris à Votre Majesté l'indigence et la détresse qui « m'accablent. Lorsque le prince d'Achaïe est venu à moi, « je ne savais plus à qui m'adresser, quel parti prendre. « S'il m'avait demandé davantage, il aurait bien fallu « subir sa volonté[1]... (21 février 1241.) » Baudouin en revint à son commerce de reliques; les reliques étaient la seule valeur qui abondât dans le trésor de Constantinople.

[1] Duchesne, t. V, p. 423.

Il proposa au roi de lui céder un grand morceau de la vraie croix, « de la longueur d'une aune à peu près[1]. » Comme la couronne d'épines, cette relique avait été mise en gage entre les mains de riches Vénitiens. Le roi n'hésita pas à l'acquérir, et lui fit à Paris une réception solennelle. Dans cette cérémonie, comme dans celle de la réception de la sainte couronne, il ne voulut céder à personne l'honneur d'officier ; pour de telles fonctions, les mains les plus illustres lui paraissaient à peine dignes, et la majesté royale devait s'humilier devant les instruments de la passion du Sauveur. Accompagné de sa famille, suivi de tout ce qu'il avait pu réunir d'évêques, de religieux, de chevaliers, il alla recevoir le bois sacré, qu'il prit dans ses bras. Il avait la tête découverte, les pieds nus; il était vêtu d'une simple tunique de laine, et depuis trois jours il jeûnait pour se préparer à cette pieuse cérémonie; ses frères, dans le même appareil, portaient la couronne d'épines. On avait dressé un grand échafaud près de l'église Saint-Antoine; le roi monta sur l'estrade, avec les deux reines et ses frères ; il éleva la croix en l'air pour la montrer au peuple ; le peuple se jeta à genoux et adora, certainement uni du plus profond du cœur avec son roi, qui lui apparaissait en ce moment comme un pontife auguste. Le clergé entonna l'hymne *Ecce crucem Domini*. Le visage du roi était baigné de larmes. Ses frères tinrent pareillement élevée la couronne d'épines. On se dirigea vers le palais, en passant par l'église Notre-Dame. Durant le trajet, des chevaliers soutenaient les bras du roi et ceux des princes, de peur que, vaincus par la fatigue, ils ne laissassent échapper leur précieux fardeau[2].

Cette cérémonie eut lieu le Vendredi saint (29 mars 1241), selon quelques auteurs, ou, selon d'autres, le

[1] Ph. Mouskès, v. 30871.
[2] Matth. Paris, p. 532.

jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre)[1]. Il n'est pas bien certain si ce fut alors, ou un peu plus tard, que le roi acquit du même empereur de Constantinople l'éponge avec laquelle le Christ mourant fut abreuvé, le fer de la lance qui lui perça le côté, et d'autres vénérables dépouilles de sa vie terrestre et de sa passion[2].

Elles nous ont valu un des plus charmants édifices du moyen âge, la Sainte-Chapelle de Paris; châsse gigantesque, que le roi fit élever pour contenir les nombreuses reliques dont il enrichit successivement son trésor[3].

Après avoir épuisé la ressource de ses reliques, Baudouin II chercha du secours d'un côté tout opposé. sollicita l'alliance des Turcs seldjoucides contre l'empereur grec Jean Ducas Vatace, auquel ses progrès, non-seulement contre les Latins, mais contre ses compétiteurs grecs au trône de Constantinople, donnaient une supériorité écrasante. Baudouin ne craignit pas de consentir au mariage d'une de ses nièces (il n'avait ni fille ni sœur à offrir!) avec le sultan d'Iconium; et le 5 août 1243, il écrivait à la reine Blanche la lettre la plus pressante, mais la plus embarrassée, dans laquelle il cherchait à lui faire apprécier quelle bonne fortune une telle alliance était pour lui et même pour la religion, « alors qu'il ne pouvait plus rien, qu'il n'espérait plus rien. » Il priait la reine d'employer son autorité à décider la dame de Montaigu (sœur de Baudouin) et le mari de celle-ci, à lui envoyer une de leurs filles, afin de « terminer une affaire aussi avantageuse. » Baudouin affirmait que la foi de la jeune épouse du sultan turc n'aurait aucunement à souffrir; qu'elle pourrait libre-

[1] Albéric, m. de Trois-Fontaines, p. 629, H.
[2] Guill. de Nangis, p. 526-327. — Ph. Mouskès, v. 30861 et suiv. — Guill. Guiart, v. 214 et suiv., Du Cange, p. 135.
[3] Voir, sur la Sainte-Chapelle et sa construction, t. II, l. IX, ch. XIII.

ment pratiquer sa religion dans le harem, avoir une suite chrétienne et des chapelains; que le sultan, fils lui-même d'une chrétienne grecque, ne permettrait pas que sa femme, quand même elle le voudrait, changeât de croyance; que, pour l'amour d'elle, il ferait bâtir dans toutes les villes de ses États des églises chrétiennes, auxquelles il assignerait des revenus suffisants; qu'enfin, il y avait de bonnes raisons de croire qu'une femme chrétienne, qui saurait se faire aimer de lui, l'amènerait aisément à embrasser la vraie foi; « à la vérité, ajoutait Baudouin, ceci n'est ni exprimé ni promis dans le traité que nous avons fait ensemble[1]. » Il est probable que la reine Blanche fut peu touchée et moins persuadée encore des avantages que Baudouin apercevait dans cette union. Mais elle n'eut point lieu, et l'alliance politique ne subsista pas non plus : le sultan turc et l'empereur grec s'entendirent contre le malheureux Baudouin, qui, malgré tous ses efforts, tous ses sacrifices, devait perdre Constantinople.

## XVI

COUR PLÉNIÈRE DE SAUMUR. — LE COMTE DE LA MARCHE REFUSE DE RENDRE HOMMAGE AU COMTE DE POITIERS, FRÈRE DU ROI.

Alphonse, second frère du roi, avait épousé Jeanne de Toulouse; mais il n'était ni armé chevalier, ni mis en possession de son apanage. Le roi, pour lui conférer l'ordre, tint une cour plénière à Saumur. C'est à dessein qu'il choisit cette ville, sur les confins des terres de son frère, au sein d'un pays naguère tout aux Anglais, et qu'il entoura d'un grand éclat l'acte préparatoire de l'investiture du nouveau comte de Poitiers. C'était dans les cours plénières que la royauté du moyen âge déployait ses magnificences et se montrait dans toute sa

[1] Duchesne, t. V, p. 424.

pompe[1]. Toute la grande noblesse, tous les hauts dignitaires ecclésiastiques étaient convoqués à ces assemblées, où s'accomplissaient, au milieu des banquets, des joutes, des fêtes brillantes, les fonctions de la souveraineté qui exigeaient le déploiement d'un cérémonial solennel, telles que la réception des nouveaux chevaliers et les prestations d'hommage. Mais tout n'y était pas frivole; les affaires générales s'y traitaient aussi avec les personnages les plus considérables du royaume, qui se trouvaient rarement réunis, à une époque où la suite ordinaire du roi se composait uniquement des officiers de sa maison. La solution des difficultés, des procès nés entre grands vassaux, les entretiens politiques y trouvaient leur place. Pour les grands vassaux, c'était une occasion de se connaître en dehors du service militaire, avec des idées toutes pacifiques, de polir leurs mœurs, d'apprécier leur souverain. Et lorsque ce souverain avait quelque mérite, il pouvait tirer un grand avantage de l'action qu'il exerçait personnellement sur ses barons, de leur rapprochement entre eux, des passions mêmes et des intérêts opposés qui les animaient.

L'éclat de la cour plénière de Saumur, qu'on nomma *la sans pareille*, est resté célèbre. Malgré la modestie de ses goûts, peut-être à cause de cette modestie qu'on commençait à lui reprocher, le roi ne négligea rien pour que la splendeur de sa cour égalât et même surpassât, en cette occasion, les cours de ses prédécesseurs. C'était une prise de possession solennelle d'un pays conquis sur le roi d'Angleterre; il fallait frapper l'imagination des nouveaux vassaux de la couronne de France, et faire en sorte qu'elle ne leur parût inférieure ni en magnificence, ni en largesse, à la couronne rivale. Les grands feudataires avaient répondu avec empressement à la « semonce » du roi; ils s'étaient rendus à Saumur, suivis de leurs pro-

[1] Du Cange, *Dissertations* IV et V, p. 152, 157.

pres vassaux, de leurs chevaliers, tous vêtus très-richement. L'industrie de la soie, florissante en Sicile depuis plus d'un siècle, s'était répandue dans le midi de la France : les étoffes de soie brochées, ou, comme on disait alors, *battues* d'or et d'argent, étaient d'un usage général pour les vêtements de cérémonie dans les hautes classes ; on employait aussi le velours, le satin, qu'on nommait *samit*, le taffetas, qu'on appelait *cendal* [1]. Jamais on n'avait vu tant de soie, tant d'or et tant d'argent, qu'à la cour de Saumur, « en cette fête merveilleuse et solennelle, où nul ne regardait à or ou à argent pour sa dépense [2]. » Les évêques et les abbés, accourus en grand nombre, rivalisaient de luxe avec la noblesse militaire.

Les tables auxquelles le roi recevait la noble compagnie, étaient dressées dans les belles halles, que le roi d'Angleterre, Henri II, avait bâties précisément, disait-on, dans le but de les faire servir à de pareilles solennités. Joinville nous a laissé de ces festins la description suivante :

« Tint le roi une grande cour à Saumur en Anjou, et là fus-je, et vous témoigne que ce fut la mieux ordonnée que je visse jamais ; car, à la table du roi, mangeait, auprès de lui, le comte de Poitiers, qu'il avait fait chevalier nouveau à une Saint-Jean ; et après le comte de Poitiers, mangeait le comte Jean de Dreux [3], qu'il avait fait chevalier nouveau aussi ; après le comte de Dreux, mangeait le comte de la Marche ; après le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne : et devant la table du roi, vis-à-vis du comte de Dreux, mangeait mon seigneur le roi de Navarre [4], en cotte et en manteau de samit, bien paré de courroie (ceinture), de fermail (agrafes, fermoirs) et de

[1] Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, 1829, t. Ier, p. 177.
Guill. de Nangis, p. 334-335.
[3] Fils de Robert III, comte de Dreux. Il mourut en Chypre, à la première croisade de saint Louis.
Joinville était sénéchal du roi de Navarre, pour la Champagne.

chapeau d'or [1]; et je tranchais (découpais les viandes) devant lui. Devant le roi, servait du manger le comte d'Artois, son frère; devant le roi, tranchait du couteau le bon comte Jean de Soissons [2]. Pour la table garder, étaient mons Imbert de Beaujeu [3], qui depuis fut connétable de France, et mon seigneur Enguerrand de Coucy [4] et mon seigneur Archambault de Bourbon [5]. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour eux garder; et derrière ces chevaliers, il y avait grande quantité de sergents [6], vêtus des armes du comte de Poitiers, battues sur cendal. Le roi avait revêtu une cotte de samit ynde (bleu), et surcot et manteau de samit vermeil fourré d'hermines, et un chapeau de coton en sa tête qui bien mal lui seyait, parce qu'il était alors jeune homme.

« Le roi tint cette fête dans les halles de Saumur; et l'on disait que le grand roi Henri d'Angleterre les avait faites pour ces grandes fêtes tenir. Et les halles sont faites à la façon des cloîtres de ces moines blancs (de l'ordre de Cîteaux); mais je crois que de bien loin il n'y en a nul si grand. Et je vous dirai pourquoi cela me semble ainsi; car, à la paroi du cloître où le roi mangeait, qui était environné de chevaliers et de sergents qui tenaient grand espace, mangeaient à une table vingt tant évêques qu'archevêques; et encore après les évêques et

[1] On nommait chapeau (*chapel*, *capel* ou *capiel*), tout ce qui servait de coiffure ou d'ornement à la tête (*caput*). Un chapeau d'or est une couronne d'or.

[2] Jean II *le Bon* ou *le Bœuf*, de la maison de Nesle.

[3] Celui que Louis VIII avait laissé pour commander en Languedoc, lorsqu'il vint mourir à Montpensier. Imbert de Beaujeu était précisément seigneur de Montpensier et d'Aigueperse. Il fut un des héros de la première croisade de saint Louis, et des plus dévoués à ce prince.

[4] Enguerrand IV.

[5] Archambault IX, de la maison de Dampierre, mort en Chypre, comme le comte de Dreux.

[6] Le *sergent* ou *servant* (*serviens*) était aussi bien le *serviteur* militaire (c'est le sens qui a prévalu) que le *serviteur* domestique employé aux différents offices de l'intérieur.

les archevêques, mangeait à côté de cette table la reine Blanche sa mère, au chef du cloître, du côté où le roi ne mangeait pas. Et servaient la reine le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal [1], et le bon comte de Saint-Paul [2] et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, qu'on disait être fils de sainte Élisabeth de Thuringe [3]; duquel on disait que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle avait appris que sa mère le lui avait maintes fois baisé.

« Au chef du cloître, de l'autre côté, étaient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries et les dépenses; de celui-ci cloître, on servait devant le roi et devant la reine, de chair, de vin et de pain. Et en toutes les autres ailes et dans le préau du milieu, mangeait de chevaliers si grande foison, que je ne sais le nombre; et disent bien des gens, qu'ils n'avaient jamais vu tant de surcots ni d'autres habits de drap d'or à une fête, comme il y en eut là; et disent qu'il y avait bien trois mille chevaliers [4]. »

Alphonse, armé chevalier par son frère, avec plusieurs autres jeunes seigneurs, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin), fut proclamé comte de Poitou et d'Auvergne, en attendant que la mort de son beau-père donnât ouverture aux droits que le traité de Meaux lui avait réservés sur le comté de Toulouse. Le roi lui accorda, comme à son frère le comte d'Artois, une pension viagère, qui fut fixée à la somme de six mille livres parisis (à peu près six cent soixante-quinze mille francs, valeur

[1] Alphonse de Portugal, fils d'Urraque de Castille, sœur de la reine Blanche, lequel avait épousé, en 1238, Mathilde de Boulogne, veuve de Philippe Hurepel.

[2] Hugues V.

[3] Sainte Élisabeth de Hongrie, qui avait épousé Louis, landgrave de Thuringe, croisé avec l'empereur Frédéric II, et mort en Italie, en 1228, lorsque l'Empereur, malade lui-même, abandonna son premier projet de croisade. Sainte Élisabeth était morte le 19 novembre 1231.

[4] Joinville, p. 205. — Albéric, m. de Trois-Fontaines, p 629, G. — Ph. Mouskès, v. 30691 et suiv.

actuelle). Alphonse prit le titre de comte de Poitiers; c'était une nouvelle atteinte portée à la domination anglaise; le prince Richard, frère de Henri III, avait été revêtu du même titre et le portait encore [1].

Après avoir congédié sa cour, le roi se rendit de Saumur à Poitiers, pour présenter Alphonse à ses vassaux et lui faire rendre l'hommage féodal. La Marche, la Saintonge et l'Aunis relevaient du Poitou. Le comte de la Marche était le plus puissant de ces vassaux et le moins bien disposé à l'égard du nouveau suzerain. Sa femme ne cessait de l'exciter à refuser l'hommage : devenir la vassale de la comtesse de Poitiers, marcher à sa suite, était pour l'altière Isabelle d'Angoulême, qui se faisait encore appeler la reine d'Angleterre, une humiliation insupportable. Il est vrai que pour une femme éprise de sa dignité, comme Isabelle, cet hommage se présentait accompagné de circonstances bien propres à lui en faire sentir l'amertume : son fils aîné, le roi d'Angleterre, prétendait, en vertu d'un droit héréditaire, à la souveraineté de ce Poitou, qu'un étranger usurpait aux yeux de sa mère; son second fils, le comte Richard, portait lui-même le titre de comte de Poitou. Quelle différence pour la comtesse de la Marche, pour son influence comme pour sa gloire, si elle n'avait eu pour suzerains que ses propres fils! Bien plus, cette Jeanne de Toulouse, devant laquelle il lui fallait abaisser son orgueil, tenait la place de sa fille, Isabelle de la Marche, destinée au prince Alphonse par le traité de Vendôme, en 1227.

Déjà mécontent lui-même, le comte de la Marche, poussé par sa femme, se décida à refuser l'hommage au comte de Poitiers [2]. Il prétendit qu'en vertu des stipulations du traité de Vendôme, renouvelées en 1230, à Clisson,

[1] Matth. Paris, p. 547.

[2] Guill. de Nangis, p. 334-335, — Matth. Paris, p. 547 et suiv. — Guill. Guiart, Du Cange, p. 136.

au moment où le comte de Bretagne ligué avec le roi d'Angleterre se soulevait pour la troisième fois contre le roi de France, le comté de la Marche ne devait pas être mis hors de la main du roi ; c'est-à-dire que lui comte de la Marche devait dépendre immédiatement du roi et rendre hommage au roi seul [1]. Il ne se contenta pas de protester ; il assembla à Lusignan, à cinq lieues de Poitiers, tout ce qu'il put réunir d'hommes d'armes de ses domaines. Le roi était à Poitiers, sans forces militaires, et pour ainsi dire à la merci du comte de la Marche. « Le bon roi, dit Joinville, eût bien voulu être de retour à Paris! » Ce n'était pas que le comte de la Marche eût des desseins sinistres contre sa personne; il voulait seulement obtenir, par surprise et un peu par intimidation, qu'Alphonse renonçât et que le roi consentît à l'avoir pour vassal immédiat. Pendant quinze jours, ce ne furent qu'allées et venues de Lusignan à Poitiers, pour faire aboutir cette négociation. « A Poitiers, dit encore Joinville, fut le roi près de quinzaine, qu'il n'osa jamais partir avant de s'être accordé avec le comte de la Marche. Je ne sais combien de fois je vis venir le comte de la Marche parler au roi à Poitiers de Lusignan, et toujours il amenait avec lui la reine d'Angleterre, sa femme, qui était mère du roi d'Angleterre. Et disaient bien des gens que le roi et le comte de Poitiers avaient fait mauvaise paix avec le comte de la Marche [2]. » Quelles conditions obtint le comte de la Marche? on l'ignore. Obtint-il même quelque chose? On serait porté à en douter, puisqu'il devint immédiatement l'instigateur de la guerre qui agita tout le sud-ouest de la France, et mit en présence les rois de France et d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, le roi dut au moins dévorer l'affront que lui faisait ce vassal orgueilleux, sans qu'il lui fût possible de punir sur-le-champ son audace; il s'estima

[1] *Observations* de Claude Ménard, Du Cange, p. 377.
[2] Joinville, p. 206.

très-heureux d'avoir le chemin libre et de pouvoir revenir vers sa capitale; « et parce qu'il n'était pas en état de guerroyer, il partit de là en grande indignation, et retourna à Paris[1]. »

[1] Guill. de Nangis, p. 334-335.

# LIVRE QUATRIÈME

**1241 – 1248**

**I. Ligue formée par le comte de la Marche et le comte de Toulouse contre le roi. Le comte de la Marche se déclare, en insultant le comte de Poitiers. — II. Le roi se prépare à la guerre. Le roi d'Angleterre rompt la trêve. Premiers succès du roi. — III. Combat du pont de Taillebourg. Bataille de Saintes. — IV. Le comte de Toulouse, empêché par une maladie, prend les armes trop tard. Meurtres d'Avignonet. Soumission du comte de la Marche. — V. Henri III, abandonné de son parti, se retire à Bordeaux. Mesures rigoureuses prises contre les commerçants des deux nations. Trêve. Retraite du roi. — VI. Soumission du comte de Toulouse. Traité de Lorris. Fin de la secte des albigeois. Trêve de cinq ans avec l'Angleterre. — VII. Exaltation d'Innocent IV. Sa fuite à Gênes. Il se retire à Lyon. Il convoque un concile général. — VIII. Le roi ne veut plus que ses vassaux tiennent des fiefs du roi d'Angleterre. Sa maladie. Il prend la croix. — IX. Concile de Lyon. Déposition de l'Empereur. Ses lettres aux souverains et aux barons de la chrétienté. — X. Mort du comte de Provence. Le comte d'Anjou épouse son héritière. Entrevue du roi et du pape à Cluny. — XI. Innocent IV fait élire à l'Empire le landgrave de Thuringe. Ligue des seigneurs de France contre le clergé. — XII. Différend entre les enfants de la comtesse de Flandre. Le roi arbitre. — XIII. État de la Terre sainte, au moment où le roi entreprend sa croisade. Bataille de Gaza. — XIV. Préparatifs de la croisade. Départ du roi.**

## I

LIGUE FORMÉE PAR LE COMTE DE LA MARCHE ET LE COMTE DE TOULOUSE CONTRE LE ROI.
LE COMTE DE LA MARCHE SE DÉCLARE, EN INSULTANT LE COMTE DE POITIERS.

En refusant de rendre hommage au comte de Poitiers, le comte de la Marche s'était engagé dans une voie fatale, qui ne pouvait aboutir pour lui qu'à une humiliation profonde ou à une grande victoire sur le roi de France lui-même. Car le roi ne pouvait abandonner le droit de son frère, que contraint par la force des armes. Il s'agissait donc, pour le comte de la Marche et pour sa femme, de re-

constituer contre le roi une de ces coalitions féodales qu avaient si mal réussi au comte de Bretagne et aux grands vassaux dans les commencements du règne. Mais le comte de la Marche semblait placé dans des conditions plus favorables au succès.

La communauté d'intérêts et les liens du sang faisaient du roi d'Angleterre son allié naturel. La comtesse de la Marche exerçait une influence réelle sur son fils aîné, par elle-même et par ses fils du second lit, avantageusement placés auprès de leur royal frère. Mais il était un prince, sur les rancunes duquel le comte de la Marche pouvait sûrement compter; c'était Raimond, comte de Toulouse. Le temps ne faisait que rendre plus pesantes les chaînes que lui avait imposées le traité de Meaux. Il avait été bien tenté de se joindre à Trencavel : si Carcassonne avait été emportée par celui-ci, nul doute qu'il ne se fût déclaré; la crainte de se compromettre inutilement l'avait seule retenu. Sa place était marquée d'avance dans un soulèvement plus général.

Il était de peu de considération pour lui que l'adversaire principal du comte de la Marche fût son gendre, le comte de Poitiers, et que les droits de sa fille Jeanne fussent mis en question. Jeanne avait grandi loin de son père, dans une cour où les préjugés contre sa maison et contre tout ce qui touchait aux albigeois, étaient profondément enracinés; elle était devenue pour Raimond une étrangère. Aussi songeait-il depuis longtemps à trouver dans un nouveau mariage un appui pour relever sa puissance, des héritiers pour continuer sa race. Le roi d'Aragon, son cousin, s'était entremis pour lui faire épouser Sancie de Provence, sœur cadette de la reine Marguerite et de la reine d'Angleterre; c'était un moyen de mettre fin à l'état d'hostilité qui existait entre le comte Raimond et le comte Raimond Bérenger. Le seul obstacle qui s'opposât à la réalisation de cette union, c'est que le

comte de Toulouse était marié à une femme encore vivante, Sancie d'Aragon, mère de la comtesse de Poitiers. Le comte de Toulouse l'avait depuis longtemps abandonnée, la traitant avec un dédain que les femmes, à cette époque, éprouvaient trop souvent de la part de leurs nobles époux[1]. Mais cet obstacle était aisé à surmonter.

[1] Les femmes doivent beaucoup aux institutions féodales et chevaleresques; mais leur imagination les égare, lorsqu'elle leur représente le temps des tournois comme un âge d'or, où régnait le culte des dames, où triomphaient librement les sentiments les plus tendres et les plus délicats. Celles qui se font cette illusion reculeraient d'effroi devant la réalité, s'il leur était donné de l'apercevoir, si elles pouvaient entrer un instant dans l'existence tantôt odieusement monotone, tantôt cruellement troublée d'une châtelaine du moyen âge. Et cette existence, digne de pitié plutôt que d'envie, n'avait pas ses compensations dans les satisfactions du cœur de l'amante et de l'épouse. On parle de mariages d'intérêt : alors, bien plus qu'aujourd'hui, l'intérêt seul présidait aux mariages. L'importance sociale se mesurant à l'étendue des domaines, toute autre considération cédait devant celle d'augmenter ou de conserver la puissance territoriale. Il n'y avait pas que l'intérêt des parties à satisfaire : il y avait l'intérêt des familles, l'intérêt des parents, l'intérêt des alliés, et par-dessus encore l'intérêt du suzerain, dont il fallait obtenir le consentement[*]. Une terre épousait une autre terre; tant pis pour l'héritière, si ses convenances privées ne s'accordaient pas

[*] Un père ne pouvait marier sa fille, héritière présomptive d'un fief, sans requérir le consentement de son seigneur, ou il s'exposait à perdre son fief. Lorsque le père n'était plus, le seigneur avait le droit de forcer au mariage la fille qui héritait du fief, afin que ce fief fût desservi; et, s'il n'usait pas de ce droit, ou si la fille était encore trop jeune, la veuve, sa mère, devait donner sûreté que le mariage n'aurait lieu que selon le gré du seigneur. « Le Sire à qui elle sera femme lige vient à elle et lui requiert : *Dame, je veux que vous me donniez sûreté que vous ne marierez pas votre fille sans mon conseil et sans le conseil au lignage de son père; car elle est fille de mon homme lige; pour ce ne veuillé-je pas qu'elle soit fors conseillée* (mal conseillée). Et convient que la Dame lui donne sûreté par droit : et quand la pucelle sera en âge de se marier, si la Dame trouve qui la lui demande, elle doit venir à son seigneur et au lignage devers le père à la Demoiselle, et leur doit dire en telle manière : *Seigneurs, l'on me requiert ma fille à marier, et je ne la veux pas marier sans votre conseil; or mettez bon conseil que tel homme me la demande.* Et le doit nommer; et si le Sire dit : *Je ne veux point que celui-là l'ait, car tel homme me la demande, qui est plus riche et plus gentilhomme que celui de qui vous parlez, qui volontiers la prendra.* Et si le lignage dit : *Encore en savons-nous un plus riche et plus gentilhomme que nul de ceux-ci*, alors donc ils doivent regarder le meilleur des trois et le plus profitable à la Demoiselle, et celui qui dira le meilleur des trois, il doit être cru. Et si la Dame la mariait sans le conseil au seigneur et sans le conseil au lignage devers le père, depuis que le Sire le lui aurait donné, elle perdrait ses meubles, et l'y pourrait le Sire obliger par sa foi ou par pleiges, si besoin était, avant qu'elle partît de son fief ou de sa foi, et (le seigneur) jouirait à dire vrai de ses meubles, depuis l'heure qu'elle les aurait perdus par jugement; et quand elle les aurait tous mis avant, il lui resterait sa robe de chaque jour, et sa robe à se parer, et joyaux avenants, si elle les avait, et son lit, et sa charrette (petite voiture à son usage), et deux roncins qui suffiraient à aller à ses affaires, pour lesquelles elle n'ait point de seigneur, et son palefroi, si elle l'a. » — *Établissements de saint Louis*, l. I, ch. LXI, Du Cange, p. 24, et *Observations*, p. 174.

L'Église, à force d'étendre les prohibitions légales qui rendaient un mariage illégitime, avait fait de l'union conjugale le lien le plus fragile, le plus facile à dénouer. Elle appliquait la loi romaine, qui défendait le mariage jusqu'au quatrième degré de parenté; mais, au lieu de compter les degrés, dans la ligne collatérale, comme les constitutions impériales, en remontant à la source commune du sang, et en comptant les personnes engendrées de l'un et de l'autre côté, de sorte que le quatrième degré s'arrête aux cousins germains, elle les comptait en suivant la filiation directe, et le quatrième degré descendant quatre degrés plus bas, atteignait les arrière-cousins issus des enfants des cousins germains[1]. Il était bien rare qu'entre grandes familles, souvent alliées entre

avec celles de son fief ou de sa baronnie. Plus elle était de bonne maison, plus elle était riche, moins elle avait de chance de contracter une union selon ses goûts et de voir respecter sa dignité personnelle. Conçoit-on une existence plus brisée, plus misérable, que celle de la mère de ce roi d'Aragon dont il est question ici, de Marie de Montpellier? « En 1204, dit Guillaume de Puylaurens, Pierre (roi d'Aragon, celui qui fut tué en 1213 à la bataille de Muret) épousa Marie, fille de Guillaume de Montpellier, dont il avait répudié la mère ayant nom Grécie et nièce de Manuel, empereur de Constantinople; ce qu'il fit pour devenir par elle maître de Montpellier. Bernard, comte de Comminges, l'avait eue pour femme avant lui, et l'avait répudiée, après en avoir eu deux filles, dont l'une fut mariée à Sanche de Barre, et l'autre à Cantulle, comte d'Astarac. Après l'avoir gardée quelque temps, sans qu'elle lui donnât de progéniture, Pierre la renvoya, mais se réconcilia dans la suite avec elle, grâce aux exhortations des prélats; et, l'ayant approchée la première nuit qu'elle vint dans son camp, elle devint grosse de Jacques, successeur de Pierre, qui vint au monde à Montpellier, en 1208. Derechef répudiée par le roi son époux, elle plaidait avec lui en cour de Rome, où elle mourut en renom de piété. » — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XI.

[1] Et encore était-ce seulement depuis le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, que l'empêchement s'arrêtait au quatrième degré; auparavant, il allait jusqu'au septième. « Anciennement mariages ne se fesoit devant le septisme degré; mais porce que li apostoles (le pape) vit que mult de mariages se fesoient en lor lignage (entre parents), porce c'on n'avoit pas memore ne remembrance du lignage, et meesment porce que li lignage estoient si grant que nobles persones ne se trovoient où marier, il, par le conseil de sainte Église, fist constitution novele que mariages se peust faire puis (depuis) le quart degré. » — Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*, ch. XLIV. § 12.

elles, une semblable cause de rupture n'existât pas. Aussi ne voit-on guère de mariage contracté à cette époque, sans que la cour de Rome soit appelée à intervenir pour accorder des dispenses de parenté. Et lorsque cette précaution avait été négligée, soit à dessein, soit par ignorance, rien n'était plus facile que d'obtenir la dissolution du mariage : une enquête et quelques témoins suffisaient pour qu'elle fût prononcée. Ce n'est pas tout encore. L'Église, par un scrupule excessif, allant contre son but, qui était d'entourer de respect le sacrement du mariage, avait admis comme prohibitive, au même titre que la parenté réelle, la parenté spirituelle qui résulte de la coopération aux cérémonies du baptême, entre le parrain, la marraine, le filleul et leurs descendants. Nouvelle cause de répudiation, pour ainsi dire indéfinie, car elle n'était pas facile à prouver, par conséquent à repousser, et les faux témoins, qu'un riche seigneur se procurait aisément, avaient beau jeu à l'affirmer.

Sancie d'Aragon, comtesse de Toulouse, était la propre tante du roi d'Aragon et du comte de Provence ; ils n'en réunirent pas moins leurs efforts, pour obtenir d'elle qu'elle ne fît pas opposition à la demande de divorce que forma le comte de Toulouse. Elle consentit à laisser faire; elle se renferma, en présence des juges ecclésiastiques, dans un silence absolu, prêtant son assistance au procès de séparation, mais réservant les sentiments qui agitaient son âme. Le comte Raimond produisit des témoins, qui attestèrent que son père avait tenu Sancie sur les fônts baptismaux ; c'en était assez, selon la doctrine de l'Église, et le mariage fut déclaré nul, « en présence de beaucoup d'évêques. » Un seul, l'évêque de Toulouse, refusa de participer à cette sentence ; il doutait fortement de la bonne foi des témoins du comte Raimond ; « lequel refus venant à être connu du roi de France, du comte de Poitiers et de la dame

Jeanne son épouse, ils en surent très-bon gré à l'évêque[1]. »

Restait à obtenir dispense de Rome, en raison du degré de parenté, très-réel cette fois, qui existait entre le comte de Toulouse et Sancie de Provence. Mais les parties intéressées ne doutaient pas que cette dispense ne leur fût accordée; et tandis que leurs envoyés se rendaient auprès du souverain pontife, le roi d'Aragon, au nom du comte de Toulouse, dont il était le fondé de pouvoirs, épousait à Aix, le 11 août, Sancie de Provence, sous la condition, toutefois, que la dispense serait délivrée[2]. Elle ne le fut pas, par une circonstance imprévue. Les envoyés de la cour de Provence apprirent en route la mort de Grégoire IX; leur voyage à Rome devenait inutile, jusqu'à ce que l'Église eût un nouveau chef.

Le comte de Toulouse dut se féliciter de ce retard, lorsqu'il reçut les ouvertures du comte de la Marche. Une alliance avec celui-ci et avec le roi d'Angleterre lui présentait des chances de rétablissement plus sérieuses qu'une alliance avec le comte de Provence. Il accueillit avec empressement les propositions qui lui étaient faites pour un traité, dont la base était aussi un mariage, et sans plus s'inquiéter de Sancie de Provence, il demanda la main de Marguerite, fille du comte de la Marche. La promesse de ce mariage, la promesse d'une alliance offensive et défensive furent comprises dans un traité secret conclu entre les deux comtes au mois d'octobre, et que le roi d'Angleterre garantit plus tard[3]. La ligue s'étendit : le comte de Toulouse en devint l'agent le plus actif. Il se rendit à Barcelone; il vit le roi d'Aragon et Trencavel, qu'il décida aisément, le second surtout, à entrer dans ses desseins. Ses émissaires réussi-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLIV.
[2] *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry t. III, p. 621.
[3] Rymer, *Fœdera*, t. Ier, p. 407.

rent également auprès des rois de Castille et de Navarre, qui promirent leur concours. On suppose que l'empereur Frédéric II fut averti, et qu'il approuva ce qui se préparait[1]. Il est certain que les intérêts de sa politique contre Rome étaient servis par les projets des confédérés, qui lui préparaient une utile diversion dans le sud-ouest de la France. Le comte Pierre Mauclerc fut aussi sondé, comme un vieil ennemi du gouvernement royal, et comme un bon général. Ses talents étaient la seule force qu'il pût apporter à la ligue ; il n'avait plus à sa disposition celles de la Bretagne, depuis que son fils, devenu majeur, avait pris possession du comté. Pierre Mauclerc était rentré dans les rangs des simples chevaliers ; son esprit entreprenant le portait aux aventures, mais il n'avait plus le moindre intérêt à l'abaissement du pouvoir monarchique ; il pouvait librement choisir le parti qui paraissait le plus avantageux à ses intérêts privés. Dans les circonstances présentes, il jugea que ce parti était celui du roi ; c'était de bon augure pour la cause royale. Il n'accepta pas les avances des alliés, et il sut se faire auprès du roi un mérite de cette fidélité qui n'était que du discernement ; il y gagna l'octroi d'un fief et le titre de maréchal de l'armée[2].

A la fin de l'automne, la ligue parut au comte de la Marche assez fortement organisée, pour qu'il ne craignît pas de se déclarer ouvertement. La question de l'hommage à rendre au comte de Poitiers était toujours en suspens ; le comte de la Marche saisit une occasion solennelle pour rompre, d'une manière éclatante, avec un suzerain que repoussait son orgueil et surtout celui de sa femme. Il était d'usage que les princes invitassent leurs principaux vassaux à célébrer avec eux les fêtes de Noël.

[1] Ph. Mouskès, v. 30841 et suiv. — Dom Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, t. VI, l. XXV, c. LII.
[2] Ph. Mouskès, v. 30855 et suiv.

Le comte de Poitiers, qui tenait sa cour pour la première fois, ne manqua pas de convoquer à ces fêtes toute la noblesse de son apanage, et en première ligne le comte et la comtesse de la Marche. Ils se rendirent à Poitiers. Mais la vue du prince, les formules du vasselage qui supposaient sa suzeraineté reconnue, la présence de la comtesse Jeanne qui assignait publiquement à la comtesse de la Marche un rang inférieur, ravivèrent tellement les transports jaloux des deux époux, qu'ils résolurent de ne pas supporter plus longtemps cette humiliation. Ils s'y décidèrent d'autant mieux, qu'il avait bien fallu reparler de l'hommage et promettre qu'on le rendrait. Quatre jours avant Noël, alors que la cour du comte Alphonse avait reçu tous ses hôtes, on vit le comte de la Marche monté sur son cheval de combat, sa femme en croupe derrière lui, escorté de ses hommes d'armes également à cheval, l'arbalète au poing et comme prêts à la bataille, s'avancer en la présence du prince. Tout le monde était attentif à ce qui allait se passer. Alors le comte de la Marche s'adressant, d'une voix forte, au comte de Poitiers : « J'ai pu, dans un moment d'oubli et « de faiblesse, lui dit-il, songer à te rendre hommage ; « mais je te jure maintenant, d'un cœur résolu, que ja- « mais je ne serai ton homme lige ; tu te dis injustement « mon seigneur ; tu as indécemment dérobé ce comté à « mon beau-fils, le comte Richard, tandis qu'il combat- « tait fidèlement pour Dieu en Terre sainte, et qu'il dé- « livrait nos captifs par sa prudence et sa miséricorde. » Après cette insolente déclaration, il fit violemment écarter par ses hommes d'armes ceux qui lui barraient le passage, courut, par une dernière insulte, mettre le feu au logis que le comte Alphonse lui avait assigné, et, suivi de ses gens, sortit de Poitiers au galop[1].

[1] Matth. Paris, p. 560.

## II

LE ROI SE PRÉPARE A LA GUERRE. — LE ROI D'ANGLETERRE ROMPT LA TRÊVE. PREMIERS SUCCÈS DU ROI.

Le ressentiment que le comte de Poitiers éprouva de cet affront public ne put se satisfaire sur-le-champ; réduit à ses propres forces, il était incapable de faire rentrer son vassal dans le devoir; l'outrage, d'ailleurs, s'adressait au roi autant qu'à lui-même. Le roi instruit de ce qui s'était passé, ne fut pas moins irrité que son frère. Il envoya sommer le comte de la Marche de rendre au comte de Poitiers l'hommage qu'il lui devait, et de lui faire réparation pour l'injure qu'il venait de commettre; en même temps, il convoqua ses barons à un parlement. Le roi comprenait bien, s'il ne le savait positivement déjà, que cet audacieux défi du comte de la Marche ne pouvait être un fait isolé; que derrière le Poitevin se cachaient d'autres ennemis plus redoutables, qui ne tarderaient pas à se démasquer. Il ne voulait donc s'engager dans une guerre, qui devait être sérieuse, qu'avec toutes ses forces et le concours des vassaux de la couronne. « Que pensez-vous, demanda-t-il à ses barons « assemblés, que l'on doive faire d'un vassal qui veut « tenir terre sans seigneur, et qui va contre la foi et con« tre l'hommage auquel il est tenu, lui et ses devan« ciers? » C'était une question qui intéressait tous les propriétaires de fiefs, autant que le roi lui-même : l'assemblée répondit que le seigneur devait reprendre le fief comme son propre bien. « Par mon nom, dit le roi, le « comte de la Marche prétend tenir terre de cette façon; « une terre qui est fief de France depuis le temps du fort « roi Clovis, qui conquit toute l'Aquitaine sur le roi « Alaric, païen, sans foi ni croyance, et tout le pays jus-

« qu'au mont de Pyrénée[1]. » Les barons promirent au roi qu'ils le suivraient volontiers contre le comte de la Marche. Le roi publia aussitôt son ban de guerre et commença ses préparatifs.

Le comte de la Marche, de son côté, hâtait la réunion de ses confédérés; il pressait surtout le roi d'Angleterre, le plus puissant de tous, mais le plus difficile à amener sur le terrain. Henri III, « ce bâton de roseau brisé[2], » n'offrait qu'un appui trompeur. Ce n'était pas qu'en cette circonstance la faiblesse ordinaire de son caractère ne fût dominée par une résolution bien arrêtée de porter la guerre sur le continent. Mais il promettait plus qu'il ne pouvait tenir, parceque, bien plus que le roi de France, il avait besoin de l'assentiment de son parlement, ayant à lui demander, pour la guerre qu'il méditait, non-seulement le concours de sa volonté et de ses armes, mais aussi ses deniers. Or, entre le roi d'Angleterre et son parlement, un grand procès était toujours pendant, celui de la Charte et des libertés anglaises; leurs rapports étaient difficiles, et la guerre de France, comme nous avons eu occasion de le remarquer, avait cessé d'être, de l'autre côté du détroit, une entreprise nationale. Les seigneurs anglais occupés à poursuivre leur œuvre constitutionnelle, avaient encore à se défendre chez eux contre l'invasion des étrangers, dont leur souverain, comme tous les rois qui ne marchent pas d'accord avec l'esprit de leurs sujets, aimait à s'entourer; ils voyaient avec défiance et jalousie les frères utérins de Henri III, les la Marche, et les Poitevins à leur suite, revêtus des charges les plus importantes de l'État, pourvus des évêchés et des bénéfices les plus lucratifs. Une guerre sollicitée par ceux-ci, dans leur propre pays, ne pouvait manquer d'exciter les soupçons et l'antipathie de la nation. Une démarche

[1] Chron. de Saint-Denis, *Historiens de France*, t. XXI, p. 112, H.
[2] Guill. de Nangis, p. 335, B.

imprudente du comte de la Marche acheva d'indisposer les Anglais, en irritant profondément leur orgueil.

Le comte de la Marche, ou peut-être sa femme à son insu (car on verra qu'il protesta plus tard avoir ignoré cette circonstance), prévoyant les difficultés qui pouvaient arrêter le roi d'Angleterre, désirant hâter son intervention, entraîné d'ailleurs par la confiance que lui inspirait la ligue ourdie par ses soins, écrivit à Henri III de ne point s'embarrasser de la chevalerie, ni des hommes d'armes anglais; que les Poitevins et les Gascons, prêts à se ranger en foule sous sa bannière, lui composeraient une grande et redoutable armée; qu'il n'avait qu'à se pourvoir de beaucoup d'argent pour les solder, et à se rendre promptement au milieu d'eux; que le roi d'Aragon et le comte de Toulouse n'attendaient que son arrivée pour se déclarer[1].

Cette dépêche du comte de la Marche fut connue du public en Angleterre; elle produisit le plus mauvais effet. Elle blessa au vif l'amour-propre des Anglais, en même temps qu'elle sollicitait d'eux une chose dont ils étaient ménagers plus que de leur sang, leur argent. Aussi le parlement, qui se réunit à Londres le 28 janvier 1242, refusa-t-il d'une façon très-nette l'aide pécuniaire réclamée par le roi. « En vérité, disait-on, le comte de la « Marche montre un étrange mépris pour la chevalerie « anglaise, pour sa bravoure et sa fidélité; mais il « ne traite pas mieux le roi : il ne lui reconnaît d'au« tre valeur que celle d'un courtier; la seule chose « qu'il veuille de lui c'est de l'argent[2]. » Henri III, convaincu qu'il n'obtiendrait rien du parlement réuni en corps, essaya d'agir en particulier sur ses principaux membres. Il les manda les uns après les autres auprès de lui, « à la façon d'un prêtre qui appelle les pénitents

[1] Matth. Paris, p. 560.
[2] Matth. Paris, p. 561.

au confessionnal[1].» Il était insinuant et spirituel; l'action de la puissance royale exercée face à face, dans le secret du cabinet, brisait bien des résistances; le roi ne craignit pas de joindre à cette pression morale l'emploi d'une ruse peu avouable: il faisait voir à chacun de ceux qu'il recevait, une liste sur laquelle tel riche abbé, tel baron, s'était inscrit, disait-il, pour la somme d'argent qu'il voulait mettre à la disposition du roi. Cette liste était fausse; plusieurs s'y laissèrent prendre, n'osèrent reculer, et d'imaginaire elle devint bientôt en partie une souscription véritable. Mais la majorité de ceux mêmes que le roi avait réussi à gagner à sa cause, s'opposait à ce que la guerre fût déclarée sur-le-champ; l'intérêt des Poitevins leur importait peu; et si le roi d'Angleterre voulait tenter un nouvel effort pour reprendre possession de ses provinces françaises, ils entendaient qu'il attendît l'expiration de la trêve convenue avec le roi de France, en 1238, et qui avait encore plus de deux ans à durer[2]. Il fallut à Henri III beaucoup de temps pour vaincre ou tourner ces diverses oppositions, pour se procurer l'argent qui lui était nécessaire, soit par le moyen ingénieux indiqué plus haut, soit par la voie de l'emprunt et des contributions forcées. Le roi de France, libre de ses mouvements parce qu'il avait la pleine approbation de ses barons, maître de son trésor parce qu'il était économe et qu'il ne demandait à ses vassaux que le concours de leurs armes, se préparait activement, pendant ce temps-là, à prendre l'offensive.

Il avait fait réunir le plus grand nombre de charpentiers qu'on avait pu se procurer; il fit construire par eux force machines de trait, force mangonnaux, des châteaux roulants, des barbacanes mobiles propres à faciliter l'approche des murailles et à permettre de les attaquer de près; car c'était une guerre de siéges qu'on allait entre-

[1] Matth. Paris, p. 561.
[2] Matth. Paris, p. 562.

prendre, dans un pays où l'on rencontrerait à chaque pas quelque château tenant pour les rebelles. Il avait rassemblé des vivres en abondance, un matériel de campement considérable. Il avait ordonné que les milices des communes fissent des approvisionnements de vivres semblables et lui amenassent des chariots et des échelles. Vivres, tentes, machines furent acheminés d'avance, portés sur les chariots, dont on comptait près d'un millier, vers la frontière du Poitou [1]. Le roi prit une précaution non moins sage : suivant l'exemple que sa mère lui avait donné dans la dernière guerre de Bretagne, il se fit précéder par des libéralités, par des promesses de pensions faites à ceux des seigneurs poitevins qui s'engageaient à soutenir sa cause [2]. Enfin, pour écarter autant que possible le danger d'une descente des Anglais, quatre-vingts navires de diverse grandeur furent envoyés croiser devant la Rochelle [3]. Ces mesures arrêtées, le roi pouvait attendre sans inquiétude la réunion de l'armée, dont le rendez-vous était fixé à Chinon pour le 28 avril.

Le comte de la Marche engagea les hostilités dès le commencement de ce mois. Le roi d'Angleterre lui avait envoyé le comte de Richemond et l'évêque d'Hereford, pour lui annoncer sa prochaine arrivée, avec des secours, dont sans doute il exagérait l'importance. Le comte de la Marche ou sa femme avaient trompé Henri III par impatience de l'engager dans la lutte; Henri III était porté à tromper le comte de la Marche par conscience de sa faiblesse. Le comte de la Marche entra aussitôt sur les terres du roi, et, selon la pratique du temps, il les ravagea cruellement. Mais le roi, qu'il espérait surprendre par l'explosion d'une ligue formidable, était prêt; quelques jours plus tard, il arrivait à Chinon et se mettait à la tête de son armée. La

[1] Chron. de Saint-Denis, p. 113, B. — Matth. Paris, p. 565.
[2] Tillemont, t. II, p. 438.
[3] Matth. Paris, p. 563.

chevalerie française avait répondu avec ardeur au ban royal; elle se présentait au nombre de quatre mille lances, avec une suite de vingt mille hommes d'armes, sergents ou arbalétriers. Les milices communales avaient amené avec un égal empressement leurs épais bataillons, encore inexpérimentés, mais qui venaient apprendre de la chevalerie l'art de la guerre, qu'ils devaient porter si loin dans les temps modernes. Cette armée ne faisait que grossir à mesure qu'elle avançait dans le pays, « comme les fleuves qui se jettent dans la mer [1]. »

Le comte de la Marche dut se rejeter sur la défensive. Il recourut avec résolution aux moyens les plus extrêmes, dans l'espoir de paralyser les mouvements des troupes royales. Par ses ordres, les routes furent obstruées, les approvisionnements de grains qui se trouvaient dans le pays et qu'on ne put emporter, détruits; les arbres fruitiers et les vignes, coupés; les prés, labourés; les puits et les fontaines, comblés, ou leurs eaux corrompues [2].

Le roi se porta en avant, et grâce au bon ordre qui avait présidé à ses préparatifs, grâce aussi à l'élan de ses troupes, rien n'arrêta sa marche. Il emporta successivement les châteaux de Montreuil-Bonin, de Béruge, de Fontenay-le-Comte, de Moncontour, de Vouvent. A la nouvelle de ces succès, la comtesse de la Marche, folle de rage et de désespoir, conçut la criminelle pensée de se débarrasser de ses ennemis par le poison. Elle décida deux malheureux serfs de ses domaines à se faire les instruments de sa vengeance, en leur promettant, s'ils réussissaient, une riche récompense. Elle leur remit un poison tout préparé, qu'ils devaient jeter dans le vin ou dans les viandes destinés à la table du roi et de ses frères. Ces hommes s'introduisirent dans le camp français; mais, comme on les vit rôder avec des allures suspectes autour des cuisines, on les épia et

[1] Matth. Paris, p. 565.
[2] Matth. Paris, p. 566.

on les arrêta, au moment où ils allaient accomplir leur forfait. Pris le poison à la main, ils furent pendus[1].

De Vouvent le roi vint mettre le siége devant un autre Fontenay; qui présenta une plus sérieuse résistance. Le château était défendu par une double enceinte de murs, munie de grosses et fortes tours; la garnison, bien résolue à faire son devoir, commandée par un bâtard du comte de la Marche, « se défendit vigoureusement et reçut l'armée des Français très-fièrement[2]. » Il fallut renoncer à la forcer par l'escalade et recourir à un siége régulier. On éleva des tours de bois pour battre celles du château; on dressa contre les murailles les pierriers, les mangonnaux, les engins destinés à les ébranler par un jeu continu et prolongé, jusqu'à ce qu'elles croulassent dans les fossés.

Jusque-là le roi n'avait reçu du roi d'Angleterre aucune notification, qui lui signifiât la part que ce prince se disposait à prendre dans la guerre. On était au mois de juin; le 20 mai, Henri III était débarqué à Royan, à l'embouchure de la Gironde. Il était accompagné de la reine sa femme, sœur de la reine Marguerite, de son frère Richard, revenu d'outre-mer dans les premiers jours de cette année, de sept comtes ou grands vassaux, de trois cents chevaliers. Les seigneurs anglais les plus dévoués à sa personne ou les plus belliqueux n'avaient pu, quel que fût l'état de l'opinion publique dans leur pays, supporter l'idée de laisser leur roi courir seul les chances d'une expédition en France; d'autres, entraînés par la même honorable susceptibilité, se disposaient à le rejoindre. Ce n'étaient pas là des forces bien imposantes. Mais Henri apportait ce que le comte de la Marche lui avait demandé avant tout, ce qui devait, disait-on, lui créer une formidable armée de Poitevins et de Gascons, un riche trésor,

[1] Guill. de Nangis, p. 334-335. — Chron. de Saint-Denis, p. 113.
[2] Guill. de Nangis, p. 337, A.

qu'il était enfin parvenu à réaliser : il débarqua avec lui « trente muids des esterlings tant désirés[1]. » La comtesse de la Marche, sa mère, vint le recevoir; elle tâcha de lui communiquer la haine ardente dont elle était enflammée contre « les fils de Blanche d'Espagne[2]. » Les accents passionnés, avec lesquels elle chercha à exciter son royal fils à la venger, à se venger lui-même en reprenant les conquêtes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, ne purent qu'accroître les illusions dont Henri III se berçait.

Henri III, alors qu'il avait, pour ainsi dire, commencé les hostilités par cette entrée en campagne, se décida enfin à faire déclarer au roi de France son intention de rompre la trêve. Ses envoyés trouvèrent le roi devant le second Fontenay, dont le siége se poursuivait. Le roi d'Angleterre donnait pour raison de cette violation de la trêve, qu'il considérait comme de son devoir envers son beau-père, le comte de la Marche, de le défendre par les armes. Le roi répondit avec calme et dignité aux ambassadeurs anglais : « Qu'il avait respecté scrupuleusement la trêve, qu'il ne songeait point à la rompre; qu'il serait plutôt disposé à la prolonger, même au prix de conditions nouvelles et toutes favorables au roi d'Angleterre; mais qu'il entendait pouvoir librement punir un vassal rebelle[3]. » Déjà perçait dans ce discours du roi la pensée qu'il exécuta plus tard, celle d'arriver à une paix définitive avec l'Angleterre, en cédant quelque chose de ses droits. Il renvoya les ambassadeurs, après leur avoir fait un traitement honorable, et fit pousser le siége avec plus de vigueur.

Le sang des siens y coula; un carreau d'arbalète à tour blessa grièvement le comte Alphonse au pied. Cette blessure et la résistance qui se prolongeait animèrent

[1] Matth. Paris, p. 564, 566.
[2] Chron. de Saint-Denis, p. 112, G.
[3] Matth. Paris, p. 568.

d'une ardeur extraordinaire la chevalerie française; elle donna au château coup sur coup des assauts furieux, et finit par l'emporter. Il avait résisté quinze jours. Le fils du comte de la Marche, quarante et un chevaliers, quatre-vingts sergents « et autre menuaille [1], » furent faits prisonniers. Les vainqueurs, encore échauffés par le combat, demandèrent qu'on les pendît tous, en exemple à ceux qui seraient tentés de tenir aussi opiniâtrément. Les flatteurs insistaient; ils voulaient que le supplice de toute la garnison expiât l'attentat d'une blessure reçue par le frère du roi. Le roi rejeta cette impitoyable requête. « Un fils, dit-il, ne peut mériter la mort pour avoir « obéi à son père; ni des vassaux pour avoir servi fidèle- « ment leur seigneur [2]. » Il les retint prisonniers, mais il les fit traiter humainement. Les défenses de Fontenay furent rasées; depuis lors, il s'est appelé Fontenay-l'Abattu [3].

## III

### COMBAT DU PONT DE TAILLEBOURG. — BATAILLE DE SAINTES.

La prise de Fontenay, que les Poitevins considéraient comme une de leurs plus fortes places, découragea singulièrement le parti ennemi. La plupart des châteaux se rendirent sans essayer de se défendre; ceux qui le tentèrent furent rapidement emportés. Le roi, dans sa course victorieuse, s'empara de Villiers-Coûtures, qu'il détruisit comme Fontenay, de Prahec, de Saint-Gelais, de Tonnay-Boutonne, de Matas, de Thoré. La garnison de Thoré n'attendit pas même une sommation; dans la crainte d'irriter le vainqueur par une apparence de ré-

[1] Guill. de Nangis, p. 337, B.
[2] Matth. Paris, p. 569.
[3] Guill. de Nangis, Matth. Paris, *ibid.* — *Majus chron. Lemovicense*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 765. — Guill. Guiart, p. 136.

sistance, elle s'avança en suppliante, toute nue et sans armes, à la rencontre du roi. Le roi prit encore le château de Saint-Asserre, qu'il fit raser. Son intention était de passer ensuite sur la rive gauche de la Charente et de joindre le roi d'Angleterre, qui occupait Saintes. On prépara un pont à cet effet; mais le terrain, fort marécageux aux abords du fleuve, offrit de trop grandes difficultés. Le roi renonça à son premier dessein : il marcha sur la ville de Taillebourg. Cette ville, bâtie sur la rive droite de la Charente, possédait un pont dont on pourrait se servir, si toutefois on n'avait pas été prévenu sur ce point par le roi d'Angleterre [1].

Le roi arriva devant Taillebourg le samedi, 19 juillet; les Anglais n'y étaient point entrés; la ville, avec le château qui commandait le pont, lui fut aussitôt livrée par son seigneur, Geoffroy de Rancogne, ennemi mortel du comte de la Marche. Le roi, cette nuit même, y coucha avec ses barons ; l'armée dressa ses tentes en dehors des murs, dans une vaste prairie que bordait la Charente. Ainsi, dans une campagne de deux mois et demi, le roi avait fait tomber toutes les défenses de la coalition dans le Poitou; il avait emporté de vive force ou reçu à composition quatorze places, sur la résistance desquelles ses ennemis avaient le droit de compter; ceux de ces châteaux qui n'avaient point été rasés, avaient reçu des garnisons françaises; ils assuraient maintenant l'obéissance de tout le pays. Le territoire du royaume était complétement débarrassé des rebelles et mis à l'abri d'une invasion de l'étranger. Car, à la Charente, s'arrêtaient les *limites* françaises; sur l'autre rive, on foulait le territoire *anglais* du duché de Guyenne; et c'était sur ses propres terres que le roi se disposait à aller offrir le combat au roi d'Angleterre. Le comte de la Marche ne possédait plus rien en Poitou, le roi d'Angleterre était attaqué jusque

[1] Guill. de Nangis, p. 336-337. — Matth. Paris. p. 569.

chez lui : tel était le résultat de cette première partie de la guerre pour ceux qui l'avaient voulue. Le mérite du plan de campagne doit être partagé sans doute entre le roi et son conseil, le mérite de l'exécution entre le roi et ses barons (et, parmi eux, attribué en grande partie à l'intrépide et audacieux maréchal de l'armée, le comte Pierre Mauclerc) ; le mérite du succès appartient à la bravoure, à l'élan de la chevalerie et des soldats. Mais le lien, l'âme de cette armée, c'était ce jeune roi de vingt-sept ans, brave et calme, humain et résolu, combattant pour son droit, prenant sa part de toutes les fatigues et de tous les dangers. Formé à l'école de sa mère, il n'avait pas seulement assuré à ses troupes les ressources nécessaires pour attaquer et pour vivre, il n'avait rien demandé à l'épargne de ses vassaux, et ses vassaux savaient qu'ils seraient généreusement récompensés de leurs dépenses personnelles et de leurs fatigues. « En cette guerre contre le roi d'Angleterre, dit Joinville, comme dans celle des barons, comme dans les autres, de çà la mer ni de là, ni pour dons, ni pour dépens, le roi ne requit ni ne prit jamais aide de ses barons, ni de ses chevaliers, ni de ses hommes, ni de ses bonnes villes, dont on se plaignît. Et le roi en donna de grands dons [1]. » Aussi ses troupes le suivaient-elles volontiers et avec confiance, sans que la durée prolongée du service militaire fît murmurer les bannerets.

Le roi d'Angleterre s'était avancé de Royan à Pons, de Pons à Saintes, où il séjourna quelque peu. Il avait passé la Charente et était venu à Tonnay-Charente, recrutant sur la rive française un certain nombre de seigneurs attachés à son parti ou attirés par ses « esterlings, » mais attendant en vain cette levée en masse dont on l'avait flatté. Dans son camp de Tonnay-Charente, il avait reçu les serments de Geoffroy de Rancogne, seigneur de Taille-

[1] Joinville, p. 207, B.

bourg, qui préparait, par une feinte soumission, sa vengeance contre le comte de la Marche, dont il avait reçu un sanglant outrage. Geoffroy était bien résolu à ouvrir ses portes au roi de France, s'il se présentait devant Taillebourg. Henri III voulait occuper cette ville; les promesses de Geoffroy de Rancogne et les conseils du comte de la Marche, qui dirigeait les opérations militaires, lui persuadèrent de revenir à Saintes, et de se porter sur la rive gauche du fleuve, en face de Taillebourg, pour défendre le passage du pont, si la ville était forcée [1]. C'est là qu'il apprit la trahison du châtelain.

Le poste, du reste, était bien choisi: le fleuve, peu large, mais profond et rapide, n'offrait pas de gué praticable. Les Français, pour le franchir, étaient forcés de passer sur le pont, qui était très-étroit. Rien ne semblait plus facile que d'empêcher le passage, si l'on y mettait quelque résolution. Le roi d'Angleterre avait avec lui seize cents chevaliers, vingt mille hommes de pied et sept cents arbalétriers. Il était toujours persuadé que son armée l'emportait de beaucoup en nombre sur celle du roi de France; il fut cruellement détrompé, quand il eut celle-ci sous les yeux.

Il n'en put juger que le lendemain du jour où le roi entra dans Taillebourg, lorsque, aux premières clartés du matin, il aperçut la vaste installation du camp français sur l'autre bord de la Charente. A la vue des nombreuses bannières que surmontait l'oriflamme, à la vue de cette multitude de tentes serrées les unes contre les autres, « qui formaient comme une grande et populeuse cité [2], » Henri III recula de surprise. Il se tourna vivement vers le comte de la Marche: « Mon père, s'écria-t-il, est-ce là « ce que vous m'aviez promis?... Où est cette nombreuse

[1] *Henrici Tertii ad Fredericum Imperatorem epist.*, Rymer, *Fœdera*, t. Ier, p. 325.
[2] Matth. Paris, p. 570.

« chevalerie, que vous vous engagiez à lever pour moi, « alors que vous m'écriviez que mon seul souci devait être « d'amasser de l'argent? — Je n'ai jamais dit cela, ré- « pondit le comte. — Si vraiment, reprit le comte Richard, « et j'ai là, dans mes bagages, un écrit authentique de « vous à ce sujet. » Et comme le comte de la Marche niait énergiquement avoir jamais ni signé, ni envoyé un semblable écrit, Henri III lui rappela avec aigreur ses messages en Angleterre et ses pressantes sollicitations. « Ja- « mais cela n'a été fait de mon aveu, s'écria le comte de « la Marche en jurant; prenez-vous-en à votre mère, qui « est ma femme. Par la gorge de Dieu, tout cela a été « machiné à mon insu [1]! »

Tandis que les chefs de l'armée ennemie, au lieu de donner des ordres, perdaient le temps en récriminations, les Français avaient engagé le combat. Une petite troupe d'Anglais occupait la tête du pont : depuis six jours, que le roi d'Angleterre était campé là, attendant les Français, il n'avait pas songé à défendre le passage par quelques fortifications. Le gros des ennemis se tenait rangé à une certaine distance en arrière. Cinq cents sergents français, soutenus par les arbalétiers, se jetèrent impétueusement sur le pont, le franchirent et attaquèrent avec fureur les Anglais qui en gardaient l'extrémité. La mêlée et les grands coups commencèrent sur ce point, mais dans un espace resserré, où les premiers arrivés se trouvaient seuls engagés. Les Français l'emportèrent; ils réussirent à faire reculer l'ennemi et à dégager l'entrée du pont : ils débordèrent aussitôt de chaque côté, se disposant à tenir ferme, pour donner au reste de l'armée le temps de passer et de se déployer.

Le roi, plus soldat que souverain, ce jour-là, et se souvenant de la belle parole qu'il avait dite, à quatorze ans, dans les plaines de la Champagne, « que jamais on ne

[1] Matth. Paris, p. 570. — Joinville, p. 206, D.

« combattrait ses hommes que son corps ne fût avec[1], » s'était élancé à la suite des sergents; il fut un des premiers qui déboucha sur l'autre rive. Un effort de l'armée anglaise eût suffi pour rejeter cette poignée de Français sur le pont ou dans le fleuve. « Car, dit Joinville, pour un homme que le roi avait quand il fut passé devers les Anglais, les Anglais en avaient mille. » Mais, ni Henri III, encore sous l'impression de l'émotion qu'il avait éprouvée, ni le comte de la Marche, mécontent des reproches qu'il venait de recevoir, ne prirent de résolution : ils semblaient paralysés. Au lieu de lancer sa chevalerie sur la petite troupe française, le roi d'Angleterre, comme frappé de stupeur, se tenait immobile à deux portées d'arbalète du fleuve. Cependant, les Français passaient en foule sur la rive gauche, partie sur le pont, partie en bateaux; bientôt ils furent assez nombreux pour menacer l'armée anglaise d'une bataille générale, à laquelle ni celle-ci, ni ses chefs n'étaient disposés. Grâce à son irrésolution, le roi d'Angleterre, si plein de confiance la veille, si bien posté tout à l'heure pour arrêter son adversaire, courait un danger réel; la retraite sur Saintes ne pouvait plus s'opérer qu'avec une extrême difficulté et en soutenant les attaques des Français; elle pouvait être coupée. Le comte Richard voit le péril que court son frère: par une inspiration heureuse, il se dépouille de ses armes, prend un bâton dans sa main et s'avance vers les Français. Dès que ceux-ci reconnaissent, sous les dehors d'un pèlerin de la Terre sainte, le prince qui a délivré les pauvres captifs des prisons des Sarrasins, ils s'arrêtent et le reçoivent avec de grands témoignages de respect. Quelques-uns étaient là, de ceux que Richard avait rendus à leur patrie et à leur famille; ils le nomment hautement leur sauveur; et lorsque le prince leur dit

[1] Joinville, p. 204, B

qu'il vient demander une suspension d'armes, pour traiter de la paix, ils lui forment un cortége d'honneur et l'accompagnent près du roi [1].

Le roi accorda volontiers une suspension d'armes, qui pouvait amener la fin des hostilités : guerrier par devoir et point par passion, il ne se laissait emporter ni par la fièvre du combat, ni par celle du succès ; il était toujours prêt à faire une paix honorable. Mais ne voulant pas laisser à l'ennemi le temps de se fortifier, il lui donna, pour se décider et entrer en négociation, seulement jusqu'au lendemain matin. Le comte Richard n'en demandait pas davantage ; il revint promptement vers son frère ; il l'engagea à profiter du court répit qu'on avait obtenu, et à se mettre en sûreté derrière les murs de Saintes ; « car il était en grand danger d'être pris [2]. » Au lieu donc de délibérer sur le prétendu projet de négociation, on disposa tout pour la retraite, ou plutôt pour la fuite ; et dès que la nuit put couvrir les mouvements de l'armée anglaise, elle précipita sa marche sur Saintes, malgré l'épuisement des hommes et des chevaux, dont la plupart n'avaient rien mangé de la journée. Le roi d'Angleterre, monté sur son cheval le plus rapide, « n'épargnant pas les éperons [3], » précédait cette foule qui se retirait en désordre, et ne s'arrêta que dans l'enceinte de la ville [4].

Le roi, dupe de sa bonne foi, apprit le succès de cette ruse de guerre avec quelque surprise. Pendant la nuit, son armée acheva de franchir la Charente, et la journée suivante (21 juillet), elle campa à la place que celle de Henri III occupait la veille. Le lendemain 22, le roi reprit sa marche à la suite de l'ennemi.

Dès le matin, ses fourrageurs poussèrent jusqu'aux

[1] Guill. de Nangis, p. 336-337, E. — Matth. Paris, p. 571.
[2] Matth. Paris, p. 571.
[3] *Ibid.*
[4] Guill. de Nangis, Matth. Paris, *ibid.* — Guill. Guiart, p. 137. — Ph. Mouskès, v. 31048 et suiv.

portes de Saintes. Le comte de la Marche, averti qu'on apercevait dans la campagne des détachement français, y vit l'occasion de se relever aux yeux des Anglais, par une action d'éclat, qu'il ne voulut partager avec personne. Sans faire prévenir le roi d'Angleterre, il sort de la ville avec ses trois fils et ses hommes d'armes, et fond sur les fourrageurs. Ceux-ci, tout en résistant, se replient sur le gros des leurs; le comte de la Marche les poursuit; il se trouve bientôt engagé avec l'avant-garde française, que commandait Alphonse de Portugal, comte de Boulogne, et le combat devient plus sérieux qu'il ne l'avait d'abord prévu. Au premier choc, il voit son enseigne abattue; le châtelain de Saintes, qui la portait, est tué.

Cependant Henri III, prévenu que son beau-père livre bataille, se hâte d'accourir à son secours; en même temps, le roi de France arrive en ligne avec toutes ses troupes, refoule le comte de la Marche vers Saintes, et les deux armées entières, leurs rois à leur tête, sont aux prises. On se charge avec fureur; du côté des Français, au cri de *Montjoie! Montjoie!* du côté des Anglais, au cri de *Royaux! Royaux!* Les Français avaient pour eux la supériorité du nombre, la confiance que leur inspiraient leurs précédents succès, l'avantage d'attaquer; mais le terrain était peu favorable au déploiement de leurs bataillons : on se battait dans des vignes, dans des chemins étroits, dans des champs coupés de haies, où la chevalerie ne pouvait que difficilement agir. C'était une suite de combats partiels, de luttes isolées, plutôt qu'une bataille; l'action fut plus longue que meurtrière. « Là fut une merveilleuse bataille et forte, dit Guillaume de Nangis, et grande occision de gens, et dura très-longuement la bataille âpre et dure; mais au demeurant ne purent les Anglais souffrir les assauts des Français; mais commencèrent à fuir. Quand le roi d'Angleterre vit ce, il fut bien ébahi, et s'en retourna au plutôt qu'il put vers la cité de Saintes. » Les

Français poursuivirent leurs adversaires avec tant d'ardeur, que quelques-uns des leurs entrèrent dans la ville mêlés avec les fuyards et furent faits prisonniers. On ne cite, de part ni d'autre, parmi les morts, aucun nom de marque. Les Français firent prisonniers vingt-deux chevaliers, quatre prélats, cent-vingt sergents. Une troupe d'Anglais fut victime de la ressemblance qui se trouva par hasard entre les armes dont se trouvait revêtu le vicomte de Châtelleraut et celles du comte Richard d'Angleterre : ils s'amassèrent autour du vicomte, croyant suivre leur prince, et furent pris. Les Anglais emmenèrent aussi quelques prisonniers, dont huit chevaliers et parmi ceux-ci, Jean des Barres.[1].

Mais le résultat le plus considérable de la journée fut que le roi d'Angleterre, ne se croyant pas en sûreté à Saintes, prit la résolution de l'abandonner sur-le-champ. Les habitants, dont il venait maladroitement de s'aliéner l'affection, montraient peu de zèle pour sa cause ; il ne voulut pas s'exposer à courir les chances d'un siége ; la nuit même qui suivit la bataille, il sortit précipitamment de la ville avec tous les siens pour se retirer à Pons. Quand le jour parut, le roi de France qui pensait avoir devant lui une ville bien défendue, qu'il faudrait conquérir par un siége long et difficile, reçut une députation des habitants qui venaient lui apporter les clefs de leur cité et lui annoncer que le château, vide de ses défenseurs, était à sa disposition.

Ce n'était pas par un sentiment de dévouement à la couronne de France, sentiment qui ne pouvait exister ni à cette époque, ni dans cette contrée, que les habitants de Saintes s'empressaient d'ouvrir leurs portes au roi et le reçurent avec une satisfaction sincère. Jusque-là, ils avaient été fidèles et dévoués à leur seigneur, le roi d'An-

[1] Guill. de Nangis, p. 338-339. — Matth. Paris, p. 571. — Guill. Guiart, p. 137. — Ph. Mouskès, v. 31048 et suiv. — Joinville, p. 206, D.

gleterre. Mais voici ce qui s'était passé, quelques jours auparavant. Saintes, depuis qu'elle était anglaise, relevait directement du roi d'Angleterre; la ville était *chambre royale*, c'est-à-dire qu'elle était du fisc particulier du roi et n'avait pas à compter avec d'autre seigneur que lui[1]. C'était un droit fort recherché par les villes, comme par les seigneurs, que le droit de dépendre du souverain seul, ce qu'on appelait alors ne pouvoir être mis hors de la main du roi, et d'échapper ainsi à la pression plus avide et plus dure d'un seigneur particulier. Le fils aîné du comte de la Marche, Hugues le Brun de Lusignan, convoitait la possession de Saintes; les habitants le redoutaient beaucoup, parce qu'il était d'un caractère orgueilleux, despotique, et qu'ils n'en attendaient que de mauvais traitements. Mais, malgré leurs réclamations et leurs priviléges, Henri III, qui ne savait rien refuser à ses frères, avait donné Saintes à Hugues le Brun. C'était donc pour la ville un événement heureux, que de passer sous la domination du roi de France et de se dérober au pouvoir redouté du fils du comte de la Marche. Quelques jours plutôt, elle se serait défendue contre les Français jusqu'aux dernières extrémités; grâce à la faiblesse de Henri III, elle salua le roi de France comme un libérateur.

Ainsi le roi se trouvait solidement établi sur le territoire anglais et maître d'une ville importante, bien disposée pour lui. Il n'avait plus désormais à redouter les efforts de la ligue; la rapidité de ses mouvements et de ses succès n'avait pas permis à la coalition de prendre tout son développement; le comte de Toulouse, empêché par une maladie de se joindre au comte de la Marche au début des hostilités, ne pouvait plus intervenir d'une manière dangereuse; les combats de Taillebourg et de Saintes, la fuite honteuse du roi d'Angleterre, achevaient de perdre la cause des confédérés. Les rois d'Aragon et de Castille, oc-

[1] Matth. Paris, p. 572.

cupés d'ailleurs par la lutte qu'ils soutenaient en Espagne contre les Maures, ne devaient pas songer à compromettre leurs armes pour un parti qui n'avait plus aucune chance de réussir.

## IV

LE COMTE DE TOULOUSE, EMPÊCHÉ PAR UNE MALADIE, PREND LES ARMES TROP TARD. MEURTRES D'AVIGNONET. — SOUMISSION DU COMTE DE LA MARCHE.

Le comte de Toulouse avait tout disposé, durant l'hiver, pour entrer en campagne au printemps, en même temps que le comte de la Marche et le roi d'Angleterre. Ses vassaux, dont il réunit les principaux à Toulouse dans une assemblée secrète, applaudissaient à son dessein. Tous n'étaient pas sincères ; mais le désir de secouer le joug de l'Église et par suite la domination du roi de France, était si général et si vif, qu'aucun baron du Midi n'aurait osé se prononcer ouvertement contre une entreprise qui avait le caractère d'une guerre nationale. Raimond reçut les serments des comtes de Foix, de Comminges et d'Armagnac, des vicomtes de Narbonne, de Lautrec et de Lomagne, de Jourdain de l'Isle, de Bernard Gaucelin, seigneur de Lunel, de Pons d'Olargues, de Bérenger de Puy-Ferquier, et de beaucoup d'autres puissants seigneurs. Le comte de Foix, Roger IV, jeune homme qui venait de succéder à son père, Roger-Bernard, le plus considérable parmi ces vassaux du comté de Toulouse, et le plus ardent en apparence, remit au comte un écrit signé et scellé de son sceau, par lequel il donnait sa pleine approbation à la guerre projetée et s'engageait par serment à la soutenir jusqu'au bout contre le roi de France. Les villes n'avaient pas d'autres sentiments : les bourgeois d'Albi prirent un engagement semblable à celui du comte de Foix[1].

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLV.

Tout demeura suspendu, par suite d'une grave maladie qui atteignit le comte de Toulouse, au château de Penne-d'Agénois, dans le mois de mars. Raimond craignit si fort un instant pour sa vie, qu'oubliant le reste, il ne songea plus qu'à se réconcilier avec l'Église avant de mourir. Il était toujours sous le coup de quelque excommunication, ou plutôt de plusieurs, car dans ce moment il en était jusqu'à trois qui pesaient sur sa tête. Elles avaient pour origine les torts qu'il avait faits au domaine temporel de trois Églises; entre autres à celle d'Arles, tandis qu'il attaquait cette ville dans l'été de 1240. Raimond manda l'official d'Agen; sur l'attestation des médecins, qu'il était sérieusement en danger, l'official consentit à lui donner une absolution générale, après toutefois que le comte eut juré de donner à l'Église, en cas qu'il en eût le temps, entière satisfaction pour tous les griefs qu'elle avait contre lui. Le comte de Toulouse guérit, et reprit aussitôt ses desseins contre le roi de France.

Il sentait avant toute chose la nécessité de rassurer l'Église, s'il ne voulait pas qu'une guerre politique se transformât encore une fois en guerre religieuse, et qu'au lieu d'avoir à combattre le roi de France, il eût tout à coup sur les bras des armées de croisés. Il protesta solennellement qu'en prenant les armes, il n'entendait ni défendre les hérétiques, ni même interrompre les poursuites ordonnées contre eux; et pour donner une preuve de sa sincérité, il engagea l'évêque d'Agen à exercer l'inquisition dans le diocèse, promettant l'appui de son autorité souveraine à l'exécution des sentences prononcées par l'évêque. En prenant cet engagement, le comte Raimond demeurait fidèle au principe qu'il avait toujours proclamé, savoir, que l'inquisition n'était légitime en droit, tolérable en fait, qu'autant qu'elle était exercée dans chaque diocèse par l'ordinaire; ainsi, du reste, que le concile de

Latran l'avait établie. Il ne cessait de poursuivre auprès du saint-siége la révocation des décrets de Grégoire IX, qui avaient constitué le pouvoir indépendant et absolu dés moines mendiants en matière de foi[1].

Mais il avait beau prendre ses précautions avec l'Église et contre les hérétiques, toutes les commotions, dans ce pays si longtemps déchiré par les passions religieuses, si rempli encore des mêmes ferments de discorde, ravivaient inévitablement la vieille querelle et ramenaient les excès passés. Le comte Raimond n'avait pas déployé sa bannière, que déjà sa cause était compromise par un de ces crimes odieux, que le fanatisme ou les haines féroces qui en sont la réaction, peuvent seuls produire.

On se souvient qu'à la suite des soulèvements dont furent cause, en 1235, les rigueurs du saint-office à Toulouse, à Narbonne, à Albi, les inquisiteurs furent chassés de ces villes; le roi était intervenu auprès du pape, et deux ans plus tard, en 1237, l'exercice régulier et public de l'inquisition avait été suspendu de fait. Mais, depuis que le souverain pontife, engagé dans sa lutte avec l'empereur Frédéric, était absorbé par les affaires d'Italie, depuis, surtout, que le saint-siége était vacant, les moines avaient insensiblement repris le cours de leurs procédures. Tous ceux qui étaient compromis dans l'hérésie ou qui craignaient d'être poursuivis sous ce prétexte, irrités et effrayés, ne songeaient qu'aux moyens de résister au terrible tribunal. Les projets du comte de Toulouse répondaient malheureusement à cette disposition des esprits. Malgré ses déclarations de respect envers l'Église, de soumission à ses décrets, le but qu'il se proposait n'apparut à la plupart de ses vassaux que comme la réalisation de leur vœu le plus cher, le renversement de la tyrannie ecclésiastique. Au mois de mai, une commission, composée de Guillaume Arnaud, chef de l'inqui-

[1] Dom Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, t. VI, l. XXV, ch. LIV-LVI.

sition, de deux autres frères prêcheurs, Bernard de Rochefort et Garsias d'Aura, de deux frères mineurs, Étienne de Narbonne et Raimond de Carbonier, du prieur d'Avignonet, moine de Cluse, de Raimond l'Écrivain, chanoine et archidiacre de Toulouse, de Bernard, son clerc, de Pierre Arnaud, notaire de l'inquisition et des clercs Fortanier et Adhémar, en tout onze personnes, était établie dans le château même du comte de Toulouse, à Avignonet. Raimond d'Alfaro, bailli du comte, soit qu'il n'obéît qu'à ses sentiments particuliers de haine, soit qu'il pensât servir les desseins de son maître, résolut de faire périr les membres de la commission. Mais il n'osa prendre sur lui seul la responsabilité de l'exécution. Il y avait, non loin d'Avignonet, un château, celui de Montségur, qui était le principal asile des proscrits et des hérétiques; le seigneur, Roger de Mirepoix, était très-avant dans la secte. Raimond d'Alfaro offrit à Roger de Mirepoix de lui livrer ses hôtes. Roger accepta sans balancer, et dans la nuit de l'Ascension (29 mai), il entra dans Avignonet avec une troupe armée. Quelques habitants de la ville, complices du bailli, se joignent à lui; Raimond d'Alfaro leur ouvre les portes du château; on brise celles de l'appartement où les inquisiteurs, alors en séance, se tenaient enfermés; c'était la propre chambre du comte de Toulouse; on se jette sur eux. Ces hommes intrépides, puisant dans une foi sincère, bien que malheureusement égarée, un courage surnaturel, ne firent aucun mouvement, ni pour se défendre, ni pour fuir; ils entonnèrent tout d'une voix le *Te Deum* et se laissèrent égorger [1].

L'horreur de ce massacre rejaillit tout entière sur le comte de Toulouse. Quoiqu'il en fût à coup sûr bien

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLV. — Bernard Guidonis, *Fragm. de ordine Prædicatorum*, *Historiens de France*, t. XXI, p. 737. — Dom Vaissète, ch. LVII. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXI, p. 269.

innocent, et que ce crime, dans les circonstances présentes, dût avant tout contrarier sa politique, il n'y eut qu'une voix, dans le clergé, pour l'accuser de l'avoir ordonné [1]. Dans son propre parti, les dévouements douteux, ceux qu'effrayaient les progrès du roi, affectèrent de croire que le comte était nécessairement le complice d'un attentat commis par son bailli, dans son propre château, et saisirent ce prétexte pour rompre avec lui. Il n'en commença pas moins les hostilités contre les garnisons royales. Amaury, vicomte de Narbonne, resté fidèle à la cause nationale, ouvrit heureusement la campagne par des succès; il était activement secondé par l'ardent Trencavel. Les princes alliés repoussèrent la domination étrangère du Rasez, du Minervois, du Narbonnais, du Termenois, où ils furent accueillis avec empressement par les habitants. L'archevêque de Narbonne, obligé de fuir sa métropole, s'était retiré à Béziers; le 21 juillet, veille de la bataille de Saintes, il lança une sentence d'excommunication contre le comte de Toulouse et ses alliés. Ceux-ci n'arrêtèrent pas pour cela leur marche victorieuse, à laquelle le peu de troupes royales laissé dans le pays n'opposait qu'une faible résistance, tandis que l'assentiment avoué ou secret des populations la favorisait partout. Les diocèses d'Albi et de Carcassonne rentrèrent presque tout entiers sous l'autorité de leurs anciens seigneurs; Raimond reprit le titre de duc de Narbonne, que le traité de Meaux lui avait enlevé; il reçut solennellement, en cette qualité, le serment de foi et hommage du vicomte Amaury. La nouvelle du résultat des journées de Taillebourg et de Saintes, arrivée sur ces entrefaites, troublait beaucoup, il est vrai, la joie du triomphe. Raimond avait obéi à ses ressentiments, plus qu'à la prudence; la ligue, sur laquelle il comptait pour l'aider, semblait près de son anéantissement. La fortune

[1] *Majus chron. Lemovicense, Historiens de France*, t. XXI, p. 765, H.

lui réservait une bien autre surprise : celle de voir marcher contre lui, en qualité de lieutenant du roi chargé de le réduire à la soumission, le comte de la Marche, son allié et son complice [1].

Le comte de la Marche, l'âme et l'instigateur de la ligue, fut, en effet, le premier à se rapprocher du roi. Il voyait le roi maître d'une grande partie de ses domaines, en train de conquérir le reste, les Anglais, démoralisés, irrités contre lui, comme s'il était coupable de leurs revers ; il craignit d'être sacrifié dans un accommodement ménagé entre les deux rois, et résolut de prévenir une ruine complète par une prompte soumission. Il fit agir auprès du roi le comte Pierre Mauclerc et l'évêque de Saintes. Huit jours après le combat qui avait ouvert aux Français la ville de Saintes, le 29 juillet, le roi, qui s'était avancé jusqu'au village de Colombière, à une lieue de Pons, reçut le fils aîné du comte, Hugues le Brun, qui venait traiter des conditions de la paix, ou plutôt se mettre, lui et les siens, entièrement à la merci de son souverain. Le roi n'avait garde de repousser un vaincu, de rejeter des ouvertures de paix qui répondaient à ses constants désirs ; mais le comte de la Marche devait recevoir une sévère leçon, le roi pouvait lui faire des conditions dures, et il usa de son droit. Il exigea que tout ce qui avait été pris au comte de la Marche demeurât à la couronne, et, sous la suzeraineté de la couronne, au comte de Poitiers ; que, pour le reste de ses terres, le comte de la Marche, sa femme et ses enfants, vinssent en implorer l'octroi de la pitié et de la pure volonté du roi, comme si le roi l'avait également conquis par les armes ; que le comte de la Marche livrât, en garantie de sa fidélité à venir, les trois châteaux de Merpin, de Crozant, de Châtel-Achard, dans lesquels une garnison royale serait entretenue à ses frais.

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLV. —Dom Vaissète, ch. LIX-LX.

Hugues le Brun accepta, au nom de son père, l'arrêt du vainqueur; il demeura en ôtage jusqu'à ce que le comte de la Marche fût venu en personne ratifier ces conditions et implorer le pardon du roi. C'était tomber du faîte de l'orgueil dans le dernier abaissement. Le comte n'hésita pas néanmoins. Dès le lendemain matin, accompagné de sa femme et de ses enfants, il attendait, dans l'attitude d'un suppliant, l'audience royale. Ils furent introduits au milieu d'un cercle nombreux d'évêques et de barons. « A pleurs et soupirs et à larmes, ils se mirent à genoux devant le roi et commencèrent à crier hautement : « Très-débonnaire sire, pardonne-nous ta colère et ton « mécontentement, et aie pitié de nous; car nous avons « méchamment et orgueilleusement agi envers vous. Sire, « selon la multitude de ta très-grande miséricorde, par- « donne-nous nos méfaits. » Le roi, qui vit le comte de la Marche si humblement devant lui, ne put contenir en colère sa miséricorde, mais le fit lever et lui pardonna débonnairement tout ce qu'il avait fait de mal contre lui [1]. » Quel moment pour Isabelle d'Angoulême! Un incident romanesque acheva d'humilier cette malheureuse famille. Geoffroy de Rancogne, seigneur de Taillebourg, avait à tirer vengeance, avons-nous dit, d'une grave injure qu'il avait reçue du comte de la Marche. Il avait juré « sur saints » qu'il ne se ferait pas couper les cheveux à la façon des chevaliers, jusqu'à ce qu'il vît cette vengeance accomplie par lui-même ou par un autre; et depuis lors, il portait les cheveux longs et partagés sur le haut de la tête comme les femmes. Geoffroy de Rancogne était là, dans ce cercle qui entourait le roi; il vit l'humiliation du comte de la Marche et des siens, et se trouva suffisamment vengé. « Quand mon seigneur Geoffroy vit le comte de la Marche, sa femme et ses enfants, agenouillés devant le roi, qui lui criaient merci; il fit apporter un

[1] Guill. de Nangis, p. 339, E.

banc et fit ôter sa greve (longue chevelure), et se fit rogner en la présence du roi, du comte de la Marche et de ceux qui là étaient [1]. »

Le comte et la comtesse de la Marche souscrivirent à toutes les conditions imposées par le roi. Ils lui abandonnèrent à perpétuité, pour lui et pour ses descendants, toutes les conquêtes qu'il venait de faire sur leurs terres. Ils renoncèrent au bénéfice de toutes les conventions antérieures qu'ils avaient pu passer, soit avec le roi Louis VIII et le roi actuel, soit avec le comte de Poitiers. Le roi demeura libre de faire paix ou trêve avec le roi d'Angleterre, sans la participation du comte de la Marche; la pension de cinq mille livres, attribuée à la comtesse de la Marche par le traité de Vendôme, en 1227, en récompense de son douaire, fut supprimée. Il restait au comte de la Marche le comté de la Marche, le comté d'Angoulême, les châteaux et seigneuries de Lusignan, de Cognac, de Jarnac, de Merpin, d'Aubeterre, de Villebois. Il fit hommage au comte de Poitiers, pour le comté de la Marche et la terre de Lusignan, qui relevaient du Poitou ; il fit hommage au roi pour le comté d'Angoulême et ses autres seigneuries, qui relevaient directement de la couronne. Le roi lui promit de ne pas le soumettre, contre sa volonté, à la suzeraineté du roi d'Angleterre ou de son frère le comte Richard. Le roi retint les hommages directs de Renaud, seigneur de Pons, de Geoffroy de Rancogne, du comte d'Eu, pour la terre qu'il possédait en Poitou, de Geoffroy de Lusignan, pour les châteaux de Morvant et de Vouvent, et du grand fief de l'Aunis. Quant à Merpin, Châtel-Achard et Crozant, gages des nouveaux serments du comte de la Marche, le roi devait les garder, aux frais de celui-ci, les deux premiers pendant quatre ans, le troisième pendant huit [2].

[1] Joinville, p. 207, A.
[2] Guill. de Nangis, p. 338-339, 340-341. — Joinville, p. 206. — Matth.

Le même jour que le fils du comte de la Marche était venu à Colombière offrir au roi la soumission de son père, Renaud, seigneur de Pons, s'y était aussi présenté et avait fait publiquement hommage au comte de Poitiers.

Paris, p. 572. — *Chron*. de Baudoin d'Avesnes, p. 164. — Tillemont, t. II, p. 457. — Ph. Mouskès, v. 31076 et suiv.

Voici la teneur du traité conclu entre le roi et le comte de la Marche : « *Hugo de Lezignam comes Marchie et Engolisme et Ysabella Dei gratia* « *regina Anglie dictorum comitissa locorum, universis presentes litteras* « *inspecturis, salutem. Noveritis quod quum guerra esset inter nos ex una* « *parte et karissimos dominos nostros Ludovicum regem Francorum illu-* « *strem et comitem Pictaviensem fratrem ipsius domini regis ex altera,* « *tandem post plures conquestas quas idem dominus fecit super nos; nos et* « *filii nostri videlicet Hugo Brun, Guido et Gaufridus de Lezignem milites,* « *ad ipsum dominum regem venientes, nos et terram nostram alte et basse* « *ipsius domini regis supposuimus voluntati; et antequam dominus rex in* « *sua voluntate nos reciperet, dixit nobis quod conquestas quas jam conqui-* « *siverat per se et gentes suas super nos, videlicet Xantonas cum castella-* « *nia cum pertinenciis, Forestam, domum de la Vergna et totum jus quod* « *habebamus in Ponte Labaï, Monsterolum cum appendiciis suis, Fonte-* « *naium cum appendiciis, Langestum, S. Gelasium cum appendiciis, Praes* « *cum appendiciis, Taunasum super Votonam cum appendiciis, Clausam,* « *Bancerum feoda que tenebat a nobis comite Marchie, comes Angi, feo-* « *dum Renaudi de Pontibus, feodum Gaufridi de Ranconio, et feoda que* « *tenebat Gaufridus de Lezignem a nobis comite Marchie, et grande feodum* « *de Alniaco et omnes alias conquestas quas idem dominus rex fecit super* « *nos usque ad hodiernum diem per ipsum et gentes suas, ipsi domino regi,* « *fratri suo prædicto comiti Pictaviensi et eorum heredibus, in perpetuum* « *retinebit : que nos coram pluribus de episcopis et baronibus et hominibus* « *domini regis concessimus. Volumus insuper et concessimus quod idem do-* « *minus rex esset quitus et immunis de quinque millibus librar. Turonen-* « *sium quas dabat nobis quolibet anno, et quod similiter esset quitus de* « *conventionibus quas nobiscum habebat, quod sine nobis cum rege Anglie* « *pacem et treugam facere non posset. Concessimus insuper quod omnes alie* « *conventiones que usque ad hodiernum diem fuerunt inter clare memorie* « *regem Ludovicum genitorem predicti domini regis, ipsum dominum re-* « *gem, et dominum comitem Pictaviensem fratrem suum, et nos, et litere* « *super dictis conventionibus facte, irrite sint et nulle, et quod ad eas ob-* « *servandis predicti dominus rex et dominus comes Pictaviensis frater suus* « *nullo modo de cetero teneantur. Et cum, ut supra dictum est, nos et filii* « *nostri predicti nos et terram nostram supposuimus voluntati domini regis,* « *voluntas ipsius domini regis talis fuit quod ipse nos Hugonem comitem* « *Marchie recepit in hominem ligium de comitatu Angolisme et castris et* « *castellania de Coigniaco et Jarniaco, de Merpino, et de Alba terra, de* « *villa Boen et pertinenciis predictorum, que nobis et heredibus nostris* « *remanebunt; salvis predictis que eidem dominus rex et gentes sue con-* « *quisiverunt super nos, que eidem domino regi et dicto fratri suo comiti* « *Pictaviensi, ut supra dictum est, in perpetuum remanebunt. Et nos comes* « *Marchie de predictis, scilicet de comitatu Engolisme, castris et castella-* « *niis de Coigniaco, de Jarniaco, de Merpino et de Alba terra, de villa Boen*

C'était, de la part des vassaux et des alliés du roi d'Angleterre, le commencement d'une désertion générale qui ne devait plus s'arrêter.

## V

HENRI III, ABANDONNÉ DE SON PARTI, SE RETIRE A BORDEAUX. — MESURES RIGOUREUSES PRISES CONTRE LES COMMERÇANTS DES DEUX NATIONS. — TRÊVE. RETRAITE DU ROI.

Henri III à Pons, se trouvant trop près du roi de France, s'était retiré, par Archiac, sur Barbezieux. Le roi de France le remplaça à Pons le 1[er] août, ou plutôt, établit son camp dans les prairies qui s'étendent au delà de la ville. C'est là que fut dressé et scellé le traité conclu avec le comte de la Marche. Le roi y reçut aussi la soumission et l'hommage des seigneurs de Mirebeau et de Mortagne, deux des serviteurs les plus dévoués de Henri III. Mais la fortune avait complétement abandonné ce malheureux prince; il est vrai qu'il avait commencé par s'abandonner lui-même. Dès le 28 juillet, la veille du jour où Renaud de Pons et Hugues le Brun se présentaient

« *et pertinenciis predictorum, salvis predictis conquestis, que domino regi* « *et dicto domino comiti Pictaviensi fratri suo, ut supra dictum est, remanebunt, fecimus eidem domino regi homagium ligium contra omnes homines et feminas qui possunt vivere et mori, salva fide predicti domini* « *comitis Pictaviensis fratris sui. Similiter fecimus homagium ligium contra omnes homines et feminas qui possunt vivere et mori predicto comiti* « *Pictaviensi fratri domini regis, et de Lezignam et comitatu Marchie, et* « *pertinenciis eorumdem; salvis predictis conquestis, que domino regi et* « *dicto domino Pictaviensi fratri suo, ut supra dictum est, remanebunt.* « *Concessit etiam idem dominus rex nobis et heredibus nostris quod nos* « *in dominio regis Anglie, seu comitis fratris sui vel heredum suorum* « *non ponet sine nostra libera voluntate. Predicta autem, prout superius* « *sunt expressa, voluimus et concessimus, et prestito juramento corporali,* « *promisimus nos tenere, observare et nullo modo per nos vel per alium* « *contravenire, nec aliquid attemptare; quod ut firmum sit et stabile,* « *presentibus literis sigilla nostra fecimus apponi. — Actum in castris in* « *Preria prope villam Pontium. Anno Domini MCCXLII, mense Augusto.* » — *Trésor des chartes*, reg. XXXI, fol. LXXV, *Historiens de France*, t. XX, p. 206, *note*. — Du Cange, *Observations*, p. 48.

devant le roi de France, le roi d'Angleterre avait reçu l'avis secret de ce qui se préparait. Un chevalier français, de ceux que le comte Richard avait délivrés en Orient et que la reconnaissance avait à jamais attachés à ce prince, était venu le prévenir des projets de défection du comte de la Marche, projets assez clairement manifestés déjà par l'intervention officieuse du comte Pierre Mauclerc. Henri III se crut trahi, enveloppé, livré au roi de France : il ne se donna pas le temps de prendre le repas qui venait de lui être servi ; il ordonna précipitamment la retraite, s'élança à cheval et se dirigea à toute bride sur Blaye, sans s'inquiéter de ce que devenait son armée. L'armée suivait dans le plus grand désordre, sans provisions, accablée par la fatigue et par la faim. Heureusement pour elle, on ne songeait pas à la poursuivre et les Français étaient encore bien loin. Dans le trouble de cette déroute, Henri III perdit sa chapelle, la plus riche qu'on vît alors; car, ce prince, fort dévot, se complaisait à faire célébrer le service religieux avec une extrême magnificence; il perdit aussi ses reliques et une partie de ses bagages. Campé dans les prairies de Blaye, il n'attendait qu'un mouvement de l'armée française, non pour tenter bravement le sort des armes, mais pour franchir la Gironde et continuer sa fuite jusqu'à Bordeaux[1].

Comment les seigneurs de son parti ne se seraient-ils pas empressés de se soumettre au vainqueur? C'était, autour du roi de France, un concours des mêmes hommes qui avaient salué de leurs acclamations le roi d'Angleterre, d'autant plus flatteurs aujourd'hui qu'ils avaient été ennemis plus ardents la veille. Les uns, comme Renaud de Pons, cédant à la nécessité, changèrent simplement de drapeau. D'autres, comme Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, cherchèrent par des moyens

[1] *Henrici Tertii ad Fredericum imp. epist.*, Rymer, *Fœdera*, t. Ier, p. 325. — Matth. Paris, p. 573, 575. — Guill. de Nangis, p. 340-341.

perfides à faire leur part bonne dans la ruine de leur souverain. Ce Guillaume, déjà bien décidé à reconnaître le pouvoir du roi de France, envoya dire à Henri III qu'il lui serait fidèle jusqu'à la dernière extrémité, mais qu'il ne réussirait à lui conserver Parthenay, que si le roi lui envoyait un prompt secours d'hommes, et surtout de l'argent pour payer la garnison. Henri fit partir quelques chevaliers avec une somme importante. Guillaume reçut la somme, mais il repoussa les chevaliers et se hâta de traiter avec le roi de France[1].

Au milieu de cet abandon honteux d'une cause librement embrassée, lorsque l'intérêt, la convoitise, la crainte, les plus basses passions se montrent à nu, on aime à rencontrer un noble caractère qui honore la nature humaine. Mirebeau, château très-fort du Poitou, au nord de Parthenay, l'unique fruit de la première campagne de Henri III, en 1230, avait été remis entre les mains du roi de France par son seigneur au camp devant Pons ; mais, le seigneur de Mirebeau, Hertold, avait d'abord pris loyalement congé du roi d'Angleterre. « Voyant qu'il ne pourrait résister à l'impétuosité des Français, sans être soutenu par le roi d'Angleterre, il laissa le château aux mains de ses compagnons, alla trouver Henri à Blaye, et le visage baigné de larmes, il lui dit : « Mon seigneur le « roi, Votre Excellence voit que la fortune nous est con- « traire en toutes choses. Que dois-je faire? Pouvez-vous « me soutenir et me délivrer du siége, s'il m'arrive d'être « assiégé? ou bien faut-il que je subisse misérablement, « comme mes voisins, cet intolérable joug des Français, « que mes aïeux ont toujours repoussé? » Le roi d'Angleterre lui répondit d'un air abattu : « Tu vois, Hertold, « quelles sont mes ressources : elles suffisent à peine à ma « propre défense. Sur qui donc se faut-il fier? Voici que « le comte de la Marche, que j'honorais comme mon père,

[1] Matth. Paris, p. 574.

« vous a donné à tous un exemple pernicieux. Seul tu as « agi d'une manière honorable, toi qui as voulu me con-« sulter en cette occasion. Ce que tu tiens de moi à titre « de vassal, je t'en fais don et je t'en octroie de bon cœur « l'entière propriété. Tu es donc libre d'agir comme il te « paraîtra convenable. » Hertold s'étant donc retiré de la présence du roi d'Angleterre, son seigneur, en pleurant et en se lamentant, vint trouver le roi de France, avec les cheveux en désordre et les yeux rougis à force de pleurer. « Mon seigneur le roi, lui dit-il, Dieu irrité a « fait tomber tant de maux sur moi, que je suis dans la « nécessité, quoique à regret, de me réfugier dans l'asile « de votre miséricorde et de votre protection. Je suis « abandonné à moi-même ; je me réfugie en gémissant « vers Votre Excellence royale : recevez et acceptez mes « châteaux, ainsi que mon vasselage. » Le roi de France lui répondit avec un visage serein : « Ami, je connais ta « démarche auprès de ton seigneur, le roi d'Angleterre, « et quelles paroles tu lui as portées ; toi seul tu t'es loya-« lement conduit. Je te reçois de bon cœur, avec ce qui « t'appartient : le sein de la miséricorde se doit ouvrir à « de pareilles actions. » Et le roi, aussitôt après avoir reçu de lui le serment de fidélité, lui rendit son château, et lui en donna la garde avec confiance[1]. »

Cet exemple fut décisif ; tout, jusqu'à la Gironde et la Garonne, excepté Montauban, reconnut l'autorité du roi de France. Henri III, plus effrayé que jamais, quitta Blaye en toute hâte pour se retirer à Bordeaux. De cette ville, il tenta d'ouvrir avec le roi des négociations, qui furent d'abord repoussées[2].

Les armes françaises n'avaient pas moins de succès sur mer. Les galères que le roi avait envoyées stationner devant la Rochelle avaient préservé cette place de toute at-

[1] Matth. Paris, p. 574.
[2] Guill. de Nangis, p. 340-341.

taque; elles avaient écarté une flotte anglaise qui apportait à Henri III un secours considérable en hommes et en argent. Une violente tempête s'était élevée; la flotte anglaise avait été dispersée et n'avait pu aborder en Gascogne, tandis que les navires français regagnaient le port sans recevoir aucun dommage[1]. Henri III, peu de temps après avoir rompu la trêve et déclaré au roi de France qu'il épousait la querelle du comte de la Marche, avait ordonné que dans les Cinq-Ports d'Angleterre on organisât la course contre tous les navires marchands ou autres appartenant au royaume de France. Cet ordre avait été exécuté d'une manière barbare : on n'avait pas seulement arrêté et pillé les malheureux qu'on avait pu saisir sur mer, on les avait massacrés; ce qui était contraire aux dispositions formelles de la Grande Charte, comme aux lois de l'humanité[2]. Il paraît même, qu'à ce métier de pirate, les corsaires anglais, emportés par l'amour du gain, perdirent bientôt tout sentiment patriotique, car ils attaquèrent indifféremment leurs nationaux et les étrangers. La marine anglaise, pourchassée par les Français, pillée par les siens, loin d'apporter aucune aide à son roi, dut invoquer la protection de l'archevêque d'York, administrateur du royaume en l'absence de Henri III, à la fois contre ses propres corsaires et contre ceux des côtes de France[3].

[1] Matth. Paris, p. 567.

[2] La Grande Charte avait posé le principe de la liberté du commerce étranger avec l'Angleterre, sur terre et sur mer. Elle garantissait aux commerçants étrangers la protection des lois pour leurs personnes et pour leurs biens, même en temps de guerre avec leur propre pays; à moins toutefois que les sujets anglais ne fussent maltraités sur le territoire ennemi; alors elle admettait la peine du talion. « *Omnes mercatores... habeant salvum et securum exire de Anglia et venire in Angliam, et morari et ire, tam per terram quam per aquam, ad emendum vel vendendum... Præterquam in tempore weræ* (de guerre) *et si sint de terra contra nos werina : et si tales inveniantur in terra nostra in principio weræ, attachientur sine damno corporum vel rerum, donec sciatur... quo modo mercatores terræ nostræ tractantur in contra nos werina, et si nostri salvi sint ibi, alii sint in terra nostra.* » — Matth. Paris, p. 248.

[3] Matth. Paris, p. 570.

Le roi avait, en effet, répondu aux agressions des Anglais sur mer, en leur opposant des moyens pareils : les marins des côtes de la Bretagne et de la Normandie avaient été invités à pratiquer la course. Mais, lorsqu'il connut de quelle façon cruelle en usaient les ennemis, le roi jugea que des mesures plus rigoureuses devaient répondre à des procédés si extraordinaires même pour l'époque. A la fin de l'été, il ordonna qu'on se saisît de la personne et des biens des marchands anglais qui trafiquaient dans le royaume; il voulait qu'ils répondissent du traitement que subissaient, de la part des Anglais, les marchands français [1]. Henri III usa de représailles et donna des ordres semblables en Angleterre. Tristes moyens de guerre, qui n'avaient pas, à la vérité, les suites désastreuses qu'ils auraient de nos jours, à cause du peu de développement du commerce; ils lui paraissaient aussi moins odieux, réduit qu'il était à vivre péniblement dans un état habituel d'incertitude, sans protection et sans garanties. Le chroniqueur anglais n'en fait pas moins entendre les plaintes les plus vives contre les dispositions prises par le roi; ses reproches sont en même temps un hommage involontaire rendu au caractère de notre pays. « C'était, dit-il, une atteinte profonde portée à l'antique dignité de la France, dans le sein de laquelle tous les fugitifs, même les exilés, et surtout les hommes qui ne font pas profession des armes, trouvaient un asile assuré, protection et défense : d'où lui vint originairement, à proprement parler, son nom de *France* [2]. »

Le comte de Toulouse et ses adhérents tenaient encore; mais leur confiance dans le succès s'était évanouie, et leur union n'était plus qu'apparente. Les uns n'attendaient qu'une occasion pour traiter avec le roi, les autres avaient commencé déjà de secrètes négociations. Le roi

[1] Matth. Paris, p. 566.
[2] *Ibid.*

s'était hâté de mettre à l'épreuve la fidélité nouvellement jurée du comte de la Marche, en l'employant contre son ancien allié, le comte de Toulouse. Il y trouvait le double avantage d'agir immédiatement contre les rebelles de Languedoc, d'agir par un lieutenant dont le nom devait singulièrement frapper leur esprit, en même temps qu'il l'éloignait du théâtre principal de la guerre. Il lui adjoignit le comte Pierre Mauclerc. Les deux comtes avaient pour instructions de fermer l'accès du royaume aux rois espagnols, dans le cas où ceux-ci auraient encore le dessein d'intervenir; puis de se rabattre sur le comte de Toulouse et de le forcer à se soumettre [1].

Mais, tandis que ce mouvement s'effectuait, l'armée du roi, parvenue aux portes de Blaye, opérait une retraite inattendue. Les maladies qui sévissaient au milieu d'elle, et une raison toute politique, avaient déterminé cette brusque résolution. La campagne, accomplie pendant les plus fortes chaleurs de l'été, sous un ciel trop ardent pour les hommes du roi, la plupart venus du Nord, avait été très-meurtrière. Au début, la mauvaise qualité des eaux, corrompues par les Poitevins, avait engendré des maladies; les fatigues et le climat les avaient développées dans des proportions énormes : quatre-vingts bannerets, vingt mille soldats, dit Matthieu Paris, avaient succombé à la fièvre ou à la dyssenterie. L'exagération de ces chiffres prouve au moins quelle effrayante mortalité avait décimé l'armée du roi. Les chevaux, mal nourris dans des plaines ravagées à l'avance, épuisés par la chaleur, périssaient par milliers. Le roi fut atteint, à son tour, par la dyssenterie. La gravité des symptômes et la délicatesse de sa constitution rendaient le mal fort dangereux, s'il continuait à tenir la campagne. Son conseil le pressa de quitter la Guyenne et de ramener l'armée en France.

Renoncer à poursuivre ses avantages, lorsqu'on sem-

[1] Matth. Paris, p. 572. — Dom Vaissète, t. VI, l. XXV, ch. LXI.

blait en voie de chasser peut-être définitivement le roi d'Angleterre du sol gaulois, ou tout au moins de le réduire à un traité de paix qui consacrerait les conquêtes des trois derniers règnes, pouvait paraître une grande faute. En réalité, le roi ne fût-il pas malade, c'était la seule chose raisonnable à faire, si l'on ne voulait pas compromettre les résultats obtenus. Ceux plus considérables que le roi paraissait près d'atteindre, n'étaient que chimériques, parce que ses barons ne l'auraient pas suivi jusque-là.

Ils s'étaient montrés pleins de zèle et d'ardeur, tant qu'il s'était agi de réduire un vassal rebelle à reconnaître les droits de son suzerain; dans ces limites, la cause du roi était la leur. Il est douteux que les termes du traité imposé au comte de la Marche, qui ne rétablissait pas les choses dans leur ancien état, mais qui dépouillait en partie le vassal vaincu, les eussent satisfaits. L'esprit de révolte était dans leur sang; ils admettaient difficilement que la révolte entraînât, pour un haut baron, la perte de ses fiefs. Ce qu'il y a de certain, c'est que la guerre, ses souffrances et ses suites répugnaient maintenant à beaucoup d'entre eux. Comme au temps du siége d'Avignon, le parti féodal s'agitait; il désapprouvait la continuation d'une entreprise, contraire aux intérêts du baronnage, puisqu'elle était favorable à l'agrandissement de la royauté. Qu'était-ce, après tout, que le roi d'Angleterre en France, sinon un grand baron, le seul capable de lutter encore contre le roi et de balancer l'écrasant pouvoir de la couronne qui menaçait de les abaisser tous sous le même niveau? Ces pensées étaient fort naturelles chez les principaux seigneurs, ces sentiments tout à fait conformes aux institutions qui régissaient le pays; l'idée de patriotisme doit être écartée, lorsqu'on traite des hommes et des choses de l'époque féodale; cette idée était incompatible avec l'organisation et la subordination des fiefs, qui constituaient tout l'ordre social, civil et politique, et morce-

laient, pour ainsi dire, la nationalité avec le territoire; la féodalité était la négation même de la patrie.

Il se mêlait à l'opposition sourde des seigneurs un sentiment honorable, qu'ils pouvaient hautement avouer, celui de la reconnaissance vouée au comte Richard d'Angleterre pour ses bons offices en Terre sainte. Aussi ne se faisaient-ils pas faute de désapprouver ouvertement qu'on poursuivît la guerre au delà du but qu'on lui avait d'abord assigné, la soumission du comte de la Marche. Leurs murmures trouvaient de l'écho dans les rangs des hommes d'armes plus obscurs, parmi lesquels les maladies exerçaient leurs ravages. Beaucoup, sans doute, étaient d'un avis contraire et voulaient pousser en avant; mais l'opposition des premiers n'en était que plus vive et la division qui commençait à partager l'armée, plus sensible.[1]

Toutes choses considérées, l'état de santé du roi et de l'armée, et les dispositions des barons, le roi et son conseil jugèrent que le plus sage était d'accorder au roi d'Angleterre la trêve qu'il sollicitait, et qu'on avait d'abord refusée. Elle fut consentie en principe; mais on convint, pour en finir plus vite, que les conditions en seraient débattues et arrêtées ultérieurement.

Le roi se hâta de reprendre, avec ses troupes, la route du Nord. En passant à Saintes, il donna l'ordre de réparer et d'accroître les fortifications de cette ville; elle devait être pourvue d'une double enceinte de murs. Il reçut, en poursuivant son chemin, les hommages et les serments des châtelains des autres places; il eut soin de leur laisser de bonnes garnisons françaises; et, dans les derniers jours du mois d'août, encore gravement malade, il parvint à Tours, d'où il regagna Paris à la fin de septembre[2].

Matth. Paris, p. 575. — Tillemont, t. II, p. 463.

[2] Guill. de Nangis, p. 340-341. — Matth. Paris, p. 575. — *Ludov. Noni mansiones et itinera, Historiens de France*, t. XXI, p. 412.

## VI

SOUMISSION DU COMTE DE TOULOUSE. — TRAITÉ DE LORRIS. — FIN DE LA SECTE DES ALBIGEOIS. — TRÊVE DE CINQ ANS AVEC LE ROI D'ANGLETERRE.

Le comte de Toulouse, cédant aux sages conseils de l'évêque de cette ville, qui ne cessait de lui représenter la folie de son entreprise et le peu de bonne foi de la plupart de ses alliés, avait permis que ce prélat, animé d'une véritable bienveillance pour lui, entamât des négociations avec le roi. Mais la retraite du roi, dont il ne s'expliquait pas les motifs, ranima les espérances du comte Raimond. Il accourut à Bordeaux trouver le roi d'Angleterre et savoir quel parti on pouvait encore tirer de son alliance. Il se convainquit bien vite que Henri III était dans une situation à implorer le secours des autres, plutôt qu'à leur offrir le moindre appui. Henri III et le comte ne s'excitèrent pas moins l'un l'autre à tenir ferme pour la réalisation de leurs desseins, c'est-à-dire pour le recouvrement de ce qui avait été enlevé à l'héritage de chacun d'eux par la maison de France. Ils conclurent entre eux un traité perpétuel d'alliance offensive et défensive, particulièrement contre le roi de France et généralement contre toute créature, jusqu'à l'excommunication excluse (28 août[1].) Enfin ils cherchèrent à déguiser la vanité de leurs serments et leur égale faiblesse sous l'éclat des paroles et la grandeur des projets; puis, ils se séparèrent, Henri III pour poursuivre la ratification de la trêve que le roi lui avait accordée en principe, Raimond pour activer les négociations commencées par l'évêque de Toulouse, grâce aux bons offices duquel il espérait obtenir le pardon du roi et la paix.

Ce pardon et cette paix, il avait d'autant plus de hâte de les tenir que ses vassaux avaient pris les devants et qu'il risquait d'être sacrifié par eux. Il sut positivement

[1] Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 410. — Matth Paris, p. 572.

que le comte de Foix lui-même, celui qui lui avait fait de si solennelles déclarations, qui l'avait engagé plus qu'aucun autre à commencer la guerre, s'accommodait sous main avec le roi et n'hésitait pas, pour se faire les conditions meilleures, à promettre de tourner ses armes contre son suzerain. Le comte de Foix demandait, pour prix de cette trahison, à ne plus relever du comte de Toulouse, et à devenir pour tous ses domaines le vassal immédiat de la couronne. Le représentant de Raimond, l'évêque de Toulouse, rejoignit le roi, tandis que celui-ci s'acheminait vers sa capitale ; il voulut exposer les conditions auxquelles Raimond entendait se soumettre : le roi, de l'avis de son conseil, refusa de les entendre. Il ne lui paraissait pas digne du pouvoir royal de discuter avec un vassal rebelle les conditions de sa soumission. Il déclara à l'évêque que sa volonté était que le comte de Toulouse, comme l'avait fait le comte de la Marche, s'en remît entièrement à son bon plaisir. Et pour témoigner de la fermeté de sa détermination, il fit partir une seconde armée, sous la conduite d'Imbert de Beaujeu et de l'évêque de Clermont, dont la coopération attestait que cette guerre avait aussi un caractère religieux ; cette armée devait opérer par le Querci et pousser vivement le comte de Toulouse, de concert avec celle que commandaient le comte de la Marche et Pierre Mauclerc.

Le comte de Toulouse, informé de la réponse du roi, hésita ; se livrer lui paraissait dangereux, après une révolte ouverte et lorsque les meurtres d'Avignonet venaient de ranimer contre lui la haine du clergé, qui demandait hautement vengeance. Il préféra tenter le sort des armes. Il ne paraît pas que le comte de la Marche et le comte Pierre Mauclerc agissent bien activement contre lui ; restaient-ils en observation du côté de l'Espagne?... Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'aperçoit point les traces de leur action ; mais Imbert de Beaujeu

allait serrer Raimond de près ; et dans les premiers jours d'octobre, tandis que celui-ci assiégeait le château de Penne en Agénois, il reçut le défi du comte de Foix[1].

Ce n'est pas tout : il apprit que le roi, à peine arrivé à Paris, avait réuni une assemblée du clergé, pour lui demander une aide pécuniaire contre les albigeois. Raimond avait beau protester, il ne pouvait réussir à séparer sa cause de celle des sectaires ; dès qu'il prenait les armes, on le représentait comme le chef d'une nouvelle insurrection religieuse. L'assemblée de Paris avait sans hésiter accordé au roi un subside de la valeur du vingtième des revenus ecclésiastiques d'une année[2]. On allait prêcher la croisade contre Raimond. Il ne pouvait plus conserver la moindre illusion sur le sort qui lui était réservé, s'il continuait la lutte. Abandonné, assailli par ses alliés eux-mêmes, seul désormais en face du pouvoir royal, que soutenaient l'argent et les prédications du clergé, la seule chance qui lui restât de conserver quelques débris de ses domaines, était de s'en remettre absolument à la clémence du roi.

Le 20 octobre, il lui écrivit et lui offrit une soumission complète. Il écrivit en même temps à la reine Blanche, qu'il supplia comme sa proche parente (elle était sœur de sa mère), d'intercéder en sa faveur. Il était temps : Raimond, prévôt de la cathédrale de Toulouse, porteur des lettres du comte, trouva à la cour les envoyés de divers seigneurs, prétendus alliés de son maître, qui faisaient offrir au roi leur concours pour l'écraser. Le roi chargea deux commissaires, Jean le Gay, chevalier, et Frédéric Pasté, maréchal de France, d'aller recevoir la soumission du comte de Toulouse. Ces commissaires, réunis à l'évêque de Clermont et à Imbert de Beaujeu, rencon-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLV. — Dom Vaissète, t. VI, l. XXV, ch. LXI-LXII.
[2] Matth. Paris, p. 575.

trèrent le comte près d'Alzonne, dans le diocèse de Carcassonne. Ils reçurent ses serments, les actes authentiques par lesquels il faisait l'abandon de tous ses droits entre les mains du roi; ils lui accordèrent trêve, et l'assignèrent à comparaître devant la cour du roi, à Lorris en Gâtinais, pour entendre ce qu'il plairait à celui-ci d'ordonner sur son sort[1].

Le comte de Toulouse se présenta le jour indiqué devant le roi à Lorris (janvier 1243). Il se mit à sa merci, lui, ses biens et ses vassaux. Le roi ne lui imposa pas d'autres conditions que celles qui étaient contenues dans le traité de Meaux, dont Raimond jura de nouveau l'observation. La reine Blanche fut accusée, en cette occasion, d'avoir usé de son influence sur le roi, plutôt dans l'intérêt de son neveu que dans celui de son fils. Ce reproche ne peut l'atteindre : elle a donné trop de preuves de son dévouement à la couronne. Le traité de Meaux, si dur pour le comte Raimond, était son œuvre. « En femme prudente et avisée, elle agissait pour que de ce côté la paix fût acquise et assurée au royaume[2]. » On n'aurait pu, d'ailleurs, toucher aux stipulations du traité de Meaux, sans porter atteinte aux droits qu'elles garantissaient au comte de Poitiers, en qualité d'héritier par sa femme du comte de Toulouse. Seulement, le roi exigea de nouveaux gages de la fidélité du comte. Raimond dut lui livrer pour cinq ans les châteaux de Puicelsis en Albigeois, de Najac en Rouergue, de Laurac en Agenois, et lui restituer celui de Penne d'Agenois, une des places de sûreté désignées par le traité de Meaux, dont le comte de Toulouse venait de s'emparer. Le roi ne lui rendit pas l'hommage du comte de Foix, tout en réservant, pour le temps où Raimond ne serait plus, les droits de suze-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLV. — Dom Vaissète, t. VI, l. XXV ch. LXV.
[2] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLV, E.

raineté du comte de Poitiers. Le vicomte de Narbonne et les autres seigneurs de Languedoc qui avaient pris part à la guerre, obtinrent également la paix[1].

Le traité de Lorris marque la fin des troubles féodaux, pour toute la durée du règne de saint Louis. C'est dire que ce prince n'eut plus à combattre le roi d'Angleterre, incapable, sans l'appui d'une partie du baronnage français, de rien tenter contre le royaume. Le roi ne tira plus l'épée que contre les ennemis de la foi et de la civilisation chrétienne, contre les musulmans.

De retour dans ses domaines, le comte de Toulouse fit justice des meurtriers d'Avignonet: il fit pendre ceux qu'on parvint à saisir. Au printemps, il se rendit à Rome. Il séjourna près d'une année en Italie, occupé de négociations entre le saint-siége et l'Empereur. Les voyages à la cour pontificale, les rapports personnels avec les papes lui réussissaient toujours. Il obtint (2 décembre 1243) du nouveau pape, Innocent IV, la levée de l'excommunication qui pesait encore sur lui; il inspira même au pontife des sentiments d'amitié dont souvent, depuis, il reçut les marques.

Pendant l'absence du comte, les sectaires de Languedoc soutenaient une dernière lutte, dans laquelle ils succombèrent. Le château de Montségur, leur citadelle, « vraie synagogue de Satan, qui semblait inexpugnable sur la roche très-élevée où elle était placée[2], » bravait les efforts de l'orthodoxie, et portait comme un audacieux défi au rétablissement de l'ordre. Roger de Mirepoix, le principal auteur des meurtres d'Avignonet, y commandait encore avec Raimond de Peirèle, un autre seigneur non moins compromis dans la cause de l'hérésie. Pierre d'Améli, archevêque de Narbonne, l'évêque d'Albi et le sénéchal de Carcassonne entreprirent le siége de Montségur. Ils

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLV. — Dom Vaissète, ch. LXVI. — Tillemont, t. II, p. 480.

[2] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap. XLVI.

réduisirent les défenseurs du château à se rendre et à leur livrer les hérétiques signalés qu'ils avaient avec eux, au nombre de deux cents, hommes ou femmes. Parmi ceux-ci se trouvait leur chef religieux, leur évêque, un certain Bertrand Martini. Les prisonniers pouvaient sauver leur vie en abjurant l'erreur; ils refusèrent obstinément de se rétracter; on les enferma dans une clôture faite de pieux, et on les brûla tous. Au milieu d'eux périt, avec un tranquille courage, une jeune et noble demoiselle, Esclarmonde de Peirèle, fille de Raimond de Peirèle, un des seigneurs de Montségur. Ce fut le dernier coup porté à la secte des albigeois: privée de cet asile, ayant perdu ses plus intrépides partisans, elle ne fit plus que languir dans le midi de la France et finit par s'éteindre.

Le comte de Toulouse, à son retour (en 1244), trouva le pays complétement pacifié, les éléments des anciens troubles détruits. Il était réconcilié avec le pape, mais il lui restait à donner satisfaction à l'archevêque de Narbonne, qui exigeait une réparation solennelle, pour avoir été obligé, en 1242, de se sauver de sa métropole, lorsque le comte de Toulouse et le vicomte de Narbonne la soulevaient contre l'autorité royale. Pierre d'Améli leur imposa à tous deux une cérémonie humiliante, destinée à effacer aux yeux du peuple l'outrage fait à sa dignité et à son autorité. Suivi de ses chanoines et de quelques bourgeois qui avaient partagé son sort, il fit sa rentrée dans Narbonne, le comte de Toulouse et le vicomte de Narbonne, à pied et sans manteau, tenant les rênes de son cheval. Ils le conduisirent ainsi jusqu'à son palais, où ils reçurent l'absolution [1].

Bien que la trêve avec le roi d'Angleterre fût arrêtée en principe, comme elle n'était pas jurée, on continuait d'es-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, cap XLVI. — Dom Vaissète, ch. LXX et suiv. — Tillemont, t. III, p. 68.

carmoucher en Gascogne de château à château. Henri III tolérait par faiblesse que cette guerre se fît en son nom. D'un autre côté, le comte Pierre Mauclerc avait donné un nouvel élan aux expéditions maritimes. Il tenait la mer durant la mauvaise saison, cherchant, en corsaire hardi, des chances de gain dans la course contre les navires anglais. Il savait parfaitement que la trêve était convenue; mais agissant comme s'il l'ignorait, il évitait avec soin de relâcher dans les ports connus, de peur d'y trouver un ordre du roi qui l'obligeât de cesser ses rapines. Henri III, à Bordeaux, achevait de dépenser ses « esterlings, » que les Gascons réussirent à lui soutirer jusqu'au dernier, ou à lui faire employer « en festins et réjouissances. » Il contracta même des dettes énormes, entraîné par les sollicitations de ces sujets avides qui exploitaient indignement sa déplorable facilité. Les seigneurs anglais qui l'avaient accompagné, l'avaient quitté pour retourner dans leur pays. La crainte d'une navigation que la saison et le comte Pierre Mauclerc pouvaient rendre périlleuse, leur fit imaginer de demander au roi de France la permission de traverser le royaume. C'était un éclatant hommage rendu à la bonne foi du jeune souverain. Le roi s'empressa de leur accorder l'autorisation qu'ils sollicitaient. On cherchait à l'en détourner, comme d'une condescendance dangereuse. « Qu'on les laisse passer, répliqua-t-il, je ne « demanderais pas mieux que tous mes ennemis s'en « allassent ainsi pour jamais loin de moi [1]. » Il n'y avait dans son cœur ni sentiment de haine, ni pensée de vengeance : des courtisans croyaient lui plaire en peignant devant lui, en traits moqueurs, la triste situation de Henri III à Bordeaux, délaissé par les Anglais, pillé par les Gascons. « Cessez, cessez, dit-il, ne cherchez pas à « le tourner en ridicule, ou bien à me faire haïr de lui

[1] Matth. Paris, p. 576.

« par vos railleries. Ses charités et sa piété le délivreront « de tout péril et de tout opprobre[1]. »

La trêve fut enfin conclue pour cinq ans, et ratifiée par le roi d'Angleterre le 7 avril, par le roi de France le 8[2]. Les conditions étaient toutes favorables à ce dernier : il gardait toutes ses conquêtes ; Henri restituait les châteaux pris par les siens depuis la retraite du roi ; il lui cédait l'île de Ré[3]. Henri III ne retourna en Angleterre qu'au mois de septembre ; il devait éprouver peu d'empressement à reparaître dans son royaume, après une campagne aussi préjudiciable à son trésor, que peu honorable pour ses armes et pour son caractère. Le comte Pierre Mauclerc, qu'atteignit enfin un ordre sévère du roi, avait désarmé.

## VII

EXALTATION D'INNOCENT IV. — SA FUITE A GÊNES. — IL SE RETIRE A LYON. IL CONVOQUE UN CONCILE GÉNÉRAL.

Le veuvage de l'Église durait depuis le 17 novembre 1241. Les cardinaux, réduits par des morts successives au nombre de sept ou huit, et divisés d'opinion, n'avaient osé se rassembler pour procéder à une nouvelle élection. Ce n'était pas que de tous côtés on ne les pressât de mettre un terme à cette situation fâcheuse pour la chrétienté. L'empereur Frédéric II, dont cette vacance du saint-siége semblait favoriser les desseins, se montrait très-empressé de la voir finir. Il prodiguait aux cardinaux, tantôt les exhortations et les conseils, tantôt

[1] Matth. Paris, p. 577.

[2] Matth. Paris, p. 580. — Rymer, *Fœdera*, t. Ier, p. 416. — Dumont, *Corps univ. diplom.*, t. I, Ire partie, p. 182.

[3] Matthieu Paris ajoute à ces conditions l'obligation, pour le roi d'Angleterre, de payer au roi de France cinq mille livres sterling pendant la durée de la trêve, soit mille livres chaque année. Les instruments du traité publiés par Rymer et par Dumont ne mentionnent point cette clause.

les menaces et les injures, pour les décider à se réunir[1]. Il employa même la force des armes; il ravagea les environs de Rome, il assiégea la ville; mais, sur les observations des Romains que les cardinaux seuls étaient responsables de ce long retard, il ordonna de dévaster seulement les terres de l'Église et celles des cardinaux. Il laissait au cardinal Jacques, évêque de Palestrine, un de ses prisonniers, toute liberté de se rendre au conclave dès qu'il serait convoqué. Le but de l'Empereur, en marquant ce zèle pour l'élection d'un nouveau pape, était évidemment de faire preuve de bonne foi, d'écarter le soupçon bien naturel qu'il s'opposait à la consolidation du gouvernement de l'Église; peut-être aussi préférait-il avoir affaire à un seul homme, qu'à un gouvernement anonyme et occulte qui ne lui offrait point de prise[2].

Le roi de France, par des motifs tout autres, s'inquiétait, avec plus de sincérité, de voir la chrétienté sans chef spirituel; il écrivit à plusieurs reprises, avec beaucoup de force, aux cardinaux, pour leur représenter le danger auquel ils exposaient l'Église. Il alla jusqu'à leur dire que s'ils n'en finissaient pas promptement, l'Église de France se choisirait un souverain pontife pour son gouvernement particulier, en vertu du privilége conféré à saint Denis, lorsque le patron des Gaules fut chargé de l'apostolat des nations d'Occident[3].

Les cardinaux, poussés à bout par les moyens violents employés par l'Empereur, promirent enfin de procéder à l'élection. L'Empereur éloigna aussitôt ses troupes, délivra l'évêque de Palestrine et se retira lui-même dans son royaume de Sicile. Les cardinaux s'assemblèrent à Anagni, ville désignée, depuis l'élection de Célestin IV, pour la tenue du conclave. Le 24 juin 1243, étant convenus

[1] *Petri de Vineis epist.*, l. I, c. XIV, p. 119; c. XVII, p. 126.
[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXII, p. 270.
[3] Matth. Paris, p. 582.

assez facilement de leur choix, ils élurent tout d'une voix, au premier scrutin, le cardinal Sinibald de Fiesque, qui prit le nom d'Innocent IV. Ce choix devait plaire à Frédéric : le cardinal de Fiesque appartenait à une famille gibeline attachée au service de l'Empereur; il était le cinquième fils de Hugues, comte de Lavagne, noble Génois, préfet du fisc impérial en Italie. Lui-même, sans cesser de se montrer fidèle à ses devoirs envers le saint-siége et de mériter la bienveillance de l'irascible Grégoire IX, avait su garder la confiance et l'amitié du prince. Mieux que tout autre, il semblait propre à rétablir la paix tant souhaitée entre le sacerdoce et l'Empire ; le sacré collége s'en flattait; les partisans de l'Empereur se réjouissaient hautement; Frédéric recevait des félicitations. Il ne se laissa pas prendre à de fausses espérances; il savait que les difficultés de la situation seraient plus fortes que les sentiments d'affection du nouvau pape, et qu'entre eux, désormais, toute entente était rompue. Ce fut alors qu'il dit ce mot, rappelé plus haut, à ceux qui le complimentaient de l'élection d'Innocent IV : « Il était « mon ami comme cardinal, maintenant il devient mon « ennemi comme pape [1]. » Il ne manqua pas cependant de lui écrire avec affection et confiance, « pour le féliciter de son exaltation, pour se féliciter lui-même de trouver le fils d'un des nobles de l'Empire, un ancien ami, dans le père spirituel qu'il était appelé à vénérer ; par lequel il était assuré que les vœux de paix et les droits de l'Empire seraient inviolablement maintenus [2]. »

On entama des négociations, mais avec cette méfiance de deux partis qui soupçonnent réciproquement leur bonne foi et qui craignent en trop accordant de donner des gages contre eux-mêmes. Le comte de Toulouse, qui

[1] Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 163, H. — Villani, *Ystorie florentine*, Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XIII, l. VI, c. XXIII.
[2] *Petri de Vineis epist.*, l. I, c. XXXIII, p. 206.

était en Italie, réconcilié avec le saint-siége, vassal constamment fidèle de l'Empereur, était bien placé pour servir d'intermédiaire; il s'employa avec zèle, mais sans succès, à l'œuvre de la réconciliation. Il alla de l'Empereur au pape, accompagné des deux principaux ministres de Frédéric, Pierre des Vignes et Thaddée de Sessa; il promit solennellement, au nom de l'Empereur, une soumission complète à l'Église; il échoua, parce qu'il y avait à cette soumission, d'une part, comme au pardon, de l'autre, des conditions sur lesquelles il était impossible de s'entendre. Frédéric voulait, ce qu'il avait toujours exigé, que le pape abandonnât les Lombards, que leur ligue fût dissoute et son autorité souveraine reconnue par eux; il voulait que l'excommunication portée contre lui fût levée, sa réconciliation avec l'Église accomplie, avant qu'il rendît rien des parties du domaine pontifical dont il s'était emparé. Il promettait de donner ensuite satisfaction au pape sur tous les points. Frédéric était alors maître du territoire ecclésiastique presque tout entier et de la plupart de ses villes. Il dominait dans Rome, dont l'entrée était interdite au pape.

Innocent IV, de son côté, refusait d'accorder l'absolution, avant que Frédéric eût tout restitué, même les parties litigieuses, et qu'il eût délivré les ecclésiastiques qu'il retenait prisonniers; au surplus, dans aucun cas, il ne consentait à ce que la ligue lombarde, qu'il considérait comme le boulevard de l'Église, fût dissoute; il exigeait, au contraire, que l'indépendance des Lombards fût reconnue par l'Empereur. Les négociations durèrent tout l'hiver (1243-1244), sans qu'on fût près de s'entendre. Comme dernière proposition, l'Empereur offrit au pape de soumettre leurs différents à l'arbitrage des rois de France et d'Angleterre et de leurs principaux barons. Innocent refusa; il avait posé son ultimatum; concéder au delà lui paraissait trahir les intérêts et les droits de l'É-

glise. Puis, il avait conçu un projet hardi : il voulait quitter l'Italie, échapper à la pression des forces impériales, réunir dans une ville située hors de la puissance de Frédéric un concile général, et, si l'Empereur ne cédait pas absolument, le faire déposer.

L'exécution de ce plan offrait de grandes difficultés. Le pape, observé de très-près par les agents de Frédéric, ne pouvait se mouvoir qu'avec beaucoup de peine au milieu des garnisons impériales qui battaient le pays tout autour de lui. L'Empereur employait toutes ses forces à le bloquer, à l'isoler du reste du monde; les routes de terre, comme la route de mer, soigneusement gardées, ne laissaient que très-difficilement passer du pape au dehors de l'Italie, du dehors de l'Italie au pape, les communications et les messages, surtout lorsque les messagers étaient revêtus du caractère ecclésiastique. Ce n'était donc pas une entreprise aisée, pour le pape, que de dérober sa fuite à l'active surveillance de son adversaire.

Innocent IV ne désespéra pas du succès. D'abord, il s'établit à Civita-Castellana, sous le prétexte de donner plus d'activité aux négociations, en se rapprochant de l'Empereur qui était à Terni. En réalité, il se tenait prêt à profiter de la première circonstance favorable qui s'offrirait à lui de gagner le port de Civita Vecchia, où il comptait s'embarquer. Des députés de Gênes, ses compatriotes, qui étaient venus le complimenter, lui fournirent l'occasion qu'il cherchait. Les galères qui les avaient amenés étaient mouillées au port d'Ostie ; le pape obtint d'eux sans peine qu'au retour elles touchassent à Civita Vecchia. Le 28 juin, prévenu que la flotte génoise se trouvait dans les eaux de cette ville, il se rendit à Sutri, où les dispositions nécessaires à sa fuite avaient été secrètement prises. Le jour même de son arrivée, dès que la nuit fut tombée, il se retira dans son appartement, comme pour prendre du repos; il revêtit un habit mi-

litaire, prit des armes, sortit sans être reconnu du palais et de la ville, et montant à cheval avec son neveu, le cardinal de Saint-Eustache, et six de ses plus dévoués serviteurs, il fit tant de diligence, qu'au point du jour il entrait à Civita Vecchia, ayant franchi plus de onze lieues par des chemins détestables. L'amiral de Gênes, aussitôt que le pape fut à son bord et bien qu'une tempête fût imminente, mit immédiatement à la voile; la tempête dispersa les galères, les retint plusieurs jours loin du port sur lequel elles se dirigeaient, mais elle écarta aussi la flotte impériale. Le 7 juillet, le pape atteignit Gênes, qui le reçût comme en triomphe[1].

Malgré l'appui de sa famille et du parti guelfe, tout-puissant dans cette ville, ce n'était pas là, si près de Frédéric et comme sous sa main, qu'Innocent IV pouvait songer à réunir un concile. C'était en France, à Reims, qu'il projetait d'assembler les juges de l'Empereur. Pour cela il fallait obtenir l'agrément du roi de France. Mais le pape connaissait trop le juste effroi qu'inspirait la lourde charge de recevoir la cour pontificale, alors surtout que la gravité des circonstances pouvait rendre cette hospitalité compromettante, pour s'adresser directement au roi et permettre à la réflexion de peser les inconvénients de la décision qu'il souhaitait. Il médita de frapper le cœur du roi d'une impression vive et inattendue, et de surprendre son consentement à la faveur de cette émotion. Il choisit, pour être l'instrument de cette manœuvre diplomatique, l'ordre de Cîteaux tout entier. Les religieux de Cîteaux avaient coutume de tenir tous les ans, à la fin de septembre, dans leur maison chef-d'ordre, un chapitre général. Suivant un usage, alors très-répandu parmi les grands et que suivaient particulièrement les protecteurs

[1] *Frederici II imp. vita Pandulfi Collenutii*, *Petri de Vineis epist.*, t. II. — Matth. Paris, p. 617. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXII. — C. de Cherrier, *Hist. de la lutte des papes et des empereurs*, t. III, p. 119.

des monastères, le roi, cette année, avait promis d'assister au Chapitre, afin d'unir ses prières à celles de la pieuse assemblée. Les moines de Cîteaux devaient profiter de cette occasion, pour présenter en corps la requête du pape.

Le roi, qui ne se doutait de rien, arrivait accompagné de sa mère, de ses frères, les comtes d'Artois et de Poitiers, du duc de Bourgogne et de plusieurs autres barons. Tous les abbés de l'ordre et les moines de la communauté, au nombre de cinq cents religieux, s'avancent en procession au-devant de lui et le conduisent dans la salle du Chapitre. Quand tout le monde est assis, tout à coup, au milieu d'un profond silence, les religieux se jettent à genoux devant le roi, et le supplient, les mains jointes et les larmes aux yeux, de donner asile au pape dans son royaume, de sauver le vicaire de Jésus-Christ, de sauver l'Église persécutée par l'Empereur. On peut imaginer l'émotion du jeune roi devant cette scène imposante, en entendant cette prière qui, dans la bouche des vénérables intercesseurs, lui semblait proférée par la voix de l'Église elle-même. Il se met aussi à genoux devant les religieux, il les assure de sa constante bienveillance pour eux, de sa ferme volonté de défendre l'Église contre les violences de l'Empereur, « autant que la justice le permettra ; » et il ajoute, qu'il accueillera libéralement le pape dans son exil, « si tel est l'avis de ses barons ; avis dont aucun « roi de France ne peut se passer[1]. » Cette dernière restriction, expression exacte du droit monarchique féodal, ruinait le succès du pieux complot des moines de Cîteaux. Le roi, en répondant avec simplicité et franchise, avait évité le piége tendu à ses sentiments chrétiens.

Il n'était pas douteux, en effet, que le parlement royal refuserait son assentiment. Admettre le pape en France était déjà un danger; on pouvait être entraîné malgré soi

[1] Matth. Paris, p. 630.

à embrasser sa querelle, et la guerre avec l'Empire en fût aussitôt résultée; « le roi était bien jeune et le pape bien consommé dans les affaires pour les mettre en présence.[1] » Mais, donner asile à cette longue suite de bénéficiers, de prébendiers italiens, gens rapaces qui de leur pays étendaient déjà les mains sur toute la catholicité, et dont on avait bien de la peine à se défendre de loin, c'était leur livrer les revenus de l'Église de France à dévorer sur place; le clergé à coup sûr redoutait bien plus que les barons qu'on leur ouvrît les frontières du royaume. Aussi n'y eût-il qu'une opinion, dans le conseil que le roi réunit pour discuter la demande d'Innocent IV. Innocent IV avait fait suivre la scène de Cîteaux d'une démarche directe, qui fut communiquée à l'assemblée. Mais l'éloquence de sa dépêche ne put rien changer à la résolution prise. Le roi l'exécuta avec fermeté : il écrivit au pape, avec respect, en fils pieux, mais en souverain; il l'assura qu'il était prêt à défendre par les armes la personne du souverain pontife, si l'Empereur l'attaquait, mais qu'il ne lui était pas possible de le recevoir dans son royaume[2].

On avait proposé dans le conseil du pape, si l'on n'allait pas en France, de se retirer, soit en Aragon, soit en Angleterre. C'étaient deux cours vassales de Rome. Le roi d'Aragon, Pierre II, avait, en 1205, « offert son royaume » au pape Innocent III et s'était reconnu tributaire de la cour de Rome, pour obtenir l'honneur du sacre et du couronnement, cérémonie inconnue à ses prédécesseurs[3]. Jean-sans-Terre avait rendu l'Angleterre vassale du saint-siége, pour des motifs plus sérieux. Cependant, ni l'un ni l'autre des fils de ces deux rois ne consentirent à recevoir leur suzerain. Le roi d'Aragon s'y refusa net-

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXII, p 302.
[2] Matth. Paris, p. 631, 640.
[3] Duchesne, t. V, p. 808.

tement. Henri III aurait cédé avec sa faiblesse ordinaire; mais ses barons et surtout le clergé anglais, plus pressuré que celui du continent par les agents pontificaux, qui le traitaient comme si les biens ecclésiastiques de ce pays eussent été un patrimoine réel de saint Pierre, réussirent à l'en détourner[1].

Innocent IV s'était mis en route vers les Alpes. Il gagna la Savoie sans difficulté. Dans le cas, qu'il prévoyait, où la réponse du roi de France serait défavorable et s'il était réduit à demeurer sur les terres de l'Empire, il se proposait de se fixer à Lyon. Il ne pouvait faire un choix meilleur. Par sa situation géographique, la ville de Lyon était un point central également accessible à tous les membres du concile, qu'ils vinssent de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie ou d'Espagne; elle était aussi éloignée que possible des atteintes de Frédéric; elle touchait à la France qui, dans le cas d'un danger pressant, se serait à coup sûr ouverte devant le souverain pontife. Elle appartenait à l'Empire, mais elle n'en dépendait que nominalement : Lyon, comme Marseille, comme les cités lombardes et toutes les grandes villes commerçantes, portait légèrement le joug du pouvoir souverain; c'était tout au plus si les habitants reconnaissaient le pouvoir local, représenté par l'archevêque. Frédéric eût été bien empêché d'y faire exécuter sa volonté, sans le secours d'une armée victorieuse. Être son ennemi était plutôt une recommandation qu'une cause de défaveur, aux yeux des clercs et des bourgeois lyonnais.

Le pape fit son entrée à Lyon le 2 décembre 1244[2]. Il fut parfaitement reçu par les habitants, qui lui prodiguèrent et les honneurs et les témoignages d'attachement. Il établit sa résidence au couvent de Saint-Just. Ce

[1] Matth. Paris, p. 636.
[2] Bernard Guidonis, *E floribus chron.*, *Historiens de France*, t XXI, p. 696, B.

bon accord ne dura guère et l'enthousiasme des Lyonnais fut promptement dissipé. Ils s'aperçurent bien vite que la cour pontificale coûtait fort cher à nourrir et à entretenir ; ils murmurèrent. Les charges imposées aux ecclésiastiques devenaient fort onéreuses ; et le pape parlait de disposer en faveur de ses familiers des prébendes vacantes. Le clergé commença à s'effrayer et à se plaindre hautement : les chanoines de Saint-Jean vinrent déclarer résolûment au pape que si des étrangers prétendaient occuper les places vacantes, le peuple les jetterait dans le Rhône[1]. Le plus désolé de tous était l'archevêque seigneur de Lyon, Aymeri, vieillard doux et modeste, complétement effacé par la présence du souverain pontife. Il voyait son Église certainement ruinée par le séjour prolongé de la cour apostolique ; il ne se sentait ni le pouvoir, ni l'énergie nécessaire pour s'opposer à ses exigences. Il résolut de n'être pas au moins le témoin et comme le complice de cette ruine ; il se démit de sa dignité et se retira dans un monastère. Innocent IV fit élire à sa place un homme qui n'avait aucune des qualités voulues pour les augustes fonctions de l'épiscopat, mais qui lui offrait le précieux avantage de pouvoir au besoin diriger la défense militaire de la ville. C'était Philippe de Savoie, « homme élégant et de bonne mine, fameux par son habileté dans la guerre[2], » de cette forte, intelligente et hardie lignée de quinze frères ou sœurs, dont faisait partie la comtesse de Provence, belle-mère du roi. Philippe de Savoie devint tout ensemble archevêque de Lyon, évêque élu de Valence, prévôt de Bruges, doyen de Vienne, et ne reçut jamais la prêtrise[3] : étrange conducteur d'âmes,

[1] Matth. Paris, p. 638.
[2] *Ibid.*, p. 641.
[3] Pendant vingt-deux ans, et sous quatre papes, Philippe de Savoie conserva, sans être prêtre, l'archevêché de Lyon et ses autres dignités ecclésiastiques. Clément IV le força enfin de choisir entre la déchéance et la profession sérieuse, en suspendant ses revenus. Philippe préféra la déchéance ; il prévoyait que l'héritage du comté de Savoie lui arriverait bien-

qui s'inquiétait bien plus des revenus attachés à ses titres, que des obligations que ces titres imposaient ; un de ces pasteurs « qui ne mènent point paître les brebis, mais qui paissent eux-mêmes [1]. » Il est vrai que le pape voulait un général d'armée plutôt qu'un archevêque. L'armée de ce général se composa, outre les milices locales, de chevaliers du Temple et de l'Hôpital, mandés en grand nombre pour garder le pape et le concile. Innocent IV, dans ses lettres de convocation, fixa l'ouverture de l'assemblée à la fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1245.

## VIII

LE ROI NE VEUT PLUS QUE SES VASSAUX TIENNENT DES FIEFS DU ROI D'ANGLETERRE. SA MALADIE. — IL PREND LA CROIX.

Tandis que s'accomplissait cette hégire de la papauté, le roi introduisait dans la législation la première et l'une des plus importantes réformes qui aient marqué son règne. La lutte avec l'Angleterre, qui renaissait sans cesse sans qu'on pût entrevoir l'issue et d'une querelle engagée pour la possession de riches provinces que ni l'un ni l'autre des deux souverains ne voulaient céder, faisait ressortir les inconvénients d'une des coutumes du régime féodal les plus conformes aux principes de ce régime, mais les plus extraordinaires dans ses applications. Un seigneur pouvait tenir des fiefs de deux suzerains différents et par conséquent devoir le service militaire à tous deux. Lorsque ces suzerains, comme c'était le cas entre les rois de France et d'Angleterre, se faisaient la guerre, le vassal manquait forcément à ses obligations

tôt. Il épousa Alix, héritière de la Franche-Comté, veuve de Hugues, comte de Châlons et de Bourgogne, et devint comte de Savoie en 1268. Il eut trois frères évêques, qui n'eurent pas plus que lui les vertus épiscopales : Thomas, évêque élu de Lausanne, puis comte de Flandre par son mariage avec la comtesse Jeanne, veuve du comte Ferrand ; Guillaume, évêque de Valence; Boniface, archevêque de Cantorbéry. — Tillemont, t. III, p. 53.

[1] Matth. Paris, p. 789.

envers l'un des deux; il servait alors celui dont il dépendait le plus[1], et l'autre se saisissait des fiefs qui étaient sous sa dépendance. Ce n'eût été là qu'un médiocre inconvénient, si le vassal avait toujours franchement servi celui dont il suivait la bannière. Mais on comprend qu'il était naturellement porté à ménager l'adversaire, sous la main duquel se trouvait une partie de sa fortune et sous la sujétion duquel il devait retourner lui-même à la fin des hostilités. Plus d'un accord secret, réel ou sous-entendu, se glissait entre le vassal et le suzerain contre lequel il portait les armes; souvent même celui-ci était par le fait le mieux servi. Le roi voulut faire cesser cette fausse situation de quelques-uns de ses vassaux; il voulut que tous ceux qui le suivaient dans ses armées fussent avec lui de cœur, comme de devoir, sans qu'ils fussent exposés aux sollicitations d'un intérêt légitime. Au commencement de l'année 1244, il manda à Paris les seigneurs qui possédaient des fiefs sur territoire anglais. « Comme il est im« possible, leur dit-il, que tout homme vivant dans mon « royaume et ayant des possessions en Angleterre, puisse « convenablement servir deux seigneurs à la fois, il faut « ou qu'il s'attache complétement à moi, ou inséparable« ment au roi d'Angleterre[2]. » Il laissa, du reste, une entière liberté à leur choix. Sa volonté ne rencontra pas d'opposition; outre que le nombre des intéressés était peu étendu, la faculté de se décider pour l'un ou l'autre côté ôtait à l'ordre royal tout caractère d'arbitraire ou d'injustice. Mais Henri III ne l'entendit pas ainsi : dès qu'il fut informé de la mesure prise par le roi de France, il mit la main sur les fiefs que les Français possédaient en Angleterre et les en dépouilla, « surtout les Normands, » ce qui n'était pas adroit à un prince qui aspirait à reconquérir la Normandie. Mais, de la part d'un roi toujours

[1] *Assises de Jérusalem*, ch. 222.
[2] Matth. Paris, p. 595.

à bout de ressources comme Henri III, cette inique résolution devait cacher un grand besoin d'argent, plutôt qu'elle ne dénotait la colère ou l'oubli de toute justice.

Faire adopter le principe que le vassal du roi de France ne pouvait être en même temps le vassal du roi d'Angleterre, était un grand pas de fait vers l'unité nationale. Bien qu'il ne s'appliquât encore qu'à un cas particulier, à un seul pays [1], ce principe faisait brèche au droit féodal et offrait aux réformes plus générales de l'avenir une première base et un exemple.

La santé du roi ne s'était pas complétement remise, depuis la maladie qui avait été la suite des fatigues de la campagne de 1242. Il n'en voyageait pas moins beaucoup, car c'était un prince fort actif, parcourant sans cesse son royaume [2], aimant à rendre la justice sur place et à voir les choses, autant que possible, par ses propres yeux. Au mois de décembre, dans un voyage qu'il fit à l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, couvent de femmes de l'ordre de Cîteaux que sa mère venait de fonder, la dyssenterie reparut avec des symptômes d'une gravité telle, que le roi fut contraint de s'arrêter à Pontoise, et qu'en peu de jours sa vie parut en danger. A la nouvelle qu'on était menacé de perdre ce roi déjà si populaire par sa charité, par sa diligence à bien gouverner son peuple, et dont le règne s'annonçait comme celui de la justice et de la paix, il y eut une explosion générale de douleur et de crainte. Évêques, abbés, barons, tous ceux qui avaient accès à la cour, accoururent à Pontoise, attendant avec anxiété

[1] Le comte de Toulouse ne cessa pas de relever à la fois de la France et de l'Empire; le comte de Flandre également. En 1339, lorsque le roi d'Angleterre, Édouard III, attaqua Philippe de Valois et envahit la France, il s'était fait revêtir, par l'empereur Louis de Bavière, du titre de vicaire impérial. Froissard raconte que le comte de Hainaut, vassal de l'Empire et de la couronne de France, quitta l'armée du prince anglais, au moment où elle franchissait la frontière française, en disant que, comme il avait servi le vicaire impérial sur le territoire de l'Empire, il allait servir le roi de France sur son territoire.

[2] V. *Ludov. Noni mansiones et itinera, Historiens de France*, t. XXI, p. 412.

« pour savoir ce que Notre-Seigneur voudrait ordonner de lui [1]. » Les bourgeois des villes et le peuple des campagnes, non moins affligés, remplissaient les églises, demandant à Dieu, avec une foi touchante, la vie du roi. Le clergé exhortait les fidèles à multiplier les aumônes; on organisait dans tout le royaume des processions solennelles, « où l'on priait Notre-Seigneur, qui peut tout, qu'il daignât montrer sa puissance en donnant santé au roi [2]. » Spectacle profondément émouvant, que la France généreuse donna plus d'une fois, même alors que le souverain n'en était pas comme ici tout à fait digne.

Cependant les progrès du mal ne s'arrêtaient pas. Le roi lui-même ne doutait plus que sa fin ne fût proche; il appela près de son lit ses principaux officiers, ses serviteurs intimes, et, sans paraître abattu par l'émotion d'un suprême adieu, il les remercia de leurs bons services; il leur recommanda, par une touchante et pieuse pensée, lorsqu'il ne serait plus, de servir Dieu avec le zèle qu'ils avaient montré pour le roi terrestre [3]. Enfin, le dernier moment parut arrivé; le roi avait perdu tout sentiment; on le crut mort. Les pleurs et les cris retentissaient dans le palais; la reine-mère, la reine Marguerite, les frères du roi s'étaient retirés pour donner un libre cours à leur douleur. Le roi était resté sous la garde de deux dames: l'une voulait lui tirer le drap sur le visage et disposer le corps pour la sépulture; l'autre, qui n'avait pas perdu toute espérance, s'y opposait. Tandis qu'elles disputaient, « Notre-Seigneur opéra en lui [4]. » — « Notre-Seigneur, qui au vent et à la mer commande, par les pleurs et par les aumônes et par les oraisons des bonnes gens fut tiré à pitié; le roi fut soulagé et revint à lui du ravissement

[1] Guill. de Nangis, p. 345.
[2] *Ibid.*
[3] Le confesseur de la reine Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, p. 66, E.
[4] Joinville, p. 207.

d'esprit où il avait été [1]. » On dit que les premières paroles qu'il prononça, « d'une voix creuse et sourde, comme s'il fût ressuscité du sépulcre, » furent celles-ci : « *Visitavit me per Dei gratiam, Oriens ex alto et a mortuis* « *revocavit me* [2]. »

Ce fut une grande allégresse, lorsqu'on eut la certitude que le roi était revenu à lui et qu'il vivrait; on en remercia Dieu, comme d'un miracle accompli en faveur du royaume de France. La fatale nouvelle s'était répandue partout ; elle était allée jusqu'au pape Innocent IV, qui venait d'arriver à Lyon ; elle avait touché tous les cœurs. La joie de savoir qu'elle était fausse fut également générale; mais elle fut aussitôt troublée par une autre nouvelle, qui parut aux hommes sages non moins fatale : on apprit avec regret que le roi avait pris la croix. A peine avait-il pu se faire comprendre, qu'il avait fait appeler Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Le prélat se présenta devant son lit, accompagné de Pierre de Cuisi, évêque de Meaux, dans le diocèse duquel se trouvait la cour. Le roi demanda aux deux évêques de lui remettre le signe de la croisade. Les évêques, effrayés, essayèrent de résister; ils firent tous leurs efforts pour le détourner de cette idée. Le roi insista avec tant de force, qu'il fallut lui obéir. L'évêque de Paris lui donna une croix : il la reçut avec transport, « la baisant et la mettant sur sa poitrine bien doucement [3]. » Lorsqu'on sut que le roi avait fait vœu de croisade, ses conseillers les plus dévoués, les prélats comme les barons, sa famille, la reine Blanche surtout, se montrèrent consternés. Ce n'était pas que la foi leur fît défaut; mais la foi aux croisades avait beaucoup

[1] Guill. de Nangis, p. 345.

[2] « Il m'a visité par la grâce de Dieu, Celui qui se lève d'en haut, et il m'a rappelé d'entre les morts. » — Matth. Paris, p. 632. — Guill. Guiart, p. 139. — *Chron. anonyme, Historiens de France*, t. XXI, p. 82, J. — Vincent de Beauvais, p. 74, E.

[3] Le confesseur de la reine Marguerite, p. 67.

diminué. La faible constitution du roi, le besoin que le royaume avait de sa présence et de ses soins, se présentaient à leur esprit, bouleversé par cette détermination, qu'ils déploraient comme un grand malheur pour lui et pour la France; il leur semblait le perdre une seconde fois. « Lorsque la reine sa mère ouït dire que la parole lui était revenue, elle en fit si grande joie, qu'elle n'en pouvait faire plus. Mais quand elle sut qu'il était croisé, ainsi que lui-même le contait, elle mena aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort [1]. »

Quant au roi, calme et satisfait comme un homme résolu qui est entré dans une voie dont il n'ignore pas les périls, mais qu'il croit bonne, il éprouvait un contentement profond de s'être lié à l'accomplissement d'un vœu qu'il avait depuis longtemps dans le cœur. Il fit écrire aux chrétiens d'Orient, pour leur annoncer qu'il allait tout préparer afin de marcher à leur secours. On verra plus loin que, dans les circonstances déplorables où se trouvait alors la Terre sainte, cette promesse du roi de France était déjà un secours, une grande consolation, propre à relever les espérances et le courage des malheureux défenseurs de la Palestine. Toutes les pensées du roi tendirent désormais à ce but. Le royaume n'en souffrit pas, tout au contraire. La croisade n'était possible, à ses yeux, qu'autant que le royaume serait mis en état de se passer de sa présence. Il redoubla donc de zèle dans le gouvernement, aussitôt qu'il lui fut permis de reprendre la direction des affaires; car la paix, la prospérité, la sécurité de ses États, c'était pour lui la possibilité d'aller arracher aux infidèles le tombeau de Jésus-Christ.

[1] Joinville, p. 208, A.

## IX

CONCILE DE LYON — DÉPOSITION DE L'EMPEREUR. — SES LETTRES AUX SOUVERAINS ET AUX BARONS DE LA CHRÉTIENTÉ.

A l'entrée du carême, le pape fit de nouveau publier, dans toutes les églises de France, la sentence d'excommunication portée contre l'Empereur. L'opinion, même parmi les membres du clergé, ne se prononçait pas en faveur des desseins d'Innocent IV. On raconte qu'un curé de Paris (celui de Saint-Germain-l'Auxerrois) fit précéder la proclamation de la sentence pontificale du commentaire suivant : « Écoutez, vous tous, j'ai reçu l'ordre de prononcer « contre l'empereur Frédéric sentence solennelle d'ex- « communication, à la lueur des cierges et au son des « cloches. Je n'ignore pas qu'il existe entre lui et le pape « de graves dissensions et une haine implacable, sans que « j'en connaisse les motifs. Ce que je sais bien, c'est que « l'un fait injustice à l'autre : lequel est le coupable, je n'en « sais rien. Mais, aussi loin que s'étend mon pouvoir, j'ex- « communie et déclare excommunié l'un des deux, à sa- « voir celui qui est injuste envers l'autre, et j'absous celui « qui souffre une injustice si dommageable à la chrétienté « tout entière [1]. » L'anecdote peut n'être pas vraie, quoique le chroniqueur ajoute que l'Empereur récompensa magnifiquement le curé, tandis que le pape le réprimanda et le punit pour « avoir fait le plaisant » en matière si sérieuse. Mais, rapportée par un contemporain et par un moine de Saint-Benoît, elle n'en a pas moins sa valeur comme témoignage de la disposition des esprits.

Lorsque le temps de l'ouverture du concile approcha, les évêques, les abbés, les députés des chapitres, les princes, ou les ambassadeurs chargés de les représenter, se réunirent à Lyon. Les lettres de convocation portaient que

[1] Matth. Paris, p. 635.

l'assemblée aurait à s'occuper de quatre objets : savoir, le secours à porter à la Terre sainte, le secours à « l'Empire affligé de Romanie » (Constantinople), la guerre des Tartares, l'affaire pendante entre l'Église et le prince[1]. Le prince c'était l'Empereur, et bien qu'il fût indiqué le dernier, ce point était celui des quatre qui tenait le plus au cœur du souverain pontife. Frédéric n'avait pas été régulièrement cité : le pape s'était borné à le sommer, dans ses sermons publics, de comparaître devant le concile, en personne ou par ses envoyés[2]. Innocent IV affectait de ne point communiquer avec lui, même pour lui poser les dernières conditions de l'Église ; et c'était en écrivant au patriarche d'Antioche, qu'il savait bien disposé pour l'Empereur, qu'il affirmait encore, la veille de l'ouverture du concile, que si Frédéric consentait à relâcher ses prisonniers et à se dessaisir des terres ecclésiastiques, il obtiendrait sa grâce[3].

Frédéric se tint pour suffisamment assigné : mais, au lieu de venir en personne, ce qui aurait fort embarrassé ses juges et peut-être plus que tous les autres le pape lui-même, il confia officieusement sa défense à l'archevêque d'Antioche, qu'il vit à son passage à Parme, à son ami fidèle, l'archevêque de Palerme, et il se fit représenter officiellement par Thaddée de Sessa, son grand justicier, qu'assistaient deux docteurs de Crémone[4]. Thaddée de Sessa était un personnage très-propre, par sa science et par son éloquence, à bien défendre la cause de son maître ; mais sa présence impliquait, de la part de l'Empereur, une reconnaissance formelle de la compétence du tribunal. C'était une faute : dans la situation où se trouvait Frédéric, il fallait faire défaut, nier au concile le droit de le juger, ou braver le procès en personne et peser de tout

[1] *Innocentii IV epist.*, *Acta conciliorum*, t. VII, p. 377.
[2] Matth. Paris, p. 636. — *Innocentii IV epist.*, loc. cit.
[3] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1245, art. 2.
[4] *Frederici II imp. vita Pandulfi Collenutii*, *Petri de Vineis ep.*, t. II.

le poids de la puissance et de la majesté impériale sur les délibérations de ses juges.

Le lundi 26 juin, Innocent IV tint une première séance, ou plutôt une congrégation préparatoire, dans le réfectoire du couvent de Saint-Just. Cent quarante évêques ou archevêques étaient présents. L'orient de l'Europe, désolé par les Tartares, n'avait pas envoyé de représentants; peu de prélats étaient venus de l'Allemagne, où la querelle du pape et de l'Empereur divisait plus qu'ailleurs l'opinion. Mais on remarquait les patriarches de Constantinople et d'Antioche, et un évêque de la Terre sainte, Waléran, évêque de Béryte (Baïrout). Ce dernier apportait aux prélats de l'Occident une lettre lamentable, dans laquelle leurs frères de Syrie leur exposaient les terribles malheurs qui venaient de frapper les chrétiens d'outre-mer : Jérusalem était de nouveau perdue, et sans une prompte assistance de l'Europe, la croix était menacée de disparaître à jamais des rivages de la Palestine. L'empereur de Constantinople, toujours errant à la recherche de nouveaux secours, les comtes de Toulouse et de Provence, étaient venus en personne. Les rois de France et d'Angleterre avaient envoyé des ambassadeurs. Dans cette réunion, les cardinaux se distinguaient pour la première fois par la barrette rouge, qu'ils portaient comme un signe de leur dévouement à l'Église, dévouement qui allait jusqu'au sacrifice de leur sang.

La séance commença par un discours du patriarche de Constantinople sur les tristes extrémités où se trouvait réduite son Église, resserrée chaque jour davantage par le schisme grec, qui, de trente suffragants qu'elle comptait naguère, lui en laissait à peine trois. Le patriarche demandait, lui aussi, un prompt secours. Le pape garda le silence. Un prélat anglais parla en faveur de la canonisation de l'archevêque Edmond de Cantorbéry, que réclamait vivement l'Église d'Angleterre. Le pape renvoya l'affaire à un

autre temps. Enfin, Thaddée de Sessa se leva, au milieu d'un silence solennel, d'une attention profonde. Le ministre de l'Empereur se plaça habilement sur le terrain naturellement préparé devant lui par le discours du patriarche de Constantinople et par les préoccupations de tout le monde chrétien : le patriarche de Constantinople venait de peindre les misères de l'empire latin d'Orient, les Tartares menaçaient l'Europe d'une formidable invasion, tous les cœurs frémissaient des malheurs de la Terre sainte, et des témoins, des victimes de ces malheurs paraissaient en suppliants devant le concile. Quel était le remède unique à tous ces maux? la réconciliation de l'Empereur avec l'Église. Thaddée déclarait, au nom de son maître, que l'Empereur était prêt, si l'Église lui accordait la paix, à consacrer toutes ses forces au salut de la chrétienté : il soumettrait au saint-siége de Rome l'empire grec; il marcherait en personne contre les Tartares, à la tête de tous les princes catholiques; il rétablirait en Palestine la domination du Christ; enfin il donnerait satisfaction à l'Église, au sujet de tous les griefs particuliers qu'elle pouvait avoir contre lui.

Ces promesses étaient trop magnifiques et trop vagues, pour inspirer quelque confiance au pape. « Et quel est, « dit Innocent, celui qui se porterait aujourd'hui caution « et fidéjusseur pour lui, afin de le forcer lorsqu'il se « rétracterait? — Les rois de France et d'Angleterre « seront ses garants, répondit hardiment Thaddée. — « Non pas, s'écria le pape; nous ne le voulons nullement. « Comme il violerait encore ses promesses, nous serions « forcé de sévir contre ces deux souverains; et alors l'É- « glise aurait pour ennemis trois princes qui, en puissance « séculière; n'ont pas leurs supérieurs, ni même leurs « égaux[1]. » Thaddée ne répliqua pas, et la séance se termina par la lecture de la lettre des évêques d'Orient, ap-

[1] Matth. Paris, p. 643-644.

portée par l'évêque de Béryte, lecture qui fit couler les larmes de toute l'assemblée[1].

Le concile s'ouvrit réellement deux jours après, le mercredi 28 juin, dans la cathédrale de Saint-Jean, avec les formes les plus solennelles. Le pape et les évêques avaient revêtu leurs ornements pontificaux, les autres ecclésiastiques, les habits de chœur. Après les prières consacrées, Innocent IV exposa dans un discours animé les divers objets dont le concile avait à s'occuper. Il avait pris pour texte ces paroles de Jérémie : « O vous tous qui pas« sez par le chemin, faites attention, et voyez s'il est une « douleur comparable à ma douleur[2]. » Il récapitula les maux qui affligeaient l'Église; il les compara aux cinq plaies de Jésus-Christ sur la croix : à savoir, le dérèglement des prélats et de leurs peuples, cause du progrès des hérésies, les malheurs de la Terre sainte, les menaces des Tartares, le schisme grec, le prince enfin, l'Empereur, « qui loin d'être le premier intendant des séculiers, le protecteur de l'Église, comme son devoir l'y obligeait, était devenu un ennemi domestique, l'adversaire actif et puissant du Christ, le persécuteur public des ministres de Dieu[3]. » Et le pape dominé par son émotion, ne pouvant retenir ses larmes, fut interrompu par ses sanglots. Il reprit avec plus de force; il accumula contre Frédéric les récriminations amères : il accusa sa foi, entachée par l'hérésie, par le sacrilége, perdue dans ses rapports avec les princes infidèles, avec ses satellites maures de Nocera, avec ses concubines musulmanes; il lui reprocha les nombreux parjures dont il s'était rendu coupable, en violant les promesses qu'il avait à tant de reprises faites au saint-siége. Ces virulentes accusations, lancées avec tout le feu de la passion, impressionnaient fortement l'as-

[1] Voy. le détail des faits relatés dans cette lettre, plus loin, p. 459.
[2] *O vos omnes, qui transitis per viam, attendite, et videte si est dolor sicut dolor meus.* — Jer. *Lamentationes*, c. I, v. 12.
[3] Matth. Paris, p. 644.

semblée. Thaddée essaya de répondre; le pape répliqua. Il était évident que les esprits se disposaient mal pour Frédéric.

A la seconde session, huit jours après la première, le mercredi 5 juillet, la majorité du concile parut se prononcer de plus en plus contre l'Empereur. Le temps avait été mis à profit; des lettres de Frédéric avaient été produites, et ce prétendu projet qu'il y mettait en avant, de réformer le clergé, de le réduire à la pauvreté et à la simplicité de l'Église primitive, avait fait beaucoup d'impression sur les prélats. Aussi le pape put-il abandonner le rôle d'accusateur, qui convenait peu à son caractère de souverain pontife et de juge suprême; d'autres s'en chargèrent et le remplirent avec une extrême violence; ils insistèrent particulièrement sur les actes barbares qui avaient signalé l'arrestation des prélats sur mer et leur captivité. Thaddée sentait le danger devenir pressant; il craignait que la déposition ne fût prononcée d'un moment à l'autre. Pour gagner du temps et sauver sa responsabilité, il demanda qu'on lui accordât un délai, afin qu'il pût communiquer avec l'Empereur et le supplier de veni lui-même s'expliquer devant le concile, ou tout au moins recevoir des pouvoirs plus étendus. « S'il venait ici, « s'écria le pape, je me retirerais aussitôt : je ne me sens « ni disposé ni prêt à souffrir le martyre ou la captivité [1]. » Mais les représentants des rois de France et d'Angleterre intervinrent; douze jours furent donnés à l'Empereur, qui était à Turin, pour se présenter devant le concile.

Thaddée, en obtenant ce répit, croyait avoir gagné quelque chose : il ne rendait la condamnation de son maître que plus certaine. Frédéric, ainsi qu'il aurait dû s'y attendre, refusa de venir. Il regarda comme indigne de sa qua-

[1] Matth. Paris, p. 645.

lité de comparaître devant une assemblée où ses ennemis dominaient et de leur donner le spectacle d'un empereur recevant en face l'arrêt qui le condamnait. Il envoya seulement à l'aide de Thaddée l'évêque de Freisingen, le grand maître de l'ordre Teutonique et Pierre des Vignes, son chancelier. Le refus de comparaître fut tourné contre lui; on s'écria que c'était là un aveu de culpabilité, ou tout au moins une marque de mépris pour l'autorité du concile. Ceux des prélats qui tenaient encore pour lui, l'abandonnèrent presque tous; ses adversaires redoublèrent d'ardeur; ils formaient maintenant une majorité telle, qu'il n'était plus permis de conserver le moindre doute sur l'issue du procès. Aussi, le pape, sûr désormais d'atteindre son but et pressé d'en finir, ne voulut-il pas dépasser d'un jour celui qu'il avait fixé à l'Empereur et qui devait clore les débats.

Le lundi 17 juillet, le concile se rassembla pour sa troisième et dernière session. Avant de prononcer la sentence préparée contre Frédéric, Innocent IV occupa l'assemblée de divers objets, les uns intéressant la cour romaine ou des Églises particulières, les autres rentrant dans le programme des délibérations du concile. Il débuta par présenter à la signature des évêques une série d'actes, contenant, affirmait-il, la copie exacte de tous les priviléges, concessions, hommages, qui obligeaient divers souverains à l'égard du saint-siége. Les originaux n'étaient point produits. En tête de ces actes figuraient les soumissions de Jean-sans-Terre, pour l'Angleterre, et de Pierre II, pour l'Aragon. Il y eut de l'étonnement et quelque résistance, en présence de cette singulière exigence du pape. Les évêques anglais en particulier, qui avaient, comme toute leur nation, l'aversion du joug romain, essayèrent de reculer. Ils étaient sous les yeux d'une députation de la noblesse et du clergé anglais, chargée précisément de demander au concile l'annulation de la soumission de Jean-

sans-Terre, soumission qu'il n'avait pas été habile à consentir seul et sans l'aveu de ses barons[1]. Les évêques anglais ne cédèrent que plus tard et sur un ordre absolu du pape[2]; les autres Pères du concile n'osèrent différer leur signature. Innocent IV, armé de ces copies et de ces signatures, rendit un décret qui ordonnait que les copies auraient la même valeur que les originaux. On ne pouvait imaginer un procédé plus simple et plus sûr.

Le concile s'occupa ensuite rapidement des sujets de

[1] Cette députation n'avait pas seulement mission de se plaindre de la vassalité imposée à l'Angleterre et du tribut qui en était la marque. Elle venait supplier le concile d'intervenir pour soulager l'Angleterre épuisée par les bénéficiers italiens de la cour romaine. Ceux-ci, par l'entremise des légats, qui disposaient en leur faveur des titres les plus avantageux de l'Église d'Angleterre, avaient fait de ce pays une véritable ferme. où ils se gardaient bien de venir jamais exercer la moindre fonction, mais d'où ils tiraient chaque année des sommes énormes, supérieures, dit-on, au revenu de la couronne elle-même. Matthieu Paris parle de soixante mille marcs, de quinze à seize millions de notre monnaie ; ce serait effrayant et il y a certainement exagération. Le moine anglais se laisse aisément entraîner à grossir les objets, lorsqu'il parle de la cour romaine et de ses exigences pécuniaires. Les récits passionnés, les expressions mordantes du religieux chroniqueur, montrent assez que les questions d'argent tenaient au moins autant de place dans les préoccupations des hommes et même des ecclésiastiques, au moyen âge, que de notre temps. Il faut citer de lui, à propos du concile de Lyon et des présents intéressés que certains prélats y firent au pape, le passage suivant, dont il est prudent de lui laisser toute la responsabilité : « Une foule de prélats opulents offrirent au pape des présents d'une valeur inestimable. L'abbé de Cluny donna une si grande quantité d'argent, qu'il mérita d'être promu par le pape à la dignité d'évêque de Langres. Il donna alors sur-le-champ, au seigneur pape, quatre-vingts palefrois fort élégants, très-bien harnachés, et à chacun des cardinaux un palefroi excellent et un cheval de bât de premier choix. Or, les cardinaux étaient au nombre de douze environ. L'abbé de Cîteaux, pour ne pas rester en arrière, présenta, avec une dévotion filiale, à son père le seigneur pape, affligé et indigent, des dons qui ne le cédaient en rien à ceux de l'abbé de Cluny. L'archevêque de Rouen, qui en cette occasion contracta de fortes dettes en son nom et au nom de son Église, contribua beaucoup à augmenter les trésors du pape. A cette nouvelle, l'abbé de Saint-Denis tira de son Église ou lui extorqua plusieurs milliers de livres, qu'il offrit en pur don au pape : ce qui lui valut d'être promu à l'archevêché de Rouen, grâce aux démarches efficaces de son prédécesseur, qui était devenu cardinal. Mais, lorsque le roi de France, économe particulier et patron spécial de l'Église de Saint-Denis, eut appris cela, il força ledit abbé, qu'il accusa d'ambition, d'aller mendier ailleurs cet argent. » — Matth. Paris, p. 641.

[2] Matth. Paris, p. 660.

délibération indiqués dans les lettres de convocation. Il fut décidé que les bénéficiers qui ne résideraient pas au moins six mois par an, donneraient, pendant trois ans, la moitié de leurs revenus pour le secours de l'empire grec; les autres, un tiers; le pape promettait de consacrer au même objet le dixième de ses revenus. On n'arrêta rien de positif contre les Tartares; on se borna à exhorter l'Europe orientale à la résistance et à lui promettre des secours. Quant à la Terre sainte, on ordonna que la croisade serait prêchée dans toute la chrétienté; que le clergé contribuerait de ses deniers, en abandonnant pendant trois ans le vingtième des provenances ecclésiastiques, le pape et les cardinaux s'engageant pour le dixième; que les croisés seraient exempts de collectes, de tailles et autres charges, leurs biens placés jusqu'à leur retour sous la protection spéciale de l'Église, les intérêts de leurs dettes annulés; que l'excommunication serait encourue *ipso facto* par les croisés qui n'accompliraient pas leur vœux, par les personnes qui commerceraient avec les infidèles et leur fourniraient les matières propres à la confection des engins de guerre et à la construction des navires, par celles qui prendraient part, soit à une guerre entre chrétiens, de là en quatre ans, soit à un tournoi, de là en trois ans, afin que le sang chrétien, réclamé par le service de Jésus-Christ, ne fût pas versé pour des causes profanes. Le concile invita la noblesse à réformer son luxe, dans la table et dans les vêtements; il recommanda à tous les fidèles de pratiquer les bonnes œuvres et la pénitence; et pour attirer sur les armes chrétiennes la protection de la Sainte Vierge, il institua la fête de l'Octave de la Nativité. Enfin, il régla divers points de procédure et de droit ecclésiastique[1].

Le moment était venu de prononcer sur le sort de l'Empereur. Thaddée de Sessa entreprit une nouvelle défense

[1] Matth. Paris, p. 652, 653.— *Acta conciliorum*, t. VII, p. 386 et suiv.

de la cause de son maître ; mais il s'aperçut bientôt que ses paroles s'adressaient en vain à des oreilles prévenues, à des juges décidés à condamner. S'arrêtant alors, il formula un appel au prochain concile général, en ajoutant que celui-ci, où tous les prélats et tous les princes n'étaient pas présents ou représentés, n'avait pas le caractère d'un concile œcuménique. « Le concile qui siége ici, « répondit le pape, est suffisant. Si quelques-uns de ceux « qui devraient y assister sont absents, c'est que les piéges « tendus par ton maître les ont empêchés de venir [1]. » Les députés de la noblesse et du clergé anglais voulurent venir au secours de Thaddée, en opérant une diversion. Ils craignaient aussi que le concile venant à se séparer aussitôt après la condamnation de Frédéric, ils ne pussent faire entendre les plaintes dont ils étaient chargés. Précédemment déjà, ils avaient fait des réserves en faveur des enfants de l'Empereur, dont l'un était né de la princesse Isabelle d'Angleterre, sœur de leur roi. Le pape les écouta d'abord en silence; mais, comme leur orateur, après avoir insisté sur les exactions commises en Angleterre par les légats, eut donné lecture d'une lettre rédigée au nom du parlement de la nation, par laquelle l'assemblée générale du royaume d'Angleterre protestait contre le tribut concédé sans droit par Jean-sans-Terre au saint-siége et déclarait qu'elle entendait désormais s'en affranchir, Innocent IV répondit vaguement qu'une affaire aussi grave réclamait un mûr examen et qu'elle serait approfondie plus tard. Et tout de suite il commença le discours qui devait servir de préambule à la sentence qu'il allait proposer.

Il s'attacha à faire ressortir les complaisances, les ménagements dont l'Église avait toujours usé à l'égard de Frédéric, l'affection que lui-même, Innocent, avait témoi-

[1] Matth. Paris, p. 639, 646. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 399.

gnée à ce prince, l'ingratitude, les outrages, les parjures dont tant de bienveillance avait été payée. Il reprit et résuma la longue histoire des démêlés de l'Église avec l'Empereur. Il s'exprimait sur un ton de modération tel, que plusieurs y furent trompés et commençaient à croire que Frédéric avait gagné sa cause. Mais la sentence de déposition suivit immédiatement cet exorde, qui ne respirait que la douceur et la charité; elle éclata comme la foudre au milieu d'un jour serein.

Cette sentence s'étendait aussi loin que possible. Frédéric n'était pas seulement rejeté du sein de l'Église, il était dépouillé de tous les droits souverains qu'il avait reçus de ses ancêtres, ou qu'il tenait de l'élection impériale. Les sujets de son royaume héréditaire de Sicile, comme ceux de l'Empire, étaient déliés de leurs serments de fidélité, déclarés ses complices et excommuniés s'ils lui gardaient obéissance. Quiconque désormais, dans le monde chrétien, le reconnaîtrait en qualité de roi ou d'Empereur, ferait alliance ou amitié avec lui, tomberait par le fait sous le coup de l'excommunication. Les princes électeurs de l'Empire étaient invités à procéder à une nouvelle élection. Le pape se réservait, à titre de suzerain, de disposer du royaume de Sicile. Innocent IV, après l'énoncé de cet arrêt terrible, entonna le *Te Deum*. Les membres du concile se retirèrent ensuite pour délibérer; cette délibération n'était que de pure forme; d'avance ils avaient donné leur approbation. Ils rentrèrent en séance, tenant à la main des cierges allumés : tout d'une voix, ils prononcèrent la condamnation de l'Empereur, telle que le pape l'avait dictée. Ils le déclarèrent anathème, et, renversant et éteignant leurs cierges, ils appelèrent sur sa tête les malédictions et les vengeances de Dieu. Les assistants étaient en proie à la plus vive émotion. « Ce « jour, s'écria Thaddée, est un jour de colère, de malheur « et de misère!... Les hérétiques peuvent se réjouir main-

« tenant, les ennemis de la Terre sainte triompher et les « Tartares dominer sur le monde ! — J'ai fait mon devoir, « dit le pape ; que Dieu poursuive et achève, selon sa vo- « lonté. » Et le concile se sépara [1].

C'était là frapper un grand coup. Restait à savoir si le pape avait bien mesuré l'étendue du pouvoir pontifical dans son siècle, et si l'opinion, cette force exécutive de son arrêt, allait répondre à son appel. Rien n'est plus auguste qu'un arrêt de la justice, lorsqu'il applique une loi consentie par tous ; c'est chose vaine, dangereuse pour le juge, destructive de son autorité, lorsque cet arrêt n'aboutit qu'à constater l'impuissance du juge à se faire obéir. L'Empereur, cela était bien évident, ne se soumettrait à la sentence du concile de Lyon, que contraint par la force des armes ; cette force, le pape ne la possédait pas. Que serait la sentence, si, ni les sujets de Frédéric, ni les rois de France et d'Angleterre et les autres princes

[1] Matth. Paris, p. 641-658. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 378 et suiv. — Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1245. — Guill. de Nangis, p. 346-352. — Ibid., *Chronicon*, p. 550, C. — Vinc. de Beauvais, *E speculo hist.*, p. 74, H. *Chron.* de Baudoin d'Avesnes, p. 165, H. *Historiens de France*, t. XXI. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXII. — Tillemont, t. III. p. 70-86 ; t. VI, p. 234-237, notes. — Dumont, *Corps univ. dipl.*, t. Ier, 1re partie, p. 190.

*Formula depositionis Frederici II imperatoris :* « *Nos itaque super præ-* « *missis et quampluribus aliis ejus nefandis excessibus, cum fratribus* « *nostris et sancto Concilio deliberatione præhabita diligenti (cum Jesu* « *Christi vices, licet immeriti, teneamus in terris, nobisque in beati Petri* « *personam sic dictum :* QUODCUNQUE LIGAVERIS SUPER TERRAM, LIGATUM ERIT IN « COELIS) *memoratum principem, qui se Imperio et regnis, omnique honore* « *et dignitate reddidit tam indignum : quique propter suas iniquitates adeo* « *ne regnet vel imperet est abjectus : suis ligatum peccatis et abjectum, om-* « *nique honore ac dignitate privatum à Domino ostendimus, denunciamus* « *et nihilhominus sententiando privamus : omnes qui ei juramento fidelita-* « *tis tenentur astricti, a juramento hujusmodi perpetuo absolventes ; auctori-* « *tate apostolica firmiter inhibendo, ne quisquam de cætero sibi, tanquam* « *Imperatori vel Regi pareat, vel intendat : decernendo, quoslibet, qui ei* « *deinceps velut Imperatori vel Regi, consilium vel auxilium præstiterint,* « *seu favorem, ipso facto excommunicationis sententiæ subjacere. Illi autem* « *ad quos in eodem Imperio Imperatoris spectat electio, eligant libere suc-* « *cessorem. De præfato Siciliæ regno providere curabimus, cum eorumdem* « *fratrum nostrorum consilio, sicuti viderimus expedire. — Data Lugduni,* « *16 calend. Augusti, pontificatus nostri anno tertio.* » — *Petri de Vineis epist.*, lib. I. p. 61. — *Acta conciliorum*, t. VII, p. 381-386.

chrétiens, n'en voulaient tenir compte? Le temps de Grégoire VII était loin; et bien que la théorie du pouvoir omnipotent d'un concile général subsistât encore, il fallait, pour qu'elle fût appliquée, que l'exécution en fût approuvée par le sentiment public.

Lorsque Frédéric apprit, à Turin, la condamnation prononcée contre lui, il éprouva une violente colère. Il semblait n'avoir pas imaginé que ses ennemis osassent aller jusqu'à le déposer. Il jeta des regards furieux sur ceux qui l'entouraient, comme pour combattre par la terreur l'effet que cette nouvelle pouvait produire sur leur esprit. « Le pape m'a voulu priver de ma couronne, s'écria-t-il; « d'où lui vient tant d'audace? » Saisissant une couronne qui faisait partie de son trésor de voyage et la plaçant sur sa tête, il ajouta : « Je ne la perdrai pas, soit par les « attaques du pape, soit par celles d'un concile, sans de « sanglants combats [1]! »

Il fit écrire aux rois de France et d'Angleterre, à tous les princes chrétiens, aux principaux barons, pour protester et se justifier: il leur représentait la grave atteinte que leur autorité recevait en sa personne, par suite de cette prétention du pape de priver un souverain de ses États. « C'est par nous qu'on commence, disait-il, mais tenez « pour certain qu'on finira par les autres rois et les autres « princes. On se glorifie publiquement de n'avoir plus à « craindre de résistance, une fois notre propre puissance « foulée aux pieds [2]. » Il citait l'exemple du roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre, réduit à l'état de vassal du saint-siége, l'exemple du roi d'Aragon, celui du comte de Toulouse, écrasé par l'Église. Il aurait pu montrer aussi le sort misérable du roi de Portugal, Sanche II. Le pape avait reçu des plaintes contre Sanche II; on accusait ce prince de ne pas soutenir avec assez de vigueur les droits et la

[1] Matth. Paris, p. 658.
[2] Matth. Paris, p. 659.

dignité des Églises de son royaume, de ne pas exécuter ses promesses envers le saint-siége; en un mot, on lui reprochait, dans les choses de la foi, « une conduite molle. » Innocent IV, après l'avoir averti sévèrement, sans qu'il s'amendât, venait, le 24 juillet précédent, d'écrire aux Portugais pour leur ordonner de retirer toute obéissance à leur roi; le pape, jusqu'à ce que Sanche eût donné satisfaction à l'Église, confiait, de sa propre autorité, le gouvernement du Portugal à Alphonse, comte de Boulogne, frère de Sanche, qui avait été le principal instigateur des plaintes portées contre le roi. Les choses se passèrent comme l'avait ordonné le pape: après une courte lutte, Sanche II dut se retirer en Castille, où il mourut treize ans plus tard, sans être parvenu à se faire rétablir [1]. « La « justice de notre cause, ajoutait Frédéric, est la justice « de la vôtre; notre intérêt dans cette circonstance, est « le vôtre et celui de vos héritiers [2]. »

Puis il revenait sur les accusations passionnées que, dès l'année 1228 [3], il faisait entendre contre l'avarice et l'ambition de l'Église romaine, sur la nécessité de la ramener aux principes de la pauvreté et de la simplicité, que son divin fondateur lui avait donnés pour exemple et pour base. « Les fils mêmes de nos sujets, faisait-il encore « écrire, oubliant la condition de leurs pères, ne daignent « témoigner aucun respect, ni envers leur empereur, « ni envers leur roi, dès qu'ils ont été transformés en « pères apostoliques... Nous tous, souverains dans nos « royaumes, n'avons-nous pas tout à redouter de l'audace « d'un tel potentat? Il s'efforce de nous précipiter du « trône : nous ne sommes pas les premiers, nous ne « serons pas les derniers... Comment pouvez-vous vous « montrer soumis à ces hypocrites de sainteté, dont l'avi-

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1245, art. 5-10, 67-74.
[2] *Petri de Vineis epist.*, t. Ier, l. I c. III, p. 91.
[3] Matth. Paris, p. 335.

« dité espère que le Jourdain tout entier coulera dans « leurs bouches?... Ces prétendus pauvres du Christ, « engraissés par vos dîmes et par vos aumônes, quels « services vous rendent-ils en récompense? A quelle « marque de reconnaissance se prétendent-ils au moins « tenus? Plus vous étendez la main avec largesse, plus ils « saisissent avidement, non pas seulement la main, mais « le bras jusqu'au coude... Ne pensez pas, nous vous en « prions, que la sentence papale portée contre nous ait « abaissé en aucune façon la majesté de notre grandeur; « car nous avons la pureté de notre conscience, c'est-à-« dire Dieu pour nous. Nous pouvons le prendre à té-« moin que toujours l'intention de notre volonté fut de « faire en sorte que les clercs de tous les ordres, et « surtout les principaux, persévérassent jusqu'à la fin « dans la voie où avait marché l'Église primitive, menant « une vie apostolique, imitant l'humilité du Seigneur. En « effet, de tels clercs avaient coutume de contempler les « anges, de briller par des miracles, de guérir les ma-« lades, de ressusciter les morts et de subjuguer les prin-« ces par la sainteté et non par les armes. Mais ceux-ci, « livrés au monde, enivrés par les délices, placent le Sei-« gneur après tout le reste. Chez eux toute religion est « étouffée par l'affluence des richesses. Aussi, enlever à « de telles gens des biens nuisibles, dont ils sont chargés « pour leur damnation, est une œuvre de charité. C'est « pourquoi vous et tous les princes avec nous, vous « devez donner tous vos soins à ce que ces hommes, dé-« posant leur superflu, servent Dieu désormais en se con-« tentant de peu[1]. »

Ce grand zèle pour la réforme de l'Église ne prouvait que la colère et les rancunes de l'Empereur. Le roi de France, le roi d'Angleterre lui-même, malgré les justes griefs que Frédéric pouvait avoir contre la cour romaine,

[1] Matth. Paris, p. 659. — *Petri de Vineis epist.*, l. I, c. II, p. 80.

ne pouvaient croire un moment qu'il fût sincère; tandis que le clergé ne manqua pas d'applaudir à l'arrêt du concile, qui frappait un ennemi si déclaré de ses droits et de ses priviléges. Frédéric était donc doublement mal inspiré, lorsqu'il publiait ces déclamations menaçantes; mais il se plaçait sur le terrain des vrais principes, quand, dans des lettres postérieures, il disait avec autant de raison que de modération : « Nous reconnaissons bien « haut, comme nous le commande notre respect pour la « foi catholique, que le Seigneur a conféré au pontife du « sacro-saint siége romain une puissance illimitée dans « les choses spirituelles, quelque grand pécheur que ce « pontife puisse être ( ce qu'à Dieu ne plaise ! ) ; de façon « que ce qu'il aura lié sur la terre soit lié dans les cieux, « et que ce qu'il aura délié soit délié. Mais on ne lit nulle « part qu'aucune loi divine ou humaine lui ait jamais « concédé le droit de transférer l'Empire à son gré et de « juger que les rois et les princes devront être punis « temporellement par la privation de leurs royaumes. « Car, bien que, selon le droit et selon la coutume de nos « ancêtres, notre consécration lui appartienne, il ne lui « appartient pas plus de nous priver ou de nous écarter « de l'Empire, qu'un tel droit n'appartient à tous les autres « prélats des royaumes, qui sont chargés de consacrer et « d'oindre leurs rois. Nous n'avons pas de supérieur en « ce monde; il n'y a donc pas d'homme qui puisse nous « punir temporellement; il n'y a que Dieu. Quant aux « peines spirituelles, ce n'est pas seulement le souverain « pontife, que nous proclamons notre père et notre maître « dans les choses spirituelles, qui peut nous les infliger; « mais nous les recevons avec respect du premier prêtre « venu et nous les subissons pieusement [1]. »

Le roi de France, pas plus que les autres princes, ne consentit à suivre l'Empereur dans la voie injuste et pé-

[1] Matth. Paris, p. 680. — *Petri de Vineis epist.*, l. I, c. III, p. 85, 90.

rilleuse d'une guerre contre le clergé. Mais le roi n'accepta pas davantage l'arrêt du concile de Lyon, comme une sentence définitive et irrévocable. Malgré la peine de l'excommunication portée contre ceux qui reconnaîtraient encore Frédéric comme empereur, il ne le tint point pour déposé; il continua d'entretenir avec lui les mêmes rapports de bienveillance et de bon voisinage; il eut recours à lui, lorsqu'il fallut préparer les approvisionnements nécessaires à sa croisade, et jusqu'à son départ pour l'Orient, il ne cessa d'intervenir auprès du pape pour amener un accommodement, que réclamaient les plus chers intérêts de la chrétienté. En dehors même de ce point de vue élevé des exigences de la civilisation et de la morale, qui frappait peu la masse du public, le roi et la société laïque s'étaient émus, pour leurs intérêts privés, de ce coup d'autorité hardi porté par la puissance ecclésiastique et des tendances qu'il trahissait. Le cri d'alarme de Frédéric, en ce qu'il avait de juste et de sensé, avait trouvé de l'écho dans tous les palais, dans tous les châteaux. Nous verrons plus loin, qu'en France, il en résulta une association régulière des barons qu'approuva le roi, formée dans le but de résister aux prétentions excessives du clergé.

## X

MORT DU COMTE DE PROVENCE. — LE COMTE D'ANJOU ÉPOUSE SON HÉRITIÈRE.
ENTREVUE DU ROI ET DU PAPE A CLUNY.

L'attention du roi était portée et sur ces graves démêlés, et, plus particulièrement en ce moment, sur la succession de Provence. La mort inattendue du comte Raimond Bérenger, son beau-père, qui ne laissait pas d'héritier mâle, donnait ouverture à l'importante question de la dévolution de ce comté. Raimond Bérenger avait quatre filles : l'aînée, Marguerite, était reine de France; la seconde, Éléonore, reine d'Angleterre, la troisième, Sancie,

comtesse de Cornouailles, par son mariage avec le comte Richard, frère de Henri III; la quatrième, Béatrix, était à marier. Elles étaient destinées toutes quatre à porter la couronne royale; toutes fort belles et douées de qualités éminentes[1]. Leur père, dans les dispositions qu'il prit au sujet de son héritage, avait été dominé par la double pensée de ne pas démembrer la Provence et de lui laisser son indépendance, en ne permettant pas qu'elle fût absorbée dans un grand État. Dans ce but, par son testament, qu'il fit au mois de juin 1238, il écartait les reines de France et d'Angleterre; il écartait même Sancie, quoiqu'elle ne fût pas encore mariée au comte de Cornouailles; il ne leur laissait que des legs d'argent insignifiants, cent marcs de plus que les dix mille qu'il avait promis en dot, et il instituait pour unique héritière des comtés de Provence et de Forcalquier, ainsi que de tous ses biens territoriaux, Béatrix, sa quatrième fille.

Le comte Raimond Bérenger s'était trouvé avec le comte Toulouse au concile de Lyon. Le comte de Toulouse n'avait pas renoncé au projet de se remarier. Il avait voulu épouser, quatre ans auparavant, Sancie de Provence; il avait abandonné cette idée, pour s'engager avec Marguerite de la Marche, qu'il trouvait un parti plus avantageux; mais les circonstances l'avaient encore fait changer. Marguerite de la Marche, après Taillebourg et Saintes, après le traité de Pons, était un parti qui avait tellement perdu de sa valeur aux yeux du comte de Toulouse, qu'il ne s'en était plus occupé. A Lyon, il se rapprocha de son cousin, le comte de Provence, auquel il avait fait la guerre toute sa vie; il reprit ses desseins sur une de ses filles. Au défaut de Sancie, mariée au comte Richard, il demanda Béatrix. Sans qu'il s'en doutât, c'é-

[1] *Stuporem universo mundo de progenie sua formosa et excellenti, sexus fœminini, inauditum omnibus sæculis dereliquit.* — Matth. Paris, p. 662. — La reine d'Angleterre, Éléonore, renommée pour sa piété, fut canonisée. On la fête le 1er juillet.

tait bien s'adresser. Raimond Bérenger agréa la proposition du comte de Toulouse; ce gendre convenait à ses vues sur l'avenir de ses États.

Les deux comtes entretinrent le pape de leur projet. Innocent IV qui aimait le comte de Toulouse et que le refus du roi de France de le recevoir dans son royaume dégageait naturellement du scrupule de contrarier sa politique, se montra très-disposé à favoriser cette union. Il paraît que l'engagement du comte de Toulouse avec Marguerite de la Marche avait été poussé assez loin pour lier les deux parties; Raimond se trouvait encore une fois empêché. La bienveillance du pape leva cet obstacle : Raimond prouva aisément, qu'en remontant à Louis le Gros, il était du même sang que Marguerite, et la convention matrimoniale fut déclarée nulle. Mais il était écrit que le comte de Toulouse ne réussirait pas à se marier. Au moment où il se voyait sur le point de toucher à la réalisation de ses espérances, le comte de Provence mourut subitement, le 19 août, à son retour à Aix [1].

Le comte de Provence avait pour principal conseiller Romée de Villeneuve, homme habile et profondément dévoué à l'indépendance de son pays [2]. Romée de Villeneuve avait eu sans aucun doute une grande part aux dispositions prises par Raimond Bérenger en faveur de sa dernière fille. Institué régent par le testament du comte avec un collègue, il était chargé d'administrer l'État, jus-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLVII. — Dom Vaissète, l. XXV, c. XCI.

[2] C'est le Romée de la légende, ce pèlerin inconnu qui aborda en Provence, en revenant de Saint-Jacques de Compostelle, devint le ministre du comte, et tripla en peu d'années les revenus de son maître par une sage administration. Des courtisans, jaloux de son mérite et de sa faveur, ou froissés dans leurs intérêts par sa loyale économie, le calomnièrent et obtinrent qu'on lui fît rendre compte des richesses immenses qu'ils l'accusaient d'avoir amassées au préjudice de l'État. Romée se justifia, mais il voulut reprendre le mulet, le bourdon et la besace du pèlerin, ses seuls biens avant d'arriver au pouvoir, et quitta la cour. — Villani, l. VI, c. XCI. — La Fontaine s'est inspiré de ce sujet dans sa fable *Le berger et le roi.*

qu'à ce que Béatrix fût mariée. Les évêques d'Aix, de Riès et de Fréjus devaient, en qualité d'exécuteurs testamentaires, l'assister de leurs conseils ; la veuve de Raimond Bérenger, Béatrix de Savoie, conservait la garde de sa fille. Mais Romée possédait toute sa confiance, et c'était bien lui qui demeurait le maître de fixer le sort de sa patrie, en dirigeant le choix d'un époux pour sa jeune souveraine.

Ce choix présentait de grandes difficultés. Il fallait qu'il convînt aux Provençaux, qu'il assurât leur indépendance, et qu'en même temps il arrêtât les revendications des beaux-frères de Béatrix, ou tout au moins qu'il divisât leurs intérêts. En ce second point résidait le véritable embarras : l'attribution de la Provence à la seule Béatrix devait mécontenter grandement les époux de ses sœurs ; de ce mécontentement pouvait résulter une invasion combinée, à laquelle le pays était incapable de résister, puis un partage et la ruine de la nationalité provençale. Si les beaux-frères de Béatrix agissaient séparément, le roi d'Angleterre était trop loin pour être redoutable, le comte de Cornouailles, son frère, pas assez puissant. Mais le roi de France était tout proche ; il avait épousé l'aînée des princesses provençales ; il pouvait faire valoir de très-justes prétentions sur l'héritage de leur père. C'était donc le roi de France qu'il fallait désarmer avant tout, en mettant son intérêt d'accord avec celui de la Provence. Par ce motif, le choix du comte de Toulouse était impossible : son mariage seul aurait déplu à la cour de France, où l'on comptait sur sa succession tout entière pour le comte de Poitiers et sa femme ; et de plus, le roi n'aurait pas souffert qu'il retrouvât au delà du Rhône la puissance qu'on lui avait enlevée en deçà, lorsqu'il venait tout récemment encore de prouver que l'espérance de détruire les combinaisons du traité de Meaux vivait toujours dans son cœur. Romée ne vit qu'un seul prince dont la position

répondît aux exigences de ses vues politiques : c'était Charles, comte d'Anjou, troisième frère du roi. Le roi ne pouvait voir qu'avec plaisir un si bel établissement assuré à son jeune frère ; il le favoriserait en s'opposant au besoin à toute intervention de la part du roi d'Angleterre. D'un autre côté, le comte d'Anjou, par son rang de naissance dans la famille royale, était assez éloigné du trône, pour que la Provence pût compter sur l'existence indépendante qui lui était si chère.

Le premier soin de Romée de Villeneuve fut d'appeler à Aix une assemblée de la noblesse, du clergé et des représentants des villes de la Provence, et de lui présenter la nouvelle souveraine. L'assemblée reconnut les droits de Béatrix et les sanctionna en lui prêtant serment de fidélité. Puis Romée, d'accord avec son collègue de régence, Albert de Tarascon, d'accord aussi avec la comtesse mère, envoya des messagers secrets porter ses propositions à la cour de France. Jusqu'à ce qu'on fût en mesure de se déclarer ouvertement, il fallait tromper la vigilance du comte de Toulouse, qui pouvait se porter à quelque coup hardi, en s'autorisant de la promesse qu'il avait reçue du feu comte de Provence, se jeter dans le pays avec toutes ses forces, s'emparer de la personne de Béatrix et l'épouser sur-le-champ. Le comte de Toulouse avait un représentant à la cour d'Aix : Bernard Gaucelin, seigneur de Lunel, était chargé de veiller sur ses intérêts, depuis que le mariage avait été arrêté au concile de Lyon et que les deux comtes s'étaient séparés. Romée affecta devant Bernard Gaucelin de se montrer le partisan zélé du comte de Toulouse. Aussitôt que Raimond Bérenger avait été mort, il avait recommandé à Gaucelin de presser l'arrivée du comte Raimond, et en même temps il lui disait en confidence, comme un bon conseil à transmettre à Toulouse, que le meilleur moyen de réussir, c'était que Raimond vînt sans suite militaire, de peur que ses ennemis ne pris-

sent l'éveil et que les gens du pays ne vissent de mauvais œil un prétendant qui se présentait les armes à la main. Raimond, persuadé par les dépêches de Bernard Gaucelin, que cet avis lui venait d'un homme dévoué, partit aussitôt pour Aix sans se faire accompagner. A Aix, le rusé provençal se chargea de l'amuser par de belles paroles, d'accumuler les conférences, les délais et les difficultés, de façon que les jours, les semaines se succédèrent sans que rien se conclût. Le pape, de son côté, porté à la prudence par l'importance extrême que prenait ce mariage, et sollicité par les cours de France et d'Angleterre, n'expédia pas les dispenses qu'il avait promises [1].

Le roi et sa mère avaient accueilli avec une grande satisfaction les ouvertures de Romée de Villeneuve; mais ils se bornèrent, pour le moment, à faire prier le pape de ne point se prêter aux projets du comte de Toulouse. Le roi devait se rencontrer avec Innocent IV, à l'abbaye de Cluny. C'est là qu'il se réservait de se décider, après avoir conféré avec le souverain pontife. Il avait à entretenir le pape de plusieurs objets considérables, de sa croisade d'abord, qu'il ne pouvait entreprendre qu'après s'être assuré qu'aucune complication de la politique européenne ne viendrait en accroître les difficultés. Il avait à s'entendre avec Innocent IV sur la contribution pécuniaire à fournir par le clergé, sur une garantie de la part de l'Église contre toute attaque du roi d'Angleterre, tant que durerait l'absence du roi, sur le mariage du comte d'Anjou avec Béatrix de Provence et sur ses suites; il voulait enfin tenter personnellement d'amener une réconciliation entre l'Empereur et le saint-siége. Le pape, invité à s'avancer en France jusqu'à Cluny, attendit environ quinze jours l'arrivée du roi dans cette abbaye. A la fin de novembre, le roi le rejoignit, accompagné de sa mère, de sa

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLVII. — Dom Vaissète, l. XXV, c. XCI, XCII.



sœur Isabelle, de ses trois frères, du duc de Bourgogne et d'un grand nombre de hauts barons. Il avait cru devoir se montrer, en cette circonstance, avec un certain appareil militaire et féodal : on peut supposer que le but réel de ce déploiement de forces était en Provence, plutôt qu'à Cluny. « On aurait dit une armée ordonnée pour bataille. Devant allaient cent sergents bien montés et équipés, les arbalètes aux mains ; et cent autres les suivaient revêtus du haubert, les heaumes en tête et les boucliers pendus à leurs cous. Après ces deux cents, venaient devant le roi cent autres, armés de toutes armes, les glaives au poing, forts et reluisants ; et le roi venait après en la quatrième troupe, environné de grande multitude de chevaliers armés, et entra ainsi en l'abbaye de Cluny [1]. » Le monastère donnait déjà l'hospitalité au pape, à douze cardinaux, aux patriarches d'Antioche et de Constantinople, à dix-huit évêques, à Baudouin, empereur de Constantinople, à un infant d'Aragon, à un infant de Castille, à une suite infinie de serviteurs ; mais, telle était la grandeur de Cluny, que tout ce monde put se loger commodément dans son enceinte, sans que les religieux fussent obligés de céder la moindre partie des lieux appropriés à leur usage ordinaire [2].

Le roi demeura sept jours à Cluny. La reine Blanche fut seule admise aux conférences du pape et du roi. Le roi obtint toute satisfaction d'Innocent IV, en ce qui concernait la croisade, l'Angleterre et le mariage provençal ; il ne put ébranler ses résolutions contre l'Empereur.

[1] Guill. de Nangis, p. 353, D.

[2] Pierre le Vénérable et saint Bernard avaient inutilement tenté de mettre des bornes au luxe excessif des abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, surtout dans leurs bâtiments. Il aurait fallu pouvoir arrêter l'essor de leurs immenses richesses, qui croissaient sans cesse. — Les hôtes de Cluny furent magnifiquement traités à des tables somptueuses. Pour couvrir l'abbé de ses dépenses, le pape l'autorisa à lever une décime sur les maisons de l'ordre. Matthieu Paris remarque que l'abbé était également autorisé à prélever sur le produit de la décime 3000 marcs (plus de 780,000 francs de notre monnaie), pour les offrir au pape lui-même.

Frédéric avait envoyé en France son chancelier, Pierre des Vignes, et l'un des docteurs qui avaient accompagné Thaddée de Sessa au concile de Lyon, le clerc Gauthier d'Ocre, avec de nouvelles lettres adressées au roi et aux sujets du royaume. « Le présent souverain pontife et « quelques-uns de ses prédécesseurs, disait-il, nous ont « donné de justes sujets de plaintes, à nous et à d'autres « rois, princes ou nobles, qui possédons des royaumes, « des principautés, des droits quelconques, ou honori- « fiques ou de juridiction, en s'attribuant, malgré Dieu « et la justice, le pouvoir d'instituer et de destituer, « de priver de leurs États les empereurs, les rois et tous « les seigneurs; ils exercent réellement contre eux l'au- « torité temporelle; ils absolvent les vassaux du serment « de fidélité, pourvu qu'il y ait seulement une sentence « d'excommunication prononcée contre les seigneurs. De « plus, s'il naît une contestation entre seigneurs et vas- « saux, ou entre deux seigneurs voisins, les souverains « pontifes, à la réquisition d'une seule des parties, inter- « posent leur médiation[1], voulant obliger l'autre à com- « promettre entre leurs mains, malgré elle, ou bien ils « prennent le parti de l'une pour forcer l'autre à faire la « paix. De même, au préjudice de la juridiction séculière, « sur la demande des clercs ou des laïques, ils retiennent

[1] En vertu de la fameuse loi de Théodose, dont on a contesté l'authenticité, mais que confirma Charlemagne et qui était passée dans le Décret de Gratien : « *Ut quicunque litem habens, sive petitor fuerit, vel in initio litis, vel decursis temporum curriculis, sive cum negotium peroratur, sive cum jam cœperit promi sententia, si judicium elegerit sacrosanctæ sedis antistitis, illico sine aliqua dubitatione, etiamsi pars altera refragatur, ad episcoporum judicium cum sermone litigantium dirigatur : et omnes causæ, quæ prætorio, et etiam civili jure tractantur, episcoporum terminare sententiis, perpetuæ robur obtineant firmitatis : et negotium quod judicio ipsorum deciditur, nequaquam ulterius ab aliquo retractetur.* » C'était précisément contre cette prétention du clergé, qui tendait à absorber toutes les justices, que le parlement de Saint-Denis avait protesté en septembre 1235, et que les barons français allaient bientôt organiser une ligue. L'Empereur choisissait habilement son terrain, et cette partie de ses lettres devait être très-bien accueillie en France.

« et renvoient au tribunal ecclésiastique la connaissance « des causes temporelles de toute nature. C'est pour « démontrer cette injustice par des preuves évidentes et « pour arriver d'un commun accord à y remédier, que « nous envoyons maître Pierre des Vignes, juge à notre « cour suprême, et le clerc Gauthier d'Ocre, nos amés et « féaux, à Louis illustre roi des Français, notre très-cher « ami : le priant affectueusement, au nom de la sûreté et « de la conservation de nos droits, de ceux de l'Empire, « de ceux des autres rois et princes et de tous les seigneurs, « d'assembler en sa présence les pairs laïques et les « autres nobles de son royaume, pour écouter nos raisons « sur ce sujet. Au reste, s'il ne veut pas se charger de « cette affaire, comme nous, qui par la volonté de Dieu « gouvernons l'Empire Romain, les royaumes de Jérusalem « et de Sicile, nous ne voulons pas tolérer de nos jours « une si énorme injustice, une si illégale usurpation, « nous prions instamment le roi qu'il nous laisse défen- « dre vigoureusement notre cause, qui est la sienne et « celle des autres princes, sans s'opposer à nous, ni per- « mettre que ses sujets, laïques ou clercs, s'y opposent, ni « souffrir que de son royaume il vienne au souverain pon- « tife ou à ses successeurs aucune aide, qu'ils y trouvent « aucun refuge, durant la présente contestation. Mais, « si le roi, avec les pairs et les nobles de son royaume, « ainsi qu'il convient à un si grand roi et à son royaume, « juge à propos de s'interposer, et voit la possibilité d'a- « mener le souverain pontife à faire disparaître ces griefs « qui pèsent sur nous et sur tous les autres princes chré- « tiens, et particulièrement l'inique décret qu'il vient de « porter contre nous au concile de Lyon, nous sommes « prêt, pour l'honneur et la gloire de Dieu notre rédemp- « teur, pour l'affection toute particulière que nous portons « au roi et au royaume de France, à remettre notre cause « entre ses mains ; à exécuter toutes les réparations envers

« l'Église, qu'il ordonnera, de l'avis des pairs et de ses « nobles, après avoir entendu nos raisons. Après quoi, la « paix étant rétablie entre nous et l'Église, les Lombards « ramenés à leur devoir envers nous et l'Empire, ou leur « défense complétement abandonnée par l'Église, nous « nous déclarons prêt, soit que le roi veuille demeurer « en Occident pour veiller à la conservation et à la paix de « la chrétienté, soit qu'il préfère venir avec nous, à passer « en Terre sainte, de notre personne ou en envoyant notre « très-cher fils, Conrad, roi des Romains et héritier du « royaume de Jérusalem. Nous nous engageons formelle- « ment, avec le concours du roi de France, ou sans lui, à « employer nos peines, nos richesses, nos forces, celles « de l'Empire et celles de nos royaumes, à rendre la terre « de Jérusalem, avec tout ce qui lui a appartenu de tout « temps, à l'obéissance de la couronne de Jérusalem et « au culte chrétien. Si pourtant il se faisait (ce qu'à Dieu « ne plaise!) que la discorde continuât de subsister entre « nous, l'Église et les Lombards, nous n'en offrons pas « moins avec un affectueux empressement au roi et aux « croisés qui le suivront, nos secours sur terre et sur « mer, tant en navires, qu'en approvisionnements de « vivres, autant que le permettront la gravité et les dif- « ficultés des affaires et des temps présents... — Donné à « Crémone, le 22 septembre 1245[1]. »

Quelques considérations que le roi pût faire valoir en faveur de la paix, et il y en avait de bien puissantes tirées de l'intérêt de l'Église en Europe et en Terre sainte, il ne put faire admettre par Innocent IV l'idée de donner les mains à un projet d'accommodement quelconque. Innocent IV était convaincu de la mauvaise foi de l'Empereur; il était résolu à ne point livrer l'Italie à sa domination, en abandonnant les Lombards; il voulait enfin que de la

[1] Du Cange, *Observations*, p. 56.

sentence du concile de Lyon sortit son plein et entier effet[1].

Le roi, en quittant Cluny, passa par le comté de Mâcon, qu'il avait acheté six ans auparavant et qu'il n'avait point encore visité. Mais, auparavant, il détacha de sa suite cinq cents chevaliers et leurs sergents, qu'il envoya en Provence dégager la jeune comtesse Béatrix des obsessions du comte de Toulouse et du roi d'Aragon. Le roi d'Aragon était accouru de son côté, non plus, il est vrai, à l'aide de son cousin : la richesse de la dot de Béatrix lui faisait considérer autrement les choses, et c'était pour son propre fils qu'il sollicitait la main de la comtesse de Provence. Le comte de Toulouse attendait en vain les dispenses de parenté que devait envoyer la cour pontificale; Romée veillait assidûment sur sa souveraine; il avait appelé à son secours le comte de Savoie et ses frères, les oncles de Béatrix; toute attaque de vive force était devenue impossible, mais il fallait que la situation eût un terme. Le comte Raimond, qui ne soupçonnait rien de la négociation engagée avec la cour de France, eut l'idée de s'adresser à sa tante, la reine Blanche, pour la prier d'appuyer ses prétentions. Son envoyé s'étant mis en route, rencontra d'abord la chevalerie que le roi avait fait partir de Cluny, puis le comte d'Anjou lui-même qui venait épouser Béatrix. Le comte de Toulouse, comme le roi d'Aragon, n'avaient plus, malgré leur dépit, qu'à se retirer devant ce redoutable rival. Le mariage fut célébré à Aix, le 31 janvier 1246; il compléta l'œuvre commencée par le traité de Meaux : tout le midi de l'ancienne Gaule, des Alpes aux Pyrénées, allait appartenir à la maison royale de France, et la Provence, de même que le Languedoc, devait se fondre un jour dans l'ensemble de la monarchie. Ce résultat était bien éloigné du but que pré-

[1] Matth. Paris, p. 662. — Guill. de Nangis, p. 354-355. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXII, p. 338.

tendaient atteindre Raimond Bérenger et Romée de Villeneuve. Romée ne s'était pas moins trompé, sous un autre rapport, en choisissant le comte d'Anjou : le caractère despotique de celui-ci, son ambition ardente et la conquête du royaume de Sicile à laquelle il employa les hommes et les richesses de la Provence, le rendirent bientôt tout à la fois odieux et étranger au pays[1].

## XI

INNOCENT IV FAIT ÉLIRE A L'EMPIRE LE LANDGRAVE DE THURINGE. — LIGUE DES SEIGNEURS DE FRANCE CONTRE LE CLERGÉ.

Innocent IV, de retour à Lyon, ne cessait d'agir afin de rendre effective la déposition de Frédéric. La Sicile soulevée, l'Allemagne divisée et appelée à élire un nouvel empereur, étaient les signes manifestes, avoués, de la lutte sans merci engagée par la puissance pontificale contre la maison de Souabe. Mais les agents secrets, les passions enflammées qui suivent l'impulsion jusqu'au bout, sans plus se soucier d'obéir aux principes qui ont inspiré la direction première, poussaient les choses aux plus terribles extrémités. Des conspirations formées contre la vie de l'Empereur furent découvertes, même dans son domestique. Frédéric cria bien haut que le pape voulait le faire assassiner. Innocent IV (étrange renversement des rapports naturels!), imitant Grégoire IX, écrivit au sultan Malek-Saleh, pour l'engager à rompre toute alliance avec Frédéric. Malek-Saleh lui répondit avec autant de droiture que de bon sens : « Il y a amitié et alliance entre l'Empe-« reur et nous, depuis le temps du sultan notre père. Il « ne nous est donc pas permis de rien changer à nos con-« ventions sans son consentement. L'envoyé que nous

[1] Guill. de Nangis, p. 354-355. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii. c. XLVII. — Matth. Paris, p. 663. — Guill. Guiart, p. 139. — Dom Vaissète l. XXV, c. XCII.

« avons à sa cour ira vous trouver; il écoutera vos pro-
« positions, et nous agirons conformément à ce qu'il nous « écrira. » Le pape écrivit aussi au roi de Chypre; il l'engageait à attaquer le royaume de Jérusalem, et s'il réussissait à l'enlever à Frédéric, il lui promettait que le saint-siége lui en accorderait l'investiture. Mais l'élection d'un nouveau prince à l'Empire devait consommer l'œuvre, et attester d'une manière éclatante la déchéance de Frédéric.

Il fallait trouver un prince qui acceptât la couronne impériale, à la charge de l'arracher à Frédéric et à la condition de ne la devoir qu'au pape. Henri, landgrave de Thuringe, beau-frère de sainte Élisabeth de Hongrie et dernier représentant de la ligne masculine de Charlemagne, par Charles de France, duc de la Basse-Lorraine, fut désigné au choix d'Innocent IV. Le landgrave résista d'abord à la proposition d'encourir ce périlleux honneur. Puis il se laissa persuader, et une diète fut convoquée à Wutzbourg. Cependant, les plus considérables des électeurs laïques, le roi de Bohême, les ducs de Bavière, de Brunswick, de Brabant et de Saxe, les margraves de Misnie et de Brandebourg, refusaient d'admettre que la couronne impériale fût vacante et ne se rendirent point à Wurtzbourg. Les archevêques de Cologne et de Mayence s'y trouvèrent avec quelques princes; le 17 mai 1246, ils procédèrent à une élection précipitée; ou pour mieux dire, ils nommèrent de leur chef Henri de Thuringe, ce qui valut à ce prince le surnom de *roi des prêtres*. Frédéric fit marcher contre lui son fils Conrad. Le pape fit prêcher la croisade contre Conrad et Frédéric. Henri, soutenu par les trésors de l'Église, par l'agitation que les prédicateurs apostoliques excitaient en Allemagne, en prodiguant contre son adversaire « les indulgences, les menaces, les dépositions, les privations de bénéfices, les anathèmes [1], » put

[1] Tillemont, t. III, p. 109.

réunir des forces redoutables. A la fin de juillet, une bataille s'étant engagée près de Francfort, la fortune se montra contraire à Conrad, qui fut réduit à prendre la fuite. Il releva, toutefois, son drapeau : en France même, les principaux seigneurs, voisins des terres de l'Empire, le duc de Bourgogne, les comtes de Châlons et de Bar, s'apprêtaient à lui venir en aide, lorsque Henri de Thuringe mourut, au commencement de l'année 1247. Le souverain pontife dut chercher un autre champion pour sa cause [1].

Cette cause, dont la défense absorbait les soins du saint-siége et lui faisait négliger les intérêts de la chrétienté en Orient, cette ardeur à poursuivre l'exécution d'une sentence ecclésiastique sur le temporel d'un prince souverain, les lettres enfin de Frédéric qui ne cessait de représenter aux possesseurs de fiefs que leurs droits étaient menacés comme les siens, avaient fini par produire l'impression la plus fâcheuse et une désapprobation générale. Le clergé lui-même, le clergé séculier et les anciens ordres, murmuraient des menées des religieux mendiants, répandus par centaines en Occident, prédicateurs passionnés de toutes les querelles de la cour romaine, collecteurs infatigables de décimes, « de pêcheurs d'hommes devenus pêcheurs de deniers [2]. » Parmi les seigneurs, le mécontentement n'était pas moins vif et pour des raisons plus sérieuses. La prétention du clergé de tirer devant ses tribunaux les procès civils et criminels : 1° quand une personne ecclésiastique y était intéressée de près ou de loin ; 2° lorsque, en vertu de la prétendue constitution de l'empereur Théodose, confirmée par Charlemagne [3], l'une des parties, en tout état de cause, invoquait le jugement de l'évêque ; 3° quand le litige touchait par quelque point

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1246-1247. — Guill. de Nangis, p. 352-353. — Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, l. LXXXII, p. 345.
[2] Matth. Paris, p. 711.
[3] Voy. ci-dessus, p. 430, *note*.

à une question de foi, et cela pouvait toujours s'entendre ainsi, ne s'agît-il que d'un serment ; en un mot, la prétention du clergé d'être le juge universel et unique, inquiétait tous les possesseurs de fiefs ; car le droit de justice était le fondement réel de la puissance féodale, l'importance du rang social étant déterminée par le plus ou moins d'étendue de ce droit, qui constituait la trame, l'essence même de la société laïque. Déjà, en 1235, à la suite des troubles et des divisions qui éclatèrent dans les cités de Beauvais et de Reims, entre les habitants et l'autorité épiscopale, les barons, convoqués par la reine-mère, s'étaient réunis en parlement à Saint-Denis et avaiene délibéré une ordonnance qui mettait des bornes aux empiétements des juges ecclésiastiques[1]. Les circontances présentes, ces prétentions renouvelées, la sentence du concile de Lyon qui reconnaissait au souverain pontife le droit de rompre par l'anathème les liens de la subordination féodale, inspirèrent aux barons de France la pensée de se liguer dans un but de défense commune et de protester de nouveau de leur ferme volonté de maintenir les droits de leurs seigneuries.

Au mois de novembre 1246, ils s'assemblèrent et formèrent une association défensive contre le clergé. Ils se promirent, si quelqu'un d'entre eux entrait en conflit avec l'autorité ecclésiastique, et que sa cause fût jugée bonne par la communauté, de tenir ferme contre les censures et de braver l'excommunication. Ils réservaient d'eux-mêmes à la connaissance exclusive des tribunaux clercs trois cas, comme étant essentiellement de leur compétence : les accusations d'hérésie, les causes concernant la validité des mariages et par conséquent la légitimité des enfants, le crime d'usure. Mais ce qui donnait à la ligue un caractère tout nouveau, une puissance réelle, c'est qu'elle était établie en forme de société de secours

[1] Voy. l. II, p. 208.

mutuels, avec une caisse de finances et quatre directeurs chargés d'agir en tout temps, au nom de tous. Elle devenait ainsi pour le clergé un adversaire toujours en éveil, toujours prêt à se défendre, un adversaire dont la résistance s'appuyait sur la force collective du baronnage tout entier, tandis que son initiative, concentrée dans un petit nombre de personnes, devait être aussi prompte qu'active. Le duc de Bourgogne, le comte Pierre Mauclerc, le comte d'Angoulême (Hugues le Brun de Lusignan, fils aîné du comte de la Marche) et le comte de Saint-Paul furent nommés chefs et directeurs de la ligue. L'acte d'association était ainsi conçu [1] :

« A tous ceux qui ces lettres verront, nous tous desquels les sceaux pendent en ce présent écrit, faisons savoir que nous, par la foi de nos corps, avons fiancé tant nous comme nos hoirs à toujours, à aider les uns aux autres et à tous ceux de nos terres et d'autres terres qui voudront être de cette compagnie, à pourchasser et à requérir et à défendre nos droits et les leurs en bonne foi envers le clergé. Et parce que ce serait difficile chose de nous tous assembler pour cette besogne, nous avons élu par le commun assentiment et octroi de nous tous le duc de Bourgogne, le comte Pierre de Bretagne, le comte d'Angoulême et le comte de Saint-Paul, afin que si aucun de cette communauté avait à faire envers le clergé, telle aide que ces quatre devant dits jugeraient à propos qu'un homme lui dût faire, nous lui ferions. Et c'est à savoir, que pour ce défendre, pourchasser et requérir, chacun de cette communauté mettra la centième part, d'après son serment, de la valeur d'un an (de revenu) de la terre qu'il tiendra. Et chaque riche homme (baron) de cette compagnie fera lever ces deniers chaque année selon son pouvoir, à la Purification de Notre-Dame, et les remettra où il sera besoin pour cette besogne, d'après les lettres

[1] Matthieu Paris le donne en français.

pendantes de ces quatre avant nommés ou de deux d'entre eux. Et si aucun avait tort et ne voulait pas se désister au jugement de ces quatre avant nommés, il ne serait pas aidé de la communauté. Et si aucun de cette compagnie était excommunié par tort, reconnu par ces quatre, que le clergé lui fait, il ne délaisserait pas son droit ni sa querelle pour l'excommunication, ni pour autre chose qu'on lui fasse, si ce n'est par l'assentiment de ces quatre ou de deux d'entre eux, mais poursuivrait son droit. Et si deux des quatre mouraient ou quittaient le royaume, les autres deux qui demeureraient mettraient deux autres en lieu de ces deux, lesquels auraient tel pouvoir qui est ci-devant détaillé. Et s'il avenait que les trois ou les quatre quittassent le royaume ou mourussent, douze ou dix des riches de cette communauté éliront quatre autres qui auront ce même pouvoir que les quatre devant dits. Et si ces quatre, ou aucun de la communauté par le commandement de ces quatre, font aucune besogne qui intéresse cette communauté, la communauté les garantira[1]. »

Un autre acte, sorte de manifeste destiné à porter à la connaissance de tous celui qui précède, fut publié par les seigneurs. Il explique le but que poursuit la ligue et dans quel esprit elle s'est formée. Expression énergique des griefs du baronnage contre le clergé et contre le droit écrit, le rival abhorré du droit coutumier et féodal de la conquête, cette pièce n'est pas moins curieuse par les tendances qu'elle révele, que par le témoignage des étranges idées historiques de la société laïque de l'époque. « Comme la superstition des clercs, ne considérant pas que le royaume de France a été converti de l'erreur des gentils à la foi catholique par les guerres et par le sang de plusieurs sous Charlemagne et d'autres princes, nous

[1] Matth. Paris, p. 697. — Dumont, *Corps univ. dipl.*, t. Ier, 1re partie, p. 194.

a d'abord séduits par une certaine humilité ; et maintenant ils s'attaquent à nous comme des renards cachés sous les ruines mêmes des châteaux que nous avons fondés. Les clercs absorbent tellement la juridiction des princes séculiers, que les fils des serfs jugent selon leurs lois les hommes libres et les fils des hommes libres, quand, au contraire, selon les lois des premiers triomphateurs, ils devraient plutôt être jugés par nous, et quand on ne devrait pas déroger par de nouvelles constitutions aux coutumes de nos prédécesseurs. Comme ils nous font une condition pire que Dieu n'a voulu que fût la condition des gentils, lorsqu'il a dit : « Rendez à César ce qui est à « César et à Dieu ce qui est à Dieu, » Nous tous, grands du royaume, considérant mûrement que le royaume a été acquis, non par le droit écrit et par l'arrogance des clercs, mais par les sueurs des guerriers, nous statuons et ordonnons par le présent acte, sous notre serment à tous, que désormais nul clerc ou laïque n'entraînera personne devant un juge ecclésiastique ordinaire ou délégué, si ce n'est pour hérésie, mariage ou usure, sous peine pour les transgresseurs de perdre tous leurs biens et d'être mutilés d'un membre, au moyen d'exécuteurs désignés et délégués par nous à cet effet, afin que notre juridiction se relève et revive ainsi, et que ces clercs, enrichis jusqu'ici par notre appauvrissement et à qui le Seigneur, à cause de leur orgueil, a voulu révéler les débats profanes, soient ramenés à l'état de l'Église primitive, vivant dans la contemplation, tandis que nous mènerons, comme il convient, la vie active, et nous fassent revoir les miracles qui, depuis longtemps, ont disparu de la terre[1]. »

Ce langage était sensiblement l'écho de celui de Frédéric. Le roi n'hésita pas à approuver la ligue, et, s'il ne fit pas joindre son sceau à ceux des barons au bas d'un

[1] Matth. Paris, p. 698. — Dumont, *Corps univ. dipl.*, t. Ier, 1re partie, p. 194

acte qui avait un caractère privé, il permit que ses officiers et ses baillis fissent partie de l'association [1]. Le clergé, ouvertement défié, menacé dans ses priviléges, n'attendit pas pour agir l'impulsion du pape. Il tint des assemblées; les évêques menacèrent de l'excommunication. Les seigneurs ne s'en émurent point; ils avaient prévu l'excommunication; et d'ailleurs on commençait à trouver étrange, et par suite à moins respecter cet emploi des armes spirituelles, lorsqu'il s'agissait de soutenir des prétentions purement civiles. Innocent IV, d'autant plus effrayé qu'il craignait de voir, dans la manifestation de la noblesse française, la preuve d'un secret accord avec l'Empereur, écrivit au clergé et l'anima à soutenir ses droits jusqu'aux dernières extrémités. La lettre du souverain pontife, remplie d'amers reproches contre les barons, leur opposait la loi de Théodose et le capitulaire confirmatif de Charlemagne. Le pape reconnaissait bien que la juridiction exercée par les ecclésiastiques sur les laïques, en matière temporelle, n'était pas un principe essentiel du droit, mais un honneur accordé par Charlemagne aux évêques, à l'exemple de l'empereur Théodose. Cet honneur était devenu un droit, qu'il n'était plus au pouvoir de personne de contester. En conséquence, le pape déclarait nulles et non avenues, comme criminelles et attentatoires aux priviléges de l'Église, les conventions souscrites par les seigneurs contre les clercs; il faisait signifier aux opposants, ainsi que l'avait fait Grégoire IX

[1] Matthieu Paris dit que le roi fit sceller l'acte des barons de son sceau; mais l'instrument publié dans le *Corps universel diplomatique* de Dumont ne le mentionne pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi reconnut la légalité de la ligue. On en verra la preuve plus loin, lorsqu'il réclame contre l'excommunication que quelques-uns de ses baillis avaient encourue comme membres de l'association. Si l'on en croit Matthieu Paris (p. 700), le roi se serait opposé, vers ce temps-là, à un emprunt que le pape voulait lever sur les Églises de France, « défendant qu'aucun prélat de son royaume, sous peine de perdre ses propres biens, appauvrît ainsi sa terre. » Ce n'était certes pas contre le vœu des prélats intéressés qu'une telle défense était faite.

après l'ordonnance du parlement de Saint-Denis, en 1235, un décret d'Honorius III, en vertu duquel étaient excommuniés de fait tous ceux qui rédigeaient, rendaient ou observaient des statuts contraires à la liberté ecclésiastique, s'ils ne les abolissaient ou n'y renonçaient dans un délai de deux mois [1].

Innocent IV ne songea pas un instant à prononcer une excommunication qui aurait enveloppé tout le royaume de France, et l'aurait soulevé contre le saint-siége au moment où celui-ci était en guerre ouverte avec l'Empire. Il eut recours à des moyens plus habiles et plus efficaces. Son légat fut chargé de déclarer que les membres des familles de ceux qui persisteraient dans la ligue seraient à jamais inadmissibles aux ordres sacrés et incapables de posséder aucun bénéfice ecclésiastique. En même temps, il fit insinuer aux seigneurs confédérés que ceux qui abandonneraient l'association, ou qui, sans l'abandonner ouvertement, s'engageraient à ne point invoquer son appui, obtiendraient au contraire, pour leurs enfants et pour leurs parents, les bénéfices les plus riches, et que même, nonobstant les dispositions opposées des canons, il leur serait accordé de jouir de plusieurs de ces bénéfices à la fois. Ce que les menaces n'avaient pu faire, l'intérêt l'opéra; le faisceau de résistance fut en partie rompu [2]. Mais il tendit, de temps à autre, à se reformer, et toujours la ligue laïque fondée contre la juridiction ecclésiastique subsista, au moins par fragments. En 1252, les seigneurs habitant le diocèse de Paris renouvelaient la même déclaration de principes et allaient même jusqu'à nier la légitimité de la puissance suprême que revendiquaient les papes. Cette fois, ce n'était plus par la privation des biens, par la mutilation d'un membre, qu'ils conve-

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1247, art. 49-52.—Fleury, *Hist. ecclés.*, . XVII, l. LXXXII, p. 375.
[2] Matth. Paris, p. 698.



naient de punir la violation des statuts de l'association, mais par la mort. Dans les provinces ecclésiastiques de Vienne, de Narbonne, d'Arles, d'Aix, de Tours, de Bordeaux, les conciles particuliers retrouvent et signalent, à différentes époques, la même opposition à l'action des tribunaux clercs. Ils lancent excommunication sur excommunication, sans parvenir à préserver de toute atteinte leur droit de justice. Les seigneurs attachés au service royal, les baillis du roi, prennent part au mouvement et encourent comme les autres l'excommunication. Le roi, lorsqu'il était en Palestine, dut écrire au souverain pontife et le prier d'empêcher que l'Église, tandis qu'il combattait pour elle les infidèles, n'attentât à son autorité royale en frappant les représentants de cette autorité. Le pape ordonna aux évêques de France (13 janvier 1254) d'excepter, dans leurs censures, les officiers du roi croisé[1].

Ainsi, le mouvement commencé contre la juridiction ecclésiastique, en ce qui touchait aux choses temporelles, ne s'arrêta pas. L'œuvre conçue par Grégoire VII, reprise par Innocent III, l'asservissement de l'élément laïque à l'élément sacerdotal, l'établissement de la souveraine domination du saint-siége, avait échoué. Innocent IV avait cru frapper un grand coup, en faisant déposer l'empereur Frédéric II par le concile de Lyon : ce coup, trop retentissant pour le siècle, avait éveillé les craintes de tous ceux qui possédaient une part de pouvoir et qui voulaient la conserver. Mais cette résistance des principes féodaux ne devait pas profiter à la féodalité. Les barons, complices involontaires d'une révolution imminente, qu'ils n'auraient pour rien au monde voulu favoriser, s'ils en avaient prévu les conséquences, en abaissant les justices ecclésiastiques préparaient le terrain à la justice royale, qui allait à son tour renverser la leur. Le droit de justice, la manifestation la plus haute de la souveraineté, devait suivre

[1] Raynaldus, *Annales ecclés.*, an. 1254, art. 23.

le sort de la souveraineté elle-même. Il se concentra dans la puissance royale, à mesure que l'autorité se concentra elle-même dans les mains du roi. Les barons avaient lutté au profit de leurs plus mortels ennemis, les légistes.

## XII

DIFFÉREND ENTRE LES ENFANTS DE LA COMTESSE DE FLANDRE. — LE ROI ARBITRE.

Tandis que des passions terrestres compromettaient, en les invoquant, les principes des choses éternelles, et que, par l'effet d'une situation fausse, l'action du siége apostolique se révélait dans le monde chrétien par les anathèmes, les troubles civils et la guerre, le roi ne se détournait des préparatifs de sa croisade que pour étendre autour de lui la paix dont jouissait son peuple. Il avait échoué contre l'opiniâtreté du pape, lorsqu'il voulait rétablir l'harmonie entre la cour romaine et l'Empereur; il fut plus heureux contre des passions d'ordinaire plus intraitables : il réussit à arrêter les suites funestes d'une querelle enfantée par les rivalités et les haines qui divisaient la maison de Flandre.

Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, premier empereur français de Constantinople, avait laissé deux filles, Jeanne et Marguerite. Jeanne, l'aînée, lui succéda dans les deux comtés. Elle épousa successivement Ferdinand ou Ferrand de Portugal, qui fut fait prisonnier à Bouvines, et rendu à la liberté par la reine Blanche au début du règne de son fils, et Thomas de Savoie, oncle de la reine Marguerite. Sa jeune sœur, Marguerite, était à peine nubile, elle n'avait pas quinze ans, lorsqu'elle s'éprit d'un chevalier, d'une grande maison du Hainaut, nommé Bouchard d'Avesnes. Bouchard d'Avesnes peut être justement soupçonné d'avoir mis tous ses soins à faire naître cette passion. Par la volonté de Baudouin, père de Marguerite, il avait été associé au comte de Namur pour la ré-



gence des comtés et pour la tutelle des jeunes princesses; il avait la garde de Marguerite. Ce fut donc, à proprement parler, une séduction, d'autant plus coupable de la part de Bouchard, qu'il se savait incapable de contracter un mariage valide, par la raison qu'il était engagé dans les ordres sacrés. Destiné d'abord à l'Église, il avait été, au sortir de l'université, ordonné sous-diacre à Orléans, puis successivement nommé chanoine chantre de l'Église de Laon et trésorier de celle de Tournai. Mais voyant que son frère aîné, Gauthier d'Avesnes, n'avait point de postérité, ce qui l'appelait lui-même à hériter de leur patrimoine, entraîné, d'ailleurs, par le goût des armes, il renonça presque aussitôt à ses fonctions ecclésiastiques et prit l'épée. Il reçut l'ordre de chevalerie de la main du roi Richard Cœur-de-Lion. Depuis plus de vingt ans, il figurait avec éclat dans les tournois, dans les combats; personne ne semblait se douter qu'il eût jamais été autre chose qu'un homme de guerre: il espéra que le secret de sa première profession ne serait point révélé.

Lorsqu'il se fut assuré du consentement de Marguerite, il fit publier les bans de leur mariage, il convoqua au château du Quesnoi, qu'habitait la jeune fille, toute la noblesse du Hainaut, et là, sans que le clergé manifestât la moindre opposition, le mariage fut solennellement célébré, avec les marques d'une joie si vive de la part de Marguerite, que les témoignages de sa tendresse pour son époux embarrassaient fort les assistants [1]. Les circonstances étaient favorables à Bouchard. C'était le moment où se formait contre Philippe-Auguste la redoutable coalition qui fut heureusement rompue à Bouvines. Le comte de Flandre en était l'un des principaux chefs. Ferrand ne voulut pas compliquer sa situation par une guerre

[1] *In celebratione dicti matrimonii amplexabatur Bochardum ita, etiam quod verecundabantur circumastantes.* — Enquête sur la légitimité des fils de Bouchard d'Avesnes, 1249 : archives de Lille, *Hist. de Flandre*, par M Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 540, pièces justificatives.

domestique; il avait besoin du concours de tous ses chevaliers, et l'influence de Bouchard d'Avesnes était considérable dans le Hainaut. Aussi, lorsque Bouchard fit part au comte et à la comtesse de Flandre de l'événement qui le rendait leur beau-frère, son message fut assez bien reçu. Jeanne et Ferrand, remettant à un autre temps le soin de punir l'audace de ce vassal, accueillirent les nouveaux époux, firent bon visage au chevalier et vécurent d'abord avec lui dans une union apparente. Bouchard d'Avesnes combattit à Bouvines.

Après que la commotion produite par ce terrible choc fut calmée, la comtesse Jeanne, dont l'époux était détenu dans la tour du Louvre, reprit ses projets contre le séducteur de sa sœur. Les révélations, provoquées par l'envie qu'excitait la haute fortune de Bouchard, s'étaient produites en abondance; on savait maintenant qu'il était sous-diacre. Le pape, informé, nomma des commissaires enquêteurs : Bouchard fut excommunié, son mariage déclaré nul. Il ne se soumit pas et recourut aux armes pour faire valoir les droits qu'il prétendait du chef de sa femme. Soutenu par un parti puissant, durant deux années il fit la guerre à la comtesse de Flandre. Jeanne parvint à s'emparer de sa personne. Marguerite lui montrait un dévouement à toute épreuve; elle fit tant, qu'elle réussit à le faire échanger contre Robert de Courtenay, héritier de l'empire de Constantinople, prisonnier comme lui. Réunie à son époux, elle se retira avec lui sur les bords de la Meuse, au château d'Huffalize, qui appartenait à un de leurs partisans: elle y mit au monde ses deux fils, Jean et Baudouin (1218, 1219). Mais les bulles succédaient aux bulles, les anathèmes aux anathèmes, et s'étendaient aux amis dévoués qui soutenaient les deux proscrits dans leur abandon. Bouchard d'Avesnes résolut de se séparer de Marguerite, d'aller plaider sa cause à Rome, de solliciter du pape la régularisation de son ma-

riage, et s'il n'y pouvait réussir, d'obtenir au moins la légitimation de ses enfants.

Ce que les menaces et les épreuves les plus dures n'avaient pu faire, l'éloignement et l'absence l'opérèrent sur le cœur de Marguerite. Circonvenue par sa sœur, par les ennemis de son mari, elle commença de se refroidir pour Bouchard ; et par un changement naturel à la passion de l'amour, dès qu'elle cessa de l'aimer, elle se prit à le haïr. Elle accepta pleinement les sentences ecclésiastiques qui déclaraient son mariage nul ; puis, dirigée par la comtesse de Flandre, pressée par son cousin, le roi Louis VIII, qui n'aimait pas Bouchard, sans plus s'inquiéter de l'existence de celui-ci qui se morfondait à Rome, moins de deux ans après son départ, elle donna sa main à Guillaume de Dampierre, frère puîné d'Archambaud de Bourbon (1223)[1]. Elle permit même que ses enfants, ceux de Bouchard, dans la crainte que les amis de son premier mari ne s'en emparassent et n'agissent en leur nom, fussent conduits et tenus sous bonne garde par Archambaud de Bourbon dans un de ses châteaux du centre de la France. Ils y demeurèrent sept ans, comme prisonniers. Marguerite eut cinq enfants de Guillaume de Dampierre, trois fils et deux filles. Guillaume de Dampierre mourut en 1241 ; Bouchard revenu de Rome sans avoir pu rien obtenir, vivait encore ; ses enfants furent rendus à la liberté : mais, ni lui ni eux, ne purent réveiller dans le cœur de Marguerite les sentiments d'une épouse et d'une mère. La haine de Marguerite ne s'éteignit pas ; elle s'étendit du père aux fils qu'elle avait eus de lui ; toute sa vie, elle se montra leur ennemie implacable.

Bouchard d'Avesnes mourut ; à peu près à la même époque, le 5 décembre 1244, la comtesse Jeanne mourut aussi, sans laisser de postérité. Marguerite devint com-

[1] Chron. de Baudoin d'Avesnes, *Historiens de France*, t. XXI, p. 167.

tesse de Flandre et de Hainaut. Mais, qui serait appelé à lui succéder un jour, quel était l'héritier de cette belle principauté? L'aîné des d'Avesnes, enfants premiers-nés, mais d'un mariage déclaré nul, ou l'aîné des Dampierre, enfants d'un second mariage, mais d'un mariage régulier? La nouvelle comtesse devait rendre hommage à ses suzerains, au roi de France, pour la Flandre, à l'Empereur, pour le Hainaut; et les uns et les autres de ses fils des deux lits prétendaient, au même titre, intervenir dans les actes d'hommage. L'objet du débat était donc actuel et il était considérable; des deux côtés, on était décidé à épuiser les dernières ressources de la guerre, avant d'abandonner de si hautes prétentions. La comtesse Marguerite était ouvertement pour les Dampierre; elle était la première à proclamer l'illégitimité de la naissance de ses autres fils; la Flandre partageait ce sentiment; mais le Hainaut, pays originaire des d'Avesnes et dans lequel ils comptaient de nombreux alliés, tenait presque tout entier pour eux. Les d'Avesnes invoquaient en faveur de leur cause une sentence solennelle de l'empereur Frédéric II, suzerain du Hainaut, qui reconnaissait la légitimité de leur naissance et leurs droits héréditaires sur le comté. A cette sentence impériale les Dampierre opposaient trois bulles pontificales, qui déclaraient les d'Avesnes bâtards et incapables de succéder.

Les deux partis allaient en venir aux mains, les malheureuses populations de la Flandre et du Hainaut attendaient avec angoisse les ravages, les pillages, les incendies qu'allait répandre sur le pays, durant de longues années peut-être, la fureur de ceux qui se disputaient le droit de devenir leurs maîtres, lorsqu'on parla d'un arbitrage : le nom du roi de France fut prononcé; aussitôt tous les fils de la comtesse Marguerite s'accordant pour la première fois, remirent, du consentement de leur mère, entre les mains du roi le jugement suprême de

leur différend[1]. Il fut convenu que le roi s'adjoindrait, en qualité de second arbitre, l'évêque de Tusculum, légat du saint-siége en France, ou, à défaut du légat, le comte d'Artois. Le roi était autorisé à s'écarter des principes ordinaires en matière de dévolution de fief, qui voulaient qu'il n'y eût qu'un seul héritier; il pouvait opérer un partage. Il s'agissait uniquement, bien entendu, de fixer les droits territoriaux des parties; la question de légitimité des d'Avesnes restait de la compétence exclusive de l'Église; le roi se serait bien gardé de prétendre la préjuger. Le caractère de son intervention n'en est que plus remarquable. Les parties donnaient caution de se conformer à la décision du roi, quelle qu'elle fût, sans appel, quelle que fût aussi l'issue du procès que les d'Avesnes poursuivaient en cour pontificale dans le but de faire reconnaître leur qualité d'enfants légitimes; c'est-à-dire que, fussent-ils définitivement déclarés bâtards, le jugement qui leur attribuerait la totalité ou une part de l'héritage de leur mère, n'en aurait pas moins pour eux son plein et entier effet. Il était impossible de séparer plus nettement le domaine temporel du spirituel. Les principaux barons et les grandes communes des deux comtés s'engagèrent aussi, par divers actes, à tenir pour leur légitime seigneur celui que désignerait le roi.

Le roi ne considéra la question soumise à son jugement, ni en juriste, ni en casuiste, mais en arbitre chargé de faire triompher l'équité. Sans se laisser influencer ni par les bulles du pape, dont il respectait uniquement le sens ecclésiastique, ni par la qualité de sujets du royaume que possédaient les Dampierre, ni par l'animosité de leur mère, sa proche parente, contre les d'Avesnes, il vit ceci : Marguerite avait épousé de son plein gré, de bonne foi, Bouchard d'Avesnes ; elle avait dû transmettre aux fils nés de

[1] L'acte de compromis, ap. Dumont, *Corps univ. diplom.*, t. Ier, 1re partie, p. 189.

cette union, qu'elle croyait valable, les droits qu'elle possédait elle-même. D'autre part, Guillaume de Dampierre n'était pas de moins bonne foi, lorsqu'il épousa Marguerite, sur l'assurance que lui donnaient les décisions pontificales que le premier mariage était nul; le second mariage devait, comme le premier, produire ses effets civils. En conséquence, d'accord avec le légat, qui était un légat de son choix, demandé par lui tout exprès au pape pour l'accompagner à la croisade, le roi fit deux parts : il adjugea la Flandre, avec ses dépendances, à l'aîné des Dampierre, qui s'appelait Guillaume comme son père, et le Hainaut à Jean d'Avesnes[1]. Chacun d'eux resta chargé de faire un sort convenable à ceux de son lit, sur sa portion et conformément aux coutumes. Cette sentence fut rendue à Paris, au mois de juillet 1246; les parties étaient présentes; elles acquiescèrent aussitôt, et Guillaume de Dampierre rendit hommage au roi en qualité d'héritier de la Flandre. Il n'est pas inutile de remarquer que cette décision, si conforme aux principes de la plus loyale justice, n'était pas moins favorable aux intérêts du royaume. La grande principauté de Flandre et de Hainaut allait se trouver divisée en deux; elle devenait moins redoutable. De plus, le fief français, la Flandre, possédé par une race française, restait d'autant mieux lié à la couronne, que le fief impérial, le Hainaut, s'en séparait; c'était un acheminement vers l'unité, une nouvelle et importante application de la règle à laquelle le roi tendait à ramener les possesseurs de fiefs et qu'il avait appliquée déjà à ceux qui tenaient à la fois de lui et du roi d'Angleterre, savoir, qu'il fallait opter entre deux suzerains et n'en servir qu'un seul.

Cette querelle semblait apaisée; mais Jean d'Avesnes avait épousé Alix de Hollande; son beau-frère, Guillaume, comte de Hollande, ayant été élu roi des Romains après

[1] Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 168, B.

la mort de Henri, landgrave de Thuringe, par le parti du pape, Jean d'Avesnes se crut assez fort pour revenir sur les dispositions de l'acte arbitral. Il éleva des réclamations sur les îles de la Zélande et sur quelques autres terres comprises dans le lot de Guillaume de Dampierre, sous le prétexte que ces domaines relevant de l'Empire et non de la France, le roi n'avait pu les attribuer à son compétiteur comme des dépendances de la Flandre. On aurait pu lui demander de quel droit le roi lui avait attribué à lui-même le Hainaut qui relevait tout entier de l'Empire. Guillaume de Hollande soutint les prétentions de son beau-frère; il fit envahir les parties litigieuses, et Jean d'Avesnes, à la tête des troupes impéria, les dispersa les barons flamands qui s'étaient réunis pour le repousser. Le roi intervint alors, avec l'autorité nouvelle que lui donnait l'obligation de faire respecter des droits garantis par lui-même. Il n'eut pas besoin de recourir à la force : l'expression de sa ferme volonté d'être obéi suffit pour faire reculer le comte de Hollande et Jean d'Avesnes. Guillaume de Dampierre rentra en possession des domaines envahis. Il réclamait une indemnité de soixante mille livres pour le dommage qu'il avait éprouvé; le roi, par une délicate application des lois de la responsabilité, le renvoya pour se faire indemniser à sa mère, la comtesse Marguerite : Marguerite, avec ses passions, n'était-elle pas le principal auteur de ces dissensions domestiques? Elle jouissait des deux comtés, c'était à elle à maintenir les droits de ses héritiers dans un juste équilibre. Le roi avait repoussé l'injuste agression de Jean d'Avesnes, agression qu'il aurait pu considérer comme injurieuse pour sa personne; il n'en agissait pas moins, dans le même temps, auprès du souverain pontife, afin de procurer aux deux fils de Bouchard d'Avesnes la qualité d'enfants légitimes [1].

[1] Ph. Mouskès, v. 23260 et suiv. — Tillemont, t. III, ch. CCXXII-CCXXV. —

## XIII

ÉTAT DE LA TERRE SAINTE, AU MOMENT OU LE ROI ENTREPREND SA CROISADE. BATAILLE DE GAZA.

Au milieu de ces incidents, la pensée du roi ne se détachait pas de la croisade. Destiné à clore l'ère de ces grandes entreprises, il semblait que la foi profonde qui les avait conçues, l'enthousiasme religieux qui les accompagna, les vertus chevaleresques qui les firent accomplir, s'étaient concentrés dans sa personne, pour briller d'un suprême éclat avant de s'évanouir à jamais.

Les croisades ont été l'œuvre essentielle du moyen âge. Entreprises pour les motifs les plus légitimes, pour venger les pèlerins chrétiens des traitements barbares que les musulmans, conquérants de la Palestine, leur faisaient subir contre toutes les lois de l'humanité et du droit des gens; pour enlever aux infidèles, qui ne le possédaient que par le droit de la force, un territoire que la chrétienté tout entière considérait comme son patrimoine commun, comme l'héritage sacré de l'Homme-Dieu, les croisades furent, de la part des peuples et de leurs chefs, un magnifique élan de la foi. Dans les desseins de la Providence, elles leur furent inspirées pour le salut de l'Occident et de la civilisation chrétienne.

L'islamisme débordait de tous côtés : des rivages de l'Asie, qu'il pénétrait dans toute sa profondeur, des côtes septentrionales de l'Afrique, qu'il occupait de l'orient au couchant dans toute leur étendue, il s'était élancé sur l'Europe; il avait dominé en Sicile, en Calabre; il s'était établi en Espagne; il avait franchi les Pyrénées. L'islamisme, en apparence, avait tous les avantages : l'ardeur d'une croyance nouvelle, l'enthousiasme de ses premiers succès, une religion qui ordonnait la conquête, l'unité du

Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 167. — *Hist. littér. de la France*, t. XXI, p. 754, 762 — Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. II, l. VIII.

commandement qui réunissait le double caractère militaire et religieux, une civilisation brillante, avancée dans les connaissances humaines, qui séduisait les esprits, après que le cimeterre avait imposé la soumission. Que pouvait lui opposer la république chrétienne, plongée dans les plus grossières ténèbres, divisée d'intérêts, épuisée par les mille guerres que se faisaient les mille petits despotes qui morcelaient son territoire? Dans les conditions que le régime féodal avait faites à la société, quel homme, fût-il roi, empereur, fût-il le plus grand génie du monde, aurait pu réunir contre l'ennemi commun cette multitude de chefs indépendants, qui possédaient la force, et les misérables serfs de leurs domaines? Comment faire comprendre aux habitants de l'Angleterre, du Danemark, de la Germanie, de la France même, que les progrès des musulmans en Asie ou en Espagne les menaçaient eux-mêmes? Rien n'était plus vrai cependant: l'Europe était à la veille de subir une nouvelle et immense invasion, qui aurait eu pour effet de modifier profondément les conditions de son existence et de retarder pour un espace de temps incalculable l'avénement de la civilisation moderne. Mais, ce que l'homme le plus puissant ou le plus sage du siècle n'aurait pu entreprendre avec succès, un pauvre ermite réussit à l'accomplir; il fit appel au sentiment religieux, qui seul pouvait toucher les cœurs, les animer de la même ardeur, les unir pour repousser une invasion dont le caractère était religieux aussi. Cet homme, ou plutôt Dieu par cet humble instrument, inspira ce sentiment aux générations du moyen âge; la raison demeura confondue; l'image de la foi transportant les montagnes fut réalisée : la foi précipita sur l'Asie des masses de combattants, qui repoussèrent l'islamisme et le forcèrent de s'arrêter. L'Europe et la civilisation chrétienne étaient sauvées.

Ils partirent pour arracher aux infidèles le tombeau de

Jésus-Christ, les lieux témoins des actions de sa vie terrestre. Ils n'avaient pas d'autre but; ils ne pouvaient en concevoir un autre. Instruments aveugles des vues de la Providence, ils croyaient accomplir la délivrance de la terre qui reçut l'empreinte matérielle de la venue du Sauveur; ils n'y réussirent pas en définitive; mais ils atteignirent un objet bien plus important, ils assurèrent aux nations qui avaient reçu le dépôt de sa doctrine la possibilité d'en développer librement le germe et d'en recueillir plutôt les fruits. Aussi, ce grand fait providentiel, qu'on a justement nommé *les gestes de Dieu par les Francs*[1], ne fut-il l'œuvre ni des rois, ni des grands, ni même de la chevalerie; il fut l'œuvre de tous, l'œuvre spontanée de toutes les classes de la société obéissant à la même inspiration. Les chaumières, comme les châteaux, fournirent aux étendards de la croix des soldats dévoués et volontaires; des chaumières, des cités bourgeoises, sortirent des multitudes de pèlerins intrépides, hommes, vieillards, femmes, enfants, poussés vers la Palestine par une véritable passion, résignés d'avance à toutes les fatigues, aux dangers, aux privations, au martyre, pourvu qu'ils pussent atteindre, contempler, adorer les traces de leur Dieu. On vit des armées d'enfants, réunies comme le sable du désert par un souffle inconnu, sans armes pour se défendre, sans ressources pour vivre, ignorant jusqu'au nom des lieux par lesquels il fallait se diriger, se lever et se mettre en chemin pour Jérusalem. Et ce n'était pas parmi ces humbles croisés de la glèbe et des métiers que l'espérance du pillage ou des conquêtes fructueuses altérait la pureté des motifs! Jamais il n'a été donné aux yeux des hommes de voir un plus grand spectacle. Jamais aussi, jusqu'à la grande révolution qui changea les conditions de l'ordre social, événement

[1] *Gesta Dei per Francos*, par Guibert, abbé de Nogent : Bongars, Collection des chroniques relatives aux croisades.

ne fut plus fécond en conséquences heureuses pour le progrès des destinées humaines, pour l'affranchissement des opprimés, l'avancement des sciences, l'extension des idées et du commerce, l'application des principes du christianisme au gouvernement des peuples.

A l'époque où le roi entreprit sa croisade, la Terre sainte se trouvait dans l'état le plus déplorable. Une récente et terrible catastrophe avait anéanti les dernières espérances des chrétiens. Leurs fautes ne l'avaient que trop préparée. La discorde n'avait cessé de régner parmi eux. Les ordres religieux et militaires donnaient à cet égard le plus funeste exemple; Templiers et Hospitaliers en étaient venus à se faire presque ouvertement la guerre. Il suffisait que l'un des deux ordres voulût une chose, pour qu'aussitôt son rival prît le parti contraire, quel que fût d'ailleurs l'intérêt du pays qu'ils avaient pour mission de défendre. On faisait traité sur traité avec les princes musulmans; souvent le traité négocié par le Temple contredisait absolument le traité consenti par l'Hôpital. Ces traités, au reste, conclus avec des ennemis sans bonne foi, chez lesquels l'autorité se trouvait sans cesse déplacée par des révolutions intérieures, étaient écrits sur le sable : un seul pouvait être efficace, c'était un traité entre chrétiens. Les immenses richesses des Templiers, continuellement augmentées par les subsides de l'Occident, étaient suffisantes à elles seules pour leur permettre d'entretenir une armée supérieure aux forces réunies des princes musulmans. Mais, sur cette terre arrosée du sang du Dieu de la charité, retentissante encore de ses paroles de paix et d'amour, il était plus difficile à ses adorateurs de s'entendre entre eux, de pardonner les blessures de l'orgueil, de supporter les rivalités d'influence, que de faire trêve avec les infidèles. Et pourtant, étrange mystère du cœur humain, ces mêmes hommes incapables de sacrifier au Christ une seule de leurs passions, étaient prêts à verser jusqu'à la

dernière goutte de leur sang pour faire triompher ses étendards! Les chrétiens, à leur honte, ont perdu la Terre sainte, moins par la force de leurs ennemis que par leurs propres vices. Quand les Sarrasins, par événement, se trouvaient unis, quand ils obéissaient à la volonté d'un chef unique, comme Saladin, la domination chrétienne en Palestine était balayée, ainsi que les débris de la gerbe déliée sont dissipés par le vent. Mais l'union des Sarrasins était un accident rare; et c'était là ce qui permettait de vivre à la colonie chrétienne.

On a vu [1] quel avait été le résultat des croisades de l'empereur Frédéric II, en 1229, du roi de Navarre et du comte Richard d'Angleterre, dix ans plus tard. L'Empereur avait obtenu du sultan Malek-el-Kamel la restitution de Jérusalem, de Bethléem, de Nazareth, avec la facilité de se rendre d'un point de pèlerinage à un autre, Thoron et Sidon et leurs territoires ; les chrétiens conservaient les places du littoral de la mer, Jaffa, Césarée, Acre, Tyr, dont ils étaient restés en possession. Frédéric n'avait rien fait pour consolider ce rétablissement. Jérusalem démantelée, ouverte aux musulmans, qui gardaient dans son enceinte un sanctuaire, la mosquée d'Omar, devait retomber sous la puissance des infidèles, dès que la guerre renaîtrait entre les représentants des deux religions. Le roi de Navarre, à son arrivée en Palestine, trouva des circonstances assez favorables : le prince de Damas, en guerre avec le sultan d'Égypte, avait besoin de la neutralité des chrétiens; l'indiscipline des barons français, leur avidité à rechercher les occasions de faire du butin, ne permirent pas qu'on tirât parti de cette situation ; tout ce qu'on obtint du prince de Damas se borna à la restitution de quelques châteaux et du territoire dépendant de Jérusalem. Le comte Richard aborda en Asie quelques jours après le départ du roi de Navarre ; il se borna à traiter : les Tem-

[1] Livre III, p. 274 et 294.

pliers avaient dirigé les négociations du roi de Navarre avec le prince de Damas; les Hospitaliers s'emparèrent du comte Richard et lui persuadèrent de contracter une alliance tout opposée avec le sultan d'Égypte. C'était ajouter la confusion à la confusion dans ce malheureux pays.

Dès débris de l'empire de Saladin il s'était successivement formé plusieurs principautés, et c'était entre les possesseurs de ces principautés, qui presque tous prenaient le titre de sultan et rêvaient de reconstituer à leur profit le vaste ensemble de la monarchie ayoubite, que s'agitaient ces querelles, si favorables aux chrétiens, si ceux-ci avaient su en profiter. Outre le sultan d'Égypte, le plus puissant de ces princes, il y avait les sultans ou princes d'Alep, de Hamah, d'Émèse, de Damas, de Krak, etc. Une ligue s'étant formée entre les princes de Damas, d'Émèse et de Krak contre le sultan d'Égypte qui menaçait leur indépendance, ils firent proposer aux chrétiens, non plus une trêve, mais un traité de paix, avec alliance offensive et défensive contre leur ennemi. Ils offraient de rendre toute la partie de la Palestine ou de l'ancien royaume de Jérusalem comprise entre le Jourdain et la mer, c'est-à-dire tout ce qui constituait à proprement parler les saints lieux, à l'exception de Naplouse (Sichem) et de deux autres places de moindre importance. Cette proposition était d'autant plus acceptable, que ces princes dominant alors en Syrie, pouvaient mettre sur-le-champ les chrétiens en possession de ce qu'ils leur offraient. Ils étaient déterminés à ce sacrifice par la crainte de voir les chrétiens traiter avec le sultan d'Égypte; car, lui aussi, il sollicitait leur alliance, comme c'était l'ordinaire lorsque la discorde éclatait entre puissances musulmanes, et il promettait pour prix de cette alliance la restitution de cette même étendue du royaume de Jérusalem. Mais le sultan n'occupait pas ce territoire,

et sa bonne foi était généralement suspecte, tandis que le prince d'Émèse, Malek-Mansour, avait la réputation d'un guerrier aussi loyal que brave. Cette considération que le royaume de Jérusalem était au pouvoir des princes syriens, l'espoir de contribuer à détruire la puissance, toujours fatale à la Terre sainte, des sultans d'Égypte, peut-être l'appât de leurs riches dépouilles à partager, décidèrent les grands maîtres des ordres militaires et les barons de la Palestine ; ils parvinrent même à se mettre momentanément d'accord. Le traité d'alliance avec les princes syriens, qui devait avoir des conséquences si funestes, fut conclu au commencement de l'été de 1244.

Les chrétiens prirent aussitôt possession du territoire qui leur était cédé ; ils ne visitèrent plus les saints lieux en pèlerins craintifs et pressés ; ils les occupèrent en maîtres, et beaucoup d'entre eux coururent s'établir à Jérusalem, où pour la première fois, depuis la conquête de Saladin en 1187, le culte de Jésus-Christ s'exerça seul[1]. La chrétienté tout entière, à cette nouvelle, tressaillit d'espérance et de joie. Elle voyait déjà ses bannières, jointes à celles des princes de Damas, d'Émèse et de Krak, flotter sur les tours du Caire, de cette *Babylone* d'où tant de coups terribles pour elle étaient partis. La Providence avait décidé, au contraire, que la chrétienté en Palestine allait subir des revers à jamais irréparables.

Le sultan d'Égypte, menacé par une coalition redoutable, appela à son secours une formidable puissance, une invasion de barbares. Les Tartares, dans leur mouvement vers l'Europe, avaient détruit des États, déplacé et refoulé des peuples entiers. Parmi ceux-ci se trouvaient les Kharismins, peuple d'origine turque, établi dans la Perse,

[1] Lettres d'Herman de Périgord, grand maître du Temple, et de Guillaume de Châteauneuf, grand maître de l'Hôpital : Matth. Paris, p. 595, 601.

qu'il avait conquise vers la fin du douzième siècle. Chassés par les Tartares, les Kharismins erraient avec leurs femmes, leurs vieillards, leurs enfants, en Asie Mineure, sur les confins de la Syrie, cherchant une terre dont ils pussent s'emparer pour y fixer leurs destinées. Le sultan d'Égypte, résolu à perdre ses ennemis, dût-il perdre avec eux la Syrie et la Palestine, leur fit proposer de leur abandonner les terres des chrétiens, s'ils voulaient l'aider à écraser ses adversaires, chrétiens et musulmans[1]. Les Kharismins acceptèrent avec empressement. Ils s'ébranlent aussitôt pour opérer leur jonction avec le sultan, qui occupait la ville de Gaza, à l'extrémité sud de la Palestine; ils abordent brusquement le royaume de Jérusalem par le côté de Tibériade, et le parcourant dans toute sa longueur, ils ravagent, brûlent, tuent tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Les chrétiens, surpris par une attaque aussi violente qu'imprévue, invoquèrent le secours de leurs alliés, les princes de Damas et d'Émèse. Ce secours ne put arriver à temps pour sauver Jérusalem. Les fortifications de cette ville n'étant point relevées, il ne fallait pas songer à la défendre. On décida de laisser passer la tempête, d'évacuer Jérusalem et de se retirer à Jaffa, sous la conduite des chevaliers de l'Hôpital et du Temple. L'approche des Kharismins était signalée; la nuit même du jour où fut prise cette grave résolution, les malheureux habitants de la cité sainte, à l'exception d'un petit nombre auxquels leurs forces ne permettaient pas de fuir ou qui refusaient de prendre ce parti douloureux, quittent en pleurant ces lieux vénérés, qui semblaient n'avoir été rendus un moment à leur piété que pour leur laisser de plus amers regrets. Ils avaient parcouru déjà une partie du chemin qui les séparait de Jaffa, lorsque quelques-uns de leurs frères accourent derrière eux à toute bride, et, le visage rayon-

[1] Matth. Paris, p. 599.

nant de joie, les supplient de revenir sur leurs pas : Jérusalem est sauvée ; ceux des chrétiens qui n'ont pas voulu la quitter, les malades, les infirmes, par un miracle de Dieu, ont triomphé des ennemis. Et comme on refusait de les croire, ils racontent que, restés en arrière et ne pouvant détacher leurs yeux des tours de Sion, ils les ont vues tout à coup, au lieu des flammes qui devaient les dévorer, se couronner des bannières de la croix ; en même temps, le son des cloches a frappé leurs oreilles.

Tout est possible à Dieu ; tout était croyable pour ces pauvres fugitifs, persuadés que Jésus-Christ combattait pour sa sainte cité. Ils retournent pleins d'allégresse vers Jérusalem. Ces bannières chrétiennes, cet appel des cloches n'étaient qu'une ruse des Kharismins pour rappeler les victimes et le butin qui leur échappaient. Ils fondent sur les chrétiens, les égorgent, leur coupent la retraite sur Jaffa, en les prévenant au passage des montagnes, et laissent sur le sol sept mille cadavres d'hommes ou de femmes[1]. Du peu qui put échapper une partie fut tuée par les montagnards sarrasins, ou prise et vendue par eux comme esclaves. A peine trois cents personnes atteignirent-elles Jaffa.

Les Kharismins mirent Jérusalem à feu et à sang. Ceux des chrétiens qui étaient restés dans la ville ou qui y étaient rentrés s'étaient réfugiés confusément dans l'église du Saint-Sépulcre ; ils furent éventrés devant le tombeau de Jésus-Christ. Les Sarrasins avaient toujours respecté les lieux de dévotion et les restes des guerriers chrétiens. Les Kharismins profanèrent et dépouillèrent jusqu'aux tombeaux : ceux de Godefroy de Bouillon et des rois ses successeurs ne furent pas épargnés, pas même celui de Jésus-Christ. Les ossements des héros des croisades,

[1] Lettre de Guill. de Châteauneuf, grand maître du Temple : Matth. Paris, p 601.

comme les reliques des saints, furent livrés aux flammes ou jetés aux immondices [1].

C'en était fait; Jérusalem était perdue pour jamais. Depuis ce jour, les lieux où le Sauveur prêcha sa doctrine, celui où il naquit, le Calvaire où il mourut pour racheter l'humanité, la terre enfin d'où le christianisme se répandit dans le monde n'a pas cessé d'appartenir aux disciples de Mahomet.

De Jérusalem les Kharismins se dirigèrent au midi sur la ville de Gaza; ils y firent leur jonction avec un corps de cinq mille Égyptiens; ils pouvaient être eux-mêmes au nombre de trente mille combattants. C'était vers Gaza que les forces réunies des chrétiens et des princes de Damas et d'Émèse devaient les rencontrer et leur livrer une bataille décisive. Le patriarche de Jérusalem avait appelé aux armes tous ceux qui étaient en état de les porter; il avait invoqué le secours des princes syriens. Le prince d'Émèse, fidèle à l'alliance, rejoignit l'armée chrétienne dans la ville d'Acre, avec ses troupes et les troupes du prince de Damas. Le prince musulman fut reçu comme un libérateur; on tendit d'étoffes précieuses les rues par lesquelles il fit son entrée. L'armée partit d'Acre le 4 octobre : elle suivit la direction des villes de la côte, Césarée, Jaffa, Ascalon, recrutant le long de la route les contingents armés qui s'étaient placés sur son passage; le 17, elle se trouva près de Gaza, en présence de l'ennemi.

Les chrétiens comptaient quinze cents cavaliers, dont trois cents chevaliers du Temple et deux cents Hospitaliers; ils avaient environ dix mille fantassins. Les musulmans, leurs alliés, étaient au nombre de quatre mille. C'était une énorme disproportion en face de plus de trente-cinq mille ennemis combattant en rase campagne. Malek-Mansour, prince d'Émèse, général aussi prudent que

[1] Lettre des prélats de la Terre sainte aux prélats d'Occident : Matth. Paris, p. 611. — Guill. de Nangis, p. 346-347.

brave, proposa de ne pas risquer la bataille, de se borner à surveiller l'ennemi, d'attendre que le défaut de vivres l'obligeât de se disperser, et de saisir alors une occasion qui ne pouvait manquer de se présenter, pour le surprendre et lui faire subir un revers. Cet avis était d'autant plus sage, que les musulmans ne combattaient dans les rangs des chrétiens, contre d'autres musulmans, qu'avec une extrême répugnance. La conduite imprudente du clergé irritait encore leur susceptibilité religieuse. Le clergé affectait de ne point distinguer, dans les cérémonies du culte, les mahométans des chrétiens, comme s'ils étaient tous devenus membres de la même communion, depuis qu'ils avaient réuni leurs drapeaux [1]. Le conseil du prince d'Émèse parut trop timide à des chevaliers et à des prélats présomptueux. Le patriarche de Jérusalem, Robert, ancien évêque de Nantes, tout récemment arrivé en Palestine, animé d'un zèle plus ardent qu'éclairé, poussait plus que les autres à ce qu'on engageât le combat; et dans le même moment, son esprit obstiné refusait au comte de Jaffa le pardon d'une légère offense, pardon que le comte sollicitait avant de s'exposer à la mort [2]. On livra donc la bataille, et elle fut désastreuse pour les chrétiens. Les musulmans, mal disposés pour une cause que la croix compromettait à leurs yeux,

[1] « Dans cette guerre, dit Ibn-Giouzi (iman de la grande mosquée de Damas, témoin oculaire), les musulmans de Syrie étaient mis, pour ainsi dire, sous les ordres des infidèles. On voyait les chrétiens marcher leurs croix levées; leurs prêtres se mêlaient dans les rangs; ils donnaient des bénédictions et manifestaient hautement les signes du christianisme; ils présentaient aux musulmans eux-mêmes leurs calices à boire. Une telle alliance ne pouvait réussir. » — Michaud, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

[2] Gauthier de Brienne, comte de Jaffa, avait été excommunié par le patriarche, parce qu'il ne voulait pas lui rendre une tour de Jaffa qui était réclamée comme une propriété ecclésiastique. Avant de marcher au combat, Gauthier supplia le patriarche de lui donner au moins l'absolution conditionnelle pour le temps de la bataille; le patriarche s'y refusa absolument. Le bouillant évêque de Rames, tout armé, impatient de joindre l'ennemi, donna l'absolution au comte, en dépit du patriarche, et l'entraîna dans la mêlée. — Joinville, p. 270.

effrayés par les cris des Kharismins, ne tardèrent pas à plier et à prendre la fuite. « Les Francs seuls tinrent bon et ne lâchèrent pied que lorsque toute l'armée fut en déroute. Déjà ils avaient mis les Égyptiens en fuite et pillé leurs bagages. Abandonnés de leurs alliés et cernés par les Kharismins, ils furent moissonnés par l'épée [1]. » Ils vendirent chèrement leur vie; ils furent anéantis, mais l'ennemi, quoique vainqueur, avait éprouvé une perte d'hommes plus considérable que la leur. De trois cents Templiers, trente-trois seulement échappèrent à la captivité ou à la mort; de deux cents Hospitaliers, vingt-six, et trois Teutoniques; le reste, en proportion; « et ceux qui eurent la vie sauve se repentaient de n'avoir pas succombé [2]. » L'archevêque de Tyr, l'évêque de Rames, l'abbé de Sainte-Marie de Josaphat, le grand maître du Temple, le précepteur des Teutoniques, disparurent dans la mêlée, sans qu'on pût retrouver leurs corps. Gauthier de Brienne, comte de Jaffa, et le grand maître de l'Hôpital, furent emmenés captifs au Caire. Huit cents chrétiens seulement furent faits prisonniers, tant avait été grand leur acharnement au combat [3]. Le prince d'Émèse, après

[1] Ibn-Giouzi, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

[2] Lettre de Guill. de Châteauneuf, grand maître du Temple : Matth. Paris, p. 601.

[3] « Je passai le lendemain sur le lieu du combat ; je vis des hommes qui comptaient, un roseau à la main, le nombre des morts : ils me dirent qu'ils en avaient compté plus de trente mille. » — Ibn-Giouzi. — Gauthier de Brienne, chargé de chaînes, privé de nourriture et fréquemment battu de verges, reçut un jour de ses bourreaux la proposition d'être remis en liberté, s'il voulait faire rendre la place de Jaffa. Il consentit à être amené devant les murs de la ville. Là, on le pendit par les bras à une potence en forme de fourche, et on lui déclara qu'il resterait dans cette position jusqu'à ce que le château se rendît. Après que ses chevaliers et ses vassaux, accourus sur les murailles, eurent reconnu leur comte dans cet homme amaigri et défiguré par les tortures, il éleva la voix et leur défendit, quelque chose qu'on lui fît, de rendre la ville, « ou que lui-même les occirait. » Les Sarrasins, furieux, le frappèrent à la tête de la garde de leurs épées et lui brisèrent les dents. Il tomba couvert de sang sous leurs coups, mais il n'en mourut pas. Conduit au Caire, il fut livré par le sultan à la férocité d'un peuple fanatique qui le déchira. — Joinville, p. 271. — Matth. Paris, p. 786.

avoir combattu en vaillant soldat, quoique abandonné des siens, quitta un des derniers le champ de bataille; il s'enfuit à Damas, où il arriva presque seul et désespéré [1]. Les débris de l'armée chrétienne, poursuivis par les Kharismins, se réfugièrent dans les villes du littoral, à Ascalon, à Jaffa, à Acre, et s'y virent presque aussitôt assiégés [2].

Ces villes, heureusement, purent résister, et les Kharismins ne tardèrent pas à se brouiller avec le sultan d'Égypte, au sujet de la récompense promise. Le sultan, maintenant qu'il n'avait plus à redouter la coalition de ses ennemis, n'entendait pas abandonner la Palestine à ses terribles alliés. Il les laissa écraser devant Émèse par Malek-Mansour, qui réussit à mettre le désordre dans leurs rangs, en faisant attaquer leur camp par derrière tandis qu'il les abordait de front, et qui en fit un grand massacre. Les Kharismins, affaiblis, divisés par la mauvaise fortune, assaillis de tous côtés, furent réduits à un état si misérable, que les paysans, qui avaient de cruelles représailles à exercer, se mirent à les harceler dans leurs marches et à les tuer en détail. Les restes de leurs bandes quittèrent le pays; trois ans après leur invasion, ils avaient disparu et leur nom même s'éteignait [3].

Le sultan d'Égypte s'était emparé de toutes les places du royaume de Jérusalem qui avaient été cédées aux chrétiens par les princes syriens; mais la guerre continuait entre les diverses fractions de l'empire musulman, et les chrétiens, grâce à ces divisons, respiraient encore.

[1] « J'ai ouï dire qu'après la bataille il ne trouva pas même un lambeau d'étendard pour reposer sa tête, et qu'alors, se mettant à pleurer, il dit : « Je me doutais bien qu'en marchant sous les croix et les bannières des chré« tiens, notre expédition ne pouvait pas être heureuse. » — Ibn Giouzi.

[2] Lettre des prélats de la Terre sainte aux prélats d'Occident : Matth. Paris, p. 611. — C'est cette lettre qui fut apportée par Waléran, évêque de Béryte, et luc à la première séance du concile de Lyon. (Voy. ci-dessus, p. 410.) — Lettre de Guillaume de Châteauneuf, grand maître du Temple, Joinville, Guill. de Nangis, *Biblioth. des croisades*, loc. cit

[3] Joinville, p. 271. — Matth. Paris, p. 711.

Leur existence, toutefois, était pleine d'anxiété et d'incertitude : il suffisait que les infidèles eussent une heure de sentiment politique, qu'ils s'unissent un moment, pour que la domination chrétienne fût chassée des rivages de la Palestine. Les chrétiens s'y attendaient. La misère, les craintes continuelles firent chanceler la foi dans bien des cœurs ; on vit des hommes, à bout d'espérance, chercher dans l'abjuration un moyen de sauver leur vie, et prévenir l'arrivée des vainqueurs, qu'ils redoutaient chaque jour, par la profession de la croyance mahométane. C'est alors qu'une grande nouvelle retentit dans tout l'Orient : le roi de France avait pris la croix ; il avait fait vœu de venir en personne secourir la Terre sainte. Le courage des fidèles se réveilla, la foi se raffermit, et les Sarrasins, émus à leur tour, songèrent moins à attaquer les chrétiens qu'à préparer leurs propres moyens de défense.

## XIV

### PRÉPARATIFS DE LA CROISADE. — DÉPART DU ROI.

Il y avait deux mois que la bataille de Gaza avait été perdue, lorsque le roi, au plus fort de la maladie qui faillit l'emporter, sembla se ranimer à l'appel d'une voix mystérieuse qui lui commandait de vivre. On n'avait pas encore reçu en France la nouvelle du désastre ; on l'apprit presque en même temps qu'on connut les détails de la maladie du roi et sa résolution d'entreprendre une croisade. On vit dans cette coïncidence la main de Dieu : il ne fallait pas être doué d'un esprit bien crédule pour admettre, au treizième siècle, que le roi avait été rappelé d'entre les morts afin de devenir le sauveur de la Terre sainte. On le crut, et la plupart les chroniques contemporaines expriment cette pensée[1]. Les paroles mêmes qu'il

[1] Le confesseur de la reine Marguerite, p. 67, A. — Richer, moine de Sénone, ch. x, Du Cange, *Observations*, p. 50.

prononça, en revenant à lui [1], confirmaient cette idée d'une mission d'en haut. Son premier soin avait été de faire écrire aux chrétiens d'Orient qu'il était croisé et qu'il allait tout disposer pour leur porter lui-même un secours efficace. A cette bonne nouvelle, déjà fortifiante par elle-même, il joignit l'envoi d'une somme d'argent importante, et de concert avec les Templiers et les Hospitaliers, qui faisaient passer en Palestine tous leurs novices en état de combattre, il expédia à ses frais un corps d'hommes d'armes. Le comte Richard d'Angleterre, toujours fidèle au service de la Terre sainte, avait envoyé pour sa part mille livres (environ cent mille francs) [2].

Le roi ne fut complétement rétabli qu'à la fin de l'année 1245. Pour réaliser son projet de croisade, il n'avait pas à lutter seulement contre les obstacles matériels, il lui fallait résister aux efforts de sa mère, de ses plus sages conseillers, particulièrement de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui n'avaient pas perdu l'espoir de le faire renoncer à son dessein. Ils lui adressaient à toute occasion les sollicitations les plus pressantes : ils faisaient valoir l'intérêt du royaume, qui demeurerait exposé aux plus graves dangers pendant son absence ; ils rapportaient les vœux unanimes des barons, du peuple, du clergé lui-même, qui condamnait cette entreprise ; ils représentaient au roi que c'était pour lui un devoir envers sa couronne, envers sa propre renommée, de se racheter d'un engagement formé dans le délire de la fièvre. Un jour qu'ils renouvelaient leurs instances devant une assemblée assez nombreuse, le roi parut touché. « Vous prétendez, « dit-il, que l'aliénation de mon esprit a été cause que « j'ai pris la croix. Eh bien, comme vous le désirez et « me le conseillez, voici que je dépose la croix, voici que « je vous la remets. » En disant ces mots, il arrache de

[1] Voy. ci-dessus, p. 405.
[2] Matth. Paris, p. 638.

son épaule la croix qu'il portait, et la tendant à l'évêque de Paris : « Seigneur évêque, ajoute-t-il, voici la croix dont « j'étais porteur ; je vous la remets de plein gré. » La joie éclate, on se presse autour du roi pour le féliciter, pour le remercier. Mais le roi reprend aussitôt : « A coup « sûr, maintenant, je ne suis pas privé de raison et de « sens, je ne suis pas malade, je suis maître de moi. Or, « maintenant je demande qu'on me rende ma croix : « car celui-là en est témoin, qui sait toutes choses, rien « de ce qui se mange n'entrera dans ma bouche, jusqu'à « ce que j'aie été de nouveau marqué de ce signe. » L'assistance se tut consternée, le roi reprit sa croix ; depuis lors on n'osa plus lui parler de la quitter[1].

Le roi avait besoin de trouver dans le légat du pape un collaborateur avec lequel il fût toujours sûr de s'entendre. Il avait connu et distingué un ancien chanoine et chancelier de l'Église de Paris, nommé Eudes de Châteauroux. Eudes de Châteauroux avait abandonné ces fonctions pour entrer comme simple religieux dans l'ordre de Cîteaux. Mais le pape Innocent IV ne lui avait pas permis d'ensevelir dans la retraite des talents et des vertus que l'Église pouvait utiliser dans le monde ; il l'avait tiré du cloître de Grandselve pour le faire cardinal et évêque de Tusculum. Le roi demanda au pape de le lui envoyer en qualité de légat, ce qui lui fut aussitôt accordé. Il le chargea d'organiser la prédication de la croisade. Un parlement fut convoqué au mois d'octobre 1245, à Paris ; les prélats et les barons du royaume y assistèrent en grand nombre. Le légat prêcha la croix devant cette illustre assemblée ; le roi, qui portait encore sur son visage les traces visibles de l'affaiblissement causé par la maladie, parla à son tour ; presque tous les assistants se croisèrent. Les principaux étaient Jean, archevêque de Reims, Philippe, archevêque de Bourges, Robert, évêque de Beauvais, Garnier, évêque

[1] Matth. Paris, p. 718.

de Laon, Guillaume, évêque d'Orléans, Charles ou Charlot, évêque de Noyon, oncle du roi ; ses frères, Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, Charles, comte d'Anjou et de Provence, et les comtesses leurs femmes; Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul et de Blois, Gauthier de Châtillon, son neveu ; Jean et Guillaume des Barres, Imbert de Beaujeu, connétable de France, Pierre Mauclerc et Jean, comte de Bretagne, son fils ; Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et Hugues le Brun, son fils aîné ; Jean, comte de Montfort, Pierre, comte de Vendôme, Raoul de Coucy, Jean, comte de Dreux, Hugues, duc de Bourgogne, le duc de Brabant, Guillaume et Gui de Dampierre, avec leur mère la comtesse Marguerite de Flandre ; Thibaud, comte de Bar, le comte de Soissons, le comte de Rethel, Archambaud de Bourbon, Jean de Beaumont et son neveu Guillaume, maréchal de France ; Philippe de Courtenay, Gauthier de Joigny, Gille de Mailly, Robert de Béthune, avoué d'Arras; Simon, comte de Sarrebruck et Gosbert d'Apremont, son frère; Jean, sire de Joinville et sénéchal de Champagne, Guillaume de Mello et Dreux, son frère, etc. Ils devaient être imités par la plupart de leurs pairs[1].

Le concile de Lyon venait de décider, en vue du secours à fournir à la Terre sainte, que toute guerre entre chrétiens serait défendue pendant quatre ans, et que les croisés seraient non-seulement exempts de contributions ordinaires ou extraordinaires, mais dispensés de payer l'intérêt de leurs dettes. Le roi, et c'est une chose remarquable, profita de la réunion du parlement pour faire passer dans une ordonnance quelques-unes des dispositions arrêtées par le concile, comme si la décision d'un concile général ne pouvait valoir dans le royaume qu'autant que

[1] Joinville, p. 208, A. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 67, B. — Guill. de Nangis, p. 352-353. A — Matth. Paris, p. 664. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 165, B.



la sanction royale et l'approbation des barons la mettaient en vigueur. Le roi, par son ordonnance, modifie même les prescriptions du concile : il défend les guerres pour cinq ans, à partir de la prochaine fête de saint Jean-Baptiste; il n'annule pas l'intérêt des dettes, mais il accorde aux croisés un délai de trois ans pour se libérer des sommes exigibles[1]. C'est à l'issue de ce parlement que le roi se rendit à Cluny et qu'il eut une conférence avec le pape.

La prédication de la croisade, secondée par une ardeur aussi généreuse que celle du roi, devait avoir un grand succès. Le roi ne négligeait aucune occasion, aucun moyen, quelque petit qu'il fût, d'enrôler de nouveaux croisés; « car il était, pour ainsi dire, le porte-enseigne de la croix[2]. » C'était la coutume des souverains du moyen âge et en général de tous les grands suzerains, de distribuer, à la Noël, des vêtements de cérémonie ou des joyaux précieux aux seigneurs attachés à leur cour. Ces vêtements se nommaient *livrées*, parce qu'ils se livraient de la main et des deniers du suzerain[3]; plus tard, ils portèrent ses armoiries ou ses couleurs, ils distinguèrent spécialement les personnes faisant partie de son service personnel, enfin ils passèrent de la domesticité féodale à la domesticité moderne. C'étaient de véritables étrennes. Cette année, le roi fit préparer, en plus grand nombre que de coutume, des chapes ou manteaux richement ornés de fourrure de vair (petit-gris); à l'endroit de l'épaule, on broda secrètement des croix avec des fils d'or très-déliés. Il avait eu soin de convoquer plus spécialement ceux des chevaliers de ses domaines qui n'avaient pas encore ré-

[1] Tillemont, t. III, p. 88. — Du Cange, *Dissertation* XXIX, p. 338.

[2] Matth. Paris, p. 669.

[3] Du Cange, Ve *dissertation*, p. 160. — La chronique de Matthieu Paris signale, à différentes années, la distribution de ces livrées en Angleterre. A la Noël de l'année 1251, il remarque que Henri III ne se conforma pas à cette ancienne coutume et ne distribua ni vêtements royaux, ni joyaux précieux à ses chevaliers et à ses familiers.

pondu à son appel et n'avaient pas fait vœu de croisade; il les reçut de grand matin, dans une pièce peu éclairée, et après qu'ils se furent revêtus des livrées qu'il leur distribuait, il les conduisit à sa chapelle pour entendre la messe. Bientôt, à la lueur des cierges et du jour naissant, chacun aperçoit sur l'épaule de son voisin le signe de la croisade : on s'étonne, puis on comprend le pieux stratagème du roi. Beaucoup peut-être en furent intérieurement mécontents, mais personne n'osa le laisser paraître. « Comme il leur semblait peu convenable, honteux et même indigne de rejeter ces habits de croisés, ils se mirent à rire, mais sans se moquer, en versant des larmes abondantes et joyeuses, et ils appelèrent le seigneur roi de France, à cause de ce stratagème, chasseur de pèlerins et nouveau pêcheur d'hommes[1]. »

Les préparatifs de la croisade produisaient leurs heureux effets accoutumés. Les barons et les chevaliers riches, obligés de s'équiper, de s'approvisionner d'armes, de chevaux, de vivres, pour eux et pour les hommes de leur bannière, de fréter des navires pour la traversée, de prévoir toutes les nécessités d'une expédition lointaine, avaient besoin de sommes considérables. Ce n'étaient pas les revenus de leurs domaines, acquittés pour la majeure partie en nature, qui pouvaient les leur fournir; souvent, d'ailleurs, ces revenus étaient dévorés d'avance et servaient de gages aux prêts usuraires des Juifs et des Lombards. Les guerres étaient devenues rares, la vigilance du souverain ne permettait pas les exactions criantes; il fallait aviser à d'autres expédients. C'est alors que le vilain, enrichi par le commerce ou par l'épargne, rachetait du noble obéré sa liberté et celle de son champ; que les villes s'affranchissaient du joug féodal; que les chartes de commune s'obtenaient plus aisément.

[1] Matth. Paris, p. 669.

Cette grande et religieuse pensée de la délivrance des saints lieux agissait fortement aussi sur des hommes dont le cœur était pénétré, à travers tous leurs vices, d'une foi profonde. La plupart des grands se disposaient au voyage d'outre-mer, comme au voyage sans retour qui nous fait quitter la vie; ils tâchaient de réparer les torts qu'ils avaient causés. Ils provoquaient les réclamations de leurs vassaux, et les plus scrupuleux ne craignaient pas d'engager leurs dernières ressources pour s'acquitter de ce qui leur était justement réclamé[1]. Les gens de moindre qualité imitaient les grands; d'autres se pardonnaient leurs querelles et se réconciliaient. Il n'y avait plus, cependant, ce magnifique élan, ce dévouement sans réserve des premières croisades : on calculait, on arrangeait ses affaires pour le retour, on ne vendait plus ses biens pour tout donner au service de la croix. Le roi dut aider de ses deniers le zèle trop lent de plus d'un de ses compagnons; en Palestine, il les prit ouvertement à sa solde, et lorsqu'il entreprit sa seconde croisade, il traita d'avance du prix auquel chacun des chefs mettait ses services. « Ainsi n'ouvra pas Godefroi de Bouillon, qui rendit sa duchée à toujours, et y alla purement du sien et n'emporta rien d'autrui; aussi fit-il grands exploits[2]. » Ce fait marque évidemment la fin des croisades, œuvre d'absolu dévouement. Il marque aussi, pour la féodalité, le commencement de la décadence : elle abdiquait le noble droit de servir à ses frais une cause qui intéressait l'humanité entière, elle devait être insensiblement conduite à se faire toujours payer le service militaire; et le jour où le baron reçut une solde du roi, il descendit de son rang d'homme libre pour se confondre dans la foule des nobles, soumis au despotisme royal et vivant de ses largesses.

Le roi trouvait dans la sage économie de son trésor des

[1] Joinville, p. 208.
[2] Chron. de Rains, p. 197.

ressources financières telles qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avait jamais possédé ; il les accumulait avec soin, pour subvenir à celles des dépenses de la croisade que ne couvrirait pas la décime ecclésiastique. A ses revenus ordinaires se joignirent des subventions ou aides fournies par les principales villes du royaume[1]. Mais il n'eut pas à toucher à cette réserve en quelque sorte privée, jusqu'au moment où il se décida à demeurer en Palestine, après que la croisade proprement dite eut été terminée. L'argent du clergé suffit à l'achat des approvisionnements, au transport sur mer, aux dépenses faites en Égypte et même à l'énorme rançon payée aux Sarrasins pour la délivrance de l'armée, lorsqu'elle fut devenue prisonnière sur les bords du Nil[2].

C'était, en effet, le clergé qui, ne combattant pas, devait soutenir de ses deniers les guerres saintes, au moyen de la décime. Les barons se chargeaient d'équiper les hommes de leur suite immédiate, en plus ou moins grand nombre, selon qu'ils étaient eux-mêmes plus ou moins puissants bannerets; ils se chargeaient de les conduire sur le lieu du combat, de les faire vivre, sauf à se dédommager, s'il y avait lieu, sur le butin; mais les frais généraux, l'équipement, les vivres, le transport des combattants nécessiteux, la solde de la masse des chevaliers et des sergents qui s'engageaient isolément, ne suivaient pas un chef riche et puissant, et formaient la grande majorité de l'armée croisée, étaient pris sur le produit de la décime. Le roi était autorisé à lever une décime sur le clergé du royaume pendant trois ans. C'était là un des résultats de la conférence de Cluny. Quelque considérable que fût la somme produite par une décime de trois ans, somme que l'on peut apprécier par l'emploi

[1] *Historiens de France*, t. XXI, p. LXXIV, 260, 270 et suiv. — Tillemont, t. III, p. 118.
[2] Joinville, p. 255, D.

auquel elle suffit[1] plus que par les documents incomplets[2] qui sont parvenus jusqu'à nous, elle n'aurait pas été une charge trop pesante pour le clergé français, si sa perception n'avait pas coïncidé avec celle des autres subsides que le saint-siége exigeait en même temps à différents titres. Mais il y avait, outre la décime du roi, un vingtième autorisé par le concile de Lyon, pour trois ans aussi et pour le secours de la Terre sainte, qu'on ne voulait pas confondre avec la croisade projetée; il y avait, pour le secours de Constantinople, la moitié des revenus des bénéficiers qui ne résidaient pas, ceci n'était que juste, et le tiers du revenu de ceux qui résidaient; il y avait une contribution pour la guerre contre Frédéric, sans compter les demandes d'emprunt et les exigences de la cour pontificale, dont les revenus du côté de l'Italie se trouvaient extrêmement réduits. L'Église de France était accablée et se plaignait vivement. Une chose ne nuisait pas moins aux intérêts de la croisade du roi, c'est qu'elle ne profitait pas à beaucoup près de tout ce qui lui était destiné. Le roi employait les agents pontificaux, pour lever sa décime en même temps que les contributions du pape : ces agents, moines de Saint-Dominique et de Saint-François, avaient le pouvoir d'accorder la dispense du vœu de croisade à ceux que la maladie, les infirmités ou d'autres raisons graves empêchaient de l'accomplir : ils usaient de ce pouvoir avec une facilité d'autant plus fâcheuse que le prix du rachat se confondait souvent avec les deniers du pape[3].

Le roi faisait acheter d'immenses approvisionnements de vin, de blé et d'orge dans les contrées les plus fertiles de l'Europe, particulièrement dans les États de Venise, dans la Pouille et la Sicile. Thibaud, comte de Bar, et Im-

[1] Voyez, sur les dépenses de la croisade, t. II, liv. VI, ch. XI.
[2] *Historiens de France*, t. XXI, p. 533.
[3] Matth. Paris, p. 700. — *Historiens de France*, t. XXI, p. 540, E.

bert de Beaujeu, auquel le roi réservait la charge de connétable, vacante depuis la mort d'Amaury de Montfort en 1239, avaient reçu l'ordre de réunir ces vivres et de les expédier, sur des navires loués aux Vénitiens, dans l'île de Chypre, où le roi comptait assigner aux croisés le rendez-vous général. L'empereur Frédéric mit le plus cordial empressement à favoriser dans ses États la mission des commissaires du roi. Il rendit même un décret, au mois de novembre 1246, par lequel il ordonnait que jusqu'à la fin de sa croisade le roi pût librement tirer du royaume de Sicile tout ce qui lui serait nécessaire en chevaux, armes, vivres et autres produits du pays. Il ne cessa pas, tant que dura cette expédition, de donner au roi les preuves de la plus franche sympathie et toute l'assistance qui était en son pouvoir[1].

Mais, si le roi donnait tous ses soins à réunir les moyens matériels qui pouvaient assurer le succès de la croisade, il ne lui sacrifiait aucun des devoirs du gouvernement, et après avoir obtenu du pape le concours pécuniaire du clergé, il savait réclamer de l'autorité ecclésiastique une juste rigueur contre les priviléges mêmes dont quelques-uns des croisés se montraient indignes. L'inviolabilité attachée à leur personne et à leurs biens n'était pas sans produire des désordres. A côté de ceux qui restituaient et s'amendaient, il en était d'autres qui profitaient de leurs priviléges pour commettre impunément toute sorte de crimes, des rapines, des meurtres, des enlèvements de femmes. Le roi sollicita et obtint d'Innocent IV un bref qui replaçait sous l'empire du droit commun les croisés qui se rendaient coupables de forfaits avérés[2]. Quant à lui, il n'avait garde de ne pas ob-

[1] Matth. Paris, p. 739. — Joinville, p. 210, D. — *Petri de Vineis epist.* l. III, c. XXII, p. 422; c. XXIII, p. 424; c. XXIV, p. 426.

[2] *Innocentii IV, epist.*, Duchesne, t. V, p. 862, A. — Matthieu Paris cite à propos de l'émotion que les préparatifs du roi excitaient en Orient et des craintes qu'ils inspiraient aux Sarrasins, un fait qui a son côté comique

server la pieuse coutume des restitutions. Ses baillis reçurent l'ordre de rechercher, dans l'étendue de leur ressort, les personnes qui avaient sujet de se plaindre des officiers royaux ; ils devaient provoquer les réclamations et se livrer à des enquêtes sur la réalité des torts allégués ; le roi s'engageait à les réparer. Il fit plus : dans la crainte d'être trompé par des agents qui pouvaient être eux-mêmes les coupables ou les complices des coupables, il établit une contre-enquête destinée à contrôler celle des baillis, en chargeant un certain nombre de religieux franciscains et dominicains de parcourir le royaume et de découvrir les excès de pouvoir commis au préjudice du peuple. Il prenait ainsi, pour la satisfaction de la justice, les précautions minutieuses dont les princes usent d'ordinaire afin de remplir leur trésor des deniers de leurs sujets[1].

L'occasion parut favorable au roi d'Angleterre; il envoya au roi son frère, le comte Richard, avec la mission de renouveler ses revendications au sujet de la Normandie et des autres provinces enlevées à Jean-sans-Terre. La trêve avec l'Angleterre devait expirer le 29 septembre 1248, c'est-à-dire à une époque où le roi comptait être déjà en Orient. Le roi avait voulu la faire proroger; mais on n'avait pu s'entendre touchant certains droits que le roi d'Angleterre prétendait du chef de sa femme sur la Provence, et de la reconnaissance desquels il faisait une condition de la continuation de la trêve. Les choses en étaient restées là. Mais, ni la considération de la croisade, ni les instances et les arguments du comte Richard, ne purent engager le roi à accueillir les réclamations de

et qui prouve que le génie de la spéculation fut de tout temps fort éveillé et peu scrupuleux. Les marchands d'épices répandirent le bruit que les Sarrasins avaient empoisonné le poivre destiné à la consommation de l'Europe occidentale; on ne voulut plus que du vieux poivre, et ils vendirent très-avantageusement leurs fonds de magasin. — Matth. Paris, p. 664.

[1] Matth. Paris, p. 712. — *Historiens de France*, t. XXI, p. 260 et suiv.. *passim*.

Henri III. Il n'était pas nécessaire, comme le dit Matthieu Paris, « que certains seigneurs français s'y fussent opposés absolument par orgueil, envie et cupidité ; » il suffisait que le roi eût le juste sentiment de son droit. Ce qu'ajoute l'historien anglais est beaucoup plus admissible : c'est que le roi, dont la conscience toujours si délicate le devenait davantage à la veille de la croisade, voulut, pour satisfaire un excès de scrupule, consulter les évêques de Normandie. Matthieu Paris est forcé d'avouer que la réponse unanime de ces prélats fut que la Normandie appartenait légitimement au roi de France [1].

Le roi s'émut moins encore d'un message menaçant que lui envoya le grand khan des Tartares. Les Tartares s'inquiétaient aussi de cette expédition du roi des *Francs*, dont l'annonce retentissait dans tout l'Orient. Leur chef, qui se qualifiait d'immortel dans sa dépêche, faisait sommer le roi de le reconnaître pour son souverain et de se ranger à ses lois, attendu, disait-il, que les Tartares étaient cette race d'hommes dont il est écrit : « Le Seigneur a donné la terre aux fils des hommes [2]. » C'était une de ces rodomontades comme ils en adressaient à tous les princes dont le nom venait jusqu'à eux, comme ils en avaient adressé une à l'empereur Frédéric, et qui procédaient d'un système arrêté d'intimidation.

Le roi réunit en parlement, au mois de mars, le clergé et la noblesse du royaume. Il y régla quelques points d'administration générale; il prit l'engagement public de partir pour la croisade dans les six mois qui suivraient la fête de saint Jean-Baptiste de l'année suivante (1248). Il en fit le serment et reçut un serment pareil des croisés qui assistaient à l'assemblée. Il fit en même temps jurer à ses barons que, s'il lui arrivait de périr ou d'être pris

[1] Matth. Paris, p. 714.
[2] Matth. Paris, p. 702.

durant son pèlerinage, ils garderaient fidélité à ses enfants[1].

La prédication de la croisade ne réussissait pas seulement en France. En Angleterre, malgré la jalousie de Henri III, qui se sentait blessé à la pensée que ses sujets allaient servir sous le roi de France, elle avait un grand succès. Simon de Montfort, comte de Leicester, beau-frère de Henri III, le comte de Salisbury, son cousin, et nombre de barons et de chevaliers avaient pris la croix. En Allemagne, l'élan était gêné par la querelle du saint-siége et de l'Empereur; les prédicateurs du roi y rencontraient, comme à l'intérieur du royaume, les collecteurs de la cour pontificale, mais ils y trouvaient, de plus, les recruteurs de ses armées. Il avait fallu que le roi sollicitât du pape un ordre exprès à Pierre Capoche, légat en Allemagne, pour que celui-ci permît qu'on prêchât la croisade d'outre-mer en concurrence avec celle contre Frédéric, et que les vœux faits pour la première ne fussent pas commués en engagements pour la seconde. Dans le nord, le roi de Norwége, Haquin V, s'était croisé. Il écrivit au roi pour lui demander l'autorisation de relâcher sur les côtes de France, si les nécessités de son pèlerinage l'y obligeaient, et au besoin de s'y fournir de vivres. A cette époque, le bénédictin anglais Matthieu Paris, dont la grande chronique est un des monuments historiques les plus précieux du temps, se trouvait à la cour de France; il devait précisément se rendre de France en Norwége, où l'appelait la mission de réformer quelques couvents de son ordre. Le roi le chargea de porter au souverain de ce pays les lettres patentes[2] qui lui concédaient la permission d'aborder et de se ravitailler sur toute l'étendue du littoral français. A ces lettres était jointe une invitation pressante de se réunir au roi et d'effectuer ensemble le

[1] Matth. Paris, p. 702, 703. — Joinville, p. 209, A.
[2] Du Cange, p. 379.

voyage : le roi, qui savait Haquin marin expérimenté comme tous les chefs de la mer du Nord, lui offrait le commandement de la flotte. Mais le rusé Scandinave n'avait pas si grande hâte d'accomplir son vœu de croisade. Il en avait tiré tous les avantages qu'il pouvait espérer. Bien que bâtard, il avait succédé à son père ; il avait obtenu du pape d'être reconnu comme roi légitime de Norwége : le cardinal évêque de Sabine était venu tout exprès pour le couronner et le sacrer. Il est vrai que le pape avait reçu, à titre d'hommage gracieux du nouveau souverain, le magnifique présent de quinze mille marcs esterlings ; il est vrai aussi que Haquin était autorisé à prélever le tiers des revenus ecclésiastiques de son royaume pour les frais de ses préparatifs de croisade. Il désirait s'en tenir là. La cour pontificale, qui voulait se servir de lui contre Frédéric, le ménageait ; il ne partit jamais. Lorsque Matthieu Paris lui présenta les lettres du roi de France, Haquin, qu'il qualifie « un homme discret, modeste et instruit, » s'excusa de ne pas accepter l'offre qui lui était faite. « Je rends de grandes actions de grâces, « dit-il, au très-pieux seigneur le roi de France ; mais je « connais à peu près le caractère fier et insolent des « Français ; ma nation est impétueuse, indiscrète et peu « endurante. Que chacun de nous aille séparément[1]. »

Au Midi, il n'y avait rien à attendre de l'Italie, absorbée par la lutte du pape et de l'Empereur. Au delà des Pyrénées, les princes espagnols étaient engagés contre les Maures de la Péninsule, dans une croisade permanente qui ne leur permettait pas d'en détourner leurs forces. Il n'en était pas de même du comte de Toulouse, et le roi n'aurait pas jugé prudent de le laisser en France, tandis que les forces vives du royaume et les plus fidèles soutiens de la monarchie seraient occupés en Orient. Il le manda à Paris ; il le pressa d'exécuter en sa compagnie un enga-

1. Matth. Paris, p. 716.

gement qu'il avait souvent pris et différé d'accomplir. Le comte Raimond voulut s'en défendre, en alléguant qu'il manquait d'argent. Le roi et sa mère levèrent cette difficulté : la reine Blanche lui avança, sur sa cassette particulière, la somme nécessaire aux premiers préparatifs ; le roi lui promit vingt mille livres parisis (environ deux millions deux cent cinquante mille francs, valeur de nos jours), et lui fit même entrevoir, comme récompense de la croisade, la restitution du duché de Narbonne. Le comte Raimond accepta ; de retour dans ses États, il engagea à le suivre un grand nombre de barons, de chevaliers et de bourgeois ; il se mit sincèrement à tout disposer pour le départ, à fréter des navires, à réunir des approvisionnements. Le pape lui adressa des félicitations, et lui promit une aide pécuniaire qui lui serait remise à son débarquement outre mer. Le comte de Toulouse, voyant ces bonnes dispositions du pape à son égard, crut le moment favorable pour obtenir de lui ce qu'il sollicitait depuis bien des années, que le corps de son père reçût une sépulture chrétienne. Les restes de Raimond VI attendaient encore, dans la maison des Hospitaliers de Toulouse, déposés depuis vingt-cinq ans dans un coffre de bois, qu'on leur accordât l'asile qu'obtient la dépouille mortelle du plus humble d'entre les hommes. Le comte Raimond éprouvait la plus vive répugnance à laisser derrière lui le corps de son père exposé aux injures du temps et de ses ennemis ; il pria le souverain pontife, il fit intercéder par le roi. Déjà Grégoire IX avait accordé des juges à la mémoire de l'ancien comte de Toulouse ; il s'agissait seulement de prouver qu'au moment de sa mort, qui avait été subite, il avait donné des marques de pénitence, des signes de foi orthodoxe, ce qui était vrai [1]. Mais la procédure ordonnée par Grégoire IX, entravée par des hommes dont les passions étaient encore soulevées, n'avançait pas ; elle avait

[1] Voy. liv. Ier, p. 69, *note*.

été abandonnée. Innocent IV aimait le comte Raimond; cependant, malgré cette affection, malgré la recommandation du roi, il ne pensa pas pouvoir prendre sur lui d'accorder au comte de Toulouse une satisfaction en apparence si naturelle et réellement si politique. Raimond VI était un vaincu illustre, qu'il n'osa pas arracher, quoique mort, au triomphe de la persécution cléricale; son cadavre abandonné demeurait comme un signe permanent de la victoire; bien des haines veillaient encore sur cette dépouille qui demeura ainsi délaissée pendant trois cents ans. Innocent IV offrit à Raimond de faire reprendre la procédure en recommençant toutes les enquêtes; Raimond, découragé, refusa. « Ainsi, dit son chapelain, il ne put ni se marier comme il voulait, ni obtenir la sépulture pour son père [1]. »

Une autre victime des guerres de religion, Trencavel, vicomte de Béziers, réfugié auprès du roi d'Aragon depuis sa dernière défaite, avait fini, comme son ancien suzerain, le comte de Toulouse, par désespérer absolument du succès d'une lutte engagée à la fois contre la maison de France et contre l'Église. Il repassa les Pyrénées et vint offrir sa soumission à l'évêque de Carcassonne et au sénéchal Jean de Cranis. Les conditions qui lui furent faites de la part du roi étaient dures: il devait renoncer à tous ses droits honorifiques et territoriaux, donner caution de ne plus rien prétendre sur les anciens domaines de sa maison, se faire absoudre de l'excommunication portée contre lui, prendre la croix et suivre le roi en Orient. On lui accordait, en retour, une rente de six cents livres (qui vaudraient de nos jours de soixante-sept à soixante-huit mille francs), à prendre sur la sénéchaussée de Beaucaire. Trencavel n'avait pas à discuter; il s'était mis à la merci du roi. Par un acte fait à Carcas-

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLVII. — Dom Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, t. VI, l. XXV, ch. XCIX.

sonne le 7 avril 1247, il abandonna dans les mains du sénéchal tous les droits que lui avaient transmis ses ancêtres ; il reçut en échange la reconnaissance de sa rente de six cents livres. « C'est tout ce qui resta à l'héritier des vicomtés de Béziers, Carcassonne, Albi, Rasez, Nîmes et Agde, de cette ancienne maison qui depuis la fin de la deuxième race, avait joui des droits régaliens dans ces six vicomtés, et qui était la plus puissante de la province, après celle des comtes de Toulouse [1]. »

Ainsi, les grands barons qui avaient troublé le royaume durant la minorité du roi et qui pouvaient l'agiter encore durant son absence, étaient réduits à ne pouvoir plus rien entreprendre, ou suivaient le roi à la croisade. Pierre Mauclerc l'accompagnait ; les la Marche aussi ; la comtesse de la Marche, la vindicative Isabelle d'Angoulême, venait de mourir. Le comte de Toulouse faisait ses préparatifs ; il est vrai qu'il ne se trouva pas prêt pour cette année ; mais il était de bonne foi, et songeait sérieusement à rejoindre l'armée chrétienne, lorsque la mort l'arrêta l'année suivante. Tous les proscrits enfin, tous ceux qu'avaient déshérités les guerres religieuses du Midi, s'étaient rangés sous les bannières de la croisade avec Trencavel. Le roi pouvait partir sans inquiétude et remettre à sa mère le gouvernement de l'État. La reine Blanche avait prouvé, d'ailleurs, qu'elle savait triompher des circonstances les plus difficiles ; l'âge n'avait affaibli ni ses facultés, ni la vigueur de son caractère. Le bruit s'était répandu que l'Empereur, résolu de se faire justice lui-même, marchait sur Lyon à la tête de son armée. Il était déjà à Turin ; le comte de Savoie et le Dauphin de Viennois lui ouvraient le passage, et l'Empereur annonçait « qu'il allait en personne, armé de toute sa puissance, à la face de son ennemi, faire voir son bon droit

[1] Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. VI, l. XXV, ch. CII.

aux peuples transalpins[1]. » Quels que fussent les torts politiques du saint-siége, le roi ne pouvait pas souffrir qu'aux portes du royaume, qui ne s'étaient pas ouvertes pour lui donner asile, le souverain pontife subît les violences de Frédéric. Il se prépara à le défendre et déclara qu'il marcherait en personne, avec ses frères et ses barons ; la reine Blanche, non moins décidée, voulait accompagner ses fils et soutenir de sa présence une cause que les menaces et les persécutions ont toujours servie. Mais la cour pontificale sut créer à l'Empereur en Italie des embarras qui le forcèrent de retourner sur ses pas : Parme se révolta, tua le podestat et chassa les partisans de Frédéric. Frédéric vint mettre le siége devant Parme et y fut occupé pour longtemps.

L'époque fixée pour le départ du roi approchait. La reine Marguerite partait avec lui ; ses jeunes enfants demeuraient confiés aux soins de leur aïeule, la reine Blanche. L'union du roi et de Marguerite de Provence était restée plusieurs années stérile, au grand chagrin de la reine, qui commençait à désespérer, lorsqu'un premier enfant naquit au mois de juillet 1240. C'était une fille, qui fut nommée Blanche ; mais elle ne vécut que trois ans. Vinrent ensuite Isabelle, née le 18 mars 1242, depuis reine de Navarre ; Louis, né le 25 février 1244 ; Philippe, qui fut Philippe III le Hardi, né le 30 avril 1245 ; enfin, le roi venait de perdre un jeune enfant de deux ans, qui se nommait Jean.

Le vendredi[2] 12 juin 1248, le roi, qui était allé prendre à Saint-Denis l'oriflamme, et recevoir du légat l'escarcelle et le bourdon de pèlerin, entendit la messe à l'église Notre-Dame de Paris. De Notre-Dame il commença son pèlerinage, portant l'escarcelle suspendue à son écharpe,

[1] *Petri de Vineis epist.*, l. II, c. XLIX, p. 344.

[2] Au moyen âge, le vendredi, jour de la Rédemption, était considéré comme un jour favorable pour commencer une entreprise.

le bourdon à la main et marchant les pieds nus, jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine. Une immense multitude de peuple le suivait, adressant au ciel des prières pour le succès de la croisade[1]. A Saint-Antoine, le roi monta à cheval avec sa famille et sa suite. La reine Blanche l'accompagna jusqu'à Corbeil ; là, elle fut déclarée régente du royaume pendant l'absence du roi, et reçut l'acte qui lui conférait ses pouvoirs[2]. Ce ne fut pas sans un déchirement de cœur que la reine mère se sépara de son fils ; une sorte de pressentiment l'avertissait qu'elle ne le reverrait plus. Malgré sa force d'âme, elle s'évanouit deux fois. « Beau très-doux fils, lui disait-elle, beau tendre « fils, jamais je ne vous verrai plus ! Le cœur me le dit « bien[3]. »

Le roi traversa la Bourgogne et vint à Lyon, où il eut une seconde entrevue avec le pape. Il fit de nouveaux mais inutiles efforts pour porter le souverain pontife à prêter l'oreille aux propositions de paix de l'empereur Frédéric, qui, l'esprit abattu par des trahisons domestiques, sollicitait humblement son pardon. Innocent IV continua de se montrer inflexible. Le roi ne fut pas plus heureux dans son intervention en faveur du comte de Toulouse implo-

[1] Guill. de Nangis, p. 356-357. — Chron. de Saint-Denis, p. 113. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 74. — Du Cange, *Dissertations* XV et XVIII.

[2] Cet acte est ainsi conçu : « *Ludovicus Dei gratia Francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod nos charissimæ Dominæ nostræ et matri reginæ concessimus et volumus, quod ipsa in hac nostræ peregrinationis absentia plenariam habeat potestatem recipiendi et attrahendi ad regni nostri negotia quæ sibi placuerit et visa fuerit attrahere; removendi etiam quos viderit amovendos, secundum quod ipsi videbitur bonum esse. Ballivos etiam instituere valeat, castellanos, forestanos et alios in servitium nostrum et regni nostri ministros ponere et amovere, prout viderit expedire. Dignitates etiam et beneficia ecclesiastica vacantia conferre. Fidelitates episcoporum et abbatum recipere, et eis regalia restituere, et eligendi licentiam dare capitulis et conventibus, vice nostra. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum.— Actum apud Hospitale juxta Corboilum, anno Domini MCCXLVIII mense junii.* » — *Recueil des ordonnances*, t. I^er^, p. 60.

[3] Chron. de Rains, p. 198.

rant une sépulture chrétienne pour son père. Du côté de l'Angleterre, le pape promit tout ce que voulut le roi; il s'engagea à veiller d'une manière spéciale sur la sûreté du royaume; il fit partir tout exprès un nonce chargé de signifier à Henri III que le saint-siége lui interdisait toute tentative contre la France pendant l'absence de son roi[1].

Le roi, après avoir reçu la bénédiction papale et l'absolution de ses péchés, poursuivit sa route le long du Rhône. A la Roche de Glun s'élevait un château, dont le maître, Roger de Clorége, exerçait d'exécrables sévices contre les pèlerins, les marchands et les voyageurs qui suivaient la route du Midi et passaient à portée de son donjon. Il leur imposait un droit de péage, ou les dépouillait complétement; s'ils résistaient, il les mettait à mort. Se fiant à la force de leur repaire, les bandits auxquels il commandait osèrent attaquer et voler les fourriers du roi, qui marchaient à une certaine distance en avant de l'armée. Le roi saisit l'occasion de faire justice de ce seigneur pillard; la Roche de Glun était sur le territoire de l'Empire, comme toute la rive gauche du Rhône; mais l'acte d'agression des gens de Roger de Clorége autorisait des représailles. Le roi s'arrêta, assiégea et prit le château; il ne le rendit au châtelain que démantelé et après que Roger de Clorége eut donné caution de respecter à l'avenir la vie et les biens des voyageurs[2].

[1] Matth. Paris, p. 724.

[2] Guill. de Nangis, p. 356-357. — *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLVIII. — Chron. de Saint-Denis, p. 114, A. — Bernard Guidonis, *E floribus chron.*, p. 696, F. — Joinville, p. 210, A. — Matthieu Paris, qui, pour la croisade de saint Louis, devient un guide suspect, parce qu'il est mal informé et qu'il reproduit les nouvelles plus ou moins altérées qui lui parviennent de loin de bouche en bouche, fait de cette pillerie des gens de la Roche de Glun une attaque dirigée par les Avignonais contre les troupes du roi. Il ajoute qu'on aurait conseillé au roi de venger sur Avignon sa propre injure et celle de son père; le roi aurait alors répondu cette parole souvent citée, mais qui, si elle fut jamais prononcée par lui, ne put l'être en cette occasion : « Je n'ai pas quitté la France pour

C'est à Aigues-Mortes que le roi allait s'embarquer. Il attacha toujours une certaine importance à ne pas emprunter un port étranger pour sortir de son royaume ou pour y rentrer. Longtemps le royaume n'avait point possédé de port sur la Méditerranée ; il est vrai que l'actipn du pouvoir royal se faisait peu sentir sur les rivages du Midi, et que jusqu'aux croisades on n'éprouva nul besoin d'y trouver un accès facile pour les grands vaisseaux. Les croisades elles-mêmes ne révélèrent pas tout de suite cette nécessité : elles avaient toujours été des entreprises collectives auxquelles participaient tous les peuples chrétiens; elles s'étaient servies des ports de l'Italie, où se trouvait la seule marine capable d'opérer le transport des armées. Mais, à mesure que le pouvoir royal s'étendait au Midi, que le commerce plus développé et les intérêts politiques multipliaient les rapports entre le royaume et les contrées que baigne la Méditerranée, on sentit l'importance d'avoir un port à soi et que la facilité des communications ne dépendît plus de la volonté et de l'état des affaires du comte de Provence, de l'Empereur ou des Génois. L'honneur d'avoir voulu réaliser cette sage pensée appartient à la reine Blanche. Aussitôt que la conclusion du traité de Meaux eut assuré à sa maison, et par suite à la couronne, des droits directs sur le bas Languedoc, elle fit rechercher sur les côtes de cette contrée un emplacement favorable à la création d'un port. On crut trouver cet emplacement à Aigues-Mortes, au-dessous de Nîmes. C'était un choix malheureux; les marais salants qui ont fait donner son nom à cette localité devaient s'opposer toujours, par la corruption de l'air dont ils sont la source, à ce qu'une cité florissante pût s'établir dans leur voisinage. Plus tard le cours du Rhône fut détourné; le rivage s'éloigna, et Aigues-Mortes cessa d'être un port

« venger l'injure faite à mon père, à ma mère ou à moi-même, mais bien celles faites à mon Seigneur Jésus-Christ. » — Matth. Paris, p.724.

de mer. Mais, lorsqu'elle fut adoptée, cette position n'avait contre elle que son insalubrité. Le roi avait poursuivi l'entreprise commencée par sa mère. Le port fut creusé; une ville s'éleva au même endroit, défendue par une tour, la tour de Constance, qui servait à la fois de phare et de citadelle. Le roi s'efforça d'attirer des habitants dans la ville nouvelle par l'octroi de grands priviléges. Ils furent exemptés à perpétuité de taille, de quête et de certaines autres exigences fiscales, par une charte du mois de mai 1246; ils furent dispensés, pour vingt ans, de toute chevauchée; ils s'administrèrent par des consuls électifs, sous la surveillance d'un juge royal[1].

A Aigues-Mortes, le roi trouva réunie la majeure partie des croisés; il y trouva aussi le comte de Toulouse, qui croyait encore pouvoir s'embarquer à Marseille sous peu de jours. Il paraît qu'il n'y eut pas assez de vaisseaux pour transporter tous ceux qui s'étaient présentés, et qu'on fut contraint d'en renvoyer chez eux un certain nombre[2]. Le roi monta sur son navire le 25 août. Il avait avec lui la reine Marguerite, les comtes d'Artois et d'Anjou, ses frères, la comtesse d'Anjou et le légat. Le comte de Poitiers restait une année de plus avec la reine mère, pour l'aider dans le gouvernement du royaume et conduire ensuite au roi les retardataires de la croisade. La comtesse d'Artois, qui se trouvait dans un état de grossesse avancé, ne put partir et retourna en France, attendre le départ du comte et de la comtesse de Poitiers,

[1] Dom Vaissète, *Hist. générale de Languedoc*, t. VI. l. XXV, ch. XCVI. — Du Cange, *Observations*, p. 101. — Selon les éditeurs du recueil des Ordonnances, cette charte de priviléges n'aurait été que la confirmation, la reproduction presque textuelle d'une charte octroyée à Aigues-Mortes par Philippe Ier, en 1079. (*Ordonnances*, t. IV, p. 44, et t. XVII, préface, p. XXVIII.) Si cela était, on ne comprendrait pas que la charte de Louis IX ne rappelât pas, comme c'était l'usage, que ces priviléges avaient été accordés par son aïeul, et s'exprimât au contraire comme s'il s'agissait de priviléges tout nouveaux.

[2] Matth. Paris, p. 724.

avec lesquels elle devait rejoindre plus tard son mari[1].

La flotte, commandée par deux Génois, Hugues Lartaire et Jacques de Levant, avait été louée à la république de Gênes. Elle comptait trente-huit grands navires et une certaine quantité de grosses barques destinées au transport des chevaux, des vivres, du matériel[2]. C'était la flotte particulière de roi, celle qui portait les hommes de sa suite personnelle. Chaque baron, chaque chef de bannière avait traité en particulier avec un propriétaire de navires, pour sa traversée et celle de ses hommes. On s'embarquait à Marseille, à Gênes et dans d'autres ports, en même temps que le roi s'embarquait à Aigues-Mortes; on devait le rejoindre en Chypre, où le rendez-vous général était fixé. Plus d'un brave chevalier des provinces centrales de la France se troubla, en se sentant pour la première fois balancé sur la mer profonde. « Il faut être « d'une audace folle, s'écrie Joinville, pour oser se mettre « en tel péril, avec le bien d'autrui sur la conscience ou « en état de péché mortel; car l'on s'endort le soir là où « l'on ne sait si l'on ne se retrouvera pas au fond de la « mer[3]. »

[1] Guill. de Nangis, p. 356-357.

[2] Tillemont, t. III, p. 201, 202.

[3] Dans le récit de la croisade de saint Louis, nous allons citer sans cesse Joinville; nous reproduirons souvent son texte, en changeant seulement l'orthographe, pour le rendre d'une lecture plus facile. Le lecteur retrouvera toujours avec plaisir ce conteur charmant, qu'il connaît sans doute, mais dont on ne se lasse pas de revoir les tableaux naïfs, d'écouter les fines observations, de partager les naturelles et saines impressions. Voici son embarquement à Marseille: « Au mois d'août, nous entrâmes en nos nefs à la Roche de Marseille. A cette journée que nous entrâmes en nos nefs, l'on fit ouvrir la porte de la nef, et l'on mit tous nos chevaux dedans, que nous devions mener outre mer; et puis l'on referma la porte et la boucha bien, comme on fait quand on noie un tonneau, parce que quand la nef est en la mer toute la porte est en l'eau. Quand les chevaux furent dedans, notre maître nautonnier cria à ses nautonniers qui étaient au bec (à la proue) de la nef, et leur dit: « Votre besogne est-elle arrangée? » Et ils répondirent: « Oui. — Viennent donc avant les prêtres et les clercs. » Maintenant qu'ils furent venus, il leur cria: « Chantez de par Dieu. » Et ils entonnèrent tous d'une voix: *Veni Creator Spiritus*. Et il cria à ses nautonniers: « Faites voile de « par Dieu. » Et ils firent ainsi. Et en bref temps le vent se frappa à la

Le vendredi 28 août, le vent étant favorable, le roi mit à la voile et fit route vers l'île de Chypre.

voile et nous eut ôté la vue de la terre, de sorte que nous ne vîmes que ciel et eau; et chaque jour nous éloigna le vent des pays où nous étions nés. Et ces choses vous montré-je, parce que celui-là est bien fou hardi, qui ose se mettre en tel péril, avec le bien d'autrui ou en péché mortel; car l'on s'endort le soir là où l'on ne sait si l'on se trouvera au fond de la mer. » — Joinville, p. 210.

# LIVRE CINQUIÈME

**1248 — 1250**

I. Séjour du roi et des croisés dans l'île de Chypre. Ambassade des Tartares. — II. Départ de Chypre. Débarquement en Égypte. — III. Occupation de Damiette. Séjour au camp devant cette ville. Désordres et indiscipline des croisés. — IV. Arrivée du comte de Poitiers. Marche sur le Caire. Mort du sultan. — V. Vaine tentative pour franchir le Thanis au moyen d'une chaussée. Un Arabe bédouin indique un gué. — VI. Bataille de Mansourah : 8 février 1250. — VII. Seconde bataille : 11 février. Arrivée du nouveau sultan. — VIII. L'armée croisée, en proie aux maladies et à la famine, se voit dans l'impossibilité de poursuivre la campagne. On tente vainement de négocier une trêve avec le sultan. — IX. Retraite sur Damiette. L'armée chrétienne tout entière prisonnière des infidèles. — X. Captivité du roi et des croisés. La reine Marguerite à Damiette. Négociations avec le sultan. — XI. Traité avec le sultan. Meurtre de ce prince. — XII. Nouveau traité avec les émirs égyptiens. Délivrance du roi et des barons croisés.

## I

### SÉJOUR DU ROI ET DES CROISÉS DANS L'ILE DE CHYPRE. — AMBASSADE DES TARTARES.

Après une traversée de vingt jours, le roi aborda au port de Limisso, en Chypre, dans la nuit du 17 au 18 septembre. Chypre formait un royaume, où régnait une famille française, celle de Lusignan. L'île avait été conquise sur les Grecs par Richard Cœur-de-Lion, qui la vendit aux Templiers; les Templiers, à leur tour, la vendirent à Guy de Lusignan, grand-oncle du roi Henri Ier, qui occupait le trône, lorsque saint Louis entreprit sa croisade. Henri Ier était fils de cette Alix de Champagne, dont les ennemis du comte Thibaud soutinrent quelque temps les prétentions sur les comtés de Champagne et de Brie. Il avait un intérêt personnel à la délivrance de la Terre

sainte : un décret du pape Innocent IV lui avait transmis le royaume de Jérusalem, après la condamnation de l'empereur Frédéric II.

Henri de Lusignan reçut le roi de France, le souverain de sa maison, avec les plus grands égards. Il le conduisit à Nicosie, sa capitale ; il le logea, ainsi que les personnes de sa famille, dans son palais. Bientôt, ayant pris la croix lui-même avec les principaux seigneurs du pays, le roi reçut ses serments, et il se trouva en réalité placé sous le commandement de son hôte [1].

Le dessein du roi était de gagner immédiatement l'Égypte. L'idée de commencer par l'Égypte la conquête des saints lieux n'était pas nouvelle : elle avait été émise, lorsque se préparait la première croisade ; elle survécut à la croisade de saint Louis. C'était l'opinion des hommes les plus compétents, que la Terre sainte ne pouvait recouvrer et conserver sa liberté qu'après que l'Égypte serait soumise, la puissance des sultans du Caire anéantie. Le sultan du Caire ou de Babylone (on le désignait également par ces deux noms) possédait le plus considérable des États formés des débris de l'empire de Saladin. Ce prince était d'autant plus redoutable aux chrétiens qu'à lui seul il était assez puissant pour faire succomber le royaume de Jérusalem, ce royaume fût-il rétabli. Les autres principautés musulmanes qui pressaient la Palestine et la Syrie de tous côtés, les principautés de Damas, de Krak, d'Alep, celles de Hamah, d'Émèse, de Baalbeck, n'eussent été à craindre que si elles avaient uni leurs forces en un faisceau ; mais l'harmonie ne régnait jamais entre leurs ambitieux et jaloux possesseurs. Toutes d'ailleurs dépendaient légalement du maître de l'Égypte, qui l'était aussi de Jérusalem. L'illustre Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, auquel on ne pouvait contester

[1] Guill. de Nangis, p. 356-357, D. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, *Historiens de France*, t. XXI, p. 165, H. — *Maj. chron. Lemovicense*, p. 766, J.



ni les talents militaires, ni l'intelligence de la situation politique du pays, avait dirigé contre l'Égypte la croisade dont il était le chef; et soixante ans après celle de saint Louis, le Vénitien Marino Sanuto, qui dans l'intérêt particulier de sa patrie autant que par zèle de religieux, s'était dévoué au projet de la délivrance de la Terre sainte, recommandait encore une descente en Égypte comme le moyen le plus prompt et le plus sûr de frapper au cœur la puissance des Sarrasins [1].

Le roi ne voulait que rallier ses forces en Chypre, et, sans tarder, attaquer l'Égypte. Cette pensée salutaire ne put triompher de l'opposition qu'elle rencontra. Les barons de France représentèrent au roi que la saison était trop avancée, et que les croisés, auxquels on avait assigné pour lieu de rendez-vous l'île de Chypre, étaient loin d'être tous arrivés. Ce dernier point était vrai; beaucoup de chefs manquaient encore avec leurs troupes: il en arriva durant tout l'hiver. Les croisés cypriotes, de leur côté, ne s'étaient engagés à partir qu'au printemps. Soit que leurs préparatifs demandassent cet espace de temps, soit qu'ils craignissent réellement d'entrer en campagne à cette époque de l'année, loin de paraître empressés de se débarrasser de la présence des Occidentaux, ils faisaient tous leurs efforts pour persuader au roi d'attendre. Le roi réunit un conseil composé des principaux barons de France et de Chypre; ce conseil, malgré l'avis du roi, décida qu'on passerait l'hiver dans l'île [2]. Un souverain féodal, et surtout un souverain chef de croisade, n'était pas maître de suivre librement ses propres vues, quelque sensées, quelque arrêtées qu'elles pussent être.

Ce délai avait le grave inconvénient d'être aussi favo-

[1] *Liber secretorum Fidelium crucis, super Terræ sanctæ recuperatione*, J. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, t. II. — C'était encore l'opinion de Leibnitz: voyez son mémoire à Louis XIV sur une expédition à entreprendre en Égypte.

[2] Joinville, p. 211, A.

rable aux infidèles, qui avaient tout le loisir de se fortifier, que nuisible à la discipline et à la santé des croisés. Ceux-ci, livrés, au sein d'une grande abondance, sous un climat doux et malsain pour eux, à l'oisiveté et à la débauche, ne pouvaient que s'affaiblir. La prévoyance du roi avait assuré la subsistance de l'armée sur le territoire ennemi, qu'il pensait aborder de suite, en faisant réunir en Chypre d'immenses approvisionnements. Depuis deux années, tout ce qu'on pouvait se procurer de grains et de vin en Sicile et en Italie était acheté par ses ordres et dirigé sur l'île. Les tonneaux de vin, accumulés les uns sur les autres au milieu des champs, près du rivage de la mer, présentaient de loin l'aspect de grands bâtiments; tandis que les orges et les froments, amoncelés de même, ressemblaient à de vertes collines: leur partie supérieure, exposée au soleil et à la pluie, ayant germé, formait une croûte végétale qui préservait parfaitement le reste [1]. Mais telles étaient les ressources que Chypre offrit aux croisés, qu'on ne toucha à cette réserve que pour l'embarquer sur les navires qui portèrent l'armée en Égypte [2]. On conçoit dès lors dans quelle abondance vécurent ces hommes, et avec quelle complète insouciance ils en profitèrent en contemplant les riches provisions préparées pour eux.

Aussi le roi fut-il plus occupé, durant l'hiver, à maintenir la paix et l'ordre autour de lui qu'à ses préparatifs militaires. Plus d'une fois des luttes armées, de vrais combats, firent couler le sang dans le camp des croisés; jamais, heureusement, ils ne s'attaquèrent aux habitants du pays. Les grands étaient loin de donner l'exemple de la discipline : le vicomte de Châteaudun, qui avait débuté

[1] Joinville, p. 210, D.

[2] « Or avint ainsi que quand on les voulut mener en Égypte, l'on abattit les croûtes de dessus avec toute l'herbe verte, et l'on trouva le froment et l'orge aussi frais que si l'on venait seulement de le battre. » — Joinville, p. 211, A.

en Chypre par une sanglante querelle avec les Génois, sur les vaisseaux desquels il était arrivé, se mit, de concert avec le comte de Montfort, à la tête d'un parti qui, s'ennuyant du séjour en Chypre, voulait aller droit en Palestine guerroyer et faire du butin. Le roi donna des ordres sévères pour le retenir; le vicomte de Châteaudun n'en persista pas moins dans son dessein. Il fallut que le roi défendît à tous les maîtres d'équipage de le recevoir, lui ou ses complices, sur leurs navires, et qu'il fît surveiller la côte par ses galères [1].

Le roi, persuadé que l'union entre chrétiens était la première condition du succès de ses efforts en faveur de la Terre sainte, cherchait à étendre au loin son influence de paix et de conciliation. Il apprit, par une ambassade que lui envoya le roi d'Arménie, que ce prince et celui d'Antioche étaient depuis longtemps en état d'hostilité l'un contre l'autre; il s'entremit, et réussit à leur faire jurer une trêve de deux ans. Le prince d'Antioche en fut aussitôt récompensé par un secours de six cents arbalétriers, que le roi lui envoya pour l'aider à repousser les incursions des Turcomans [2]. Une autre réconciliation, qui importait encore plus au succès de la croisade, celle des deux ordres militaires du Temple et de l'Hôpital, fut également obtenue par ses soins : les Templiers et les Hospitaliers promirent de rester unis et de seconder ensemble l'expédition préparée contre les infidèles [3]. Ce n'était pas que le roi fondât de grandes espérances sur leur concours; les Templiers, surtout, passaient pour ménager singulièrement les puissances musulmanes; on les accusait d'avoir constamment, même au plus fort de la guerre, des intelligences secrètes avec les ennemis du nom chrétien, auprès desquels ils servaient, avec

[1] Guill. de Nangis, p. 368-369. — Lettre du légat au pape Innocent IV, *Spicileg. Dom. Luc. d'Achéry*, t. III, p. 624-628.
[2] Guill. de Nangis, p. 368-369, B.
[3] Matth. Paris, p. 740.

plus de soin, les intérêts privés de leur ordre que ceux de la religion. Tous les chefs des croisades précédentes avaient fait entendre les mêmes plaintes à cet égard. Le comte Richard d'Angleterre leur avait ouvertement reproché de ne songer qu'à s'enrichir des dons de l'Occident, et, dans ce but, d'entretenir une guerre qu'ils auraient pu terminer aisément avec leurs seules forces. Il est certain que les Templiers et les Hospitaliers, qui possédaient en Europe des richesses fabuleuses, avaient toutes les ressources nécessaires pour résister avec avantage aux princes sarrasins [1]. On ne s'expliquait pas comment des ordres religieux, fondés pour la défense de la Terre sainte, pouvaient accumuler de tels biens, dont la destination était précisément cette défense. Dans le moment même où le roi de France, en Chypre, se disposait à attaquer le sultan d'Égypte, le grand maître du Temple se rendait l'intermédiaire de propositions de paix ou de trêve, qu'il avait reçues de ce sultan avec la commission de les faire agréer par le roi. La mauvaise réputation des Templiers faisait dire qu'il les avait provoquées lui-même [2]. Le roi se montra très-irrité contre le grand maître; il lui défendit d'oser désormais se mêler de semblables négociations sans son commandement exprès [3].

Un événement extraordinaire marqua du plus favorable augure les derniers jours de cette année. Le roi de Chypre avait reçu une lettre du connétable d'Arménie, Sinibald, qui exécutait, en ce temps-là, un voyage dans

[1] Matth. Paris, p. 596.

[2] « Tant avait grand amour entre le soudan et le maître du Temple, que quand ils voulaient être saignés, ils se faisaient saigner ensemble et d'un même bras et en une même écuelle. Pour telle contenance et pour plusieurs autres, les chrétiens de Syrie étaient en soupçon que le maître du Temple ne leur fût contraire; mais les Templiers disaient que tel amour montrait-il et tel honneur lui portait (au soudan) pour tenir la terre des chrétiens en paix, et qu'elle ne fût guerroyée du soudan ni des Sarrasins...» — Chron. de Saint-Denis, *Historiens de France*, t. XXI, p. 114.

[3] Guill. de Nangis, p. 366-367, E. — Lettre du légat, *Spicileg.*, t. III, p. 624-628.

le pays des Tartares, chargé d'une mission politique auprès du khan par le roi d'Arménie, dont le connétable était le frère. Dans cette lettre, que le roi de Chypre s'était empressé de placer sous les yeux du roi, Sinibald racontait que le khan des Tartares et son peuple avaient embrassé le christianisme; qu'ils avaient des églises dans lesquelles on voyait peinte la scène de l'adoration des rois mages; que ces églises, placées à la porte des palais, étaient disposées de telle sorte, qu'avant de se présenter devant leur souverain, les Tartares devaient passer d'abord devant l'image de Jésus-Christ et lui rendre leur hommage. Le connétable ajoutait, il est vrai, que le pape, ayant envoyé au khan des députés pour lui demander s'il était chrétien, le khan avait fait répondre : « Que Dieu le savait, et si le pape le voulait savoir, qu'il vint en sa terre, et qu'il verrait et saurait ce qu'il en était[1]. » Il ne résultait pas moins des détails donnés par Sinibald, que la religion chrétienne était protégée dans l'empire des Tartares, et qu'elle était même pratiquée à la cour de leur souverain.

Et voici qu'au milieu du mois de décembre, on annonce en Chypre une ambassade pacifique de ces terribles barbares, dont le nom remplissait d'effroi toute l'Europe. Ils apportaient au roi un message d'un des lieutenants du khan, Ercalthay, qui commandait dans l'Asie Mineure. Ercalthay envoyait au roi de France *cent mille saluts et bénédictions*. Il parlait au nom du grand roi, « khan, souverain d'innombrables provinces, noble conquérant du monde, glaive de la chrétienté, victorieux défenseur de la religion des Apôtres et de la loi évangélique. » — « Sachez, disait-il, que dans cette épître notre « intention n'est pas autre que le profit de la chrétienté, « et que la main de tous les rois chrétiens soit fortifiée

[1] Guill. de Nangis, p. 360-361. — Lettre du légat, *Spicileg.*, t. III, p. 624. — *Relation des voyages en Tartarie*, Pierre Bergeron, 1634, p. 88.

« par l'octroi du Seigneur; et je demande à Dieu qu'il « donne la victoire aux armées des rois de la chrétienté, « et qu'il les fasse triompher de leurs adversaires qui mé- « prisent la croix. Après cela, de la part du roi très-haut, « que Dieu l'exalte et accroisse sa magnificence en la pré- « sence de Gayouk-Khan : Nous voulons, par notre puis- « sance et notre commandement, que tous les chrétiens « soient exempts de servitude, de tribut, de vexation, de « péage et de choses semblables; qu'ils soient honorés et « respectés; que nul ne touche à leurs possessions; « que les églises détruites soient réédifiées; que les « cloches et les crécelles (pour appeler à la prière) « soient frappées; et que nul n'ose empêcher qu'on prie « d'un cœur tranquille et content pour notre royaume. « Nous venons donc en ce moment pour le profit et la « conservation de la chrétienté, par l'ordre du Dieu très- « haut. Nous vous avons envoyé ces paroles par notre « homme fidèle, l'honorable Sabeldin Mouffath David, « et par Marc, afin qu'ils annoncent ces bonnes nouvelles « et qu'ils vous disent de bouche à bouche les choses qui « sont de notre part. Que notre fils reçoive leurs paroles « et ajoute foi à eux et à leurs lettres. Que le roi de la « terre voie accroître sa grandeur; il ordonne qu'en la « loi de Dieu il n'y ait nulle différence entre le Latin et « le Grec, l'Arménien, le Nestorien, le Jacobite et tous « ceux qui adorent la croix. Car ils sont tout un devant « nous. Aussi demandons-nous que le roi magnifique ne « fasse pas de distinction entre eux, mais que sa piété et « sa clémence soient sur tous les chrétiens. Que sa piété « et sa clémence durent toujours. Donné dans l'heureux « mois de Fervardin. Et ce sera bonne chose, par l'octroi « de Notre-Seigneur[1]. »

Les ambassadeurs, David et Marc, ajoutèrent que le khan

[1] Guill. de Nangis, p. 358-359. — Lettre du légat, *Spicileg.*, t. III, p. 624-628. — Bergeron, p. 297-300.

était chrétien depuis trois années, Ercalthay, depuis plus longtemps encore. Que ce lieutenant de Gayouk était envoyé avec une puissante armée, pour soutenir et accroître l'empire de la foi chrétienne, combattre et détruire tous ses ennemis; qu'à cet effet il sollicitait l'amitié et la bienveillance du roi de France. Ercalthay se proposait d'assiéger Bagdad et le kalife des musulmans, aux prochaines fêtes de Pâques; il priait le roi d'attaquer en même temps l'Égypte, afin que le sultan ne pût venir au secours du kalife [1].

Ces nouvelles surprenantes remplirent de joie et d'espérance le cœur du roi. Il fit assister, à ses côtés, aux offices de Noël et de l'Épiphanie, les envoyés du prince tartare; ils se comportèrent en tout comme de vrais chrétiens. Le roi résolut de faire partir avec eux une ambassade chargée de porter au khan sa réponse, ses félicitations et de pressantes exhortations à persévérer dans la foi. Le légat y joignit ses instructions : il recommandait particulièrement au khan, aux *prélats* et aux *barons* tartares, d'éviter toute hérésie, et de s'en tenir fermement aux dogmes proclamés par les quatre premiers conciles généraux de l'Église. L'ambassade, composée de trois frères dominicains, de deux clercs et de deux sergents d'armes, devait offrir au khan, de la part du roi, une belle tente de fine écarlate, en forme de chapelle, sur les tentures de laquelle était brodée l'image des principaux mystères de la foi chrétienne. Le roi lui envoyait aussi des reliques, des calices, des livres et des ornements propres au service divin [2]. Il choisit pour chef de la mission un des religieux dominicains, André de Longjumeau, qu'il avait chargé jadis de rapporter de Constantinople la couronne

[1] Guill. de Nangis, p. 358-359; 364-365. — Joinville, p. 211. — *Majus chron. Lemovicense*, p. 766, H.

[2] Guill. de Nangis, p. 366-367, A. — Joinville, p. 211, B. — Bernard Guidonis, *E flor. chron.*, p. 696, G. — Lettre de Jean Pierre Sarrasin, chambellan du roi : Francisque Michel, édition de Joinville, 1858, p. 254.

d'épines achetée à l'empereur Baudouin II. Depuis lors, André de Longjumeau avait fait partie d'une députation envoyée par Innocent IV aux Tartares : il savait la langue persique, l'Arabe, et pouvait se faire comprendre de ces peuples. Les envoyés français, guidés par les envoyés tartares partirent à la fin du mois de janvier. Leur mission, qui dura deux ans et s'accomplit au milieu des dangers et des fatigues inouïes d'un voyage jusqu'au centre de l'Asie, ne produisit et ne devait produire aucun résultat. L'ambassade de David et de Marc n'était qu'une grossière fourberie, imaginée par les chefs tartares, et dont ils s'empressèrent de désavouer les instruments. Le bruit des préparatifs du puissant roi de France, qui, pour ces peuples barbares, était le roi des *Francs*, c'est-à-dire le souverain de toute cette race catholique qui battait incessamment l'Orient des flots de ses armées, avait pénétré jusqu'à eux. Ils avaient craint de se trouver en contact avec cette redoutable puissance et d'être détournés par elle de leurs desseins d'invasion ; ils avaient voulu connaître le roi, ses forces, ses dispositions, et s'en faire bien accueillir. De là ce manifeste de foi chrétienne envoyé en Chypre. Du reste, ils ne mentaient qu'à moitié en se disant les protecteurs de la religion chrétienne, et le connétable d'Arménie avait pu s'y tromper : ils vénéraient réellement l'image des rois mages, qu'ils considéraient comme les ancêtres de leurs khans, et leur indifférence en matière de religion était telle, qu'ils les toléraient et même les pratiquaient toutes, suivant les besoins de leur politique. Leur empire était rempli de chrétiens de la secte nestorienne, et plusieurs de leurs chefs avaient effectivement reçu le baptême [1].

Cet épisode n'en produisit pas moins un effet moral heureux sur les croisés. Le ciel semblait combattre ou-

[1] *Relation des voyages en Tartarie de Fr. Guill. de Rubruquis, J. du Plan Carpin*, etc., *Traité des Tartares*, par P. Bergeron.

vertement pour eux, en leur donnant pour alliés les Tartares eux-mêmes. Ils avaient besoin de sentir leur ardeur ranimée : les maladies s'étaient attaquées à leurs bandes oisives et resserrées dans l'étroit espace d'un camp. On leva le camp, les croisés furent dispersés dans l'île, mais la peste s'y répandit avec eux. Avant Pâques, l'armée avait perdu de deux cent quarante à deux cent soixante chevaliers; ce qui donne la mesure du nombre d'hommes d'armes, de simples pèlerins, qui dut périr. On cite, parmi les morts connus, Robert, évêque de Beauvais, Jean, comte de Montfort, Jean, comte de Dreux, le comte de Vendôme, Archambaud de Bourbon, Guillaume de Mello, Guillaume des Barres[1].

Cependant de nouvelles troupes de croisés abordaient successivement en Chypre et venaient combler les vides faits par la mort. Mais beaucoup arrivaient sans ressources. La longueur du voyage jusqu'au port d'embarquement, les frais de navigation avaient trompé les calculs des uns; les autres avaient compté sur la fortune de la guerre. Plusieurs chefs de bannière se trouvaient dépourvus des moyens de faire vivre les hommes de leur suite, qui menaçaient de les abandonner. Il fallut que le roi les prît à sa solde[2].

Une autre grande misère vint implorer sa charité. Partout où se faisait quelque distribution de secours, on était sûr de voir accourir l'empereur de Constantinople. Bau-

[1] Guill. de Nangis, p. 356-357. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 165, J. — Matth. Paris, p 746.

[2] « Moi qui n'avais pas mille livrées de terre (la mère de Joinville vivait encore et jouissait de la plus forte partie de son bien), me chargeai, quand j'allai outre mer, de moi dixième de chevaliers et de deux chevaliers portant bannière; et m'avint ainsi, que quand j'arrivai en Chypre, il ne me demeura de restant que deux cent quarante livres tournois, mon vaisseau payé; de sorte que quelques-uns de mes chevaliers me déclarèrent que, si je ne me pourvoyais de deniers, ils me laisseraient. Et Dieu, qui jamais ne me faillit, me pourvut en telle manière que le roi, qui était à Nicosie, m'envoya quérir et me retint, et me mit huit cents livres en mes coffres; et lors eus-je plus de deniers qu'il ne me fallait. » — Joinville, p. 211, C.

douin Il envoya sa femme, Marie de Brienne, exposer au roi ses pressants besoins : les Grecs le serraient de près dans sa capitale ; il n'avait ni argent, ni soldats. Le roi accueillit avec bonté l'auguste suppliante ; mais il refusa de détourner au profit de Constantinople la moindre partie des forces destinées à la conquête de l'Égypte et à la délivrance des lieux saints. Il permit seulement que les chevaliers qui le voudraient, se vouassent pour le temps qui suivrait l'accomplissement de la croisade à secourir le chancelant empire latin d'Orient. Plus de deux cents chevaliers s'offrirent et engagèrent leur serment par écrit à l'impératrice.

## II

### DÉPART DE CHYPRE. — DÉBARQUEMENT EN ÉGYPTE.

Le printemps approchait. Il devenait nécessaire de se procurer des vaisseaux de transport. Les navires qui avaient amené les croisés, n'ayant été loués que pour la traversée, s'étaient éloignés. Le roi n'avait gardé que les quelques galères indispensables à la surveillance des côtes, à la police de la mer et aux communications avec la terre ferme. Il n'avait pas traité en France avec ses mariniers en prévision d'un long séjour en Chypre, son intention première étant de ne s'arrêter dans cette île que le temps d'assembler ses troupes, et de reprendre sans tarder la route de l'Égypte. Dans la Méditerranée, il n'y avait que les Pisans, les Génois et les Vénitiens qui eussent une marine. Cette marine devait aux croisades un développement prodigieux pour l'époque. Les navires de ces trois petits peuples, ceux des Vénitiens surtout, avaient accumulé dans les mains de leurs nationaux des richesses immenses, rendu leur nom fameux, favorisé dans leurs villes la culture anticipée de tous les arts. Ils étaient les intermédiaires obligés entre les colonies chrétiennes

d'Orient et la mère-patrie; c'était dans leurs coffres que tombait d'abord une notable partie de l'argent que la piété avait péniblement recueilli pour fournir au soldat croisé les moyens de se vouer au service de Jésus-Christ. Ils exploitaient cette mine de profits avec toute l'inflexible rigueur des aristocraties mercantiles. La bannière de la croix couvrait leurs conquêtes, servait leur négoce, et les deniers du pauvre pèlerin alimentaient leurs échanges lucratifs et leur luxe.

Dès le mois de février, le roi avait envoyé des agents à Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), pour traiter avec les Vénitiens, les Génois ou les Pisans, que les opérations de leur commerce attiraient en grand nombre sur cette côte. Mais ces marchands, qui comprenaient le besoin que les croisés avaient d'eux, tinrent à un prix si élevé la location de leurs navires, que les agents du roi durent revenir en Chypre sans avoir rien conclu [1]. L'indignation de l'armée fut extrême, lorsqu'elle connut ce trait d'avidité antichrétienne. Il fallait pourtant employer cette marine ou renoncer à la croisade. Le roi avait fait construire dans l'île un certain nombre de bateaux, mais c'étaient des bateaux plats, impropres à la traversée et destinés seulement à faciliter le débarquement sur la côte d'Égypte. Le roi et le légat firent partir immédiatement pour Ptolémaïs le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Soissons, le connétable Imbert de Beaujeu, le comte de Joppé (Jaffa) et Geoffroy de Sargines, celui de ses chevaliers auquel le roi accordait la plus intime confiance, afin de tenter ce que pourrait sur les marins italiens l'influence de si nobles personnages, invoquant la double autorité du roi de France et du représentant de l'Église. Le roi avait décidé de prendre la mer dès le milieu du mois d'avril [2]. Il n'en fut rien; la négociation avec les maîtres

[1] Guill. de Nangis, p. 368-369, D.
[2] Lettre du légat, *Spicileg.*, t. III, p. 628.

mariniers, qui maintinrent leurs prix, le temps de réunir les vaisseaux sur les côtes de l'Asie Mineure et dans l'Archipel, retardèrent le départ d'un mois. Ce ne fut qu'au milieu de mai que l'embarquement des vivres et du matériel put être terminé : ce matériel comprenait, outre les objets nécessaires au combat et à l'installation des camps, des instruments de labourage, bêches, hoyaux, charrues, que le roi, par une prévoyance bien remarquable pour l'époque, faisait emporter, afin que les croisés pussent cultiver la terre qu'ils allaient conquérir [1].

Malek-Saleh-Negm-Eddin, qui régnait alors sur l'Égypte, était le petit-fils du célèbre Malek-Adhel, et le fils du sultan Malek-Kamel, qui avait battu Jean de Brienne à Manzourah. Malek-Saleh, lorsqu'il apprit l'arrivée du roi de France en Chypre, se trouvait en Syrie ; il faisait la guerre au prince d'Alep. Retenu loin des champs de bataille par sa mauvaise santé, il attendait à Damas l'issue du siége d'Émèse, que dirigeait le plus renommé de ses généraux, l'émir Fakr-Eddin. La nouvelle de l'invasion dont il était menacé lui rendit toute son activité ; négligeant l'accessoire pour s'occuper de l'essentiel, il donna l'ordre à ses troupes de retourner en Égypte, s'inquiétant peu de laisser son autorité compromise en Syrie. Lui-même, quoique incapable de monter à cheval, en proie au double mal qui devait l'emporter quelques mois plus tard, la phthisie et un ulcère à la jambe, il se hâta de les suivre, et, porté dans une litière, il franchit sans s'arrêter cette longue distance [2].

Son premier soin avait été d'envoyer en Chypre des espions pour connaître les forces de ses ennemis, leurs projets et particulièrement quel point du littoral égyptien ils avaient choisi pour opérer leur débarquement.

[1] Relation de Jean, moine de Pontigny : Matth. Paris, p. 750 et *Additamenta*.

[2] Aboulféda, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

Quelques-uns de ces hommes furent découverts et déclarèrent, peut-être dans l'espoir de sauver leur vie, que le sultan les avait chargés d'empoisonner le roi et ses principaux barons [1]. Quelque soin que le roi prît de dissimuler ses plans, et quoique les rapports des espions parussent indiquer Alexandrie comme la place que les croisés devaient attaquer d'abord, Malek-Saleh fut conduit à conclure, de l'ensemble de leurs informations joint à ses propres réflexions, que l'exemple de la précédente croisade serait exactement suivi et que Damiette était le point menacé. Sans négliger Alexandrie, qu'il munit de moyens de défense suffisants, il porta le principal de ses forces vers Damiette. Cette ville fut approvisionnée de vivres pour plus d'une année; la défense de ses tours et de ses formidables murailles, que n'avaient pu forcer les croisés de Jean de Brienne, fut confiée à la belliqueuse tribu des Arabes Kenanites (Béni-Kenaneh), tandis que le gros de l'armée égyptienne, sous les ordres de l'émir Fakr-Eddin, campa sur la côte, près de l'embouchure du Nil, prêt à repousser toute tentative de débarquement. Des navires, descendus du Caire, barraient l'entrée du fleuve. Le sultan s'établit à Aschmoun-Thenah, sur le canal, non loin de Mansourah, à portée de veiller à l'exécution de ses ordres et de parer aux événements qui allaient se dérouler [2].

Le 13 mai, jour de l'Ascension, les croisés montèrent sur les navires au port de Limisso. Le roi, la reine et leur famille s'embarquèrent le lendemain, vendredi 14, sur leur vaisseau, qui se nommait *la Mont-joie*. Ce n'était pas sans intention qu'une des grandes fêtes de l'Église avait été choisie pour marquer les débuts de la guerre sainte. Ces débuts furent loin d'être heureux. Le vent était contraire. Le samedi 15, on tint conseil à bord de *la Mont-joie*. On fut d'accord qu'il fallait profiter du premier souffle

[1] Guill. de Nangis, p. 370-371, A.
[2] Aboulféda, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

favorable, et que les maîtres d'équipage seraient instruits sur-le-champ du point sur lequel on se dirigeait. On avait laissé se répandre le bruit qu'on allait à Alexandrie; les maîtres mariniers reçurent l'ordre de cingler, dès que le vent le permettrait, sur Damiette. Ce ne fut que le 19 qu'ils jugèrent possible de prendre la mer. La flotte se mit en mouvement; elle offrait un spectacle magnifique : cent vingt gros vaisseaux, une nuée de galères et de bâtiments plus petits, en tout dix-huit cents voiles, couvraient la vaste étendue des flots[1]. Deux mille huit cents chevaliers, vingt mille hommes d'armes, une foule de simples pèlerins, de serviteurs, des femmes, des enfants, encombraient le pont des navires, n'ayant qu'une seule pensée, qu'un désir, qu'une prière, le salut de la Terre sainte. Les plus coupables eux-mêmes, les plus grands pécheurs parmi ces hommes, transformés par un vif sentiment de la foi, offraient d'un cœur sincère et ardent tout leur sang pour le succès de la croisade.

Mais le ciel semblait rejeter leurs vœux. Le vent, soufflant du sud-est avec violence, les poussait dans une direction opposée à l'Égypte, vers Paphos. On revint à Limisso, où on relâcha. On repartit le samedi 22. Le lendemain, jour de la Pentecôte, le vent contraire se changea en une véritable tempête; les vaisseaux, battus par les lames, obligés de s'écarter les uns les autres pour ne pas se briser, furent dispersés. Le roi regagna l'abri de la pointe de Limisso; il n'y rallia que le quart de ses chevaliers; le reste avait été jeté sur les côtes de la Syrie; quelques-uns ne parvinrent à le rejoindre que beaucoup plus tard. Tandis qu'il attendait une mer plus clémente, l'arrivée de Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, et de Hugues, duc de Bourgogne, qui avait passé l'hiver en Morée, vint lui offrir une compensation à ses pertes.

[1] Joinville, p. 213.

Enfin, le 30 mai, jour de la Trinité, le vent tourna, la mer se montra plus calme; on se hâta de remettre à la voile. Il manquait encore cent cinquante navires, grands ou petits [1].

Les dernières agitations de la tempête empêchaient qu'on marchât avec beaucoup d'ensemble. Mais le 4 juin au matin, le vent étant tout à fait tombé, la mer devint si douce, que les vaisseaux purent sans danger se rapprocher les uns des autres. Cette masse imposante s'avançait en bon ordre, lorsqu'un pilote qui connaissait bien la côte d'Égypte et qu'on avait fait monter en haut d'un mât, s'écria tout à coup: « Dieu nous aide! Dieu nous aide! Nous sommes devant Damiette. » Pareille reconnaissance fut bientôt opérée, non sans émotion, à bord des autres navires, et vers midi, la flotte jeta l'ancre à une lieue environ du rivage. Les chefs se rassemblèrent sur *la Mont-joie;* le roi parut au milieu d'eux et leur adressa ces paroles :

« Mes fidèles amis, nous serons invincibles si nous « sommes inséparables dans notre charité. Ce n'est pas « sans une permission de Dieu que nous sommes arrivés « ici si promptement. Abordons sur cette terre, quelle « qu'elle soit, et occupons-la puissamment. Je ne suis « point le roi de France, je ne suis point la sainte Église : « c'est vous qui êtes le roi; c'est vous qui êtes la sainte « Église. Je ne suis qu'un homme dont la vie passera « comme celle d'un autre homme, quand il plaira à Dieu. « Tout est pour nous, quelque chose qui nous arrive. Si « nous sommes vaincus, nous monterons au ciel comme « martyrs; si nous triomphons, au contraire, la gloire du

[1] Guill. de Nangis, p. 370-371. — Joinville, p. 213. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 165-166. — Continuation de Guill. de Tyr, manuscrits de l'abbé Rothelin, *Bibl. des croisades*, t. I. — Lettres du comte d'Artois à la reine Blanche, sa mère; de Gui, officier du vicomte de Melun, à son frère; de Jean Sarrasin, chambellan du roi : Matth. Paris, *Additamenta; Bibl. des croisades;* Michaud, *Hist. des croisades*, t. III, pièces justificatives; Francisque Michel. édition de Joinville, p. 253 et suiv.

« Seigneur en sera célébrée; et celle de toute la France, « ou plutôt de toute la chrétienté, en sera plus grande. « Dieu, qui prévoit tout, ne m'a pas suscité en vain. C'est « ici sa cause; combattons pour Jésus-Christ et il triom- « phera en nous ; et il en donnera la gloire, l'honneur et « la bénédiction, non pas à nous, mais à son nom [1]. »

On délibéra sur ce qu'il convenait de faire. Plusieurs étaient d'avis qu'on différât le débarquement et l'attaque des Sarrasins, jusqu'au moment où toutes les forces de l'armée chrétienne seraient réunies. Le roi rejeta cette opinion : il répondit qu'attendre c'était donner à l'ennemi le temps de se remettre de son trouble et de prendre confiance ; que d'ailleurs il serait fort dangereux de rester en mer, à la merci du vent, qui pouvait encore disperser les navires comme cela était arrivé le jour de la Pente-

[1] Lettre de Gui : Matth. Paris, *Additamenta*. — *Hist. des croisades*, pièces justificatives, t. III, p. 464.

La pensée se reporte naturellement ici à une autre expédition française qui, par un rapprochement singulier, mit fin en Égypte à la domination des Mameluks, dont saint Louis avait vu le commencement, dont sa captivité fut même en partie l'origine. Mais combien les idées des hommes avaient changé dans l'espace de ces cinq siècles et demi, quels sentiments opposés, quelles passions différentes les animaient, il suffit, pour l'apercevoir d'un coup d'œil, de comparer entre elles la proclamation de saint Louis et celle du général Bonaparte. « Bonaparte dit à ses soldats : « Vous allez « entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le com- « merce du monde sont incalculables. Vous porterez à l'Angleterre le coup « le plus sûr et le plus sensible, en attendant que vous puissiez lui donner « le coup de mort. — Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont ma- « hométans ; leur premier article de foi est celui-ci : *Il n'y a pas d'autre « dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète*. Ne les contredisez pas ; agis- « sez avec eux comme nous avons agi avec les Juifs, avec les Italiens. Ayez « des égards pour leurs muphtis et leurs imans, comme vous en avez eu « pour les rabbins et pour les évêques. Ayez pour les cérémonies que pres- « crit le Koran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue « pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et pour « celle de Jésus-Christ. Les légions romaines protégeaient toutes les reli- « gions. Vous trouverez ici des usages différents de ceux de l'Europe ; il faut « vous y accoutumer. Les peuples chez lesquels nous allons entrer traitent « les femmes autrement que nous. Souvenez-vous que, dans tous les pays, « celui qui viole est un lâche. — La première ville que nous rencontrerons « a été bâtie par Alexandre. Nous trouverons à chaque pas de grands sou- « venirs, dignes d'exciter l'émulation des Français. » — Thiers, *Hist de la Révolution française*, 13e édition, t. X, p. 26.

côte [1]. En conséquence, il fut décidé que la descente s'opérerait dès le lendemain matin.

L'armée musulmane bordait le rivage; le soleil faisait étinceler ses armes; la musique bruyante et sauvage de ses timbales et de ses cors paraissait aux barons d'Occident « épouvantable à écouter [2]. » Les Sarrasins détachèrent de l'escadrille qui gardait l'embouchure du Nil, quatre galères qu'ils envoyèrent reconnaître la flotte chrétienne. Lorsqu'elles se furent assez avancées pour distinguer le nombre et la force des navires, elles voulurent opérer leur retraite; mais le roi avait ordonné qu'on les attaquât et qu'on cherchât à les prendre, afin d'avoir des prisonniers et d'obtenir par eux des renseignements utiles sur les dispositions de l'ennemi. Trois des galères musulmanes, assaillies par des forces supérieures, couvertes de traits enflammés, de pierres et de vases remplis de chaux, que les mangonneaux leur lançaient à coups répétés, finirent par être submergées. On sauva quelques hommes, auxquels les tortures arrachèrent les aveux qu'on désirait. La quatrième galère, très-endommagée elle-même, réussit à rentrer dans le fleuve [3].

Tandis que ce premier engagement, de bon augure, se passait sous leurs yeux, les croisés se préparaient à la journée du lendemain. Dans ces temps de foi, à la croisade surtout, ce n'étaient pas seulement les armes qu'on mettait en état la veille d'une bataille. Tous se confessèrent et reçurent l'absolution de leurs péchés; à défaut de prêtre, ils se confessaient entre eux. Ceux qui n'avaient pas fait de testament, confiaient à un ami, à un serviteur, l'exécution de leurs dernières volontés. Ceux que des querelles et la haine avaient divisés, se jetaient dans les

[1] Joinville, p. 214, A.
[2] *Ibid.*, p. 213, C
[3] Lettre de Gui : Matth. Paris, *Additamenta* — *Hist. des croisades*, pièces justificatives, t. III, p. 465.

bras les uns des autres, en se donnant le baiser de paix; ou bien on les forçait à se réconcilier, de peur que les mauvais sentiments dont ils étaient animés n'attirassent la colère céleste [1]. Chacun se disposait « comme pour mourir, s'il plaisait à Notre-Seigneur Jésus-Christ [2]. » On entendait dans le lointain les tintements précipités d'une cloche, qui résonnait comme un glas funèbre; c'était une cloche de cuivre, restée dans la grande mosquée de Damiette, depuis le temps où Jean de Brienne et le cardinal Pélage avaient converti cette mosquée en église. Elle appelait les infidèles aux armes.

Les chrétiens se gardèrent avec soin pendant la nuit; on alluma des feux sur les navires, et les arbalétriers veillèrent à l'entour pour déjouer toute surprise de l'ennemi. Le lendemain, samedi 5 juin, dès le point du jour, le roi entendit « telle messe qu'on fait en mer [3], » et chacun se disposa pour le débarquement. Le point de la côte où l'on devait aborder se trouvait à trois quarts de lieue à l'ouest de l'embouchure du Nil. Sur la rive orientale de ce fleuve, on apercevait la ville de Damiette, qu'un pont de bateaux reliait à un faubourg placé sur la rive gauche. Toute cette plage est extrêmement plate et se prolonge par une pente presque insensible sous le flot; les grands navires ne pouvaient approcher : les croisés descendirent dans les bateaux plats que le roi avait fait préparer en Chypre; seuls ils avaient un tirant d'eau assez faible pour flotter

[1] « Quand je revins à ma nef, je mis en ma petite barque un écuyer que je fis chevalier, qui avait nom monseigneur Hugues de Vaucouleurs, et deux très-vaillants bacheliers, dont l'un avait nom monseigneur Villain de Versey, et l'autre monseigneur Guillaume de Dammartin, qui étaient en grief discord entre eux, au point que nul ne pouvait leur faire faire paix; car ils s'étaient pris par les cheveux en Morée; et je leur fis se pardonner leur mauvais vouloir et se baiser l'un l'autre, parce que je leur jurai sur saints que nous n'irions pas à terre avec leur mauvais vouloir. » — Joinville. p. 214, C.

[2] Lettre de Jean Pierre Sarrasin, chambellan du roi, p. 256.

[3] C'est-à-dire sans oblation, ni consécration, ni communion. — Lettre de Jean Pierre Sarrasin, *ibid*.

sur cette mince profondeur. Dans la barque du roi descendit aussi le légat, Eudes de Châteauroux, tenant une croix découverte, image de la vraie croix, élevée au-dessus de sa tête « encontre les mécréans » ; il donna sa bénédiction à l'armée. Une autre barque précédait celle du roi, et marchait en avant de toute la ligne de bataille ; elle portait l'oriflamme, confiée à la garde des braves chevaliers Jean de Beaumont, Matthieu de Marly, Geoffroy de Sargines. Autour de la barque du roi se groupaient celles de ses frères, des barons, de leurs chevaliers, debout, la lance au poing, leurs chevaux à côté d'eux; aux ailes, et répandues çà et là, celles des arbalétriers, chargés de protéger la descente, en écartant les ennemis à coups de traits ; en arrière, la foule des sergents d'armes, serrés les uns contre les autres [1].

Les barons de la Palestine étaient brillamment représentés par Jean d'Ibelin, comte de Joppé (Jaffa). Il s'avançait sur une galère splendide, parée avec tout le luxe oriental, que trois cents rameurs semblaient faire voler sur les flots. Elle était entièrement peinte à ses écussons; un écu de ses armes, surmonté d'un pennoncel brodé d'or marquait la place de chacun des rameurs. Une nombreuse musique, composée d'instruments arabes, retentissait à son bord [2]. Aussitôt qu'elle toucha fond, le comte et ses

[1] Guillaume Guiart, si rarement poétique, présente un tableau animé et très-exact de cette descente des croisés. Cet épisode l'a évidemment inspiré, et ses vers ont un accent nouveau :

Au matin, el poin que l'aloë (l'alouette),
La douce chançonete loë
Qu'ele chante d'acoustumance,
Se desaancrent cil de France.
. . . . . . . . . . . . . . .
Lors véissiez la mer fleurie,
Et couverte en diverses marges,
De nés, de batiaus et de barges,
Et par toutes leurs ordonnances
Hyaumes luire, paumoier lances,
Et bruire tuniques dorées ;
Le milieu d'eus et les orées,
Garnies de targes entières,
De ponciaus et de banières.
Les presses des serjans frémissent ;
Cil destrier çà et là hennissent
A très-longue haleine et à nete.

(*La Branche aux royaux lignages*, v. 843 et suiv., Du Cange, p. 141.)

[2] « Il semblait que la galère volât, par les nageurs qui la contraignaient aux avirons ; et semblait que foudre tombât des cieux, au bruit que les pennonciaux menaient, et que les nacaires, les tambours et les cors sarrasinois menaient, qui étaient en la galère. » — Joinville, p. 215, B.

chevaliers sautèrent tout armés dans l'eau et se hâtèrent vers le rivage.

L'émir Fakr-Eddin avait rangé ses troupes à portée du bord de la mer, prêt à charger ses adversaires; ses archers répondaient aux arbalétiers chrétiens. Les croisés n'avaient pas conservé longtemps l'ordre qui leur avait été assigné. L'oriflamme avait été bientôt distancée, malgré les cris de ceux qui la gardaient et qui ne voulaient céder à personne l'honneur des premiers coups. C'était à qui arriverait le premier. Les barques touchèrent, bien avant d'avoir atteint la limite du flot. Chevaliers, sergents et arbalétiers s'élancent dans la mer; les uns avaient de l'eau jusqu'au cou, les autres jusqu'à la ceinture; quelques-uns, trop pressés ou renversés par leurs compagnons, se noyèrent. Les chevaliers atteignent la plage aux cris de *Mont-joie Saint-Denis!* Les cavaliers sarrasins s'élancent sur eux; mais les croisés avaient planté dans le sable la pointe de leurs écus et le bois de leurs lances; ils présentaient un front couvert, hérissé de pointes, sur lequel les charges des ennemis vinrent se briser.

Le roi avait cédé à l'élan général: quoi qu'on pût faire pour le retenir, « il saillit en la mer, l'écu au cou, le heaume en la tête, le glaive en la main, de l'eau jusqu'aux aisselles [1], » et courut se joindre aux premiers arrivés. Son premier mouvement, en touchant le rivage, fut de se jeter à genoux, pour appeler l'aide de Dieu par une rapide invocation. Il se releva aussitôt et se serait jeté sur les Sarrasins, si on ne l'eût empêché.

Le nombre des croisés augmentait rapidement. A l'abri derrière ce premier groupe, qui opposait aux Sarrasins une résistance invincible, en formant un rempart de ses lances et de ses boucliers, qu'il tenait fichés dans le sable, les arbalétiers tiraient avec vigueur, les chevaux prenaient terre, les sergents se formaient en bataille. Les

[1] Joinville, p. 215, D.

croisés purent attaquer à leur tour. Le combat s'engagea; mais il ne fut ni long ni meurtrier. Les Sarrasins montraient de l'hésitation et peu d'ensemble. Après plusieurs tentatives inutiles pour rejeter les chrétiens à la mer, ils furent chargés eux-mêmes et obligés de se retirer en désordre à quelque distance. Ils avaient perdu un certain nombre des leurs, parmi lesquels on comptait des émirs; du côté des croisés, un seul homme fut tué pendant l'action; plusieurs furent blessés, entre autres Hugues de Lusignan, comte de la Marche, qui le fut mortellement et termina par un noble trépas une vie agitée par l'ambition.

Cependant les galères chrétiennes n'étaient pas restées oisives : elles avaient attaqué les navires des infidèles, les avaient forcés à remonter le cours du fleuve et demeuraient maîtresses de son embouchure.

Il etait midi. L'opération du débarquement put continuer, sans que l'ennemi parût vouloir s'y opposer sérieusement. De temps à autre, de brillants cavaliers couraient sur les chrétiens; mais ils tournaient bride avant d'avoir atteint la portée du fer. Les croisés dressèrent leurs tentes et prirent les précautions nécessaires, afin de s'assurer la possession du rivage qu'ils avaient conquis. Vers le soir, on vit l'armée musulmane franchir le pont de bateaux qui conduisait à Damiette. Les croisés, demeurés seuls sur cette vaste plage, n'en continuèrent que plus activement leurs préparatifs de défense et l'installation de leur camp, persuadés qu'ils seraient attaqués le lendemain [1].

[1] Guill. de Nangis, p. 370-371. — Joinville, p. 215. — Lettres du comte d'Artois à sa mère; de Gui; de Jean Sarrasin : Matth. Paris, *Additamenta;* Michaud, *Bibl. et Hist. des croisades*, pièces justific. — Chron. arabes, *Bibl. des croisades*, t. IV.

## III

OCCUPATION DE DAMIETTE. — SÉJOUR AU CAMP DEVANT CETTE VILLE. DÉSORDRES ET INDISCIPLINE DES CROISÉS.

Mais le lendemain les Sarrasins n'avaient pas reparu. Comme les croisés étaient occupés à débarquer le reste de leurs chevaux et leurs engins de guerre, vers huit heures du matin, deux captifs chrétiens, accourus de Damiette, annoncèrent au roi que non-seulement l'armée de Fakr-Eddin s'était éloignée, mais que la ville avait été évacuée par ses défenseurs et par ses habitants. Cette nouvelle incroyable était vraie : l'indiscipline de l'armée musulmane, accrue par l'absence et la maladie du sultan, la terreur produite par les premiers succès des chrétiens, livraient Damiette aux croisés.

Le bruit s'était répandu parmi les musulmans que le sultan était mort, parce qu'il n'avait répondu à aucune des dépêches qu'on lui avait envoyées par des pigeons, pour lui annoncer l'arrivée des Francs. Les émirs redoutaient un changement de règne et les bouleversements de fortune qui de tout temps ont accompagné en Orient l'élévation d'un souverain nouveau ; les soldats, mal dirigés, découragés, livrés à la dernière insubordination depuis qu'ils ne voyaient plus leur prince, n'obéissaient pas. L'émir Fakr-Eddin, après les avoir éprouvés en face de l'ennemi, après avoir vu qu'il lui était impossible d'empêcher les croisés de prendre terre, fut entraîné par le mouvement général, qui portait tous les chefs à se rapprocher de la cour ; il repassa le Nil, en donnant l'ordre de rompre le pont de bateaux, et conduisit directement ses troupes à Aschmoun-Thénah, au camp du sultan. Les Arabes Kénanites, qui formaient la garnison de Damiette, déjà troublés par la nouvelle des avantages remportés par les croisés, perdirent toute confiance, lorsqu'ils virent

l'armée de Fakr-Eddin se retirer en désordre et comme si elle était mise en fuite. Ils se crurent livrés à l'ennemi. Sans considérer les imposantes fortifications qui les garantissaient de toute surprise, ils mettent le feu à la ville, particulièremeut aux bazars qui renfermaient les approvisionnements de vivres, massacrent les esclaves chrétiens qu'ils peuvent saisir, abandonnent Damiette et se jettent, à la suite de Fakr-Eddin, sur la route d'Aschmoun-Thénah. Les habitants, à leur tour, se voyant sans défenseurs, terrifiés par le souvenir des maux qu'ils avaient soufferts durant le dernier siége, désertent leurs demeures et se cachent dans la campagne.

Ainsi se trouvait ouverte au roi une place devant laquelle les croisés de Jean de Brienne étaient restés près de dix-huit mois, sans pouvoir la réduire par la force; ils n'avaient dû sa conquête qu'à la famine et à la peste qui l'avaient dépeuplée. Depuis lors ses fortifications avaient été augmentées : une double muraille la protégeait du côté du Nil, qui lui-même lui prêtait une défense considérable; une triple muraille s'élevait du côté des terres; enfin, une multitude de tours, dont une très-forte placée au milieu même du fleuve, achevaient de la rendre comme imprenable. Elle était la clef de l'Égypte; il suffisait presque d'y avoir des vivres et d'en fermer les portes, pour la garder contre une armée ennemie. Fakr-Eddin comptait bien qu'elle ne serait pas même insultée; en tout cas, le pont de bateaux étant rompu, il croyait avoir tout le temps, avant qu'elle fût sérieusement attaquée, de ramener sous ses murs des troupes plus résolues et plus nombreuses. Mais, dans leur empressement à se retirer, ses soldats s'étaient contentés de faire sauter quelques planches du pont, qui était demeuré praticable. Les croisés virent dans cet abandon inexplicable de Damiette, dans la conservation du pont, un miracle opéré par le ciel en leur faveur. L'Égypte apprit avec conster-

nation la perte honteuse de ce boulevard de l'islamisme[1].

Le sultan, que la maladie rendait incapable d'agir par lui-même, éprouva des transports de fureur en apprenant ce désastre. Il fit saisir les chefs des Kénanites, au nombre de cinquante, et les livra au supplice. Son état de faiblesse le forçait de ménager les généraux et les émirs les plus puissants, sans quoi, Fakr-Eddin et plus d'un de ses compagnons auraient subi le même sort. Mais il ne fut pas maître de leur cacher son profond mécontentement; il dit à Fakr-Eddin, en affectant des paroles modérées qui ne dissimulaient qu'imparfaitement sa colère: « Ne pouvais-tu pas tenir au moins un instant? » Puis, promenant ses regards indignés sur les autres émirs, il ajouta avec amertume: « Pas un seul d'entre vous ne s'est fait tuer! » Déjà les amis de Fakr-Eddin, effrayés, s'offraient à le débarrasser du sultan; l'émir les retint. Il comprenait que Malek-Saleh avait besoin de lui; que dès lors sa vie ne courait aucun danger, jusqu'au moment prochain où le sultan devait terminer lui-même son existence[2]. Malek-Saleh ordonna que la cour et l'armée se retirassent sur Mansourah.

Cependant le roi hésitait à croire à la nouvelle extraordinaire qu'on lui apportait; il envoya un chevalier vérifier l'exactitude du récit des deux captifs. Ce chevalier, à son retour, rapporta qu'il avait trouvé Damiette bien réellement abandonnée, et ceux des esclaves chrétiens qui avaient échappé au massacre de la veille, occupés à éteindre l'incendie. Le roi ordonna qu'on chantât aussitôt un *Te Deum*,

[1] Guill. de Nangis, p. 372-373, A. — Joinville, p. 216, A. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 166. — Lettres du comte d'Artois, de Gui de Melun, de J. P. Sarrasin.

« A cette époque, dit l'historien arabe Gemal-Eddin, j'étais au Caire, chez l'émir Hossam-Eddin, gouverneur de la ville. Nous apprimes, le jour même, par un pigeon, la prise de Damiette. Ce malheur nous pénétra tous de crainte et d'horreur; il nous sembla que c'en était fait de l'Égypte. » — Chron. arabes, *Bibl. des croisades*, t. IV.

[2] Makrisi, Chron. arabes, *Bibl. des Croisades*, t. IV.

pour rendre grâces à Dieu de cette étonnante faveur, tandis que des soldats réparaient activement la coupure faite au pont. On voyait venir, du côté de la ville, une troupe d'hommes, qui n'avaient pas l'apparence d'esclaves et qui portaient des croix. C'étaient des chrétiens syriens, habitants de Damiette, qui s'avançaient à la rencontre de l'armée. Vers les deux heures après-midi, les croisés pénétrèrent dans la ville. Le roi avait pensé que ce n'était pas avec l'appareil du guerrier, mais sous l'extérieur du pèlerin, qu'il convenait de prendre possession d'une conquête que le ciel lui livrait sans combat. Ce fut donc en procession, accompagné du légat, du patriarche de Jérusalem, suivi des barons et du clergé, tout le monde, et le roi lui-même, ayant les pieds nus, qu'il fit son entrée dans Damiette. A la vue de ses hautes murailles, de ses tours, des défenses naturelles que lui prêtait le Nil, les croisés ne se lassaient pas d'admirer l'heureux miracle qui les en rendait maîtres. Lorsque le bruit de la prise de Damiette parvint aux Templiers et aux Hospitaliers, qui n'avaient pas encore rejoint le roi, eux qui connaissaient la force de la place et la puissance du soudan, refusèrent d'ajouter foi à cette nouvelle, jusqu'à ce qu'ils eussent vu flotter sur les tours la bannière de la croix.

Le roi et sa suite se rendirent d'abord à la grande mosquée, convertie naguère en église et consacrée à la Vierge Marie par Jean de Brienne. Le *Te Deum* fut de nouveau chanté ; puis, le légat purifia le temple, le réconcilia et célébra la messe à la place où, la veille, les malédictions de Dieu et le nom de Mahomet étaient invoqués contre les chrétiens. Les croisés eurent le bonheur de briser les fers de cinquante-trois captifs, qui n'avaient pas quitté leurs chaînes depuis vingt-deux ans[1].

Le feu avait pu être éteint avant qu'il eût consumé les

[1] Lettres du comte d'Artois, de Gui, de Jean Sarrasin; Guill. de Nangis, Joinville, *loc. cit.*

riches approvisionnements amassés par ordre du sultan. On trouva des vivres en quantité, des armes, des machines de guerre, des étoffes pour vêtements ; le butin en objets précieux ne fut pas moins considérable. Il existait une coutume pour le partage du butin dans les croisades. De quelque nature qu'il fût, on en faisait trois parts : le roi, chef de l'armée, avait un tiers ; les deux autres tiers étaient divisés entre les croisés, soldats, pèlerins, femmes, enfants. Ainsi se trouvaient perdues, par le gaspillage des particuliers, des ressources précieuses en vivres, en approvisionnements de toute espèce, dont le besoin se faisait ensuite cruellement sentir, si l'expédition se prolongeait. Cette coutume était une conséquence naturelle de l'organisation féodale, d'après laquelle, les hommes de guerre vivant à leurs frais et sans solde, il était juste que chacun d'eux entrât, dans la proportion de son rang, en partage de toutes les choses conquises. Mais, dans la présente croisade, il avait été manifestement dérogé au principe du service militaire gratuit : en France, comme en Chypre, le roi avait pris à sa solde un certain nombre de chefs de bannières. Le roi se crut autorisé par cette circonstance, par l'intérêt même de ceux qui l'avaient suivi et pour le plus grand avantage de la cause qu'ils étaient venus défendre, à s'écarter, au moins en ce qui touchait aux approvisionnements, d'une coutume dont les résultats funestes avaient été plus d'une fois éprouvés. Sur la proposition du patriarche de Jérusalem, il fit décider dans son conseil que les grains et tout ce qui pouvait servir à la subsistance de l'armée ne seraient point abandonnés aux croisés, qu'ils seraient réservés pour leur être distribués, au nom du roi, à mesure que leurs besoins l'exigeraient. Quant au reste, à l'or, à l'argent, aux objets précieux, enlevés dans les premiers moments de l'occupation de la ville, ordre était donné à tous, au nom de l'Église et sous peine d'excommunication, de les rap-

porter fidèlement dans les mains du légat, afin qu'ils fussent équitablement partagés suivant l'ancienne coutume.

Cet arrangement fut fort mal pris par les croisés. Les grains et les autres vivres formaient la part la plus riche du butin. Ceux qui s'étaient emparés de matières précieuses cherchèrent à s'indemniser du tort que leur faisait une décision qu'ils considéraient comme injuste, en dissimulant la majeure partie de leur trésor : on n'en remit au légat que pour une valeur de six mille livres tournois, ce qui était bien au-dessous de la réalité. Puis, lorsque le roi voulut confier à un chevalier respecté de toute l'armée, Jean de Valery, le soin de distribuer ces six mille livres, il éprouva de la part de celui-ci un refus absolu. Jean de Valery déclara au roi qu'il serait chargé de partager à ses compagnons de croisade les deux tiers de tout ce qu'on avait trouvé dans Damiette, ainsi que le voulait la bonne coutume des guerres d'Orient, ou qu'il ne distribuerait rien. Le roi tint ferme, malgré les murmures, et sa volonté triompha[1].

Maintenant, comment profiterait-on de la prise de Damiette? Poursuivrait-on cet heureux début, en pressant l'armée démoralisée de Fakr-Eddin, de manière à engager immédiatement l'attaque contre Alexandrie ou contre le Caire? Ou bien attendrait-on, sous la protection des murs de Damiette, que les chaleurs de l'été fussent passées et le débordement du Nil accompli? Le roi avait fait son entrée dans la ville le dimanche 6 juin ; le fleuve devait commencer son mouvement ascensionnel au solstice d'été (20 ou 21 juin) ; la croisade de Jean de Brienne avait quitté Damiette à cette époque, et ce qu'il en était résulté pour elle se présentait comme un exemple effrayant. Les Sarrasins n'avaient pas cherché à arrêter sa marche ; mais, lorsque les eaux avaient été suffisamment

[1] Joinville, p. 216.

hautes, ils avaient rompu les digues et fait *passer le fleuve par-dessus les têtes des croisés, tandis qu'ils dormaient.* Jean de Brienne et le cardinal Pélage s'étaient estimés heureux de sauver l'armée, en rendant Damiette et en évacuant l'Égypte. Ce triste souvenir pesa sur la délibération du conseil de guerre, que le roi réunit pour arrêter le plan de campagne. On résolut de différer jusqu'à l'automne, où l'on n'aurait à craindre ni les chaleurs accablantes, ni les eaux du Nil; et d'attendre l'arrivée du comte de Poitiers, qui devait, à cette époque, rejoindre la croisade avec de nouvelles troupes.

Ce parti était à coup sûr le plus sage, avec une armée aussi lourde que l'était celle-ci, que l'étaient en général toutes celles qui faisaient la guerre en Orient, n'avançant qu'avec une extrême lenteur, et traînant après elles des *impedimenta*, dont les femmes et les enfants n'étaient pas les moindres[1]. Mais il présentait, à un degré plus fort, les mêmes inconvénients qu'avait eus le séjour en Chypre ; il laissait les croisés en proie à tous les vices que développait chez eux l'oisiveté des camps.

Le sultan tenta de les attirer en rase campagne. Par une sorte de défi chevaleresque, il envoya proposer au roi une rencontre entre les deux armées pour le 24 juin, afin, disait-il, de faire décider la fortune entre les hommes de l'Occident et ceux de l'Orient. Le roi fit répondre « qu'il ne défiait pas l'ennemi du Christ un jour plutôt qu'un autre, qu'il n'assignait aucune relâche à la guerre;

[1] On verra plus loin que les croisés mirent trente et un jours pour franchir les vingt lieues qui séparent Damiette du Thanis; Jean de Brienne avait mis trois semaines. L'empereur Napoléon a fort bien expliqué (voy. Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 203; Montholon, *Notes et Mélanges*, t. I, p. 82) comment saint Louis commit de grandes fautes stratégiques et comment il eût dû *manœuvrer* pour s'emparer de l'Égypte en un mois. Mais l'Empereur, habitué à la légèreté et à l'obéissance absolue de ses troupes, ne songeait pas assez à la composition des armées du moyen âge, à leur inexpérience, à leur manque de discipline. C'est tout au plus si saint Louis pouvait faire exécuter ses ordres par ses barons, et rien n'était moins *manœuvrier* que ses soldats et leurs chefs.

mais qu'il le défiait demain et tous les jours de sa vie, jusqu'à ce qu'il eût de lui-même pitié de son âme, et qu'il se convertît au Seigneur[1]. » Le sultan, dans un autre message, demandait au roi pourquoi il s'était donné la peine d'apporter des instruments d'agriculture pour cultiver la terre d'Égypte. « Je te fournirai du blé en abon« dance, ajoutait le sultan, tant que tu seras en ce pays. » C'est-à-dire : « tu n'y seras pas longtemps. » Le roi répondit : « J'ai fait vœu et j'ai juré de venir ici, et j'ai fixé un « terme pour me mettre en route, selon qu'il était en « moi ; mais je n'ai point fait vœu et n'ai point juré de « me retirer d'ici, ni n'ai fixé un terme pour mon dé« part. Voilà pourquoi j'ai apporté des instruments de « labourage[2]. »

La reine, les princesses, les autres dames et une partie des pèlerins furent logés dans la ville, dont la garde fut confiée à cinq cents chevaliers. Le roi et le légat restèrent sous la tente avec les troupes. Le roi voulait partager leur sort, bon ou mauvais, veiller à leur sûreté et se trouver à leur tête si elles étaient attaquées ; il espérait aussi que sa présence les maintiendrait dans une meilleure discipline ; mais cet espoir fut bien trompé. Le camp avait été rapproché de la ville ; on l'établit sur la rive occidentale du fleuve, près du pont de bateaux, qui le séparait de Damiette ; cette partie du delta s'appelait l'île Maalé ou Maalot, et le camp lui-même prit le nom de camp de Jamas. Toutes les provisions qui se trouvaient sur les navires y furent transportées ; jointes à celles qu'avait fournies Damiette, elles assuraient pour longtemps aux croisés une extrême abondance. Aussi, tandis que le roi, tout occupé de choses pieuses, convertissait les mosquées de la ville en églises, les dotait de revenus suffisants pour la subsis-

[1] Lettre de Gui : Matth. Paris, *Additamenta*. — *Hist. des croisades*, pièces justificatives, t. III, p. 467.
[2] Relation de Jean, moine de Pontigny : Matth. Paris, *Addit.*

tance de leur clergé, leur donnait les vases sacrés et les ornements nécessaires aux cérémonies du culte catholique, les barons et leurs hommes, oubliant sous quelles enseignes ils étaient venus combattre, quel esprit devait animer des soldats du Christ, se plongèrent dans la débauche.

Jamais chef de bandes féodales n'éprouva plus que le roi, en cette occasion, l'impuissance de son autorité; jamais cœur plus saint et plus pur ne fut blessé par le spectacle d'une plus grande licence. C'était bien autre chose qu'en Chypre; c'étaient des vainqueurs qui se réjouissaient, des vainqueurs enrichis par les dépouilles d'une première et facile victoire. Tout devait leur succéder de même; les terres et les richesses de l'Égypte allaient être leur partage. « Les barons, dit Joinville, qui devaient garder le leur pour bien employer en lieu et en temps, se prirent à donner les grands mangers et les outrageuses viandes. Le commun peuple se prit aux folles femmes [1]. » Les repaires de celles-ci pullulaient par tout le camp et jusqu'auprès de la tente du roi, « au jet d'une pierre menue; » et c'étaient ses hommes à lui qui les avaient établies là. La passion du jeu ne fut pas poussée à de moindres excès. Rien ne peint mieux le vice radical des armées féodales, que l'obligation pour un prince tel que saint Louis de rester le témoin patient de pareils désordres. Il fallait les subir, ou renoncer à la croisade. Les barons et leurs hommes redevenaient indépendants, en dehors du service militaire; le roi ne reprenait son autorité sur eux que le jour du combat; et encore combien faible elle revenait dans ses mains, après un si grave oubli de la discipline! C'est ainsi que le séjour des camps et des villes, qu'une concentration prolongée, devenaient funestes aux armées féodales; et voilà pourquoi, outre la difficulté de les faire vivre, ces armées devaient, sous

[1] Joinville, p. 217.

peine de périr, être rassemblées sur le champ de bataille même et dissoutes aussitôt que l'action avait cessé.

Mais, en Orient, on était bien forcé de les garder réunies et de supporter leurs vices. Que de fois le saint roi, retiré dans sa tente, dut gémir sur une corruption non moins odieuse à son bon sens qu'à sa piété ! Ses intentions étaient trahies, même par ses propres officiers ; ceux-ci, au lieu d'attirer par de bons traitements les marchands indigènes ou étrangers qui se hasardaient au milieu des croisés, les considérèrent comme une proie offerte à leur cupidité ; ils exigèrent que ces marchands leur payassent très-cher la permission de s'établir et de vendre aux abords du camp ; de sorte qu'ils en éloignèrent un grand nombre et que le bruit qui s'en répandit en arrêta d'autres ; il ne resta que les plus déterminés fripons, et les croisés payèrent un prix plus élevé tout ce qu'ils étaient contraints d'acheter[1].

L'armée, cependant, augmentait chaque jour ; les Templiers, les Hospitaliers, les Teutoniques, des chevaliers de la Palestine et des îles de la Grèce, les retardataires de l'Occident, ceux enfin que la tempête avait dispersés, la rejoignaient successivement. Les croisés anglais, au nombre de deux cents lances, arrivèrent à leur tour, sous la conduite de Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury[2]. L'ardente jalousie qui régnait entre les Français et les Anglais donna lieu bientôt à des scènes déplorables. Les Anglais firent quelques courses heureuses, une entre autres, où ils réussirent à surprendre une tour située sur la route d'Alexandrie ; ils en ramenèrent captives un certain nombre de femmes musulmanes, qui se donnaient pour les épouses de nobles sarrasins[3]. Cette bonne for-

[1] Joinville, p. 217, A.

[2] Fils de Richard Longue-Épée, que le roi d'Angleterre, Henri II, avait eu de la belle Rosamonde Clifford. Richard avait épousé Éla, héritière du comté de Salisbury.

[3] Michaud, dans sa *Correspondance d'Orient* (t. V, p. 49), suppose que

tune excita au plus haut point l'envie et la haine de leurs rivaux. Une autre fois, le comte de Salisbury ayant réussi à s'emparer, par un coup de main hardi, d'une riche caravane, les Français, à son retour au camp, exigèrent avec hauteur que, suivant la coutume, il partageât son butin avec tous les croisés. Guillaume résista à cette prétention; il consentait bien à partager les vivres qu'il avait saisis sur les infidèles, mais il entendait garder le reste. Les Français, excités par le comte d'Artois, qu'un caractère trop ardent et son animosité personnelle contre les Anglais poussaient aux moyens violents, pillèrent la prise de Guillaume. Celui-ci n'ayant pas obtenu que le roi lui fît avoir la réparation qu'il demandait, réparation qu'il n'était pas au pouvoir du roi de lui procurer, quitta le camp, se rembarqua avec ses compatriotes et se retira à Ptolémaïs. Le roi s'affligea de ce départ, tandis que le comte d'Artois, avec sa légèreté ordinaire, loin de comprendre le tort qu'il avait fait à l'armée par son imprudence, s'en réjouit comme d'un succès. « Enfin, s'é« criait-il en adressant aux Anglais l'injure qui leur était « le plus sensible, enfin nous sommes débarrassés de ces « *couhez*[1] ! »

cette tour, située sur la route d'Alexandrie, était Fouah, vis-à-vis de l'embouchure de Mamoudich, sur la rive orientale du Nil, ville célèbre par ses courtisanes. Si cette conjecture est vraie, les *nobles dames* ramenées par le comte de Salisbury ont dû trouver bien vite leur place dans le camp des croisés.

[1] Matth. Paris, p. 758. — *Couhez, caudati, gens à queue*. Cette expression faisait allusion à ce bruit populaire que les Anglais, depuis le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry et en punition de ce forfait, naissaient avec une queue attachée au bas des reins. (Vertot, *Hist. de Malte*, t. Ier, p. 510.) Du Cange y voit la traduction du mot français *couard*, qui, dit-il, s'appliquait également aux chevaux et aux chiens à qui l'on avait coupé la queue. Quoi qu'il en soit, cette injure fut longtemps en usage contre les Anglais. Jacques de Vitry (*Hist. occidentale*, ch. VII), citant les brocards que se renvoyaient les écoliers de Paris, nous dit qu'ils appelaient les Anglais *potatores* et *caudatos*, ivrognes et gens à queue; et, dans un *vau de vire* (vaudeville) du quinzième siècle, nous trouvons ces vers:

Hé! cuidez-vous que je me joue,
Et que je voulsisse aller
En Angleterre demeurer?
Ils ont une longue coue (queue).

(Leroux de Lincy, *Chants historiques français*, 1re série, p. 300.)

Les croisés eurent le bonheur de ne pas subir d'épidémie dans leur camp de Jamas. Leurs souffrances les plus vives étaient causées par l'excessive chaleur et par « la grand planté de mouches et de puces grandes et grosses qui étaient en l'ost (dans le camp[1]). » D'autres ennemis, plus dangereux et non moins alertes, les harcelaient aussi. Le sultan accordait un besant d'or par tête de chrétien qu'on lui apportait. Les Arabes bédouins, animés par l'espoir de gagner cette récompense, rôdaient sans cesse autour du camp, prêts à s'élancer sur tout homme isolé qu'ils pouvaient atteindre d'un bond rapide, et décapiter. On courait à eux ; ils avaient disparu. Malheur au pèlerin qui, trompé par l'apparence d'une plaine déserte, s'aventurait à quelque distance : d'un buisson, d'un pli du terrain s'élançait un assassin, qui lui ôtait la vie avant qu'il eût poussé un cri[2]. Quand les Bédouins découvraient une sépulture nouvelle, ils déterraient le corps, pour en porter la tête au sultan. Ils poussaient la hardiesse jusqu'à se glisser, la nuit, en rampant, dans l'enceinte du camp ; et le lendemain on trouvait sous les tentes les cadavres mutilés de ceux qu'ils avaient surpris pendant le sommeil. Le roi fit cesser les patrouilles à cheval, dont le bruit en s'éloignant avertissait les Bédouins du moment où ils pouvaient s'introduire sans risquer d'être pris ; il les remplaça par des rondes à pied ; les sentinelles furent multipliées, de façon qu'elles se touchaient l'une l'autre ; enfin un fossé large et profond entoura le camp, et sur le bord veillaient toute la nuit des arbalétriers et des sergents[3]. Défense fut faite à tous chevaliers et hommes

[1] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 262.

[2] Ces assassinats payés expliquent le petit nombre de prisonniers que firent les musulmans dans le courant de l'été ; on n'en conduisit pas cent cinquante au Caire. « A la fin de juillet, dit Gemal-Eddin, nous vîmes arriver au Caire trente-six prisonniers, puis trente-neuf, vingt-deux, trente-cinq et d'autres. » Il est probable que ceux-là avaient été réservés, pour que leur vue excitât le fanatisme guerrier des musulmans.

[3] Joinville, p. 218.

d'armes de sortir isolément, ou de courir sus à l'ennemi, sans en avoir reçu l'ordre du roi; car, quelquefois, les Arabes servaient d'avant-garde et comme d'amorce aux troupes du sultan.

Ces troupes se montrèrent un jour en très-grand nombre, et assaillirent le camp du côté opposé au Nil. Aussitôt toute la chevalerie chrétienne, impatiente d'en venir aux mains, s'arme et veut marcher à l'ennemi. Le roi avait envoyé, pour le tenir en respect, le connétable Imbert de Beaujeu, Thibaud de Montléart, grand maître des arbalétiers, et la majeure partie de ses sergents d'armes. Lui-même, tout armé, ainsi que ses chevaliers [1], se tenait prêt, si l'attaque devenait sérieuse, à franchir la barrière du camp; mais il pensait bien que les Sarrasins n'avaient nullement l'intention de tenter un assaut. Leur but évident était d'attirer les croisés dans la plaine, afin d'engager cette action générale que le sultan avait envoyé proposer au roi. Le roi, maître de Damiette et décidé à ne s'avancer que plus tard dans l'intérieur de l'Égypte, n'avait aucun intérêt à livrer bataille; quelles que fussent les bravades des infidèles, il ne voulait pas, pour leur donner la réplique, exposer la vie de ses compagnons de croisade. Il résista aux sollicitations de cette ardente chevalerie, qui venait tout armée le prier de permettre le combat et qui trouvait cette prudente fermeté bien étrange à la vue des escadrons musulmans qui tourbillonnaient dans la plaine. Un chevalier d'une valeur renommée, Gauthier d'Autrèche, de la maison de Châtillon, n'y put tenir: il monte à cheval sous sa tente, en fait lever tout à coup les pans, et, frappant des éperons, il s'élance seul

[1] Ceux qu'on appelait les chevaliers du roi, ou mieux les *bons chevaliers*, étaient, dit Joinville, au nombre de huit, « qui avaient eu prix d'armes deçà la mer et delà. » C'était l'élite des preux et comme l'état-major particulier du roi. Malheureusement, Joinville ne nous en nomme que quatre : *Geoffroy de Sargines*, *Matthieu de Marly*, de la maison de Montmorency, *Philippe de Nanteuil*, *Imbert de Beaujeu*, connétable de France. — Joinville, p. 217, C.



contre les Sarrasins. Malheureusement son cheval fit une chute qui le désarçonna. Le cheval se releva; mais, attiré par les juments que montaient les Sarrasins, il franchit le corps de son maître et le laissa à la merci de quatre cavaliers turcs qui s'étaient avancés contre lui et qui le frappèrent encore étendu par terre de leurs masses d'armes. Le connétable, suivi de quelques sergents du roi, dégagea Gauthier d'Autrèche et le ramena sous sa tente; mais le soir il avait succombé. Lorsqu'on en donna la nouvelle au roi, il répondit, « qu'il n'en voudrait pas avoir mille de pareils, puisqu'ils ne voudraient pas plus obéir à son commandement que ne l'avait fait celui-là[1]. »

## IV

ARRIVÉE DU COMTE DE POITIERS. — MARCHE SUR LE CAIRE. — MORT DU SULTAN.

On était sans nouvelles du comte de Poitiers; l'inquiétude commençait à s'emparer du roi et des croisés, qui attendaient l'arrivée du prince pour arrêter leur plan de campagne. Ils adressaient des prières au ciel, des processions étaient organisées, pour lui demander que le frère du roi et les renforts qu'il devait amener atteignissent promptement les rivages de l'Égypte. Enfin, le dimanche 24 octobre, Alphonse, accompagné de sa femme et de la comtesse d'Artois, parut en vue de Damiette. Il conduisait de nouvelles troupes, levées principalement en France. Le roi d'Angleterre s'était opposé à ce que ses sujets allassent servir sous la bannière du roi de France; il s'était engagé à les guider lui-même en Terre sainte, lorsqu'il aurait achevé ses préparatifs; et le pape avait eu la faiblesse d'appuyer cette défense, inspirée par un esprit étroit et jaloux, de son autorité apostolique[2]. L'Empereur, toujours aux prises avec les difficultés que lui

[1] Joinville, p. 217, D. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 262.
[2] Matth. Paris, p. 749, 759.

suscitait la cour romaine, n'avait pu témoigner au roi sa bonne volonté de lui venir en aide, que par des protestations de sympathie et par un présent de vivres et de chevaux offert au comte de Poitiers. Il y avait joint l'autorisation d'acheter dans le royaume de Sicile tout ce qui serait nécessaire à la croisade [1]. Mais l'armée chrétienne ne manquait de rien : elle était abondamment pourvue d'argent, de vivres, d'armes, d'instruments de toute espèce ; elle était pleine d'ardeur et suffisamment nombreuse, puisqu'elle comptait trente-deux mille personnes [2], sur lesquelles il devait y avoir au moins vingt mille combattants ; c'était plus qu'il ne fallait pour vaincre le sultan et conquérir l'Égypte, si l'ordre et la discipline eussent répondu à la valeur.

Le comte de Poitiers arrivé, le roi tint un grand conseil de ses barons. Il s'agissait de savoir si l'on attaquerait Alexandrie ou le Caire, qu'on appelait Babylone. Le comte Pierre Mauclerc, le guerrier le plus habile et le plus expérimenté de ceux qui assistaient au conseil, opina pour qu'on se dirigeât sur Alexandrie : la prise de cette ville assurait à l'armée la possession d'un bon port, qui manquait à Damiette. On venait d'éprouver l'extrême inconvénient de ce défaut de port : quelques jours avant l'arrivée du comte de Poitiers, une tempête avait brisé, sous les yeux des croisés, deux cent quarante navires, grands ou petits, qui n'avaient pu trouver aucun abri sur cette côte découverte [3]. La flotte aurait un asile sûr dans le port d'Alexandrie ; le ravitaillement de l'armée s'y ferait régulièrement ; on serait maître de tout le littoral, des diverses embouchures du Nil ; on aurait, en occupant Damiette et Alexandrie, une base d'opérations solide, et s'il fallait se retirer, la retraite demeurerait ouverte, soit

[1] *Petri de Vineis epist.*, l. III, c. XXII, p. 422 ; c. XXIII, p. 424 ; c. XXIV, p. 426.

[2] Le confesseur de la reine Marguerite, p. 67, C.

[3] Joinville, p. 219, A. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 263.

d'un côté, soit de l'autre. La plupart des barons se rangèrent à l'opinion de l'ancien comte de Bretagne. Mais le bouillant comte d'Artois la combattit avec vivacité, avec une sorte de dédain. Cette marche, selon lui, était trop lente, trop timide; c'était droit au Caire, à Babylone, qu'il fallait aller, pour anéantir d'un seul coup la puissance du soudan; « parce que Babylone était la tête de tout le royaume d'Égypte, et que celui qui veut tuer le serpent avant d'en être mordu, doit lui écraser la tête[1]. » Le comte d'Artois, esprit téméraire, cœur passionné, rachetait ses défauts par des qualités qui touchaient profondément le roi son frère : il était aussi généreux que brave, ses mœurs étaient d'une exquise pureté, sa foi ardente et son dévouement à la croisade absolu. Le roi, sans s'abuser sur son défaut de prudence, se sentait porté à suivre les inspirations de cette jeune et loyale nature, pour laquelle il éprouvait une vive sympathie. Il adopta le sentiment de son frère, et la marche sur le Caire fut résolue[2].

[1] Joinville, p. 219.

[2] Peut-être le roi fut-il aussi déterminé à prendre ce parti par des raisons qu'il ne pouvait publier. Selon Matthieu Paris (p. 761), le gouverneur de Damiette était le frère d'un des chefs kénanites que le sultan avait fait mourir pour avoir abandonné Damiette. Ce gouverneur, altéré du désir de venger son frère, et porté d'ailleurs en faveur des chrétiens par une secrète inclination pour leur religion, aurait, par l'entremise de quelques prisonniers, entre autres de chevaliers du Temple et de l'Hôpital pris à Gaza, fait proposer au roi de lui livrer le Caire et le trésor du sultan. Ce récit ne peut être vrai, ni au fond, ni dans les détails : le gouverneur du Caire était alors l'émir Hossam-Eddin, qui n'aimait nullement les chrétiens et leur religion. Mais il est fort possible que les musulmans aient laissé entrevoir quelque espérance de trahison au roi, à dessein de l'attirer dans l'intérieur du pays. Ce serait là l'origine du bruit qui se répandit en Europe, que des intelligences avaient été pratiquées avec le gouverneur de Babylone, et même que cette ville était prise. L'évêque de Marseille en reçut positivement la nouvelle et l'écrivit au pape. — Nous n'ajoutons pas foi davantage à ce que rapporte Matthieu Paris (p. 744 et 762) d'une offre de paix deux fois faite par le sultan, d'après laquelle il proposait de restituer aux chrétiens tout l'ancien royaume de Jérusalem et même davantage, ainsi que tous les captifs, et de donner une somme d'argent considérable, à condition qu'on lui rendrait Damiette et que les croisés quitteraient l'Égypte. La première fois, le comte d'Artois aurait fait repousser ces propositions; la seconde fois, ce serait le légat, en vertu d'un ordre exprès du pape. Ni les témoins oculaires de la croisade, ni les auteurs arabes, ni le roi lui-même, dans la lettre

Lorsque le moment probable où la campagne devait s'ouvrir approchait, le roi avait songé au comte de Salisbury et à ses Anglais. Il lui avait envoyé un message. Guillaume Longue-Épée et ses braves compagnons s'étaient empressés de revenir de la Palestine prendre leur place dans les rangs des croisés [1].

L'armée décampa, traversa le pont et se rangea sur la rive droite du Nil. Une partie des troupes s'embarqua sur de grands bateaux, qui portaient les vivres, le matériel, et qui devaient remonter le courant, en se tenant constamment à la hauteur de l'armée de terre, à portée de la ravitailler et d'en être secourus. « Tant il y avait de barques, de galères, de grandes nefs et de petites, chargées de viandes, d'armes, d'engins, de harnais et de toutes manières de choses que besoin était pour hommes et pour chevaux, que c'était une grande merveille à voir. Tant il y avait de vaisseaux et petits et grands, que tout le fleuve en était couvert [2]. » On forma les batailles, et le 20 novembre on se mit en marche, la droite appuyée au Nil, de front avec la flottille. Les croisés avaient pour guides des indigènes, qui avaient reçu le baptême pendant le séjour à Damiette. La reine, ses trois belles-sœurs, les comtesses d'Artois, de Poitiers et d'Anjou, et la plupart des dames, demeuraient dans la ville, dont le commandement était laissé à Olivier de Thermes.

Les croisés ne marchaient pas seulement sur la capitale de l'Égypte, ils marchaient sur Babylone, et ce nom retentissant exerçait le plus grand effet sur leur esprit.

qu'il adressa à ses sujets, en forme de compte rendu, ne disent un mot de ces prétendues négociations. Matthieu Paris, assez mal informé en général des détails de la croisade, a évidemment confondu ce qui se passa, à cet égard, pendant la croisade de saint Louis, avec ce qui s'était passé pendant la croisade de Jean de Brienne et du cardinal Pélage, à laquelle ces circonstances s'appliquent en effet.

[1] Matth. Paris, p. 761.

[2] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 264.

Babylone n'était autre chose que l'annexe du Caire, que nous nommons aujourd'hui le Vieux-Caire, fondée par des émigrants de la vraie Babylone des bords de l'Euphrate. Mais les croisés ne doutaient pas qu'ils ne fussent conduits à la grande Babylone, à celle dont les Écritures célèbrent la magnificence et les richesses. Leur imagination s'enflammait à cette idée ; ils liaient confusément dans leur pensée les malédictions des prophètes, les plaintes des Hébreux captifs, avec la délivrance des lieux saints et la croisade qui allait faire entrer triomphalement les étendards de Jésus-Christ dans les murs de Babylone. Tout était merveilleux pour ces hommes ignorants et crédules ; la nature avait à leurs yeux des profondeurs inconnues aux nôtres ; ce fleuve qu'ils côtoyaient, le Nil, venait tout droit du paradis terrestre ; ses eaux charriaient les plus précieuses épices ; au-dessus de l'Égypte, des pêcheurs tendaient leurs filets le soir et les retiraient le matin chargés de cannelle, de gingembre, de rhubarbe, de girofle[1].

[1] *Egyptus quam fluvius a Paradiso missus transfluit et fæcundat.* — Matth. Paris, p. 766. — « Il nous convient premièrement parler du fleuve qui vient d'Égypte et de paradis terrestre... Avant que le fleuve entre en Égypte, les gens qui sont accoutumés à ce faire, jettent leurs rêts déliés parmi le fleuve au soir; et quand ce vient au matin, ils trouvent en leurs rêts ces marchandises à vendre au poids que l'on apporte en cette terre; c'est à savoir gingembre, rhubarbe, aloès et cannelle; et l'on dit que ces choses viennent de paradis terrestre, que le vent abat des arbres qui sont en paradis, de même que le vent abat en la forêt en ce pays le bois sec. » — Joinville, p. 219, D. — Le reste de la description que Joinville donne de l'Égypte et du Nil est exact et dénote un grand esprit d'observation. Il est rare d'ailleurs, en y regardant de près, qu'on ne trouve pas, au fond des croyances populaires les plus fabuleuses, quelque fait vrai; et le fait vrai ici, c'est que le Nil était un des grands courants qui apportaient les épices en Europe. Marino Sanuto, dans son livre *Secretorum Fidelium crucis*, remarque que ces épices, qu'il dit, ainsi que Guillaume de Tyr, être clous de girofle, muscade, macis, poivre de toute sorte, gingembre, galanga, réglisse, bois d'aloès, baume, myrrhe, encens, mastic, térébenthine, ambre gris, musc, civette, ébène, soies, sucres, après être parties de Malabar et de Cambaye, dans les Indes, prenaient deux voies, l'une par le golfe Persique et l'Euphrate, pour aboutir aux ports d'Antioche et de Ptolémaïs; l'autre, par la mer Rouge, Suez et le Caire, pour descendre, par le Nil, à Alexandrie ou à Damiette. C'était dans ces ports que les Vénitiens, les Gé-

A vingt lieues de Damiette, à peu près au tiers du chemin entre cette ville et le Caire, s'élevait Mansourah (*la cité de la Victoire*), bâtie par le sultan Malek-Kamel, père de Malek-Saleh, après que Jean de Brienne lui eût enlevé Damiette. C'est là qu'étaient venues échouer la fortune de ce même Jean de Brienne et la présomption du cardinal Pélage ; c'est là aussi, sous les auspices de ces souvenirs heureux pour l'islamisme et dans une position militaire admirablement choisie, que le sultan attendait le roi de France. Mansourah était défendu par une branche secondaire du Nil, qui se sépare en cet endroit de la branche de Damiette, se dirige à l'est et va jeter ses eaux dans le lac Menzaleh. Cette branche s'appelait le canal d'Aschmoun ou le Thanis, du nom de deux villes ou bourgs situés sur son parcours ; Joinville l'appelle le Rexi. Les croisés remontant la rive droite de la branche de Damiette, ayant à leur gauche le Thanis, dont ils se rapprochaient de plus en plus, devaient arriver au sommet de l'angle formé par la disjonction des deux cours d'eau, et se trouver en face de Mansourah, séparés toutefois de cette ville par le Thanis et par un bout de plaine. C'était la même route qu'avait suivie Jean de Brienne en 1221, et le même lieu où devaient trouver une fin désastreuse les deux expéditions.

Le sultan avait fait conduire devant Mansourah la flotte égyptienne. Son armée occupait la ville, et un camp au bord du Thanis. Il ne cessait d'ordonner lui-même les dispositions de la défense, malgré les progrès tous les jours plus rapides des maux qui le minaient. Il ne put aller jusqu'au bout de ses préparatifs : la mort l'emporta, quelques jours après qu'il eût appris que les chrétiens partis de Damiette venaient l'attaquer. Il avait quarante-sept ans. Il laissait un fils unique, Malek-Moadam-Touran-

nois et les Pisans venaient les charger pour les transporter dans les différentes contrées occidentales.

Schah. Craignant de la part de son héritier une trop vive impatience de régner, il l'avait éloigné, en lui donnant le gouvernement de la Mésopotamie. La mort du sultan survenait dans des circonstances critiques pour l'Égypte. Cette nouvelle éclatant tout à coup, lorsque le peuple était en proie à l'émotion produite par l'approche des croisés, en l'absence du nouveau prince, auquel la distance des lieux où il se trouvait ne permettait pas d'arriver de longtemps, pouvait avoir les conséquences les plus funestes; il était à craindre que l'armée musulmane, privée de son souverain, ne se dissipât sous l'impression d'une terreur subite. Mais Malek-Saleh laissait une veuve digne de soutenir le trône auquel il l'avait associée. Scheger-Eddor, que son rare mérite, non moins que sa grande beauté, avait fait monter du rang d'esclave à celui d'épouse du sultan, vit le danger et résolut d'y parer. Elle était douée au plus haut degré d'un caractère prudent, ferme et résolu. Après que Malek-Saleh eut rendu le dernier soupir, elle défendit au chef des eunuques d'ébruiter la mort de son maître. Elle fit venir l'émir Fakr-Eddin, qu'elle jugeait l'homme le plus propre à servir ses desseins par sa capacité et par la confiance qu'il inspirait aux troupes. Elle lui confia le secret de la fin du sultan, et lui proposa de la tenir cachée, jusqu'à ce que Malek-Moadam pût être prévenu et vînt prendre les rênes du gouvernement. Scheger-Eddor n'agissait pas ainsi dans un but d'intérêt personnel, mais par dévouement à la mémoire de son mari, à la cause musulmane, et par cet entraînement d'un esprit supérieur qui s'empare spontanément de la conduite des affaires difficiles, dès qu'elles sollicitent l'emploi de son génie. Elle n'était pas la mère de Malek-Moadam; elle n'avait eu de Malek-Saleh qu'un fils, nommé Chalil, mort lorsqu'il était encore enfant; elle en gardait un triste et doux souvenir, et s'en faisait comme un titre d'honneur : lorsque plus tard les circonstances la condui-

sirent à reprendre le gouvernement de l'Égypte, avec le pouvoir et les attributs de la souveraine puissance, elle s'intitula, dans les actes publics : Scheger-Eddor, mère de Chalil.

Fakr-Eddin accepta le rôle que lui destinait la sultane. Le corps de Malek-Saleh fut embaumé et caché à tous les regards. Un émir dévoué, Faress-Eddin-Octay, partit pour avertir Malek-Moadam. On publia que le sultan était plus malade, qu'il ne pouvait recevoir; mais, chaque jour, on dressait sa tente, comme s'il allait venir l'occuper; le repas auquel il avait coutume d'admettre ses familiers, était servi comme à l'ordinaire; les émirs étaient appelés de sa part aux divers services dont ils étaient chargés à sa cour; Fakr-Eddin donnait en son nom des ordres à l'armée; tout se passait, comme s'il eût vécu[1]. Peut-être ne réussit-on pas à tromper complétement les émirs et les troupes; mais on prolongea l'incertitude assez de temps pour écarter le danger qui serait résulté de la brusque nouvelle de sa mort.

Le roi l'apprit en chemin[2]. Son armée avançait très-lentement, tant à raison de sa lourdeur qu'à cause des divers obstacles qu'elle rencontrait devant elle. Le vent était contraire et repoussait la flottille. On ne s'était pas beaucoup éloigné de Damiette, qu'on se trouva en présence d'une branche secondaire du Nil qui barrait le passage; de l'autre côté étaient rangés cinq cents cavaliers d'élite, postés là par le sultan. Ce qu'on imagina de mieux à faire fut de supprimer ce cours d'eau, en le bouchant au point où il se séparait du fleuve; l'opération réussit et ne prit qu'un jour. L'armée se remit en marche le 6 décembre. Le roi avait défendu qu'on attaquât les cinq

[1] Gemal-Eddin, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

[2] Lettre du roi à ses sujets sur sa captivité et sa délivrance : Duchesne, t. V, p. 428; Raynaldus. *Annales eccles.*, an. 1250, art. 13-23; *Spicilegium dom. L. d'Achery;* Du Cange, p. 384.

cents cavaliers sarrasins, qui n'avaient pas cessé de se montrer à l'avant-garde. Il craignait quelque embûche, et, comme au camp devant Damiette, il ne voulait pas perdre des hommes dans des combats sans importance. L'avant-garde était faite par les Templiers. Les Sarrasins, voyant qu'on ne prenait pas garde à eux, instruits d'ailleurs par leurs espions de la défense du roi, poussèrent l'insolence jusqu'à venir insulter les Templiers à la barbe; l'un d'eux porta par terre un chevalier devant les pieds du cheval de Renaud de Bichiers, maréchal du Temple. Renaud de Bichiers, à cette vue, ne put se contenir: « Or à « eux, de par Dieu, cria-t-il à ses frères; je ne peux pas « le souffrir plus longtemps! » Ils se jetèrent avec fureur sur les ennemis et les tuèrent tous jusqu'au dernier[1].

L'armée se reposa à Farescour. Elle reprit sa marche avec la même lenteur. L'émir Fakr-Eddin déployait la plus grande activité. Pour exciter le fanatisme des musulmans, il ne craignait pas de leur montrer, dans ses proclamations que les imans lisaient dans les mosquées, l'imminence du danger qui menaçait l'Égypte. Les musulmans accouraient en foule à Mansourah prendre part à la guerre sainte; ils étaient convaincus que Mansourah et le Thanis étaient leur dernier boulevard; la consternation, la terreur étaient générales. Mais pour ceux qui avaient pris les armes, elles se changeaient en une soif ardente de combattre et de mourir, s'il le fallait, pour la défense de l'islamisme. L'impression sinistre qui résultait de la mort du sultan combinée avec les progrès de l'invasion, se perdait dans les élans de leur haine contre les chrétiens et de leur enthousiasme religieux[2].

Les croisés occupèrent successivement les bourgs de Scharmesah, de Baramoun, sans éprouver de résistance

[1] Joinville, p. 219.
[2] Gemal-Eddin, Chron. arabes.

sérieuse. Ils étaient inquiétés, harcelés, mais par des troupes légères qui ne tenaient pas devant eux. Ils parvinrent au Thanis, vis-à-vis de Mansourah, le 21 décembre; ils avaient mis trente et un jours pour franchir une distance de vingt lieues[1].

## V

VAINE TENTATIVE POUR FRANCHIR LE THANIS, AU MOYEN D'UNE CHAUSSÉE. UN ARABE BÉDOUIN INDIQUE UN GUÉ.

Le camp fut établi sur la pointe de terre qui formait l'extrémité de l'angle, entre le Nil et le Thanis; il s'appuya sur ces deux cours d'eau. Le passage du Thanis, la première opération à entreprendre pour joindre les Sarrasins, présentait de grandes difficultés : cette rivière, de la largeur de la Marne à peu près, roulait dans des rives escarpées des eaux profondes; elle était infranchissable pour l'armée, sans le secours d'un pont[2]; on ne connaissait pas de gué dans les environs. On dressa d'abord des machines destinées à battre la rive opposée, à écarter l'ennemi en le couvrant de projectiles. Pour protéger les travailleurs chargés de préparer le passage, le roi fit construire deux chats-châtels, comme ceux dont on se servait pour les approches d'un siége. C'étaient des châteaux ou beffrois roulants, bâtis en bois de charpente; ils se présentaient, du côté de l'ennemi, en forme de châteaux ou de tours, sur lesquels se tenaient des arbalétriers; derrière ces tours étaient pratiqués des logis ou galeries couvertes; sous ces galeries, les ouvriers se tapissaient, pour ainsi dire, et travaillaient en sûreté : de là le nom de chats-

[1] Lettre du roi. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 264.

[2] « Nous avons visité le canal dans la saison même où les croisés furent arrêtés sur ses rives, et personne ne pouvait le franchir. » — Michaud, *Hist. des croisades*, t. III, p. 137.

châtels, ou châteaux à chats. On poussait devant soi les chats-châtels à mesure que le travail avançait.

Sous la protection des machines de jet et des chats-châtels, Josselin de Cornaut, maître ingénieur de l'armée, fut chargé d'établir en travers du Thanis une chaussée de terre et de bois de charpente. Cette chaussée avait un double objet : elle devait servir à la fois de pont et de digue; de pont, pour donner passage à l'avant-garde de l'armée, plus tard à son matériel ; de digue, pour rejeter dans le bras de Damiette les eaux du Thanis, mettre ce canal à sec et supprimer ainsi le plus grave empêchement qui s'opposât, soit à la marche en avant des croisés, soit à une prompte retraite. Peut-être ce projet aurait-il réussi, si l'on avait commencé les travaux au point où le Thanis se séparait du Nil, comme on l'avait fait précédemment pour un cours d'eau moins important; on pouvait espérer alors détourner un courant qui commençait à peine à prendre sa pente. Mais Josselin de Cornaut se plaça beaucoup plus bas, une demi-lieue environ ; il choisit probablement l'endroit le moins large ; le barrage eut à combattre la puissance d'entraînement d'une masse d'eau d'un poids énorme, d'une impétuosité qui devait augmenter en proportion de la résistance, à mesure que l'ouverture deviendrait plus étroite. Josselin de Cornaut crut pouvoir vaincre cet obstacle.

Au début de l'entreprise, on n'eut pas à lutter contre la difficulté du travail en lui-même, mais contre l'ennemi, qui avait établi de son côté des machines, dont le tir gênait beaucoup, non-seulement ceux qui apportaient les matériaux et ceux qui gardaient les chats-châtels, mais les croisés dans leur camp. Les croisés avaient dix-huit machines, d'une portée assez faible; les Sarrasins en eurent d'abord seize, puis vingt-quatre, d'une puissance supérieure, « qui jetaient parmi les deux fleuves[1].» Elles

[1] Joinville, p. 222, B.

lançaient de grosses pierres qui « dépeçaient[1] » les engins des croisés.

Fakr-Eddin avait transporté sur la rive gauche du Thanis une partie de ses troupes, en les dirigeant par le bourg de Scharmesah, où elles trouvèrent des facilités pour le passage. Ces troupes attaquèrent le camp des chrétiens, du côté où il n'était défendu ni par le Nil, ni par le Thanis; chaque jour, à partir de celui de l'installation du camp, elles renouvelèrent leurs assauts. Le roi fit établir en avant du camp une ligne de fossés et de palissades, qui s'étendait d'un fleuve à l'autre et le fermait exactement. Cette clôture n'arrêta pas l'audace des Sarrasins. A des attaques ouvertes se joignaient les surprises, les ruses de guerre familières aux Arabes; on vit se reproduire les coups de main hardis, les meurtres nocturnes, commis jusque sous les tentes, comme au camp devant Damiette[2]. La flotte musulmane attaquait sur le Nil la flotte chrétienne et s'efforçait d'empêcher le ravitaillement des croisés.

Mais les principaux efforts des Sarrasins se portaient contre les chats-châtels et les travailleurs de la chaussée. Ils leur lançaient de grosses pierres avec leurs machines; ils les accablaient de dards, de javelots, de flèches et de carreaux d'arbalète; enfin ils leur jetaient avec une perrière (un pierrier) à fronde, leur terrible feu grégeois, qui remplissait les chrétiens d'une superstitieuse terreur et consumait tout ce qu'il touchait[3].

[1] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 269.

[2] Gemal-Eddin raconte qu'un Arabe imagina de creuser un melon vert, d'y cacher sa tête et de nager dans le Thanis. Un chrétien s'étant mis à l'eau pour s'emparer du melon, l'Arabe se jeta sur lui et l'emmena prisonnier. — Chron. arabes.

[3] « Un soir avint là où nous guettions (gardions) les chats-châtels de nuit, qu'ils nous amenèrent un engin que l'on appelle perrière, ce qu'ils n'avaient encore fait, et mirent le feu grégeois en la fronde de l'engin. Quand monseigneur Gauthier de Cureil, le bon chevalier qui était avec moi, vit ce, il nous dit ainsi : « Seigneurs, nous sommes au plus grand péril que nous « fûmes jamais ; car, s'ils nous brûlent nos chats-châtels et que nous de-

Les Arabes avaient poussé aussi loin que les Grecs cet art des feux de guerre encore inconnu aux nations de l'Occident. Ils nous ont laissé des traités qui prouvent qu'ils connaissaient parfaitement le mélange du salpêtre, du soufre et du charbon, et son effet explosible; mais,

« meurions, nous sommes perdus et consumés par le feu; et, si nous lais-
« sons nos défenses (postes) que l'on nous a baillées à garder, nous sommes
« honnis; dont nul de ce péril ne nous peut défendre fors Dieu. Ainsi, je
« vous exhorte et vous conseille que toutes les fois qu'ils nous jetteront le
« feu, nous nous mettions à coudes et à genoux, et prions Notre-Seigneur
« qu'il nous tire de ce péril. » Sitôt qu'ils jetèrent le premier coup, nous nous mîmes à coudes et à genoux, ainsi qu'il nous avait enseigné. Le premier coup qu'ils jetèrent vint contre nos deux chats-châtels, et tomba en la place devant nous que l'armée avait faite pour boucher le fleuve. Nos éteigneurs furent disposés pour éteindre le feu; et parce que les Sarrasins ne pouvaient pas tirer sur eux, à cause des deux ailes des pavillons que le roi avait fait faire, ils (les Sarrasins) tiraient tout droit vers les nues, de sorte que les traits leur tombaient tout droit vers eux. La manière du feu grégeois était telle, qu'il venait devant bien aussi gros qu'un tonneau de verjus, et la queue de feu qui partait de lui, était bien aussi grande qu'un grand glaive; il faisait tel bruit à venir, qu'il semblait que ce fût la foudre du ciel; il semblait un dragon qui volerait par l'air : il jetait si grande clarté, que l'on voyait parmi le camp comme s'il était jour, à cause de la grande foison du feu qui jetait la grande clarté. Trois fois ils nous jetèrent le feu grégeois ce soir-là, et ils nous le lancèrent quatre fois avec l'arbalète à tour. Toutes les fois que notre saint roi entendait qu'ils nous jetaient le feu grégeois, il se dressait en son lit et tendait ses mains vers Notre-Seigneur, et disait en pleurant : « Beau sire Dieu, gardez-moi ma gent! » Et je crois vraiment que ses prières nous rendirent bien service. Le soir, toutes les fois que le feu était tombé, il nous envoyait un de ses chambellans pour savoir en quel point nous étions, et si le feu ne nous avait point fait de dommage. L'une des fois qu'ils nous jetèrent, il tomba à côté du chat-châtel que les gens de mons de Courtenay gardaient, et frappa contre la rive du fleuve. Voilà qu'un chevalier qui avait nom l'Aubigoiz : « Sire, fit-il à moi,
« si vous ne nous aidez, nous sommes tous brûlés, car les Sarrasins ont tant
« tiré de leurs dards, qu'il y a comme une grande haie qui vient brûlant
« vers notre châtel. » Nous nous dressâmes et allâmes là, et trouvâmes qu'il disait vrai. Nous éteignîmes le feu, et, avant que nous l'eussions éteint, les Sarrasins nous chargèrent tous de dards qu'ils tiraient au travers du fleuve.

« Les frères du roi guettaient (gardaient) les chats-châtels en haut, pour tirer aux Sarrasins des arbalètes de carreaux qui allaient parmi la troupe des Sarrasins. Or le roi avait ainsi ordonné que quand le roi de Sicile (le comte d'Anjou) guettait de jour les chats-châtels, nous les devions guetter de nuit. Une journée que le roi de Sicile guetta de jour, et que nous devions guetter la nuit, nous étions en grand mésaise de cœur, parce que les Sarrasins avaient tout fracassé nos chats-châtels; les Sarrasins amenèrent la perrière de grand jour, ce qu'ils n'avaient encore fait que de nuit, et jetèrent le feu grégeois en nos chats-châtels. Ils avaient si bien dressé

comme ils ne cherchaient pas une force de projection et que le feu de guerre était au contraire pour eux une arme qui devait atteindre directement l'ennemi, ils prenaient de grandes précautions, dans la préparation de leurs feux, afin d'éviter toute explosion[1]. Ils attachaient

leurs engins contre la chaussée que l'armée avait faite pour boucher le fleuve, que nul n'osait aller aux chats-châtels, à cause des engins qui jetaient les grandes pierres qui tombaient en la voie; d'où il advint que nos deux châteaux furent brûlés, dont le roi de Sicile était si hors de sens, qu'il voulait aller frapper au feu pour l'éteindre; et, s'il en fut courroucé, moi et mes chevaliers en louâmes Dieu; car, si nous eussions guetté le soir, nous eussions été tous brûlés.

« Quand le roi vit ce, il envoya quérir tous les barons, et les pria que chacun lui donnât du merrain (bois de charpente) de ses navires, pour faire un chat pour boucher le fleuve; et leur montra qu'ils voyaient bien qu'il n'y avait bois dont on le pût faire, si ce n'était du merrain des navires qui avaient amené nos harnais amont. Ils en donnèrent ce que chacun voulut; et, quand ce chat fut fait, le merrain fut prisé à dix mille livres et plus.

« Le roi ordonna aussi que l'on n'avancerait le chat sur la chaussée que le jour que le roi de Sicile devait guetter, pour réparer la mésaventure des autres chats-châtels qui avaient été brûlés pendant son guet. Ainsi qu'il avait été réglé, ainsi fut fait; car, sitôt que le roi de Sicile fut venu à son guet, il fit pousser le chat jusque au lieu même où les deux autres chats-châtels avaient été brûlés. Quand les Sarrasins virent ce, ils arrêtèrent que tous leurs seize engins tireraient sur la chaussée là où le chat était venu. Et quand ils virent que nos gens redoutaient d'aller au chat, à cause des pierres des engins qui tombaient sur la chaussée par où le chat était venu, ils amenèrent la perrière, et jetèrent le feu grégeois au chat, et le brûlèrent tout. Cette grande courtoisie fit Dieu à moi et à mes chevaliers, car nous eussions le soir guetté en grand péril, de même que nous eussions fait à l'autre guet dont je vous ai parlé devant. » — Joinville, p. 222-223.

[1] « Prends garde aux étincelles du feu ! » dit Hassan-al-Rammah (le lancier), à la fin de ses formules pour la préparation des feux de guerre, dans son traité « de l'art de combattre à cheval et des machines de guerre. » Les Arabes mettaient, en effet, tous leurs soins à éviter l'effet détonant du mélange du salpêtre et du charbon, dont ils avaient éprouvé des accidents; leur but était de blesser l'ennemi en le couvrant d'une substance enflammée et adhérente qui le brûlât. S'ils ne songeaient pas à employer la force de projection du mélange qui est devenu la poudre à canon, ils l'utilisaient comme force motrice : ils avaient des fusées. Le projectile incendiaire qui effrayait si fort le chevalier de l'Aubigoiz (voyez la note précédente), et qu'il comparait justement à une grande haie qui venait brûlant sur le fleuve, c'était *l'œuf qui se meut et qui brûle*, dont les pyrotechniciens arabes nous ont laissé la formule. Ce projectile, allumé dans sa partie antérieure, était poussé par deux ou trois fusées qui, allumées dans leur partie postérieure, donnaient l'impulsion sans embraser le corps de la machine ou l'œuf; leurs tiges, projetées en arrière, aidaient, comme la baguette des fusées modernes, à diriger le mouvement. L'œuf, percé d'une multitude de trous par lesquels s'échappait la flamme, s'avançait ainsi semblable à

leurs compositions incendiaires à tous leurs traits, à toutes leurs armes ; ils les lançaient, soit à la main comme nos grenades, soit avec des machines comme nos bombes. Ces compositions, dans lesquelles, outre les substances enflammables, entraient de la poix et des résines, formaient des corps gras et gluants qui s'attachaient aux objets qu'ils atteignaient et ne pouvaient être éteints que par des acides; de là, l'effroi des Occidentaux, lorsqu'ils s'apercevaient que l'eau n'éteignait pas ce feu infernal; bien plus, lorsqu'ils le voyaient s'enflammer et brûler au contact de l'eau, et s'avancer sur le fleuve « comme une haie brûlante. »

C'étaient, d'une rive à l'autre du Thanis, de vrais combats d'artillerie; les chrétiens s'efforçant, avec leurs ar-

une haie de feu. C'était en prenant pour base de la composition la chaux vive, qui dégage de la chaleur au contact de l'eau, qu'on obtenait les feux allumés par l'eau; il suffisait que la composition fût plus légère que l'eau, pour qu'elle brûlât à la surface. Les Occidentaux, voyant ces compositions résister à l'action de l'eau et même brûler dans l'eau, les tinrent longtemps pour inextinguibles, ainsi que les corps auxquels elles avaient communiqué le feu. Ils finirent cependant par remarquer que les acides, le vinaigre, l'urine, que le sable et la terre fine éteignaient le feu grégeois. Ils ne se rendaient pas compte de la raison de ce phénomène. L'eau ne mouillant pas les substances grasses, ne pouvait pas intercepter la communication de la matière enflammée avec l'oxygène de l'air, et par conséquent interrompre la combustion ; mais les acides, en pénétrant et dissolvant ces substances, le sable en isolant leurs molécules, l'arrêtaient complétement. Les Arabes employaient le feu grégeois de cent façons différentes : ils l'attachaient à leurs flèches, à leurs lances ; ils le lançaient avec leurs arbalètes, leurs pierriers et toutes les machines de jet. Ils avaient des boules de verre creuses remplies de cette matière et percées de trous ; ils les balançaient au bout d'une chaîne suspendue à un bâton ; lorsque l'ennemi était proche, ils mettaient le feu à une mèche et lançaient la boule. La massue de guerre, la massue à asperger, préparées de même et également en verre, se brisaient sur la tête de l'ennemi et le couvraient de feu. Leurs *marmites*, qu'ils projetaient à de grandes distances à l'aide de mangonneaux, étaient de véritables bombes. Ils avaient des fusées soporifiques pour engourdir les sens de leurs adversaires ; ils avaient des effets de feux de Bengale qui faisaient paraître les visages couleur de sang, noirs, etc. Les croisés ne pouvaient douter, dans leur grossière ignorance, que ces hommes qu'ils regardaient déjà comme des païens, ne fussent des démons, ou tout au moins les alliés des démons. — *Du feu grégeois, des feux de guerre et des origines de la poudre à canon*, par MM. Reinaud, de l'Institut, et Favé, capitaine d'artillerie, 1845.

balètes, leurs mangonneaux et leurs autres engins, d'éloigner lés Sarrasins et de détruire leurs machines; les Sarrasins couvrant de pierres et de traits la chaussée et ses abords, et tâchant d'incendier avec le feu grégeois les deux chats-châtels, déjà bien endommagés par les coups de leurs machines. Ils y réussirent. On en construisit un autre, avec le bois destiné à la réparation des navires, que les barons livrèrent généreusement au roi: mais, à peine était-il en place, qu'il eut le sort des deux premiers et fut consumé par le feu.

Les Sarrasins avaient imaginé un autre moyen d'empêcher la chaussée d'aboutir. A mesure qu'elle avançait, et dans la proportion de ses progrès, ils creusaient la rive opposée; de sorte que la distance à franchir demeurait toujours la même. Il n'en était pas ainsi de la difficulté du travail; elle augmentait prodigieusement, à mesure qu'on approchait du milieu du canal, où le courant avait toute sa rapidité. L'eau arrêtée par ce commencement de chaussée, forcée de le contourner pour reprendre son cours, acquérait une impétuosité telle qu'il devenait impossible de fixer les matériaux; tout ce qui était saisi par le courant était aussitôt emporté avec violence. On reconnut qu'on ne viendrait jamais à bout de l'entreprise commencée. Les chats-châtels ne furent pas reconstruits; les machines de jet, brisées par le tir de l'ennemi, furent abandonnées, et les chefs de l'armée cherchèrent avec inquiétude un autre moyen de franchir la rivière [1].

On était arrivé aux premiers jours du mois de février; il y avait bientôt un mois et demi que les croisés se trouvaient en présence du Thanis, lorsqu'un Arabe bédouin se présenta devant le connétable Imbert de Beaujeu, et lui offrit, pour une récompense de cinq cents besants d'or, d'indiquer un gué praticable à la cavalerie.

[1] Joinville, p. 221, B; p. 223, D. — Guill. de Nangis, p. 374-375. — Lettre du roi. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 268. — Chron. arabes.

Le roi accepta la proposition du Bédouin; un conseil de guerre fut aussitôt réuni et les dispositions furent prises pour tenter le passage dès le matin du lendemain, qui était le 8 février, jour du mardi gras.

La garde du camp fut laissée au duc de Bourgogne, qui eut sous ses ordres les barons de la Palestine et l'infanterie. Il avait pour instruction, aussitôt que l'ennemi aurait été écarté des bords du Thanis, d'établir une communication en pont volant, de l'extrémité de la chaussée à la rive droite. Avant le jour, le roi, ses trois frères, presque toute la chevalerie d'Occident, avec les sergents à cheval, les Templiers et les Hospitaliers, montèrent à cheval et se rangèrent en dehors du camp. Le roi recommanda expressément que chacun gardât son rang, que chaque troupe observât son ordre de bataille, en s'appuyant l'une sur l'autre, et qu'on allât le pas. Plusieurs chevaliers qui ne se conformèrent pas à cet avis et qui s'écartèrent vers le bord de l'eau, glissèrent avec leurs chevaux sur la terre mouillée et se noyèrent. Guidés par le Bédouin, les croisés trouvèrent le gué à quatre milles au-dessous du camp[1]. Le passage offrait de plus grandes difficultés qu'on ne l'avait supposé d'après les explications de l'Arabe : l'eau était profonde; la rive opposée, haute et droite, formée d'un terrain gras et limoneux, ne pouvait offrir aux pieds ruisselants des chevaux, pour sortir du canal, qu'un appui trompeur. Cependant, comme il fut reconnu que c'était réellement un gué, on résolut de s'en servir. L'Arabe, qui avait exigé la promesse qu'on lui payerait la récompense stipulée avant d'aller plus loin, fut renvoyé au camp, où les cinq cents besants d'or devaient lui être comptés.

[1] M. Michaud, dans son voyage en Orient, a reconnu ce gué; les gens du pays y passent encore, quand les eaux du Nil sont basses. Le fond du canal est vaseux, les rives très-escarpées, ainsi que le témoignent les écrivains du temps de saint Louis. — *Correspondance d'Orient*, lettre CLVII.

## VI

### BATAILLE DE MANSOURAH, 8 FÉVRIER 1250.

Le comte d'Artois avait sollicité l'honneur de marcher le premier. Le roi redoutait la bouillante audace de son frère ; mais il ne sut résister à ses instances. Robert promettait d'être prudent; le roi lui recommanda de nouveau de faire serrer les différents corps, à mesure qu'ils atteindraient l'autre rive, d'attendre surtout, avant de se porter plus loin, qu'il fût passé lui-même, et d'éviter plus que jamais un engagement isolé avec les Sarrasins. Il exigea de Robert un serment solennel de se conformer à ces instructions; le prince jura, en invoquant les Évangiles. Le roi prit une dernière précaution : il ordonna qu'une fois sur l'autre bord, les Templiers précéderaient la troupe particulière du comte d'Artois.

Le comte d'Artois ayant enfin reçu la permission d'avancer, s'élança dans l'eau tout frémissant d'ardeur. Ses chevaliers, ses hommes d'armes, les Templiers, les Hospitaliers, le comte de Salisbury et ses Anglais, tous ceux qui formaient l'avant-garde, sautèrent après lui, rivalisant entre eux de hardiesse. Le gué était difficile ; les chevaux forcés de nager d'abord ne trouvaient le fond que vers le milieu du canal; quelques-uns se noyèrent avec leurs cavaliers. Une demi-obscurité ajoutait au danger et à l'émotion de ce moment. Le plus malaisé était de se hisser sur la rive opposée ; les chevaux eurent une peine infinie à se cramponner sur ce terrain, dont la pente roide et glissante se dérobait sous leurs pieds. Les Sarrasins qui connaissaient ce gué, n'avaient pas manqué de le faire garder ; trois cents de leurs cavaliers se trouvaient tout proche ; mais, ils s'aperçurent trop tard de la présence des croisés : saisis de surprise et de terreur, en les dé-

couvrant tout à coup dressés sur la berge, ils ne songèrent pas à résister et s'enfuirent à toute bride.

A la vue de cette troupe en déroute, le comte d'Artois ne fut pas maître de lui ; il lance son cheval à la poursuite des fuyards, entraînant à sa suite toute l'avant-garde. Les Sarrasins couraient vers Mansourah. Le comte d'Artois, après les avoir poursuivis un moment, préoccupé d'un objet plus important, se détourne, remonte la rive droite du Thanis et se dirige en toute hâte sur le camp que l'ennemi avait établi près de ses machines, en face du camp et de la chaussée des croisés. Il faisait à peine jour ; les infidèles reposaient dans la plus complète sécurité. Le prince se jetant soudain sur ces hommes endormis, en fait un facile carnage; tout est mis à mort, même ce qui ne résiste pas, les femmes et les enfants. Ceux des Sarrasins qui échappent au massacre, courent à la ville, sans oser se réunir contre un ennemi que la surprise et l'effroi leur font paraître invincible. L'émir Fakr-Eddin était à Mansourah, au bain ; il se faisait teindre la barbe, lorsque la nouvelle de cette brusque attaque lui est apportée. Il sort aussitôt, presque nu, monte à cheval, rassemble ce qu'il peut trouver de cavaliers intrépides et vole au camp du Thanis. Il trouve les chrétiens maîtres du camp ; il fait d'inutiles efforts pour les repousser ; il est tué [1]. D'autres émirs subissent le même sort.

Jusque-là la témérité du comte d'Artois n'avait eu que d'heureux résultats. S'il eût attendu le roi dans le camp des Sarrasins; s'il eût donné la main au duc de Bourgogne, pour jeter un pont de bateaux à l'extrémité de la chaussée, et à l'infanterie le temps de venir à lui, il est probable que cette journée aurait été signalée par un

[1] Makrisi rapporte à ce propos ce trait de mœurs arabes : « A la nouvelle que Fakr-Eddin était tué, les mameluks et une partie des émirs se débandèrent pour courir à sa maison et la piller. Ses coffres furent brisés, l'argent enlevé, les meubles et les chevaux emportés, la maison livrée aux flammes. » — Chron. arabes

avantage décisif au profit de la croisade. Mais il était aussi difficile d'arrêter ce jeune prince, enflammé par l'ivresse du succès, que de barrer les eaux du Thanis. Guillaume de Sonnac, grand maître du Temple, qui, d'après les ordres du roi, devait tenir avec ses chevaliers la tête de l'avant-garde, voyant le prince se disposer à pousser plus loin et leurs compagnons dispersés dans le désordre de la victoire, ceux-ci occupés à poursuivre les ennemis, ceux-là au pillage, voulut faire des remontrances. Il représenta au comte Robert qu'on s'était déjà beaucoup écarté des ordres du roi, qu'il était urgent de rallier les chevaliers, de reprendre les rangs pour éviter toute surprise, et d'attendre près des machines des Sarrasins le corps de bataille. Il joignait à cet avis, pour le faire goûter, des louanges sur le fait d'armes qui venait d'être accompli par le prince, « une des plus grandes chevaleries qui eût été faite depuis longtemps en la terre d'outre-mer[1]; » il ne fallait pas, disait-il, compromettre un si beau succès, en donnant aux infidèles l'occasion de compter le petit nombre des assaillants, de reprendre confiance et de les envelopper. Il ajoutait enfin que le roi ayant assigné aux Templiers le premier rang dans la marche, c'était au comte à se placer derrière eux. Un chevalier du comte d'Artois s'écria que ce langage sentait *le poil de loup*[2], et que sans le mauvais vouloir, la connivence criminelle des Templiers et des Hospitaliers avec les infidèles, il y aurait longtemps que la Terre sainte serait libre. D'autres pressaient le comte d'achever sa victoire; ils lui montraient, aux premiers rayons du jour, les ennemis en fuite; ils lui disaient que ce serait lâcheté de ne pas les poursuivre; enfin, le vieux gouverneur du prince, Foucault de Merle,

[1] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 273.
[2] Allusion à ce reproche qu'on faisait aux ordres militaires de cacher des loups sous l'apparence de brebis, de trahir la cause de la chrétienté en Orient : *Lupinas insidias sub ovina pelle latitare.* — Matth. Paris, p. 596.

chargé de tenir la bride de son destrier, en qualité d'écuyer, complétement sourd et ne comprenant rien à ce qui se disait autour de lui, ne cessait de crier à tue-tête : « Or à eux ! or à eux ! » en tirant le cheval après lui [1]. Il n'en fallait pas tant pour entraîner Robert. Il répondit dédaigneusement au grand maître du Temple que s'il avait peur, il pouvait demeurer. « Moi ni mes frères « n'avons peur, répliqua Guillaume de Sonnac ; nous ne « demeurerons pas, nous irons avec vous. Mais sachez « que nous doutons que nous ni vous en revenions [2]. » Et se tournant vers son porte-bannière, il lui ordonna de déployer l'étendard de l'ordre qui précédait les chevaliers au combat. Le comte de Salisbury ayant voulu faire à son tour quelques représentations, ne fut pas mieux accueilli ; le comte d'Artois lui répondit par des injures, parmi lesquelles retentit l'insulte ordinaire adressée aux Anglais, qu'il traita d'*hommes à queue*. « Comte Robert, s'écria Guillaume Longue-Épée, j'irai sans crainte à des « dangers de mort ; et nous serons tout à l'heure en un « point où tu n'oseras pas approcher de la queue de mon « cheval [3]. »

En ce moment, dix chevaliers dépêchés par le roi rejoignirent le comte d'Artois. Le roi avait franchi le canal ; inquiet de ne point trouver son frère sur l'autre bord, il lui envoyait en toute hâte l'ordre de l'attendre. Mais le sort en était jeté ; Robert ne s'appartenait plus ; il était tout entier au démon des batailles. Il répondit avec hauteur qu'il avait mis les Sarrasins en fuite et qu'il n'attendrait personne pour achever leur défaite [4].

Il partit, et toute la chevalerie qui était là s'élança à sa suite. Ils poussent devant eux les Sarrasins terrifiés ; ils les culbutent jusque dans Mansourah ; ils pénètrent dans

[1] Joinville, p. 224.
[2] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 273.
[3] Matth. Paris, p. 764.
[4] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 274.

la ville, sans que les infidèles osent tenter de se défendre. Ils étaient quinze cents à peine : les infidèles, sans général pour les rallier, s'imaginaient, dans leur trouble, avoir affaire à toute l'armée chrétienne. Soldats et habitants se dérobent, se cachent de tous côtés; la grande armée musulmane semblait anéantie. Les croisés ne voyant plus d'ennemis, traversent la ville, la dépassent même jusqu'au Nil, où se trouvait le palais du sultan, reviennent sur leurs pas, se débandent et courent au pillage des maisons. Mais leur nombre avait été compté; il donna à des soldats courageux l'espoir de profiter de leur désordre et de leur arracher une victoire dont ils se tenaient pour assurés.

Ces soldats étaient les Mameluks Baharites[1], milice composée d'esclaves turcs achetés sur les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne, et formés dès leur enfance au métier des armes. Ils étaient dévoués à la mémoire du dernier sultan, Malek-Saleh, qui avait beaucoup accru leur nombre et leur importance, et en avait fait la principale force de l'armée égyptienne. Ralliés par un des leurs, un de ces hommes que l'occasion crée généraux, Bibars-Bondocdar, celui-là même qui devait un jour régner sur ce pays et consommer la ruine des établissements chrétiens en Orient, ils se forment en colonne serrée, rentrent dans Mansourah, tombent comme la foudre sur les croisés dispersés, rompent ceux qui cherchent à se réunir, les cernent, les frappent de la hache, de la lance, de l'épée, les assomment à coups de massue. Les sons retentissants de leurs tambours et de leurs cors rappellent au combat les musulmans qui reparaissent en foule: les croisés, attaqués de tous les côtés à la fois, cherchent en vain à faire face au danger; leurs chevaux, épuisés par les courses qu'ils avaient fournies depuis le matin,

[1] De l'arabe *Bahr*, mer ou fleuve, parce que leur caserne était située dans une île du Nil, celle de Randa, vis-à-vis du Caire.



n'avaient plus ni la souplesse ni la vigueur nécessaires pour manœuvrer dans ces rues étroites; ils s'abattaient sous leurs cavaliers et les livraient à la hache ou au couteau des infidèles. En même temps, des terrasses de ces maisons, qui paraissaient tout à l'heure désertes, tombait sur eux une grêle de projectiles, pierres, briques, meubles, lancés par les habitants, dont la fureur éclatait en proportion de la peur qu'ils avaient eue.

Les chrétiens, tous chevaliers ou sergents à cheval, n'avaient pas de gens de trait pour les soutenir; ils tombaient par grandes hécatombes, leurs cadavres s'amoncelaient; à peine quelques-uns purent-ils échapper et courir porter au roi la nouvelle du pressant danger où se trouvait son frère. Mais il n'était plus temps : le comte d'Artois avait payé de la vie sa présomptueuse témérité; son corps gisait percé de coups parmi ceux de ses compagnons. Lorsque plus tard les Sarrasins le trouvèrent, à la vue de sa cotte d'armes semée de fleurs de lis, ils crurent et publièrent qu'ils avaient tué le roi lui-même. Presque tous ceux qui l'avaient suivi, périrent avec lui; entre autres, Raoul de Coucy, Roger de Rosoi, Jean de Chevisy, Érard de Braine et trois cents autres chevaliers. Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, partagea noblement, avec trois cents des siens, le sort de celui qui l'avait outragé; son porte-étendard, Robert de Vair, s'enveloppa pour mourir, dans la bannière anglaise. Deux cent quatre-vingts Templiers succombèrent; quatre ou cinq seulement de leurs frères réussirent à se sauver; leur grand maître, Guillaume de Sonnac, revint avec un œil crevé; celui de l'Hôpital fut fait prisonnier[1].

Cependant le roi, après avoir traversé le Thanis, ne

1 Joinville, p. 224. — Guill. de Nangis, p. 374-375. — Lettre du roi. — Lettre de J. P. Sarrasin. — Gemal-Eddin, Makrisi, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV. — Matth. Paris. p. 763-765. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 168.

voyant ni son frère ni l'avant-garde, s'était avancé dans la direction du camp des Sarrasins. Il avait détaché dix chevaliers pour renouveler au prince l'ordre de l'attendre. Il espérait être enfin obéi, lorsque à son grand étonnement, au lieu de trouver son frère devant lui, il se vit tout à coup en présence des Sarrasins, qui l'attaquèrent aussitôt. Avant qu'il eût pu disposer ses troupes, le combat était engagé : combat sans ordre et sans direction, chaque chef de bannière étant forcé d'agir suivant sa propre inspiration[1]. Ce n'étaient plus les Sarrasins qui étaient sur-

[1] « Moi et mes chevaliers accordâmes que nous irions courre sus à plusieurs Turcs qui chargeaient leur harnais (bagages) à main gauche en leur camp, et leur courûmes sus. Tandis que nous les chassions parmi le camp, je regardai un Sarrasin qui montait sur son cheval; un sien chevalier lui tenait le frein. Lorsqu'il tenait ses deux mains pour monter, je lui donnai de mon glaive (de ma lance) par-dessous les aisselles, et le jetai mort. Et quand son chevalier vit ce, il laissa son seigneur et son cheval, et m'appuya, au passer que je fis, de son glaive entre les deux épaules, et me coucha sur le cou de mon cheval, et me tint si pressé que je ne pouvais tirer mon épée que j'avais ceinte; il me fallut tirer l'épée qui était à mon cheval: et quand il vit que j'eus tiré mon épée, il tira son glaive à lui et me laissa.

« Quand moi et mes chevaliers vînmes hors du camp aux Sarrasins, nous trouvâmes bien six mille Turcs par estime, qui avaient quitté leurs auberges (tentes, campement) et s'étaient tirés aux champs. Quand ils nous virent, ils nous vinrent courre sus et occirent monseigneur Hugues de Trichâtel, seigneur de Conflans, qui était avec moi à bannière. Moi et mes chevaliers frappâmes des éperons et allâmes secourir monseigneur Raoul de Wanon qui était avec moi, qu'ils avaient tiré à terre. Tandis que j'en revenais, les Turcs m'appuyèrent de leurs glaives; mon cheval s'agenouilla pour le poids qu'il sentit, et je m'en allai outre parmi les oreilles du cheval, et me redressai au plutôt que je pus, mon écu à mon cou et mon épée en ma main; et monseigneur Érard de Syverey, que Dieu absolve, qui était près de moi, vint à moi et nous dit que nous nous retirassions près d'une maison ruinée, et là attendrions le roi qui venait. Ainsi que nous nous en allions à pied et à cheval, une grande troupe de Turcs vint se heurter contre nous, et me portèrent à terre et allèrent par-dessus moi, et firent voler mon écu de mon cou; et quand ils furent outrepassés, monseigneur de Syverey revint sur moi et m'emmena, et nous nous en allâmes jusqu'aux murs de la maison ruinée; et là revinrent à nous monseigneur Hugues d'Escoz, monseigneur Frédéric de Loupey, monseigneur Renaud de Menoncourt. Là, les Turcs nous assaillaient de toutes parts; une partie d'eux entrèrent en la maison ruinée, et nous piquaient de leurs glaives par-dessus. Lors me dirent mes chevaliers que je les prisse par les freins, et ainsi fis-je pour que les chevaux ne s'enfuissent; et ils se défendaient des Turcs si vigoureusement, qu'ils furent loués de tous les prudhommes (braves) de l'armée, et de ceux qui virent le fait, et de ceux qui l'ouïrent

pris, c'étaient les chrétiens qui se trouvaient enveloppés, pressés de toute part par les escadrons musulmans. Ral-

raconter. Là fut blessé monseigneur Hugues d'Escoz de trois glaives au visage, et monseigneur Raoul, et monseigneur Frédéric de Loupey d'un glaive parmi les épaules; et fut la plaie si large que le sang lui venait du corps de même que le bondon d'un tonneau. Monseigneur Érard de Syverey fut frappé d'une épée parmi le visage, que le nez lui tombait sur les lèvres; et lors il me souvint de monseigneur saint Jacques : « Beau sire « saint Jacques, que j'ai requis, aidez-moi et secourez à ce besoin. » Dès que j'eus fait ma prière, monseigneur Érard de Syverey me dit : « Sire, si vous « pensez que moi ni mes hoirs n'ayons reproche, je vous irai chercher se- « cours au comte d'Anjou que je vois là dans les champs. » Et je lui dis : « Messire Érard, il me semble que vous feriez à votre grand honneur, si « vous alliez chercher aide pour sauver nos vies; car la vôtre est bien en « aventure. » Et je disais bien vrai, car il mourut de cette blessure. Il demanda conseil à tous nos chevaliers qui étaient là, et tous approuvèrent ce qu'il avait proposé; et quand il ouït ce, il me pria que je lui laissasse aller son cheval que je lui tenais par le frein avec les autres; et je fis ainsi. Au comte d'Anjou vint et le requit qu'il me vînt secourir, moi et mes chevaliers. Un riche homme (baron), qui était avec lui, lui déconseilla; et le comte d'Anjou lui dit qu'il ferait ce dont mon chevalier le requérait : son frein tourna pour nous venir aider, et plusieurs de ses sergents piquèrent des éperons. Quand les Sarrasins les virent, ils nous laissèrent. Devant ces sergents vint monseigneur Pierre d'Alberive, l'épée au poing; et quand ils virent que les Sarrasins nous avaient laissés, il courut sur tout plein de Sarrasins qui tenaient monseigneur Raoul de Wanon, et le dégagea fort blessé.

« Là où j'étais à pied avec mes chevaliers, aussi blessé comme il est devant dit, vint le roi avec toute sa troupe, à grand tapage et à grand bruit de trompes et nacaires, et s'arrêta sur un chemin élevé : mais jamais si bel homme armé ne vis; car il paraissait au-dessus de ses gens depuis les épaules jusqu'en haut, un heaume doré sur sa tête, une épée d'Allemagne en sa main. Quand il fut là arrêté, ses bons chevaliers qu'il avait en sa troupe, que je vous ai avant nommés, se lancèrent entre les Turcs, avec plusieurs des vaillants chevaliers qui étaient en la troupe du roi : et sachez que ce fut un très-beau fait d'armes; car nul n'y tirait ni d'arcs ni d'arbalète, mais il n'y avait que choc de masses et d'épées, des Turcs et de nos gens, qui tous étaient mêlés.

« Un mien écuyer qui s'était enfui avec ma bannière et était revenu à moi, me bailla un mien cheval sur quoi je montai, et me retirai vers le roi tout côte à côte. Tandis que nous étions ainsi, monseigneur Jean de Valery le prudhomme vint au roi, et lui dit qu'il conseillait qu'il se retirât à main droite sur le fleuve, pour avoir l'aide du duc de Bourgogne et des autres qui gardaient le camp que nous avions laissé, et pour que ses sergents eussent à boire; car la chaleur était déjà très-élevée. Le roi commanda à ses sergents qu'ils allassent chercher ses bons chevaliers qu'il avait auprès de lui en son conseil, et les nomma tous par leur nom. Les sergents les allèrent chercher en la bataille, où le bruit du choc était grand d'eux et des Turcs. Ils vinrent au roi, et il leur demanda conseil; et ils dirent que monseigneur Jean de Valery le conseillait fort bien; et lors commanda le roi au gonfanon Saint-Denis (celui qui portait l'oriflamme) et à ses bannières

liés par la victoire, ceux-ci se répandaient dans la plaine en troupes épaisses; ils couvraient les chrétiens d'une

qu'ils se retirassent à main droite vers le fleuve. Lorsque se mit en mouvement la troupe du roi, il y eut derechef grand bruit de trompes et de cors sarrasinois. Il n'avait guère marché, qu'il eut plusieurs messages du comte de Poitiers, son frère, du comte de Flandre et de plusieurs autres riches hommes qui là avaient leurs troupes, qui tous le priaient qu'il ne bougeât, car ils étaient si pressés des Turcs, qu'ils ne le pouvaient suivre. Le roi rappela tous ses prudhommes chevaliers de son conseil, et tous lui conseillèrent qu'il attendît; et, un peu après, monseigneur Jean de Valery revint, qui blâma le roi et son conseil de ce qu'ils étaient demeurés. Après, tout son conseil lui conseilla qu'il se retirât sur le fleuve, ainsi que le sire de Valery le lui avait conseillé. Et maintenant le connétable, monseigneur Imbert de Beaujeu, vint à lui, et lui dit que le comte d'Artois, son frère, se défendait en une maison à la Massoure (Mansourah), et qu'il l'allât secourir. Et le roi lui dit : « Connétable, allez devant, et je vous suivrai. » Et je dis au connétable que je serais son chevalier, et il m'en remercia fort. Nous nous mîmes en route pour aller à la Massoure. Lors vint un sergent à masse au connétable, tout effrayé, et lui dit que le roi était arrêté, et que les Turcs s'étaient mis entre lui et nous. Nous nous tournâmes, et vîmes qu'il y en avait bien mille et plus entre lui et nous, et nous n'étions que six. Lors dis-je au connétable : « Sire, nous n'avons pouvoir d'aller au « roi parmi ces gens; mais allons amont et mettons ce fossé que vous voyez « devant vous, entre nous et eux, et ainsi pourrons-nous revenir au roi. » Ainsi que je le conseillai, le connétable le fit; et sachez que s'ils eussent pris garde à nous, ils nous eussent tous tués; mais ils faisaient attention au roi et aux autres grosses troupes, par quoi ils croyaient que nous étions des leurs.

« Tandis que nous revenions aval par-dessus le fleuve, entre le ruisseau et le fleuve, nous vîmes que le roi était venu sur le fleuve, et que les Turcs ramenaient les autres troupes du roi, frappant et battant de masses et d'épées; et firent jeter toutes les autres troupes avec celle du roi sur le fleuve. Là fut la déconfiture si grande, que plusieurs de nos gens se déterminèrent à repasser à la nage par-devers le duc de Bourgogne, ce qu'ils ne purent faire, car les chevaux étaient lassés et le jour était échauffé; aussi voyions-nous, tandis que nous venions aval, que le fleuve était couvert de lances, et d'écus, et de chevaux, et de gens qui se noyaient et périssaient. Nous vînmes à un petit pont qui était sur le ruisseau, et je dis au connétable que nous demeurassions pour garder ce petit pont; car, si nous le laissons, ils se porteront sur le roi par deçà; et, si nos gens sont assaillis de deux parts, ils pourront bien perdre; et nous le fîmes ainsi. Et l'on dit que nous étions absolument tous perdus dès cette journée, si le roi en personne ne se fût trouvé là; car le sire de Courtenay et monseigneur Jean de Saillenay me contèrent que six Turcs étaient venus au frein du roi et l'emmenaient pris; et lui tout seul s'en délivra par les grands coups qu'il leur donna de l'épée; et quand ses gens virent que le roi se défendait lui-même, ils prirent cœur et laissèrent le passage du fleuve, et se tirèrent vers le roi pour l'aider.

« A nous tout droit vint le comte Pierre de Bretagne, qui venait tout droit de vers la Massoure, et était blessé d'une épée parmi le visage, tellement que le sang lui tombait en la bouche. Sur un bas cheval bien fourni il

nuée de traits, « en menant un tel vacarme de cors, de trompettes, de tambours, de cris de gens et de chevaux,

était monté; ses rênes avait jetées sur l'arçon de sa selle et le tenait (le cheval) avec ses deux mains, pour que ses gens qui étaient derrière, qui très-fort le pressaient, ne le jetassent hors du pas (ne le désarçonnassent). Il paraissait bien qu'il les (les Turcs) comptait pour peu; car quand il crachait le sang de sa bouche, il disait : « Voyez! par le chef Dieu, avez-vous vu « de ces ribauds? » (Le texte de l'édition de Du Cange est plus clair dans ce passage : « Et était le comte de Bretagne sur un gros courtaud bas et assez bien fourni, et étaient toutes les rênes rompues et brisées à l'arçon de la selle; et tenait son cheval à deux mains par le cou, de peur que les Turcs, qui étaient derrière lui et qui le suivaient de près, ne le fissent choir de dessus son cheval. Nonobstant qu'il semblait qu'il ne les craignait pas grandement; car souvent il se tournait vers eux et leur disait paroles en signe de moquerie.) A la fin de sa troupe venait le comte de Soissons et monseigneur Pierre de Nouille, que l'on appelait Caier, qui avaient assez souffert de coups cette journée. Quand ils furent passés, et que les Turcs virent que nous gardions le pont, ils les laissèrent quand ils virent que nous avions tourné les visages vers eux. Je vins au comte de Soissons, duquel j'avais épousé la cousine germaine, et lui dis : « Sire, je crois que vous fe- « riez bien si vous demeuriez à garder ce petit pont; car, si nous laissons le « petit pont, ces Turcs que vous voyez ici devant vous se jetteront aussitôt « de l'autre côté, et ainsi le roi sera assailli par derrière et par devant. » Et il demanda, s'il demeurait, si je demeurerais; et je lui répondis : « Oui, « très-volontiers. » Quand le connétable ouït ce, il me dit que je ne partisse de là jusqu'à ce qu'il revînt, et qu'il nous irait chercher du secours.

« Là où je demeurai ainsi sur mon cheval, me demeura le comte de Soissons à droite, et monseigneur Pierre de Nouille à gauche. Alors voici un Turc qui vint de vers la troupe du roi, qui était derrière nous, et frappa par derrière monseigneur Pierre de Nouille d'une masse, et le coucha sur le cou de son cheval du coup qu'il lui donna, et puis se jeta au delà du pont et se lança entre les siens. Quand les Turcs virent que nous ne laisserions pas le petit pont, ils passèrent le ruisseau et se mirent entre le ruisseau et le fleuve, comme nous étions venus aval; et nous nous tirâmes contre eux de telle manière que nous étions tous prêts à leur courir sus, s'ils voulaient passer vers le roi et s'ils voulaient passer le petit pont.

« Devant nous il y avait deux sergents du roi, dont l'un avait nom Guillaume de Boon et l'autre Jean de Gamaches, à qui les Turcs qui s'étaient mis entre le fleuve et le ruisseau amenèrent tout plein de vilains à pied qui leur jetaient des mottes de terre : jamais ils ne purent les faire reculer sur nous. En dernier lieu, ils amenèrent un vilain à pied qui leur jeta trois fois le feu grégeois; l'une des fois, Guillaume de Boon reçut le pot de feu grégeois sur son bouclier; car, s'il se fût pris à quelque chose sur lui, il eût été brûlé. Nous étions tous couverts de traits qui manquaient les sergents. Or il avint ainsi que je trouvai un gamboison (gambison ou gobisson, vêtement piqué et rembourré qui se portait sous le haubert pour amortir les coups et empêcher le camois ou empreintes des mailles sur la peau) d'étoupe à un Sarrasin; je tournai le côté fendu devers moi, et fis un écu du gamboison, qui me rendit grand service; car je ne fus pas blessé de leurs traits, sinon en cinq endroits et mon cheval en quinze endroits. Or il avint encore ainsi qu'un mien bourgeois de Joinville m'apporta une bannière avec un

que c'était une grande hideur à ouïr[1]. » Le roi s'arrêta un moment sur un chemin élevé, pour se rendre compte de l'ensemble de l'action et reconnaître le meilleur parti qu'il avait à prendre : sa mâle contenance donnait du courage aux plus timides et ranimait l'ardeur de ceux qui, engagés les premiers, revenaient vers lui déjà atteints de blessures. « Jamais, s'écrie Joinville, je ne vis si bel homme armé ; il paraissait au-dessus de ses gens, depuis les épaules jusqu'en haut, un heaume doré sur sa tête, une

fer de glaive ; et toutes les fois que nous voyions qu'ils pressaient les sergents, nous leur courions sus et ils s'enfuyaient.

« Le bon comte de Soissons, en ce point-là où nous étions, plaisantait avec moi et me disait : « Sénéchal, laissons hurler cette chiennaille; par la « coiffe Dieu (ainsi jurait-il), nous en parlerons encore, de cette journée, « dans les chambres des dames. »

« Le soir, au soleil couchant, le connétable nous amena les arbalétriers du roi à pied, et ils se rangèrent devant nous ; et quand les Sarrasins nous virent mettre le pied à l'étrier des arbalètes, ils s'enfuirent ; et lors me dit le connétable : « Sénéchal, c'est bien fait ; or allez-vous-en vers le roi, « et ne le quittez plus désormais, jusqu'à tant qu'il soit descendu dans sa « tente. » Aussitôt que je vins au roi, monseigneur Jean de Valery vint à lui et lui dit : « Sire, monseigneur de Châtillon vous prie que vous lui « donniez l'arrière-garde. » Et le roi y consentit très-volontiers, et puis se mit en chemin. Tandis que nous nous en venions, je lui fis ôter son heaume et lui baillai mon chapeau de fer pour avoir de l'air. Et lors vint frère Henri de Ronnay (prieur des Hospitaliers) à lui, qui avait passé la rivière, et lui baisa la main toute armée ; et il lui demanda s'il avait quelques nouvelles du comte d'Artois, son frère ; et il lui dit qu'il en savait bien des nouvelles ; car il était certain que son frère le comte d'Artois était en paradis. « Hé ! Sire, ayez-en bonne consolation ; car jamais si grand honneur « n'arriva au roi de France comme il vous est avenu ; car pour com- « battre avec vos ennemis vous avez passé une rivière à la nage, vous les « avez défaits et chassés du champ, et gagné leurs engins et leurs au- « berges (campement) là où vous coucherez encore cette nuit. » Et le roi répondit que Dieu fût adoré de ce qu'il lui donnait ; et lors lui tombaient les larmes des yeux fort grosses.

« Quand nous vînmes à l'auberge, nous trouvâmes que les Sarrasins à pied tenaient une tente qu'ils avaient détendue, d'une part, et notre menue gent, de l'autre. Nous leur courûmes sus, le maître du Temple et moi, et ils s'enfuirent, et la tente demeura à nos gens.

« Dans cette bataille, il y eut nombre de gens de grand air qui s'en vinrent très-honteusement fuyant par le petit pont dont je vous ai avant parlé, et s'enfuirent pleins d'effroi ; ni jamais nous n'en pûmes arrêter près de nous, desquels j'en nommerais bien, mais je m'en tairai, car ils sont morts. » — Joinville, p. 225 et suiv.

[1] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 275.



épée d'Allemagne[1] en sa main. » Mais il ne lui fut pas loisible de changer la nature du combat et de lui donner quelque régularité; les Sarrasins étaient là comme partout, le serrant de près et le séparant des autres groupes de combattants. Ses bons chevaliers, avec les chevaliers qui composaient sa troupe particulière, se lancèrent contre les infidèles; ce fut une mêlée générale où la valeur particulière tenait lieu de tactique, où tout était confondu, croisés et musulmans, dans un tourbillon de fer retentissant du choc des masses d'armes et des épées. Jean de Valery conseilla au roi de quitter cette position, où il risquait d'être enveloppé, de s'aller appuyer au Thanis et de tâcher de donner la main au duc de Bourgogne, resté à la garde du camp. Le roi fit ordonner à ses chevaliers de se retirer, et commanda à celui qui portait l'oriflamme de se diriger vers la rivière; les trompettes se mirent à sonner la retraite. A ce signal, le comte de Poitiers, le comte de Flandre et les autres barons qui se trouvaient engagés de divers côtés avec leurs troupes, envoyèrent prier le roi de demeurer; ils avaient sur les bras de si nombreux ennemis, qu'il ne leur était pas possible de suivre le mouvement indiqué. Le roi hésitait, d'autant plus qu'en ce moment le connétable Imbert de Beaujeu vint lui dire que le comte d'Artois était dans Mansourah et avait le plus pressant besoin d'être secouru. Le roi ordonna au connétable de marcher sur Mansourah, en ajoutant qu'il le suivrait de près.

Mais cela était devenu impossible. A peine le connétable s'était-il éloigné avec quelques cavaliers, qu'une masse de Sarrasins se précipita entre lui et la troupe du roi, et força celle-ci de reculer jusque sur les bords du Thanis. Les autres troupes de croisés furent chargées en même temps et ramenées sur le même point par des

[1] Épée large, pesante, tranchante des deux côtés, arrondie à la pointe, et qu'on prenait à deux mains lorsqu'on voulait frapper un coup.

forces démesurément supérieures. Le roi recommande aux siens de se tenir serrés les uns contre les autres; il leur dit, avec un visage serein, que des soldats du Christ ne doivent pas craindre cette tourbe de mécréants. Les traits, les flèches, les carreaux d'arbalète pleuvaient sur les chrétiens en telle quantité « que pluie ni grésil ne feraient pas plus grande obscurité[1]. » Chaque troupe de Sarrasins venait successivement épuiser ses carquois contre eux, et faisait place à une troupe nouvelle. Les chrétiens, tous chevaliers ou sergents à cheval, n'avaient point d'arbalétriers pour répondre au tir de l'ennemi. Les hommes et les chevaux tombaient couverts de blessures. Le roi ordonne de charger; il exhorte ceux qui l'entourent. Les plus braves, et le roi à leur tête, fondent sur les Sarrasins, les repoussent par des attaques vigoureuses, se mêlent à leur foule et rétablissent pour un moment l'égalité des armes. D'autres, en grand nombre, découragés, égarés par la peur, se jettent dans le Thanis, pour tâcher de rejoindre le duc de Bourgogne. Mais leurs chevaux fatigués ne purent vaincre le courant; la rivière parut bientôt couverte de lances et de boucliers emportés à la dérive, d'hommes et de chevaux roulés par les flots qui finirent par les engloutir.

Les Sarrasins toujours plus nombreux, plus acharnés, comme des nuées d'oiseaux de proie attachés à des victimes qu'ils sentent en leur pouvoir, mettent hardiment de côté les arcs, saisissent la masse et l'épée, et répondent par des chocs terribles aux chocs des chevaliers chrétiens. Dans la mêlée, le roi engagé aussi avant que personne, combattait isolé de ses chevaliers; les Sarrasins l'entourent; déjà six d'entre eux avaient saisi les rênes de son cheval et l'entraînaient. Le roi réussit à se dégager à grands coups d'épée. Ce généreux exemple électrise les croisés; ils se précipitent à la suite du roi; ils ne font

[1] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 275.

plus qu'un corps, qui semble avoir enfin retrouvé l'unité, le sentiment de l'action collective, l'inspiration militaire, dans le spectacle de dévouement que donnait le souverain. « Et l'on dit, écrit Joinville, que nous étions absolument tous perdus dès cette journée, si le roi en personne ne se fût trouvé là. » — « Il y eut assez de nos gens qui furent à cette bataille, ajoute son chambellan Pierre Sarrasin, qui depuis dirent et affirmèrent certainement, que si le roi ne s'était maintenu si hardiment et si vigoureusement, ils eussent été tous morts et tous pris; jamais le roi ne retourna son visage ni n'écarta son corps des Turcs. Il encourageait et exhortait nos gens à bien faire, si bien qu'ils en étaient tout rafraîchis [1]. »

Le duc de Bourgogne et la plus grande partie de l'armée, restés au camp, sur l'autre bord du Thanis, voyaient avec désespoir cette lutte inégale, à laquelle il ne leur était pas permis d'apporter le secours de leurs bras. Le même écrivain dépeint ainsi leurs angoisses : « Tous et petits et grands braiaient et pleuraient à haute voix, battaient leurs poitrines et leurs têtes, tordaient leurs poings, arrachaient leurs cheveux, égratignaient leurs visages et disaient : Hélas, hélas, le roi et ses frères et toute leur compagnie sont tout perdus [2]. » Ils ne se bornaient pas à ces démonstrations stériles; ils apportaient sur la chaussée tout le bois de charpente, tous les matériaux qu'ils pouvaient trouver dans le camp, afin d'établir une communication avec l'autre rive. Leur empressement mal réglé nuisait au travail; leur foule encombrait cette étroite chaussée de sa présence et des matériaux qu'elle accumulait sans ordre. Enfin, avec beaucoup de difficulté, à cause de la rapidité du courant qui emportait tout comme dans une écluse, après un temps qui parut infini, un passage à peu près praticable fut établi; les arbalétriers du

[1] Lettre de J. P. Sarrasin. p. 276.
[2] *Ibid.*

roi s'élancèrent les premiers pour aller à son secours.

Grâce à la fermeté du roi, la chevalerie chrétienne s'était maintenue et ils arrivaient à temps. Leur présence décida les Sarrasins à la retraite. Il était trois heures de l'après-midi; le jour marchait rapidement vers son déclin; la chaleur était excessive; musulmans et chrétiens étaient accablés de fatigue. Les musulmans comptaient beaucoup de morts, les chrétiens un petit nombre, mais une énorme quantité d'hommes et de chevaux blessés. On combattait encore de côté et d'autre dans la plaine; cette bataille de surprise avait éparpillé tous les corps de troupes. On voyait des groupes plus ou moins faibles de chevaliers et de sergents, séparés de leurs compagnons, ou revenus de la tentative faite pour porter secours à l'avant-garde dans Mansourah, soutenir des combats héroïques contre des ennemis dix fois supérieurs en nombre.

Le connétable Imbert de Beaujeu, accompagné du sire de Joinville, qui s'était offert pour être son second, et de quatre écuyers ou sergents, s'était dirigé, d'après les ordres du roi, sur Mansourah. Mais averti bientôt du danger que courait le roi, se voyant coupé lui-même, et reconnaissant l'impossibilité de pousser, lui sixième, plus avant, il était revenu dans la direction de la rivière sur un ruisseau que traversait un petit pont. Joinville lui conseilla de tenir à ce pont, d'empêcher les Sarrasins de le franchir et de garder ainsi la ligne du ruisseau qui couvrait en partie la position du roi. Ce petit pont devint le théâtre d'un de ces combats isolés, qui durèrent toute la journée; il faut en lire le détail dans le naïf et sincère historien [1]. Il vit passer sur ce pont d'indignes chevaliers qui se sauvaient du champ de bataille, « nombre de gens de grand air fuyant très-honteusement pleins d'effroi, qu'il était impossible d'arrêter. » Mais aussi que d'actions d'un courage intrépide, quelles nobles figures se détachent dans

[1] Voyez la note précédente.

cette bataille, dont le désordre même favorisait la manifestation de la valeur individuelle!

Depuis ces deux sergents du roi, Guillaume de Boon, ancêtre de Du Guesclin, et Jean De Gamaches, que les Sarrasins ne purent jamais faire reculer, quoiqu'ils leur jetassent trois fois le feu grégeois, les couvrissent de flèches, et qu'une multitude de paysans désarmés les lapidassent avec des mottes de terre; jusqu'au chevaleresque Érard de Syverey.

Érard de Syverey, blessé mortellement d'un coup d'épée dans le visage, le nez coupé et lui tombant sur la bouche, se défendait avec ses compagnons dans une maison en ruines. Ils allaient tous succomber sous le nombre des assaillants, s'ils n'étaient promptement secourus. On apercevait à quelque distance la troupe du comte d'Anjou. Érard de Syverey propose d'aller seul avertir le prince, mais il veut que les autres chevaliers lui garantissent que ni lui ni ses enfants n'encourront aucun déshonneur, parce qu'il aura abandonné son poste un instant. Ses compagnons calment l'étrange scrupule de cet homme déjà frappé à mort et qui va braver les coups d'une nuée d'ennemis pour leur chercher du secours; ils lui assurent que son nom n'en sera pas entaché. Il part et revient les dégager.

Pierre Mauclerc, l'ancien comte de Bretagne, avait tenté de pénétrer dans Mansourah. Repoussé par les Sarrasins, blessé au visage et crachant le sang, il revenait lentement, tenant son cheval embrassé par le cou pour n'être pas désarçonné par l'ennemi qui le pressait par derrière. Il se retournait de temps en temps pour insulter ceux qui le poursuivaient et « leur dire paroles en signe de moquerie. » Guyon de Malvoisin faisait une retraite non moins fière, à la tête de ses chevaliers, qui tous étaient ses parents.

A ce petit pont, que Joinville défendait avec vaillance,

où il reçut cinq blessures et son cheval quinze, le comte de Soissons, son cousin, s'était arrêté en se retirant et s'était joint à lui, avec Pierre de Nouille. Le connétable les quitta pour aller chercher du secours. Lorsque les Sarrasins devenaient trop pressants, les trois chevaliers fournissaient une charge et les faisaient reculer. Quelque périlleuse que fût leur situation et malgré leurs blessures, la gaieté française ne les abandonnait pas; le comte de Soissons entremêlait ses coups d'épée de plaisanteries. « Sénéchal, disait-il à Joinville, laissons hurler cette « chiennaille; par la coiffe-Dieu, nous parlerons encore « de cette journée dans la chambre des dames. » L'apparition des arbalétriers du roi mit en fuite les Sarrasins là, comme partout où ils se montrèrent. Ils se rangèrent devant la cavalerie épuisée et dès que les infidèles les virent mettre le pied à l'étrier de leurs arbalètes ils se hâtèrent de disparaître.

Les groupes de combattants épars dans la plaine rejoignirent peu à peu le gros de l'armée, ramenant comme ils pouvaient ceux que leurs blessures permettaient de transporter. Le roi attendit que tout le monde fût réuni; il donna le commandement de l'arrière-garde à Gaucher de Châtillon, qui sollicitait ce dangereux honneur; puis il se mit en marche vers le camp que les Sarrasins occupaient le matin au bord du Thanis. Le soleil allait se coucher, mais la chaleur était encore excessive. Le roi étouffait sous son heaume : Joinville s'approcha de lui et lui fit accepter un chapeau de fer qui lui permit de respirer librement. En ce moment, Henri de Ronnay, prieur des Hospitaliers, vint baiser la main du roi tout armée et lui demanda s'il avait des nouvelles du comte d'Artois, son frère. Le roi répondit qu'il en savait des nouvelles, qu'il était certain que son frère était en paradis. Le prieur voulut détourner ces tristes pensées, en parlant des succès obtenus dans la journée, de la bravoure déployée par

le roi, qui avait gagné le champ de bataille et le camp des Sarrasins, où il coucherait cette nuit. « Et le roi répondit que Dieu fût adoré de ce qu'il lui donnait ; et lors lui tombaient les larmes des yeux fort grosses[1]. »

Il fallut encore chasser du camp des Sarrasins, pour s'y établir, quelques-uns d'entre eux qui disputaient leurs tentes aux serviteurs des croisés, et les Bédouins qui n'avaient cessé de le piller durant l'action. Le roi et un petit nombre de chevaliers campèrent près des machines de l'ennemi.

Telle fut cette bataille de Mansourah ou de la Massoure, vraie bataille féodale, où régnèrent l'imprudence, l'indiscipline, le défaut de direction et d'ensemble, mais aussi la bravoure éclatante, le dévouement absolu, l'honneur chevaleresque. En se voyant maîtres de ces machines qui leur avaient fait tant de mal, des tentes, des richesses, du camp de l'ennemi, les chrétiens pouvaient se considérer comme vainqueurs. Cette victoire était de celles dont, en pays lointain, une armée ne se relève pas. Les croisés avaient eu tous les éléments d'un grand succès. « Si l'infanterie avait pu prendre part au combat, dit l'historien arabe Gemal-Eddin, c'en était fait de l'islamisme. » La témérité du comte d'Artois perdit tout. Il rompit le faisceau des forces des chrétiens et il at-

[1] Joinville, p. 229, A. — Le roi, dans sa relation, a soin de ne point mettre en lumière la faute de son frère ; il dit simplement, après avoir raconté le passage du gué et la prise du camp des Sarrasins par l'avant-garde : « Quelques-uns des nôtres, ayant traversé le camp des ennemis, parvinrent à la ville de la Massoure, tuant tout ce qu'ils rencontraient d'ennemis. Mais les Sarrasins, s'étant aperçus de leur imprudence, recueillirent leurs forces et fondirent sur eux ; ils les entourèrent de toutes parts et les accablèrent. Il se fit là un grand carnage de nos barons et de nos chevaliers, religieux et autres, dont nous avons à juste titre déploré et dont nous déplorons encore la perte. Là nous avons perdu aussi notre brave et illustre frère, le comte d'Artois, digne d'éternelle mémoire. C'est dans l'amertume de notre cœur que nous rappelons ce souvenir douloureux, quoique nous dussions plutôt nous en réjouir ; car nous croyons et nous espérons qu'ayant reçu la couronne du martyre, il est allé dans la céleste patrie et qu'il y jouit du bonheur éternel avec les saints martyrs. » — Duchesne, t. V, p. 428, C.

tira sur des troupes en désordre un ennemi exalté par un premier succès. Tout l'avantage de la surprise que le roi préparait contre les infidèles en franchissant le Thanis, tourna au profit des ces mêmes infidèles. La cavalerie exposée seule, sans gens de traits, toute la journée, aux coups de l'armée musulmane, fit des prodiges de valeur; mais elle souffrit horriblement, et ne réussit point à faire subir à l'ennemi une défaite véritable. Elle se retira avec une perte irréparable en chevaux, et avec des blessés si nombreux, si gravement atteints, qu'une déroute l'eût moins affaiblie. Les musulmans, au contraire, demeuraient aussi forts, aussi redoutables qu'auparavant : plus forts et plus redoutables peut-être, parce qu'ils avaient le sentiment d'avoir glorieusement réparé les premiers effets d'une surprise qui avait failli les ruiner. L'instinct populaire ne s'y trompa pas. Tandis que les croisés pansaient leurs blessures, accablés par une vague tristesse qui les faisait secrètement douter de leur victoire, les Sarrasins célébraient la journée de Mansourah, comme un jour de triomphe et de salut pour les enfants du prophète. Lorsque les détails de la bataille furent connus au Caire, les habitants, par un élan spontané, décorèrent leurs maisons de tentures [1].

[1] « Lorsque l'action avait commencé, un pigeon en apporta la nouvelle au Caire. On était alors dans l'après-midi. Le billet était adressé à l'émir Hossam-Eddin (gouverneur du Caire), qui me le donna à lire; il était ainsi conçu : « Au moment où ce billet est écrit, l'ennemi fond sur Mansourah; on « en est aux mains. » Il ne contenait rien de plus. Ces paroles nous frappèrent tous de terreur; on regardait généralement l'islamisme comme perdu. A la fin du jour, les fuyards commencèrent à arriver du camp; la porte de *la Victoire*, tournée de ce côté, resta toute la nuit ouverte pour leur donner asile. Enfin, le lendemain, au lever du soleil, nous reçûmes l'heureuse nouvelle de la victoire. Aussitôt, le Caire et le Vieux-Caire se couvrirent de tapisseries. » — Gemal-Eddin, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

## VII

### SECONDE BATAILLE, 11 FÉVRIER. — ARRIVÉE DU NOUVEAU SULTAN.

Pendant la nuit, le pont jeté sur le Thanis, à l'extrémité de la chaussée, fut consolidé. Avant le point du jour, les Sarrasins avaient reparu. Ils attaquèrent les sergents du roi, qui gardaient les abords du camp et les rejetèrent dans l'enceinte. Les chevaliers chrétiens se levèrent à la hâte : accablés de fatigue, ils reprirent les armes ; ceux en grand nombre qui avaient reçu des blessures la veille, ne pouvant endurer le haubert, coururent au combat à peine vêtus. Les Sarrasins furent repoussés du camp ; Gaucher de Châtillon, qu'on trouvait toujours au poste le plus périlleux, avait pris la tête de la défense, comme le soir précédent il avait demandé à commander l'arrière-garde. Les Sarrasins avaient formé un retranchement de pierres, à une petite distance ; derrière cet abri, ils tiraient à volée sur les chrétiens. Mais l'attitude résolue de ceux-ci, la bravoure de quelques croisés qui allèrent les attaquer derrière leur retranchement [1], dégoûtèrent les ennemis

[1] « Moi et mes chevaliers nous convînmes et accordâmes, quand il serait nuit, que nous emporterions les pierres dont ils se retranchaient. Un mien prêtre, qui avait nom monseigneur Jean de Voysset, fit à son idée et n'attendit pas tant, mais partit de notre camp tout seul et se dirigea vers les Sarrasins, vêtu de son gamboison (casaque rembourrée), son chapeau de fer sur sa tête, son glaive (lance), traînant le fer sous l'aisselle, pour que les Sarrasins ne l'aperçussent. Quand il vint près des Sarrasins, qui ne le comptaient pour rien parce qu'ils le voyaient tout seul, il lança son glaive sous l'aisselle et leur courut sus : il n'y eut aucun des huit (huit chefs sarrasins qui étaient descendus de cheval derrière le retranchement) qui se mit en défense, mais tournèrent tous en fuite. Quand ceux à cheval virent que leurs seigneurs s'en venaient fuyant, ils piquèrent des éperons pour les secourir, et il s'élança bien de notre armée jusqu'à cinquante sergents; et ceux à cheval vinrent piquant des éperons et n'osèrent joindre nos gens à pied, mais tournèrent à gauche devant eux. Quand ils eurent fait cela, ou deux fois ou trois, un de nos sergents tint son glaive par le milieu et le lança à un des Turcs à cheval, et lui en donna parmi les côtes; et celui qui était frappé emporta le glaive traînant dont il avait le fer parmi les côtes. Quand les Turcs virent cela, ils n'osèrent plus aller ni venir, et nos sergents em-

d'une tentative qui n'offrait plus de chance de succès; ils se retirèrent.

Ce jour-là, qui était le mercredi des Cendres, le roi ordonna l'établissement d'un pont de bateaux. Il fit passer de son côté la plus grande partie de l'armée; les machines des Sarrasins mises en pièces fournirent des palissades pour défendre le nouveau camp des croisés; les pieux furent disposés de telle façon que les hommes à pied pouvaient traverser la lice, tandis qu'elle opposait une barrière infranchissable à la cavalerie. Le roi fut averti par ses espions que les Sarrasins préparaient une attaque générale pour le vendredi.

Bibars Bondocdar avait conservé, du consentement général, le commandement qu'il avait saisi si à propos à Mansourah. Il s'était servi de la cotte d'armes du malheureux comte d'Artois, trouvé parmi les morts, pour exciter l'ardeur de ses troupes : en leur montrant les fleurs de lis dont elle était couverte, il leur avait assuré que c'était la cotte d'armes du roi de France, et que les croisés, privés de leur souverain, n'étaient plus à redouter. La manière dont avait été engagée et conduite la bataille de Mansourah, était faite pour accréditer les paroles du mameluk.

Le roi ordonna qu'on prît les armes à minuit, dans la nuit du jeudi au vendredi, et qu'on se rangeât le long de la lice qui fermait le camp, en dedans de cette lice. Le manque de chevaux, presque tous blessés le mardi, faisait aux chevaliers une nécessité de combattre à pied. A l'exception des barons d'outre-mer, qui étaient restés avec le duc de Bourgogne à la garde du camp et n'avaient pas donné, les chefs de troupes seuls étaient à cheval : les chevaliers et les sergents, réduits au rôle de l'infanterie,

portèrent les pierres. Dorénavant, mon prêtre fut bien connu dans l'armée; ils se le montraient l'un à l'autre et disaient : « Voici le prêtre de « monseigneur de Joinville, qui a déconfit les huit Sarrasins. » — Joinville, p. 231, B.

bordaient la lice, prêts à repousser les Sarrasins par les intervalles ménagés pour le passage des gens de pied entre les pieux de la palissade. Le camp, garanti par cette palissade, formait un carré imparfait et s'appuyait sur la rive droite du Nil, prolongée par la rive droite du Thanis, vis-à-vis de l'ancien camp, qui était, on le sait, compris dans l'angle formé par la séparation des deux branches du fleuve. La lice partait du Nil, s'en écartait en ligne droite, et, à la distance d'un fort jet de pierre, faisait un coude pour se diriger sur le Thanis. Le comte d'Anjou gardait la droite près du Nil. Après la troupe du comte d'Anjou, venaient les barons d'outre-mer; puis Gaucher de Châtillon; puis le petit nombre de Templiers échappés à la bataille du mardi : ils s'étaient abrités derrière un retranchement de pieux et de planches. A la gauche des Templiers se présentait la troupe de Guyon de Malvoisin, occupant le coude de la lice; ensuite, les troupes du sire de Joinville, du comte de Flandre, du comte de Poitiers, de Josserand de Brancion. Le roi se tenait prêt à se porter au secours du point le plus faible.

Les Sarrasins parurent au soleil levant. Bibars rangea ses troupes en demi-cercle, en avant du front des chrétiens, sa gauche appuyée au Nil, sa droite au Thanis, de manière à enfermer complétement ses ennemis entre le fleuve et lui. Sa première ligne était composée de soldats à pied, armés d'armes de jet et du feu grégeois; sa seconde ligne, de quatre mille cavaliers d'élite, probablement les mameluks. Derrière et comme réserve, se pressait l'immense multitude des guerriers musulmans. Bibars, simple mameluk la veille, devenu tout à coup général, n'était pas bien sûr de son coup d'œil sur le champ de bataille; mais, en homme supérieur, il ne craignait pas de paraître hésiter, pour prendre toutes ses précautions. On le voyait, monté sur un petit cheval, s'approcher de l'armée chrétienne, examiner attentivement

ses dispositions; et lorsqu'il trouvait un côté plus fort qu'un autre, il allait renforcer la troupe qui lui était opposée. Il fit passer trois mille Arabes bédouins sur l'autre bord du Thanis, dans l'intention d'opérer une diversion en attaquant le duc de Bourgogne et de diviser ainsi les forces de ses adversaires.

Ses préparatifs et ses hésitations prirent jusqu'à midi. Les croisés, renfermés dans la défensive, attendaient derrière leurs palissades. A midi, les tambours des Sarrasins battirent; leur vaste demi-cercle s'ébranla, et tous à la fois, fantassins et cavaliers, se précipitèrent sur le camp; une nuée de traits s'abattit sur les chrétiens. Les barons d'outre-mer, dont la troupe était encore intacte, Gaucher de Châtillon et Guyon de Malvoisin résistèrent victorieusement; ils ne purent être entamés. Les Templiers ne furent pas longtemps protégés par leur retranchement de bois; les Sarrasins le brûlèrent avec le feu grégeois, s'élancèrent à travers les flammes et engagèrent un combat qui coûta son second œil et enfin la vie au grand maître Guillaume de Sonnac. Les Templiers tinrent bon néanmoins, malgré leur petit nombre, malgré la quantité des traits, sous lesquels les Sarrasins cherchèrent à les accabler : la terre, derrière eux, l'espace d'un journal, en était littéralement couverte.

Les Sarrasins n'avaient pas attaqué avec moins d'impétuosité le comte de Flandre. Mais, le sire de Joinville ayant eu l'idée de faire tirer les arbalétriers, par-dessus la tête des Sarrasins à pied, sur les cavaliers musulmans, ceux-ci tournèrent bride; les gens du comte de Flandre sautèrent par-dessus la lice et coururent sur les fantassins, qu'ils mirent en fuite, après en avoir tué un certain nombre. Josserand de Brancion vit ses lignes plusieurs fois forcées par l'ennemi. Seul des siens, il était à cheval avec son fils et son neveu, encore enfants ; chaque fois que ses hommes étaient serrés de trop près, il lançait son

cheval et prenait les Sarrasins par derrière ; ceux-ci lâchaient prise, pour se débarrasser de lui ; mais ils revenaient à la charge, et cette troupe aurait fini par succomber, si Henri de Coone, chevalier du duc de Bourgogne, ne lui eût rendu le même service que Joinville rendait au comte de Flandre. Henri de Coone, en faisant tirer à travers le Thanis les arbalétriers du roi restés de l'autre côté, réussit à arrêter les agresseurs de Josserand de Brancion. Ce brave seigneur perdit en cette journée douze de ses chevaliers, sur vingt qui marchaient à sa suite, des sergents en proportion, et lui-même succomba à ses blessures.

La troupe du comte de Poitiers fut enfoncée au premier choc de l'ennemi. Les Sarrasins la dispersèrent, s'emparèrent de la personne du comte et déjà ils l'emmenaient prisonnier, lorsque les vivandiers du camp, hommes et femmes, s'armant de tous les instruments qu'ils trouvèrent sous la main, se jetèrent sur les ennemis, les repoussèrent et dégagèrent le prince.

Le comte d'Anjou n'avait pas été plus heureux que son frère. Assailli par la double ligne des fantassins et des cavaliers musulmans [1], couvert de feu grégeois, il n'avait pu résister. Le roi, averti du désordre dans lequel la troupe de son frère était mise, accourut à son secours et se jeta, l'épée au poing, tout au milieu des infidèles. La croupière de son cheval fut couverte de feu grégeois, qui heureusement ne l'atteignit pas. La bravoure du roi, son exemple, ses efforts personnels rétablirent le combat. Les Sarrasins furent repoussés du camp, sur ce point comme sur les autres.

La bataille avait été très-rude pour les chrétiens [2] : ils

[1] « Qui vinrent à lui en la manière que l'on joue aux échecs, » dit Joinville.

[2] « Ils vinrent attaquer nos barrières, dit le roi dans sa relation, en très-grande force et en multitude infinie, dirigeant de tous côtés des troupes si nombreuses et livrant des attaques si terribles, qu'il ne s'en était jamais vu de pareilles, disait-on, dans les pays d'outre-mer. » — Duchesne, t. V, p. 429, B.

combattaient presque tous à pied, ce qui pour les chevaliers et les hommes d'armes, habitués à la lutte équestre, était une cause d'infériorité réelle; de plus, un très-grand nombre d'entre eux, empêchés par leurs blessures de revêtir leurs armes défensives, se présentaient à peine couverts aux coups de l'ennemi. Celui-ci avait multiplié le jet de ses traits, de ses carreaux, de son feu grégeois [1]. S'il comptait plus de morts que les chrétiens, les chrétiens avaient un nombre beaucoup plus considérable de blessés. Les Sarrasins avaient déployé la plus grande énergie dans l'attaque du camp, une énergie sauvage et comme désespérée; leurs bandes se ruaient contre la lice, les unes après les autres; pour les arrêter il ne fallut rien de moins que le courage généreux de l'armée chrétienne, soutenu par la ferme résolution du roi. Toujours au plus fort du danger, toujours intrépide, « on ne le vit jamais faire mauvais semblant, ni couard, ni ébahi; il paraissait bien à son visage qu'il n'avait en son cœur, ni peur, ni crainte, ni émoi [2]. » Les croisés gardèrent leur position, après une résistance des plus honorables pour eux; mais, s'ils avaient combattu avec plus d'ensemble qu'à Mansourah, ils s'étaient encore affaiblis par les pertes qu'ils avaient faites et surtout par le nombre toujours croissant de leurs blessés. Encore quel-

[1] « Quand ils approchèrent de nos gens, comme c'est leur coutume, ils tirèrent si grande quantité de traits, de carreaux, brandillèrent et lancèrent tant de pierres, que plusieurs de ceux qui étaient là dirent qu'ils n'avaient jamais vu plus épais grésiller; et de tant de diverses manières longues et épouvantables et horribles assaillirent nos gens aux lices, que ceux du pays qui étaient là disaient qu'ils n'avaient encore jamais vu aux pays d'outre-mer assaillir si hardiment ni si cruellement. Il paraissait bien qu'ils ne craignissent ni ne comptassent pour rien la mort. Quand les uns étaient las, les autres revenaient en leur place, tout frais et tout nouveaux. Il ne semblait pas qu'ils fussent des hommes, mais des bêtes sauvages toutes enragées. Les nôtres étaient nus au camp dedans leurs lices. » — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 278.

[2] Lettre de J. P. Sarrasin, p. 278. — Joinville, p. 231-233. — Guill. de Nangis, p. 376-377, A. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 169, B. — Lettre du roi. — Chron arabes.

ques luttes glorieuses comme celles-là, et l'armée était réduite à rien.

Quelques jours de repos suivirent cette seconde bataille. Les musulmans étaient avertis de l'arrivée prochaine du nouveau sultan; ils l'attendirent pour faire une nouvelle tentative contre leurs ennemis. L'insuccès de la précédente laissait déjà peser une lourde responsabilité sur ses auteurs. Malek-Moadam-Touran-Schah avait quitté la Mésopotamie, aussitôt après avoir reçu l'envoyé de la sultane Scheger-Eddor. Dans son impatience, il ne voulut pas tenir compte des dangers auxquels l'exposait la longue route qu'il avait à parcourir, à travers des territoires dont les chefs lui étaient hostiles; il arriva à Damas, escorté de cinquante cavaliers seulement. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, qui ne manquait pas d'audace, mais d'une ambition vulgaire, avide et débauché. L'invasion des chrétiens l'affligeait, plutôt comme un obstacle aux jouissances du trône, auxquelles il aspirait depuis longtemps, que comme un danger pour l'islamisme. Sa présence n'ajoutait pas moins à la force des infidèles une force nouvelle, en leur donnant un chef dont le pouvoir n'était pas contesté. Le 27 février, il fit son entrée dans Mansourah, au milieu des acclamations de toute son armée, au bruit des cymbales et des tambours, dont les sons retentissants portèrent l'annonce de son arrivée dans le camp des chrétiens[1].

## VIII

L'ARMÉE CROISÉE, EN PROIE AUX MALADIES ET A LA FAMINE, SE VOIT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE POURSUIVRE LA CAMPAGNE.
ON TENTE VAINEMENT DE NÉGOCIER UNE TRÊVE AVEC LE SULTAN.

Ces manifestations d'espérance et de joie contrastaient tristement avec les inquiètes pensées qui commençaient à

[1] Makrisi, Chron. arabes. — Lettre du roi. — Joinville, p. 235, B. — Guill. de Nangis, p. 376-377, B.

assombrir le front des croisés. La confiance dans un heureux succès de la croisade les abandonnait. Ce n'étaient plus seulement les suites des brillants mais sanglants combats du 8 et du 11, les blessures innombrables, la cavalerie détruite, qui les arrêtaient dans leur camp. Leurs forces s'épuisaient sous les coups d'un ennemi plus terrible que les Sarrasins. Après avoir échappé aux influences dangereuses d'un été passé sous un climat brûlant, ils succombaient à une épidémie qui faisait dans leurs rangs des victimes tous les jours plus nombreuses. Le scorbut, ce mal des agglomérations malsaines, avait éclaté au milieu d'eux avec une violence extrême. Les chrétiens vivaient dans un air corrompu par la présence d'une multitude de cadavres. Les Sarrasins avaient précipité dans le fleuve les corps des chrétiens tués dans Mansourah avec les corps de leurs propres morts. Au bout de quelques jours, ces cadavres remontèrent à la surface de l'eau, et vinrent s'amasser contre le pont de bateaux qui rasait le niveau du Thanis. « Il y en avait une telle quantité que le fleuve en était couvert, d'une rive à l'autre et bien de la longueur du jet d'une petite pierre[1]. » L'atmosphère se trouva saturée de miasmes méphitiques. Le roi voulut qu'on donnât aux soldats morts sous la bannière de la croix une sépulture chrétienne. Durant huit jours, cent ribauds furent employés à remuer ces corps, dont la décomposition était déjà si avancée, qu'il fut impossible d'en reconnaître aucun ; ils séparaient des chrétiens les Sarrasins, qu'ils distinguaient à la circoncision ; les Sarrasins étaient jetés par-dessus le pont et abandonnés au courant de la rivière; les chrétiens étaient portés dans de grandes fosses. Ce long travail acheva d'empoisonner l'air.

A cette cause de maladie se joignit la mauvaise nourriture, qui favorisa le rapide développement du scorbut. Ce n'était pas que les provisions manquassent; mais, par

[1] Joinville, p. 255, D.

un scrupule exagéré, les croisés, au milieu des fatigues de la guerre, voulurent observer l'abstinence ordonnée pour le temps du carême. Tel était l'esprit de cette époque, que ces mêmes hommes qui s'étaient plongés sans remords dans les plus grandes débauches au camp de Damiette, auraient craint d'attirer sur leur tête la colère divine, s'ils avaient négligé l'observation d'une prescription secondaire de l'Église. Il est vrai que les orgueilleuses espérances qu'ils avaient conçues devant Damiette, avaient été bien abaissées. Ils se mirent donc à vivre uniquement de racines, de fruits, de farines et des poissons qu'ils pêchaient dans le Thanis. Ces poissons étaient fort abondants; il semblait même que plus on en prenait, plus ils se multipliaient. On était tenté de croire à un miracle et de voir dans ces animaux la manne du nouveau peuple de Dieu, quand le mystère fut éclairci. Ces poissons, que les croisés appelaient des *Barbotes*[1], étaient attirés en bandes innombrables par les cadavres jetés dans la rivière; ils s'en nourrissaient avec avidité, et les croisés, à leur tour, mangeaient ces poissons tout gonflés de chairs putréfiées.

L'effet fut aussi prompt que funeste sur des hommes mal disposés par les fatigues de la campagne, par l'influence épidémique, par la privation d'une nourriture substantielle. Au scorbut s'ajoutèrent la dyssenterie et les fièvres. Le camp n'offrit plus que l'aspect d'un vaste hôpital; ceux qui restaient debout étaient occupés à soigner les malades, à enterrer les morts, à pleurer des parents ou des amis. Les coins relevés des tentes laissaient apercevoir de tous côtés de funèbres apprêts : vingt, trente convois se présentaient chaque jour dans les cha-

[1] Probablement l'*heterobranchus anguillaris*, que les Arabes nomment *armout*, *karmout* ou *karmot;* poisson très-abondant dans le bas Nil et très-vorace. — Voy. la relation de M. de Joannis, commandant en second du *Luxor*, dans le *Magasin zoologique* de Guérin, et *Correspondance d'Orient* de Michaud, t. VI, p. 376-377.

pelles et s'acheminaient ensuite vers le champ de la sépulture. Bientôt il n'y eut plus assez de chevaliers et de soldats valides pour fournir aux gardes du jour et de la nuit; il fallut que le valet remplaçât son maître ; et l'on vit les cuisiniers et les goujats prendre les armes et les chevaux des malades pour veiller à la sûreté du camp[1]. Les chevaux eux-mêmes, mal soignés, mal nourris, semblaient participer aux épidémies qui décimaient les hommes: ils succombaient en grand nombre. Tous les cœurs s'assombrissaient; les cris arrachés aux malades par les opérations douloureuses que nécessitait le scorbut, achevaient d'imprimer à l'armée un cachet de profonde tristesse[2].

Au sein de ces misères, le roi, toujours ferme, inaccessible à la crainte pour lui-même, accomplissait les actes de la tendre charité qui remplissait son âme. Les occasions allaient se multiplier, dans lesquelles il se ferait connaître tout entier. Jusque-là on voyait dans ce jeune

[1] *Chron.* Guill. de Podio Laurentii, c. XLIX. — *Præclara Francorum facinora,* Duchesne, t. V, p. 781, C.

[2] « Pour les blessures que j'eus le jour de carême-prenant, me prit la maladie de l'armée, à la bouche et aux jambes, et une fièvre double-tierce, et un rhume si grand en la tête, que le rhume me filait de la tête parmi les narines ; et pour lesdites maladies je me mis au lit malade à la mi-carême : et il arriva ainsi que mon prêtre me chantait la messe devant mon lit en mon pavillon (tente), et avait la maladie que j'avais. Or il arriva ainsi, que dans son sacrement il se pâma. Quand je vis qu'il allait choir, moi qui avais vêtu ma cotte, je sautai de mon lit tout déchaux et l'embrassai, et lui dis qu'il fît tout à loisir et tout bellement son sacrement, que je ne le laisserais tant qu'il ne l'aurait achevé. Il revint à lui et fit son sacrement, et finit de chanter sa messe tout entièrement, mais plus depuis ne chanta. — La maladie de l'armée était telle que la chair de nos jambes séchait toute, et la peau de nos jambes devenait tachetée de noir et de terre tout comme une vieille botte; et à nous qui avions cette maladie il venait de la chair pourrie aux gencives, et nul n'échappait à cette maladie qu'il ne lui fallût mourir. Le signe de la mort était, que lorsque le nez saignait il fallait mourir. — Il venait tant de chair morte aux gencives à nos gens, qu'il fallait que les barbiers (chirurgiens) ôtassent la chair morte pour qu'ils pussent mâcher la viande et l'avaler. Grande pitié c'était d'entendre braire les gens dans le camp, auxquels on coupait la chair morte; car ils braiaient tout comme femmes qui travaillent d'enfants. » — Joinville, p. 236, 237.

roi de trente-cinq ans un prince juste, droit, pieux, brave dans les combats, général médiocre, heureux dans ses entreprises; il n'avait pas encore été appelé à manifester les qualités exquises, les vertus éminentes qui sont les vrais titres de sa grandeur et de sa gloire. Il sortit plus grand et plus glorieux des épreuves les plus terribles mais aussi les plus propres à humilier, à avilir une âme vulgaire. Au milieu de la ruine de son armée, dans les fers des infidèles ,il apparaît au niveau des plus illustres caractères de l'antiquité. Puisant dans la foi, dans des convictions morales invincibles, une élévation de sentiments presque divine, il se montre comme le modèle achevé du héros chrétien. Où le roi n'est plus rien, l'homme reste admirable ; et ce qu'il y a de plus grand dans un roi, n'est-ce pas l'homme, quand l'homme est grand ?

Quelque représentation qu'on pût lui faire sur le danger auquel il s'exposait, il se mit à visiter assidûment les pauvres malades, à les consoler, à les fortifier ; et lorsqu'ils étaient près de mourir, il cherchait à adoucir leurs derniers instants. Ce rôle de souteneur de courage, qu'il avait rempli devant les escadrons musulmans, il s'en acquitta de nouveau, avec la même simplicité, la même ardeur, sous les coups d'une maladie qui le menaçait lui-même et qu'il bravait par devoir. Les malades recherchaient avidement le bienfait de sa présence, de ses discours et de ses soins ; la vue et les encouragements du roi, cette auguste majesté au visage bienveillant penchée sur leur lit de douleur, versaient sur eux un calmant salutaire; pour ceux qui allaient mourir, c'était une suprême consolation. Un jour, son aumônier, Guillaume de Chartres, visitait un malade qui se trouvait à toute extrémité. Celui-là n'était pas un baron, un chevalier, pas même un soldat; c'était un simple serviteur, un valet de chambre que le roi estimait pour son honnêteté. Il se nommait Gaugelme. On pensait qu'il allait expirer, et

frère Guillaume se retirait, lorsque Gaugelme lui dit : « J'attends que mon maître, notre saint roi, vienne ; je ne « quitterai pas ce monde que je ne l'aie vue, que je ne lui « aie parlé ; après quoi, je mourrai. » Le roi arriva au bout d'un moment ; il consola Gaugelme ; il ne l'avait pas quitté, que ce fidèle serviteur rendait paisiblement le dernier soupir[1].

Le roi fut atteint à son tour. La dyssenterie, dont il avait failli mourir en France, le reprit bientôt, compliquée de scorbut. Réduit à une extrême faiblesse, il trouvait encore des forces pour s'occuper de ses compagnons de croisade et veiller à la sûreté de l'armée.

Les Sarrasins étaient exactement instruits de la malheureuse situation des chrétiens. Ils ne tentèrent pas de les attaquer ; ils comprenaient qu'ils n'avaient qu'à attendre ; que, sans courir les chances d'une bataille, ils étaient assurés de tenir dans leurs mains cette armée de blessés et de malades. Ils voulurent hâter ce moment, en ajoutant la famine aux maux dont souffraient leurs ennemis. Les chrétiens avaient sur le Nil la flottille qui s'était avancée, de conserve avec eux, de Damiette au Thanis, et qui portait la majeure partie de leurs approvisionnements ; par le Nil aussi, ils communiquaient régulièrement avec Damiette et renouvelaient leurs vivres. Le sultan Malek-Moadam résolut de leur enlever cette double ressource. Dans ce but, recommençant une entreprise qui avait réussi à son aïeul contre Jean de Brienne, il fit démonter de grosses barques, qu'on transporta à dos de chameaux dans le canal de Mehallet-Kébir. Ce canal, par une branche secondaire, aboutissait au Nil entre Baramoun et Sarensah, à quelques lieues au-dessous du camp des croisés. Ces barques ou galères, remplies de troupes, débouchèrent dans le Nil, se je-

[1] Guill. de Chartres *Historiens de France*, t. XX, p. 32, B. — Duchesne, t. V, p. 469, C

tèrent sur les convois qui se rendaient de Damiette au camp, puis remontèrent le cours du fleuve, en même temps que la flotte musulmane, stationnée devant Mansourah, opérait un mouvement en sens contraire [1]. Les navires chrétiens, surpris à leur ancrage en tête et en queue, ne purent opposer qu'une faible résistance ; après une courte lutte, cinquante-deux de ces navires furent emmenés par les infidèles [2]. Les galères ennemies se dispersèrent ensuite, pour occuper les diverses stations du Nil, dont les Sarrasins demeurèrent les maîtres.

Les croisés avaient été vivement affectés de la perte des navires, enlevés sous leurs yeux avec les provisions qu'ils renfermaient. Mais ils ignoraient toute l'étendue de leur malheur; ils croyaient le bas Nil libre encore. Au bout de quelques jours, ils s'étonnèrent de ne plus rien recevoir de Damiette; enfin, une barque montée par d'intrépides Flamands réussit à franchir les lignes ennemies, et leur apporta la nouvelle désolante de leur complet isolement. Deux grands convois de vivres expédiés de Damiette et près de quatre-vingts galères étaient tombés au pouvoir des musulmans [3].

La famine se fit bientôt sentir ; un morne abattement s'empara des croisés, puis des murmures éclatèrent. On disait hautement dans le camp que Dieu s'était prononcé contre la croisade, qu'il fallait quitter cette terre maudite; et l'image de la patrie lointaine tirait des larmes des yeux de ces infortunés. Tandis que les uns périssaient par les maladies, les autres mouraient d'inanition. Aux approches de Pâques (27 mars), la famine sévissait dans toute son horreur. Les riches eux-mêmes ne pouvaient qu'à grand'

[1] Makrisi, Chron. arabes. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 280.

[2] « J'étais le jour même dans Mansourah, et je passai de l'autre côté du Nil pour jouir du spectacle du combat. » — Gemal-Eddin.

[3] Joinville, p. 236, A. — Guill. de Nangis, p. 376-377, B. — Lettre du roi, Duchesne, t. V, p. 429, B. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 280. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 67, C.

peine et au poids de l'or, se procurer les aliments nécessaires à leur subsistance[1]. La chair des chevaux, des ânes, des mulets, des bêtes les plus immondes était recherchée avec avidité. Le commun peuple se jetait sur les restes les plus impurs et se disputait les corps corrompus des animaux. L'armée diminuait, fondait sous le poids de ces maux multipliés; des trente-deux mille croisés qui étaient partis de Damiette il en restait six mille à peine. Pour sauver le peu qui survivait, il fallait sortir à tout prix de cette funeste position[2].

La première mesure résolue par le roi et les barons fut d'évacuer le camp de la rive droite du Thanis et de repasser dans le premier camp, qu'occupait toujours le duc de Bourgogne. Ce mouvement ne put être dérobé à la surveillance des Sarrasins; ils s'efforcèrent par leurs attaques de l'empêcher, sans pouvoir y réussir, ni même rien enlever de ce qui appartenait aux chrétiens. L'armée resta en bataille, jusqu'à ce que tout le matériel eût franchi le pont; après quoi elle passa elle-même sur l'autre rive, protégée par son arrière-garde, que commandait Gaucher de Châtillon, et par une barbacane ou tête de pont, que le roi avait fait construire à l'entrée du pont de bateaux[3].

[1] « Tantôt que la pâque fut venue, un bœuf valait au camp 80 livres, et un mouton 30 livres, et un porc 30 livres, et un œuf 12 deniers, et un muid de vin 10 livres. » — Joinville, p. 236, B. — Ces prix correspondraient de nos jours à plus de 7000 fr. pour le bœuf, s'il s'agit de la monnaie tournois, à près de 9000, si Joinville compte en livres parisis; à 2700 ou 3370 fr. pour le mouton et le porc; à 4 fr. 50 ou 5 fr. 60 c. pour un œuf; de 900 à 1100 fr. pour le muid de vin.

[2] Pierre Sarrasin parle de trois attaques des infidèles contre le camp des chrétiens, le jeudi, le vendredi et le samedi saints, aussi terribles que celle du 11 février.

[3] « A l'entrée en la barbacane, monseigneur Érard de Valery délivra monseigneur Jean, son frère, que les Turcs emmenaient pris. Quand toute l'armée fut entrée dedans, ceux qui demeurèrent en la barbacane furent en très-mauvais point; car la barbacane n'était pas haute; si bien que les Turcs leur tiraient de visée à cheval, et les Sarrasins à pied leur jetaient les mottes de terre parmi les visages. Tous étaient perdus si ce ne fut le comte d'Anjou, qui depuis fut roi de Sicile, qui les alla dégager et les

Une dernière tentative était à faire, avant de songer à la retraite sur Damiette. Tandis que l'armée, amoindrie, mais redoutable encore dans son désespoir, occupait un point avancé sur le territoire de l'ennemi, on pouvait se flatter que le sultan accueillerait des ouvertures de trêve, et que pressé de jouir paisiblement du trône, il se montrerait facile sur les conditions d'un traité qui le débarrasserait de la présence des croisés en Égypte. Le roi lui envoya Philippe de Montfort; Malek-Moadam ne refusa pas de négocier. Des commissaires furent nommés de part et d'autre. Le roi offrait de rendre Damiette, à condition que le sultan restituerait aux chrétiens le royaume de Jérusalem et que l'armée pourrait quitter l'Égypte, avec tout ce qui lui appartenait, sans être inquiétée. Il eût été bien étrange que Malek-Moadam accordât autre chose que le second point à un ennemi qui, d'un moment à l'autre, devait tomber à sa discrétion; la famine et les maladies combattaient pour lui; il avait tout à gagner en laissant aller les choses. Cependant il ne rejeta pas d'abord cette proposition. Ses commissaires demandèrent de sa part quelles sûretés on lui donnerait pour la reddition de Damiette. Le roi proposa un de ses deux frères comme otage. Les musulmans demandèrent le roi en personne. Cette perspective n'effrayait pas le roi; il eût consenti volontiers à donner son corps en garantie; mais ses barons ne pouvaient pas accepter une si monstrueuse condition, et Geoffroy de Sargines s'écria « qu'il aimerait mieux que les Sarrasins les eussent tous tués ou pris, que de s'entendre reprocher d'avoir laissé le roi en gage. » Le sultan finit par déclarer qu'il n'accorderait rien, parce qu'il savait que l'armée chrétienne ne pouvait plus lui échapper. Les croisés avaient eu un moment l'espoir de voir leurs souf-

emmena en sûreté. De cette journée emporta le prix monseigneur Geffroy de Mussambourg, le prix de tous ceux qui étaient en la barbacane. » — Joinville, p. 236, C.

frances terminées par le traité qui se préparait ; la nouvelle de la rupture des négociations leur fit paraître leur sort encore plus misérable[1].

## IX

RETRAITE SUR DAMIETTE. — L'ARMÉE CHRETIENNE TOUT ENTIÈRE PRISONNIERE DES INFIDÈLES.

Dans l'impossibilité où l'on était réduit, soit de marcher en avant, soit de demeurer plus longtemps dans la position où l'on se trouvait, soit enfin de traiter avec le sultan, il ne restait plus qu'à s'ouvrir un chemin sur Damiette. L'état de faiblesse des croisés et le nombre excessif de leurs malades rendaient la retraite une opération très-difficile et très-dangereuse. Mais, comme il n'y avait pas d'autre parti à prendre, le roi s'y résolut et arrêta qu'elle commencerait le 5 avril. Il décida que les navires, grands et petits, qui avaient échappé aux Sarrasins et qui composaient encore une force capable de soutenir le choc des bâtiments ennemis, seraient exclusivement affectés au transport des malades et des blessés. Un certain nombre de chevaliers furent désignés pour les accompagner et veiller sur leur sûreté. On pressait le roi de prendre la voie d'eau ; le légat et les principaux barons lui représentaient que le salut par la route de terre était peu probable ; que malade comme il était du scorbut et de la dyssenterie, il lui serait impossible de combattre et même de supporter les fatigues du voyage. Le roi ne voulut rien entendre ; il rejeta ce conseil avec une sorte d'indignation, déclarant qu'il aimerait mieux mourir que d'abandonner son peuple dans le danger. Il ajouta que ses frères suivraient aussi le sort commun. Le légat ne crut pas devoir montrer le même héroïsme ; il monta sur une galère, et bien

[1] Joinville, p. 237, B. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 282. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 89, B. — Gemal-Eddin, Chron. arabes.

lui en prit, car il fut le seul des principaux personnages de l'armée qui réussît à atteindre Damiette.

Il restait au roi, dans ses navires, les approvisionnements nécessaires à ses besoins et à ceux de sa maison. Il fit garder pour huit jours de vivres et jeter le reste dans le Nil ; par ce moyen, il trouva de la place pour mille pauvres malades de plus.

Le mardi 5 avril, tout était prêt pour le départ. Aussitôt que les ténèbres purent dérober ses mouvements, l'armée évacua le camp. Dans l'espoir de tromper l'ennemi plus longtemps, on laissa les tentes debout ; des feux avaient été allumés sur les bords du fleuve, pour servir de points de ralliement aux malades qui allaient s'embarquer. Le roi avait recommandé à Josselin de Cornaut, aux frères de celui-ci et aux autres ingénieurs de l'armée, de faire couper les amarres du pont de bateaux. Par un fatal oubli, qu'explique le trouble des derniers moments, cet ordre ne fut point exécuté. On voyait bien quelques Arabes rôder autour du camp et même y pénétrer hardiment ; mais on y était accoutumé, et lorsque les croisés se mirent en marche, ils avaient la confiance d'être garantis pour plusieurs heures, par le Thanis, de l'atteinte des troupes musulmanes ; ils laissaient, au contraire, derrière eux un chemin tout ouvert pour les poursuivre.

Le roi quitta le camp un des derniers ; il fit passer devant lui toute l'armée, les femmes, les enfants, qui restaient encore, et jusqu'à ses propres chevaliers. Il ne garda avec lui que Geoffroy de Sargines et se plaça à l'arrière-garde, que commandait toujours Gaucher de Châtillon. Cette troupe, animée de l'esprit de son intrépide chef, était chargée d'assurer, au prix de son propre sang, le salut de tous. Le roi demeurait au milieu d'elle, pour partager ses dangers, non pour combattre ; car il était incapable de revêtir ses armes. Il s'était trouvé mal plusieurs fois dans la soirée ; la dyssenterie le tenait si fort,

qu'il avait fallu couper le fond de ses braies. C'était pitié de le voir, dans cet état de faiblesse, soutenu seulement par la flamme intérieure, affronter les fatigues et les périls de cette marche nocturne. Ce n'était autour de lui qu'un cri pour rappeler les navires qui commençaient à s'éloigner, et leur commander d'attendre le roi ; et comme les mariniers n'obéissaient pas assez promptement au gré de l'impatience générale, on leur tirait des traits d'arbalète. Mais le roi ne voulut rien changer à sa résolution. Enveloppé dans une couverture de soie, il se fit asseoir sur un petit cheval arabe et donna l'ordre de se mettre en marche. Le fidèle Sargines veillait sur lui d'un œil inquiet.

Les Sarrasins, prévenus par leurs espions, ne s'étaient pas trompés sur la nature et le but de l'agitation qu'ils avaient observée ce jour-là dans le camp des chrétiens. Le sultan s'était préparé à profiter d'une retraite qu'il attendait chaque jour : il avait appelé à lui de nouvelles bandes d'Arabes, en leur promettant un abondant pillage ; il leur avait fait distribuer des armes, des vivres, de l'argent ; il avait harangué lui-même ses troupes ; tous les bâtiments qu'il avait pu réunir s'étaient rendus dans le bas Nil, pour disputer le passage à ceux des croisés. La multitude qui campait autour de Mansourah, enflammée par la cupidité, par le fanatisme, par une haine très-naturelle aussi et très-légitime contre l'étranger qui avait envahi son pays, frémissait d'impatience. Quelques-uns des plus audacieux s'étaient mêlés parmi les chrétiens dans la confusion du départ ; ils avaient commencé à piller, à tuer sous les yeux du roi ; on en avait vu, à la clarté des feux, massacrer des malades qui attendaient sur la rive. On les chassa, mais ils avertirent les leurs que la retraite était commencée.

Dès que le sultan en fut informé, il précipita par le pont ses escadrons pleins d'ardeur. L'arrière-garde des chré-

tiens se vit harcelée toute la nuit, presque à partir du moment où elle quitta le camp. Les ténèbres, en cachant sa faiblesse, la protégeaient encore. Quand le jour parut, ce fut une attaque générale, incessante, dirigée par des troupes innombrables contre cette mince colonne qui se dérobait comme elle pouvait au milieu de la plaine. Les croisés se multipliaient, faisaient charges sur charges, un contre dix, dix contre mille, pour arrêter ces bandes immenses qui revenaient aussitôt les assaillir. Leur désespoir doublait leurs forces, enfantait des prodiges, ou les poussait à rechercher la mort, comme un asile contre une destinée insupportable. Guy du Châtel, entre autres, de la maison de Châtillon, évêque de Soissons, se jeta seul l'épée à la main au milieu des ennemis, et se fit tuer. Plusieurs fois le roi fut serré de près par les cavaliers musulmans; alors, Sargines, saisissant son épée, qu'il avait placée entre lui et l'arçon de sa selle, fondait sur eux comme un lion et les forçait de reculer. « Sargines, racontait plus tard le roi, me défendait des Sarrasins, tout ainsi que le bon serviteur défend des mouches le hanap (la coupe) de son seigneur[1]. »

Tout en se battant ainsi, cette brave troupe atteignit un petit village, situé sur une hauteur, à quatre lieues environ du camp qu'elle avait quitté. Ce village, que les chroniques arabes nomment Minié-Abou-Abdallah, offrait une position favorable à la défense. Force était, d'ailleurs, de s'arrêter. Les croisés, qui n'avaient cessé de combattre, surtout à l'arrière-garde, depuis qu'ils s'étaient mis en route, étaient harassés de fatigue et avaient un besoin absolu de repos ; le salut de l'armée exigeait non moins impérieusement qu'on cherchât à la rallier, à la concentrer sur un point qui présentait quelques facilités pour la résistance. Quant au roi, il ne lui était plus possible de se tenir à cheval. On l'en descendit sans connaissance,

[1] Joinville, p. 259, A.

pour le porter dans une maison, où une bourgeoise de Paris le reçut sur ses genoux. Ceux des croisés qui étaient encore en état de combattre, tenaient tête aux infidèles et se répandaient sans ordre autour du village; ils étaient serrés de si près, si mêlés aux ennemis, que ceux-ci pénétraient par intervalles dans l'enceinte du bourg. Gaucher de Châtillon, dont les chevaliers luttaient de côté et d'autre, était demeuré seul dans la rue où se trouvait la maison qui abritait le roi; il n'avait pas voulu abandonner ce poste, qu'il s'était donné la mission de défendre. Cette rue, traversant le village dans toute sa longueur, aboutissait dans les champs à chacune de ses extrémités. Quand les Sarrasins se présentaient à l'un des bouts de la rue, Gaucher poussait sur eux des charges furieuses; les Sarrasins le couvraient de flèches, mais il les chassait; puis il s'arrêtait pour arracher les traits dont son harnais, son haubert et même son corps étaient bardés; « il se défléchait, » selon l'expression de Joinville; et se dressant sur ses étriers, étendant les bras et l'épée, il criait : « A Châtillon, chevaliers! où sont mes prudhommes? » Les Sarrasins reparaissaient à l'autre bout de la rue; il s'élançait de nouveau, les repoussait et rapportait sa moisson meurtrière. Il succomba à la fin, et les musulmans, témoins de sa bravoure, de sa mort héroïque, montraient avec respect son cheval tout sanglant et son épée, comme les dépouilles du plus brave des chevaliers chrétiens..

Cependant Philippe de Montfort avait reconnu à la tête des Sarrasins un puissant émir, avec lequel il avait traité du projet de trêve devant Mansourah. Il vint proposer au roi de parler à cet émir, et de tenter si l'on pourrait obtenir une suspension d'armes en offrant de renouer les négociations sur d'autres bases. Le roi autorisa Montfort à accorder d'avance les conditions exigées par le sultan, c'est-à-dire la restitution de Damiette et sa propre personne

remise en otage, contre le salut de l'armée. Philippe de Montfort s'étant fait conduire à l'émir, le trouva disposé à entrer en accommodement. Les croisés étaient réduits à un petit nombre, il est vrai; mais, résolus à défendre le roi et leur vie jusqu'à la dernière extrémité, ils paraissaient encore redoutables. L'émir consentit à une suspension d'armes; Montfort et lui étaient d'accord sur les conditions préliminaires; déjà l'émir avait ôté son turban et Montfort lui remettait son anneau, échangeant ainsi des gages de la parole qu'ils s'étaient donnée, lorsqu'ils s'aperçurent avec étonnement que les croisés rendaient leurs armes et se constituaient prisonniers. L'émir dit aussitôt qu'il n'y avait point lieu de donner trêve, puisqu'il ne voyait plus devant lui que des captifs.

Voici ce qui s'était passé. Au milieu de la confusion qui régnait parmi les croisés, confusion mêlée de terreur pour quelques-uns, chacun obéissait à ses propres inspirations. Un huissier du roi, nommé Marcel, poussé peut-être par le désir sincère de sauver les jours de son maître, ou par un instinct impétueux de conservation personnelle, crut que le seul moyen d'échapper à la mort qui menaçait tous les croisés était de se rendre aux Sarrasins. Sans consulter personne, tandis que Philippe de Montfort s'abouchait avec l'émir, il se mit à crier partout : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous, le roi vous le com« mande, ne faites pas tuer le roi! » Les chrétiens, ne doutant pas que cet ordre ne vînt du roi lui-même, craignant d'exposer sa vie en prolongeant la résistance, s'arrêtèrent et tendirent leurs épées aux ennemis. Les Sarrasins se jetèrent sur eux, les désarmèrent et les lièrent avec des cordes.

L'eunuque Gemal-Eddin[1], probablement l'émir avec lequel traitait Philippe de Montfort, s'empara de la per-

[1] Ce n'est pas le même personnage que l'historien qui porte ce nom et qui fut témoin oculaire de la plupart de ces faits.

sonne du roi et le conduisit vers le Nil; il le fit monter sur un bateau. Les comtes de Poitiers et d'Anjou, les barons, tous les autres croisés, réunis en troupeau et garrottés, suivaient à pied sur le bord du fleuve. On se mit immédiatement en route pour retourner à Mansourah. « La flotte musulmane, raconte un historien arabe, escortait la barque qui portait le roi, au bruit des trompettes et des tambours. Les prisonniers chrétiens étaient menés garrottés avec des cordes. L'armée musulmane défilait sur la rive orientale, dans une attitude triomphante, tandis que sur l'autre rive les Arabes et tout le peuple s'avançaient avec de grandes démonstrations de joie[1]. »

Une partie de l'armée, qui précédait le roi et ne s'était pas arrêtée à Minié-Abou-Abdallah, parvint jusqu'à Farescour, à cinq lieues de Damiette; mais elle y rencontra le lendemain des forces musulmanes qui l'arrêtèrent, la défirent et lui firent éprouver le même sort qu'avaient subi quelques heures plus tôt ses braves compagnons d'armes. Personne de ceux qui avaient suivi la route de terre n'échappa à la captivité ou à la mort; personne, car deux cavaliers qui avaient réussi à franchir Farescour, se voyant poursuivis et près d'être atteints, tentèrent de traverser le Nil à la nage et se noyèrent[2].

Ceux qui s'étaient embarqués sur le fleuve, c'est-à-dire les blessés et les malades, n'eurent pas un meilleur destin[3]. Un vent violent qui soufflait de Damiette prolongea

[1] Aboulmahassen. — Cet auteur musulman joint son témoignage, au sujet du dévouement du roi, à celui de tous les témoins chrétiens qui nous ont transmis les détails de cette catastrophe. « Le roi de France, dit-il, eût pu éviter son malheureux sort en se sauvant à temps sur un cheval ou dans un bateau; mais il avait préféré demeurer à l'arrière-garde, pour veiller au salut de ses troupes. » — Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t IV.

[2] Joinville, p. 237-239, 251. — Guill. de Nangis, p. 376-377, D. — Chron. de Baudoin d'Avesnes, p. 169, C. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 88, C. — Anonyme de Saint-Denis, p. 55, A. — Lettre du roi, p. 429, C. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 282-287. — Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV. — Matth. Paris, p. 766-767.

[3] « Quand ce malheur avint à nos gens, qu'ils furent pris à terre, de même avint à nous qui fûmes pris sur l'eau, ainsi que vous l'apprendrez

leurs angoisses, en retardant la marche des navires. Au point du jour, ils se trouvèrent en présence de la flotte musulmane, qui leur barrait le passage. Sur la rive, des

ci-après ; car le vent nous vint du côté de Damiette, lequel nous ôta le courant de l'eau, et les chevaliers que le roi avait mis en ses navires pour défendre nos malades s'enfuirent. Nos mariniers perdirent le cours du fleuve et se mirent en une anse, d'où il nous fallut retourner en arrière vers les Sarrasins.

« Nous qui allions par eau, vînmes un peu devant que l'aube crevât, au passage là où les galères du Soudan étaient, qui nous avaient empêché les vivres de venir de Damiette. Là fut grand le vacarme ; car ceux qui étaient sur la rive de l'eau à cheval tiraient sur nous et sur nos gens si grande foison de traits avec le feu grégeois, qu'il semblait que les étoiles tombassent du ciel.

« Quand nos mariniers nous eurent ramenés du bras du fleuve là où ils nous avaient engagés, nous trouvâmes les navires du roi. que le roi avait chargés de défendre nos malades, qui s'en venaient fuyant vers Damiette. Alors s'éleva un vent qui venait de Damiette si fort, qu'il nous ôta le cours de l'eau. A l'une des rives du fleuve et à l'autre, il y avait très-grande foison de barques à nos gens qui ne pouvaient aller aval, que les Sarrasins avaient prises et arrêtées, et ils tuaient les gens et les jetaient en l'eau, et tiraient les coffres et les bagages des navires qu'ils avaient enlevés à nos gens. Les Sarrasins qui étaient à cheval sur la rive nous tiraient des javelots, parce que nous ne voulions aller à eux. Mes gens m'avaient revêtu d'un haubert à tournoi, lequel j'avais revêtu, pour que les javelots qui tombaient en notre barque ne me blessassent. En ce moment, mes gens qui étaient à la pointe de la barque en aval, me crièrent : « Sire. sire, vos « mariniers, parce que les Sarrasins vous menacent, vous veulent mener « à terre. » Je me fis lever par les bras, si faible que j'étais, et tirai mon épée sur eux. et leur dis que je les occirais s'ils me menaient à terre ; et ils me répondirent que je choisisse lequel je voudrais : ou qu'ils me menassent à terre, ou qu'ils m'ancrassent au milieu du fleuve jusqu'à tant que le vent fût tombé ; et je leur dis que j'aimais mieux qu'ils m'ancrassent au milieu du fleuve, que de me mener à terre là où je voyais notre mort, et ils m'ancrèrent.

« Il ne tarda guères que nous vîmes venir quatre galères du Soudan, où il y avait bien mille hommes. Alors j'appelai mes chevaliers et mes gens, et leur demandai ce qu'ils voulaient que nous fissions, ou de nous rendre aux galères du Soudan, ou de nous rendre à ceux qui étaient à terre. Nous nous accordâmes tous que nous aimions mieux nous rendre aux galères du Soudan, parce qu'on nous tiendrait ensemble, que de nous rendre à ceux qui étaient à terre, parce qu'ils nous éparpilleraient et nous vendraient aux Bédouins. Lors dit un mien cellérier, qui était natif de Doulens : « Sire, je ne m'accorde pas à cette résolution. » Je lui demandai à laquelle il s'accordait, et il me dit : « Je m'accorde que nous nous laissions tous « tuer ; ainsi nous nous en irons tous en paradis. » Mais nous ne le crûmes pas.

« Quand je vis qu'il nous fallait être pris, je pris mon écrin et mes joyaux, et les jetai au fleuve, et mes reliques aussi. Lors me dit un de mes mariniers : « Sire, si vous ne me laissez dire que vous êtes cousin au

cavaliers sarrasins leur lançaient des traits et le feu grégeois, et les menaçaient de les tuer tous s'ils n'abordaient

« roi, l'on vous occira tous, et nous avec. » Et je dis que je voulais bien qu'il dit ce qu'il voudrait. Quand (les gens de) la première galère, qui venait vers nous pour nous heurter notre barque en travers, entendirent cela (comprirent que nous nous rendions), ils jetèrent leurs ancres près de notre barque. Alors Dieu envoya un Sarrasin qui était de la terre de l'Empereur, qui vint nageant jusqu'à notre barque, et m'embrassa par les flancs, et me dit : « Sire, vous êtes perdu si vous ne mettez résolution en « vous; car il vous faut sauter de votre barque sur le bec qui est la proue de « cette galère; et si vous sautez, ils ne vous regarderont pas; car ils sont « occupés au gain de votre barque. » Ils me jetèrent une corde de la galère, et je sautai sur la pointe à la volonté de Dieu. Et sachez que je chancelai; que s'il n'eût pas sauté après moi pour me soutenir, je fusse tombé en l'eau.

« Il me tira dans la galère, où il y avait bien deux cent quatre-vingts hommes de leurs gens, et il me tint toujours embrassé. Alors ils me portèrent par terre et me sautèrent sur le corps pour me couper la gorge; car celui qui m'aurait occis aurait cru être honoré Et ce Sarrasin me tenait toujours embrassé, et criait : « Cousin du roi ! » De cette façon, ils me portèrent deux fois par terre, et une fois à genoux; et lors je sentis le couteau à la gorge. En cette persécution, Dieu me sauva par l'aide du Sarrasin, lequel me mena jusqu'au château (le château de la galère), où les chevaliers sarrasins étaient. Quand j'arrivai au milieu d'eux, ils m'ôtèrent mon haubert; et pour la pitié qu'ils eurent de moi, ils jetèrent sur moi une mienne couverture d'écarlate fourrée de menu vair, que madame ma mère m'avait donnée; et l'autre m'apporta une courroie blanche; et je me ceignis sur ma couverture, à laquelle j'avais fait un pertuis et que j'avais vêtue; et l'autre m'apporta un chaperon, que je mis sur ma tête. Et alors, pour la peur que j'avais, je me mis à trembler bien fort, et pour la maladie aussi. Et alors je demandai à boire, et l'on m'apporta de l'eau dans un pot; et sitôt que je la mis à ma bouche pour envoyer aval, elle me saillit hors par les narines. Quand je vis cela, j'envoyai quérir mes gens et leur dis que j'étais mort, que j'avais l'apostume en la gorge; et ils me demandèrent comment je le savais; et sitôt qu'ils virent que l'eau me saillissait par la gorge et par les narines, ils se prirent à pleurer. Quand les chevaliers sarrasins qui étaient là virent mes gens pleurer, ils demandèrent au Sarrasin qui nous avait sauvés, pourquoi ils pleuraient; et il répondit qu'il entendait que j'avais l'apostume en la gorge, par quoi je ne pouvais échapper. Et alors un des chevaliers sarrasins dit à celui qui nous avait garantis, qu'il nous réconfortât; car il me donnerait telle chose à boire, avec quoi je serais guéri dans deux jours; et ainsi fit-il.

« Monseigneur Raoul de Wanon, qui était auprès de moi, avait eu le jarret coupé à la grande bataille du carême-prenant, et ne pouvait se tenir sur ses pieds; et sachez qu'un vieux chevalier sarrasin, qui était en la galère, le portait aux chambres privées (lieux d'aisances) à son cou.

« Le grand amiral des galères m'envoya quérir, et me demanda si j'étais cousin du roi; et je lui dis que nenni, et lui contai comment et pourquoi le marinier avait dit que j'étais cousin du roi. Et il dit que j'avais fait sagement; car autrement nous eussions tous été tués. Et il me demanda si je ne tenais rien au lignage de l'empereur Frédéric d'Allemagne qui vivait

pas. La galère qui portait le légat put forcer la ligne ennemie; les chevaliers chargés de l'escorte s'enfuirent.

alors; et je lui répondis que j'entendais que madame ma mère était sa cousine germaine; et il me dit que tant mieux m'aimait-il. Tandis que nous mangions, il fit venir un bourgeois de Paris devant nous. Quand le bourgeois fut venu, celui-ci me dit : « Sire, que faites-vous? — Que fais-je « donc? fis-je. — Par le nom de Dieu, fit-il, vous mangez de la viande un « vendredi. » Quand j'ouïs cela, je boutai mon écuelle en arrière; et il (l'amiral ou émir) demanda à mon Sarrasin pourquoi j'avais fait cela, et il le lui dit; et l'amiral lui répondit que Dieu ne m'en saurait pas mauvais gré, puisque je ne l'avais pas fait à mon escient. Et sachez que le légat me fit cette même réponse quand nous fûmes hors de captivité; et pour cela ne laissai-je pas de jeûner tous les vendredis de carême après au pain et à l'eau; dont le légat se courrouça très-fortement contre moi, parce qu'il n'était demeuré avec le roi de riches hommes que moi (le légat pensait que Joinville devait ménager ses forces pour le service du roi et de la Terre sainte). Le dimanche après, l'amiral me fit descendre avec tous les autres prisonniers qui avaient été pris sur l'eau, sur la rive du fleuve. Tandis qu'on tirait monseigneur Jean (Jean de Voysset, ce prêtre qui avait ***déconfit les huit Sarrasins***, voyez ci-dessus, p. 561, note), mon bon prêtre, hors de la soute de la galère, il se pâma, et on le tua, et on le jeta au fleuve. Son clerc, qui se pâma aussi à cause de la maladie de l'armée qu'il avait, on lui jeta un mortier sur la tête et il fut tué, et on le jeta au fleuve. Tandis que l'on descendait les autres malades des galères où ils avaient été emprisonnés, il y avait des Sarrasins tout armés, les épées toutes nues; en sorte que ceux qui tombaient, ils les tuaient et les jetaient tous au fleuve. Je leur fis dire par mon Sarrasin qu'il me semblait que ce n'était pas bien fait; car c'était contre les enseignements de Saladin, qui dit que l'on ne doit nul homme occire, après qu'on lui a donné à manger de son pain et de son sel. Et il me répondit que ce n'étaient pas des hommes qui valussent rien, parce qu'ils ne se pouvaient soutenir à cause des maladies qu'ils avaient. Il me fit amener mes mariniers devant moi, et me dit qu'ils étaient tous renégats; et je lui dis qu'il n'eût guère confiance en eux; car aussi vite qu'ils nous avaient laissés, aussi vite le laisseraient-ils, s'ils y voyaient quelque avantage ou quelque profit. Et l'amiral me répondit ainsi, qu'il était bien d'accord avec moi; que Saladin disait qu'on ne vit jamais de bon chrétien (venir) bon Sarrasin, ni de bon Sarrasin bon chrétien. Et après ces choses il me fit monter sur un palefroi et me menait à côté de lui, et nous passâmes un pont de bateaux, et allâmes à la Massoure là où le roi et ses gens étaient prisonniers; et vînmes à l'entrée d'un grand pavillon (tente) où les secrétaires du Soudan étaient, et firent là écrire mon nom. Lors me dit mon Sarrasin : « Sire, je ne vous suivrai plus, car je ne « puis; mais je vous prie, sire, que cet enfant que vous avez avec vous, « que vous le teniez toujours par le poing, que les Sarrasins ne vous l'en« lèvent. » Et cet enfant avait nom Berthelemin et était fils du seigneur de Montfaucon de Baat (ou de Bar) Quand mon nom fut mis en écrit, l'amiral me mena dans le pavillon où les barons étaient, et plus de dix mille personnes avec eux. Quand j'entrai là-dedans, les barons firent tous si grande (démonstration de) joie qu'on ne pouvait rien entendre, et ils en louaient Notre-Seigneur, et disaient qu'ils croyaient m'avoir perdu. » — Joinville, p. 239-242.

Les autres, couverts de traits et de feu grégeois, incapables dans leur état de faiblesse d'opposer la moindre résistance, n'eurent que le choix de se rendre, ou aux galères du soudan ou aux cavaliers sarrasins. Une nuée d'infidèles s'abattit sur les navires et les mit au pillage. Ceux des chrétiens dont le costume annonçait des hommes riches et promettait une bonne rançon, ou qu'un reste de forces donnait l'espoir d'utiliser comme esclaves, furent épargnés. Mais, malheur à ceux que la maladie avait accablés et qui ne pouvaient plus se soutenir : ils étaient impitoyablement massacrés et leur corps était jeté au fleuve. Un certain nombre furent brûlés dans leurs barques, auxquelles on avait mis le feu ; d'autres, surtout dans la classe des mariniers, que la fréquentation des parages de l'Orient rendait indifférents à un changement de religion, échappèrent à la captivité ou à la mort par une prompte apostasie. Les prisonniers des navires, comme ceux qui accompagnaient le roi, furent conduits à Mansourah.

## X

CAPTIVITÉ DU ROI ET DES CROISÉS. — LA REINE MARGUERITE A DAMIETTE. NÉGOCIATIONS AVEC LE SULTAN.

Le roi entra dans cette ville, qui avait été le tombeau de son frère et de tant de braves compagnons d'armes, sans que les musulmans pussent apercevoir sur son visage la moindre trace de faiblesse. Il fut enfermé dans la maison d'un scribe, nommé Fakr-Eddin-Ben-Locman, chargé de chaînes et placé sous la surveillance spéciale de l'eunuque Sabih.

Une vaste tente abritait les principaux barons. Le reste des captifs, chevaliers, hommes d'armes, pèlerins, gens de service, étaient parqués dans une grande cour qu'entourait un mur de terre. Ils demeuraient exposés, nuit et

jour, malades ou bien portants, aux injures de l'air. Ne représentant pas, comme les « riches hommes » de la tente, aux yeux des infidèles, d'opulentes rançons, ils étaient traités, pour ainsi dire, selon leur valeur vénale. Le sultan se lassa même bientôt d'accorder à ces malheureux une vile nourriture; il résolut de s'en débarrasser en les faisant mourir. Il avait d'abord songé à conserver les artisans, ceux dont l'industrie pouvait être utilisée en Égypte ; il recula devant la difficulté et la longueur de ce triage, et donna l'ordre de les faire disparaître peu à peu, sans distinguer personne. Chaque jour, un émir (Say-Eddin-Youssouf), chargé de cette horrible commission, faisait sortir de la cour trois ou quatre cents chrétiens ; on les conduisait au bord du Nil ; là, on leur demandait s'ils voulaient renier Jésus-Christ. Ceux qui abjuraient sauvaient leur vie ; ils devenaient soldats, esclaves ou serviteurs du sultan. Ceux qui avaient le courage de confesser leur foi étaient aussitôt décapités et leur corps était jeté dans le fleuve. Le sultan ne persista pas cependant dans l'exécution de ses ordres cruels ; peut-être ne tua-t-on que les plus chétifs et les plus malades ; mais, après quelques jours, le glaive cessa de moissonner les chrétiens. On les conduisit, pour la plupart, au Caire, où ils furent vendus comme esclaves ; manière plus avantageuse de s'en défaire, plus humaine aussi [1].

Le roi, accablé par la maladie, non par le malheur, semblait n'avoir plus qu'un souffle de vie. « Il était si malade, dit le confesseur de la reine, qui le tenait de témoins oculaires, que les dents de la bouche lui branlaient et se mouvaient, et sa chair était pâle et tachetée, et il avait le flux de ventre trop grief; et il était si maigre que les os de l'échine de son dos étaient merveilleusement aigus, et était si faible qu'il fallait que son serviteur le portât à

[1] Joinville, p. 242, A. — Makrisi, Aboulmahassen, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

toutes ses nécessités...[1] » Il n'était resté auprès de lui, des gens de son service, qu'un de ses officiers de bouche, nommé Isambert. Cet homme le soigna avec beaucoup de dévouement ; il lui rendait les soins qu'on prend d'un petit enfant; car l'abattement profond où la maladie l'avait plongé, privait presque le roi de mouvement. Isambert le levait, le portait dans ses bras, le recouchait. Il attesta depuis qu'il ne vit jamais son maître témoigner ni irritation, ni impatience; il ne murmurait pas, il priait. Il n'eut d'abord, pour se garantir du froid, qu'une robe fourrée de vair, qu'un pauvre homme lui avait donnée pour se couvrir à son entrée dans Mansourah. Mais le sultan, dès que le premier moment de surprise et d'enivrement eut fait place à la réflexion, prit soin d'adoucir ses souffrances. Non-seulement il ne subit aucun mauvais traitement, mais ses chaînes lui furent presque aussitôt enlevées, et le respect qu'il ne tarda pas à inspirer le protégea mieux encore que l'intérêt puissant que Malek-Moadam avait à sa conservation.

La vie du roi, pour le sultan, était l'équivalent d'une énorme rançon ; elle était surtout le gage de la recouvrance de l'imprenable Damiette, qu'il était impatient de voir rentrer en son pouvoir. Aussi s'inquiéta-t-il avec sollicitude de rendre la santé à son auguste captif. Il lui envoya ses propres médecins, beaucoup plus habiles que ceux de l'Occident, plus exercés surtout au traitement du scorbut et de la dyssenterie. Il ordonna que les remèdes utiles au roi, les choses mêmes qui pouvaient satisfaire ses goûts, lui fussent fournis avec largesse. Le coucher du roi fut amélioré, et des vêtements convenables à son rang, luxueux mêmes, eu égard à ses habitudes de simplicité, furent confectionnés exprès pour lui[2]. Isambert

[1] Le confesseur de la reine Marguerite, p. 80, E ; p. 104, A.

[2] « Des robes de samit noir, fourrées de vair et de gris, où il y avait grande foison de noyaux (boutons) tous d'or. » — Joinville, p. 252, D.

pouvait aller et venir librement du chevet de son maître aux cuisines du sultan, afin d'y préparer les mets de ses repas. Ses autres domestiques furent recherchés pour lui être rendus ; mais ils étaient si malades, qu'ils ne lui furent d'aucune utilité ; Isambert resta seul chargé de son service.

Son aumônier, Guillaume de Chartres, avec un autre prêtre dominicain qui parlait l'arabe et pouvait servir d'interprète, furent aussi placés auprès de lui. C'était pour le roi une grande consolation ; mais, de tous les amis qui adoucirent son infortune, il n'en revit aucun avec la joie qu'il ressentit en retrouvant son livre d'Heures. Les Sarrasins l'ayant trouvé, s'empressèrent de le lui apporter avec un missel de sa chapelle. Le roi put reprendre la récitation régulière des heures canoniales, dont il avait l'habitude. Comme à Paris, comme à Vincennes, il put dire avec ses deux chapelains les prières, les chants dont l'Église marque chaque phase du jour depuis matines jusqu'à vêpres ; il y joignait l'office de la messe, moins la consécration. Son âme, abîmée dans une pieuse méditation, échappait à l'horreur de la situation présente et retrouvait les douces images de la patrie ; ou bien, lorsqu'il revenait à lui-même, il se sentait consolé, comme par une voix sympathique, par la tristesse sublime des psaumes, d'autant plus pénétrante et plus vraie qu'il en recevait l'impression sur sa couche de malade, sous un ciel étranger, loin des siens, prisonnier. Les gardes musulmans qui veillaient sur lui assistaient, sans les troubler, à ses longues oraisons, à ses exercices religieux. Cette foi profonde leur en imposait [1].

Cependant la reine, les princesses ses belles-sœurs et

[1] Geoffroy de Beaulieu, confesseur du roi, *Historiens de France*, t. XX, p. 16, C. — Guill. de Chartres, aumônier du roi, *ibid.*, p. 30, C. — Guill. de Nangis, p. 376-377, E.

les croisés restés à Damiette, vivaient plongés dans l'inquiétude, depuis que les communications avaient été interrompues entre la ville et le camp. Mais les imaginations les plus alarmées n'allaient pas jusqu'à supposer que l'armée tout entière pût devenir la proie des Sarrasins. On savait qu'elle était affligée par les maladies, qu'elle devait souffrir de l'insuffisance des aliments, que sa marche était arrêtée : mais personne ne doutait, lorsqu'elle voudrait revenir sur ses pas, qu'elle ne pût aisément s'ouvrir une voie jusqu'à Damiette. Quand la nouvelle du désastre parvint à la ville, on n'y voulut pas croire ; l'arrivée du légat et les détails qu'il donna ne permirent plus de conserver le moindre doute. La reine sut enfin que le roi, ses barons, tous les croisés qui avaient survécu, étaient prisonniers. Elle était sur le point d'accoucher; sa douleur et ses angoisses furent extrêmes et la poursuivirent jusque dans son sommeil. Sous l'impression de terreur qui l'accablait, elle rêvait, aussitôt endormie, que les Sarrasins envahissaient sa chambre : elle se levait en sursaut en criant : « A l'aide! à l'aide! » Elle faisait coucher près de son lit un vieux chevalier de quatre-vingts ans, qui lui tenait constamment la main ; et toutes les fois que les horribles images qui la torturaient agitaient son sommeil, ce chevalier cherchait à la calmer, en lui disant avec une naïve confiance : « Madame, n'ayez pas peur ; je suis ici. » Mais, éveillée, elle retrouvait la même pensée, plus présente, plus poignante. Enfin, n'y tenant plus, elle fait sortir tous ceux qui l'entourent, à l'exception du vieux chevalier; elle se jette à genoux devant lui et lui demande de jurer qu'il exécutera ce qu'elle va lui demander ; le chevalier engage son serment. « Je vous demande, dit-elle, par la foi que vous « m'avez donnée, que si les Sarrasins prennent cette ville, « vous me coupiez la tête avant qu'ils me prennent. » Le chevalier n'hésita pas ; il avait eu la même idée. « Soyez

« assurée, répondit-il, que je le ferai volontiers; car j'a-« vais déjà bien en pensée que je vous tuerais, avant « qu'ils nous eussent pris [1]. »

Trois jours après avoir reçu la fatale nouvelle, la reine mit au monde un fils, qu'elle nomma Jean, mais qu'elle voulut qu'on surnommât Tristan-Damiette, en souvenir du lieu de sa naissance et des tristesses qui l'avaient environnée. La mélancolique consolation que lui apportait ce rayon de joie maternelle fut aussitôt troublée. Le ciel semblait vouloir accumuler sur ce cœur courageux les plus redoutables épreuves. Le jour même où elle était accouchée, il fallut lui annoncer que les Pisans, les Génois et les croisés des communes, qui composaient la force principale de la garnison, avaient résolu d'abandonner Damiette et de retourner en Occident. Rien ne pouvait être plus funeste au roi et à ses compagnons d'infortune que l'évacuation de Damiette ; Damiette était l'unique gage qui garantît leur délivrance et leur vie. Sans perdre le temps en gémissements, en plaintes inutiles, la reine manda sur-le-champ, pour le lendemain matin, dans sa chambre, les hommes qui avaient formé ce lâche complot. Elle leur représenta avec force, mais sous la forme de la prière, le crime qu'ils songeaient à commettre envers le roi et la chrétienté ; elle leur dit que perdre la ville, c'était perdre du même coup le roi et tous les prisonniers ; elle essaya de les attendrir sur son propre sort : « Ayez du moins pitié, leur dit-elle, de cette pauvre « dame que vous voyez ici couchée; attendez que je sois « relevée. » Il fallait d'autres arguments pour les toucher. Ils couvraient leur projet de fuite de cette raison, qu'on mourait de faim dans la ville. Les vivres étaient chers, mais il y en avait en abondance. La reine le leur fit bien voir. Elle offrit de les nourrir aux frais du roi. Après s'être consultés, ils consentirent à rester; et les officiers

[1] Joinville, p. 252, A.

royaux trouvèrent aisément dans la ville les provisions nécessaires à leur subsistance pour longtemps. Il en coûta une somme énorme[1] à la reine; mais, en sauvant Damiette, elle avait sauvé le roi et l'armée[2].

Malek-Moadam avait hâte de rentrer en possession de cette ville. S'il faut en croire Matthieu Paris, une tentative fut faite pour s'en emparer par la ruse. Une troupe de Sarrasins, revêtus des dépouilles des croisés et précédés de l'étendard de la croix, se présentèrent devant les murs, espérant être pris pour des fugitifs et que l'empressement d'accueillir des frères malheureux leur ferait d'avance ouvrir les portes. Mais les chrétiens, mis en défiance par leur ordre de marche et par la façon dont ils portaient les boucliers occidentaux, attendirent à les voir de plus près. Les traits de leurs visages et leurs longues barbes ne laissèrent plus de doute sur leur nationalité. Ils furent repoussés[3].

Cependant les familiers du sultan le pressaient de traiter avec le roi : ils lui représentaient la lourde charge que faisait peser sur son trésor la nécessité de tenir en campagne une nombreuse armée; ils lui disaient qu'il ne serait véritablement le maître que le jour où il pourrait se passer des services des émirs et congédier des hommes que leur influence sur les troupes rendait à la fois nécessaires et exigeants. Les favoris éprouvaient une vive impatience de voir le sultan en possession des rançons des croisés, dont leur avidité comptait profiter. Malek-Moadam goûta aisément un avis qui flattait ses plus fortes passions. Dès que, par les soins de ses médecins, le roi fut mis en

[1] Joinville dit 360,000 livres, presque autant que la rançon de l'armée entière. Ce chiffre, qui répondrait de nos jours à une valeur de 30 à 40 millions, suivant qu'il s'agit de livres tournois ou de livres parisis, paraît exagéré. Il est vrai qu'il représente la masse d'approvisionnements que les Sarrasins brûlèrent en partie, en rentrant dans Damiette, et qui fit l'objet d'un décompte sur la rançon de l'armée.

[2] Joinville, p. 252, B.

[3] Matth. Paris, p. 768.

état de s'occuper d'affaires, il lui envoya des propositions de trêve. Il n'était jamais question que de trêve entre musulmans et chrétiens. Ils auraient cru manquer à la religion, ils auraient à coup sûr manqué à la vérité et à la bonne foi, s'ils avaient parlé d'un traité de paix définitive; il y avait, pour les uns et pour les autres, dans la possession des saints lieux, un objet de lutte éternelle. Les propositions du sultan étaient plutôt les conditions d'un vainqueur, qui n'admet pas qu'on discute avec lui. Malek-Moadam et ses conseillers ne connaissaient pas l'homme auquel ils s'adressaient, ni la force d'âme cachée sous cette apparente faiblesse; ils ne se doutaient pas combien ce prince malade, qu'ils tenaient dans leur prison, était plus difficile à réduire, là, que sur un champ de bataille.

Le sultan demandait que le roi lui rendît Damiette, avec tout ce qu'elle contenait au moment où les chrétiens s'en étaient emparés, ou au moins la valeur équivalente; qu'il l'indemnisât de toutes les dépenses que lui avait occasionnées la croisade; qu'il lui livrât une partie des places que les chrétiens possédaient encore en Palestine. Le roi n'hésita pas à rejeter de pareilles bases de traité. S'engager au remboursement des frais de la guerre, c'était s'engager au payement d'une somme illimitée; promettre les places de la Palestine, c'était promettre ce qui appartenait aux barons du pays, à l'Empereur leur suzerain, ou aux ordres militaires; rendre Damiette, le roi n'était pas même décidé à accorder ce point, et il commença par le refuser comme le reste. Ce refus était ferme, net, digne. Le sultan, qui s'attendait, sinon à une soumission immédiate, au moins à des supplications, fut très-surpris, et de la surprise passa à la colère et aux menaces[1]. Il n'ob-

[1] Matth. Paris (p. 767) dit que le sultan eut l'intention de traîner le roi captif dans tout l'Orient, pour le donner en spectacle aux musulmans, et de le présenter au calife de Bagdad; mais que la crainte de le voir mourir de chagrin, et de perdre par là l'occasion de recouvrer Damiette, le fit renoncer à ce dessein.

tint pas davantage. Malek-Moadam céda une première fois, et se résigna à reprendre les négociations. Le roi déclara qu'avant de s'engager il avait besoin de consulter le patriarche de Jérusalem, qui se trouvait à Damiette ; on lui remit un sauf-conduit pour le prélat.

Le roi éprouvait sans doute le désir de s'entendre sur les conditions à consentir, avec le patriarche, qui connaissait mieux que personne les intérêts et les besoins de la chrétienté en Orient ; mais il avait un autre but, plus important à ses yeux : il voulait être exactement informé de la situation de Damiette; les messagers qu'il envoyait au patriarche et le patriarche lui-même devaient lui dire ce que Damiette valait encore au point de vue de la défense. Dût sa captivité se prolonger indéfiniment, il était résolu à ne pas rendre cette ville, si elle pouvait se maintenir. Il y avait là, de la part du roi, un sentiment très-délicat : il ne considérait pas Damiette comme sa conquête propre, comme une dépendance de sa couronne, dont il pût disposer. Damiette, prise par les croisés, appartenait à la chrétienté. Tant que l'étendard de la croix flotterait sur ses tours, l'Égypte pouvait être conquise dans une campagne, la Terre sainte arrachée aux infidèles, les captifs eux-mêmes délivrés. Livrer Damiette pour racheter le roi de France et ses hommes, ne lui paraissait pas une chose permise, lui semblait même honteux, parce que c'était non-seulement sacrifier le seul fruit qu'avaient produit les aumônes et le sang de l'Occident, mais laisser les affaires d'outre-mer en plus mauvaise situation qu'on ne les avait trouvées. Telles étaient les pensées qui pressaient le roi de résister à la plus raisonnable des demandes du sultan. Il eut bien de la peine à l'accueillir, même lorsqu'il se fut convaincu de l'impossibilité de garder Damiette; il s'en excuse en quelque sorte, dans son compte rendu, comme d'une chose qui lui a laissé des scrupules[1].

[1] Voyez plus loin, p. 612, les expressions mêmes de sa lettre. Son aumô-

Le sultan avait tenté d'obtenir des barons français ce que le roi refusait d'accorder. Mais les barons, pas plus que le roi, ne pouvaient livrer les places de la Palestine, qui ne leur appartenaient pas. Les commissaires du sultan voulurent les effrayer. « Il paraît, dirent-ils, que vous n'avez pas envie d'être délivrés; nous allons vous envoyer des gens qui joueront sur vous des épées, comme ils ont fait aux autres. » Ils s'adressaient mal : tel de ces chevaliers qui, placé seul en face du supplice, aurait pu céder à la crainte, se faisait un point d'honneur de le braver sous les yeux de ses pairs. Ce n'était d'ailleurs qu'une vaine menace; Malek-Moadam se serait bien gardé de verser pour rien le sang de tant de « riches hommes. » Lorsque les commissaires du sultan se furent retirés, les barons virent entrer brusquement dans leur tente une troupe de jeunes Sarrasins, qu'ils prirent d'abord pour les bourreaux dont on les avait menacés, en remarquant qu'ils étaient armés. Mais ils ne faisaient qu'accompagner, peut-être en qualité de disciples, un vénérable vieillard, quelque pieux et sincère croyant, comme toutes les religions en possèdent, qui ne fit entendre aux captifs que des paroles de consolation et d'espérance[1].

nier, Guillaume de Chartres, qui partageait sa prison et assista pour ainsi dire à ses délibérations, dit à ce sujet : « *Nequaquam enim consensisset eis reddi Damiatam, si eam potuissent retinere tunc temporis Christiani. Prius enim illuc miserat, et sibi relatum inde fuerat, quod si obsiderent eam Sarraceni, non poterat contra tanti robur exercitus tunc defendi. Sed nec propter duras eorum oppressiones et comminationes aliquantulum flecti potuit, vel induci, ut aliquid promitteret, concederet, aut juraret, quod in aliquod christianitatis detrimentum cederet, aut suæ conscientiæ læsionem.* » — P. 30, E.

[1] « Maintenant qu'ils s'en furent allés (les commissaires du sultan), se précipita dans notre pavillon une grande troupe de jeunes Sarrasins, les épées ceintes, et ils amenaient avec eux un homme de grande vieillesse tout chenu, lequel nous fit demander si c'était vrai que nous crussions en un Dieu qui avait été pris pour nous, blessé et mis à mort pour nous, et au troisième jour ressuscité. Et nous répondîmes : « Oui. » Et alors il nous dit que nous ne nous devions pas décourager si nous avions souffert ces persécutions pour lui : « Car encore, dit-il, n'êtes-vous pas morts pour lui, comme « il est mort pour vous; et s'il eut pouvoir de se ressusciter, soyez certains « qu'il vous délivrera quand il lui plaira. » Alors il s'en alla et tous les

Quelques-uns des barons voulurent traiter de leur rançon particulière, comme cela avait été d'usage dans toutes les croisades, où chacun se rachetait, lorsqu'il était fait prisonnier, de ses propres deniers. Le roi apprit ces négociations privées et s'en émut; il vit tout de suite qu'en autorisant des traités séparés, les riches seuls pourraient recouvrer la liberté, tandis que la masse des pauvres croisés demeurerait dans les fers. C'était une chose qu'il avait très-fort à cœur de ne laisser aucun chrétien, fût-il le moindre de tous, dans les fers des infidèles. Le seul moyen d'obtenir ce résultat était qu'il n'y eût qu'un seul traité, un traité général qui comprendrait tous les croisés de l'expédition, et, s'il était possible (le roi caressait cet espoir), tous les chrétiens captifs des musulmans, quelles que fussent l'époque et les circonstances du malheur qui les avait rendus esclaves. En conséquence, le roi fit défendre aux barons de conclure avec le sultan aucun accord particulier; il leur annonçait qu'il se chargeait seul de la négociation, comme il se chargeait seul aussi de payer pour tous, et qu'il ne sortirait lui-même de prison qu'avec tous les siens. Les barons se soumirent à des ordres si généreux [1].

Le sultan sentait croître sa colère : il était vainqueur, il tenait dans ses mains la vie et la liberté de ses ennemis; il leur offrait l'une et l'autre, et les conditions qu'il se croyait en droit d'imposer ne rencontraient que des refus; le roi lui résistait en face et imposait la résistance à ses barons. Ne se possédant plus, se méconnaissant lui-même, Malek-Moadam envoya dire au roi qu'il allait le faire mettre aux bernicles, jusqu'à ce qu'il eût cédé. Les bernicles, un des plus douloureux tourments de l'arsenal des tor-

autres jeunes gens après lui, de quoi je fus bien joyeux; car je croyais certainement qu'ils nous étaient venus trancher les têtes. » — Joinville, p. 242, C.

[1] Le confesseur de la reine Marguerite, p. 89, A. — Anonyme de Saint-Denis, p. 55, A.

tures, avaient quelque analogie avec les brodequins de notre ancienne pratique criminelle : c'étaient deux morceaux de bois, découpés en dents entrant les unes dans les autres, entre lesquels on serrait les jambes du patient jusqu'à lui briser les os ; on le retirait ensuite, mais pour le replacer dans les bernicles au bout de trois jours, lorsque les jambes étaient bien enflées ; la douleur était alors épouvantable[1]. Le roi ne parut pas effrayé de cette menace ; il répondit tranquillement aux envoyés du sultan, « qu'il était leur prisonnier, qu'ils pouvaient faire de lui à leur volonté[2]. » Les Sarrasins ne revenaient pas de leur étonnement devant ce courage calme, mais inébranlable. Les émirs qui approchaient le roi lui disaient : « Une chose nous confond : c'est que vous, que nous regardions comme notre prisonnier et notre esclave, vous vous montriez en toutes choses et vous nous traitiez comme si vous nous teniez nous-mêmes dans vos fers[3]. »

Malek-Moadam comprit enfin que s'il voulait obtenir Damiette, il devait faire des propositions acceptables. Ses favoris le pressaient. Il fit demander au roi un million de besants d'or et Damiette, pour prix de sa délivrance et de celle de tous les chrétiens qui étaient en son pouvoir. Ainsi le roi obtenait ce qu'il désirait ardemment, la liberté de tous les chrétiens captifs, même de ceux qui avaient été pris avant la croisade. Le besant, monnaie ainsi nommée parce qu'elle était originaire de Byzance, valait une demi-livre d'argent : c'étaient donc cinq cent mille livres, dont la valeur intrinsèque serait aujourd'hui en chiffres ronds de près de neuf millions ou de onze millions deux cent trente-trois mille francs, suivant que l'on compte en livres tournois ou en livres parisis, mais dont la valeur relative et commerciale représenterait quarante-cinq ou

[1] Joinville, p. 243, B. — Du Cange *XIX<sup></sup>e dissertation*, p. 253.
[2] Joinville, p. 243, B.
[3] Guill. de Chartres, p. 30, E.

cinquante-six millions. C'était une grosse somme; mais ce n'était pas sur l'argent que le roi entendait se montrer difficile. Quant à Damiette, il était édifié sur sa vraie situation : il savait qu'elle n'avait été sauvée que par l'énergie de la reine, qu'elle ne se maintenait que grâce aux sacrifices que s'imposait cette princesse, et que la garnison effrayée était incapable de soutenir les épreuves d'un siége. Cependant, il craignait tellement de sacrifier, sans une absolue nécessité, cette précieuse conquête de la croisade, qu'il voulut se donner encore le temps de réfléchir et de consulter la reine. Il répondit qu'il ne pouvait s'engager avant d'avoir demandé et obtenu l'assentiment de la reine, sa dame. Le sultan, bien qu'il en fût un peu étonné, accepta cette condition suspensive et fit répéter au roi que si la reine voulait payer les cinq cent mille livres, il serait libre de quitter l'Égypte avec les siens. Le roi exigea que les commissaires musulmans jurassent sur-le-champ ces conditions, munis des pouvoirs du sultan et en son nom. Les serments reçus, il dit : « Je payerai volontiers les cinq cent mille livres pour la délivrance de mes gens, et je donnerai Damiette pour la délivrance de mon corps; car je ne suis pas tel que je me doive racheter à prix d'argent. » Malek-Moadam, lorsqu'on lui rapporta ce propos du roi, demeura frappé d'admiration; le roi avait trouvé le moyen de le vaincre une fois de plus, en se montrant toujours supérieur à sa fortune. L'orgueil oriental du prince musulman ne voulut pas rester au-dessous de tant de grandeur et de fierté. « Par ma foi, s'écria-t-il, large est le Franc, quand il n'a pas marchandé sur si grande somme de deniers : or, allez lui dire que je lui donne cent mille livres pour payer la rançon[1]. »

[1] Joinville, p. 243, C. — Sur le chiffre de la rançon, voyez Du Cange, *XX<sup>e</sup> dissertation*, p. 257; Le Blanc, *Traité historique des monnoyes de France*, p. 198; *Recueil des historiens de France*, t. XX, p. 243, 2; t. XXI. p. LXXVII et suiv.

## XI

TRAITÉ AVEC LE SULTAN. — MEURTRE DE CE PRINCE.

Lorsque les conventions furent définitivement arrêtées, le roi voulut, avant qu'on procédât à leur exécution, en faire part lui-même aux barons de l'armée. Le sultan fit prévenir ceux-ci et les autorisa à communiquer par délégués avec le roi. Jean de Valery, Philippe de Montfort, Baudouin d'Ibelin, sénéchal, et Gui d'Ibelin, connétable de Chypre (ces deux derniers représentant d'une manière plus spéciale les intérêts de la chrétienté d'Orient), furent députés par leurs pairs. Ils ne purent qu'applaudir aux généreuses dispositions du prince qui avait ménagé les intérêts de tous, au risque de sa liberté, de sa vie même.

Le roi, dans sa lettre à ses sujets, analyse ainsi le traité qu'il avait conclu : « Nous arrêtâmes une trêve pour dix ans, aux conditions suivantes : Le soudan délivrerait de prison et laisserait aller où nous voudrions, nous et tous ceux qui avaient été faits captifs par les Sarrasins, depuis notre arrivée en Égypte, et tous les autres chrétiens, de quelque pays qu'ils fussent, qui avaient été faits prisonniers depuis que le soudan Kamel, aïeul du soudan actuel, avait conclu une trêve avec l'Empereur (en 1228); les chrétiens conserveraient en paix toutes les terres avec leurs dépendances, qu'ils possédaient dans le royaume de Jérusalem, au moment de notre arrivée. Pour nous, nous nous obligions à rendre Damiette, et à payer huit cent mille[1] besants sarrasins, pour la liberté des prisonniers et pour les pertes et dépenses faites par le soudan, et à délivrer tous les prisonniers sarrasins que les chrétiens avaient faits en Égypte depuis que nous y étions

[1] 800,000 besants, au lieu de 1 million, parce que, comme on vient de le voir, le soudan avait remis au roi 100,000 livres, ou 200,000 besants, sur la rançon.

venu, ainsi que ceux qui avaient été faits captifs dans le royaume de Jérusalem depuis la trêve conclue entre le même Empereur et le même soudan. Tous nos biens meubles et ceux de tous les autres qui étaient à Damiette, seraient, après notre départ, sous la garde et la défense du soudan, et transportés en pays chrétien, lorsque l'occasion s'en présenterait. Tous les chrétiens malades et ceux qui resteraient à Damiette pour vendre ce qu'ils y possédaient, auraient une égale sûreté, et se retireraient par terre ou par mer, quand ils voudraient, sans éprouver aucun obstacle ou contradiction. Le soudan était tenu de donner un sauf-conduit, jusqu'au pays des chrétiens, à tous ceux qui voudraient se retirer par terre[1]. »

Cette convention ayant été jurée de part et d'autre, le sultan résolut de se rapprocher de Damiette avec ses prisonniers : la ville et la moitié de la somme fixée pour la rançon devaient lui être livrées avant que le roi et les croisés fussent libres et quittassent l'Égypte. La seconde moitié des quatre cent mille livres ou des huit cent mille besants, auxquels il avait libéralement limité cette somme, restaient comme garantie entre les mains du roi, jusqu'à ce que tous les captifs dispersés en Orient, les malades laissés à Damiette, eussent été remis aux commissaires du roi, et les approvisionnements, les biens mobiliers appartenant aux chrétiens, fidèlement restitués par le sultan.

Le roi, les barons et les principaux des croisés, qui seuls étaient demeurés à Mansourah, furent embarqués sur quatre galères; le sultan marcha sur la rive du fleuve, à la tête de son armée. On arriva, le 28 avril, à Farescour, à cinq lieues de Damiette. Le sultan s'y arrêta dans une sorte de palais de campagne, en bois recouvert de toile

[1] Duchesne, t. V, p. 430, A.— Guill. de Nangis, p. 378-379, B. — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 288-289.

de coton bleue[1], qu'il avait fait élever pour attendre le moment de la reddition de la ville, fixé d'un commun accord entre le roi et lui, au samedi 7 mai. Le roi, ses frères et quelques-uns de ses barons quittèrent les navires et vinrent s'établir sous des tentes, qui leur avaient été préparées au milieu du camp musulman. Le roi et le sultan se virent alors pour la première fois. Rien ne semblait plus pouvoir s'opposer à l'accomplissement du traité, lorsqu'une catastrophe inattendue, l'assassinat de Malek-Moadam, vint remettre en question la liberté des croisés.

Les favoris du sultan n'avaient pas tenu si secrets les conseils qu'ils lui donnaient, le sultan ne dissimulait pas si bien ses projets, que les émirs et les mameluks n'en

[1] Voici la description de cet édifice par Joinville ; elle a son intérêt archéologique. « Ceux qui nous conduisaient en galère, nous amenèrent devant une auberge (un logement) que le soudan avait fait tendre sur le fleuve, de telle manière que vous entendrez. Devant cette auberge était une tour de perches de sapin et close à l'entour de toile peinte, et c'était la porte de l'auberge ; au-dedans de cette porte était un pavillon tendu (une tente) où les amiraux, quand ils allaient parler au soudan, laissaient leurs épées et leur harnais. Après ce pavillon il y avait encore une porte comme la première, et par cette porte on entrait en un grand pavillon qui était la salle au soudan Après la salle il y avait une semblable tour comme devant, par laquelle on entrait en la chambre du soudan. Après la chambre du soudan il y avait un pré, et au milieu de ce pré il y avait une tour plus haute que toutes les autres, d'où le soudan allait voir tout le pays et toute l'armée. Du pré partait une allée qui allait au fleuve, là où le soudan avait fait tendre sur l'eau un pavillon pour s'aller baigner. Toutes ces auberges étaient closes de treillis de bois, et par dehors les treillis étaient couverts de toiles bleues, pour que ceux qui étaient dehors ne pussent voir dedans ; et les tours étaient toutes quatre couvertes ainsi. » — Joinville, p. 244, A.

De Farescour, le sultan écrivit au vice-roi de Damas pour lui annoncer sa victoire et lui faire part du traité conclu avec le roi de France. Makrisi ajoute qu'à la lettre, écrite de la propre main de Malek-Moadam, était joint le manteau du roi : un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Ce vêtement ne pouvait pas appartenir au roi, qui depuis qu'il était croisé n'usait ni d'écarlate, ni de fourrures précieuses. L'envoi du sultan produisit beaucoup d'effet à Damas. Le vice-roi, l'émir Gemal-Eddin, se para publiquement du manteau d'écarlate, et un poëte arabe composa les vers suivants : « — Chose singulière ! l'habit du roi de France, qui désirait ardemment de se trouver sur les épaules du prince des émirs (le sultan), — était blanc comme du papier, et nos épées l'ont teint couleur de sang. — Enfin, notre prince a triomphé de tous les obstacles ; par lui ses esclaves sont habillés des dépouilles des rois. » — *Biblioth. des croisades*, t. IV.

fussent instruits. Ils savaient que l'empressement qu'on avait mis à conclure une trêve avec le prince chrétien venait en grande partie de l'envie de se débarrasser de ceux dont l'importance et les services pesaient au nouveau gouvernement. Malek-Moadam avait ôté au sénéchal et au connétable de son père les verges d'or, insignes de la puissance judiciaire et militaire, pour les donner à deux des compagnons de son exil en Mésopotamie. Les autres charges principales de l'État étaient encore possédées par les anciens titulaires ; mais ils tremblaient d'en être dépouillés à leur tour au profit des jeunes favoris du sultan, qui ne cachaient pas leur impatience. Les négociations avec le roi de France avaient été exclusivement conduites par le sultan et par ses conseillers intimes ; les émirs n'avaient été ni consultés ni mis au courant de l'affaire, jusqu'au moment où le traité avait été arrêté et publié[1]. Les émirs étaient indignés ; la conduite du maître à leur égard leur montrait chaque jour son éloignement pour eux et la fin prochaine de leur autorité. Malek-Moadam, vivant dans son cercle particulier, était devenu presque inaccessible pour les chefs de l'armée ; ils ne le voyaient qu'au moment du repas, durant lequel les sultans avaient coutume d'admettre auprès de leur personne tous ceux qui étaient en situation de leur faire la cour. Le repas terminé, il les congédiait, sans jamais les entretenir de ses affaires. L'émir Faress-Eddin-Octay était à la tête des mécontents : c'était lui qui était allé chercher Malek-Moadam en Mésopotamie ; il en avait reçu la promesse du gouvernement d'Alexandrie ; le sultan lui avait manqué de parole[2]. Et comme Faress-Eddin-Octay le pressait de tenir sa promesse, il lui avait répondu par des menaces de mort. Du moins l'émir se plaignait que sa vie fût en danger : il était un des généraux des mameluks,

[1] Chron. arabe d'Aboulfarage, *Biblioth. des croisades*, t. IV.
[2] Gemal-Eddin, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

sur lesquels il exerçait une grande influence. Les mameluks partagèrent son irritation et commencèrent à craindre pour leurs propres priviléges, que le père du sultan avait considérablement accrus.

Une injustice de celui-ci plus révoltante encore, une éclatante ingratitude de sa part, mit le comble à l'indignation générale. Il osa demander à la sultane Scheger-Eddor un compte rigoureux du trésor laissé par son père. Scheger-Eddor put lui répondre que dans ce trésor elle avait trouvé la couronne, qu'elle l'avait eue à sa disposition et qu'elle la lui avait fidèlement et habilement conservée. Elle se montra très-offensée des réclamations du sultan; elle s'en plaignit aux mameluks Baharites, qui, après elle, avaient été à Mansourah les sauveurs de l'empire de Malek-Moadam. Une sourde fermentation, engendrée par le mécontentement public, amena une conspiration et prépara les voies d'une révolution de palais. Le sultan semblait prendre plaisir à provoquer la colère de ses ennemis, à justifier d'avance leurs vengeances. Au milieu de l'orgie, dans laquelle il passait la nuit avec ses favoris, lorsque l'ivresse lui ôtait un reste de prudence, il lui arrivait de trancher à coups de sabre les flambeaux de cire qui couvraient la table, en criant qu'il en ferait autant à tels émirs, aux chefs des mameluks, qu'il désignait par leurs noms. Les favoris applaudissaient; mais ces scènes transpiraient au dehors, répandaient l'alarme et surexcitaient l'impatience des émirs et de tous ceux qui s'étaient entendus pour sauver à tout prix leur fortune et leur vie. Les émirs, au nombre de soixante, les mameluks et parmi eux Bibars-Bondocdar, le vainqueur de Mansourah, disgracié comme les autres et l'un des plus ardents instigateurs du complot, résolurent de prévenir par le meurtre du sultan l'exécution de ses menaces[1].

A Farescour, Malek-Moadam, se sentant près d'atteindre

[1] Makrisi, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

le but, c'est-à-dire le moment où Damiette lui étant rendue, il n'aurait plus à ménager les émirs et les mameluks, redoubla d'insolence. Cependant, comme il n'ignorait pas les mauvaises dispositions que sa conduite avait inspirées aux chefs de l'armée, il se retirait, par précaution, la nuit, dans une tour de bois, défendue par une enceinte, qu'il avait fait élever au bord du Nil. Le lundi matin, 2 mai, six jours avant celui qui avait été fixé pour la reddition de Damiette, le sultan, qui venait d'achever son repas et de renvoyer les émirs à leurs tentes, était resté seul; Bibars-Bondocdar entra brusquement, le sabre nu à la main, et lui en déchargea un coup sur la tête. Le sultan avait entrevu le mouvement de son agresseur; il eut le temps de porter la main à la tête pour se garantir; la main fut fendue jusqu'au bras, mais la tête fut préservée. Le sultan tomba sans connaissance. Bibars, extrêmement troublé et le croyant mort, jeta son sabre et s'enfuit. Au bout d'un moment, Malek-Moadam étant revenu à lui, appela au secours; les premiers qui furent attirés par ses cris furent des mameluks Baharites. Ils ne lui firent aucun mal; peut-être ceux-là n'étaient-ils pas du complot; mais le sultan, tout en se rendant à sa tour de bois pour se faire panser, ayant eu l'imprudence de leur dire que le coup qui l'avait frappé venait d'un Baharite, et ne dissimulant ni sa fureur ni ses projets de vengeance, ils se persuadèrent que sa mort était nécessaire à leur propre conservation, et ils coururent avertir leurs camarades.

Les conjurés, prévenus que le meurtre n'était pas accompli et que le sultan s'était enfermé dans sa tour, voulurent éloigner le gros de l'armée, afin d'être libres d'achever une entreprise qu'ils devaient, sous peine de mort, mener jusqu'au bout. Ils firent battre les tambours dans le camp; ils annoncèrent aux troupes que Damiette était prise et que le sultan s'était mis en marche vers la ville; tous ceux qui n'étaient pas dans le secret ou qu'on

ne retint pas se précipitèrent aussitôt dans cette direction, pour avoir leur part du butin. Au milieu de la confusion causée par cette fausse nouvelle, les mameluks Baharites, conduits par l'émir Faress-Eddin-Octay, vinrent assiéger le sultan dans la tour. Ils apportaient du bois pour la brûler. Malek-Moadam parut à la fenêtre la plus élevée, appelant du secours ; il fut accueilli par une grêle de flèches. En même temps l'émir Octay lui criait de descendre, s'il ne voulait être brûlé vif. Quelques chefs, étrangers à la conspiration, tentèrent d'intervenir en sa faveur ; mais ils n'osèrent engager une lutte avec les mameluks, qui se montraient déterminés à renverser tout ce qui s'opposerait à leur résolution. Le représentant du calife lui-même vit son autorité religieuse méconnue : il fut menacé de mort, s'il essayait de mettre obstacle à la vengeance publique. Le feu grégeois fut lancé contre la tour ; cette construction, faite de planches de sapin et de toile de coton, s'alluma aussitôt, et une flamme vive et droite s'éleva en un moment de la base au sommet. Le malheureux sultan se hâta de sortir. Il vint à Octay, prodiguant les prières, les promesses qu'il supposait le plus capables de le fléchir ; il se jeta même aux genoux de l'émir ; il lui offrit tout ce qu'il voudrait, même de renoncer au trône, si on lui conservait la vie. Octay lui répondit par des reproches et par des injures. Dans ce moment, Bibars-Bondocdar s'avança de nouveau, le sabre levé ; le sultan se sauva vers le fleuve ; un des mameluks le frappa au passage d'une pique, qui lui demeura fichée dans le flanc. Le sultan, traînant cette arme après lui, s'élança à la nage ; il espérait atteindre une des galères ; mais avant que les mariniers, qui avaient détaché une barque, eussent pu venir jusqu'à lui, Bibars, qui le poursuivait dans l'eau, l'avait atteint et tué. On tira son corps sur la rive ; Faress-Eddin-Octay eut la férocité de lui fendre la poitrine avec son épée et de lui arracher le

cœur. Le cadavre du dernier des Ayoubites, du dernier sultan de la famille de Saladin, demeura abandonné plusieurs jours sans sépulture. Le député du calife n'obtint pas sans difficulté la permission de l'ensevelir; quelques fakirs s'en chargèrent et l'inhumèrent sur l'autre bord du fleuve[1]. Après Malek-Moadam commença en Égypte la longue domination des mameluks.

Pendant que cet assassinat se consommait, au milieu des clameurs des Sarrasins et d'un désordre facile à imaginer, le roi sous sa tente, les barons sur les galères, étaient en proie à la plus vive anxiété. Ils avaient vu la plus grande partie de l'armée musulmane se diriger sur Damiette; la fausse nouvelle de la prise de cette ville leur avait été annoncée. Les uns et les autres ne s'attendaient plus qu'à mourir, immolés par une multitude fanatique. Le roi avait auprès de lui ses deux frères, le patriarche de Jérusalem et quelques personnes de sa maison. Ses gardes l'avaient quitté pour courir au bruit. Tout à coup une troupe de mameluks et d'émirs entre violemment dans la tente, le sabre à la main, le visage enflammé, avec tous les signes de la fureur. C'étaient les meurtriers de Malek-Moadam, les mains encore teintes de son sang. Les chrétiens ne doutèrent plus que leur dernier moment ne fût arrivé. Il n'en était rien; l'intention de ces hommes n'était nullement malveillante; ils conservaient encore les apparences des violentes passions qui les avaient animés, mais ils accouraient dans le but de rassurer le roi et non point de l'effrayer. Pour les chrétiens qui n'étaient pas dans le secret de leurs sentiments, ils crurent assister à la réalisation d'un miracle, lorsqu'ils virent ces forcenés s'arrêter à distance respectueuse du roi, qui les considérait d'un œil ferme, déposer la férocité de leur air, et « devenus doux comme des agneaux, » prosternés

[1] Joinville, p. 244, C. — *De statu Sarracenorum*, Duchesne, t. V, p. 432. — Gemal-Eddin, Makrisi, *Biblioth. des croisades*, t. IV.



devant « le glorieux roi[1], » leurs têtes et leurs mains abaissées jusqu'à terre, selon la forme orientale du salut adressé à un souverain, lui dire avec une profonde déférence : « Ne craignez rien, Seigneur, demeurez en tranquillité. Ne vous étonnez pas de ce qui vient de se passer. Il fallait que cela fût ainsi. Exécutez promptement pour votre part les conventions arrêtées, et vous serez aussitôt libre[2]. » Puis ils se retirèrent.

Une scène plus terrible succéda à celle-ci. L'émir Faress-Eddin-Octay, tout dégoûtant du sang du soudan, auquel il venait d'arracher le cœur, entra à son tour dans la tente du roi, agitant son sabre d'un air menaçant. « Que me donneras-tu? dit-il au roi. J'ai tué ton ennemi, qui t'eût fait mettre à mort, s'il eût vécu. » Le roi ne répondit rien. Octay reprit, avec les mêmes démonstrations terribles, qu'il pouvait faire subir au roi le sort du sultan, ou bien le délivrer; qu'il le délivrerait, si le roi voulait le faire chevalier. Faress-Eddin-Octay croyait ce titre nécessaire au succès ds ses vues ambitieuses. La qualité de chevalier, dont se paraient les plus braves et les plus illustres des chrétiens et les rois eux-mêmes, avait un prestige merveilleux en Orient. L'émir Fakr-Eddin, qui commandait l'armée égyptienne devant Damiette et qui fut tué devant Mansourah, avait été fait chevalier par l'empereur Frédéric II, ce qui l'avait mis hors de pair avec les autres émirs[3]. Le grand Saladin avait voulu, lui aussi, recevoir l'ordre d'un de ses prisonniers. Octay offrait au roi, en lui présentant la pointe de son épée, de choisir entre la mort et la satisfaction de son désir. Les personnes qui entouraient le roi, craignant pour

[1] Guill. de Chartres, p. 31, B.

[2] Guill. de Chartres, *ibid.* — Lettre de J. P. Sarrasin, p. 290.

[3] Joinville (p. 221, D) nous dit que les armes de Fakr-Eddin étaient bandées: elles portaient à la première bande les armes de l'Empereur, à la seconde, celles du soudan d'Alep, à la troisième, celles du soudan d'Égypte : ce qui démontre l'usage des armoiries chez les musulmans.

sa vie, le pressaient de consentir à la fantaisie de l'émir. Mais le roi déclara que jamais il ne conférerait la chevalerie à un infidèle. « Qu'il devienne chrétien d'abord, fit-« il répondre à Octay ; alors je l'emmènerai en France, je « l'enrichirai, je le ferai chevalier. » Octay se retira en murmurant, sans oser porter la main sur ce fier captif[1].

Les barons, dans les galères, furent soumis aux mêmes épreuves[2]. Soit férocité de la part des mameluks, soit qu'on voulût les intimider et prévenir toute tentative qu'ils auraient pu faire pour profiter du désordre de l'armée musulmane et se soulever, des Sarrasins, le sabre et la hache à la main, vinrent à bord des navires, en disant qu'ils allaient tuer les prisonniers. Mais, lorsqu'on vit ceux-ci résignés à recevoir la mort sans opposer de résistance, on les entassa pêle-mêle à fond de cale, où on les laissa passer la nuit, dans les angoisses d'une fin qu'ils attendaient à chaque instant.

Cependant les émirs s'étaient réunis tumultueusement

[1] Lettre du roi, p. 430, B. — Joinville, p. 245, C. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 68, B. — Guill. de Nangis, p. 378-379, E. — Aboulmahassen, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

[2] « Ils vinrent bien trente les épées toutes nues aux mains à notre galère, avec des haches danoises. Je demandai à monseigneur Baudouin d'Ibelin, qui savait bien le sarrasinois, ce que ces gens disaient ; et il me répondit qu'ils disaient qu'ils nous venaient trancher les têtes. Il y avait tout plein de gens qui se confessaient à un frère de la Trinité, qui était au comte Guillaume de Flandre. Mais, quant à moi, je ne me souvins jamais de péché que j'eusse fait ; mais je pensai que plus je me défendrais et plus je me détournerais, et pis me vaudrait. Et alors je fis le signe de la croix et je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, qui tenait une hache danoise à charpentier, et je dis : « Ainsi mourut sainte Agnès. » Messire Gui d'Ibelin, connétable de Chypre, s'agenouilla à côté de moi et se confessa à moi ; et je lui dis : « Je vous absous de tel pouvoir que Dieu m'a donné. » Mais, quand je me levai de là, il ne me souvint jamais de chose qu'il m'eût dite ni racontée.

« Ils nous firent lever de là où nous étions et nous mirent en prison, en la sentine de la galère, et beaucoup de nos gens crurent qu'ils l'avaient fait parce qu'ils ne voulaient pas nous assaillir tous ensemble, mais nous tuer l'un après l'autre. Nous fûmes là dedans en telle mauvaise position toute la nuit, que nous gisions si à l'étroit que mes pieds étaient contre le visage du bon comte Pierre de Bretagne, et les siens étaient contre le mien visage. » — Joinville, p. 246, A.



pour délibérer sur le choix d'un nouveau sultan. Malek-Moadam laissait des enfants, qui étaient restés en Mésopotamie. Mais les chefs de la révolution ne pouvaient songer à se donner pour maître un prince qui voudrait peut-être un jour venger le meurtre de son père. Les passions fougueuses, les ambitions rivales qui animaient l'assemblée, rendaient ce choix très-difficile. On rapporta au roi que les émirs avaient voulu l'élire lui-même. Il est possible que dans la chaleur d'une discussion souvent confuse, cette absurde proposition ait été mise en avant. Le beau caractère du roi, sa résignation pieuse, unie à la plus grande fermeté, à la plus noble fierté, excitaient l'admiration sincère des musulmans. A coup sûr, en ce moment, nul homme sur la terre n'était à leurs yeux plus illustre, plus digne de porter une couronne, que le roi de France. Mais il n'est pas croyable qu'ils aient eu sérieusement la pensée de choisir pour souverain le chrétien le plus fervent qu'ils eussent connu. On ne doit voir dans cette proposition aventurée, née de l'embarras où se trouvaient les émirs, qu'un témoignage de la profonde impression qu'avait produite sur eux la conduite du roi. Il nous fournit, d'ailleurs, une nouvelle preuve de l'élévation de ses sentiments. Ce n'était certes pas l'ambition qui aurait pu le pousser à accepter la souveraineté de l'Égypte. L'Égypte, c'était un éternel exil loin de la France, c'étaient des sujets barbares, un trône souillé du sang de son dernier possesseur; mais c'était aussi peut-être un bien immense à accomplir selon les vues de la Providence; c'était la Terre sainte affranchie, le christianisme florissant en Orient. Le roi n'eût pas reculé ; il le dit lui-même, il eût accepté sans hésiter. Instrument docile entre les mains de Dieu, il ne se croyait pas le droit de repousser une tâche offerte à son dévouement, quelque pénible, quelque périlleuse qu'elle fût [1].

[1] C'est là, en effet, le seul côté intéressant de ce fait souvent discuté. Que

Un autre nom, non moins inattendu peut-être dans une assemblée musulmane, fut mis en avant, et le succès qu'il obtint achève de peindre l'embarras de la situation. On proposa de donner la couronne à la sultane Scheger-Eddor, et de nommer un atabeck ou régent, pour la seconder dans l'administration et commander l'armée. Scheger-Eddor était aussi digne, aussi capable de régner que personne en Égypte; mais, obéir à une femme était pour les musulmans une chose inouïe, presque honteuse. La sultane fut néanmoins élue. Au scandale de l'islamisme tout entier, une femme devint pour la première fois souveraine d'un pays soumis aux lois du Prophète. Son nom fut gravé sur les monnaies, prononcé dans les prières publiques. C'est alors que se faisant un titre des liens qui l'avaient unie au sultan Malek-Saleh et du nom du jeune enfant qu'ils avaient perdu, elle se fit appeler Scheger-Eddor, mère de Chalil. Le calife s'indigna; il fit demander aux émirs s'il n'y avait plus en Égypte un seul homme capable de commander aux autres; mais ses protestations ne purent rien contre la nécessité des circonstances.

les émirs aient eu ou non l'étrange idée de choisir pour sultan le roi très-chrétien, peu importe; ce serait perdre le temps que de chercher à prouver ou à nier ce point historique. Mais que le roi, prisonnier, après les terribles épreuves de la croisade et de la captivité, encore sous l'impression des scènes qui s'étaient passées sous sa tente à la suite du meurtre du sultan, n'eût pas balancé à sacrifier les chères affections qui l'attiraient vers la patrie, pour rester parmi les musulmans dans l'espoir de seconder les vues de la Providence, ceci est sublime et ne peut être révoqué en doute, car c'est le roi lui-même qui le dit. « Il me demanda si je croyais qu'il eût pris le royaume de Babylone, s'ils le lui eussent présenté; et je lui dis qu'il aurait fait une très-grande folie, vu qu'ils avaient tué leur seigneur. Et il me dit que vraiment il ne l'eût point refusé. » — Joinville, p. 247, D. — Qu'on aille au fond des choses; qu'on écarte le voile sous lequel les mots les dissimulent pour les esprits prévenus; qu'on suppose un prince s'imposant le même fardeau, s'exposant aux mêmes chances que saint Louis, dans le but désintéressé de civiliser un peuple; renonçant au premier trône de l'univers pour gouverner des peuplades indociles et barbares, et leur ouvrir la voie du progrès social: quel concert de justes louanges, quelle gloire autour de son nom! Eh bien, les vues de saint Louis n'étaient ni moins pures, ni moins élevées: la civilisation, pour lui, c'était le christianisme.



On eut quelque peine à trouver un atabeck ; plusieurs émirs refusèrent cette dignité dangereuse : ils auraient accepté celle de sultan. Enfin, un Turc, ancien esclave, l'émir Ezz-Eddin-Aybek, consentit à s'en laisser revêtir[1].

## XII

### NOUVEAU TRAITÉ AVEC LES ÉMIRS ÉGYPTIENS. — DÉLIVRANCE DU ROI ET DES BARONS CROISÉS.

Le nouveau gouvernement s'empressa de reprendre avec le roi les négociations déjà menées à terme par ce prince et Malek-Moadam. Les musulmans avaient pour loi que la mort d'un souverain rompait les traités conclus avec lui : les ambassadeurs eux-mêmes, lorsqu'un pareil événement se produisait, perdaient le bénéfice de la protection qui leur avait été promise, et devenaient esclaves[2]. Les sauf-conduits délivrés par le défunt sultan étaient annulés comme ses autres engagements. C'est ainsi que le patriarche de Jérusalem, que le roi avait fait venir de Damiette sur la parole de Malek-Moadam, se trouvait, par suite de la mort de ce prince, réduit en captivité, comme les prisonniers de Mansourah.

Il fallait, pour remettre en vigueur les conventions, les renouveler et les jurer une seconde fois. On était redevenu libre de part et d'autre. L'émir Hossam-Eddin fut chargé de traiter avec le roi. Il lui témoigna des égards, et les difficultés ne vinrent pas d'abord du côté des musulmans, qui demandaient l'exécution pure et simple des conditions arrêtées entre le sultan et le roi. Mais les scrupules du roi le reprenaient au sujet de Damiette. Tandis que ses compagnons d'infortune aspiraient à la liberté avec une ardeur passionnée, qui les aurait fait consentir avec

[1] Gemal-Eddin, Aboulfarage, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.
[2] Joinville, p. 239, C ; 247, B.

joie à tous les sacrifices humains, pourvu qu'ils échappassent aux fers des Sarrasins et à l'incertitude terrible qui pesait sur leur sort, le roi examinait si, les circonstances étant changées, il ne conviendrait pas de refuser la reddition de Damiette. L'empire égyptien était dans le trouble, peut-être allait-il être déchiré par la guerre civile; n'était-ce pas une occasion inespérée de conserver Damiette, qu'il serait coupable de négliger? Telles étaient les pensées qu'agitait le roi, lorsqu'il n'avait qu'un mot à dire pour recouvrer sa liberté. L'émir Hossam-Eddin s'étonnait de ses hésitations[1]. Elles ne pouvaient tenir contre un examen sérieux des faits. Le roi se convainquit de nouveau que Damiette, ou plutôt sa garnison, était incapable de résister; d'un autre côté, les émirs refusaient d'admettre une dérogation si essentielle au traité primitif. Le roi céda; mais il ne se fit pas moins de violence que la première fois. « Ce n'était pas sans difficulté, dit-il dans son compte rendu, que nous étions convenu avec le soudan de la reddition de cette place; ce ne fut point encore sans difficulté que nous en convînmes de nouveau avec les émirs. Puisqu'il n'y avait aucun espoir de la conserver, comme nous le sûmes très-certainement de ceux qui de Damiette étaient venus vers nous et qui

[1] Gemal-Eddin, qui vivait dans l'intimité de l'émir Hossam-Eddin, nous a transmis le fragment de conversation suivant, entre le roi et l'émir. « Hossam-Eddin, raconte l'auteur arabe, dans les relations qu'il eut avec le roi, au sujet des négociations de paix, ayant reconnu en lui beaucoup d'intelligence et de bon sens, lui dit un jour : « Comment a-t-il pu venir à « l'esprit d'un homme aussi pénétrant et aussi sensé que le roi de se con- « fier ainsi à la mer, sur un bois fragile; de s'engager dans un pays mu- « sulman, défendu par de nombreuses armées, et d'exposer lui et ses trou- « pes à une perte certaine? » A ces mots, le roi sourit et ne répondit rien. L'émir poursuivit : « Un de nos docteurs pense que celui qui expose deux « fois sa personne et ses biens à la mer, doit être regardé comme un fou. « et que son témoignage n'est plus recevable en justice. » Là-dessus, le roi sourit encore et dit : « Celui qui a dit cela a raison et sa décision est juste. » L'émir reprit : « Cependant l'opinion contraire a prévalu, et l'on entend « en justice les personnes qui font métier de courir la mer, parce que la « plupart d'entre elles reviennent saines et sauves. » — *Biblioth. des croisades*, t. IV

n'ignoraient rien du véritable état des choses, de l'avis des barons de France et de plusieurs autres, nous jugeâmes préférable pour la chrétienté que nous et les autres prisonniers fussions délivrés au moyen d'une trêve, que de perdre cette ville avec le reste des chrétiens qui s'y trouvaient, tout en demeurant, nous et les autres prisonniers, exposés aux si grands dangers de la captivité [1]. » En conséquence, il promit que les portes de Damiette seraient ouvertes aux Égyptiens le vendredi 6 mai; qu'il livrerait la moitié de la rançon, soit deux cent mille livres, avant de quitter les eaux du Nil, et la seconde moitié, lorsqu'il enverrait prendre à Damiette les malades, les armes, les machines, les approvisionnements de toute espèce qu'il y laissait. Les émirs, de leur côté, s'engageaient à rendre tous les captifs chrétiens existant dans leur empire, les bagages, les objets mobiliers et de campement, et même les chevaux qu'on pourrait retrouver.

Les choses étant ainsi convenues, il restait à se lier par des serments réciproques. Les émirs, au nombre de cent vingt-sept qui avaient pris part à l'élection de Scheger-Eddor, remirent au roi une formule de serment, par laquelle ils consentaient, s'ils ne tenaient pas leurs engagements, « à être aussi honnis que celui qui va en pèlerinage à la Mecque, la tête découverte; que celui qui reprend sa femme après l'avoir répudiée; que celui qui mange de la chair de porc [2]. » Le roi ayant fait examiner cette formule, il lui fut répondu par les hommes instruits des coutumes musulmanes que c'étaient les termes les plus forts par lesquels les infidèles pussent se lier. Le serment des émirs fut accepté.

A leur tour, ils voulurent tirer du roi le serment le plus capable d'engager sa conscience; et, sur le conseil

[1] Lettre du roi, Duchesne, t. V, p. 430, C. — Guill. de Nangis, p. 380, A; p. 381, B. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 109, D.
[2] Joinville, p. 246, D.

de quelques prêtres apostats, ils lui proposèrent de jurer que, s'il manquait aux conventions, « il serait aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa mère, renonce la compagnie de ses douze compagnons, de tous les saints et de toutes les saintes; que le chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui, en mépris de Dieu, crache sur la croix et marche dessus[1]. » Le roi rejeta avec horreur un serment qui lui semblait un exécrable blasphème. « Jamais, s'écria-t-il, pareilles choses ne sortiront de ma bouche! » Les émirs, étonnés d'un refus, derrière lequel ils soupçonnaient la pensée de se soustraire aux obligations du traité, voulurent forcer la volonté du roi. Le roi demeura inébranlable. Mais, plus il se montrait résolu à repousser leur formule, plus eux-mêmes y attachaient d'importance. S'irritant à la fin, ils le menacèrent, s'il ne cédait pas, de l'envoyer au supplice. « Vous êtes notre prisonnier, notre esclave, lui dit « l'un deux; nous vous tenons dans nos fers, et vous êtes « si hardi! Ou vous ferez ce que nous voulons, ou vous « serez crucifié, vous et les vôtres. » — « Vous pouvez « bien tuer mon corps, répondit le roi; mais vous n'au- « rez pas mon âme. » Ses frères, les barons qui l'entouraient, les ecclésiastiques eux-mêmes, le suppliaient de consentir à ce que désiraient les infidèles; ils lui représentaient que, décidé à tenir rigoureusement sa parole, l'alternative qui l'effrayait ne pouvait se réaliser et serait comme si elle n'existait pas. Ce n'était pas cette alternative impossible qui épouvantait le roi, c'était la souscription d'une formule abominable pour sa conscience de chrétien. « J'aime mieux mourir, disait-il. Et j'ai si « grande horreur d'une parole qui suppose que je puis « renier la foi, même sous condition, que je n'aurais pas « de voix pour l'exprimer[2]. »

[1] Joinville, p. 247, A.
[2] Joinville, p. 247, A. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 67, D.

Il y a dans la vertu courageuse une telle majesté, que, malgré leur colère, les émirs n'osaient porter la main sur ce prince désarmé, qui les bravait. Ils le menaçaient, ils tournaient autour de lui comme des bêtes fauves rugissantes ; mais un respect plus fort que leur fureur retenait leurs bras. Ils s'imaginèrent que le patriarche de Jérusalem inspirait au roi la résistance qui les irritait; peut-être aussi ne cherchaient-ils qu'une victime pour satisfaire leur rage ou un moyen d'amollir la fermeté du roi par la pitié. L'un d'eux s'écria que le roi ferait le serment, « parce qu'il allait lui faire voler la tête du patriarche sur les genoux. » On ne le laissa pas faire, mais on saisit le prélat, on l'arracha avec violence des côtés du roi et on l'attacha, les mains derrière le dos, au piquet d'une tente, comme pour commencer la série des supplices que les émirs avaient menacé d'infliger à tous les prisonniers. Robert, ancien évêque de Nantes et depuis dix ans patriarche de Jérusalem, était un vieillard de quatre-vingts ans. Ses mains avaient été liées avec tant de force, qu'elles enflaient d'une manière prodigieuse et que le sang en jaillissait. L'excès de la souffrance lui arrachait des gémissements pitoyables ; il criait au roi : « Jurez, sire, jurez hardiment ; je prends le péché sur mon « âme, du serment que vous ferez, puisque vous êtes bien « résolu à le tenir. » Mais le roi demeura ferme contre les cris de douleur du vieux patriarche, comme il l'avait été contre les menaces adressées à lui-même. Les émirs se reconnurent vaincus ; ils comprirent enfin que la parole d'un tel homme méritait plus de confiance que les serments les plus solennels. « C'est le plus fier chrétien, disaient-ils, qu'on ait jamais vu en Orient. » Ils délièrent le patriarche et ils laissèrent le roi jurer comme il l'entendait[1].

— Anonyme de Saint-Denis, p. 55, B. — Guill. de Nangis, p. 378-379, E.

[1] Joinville, p. 247, B.

Les émirs firent alors monter le roi sur un mulet; les galères qui portaient les barons suivirent le cours du fleuve; le jeudi soir, 5 mai, fête de l'Ascension, anniversaire du jour où les croisés s'étaient embarqués, l'année précédente au port de Limisso, on arriva au pont de Damiette. A l'extrémité de ce pont, une tente fut dressée pour le roi. En jetant les yeux sur cette ville, objet de ses regrets, qui renfermait une partie de sa famille et qui était l'unique gage du salut de tous les siens, ses regards furent douloureusement frappés par la vue d'une troupe de soldats musulmans qui tentaient d'escalader les murailles et de forcer l'entrée. A ce spectacle, le roi pâlit et se troubla pour la première fois. Il connaissait trop les émirs pour douter que s'ils pouvaient reprendre Damiette et mettre la main sur le trésor avant d'avoir délivré les prisonniers, leur liberté et probablement leur vie ne fussent perdues. Heureusement cette tentative d'escalade fut repoussée[1]. Mais, lorsque le roi eut fait parvenir à la reine et aux chefs de la garnison l'ordre d'évacuer la ville, ceux-ci, mis en défiance par cette attaque, par de précédents essais de surprise, effrayés d'ailleurs de la lourde responsabilité qui pesait sur eux, refusèrent d'obéir. Ils ignoraient jusqu'à quel point la volonté du roi était libre, et si ce n'était pas le servir et garantir ses jours que de résister à un ordre écrit sous la tente des Sarrasins.

Il y avait, en effet, un point délicat à sauver de la mauvaise foi musulmane : c'était le moment où les émirs se trouvant déjà mis en possession des gages du roi, tiendraient encore sa personne et les prisonniers entre leurs mains. Il était fort à craindre alors que la tentation de tout retenir, ville, rançon et captifs, ne l'emportât sur la force de leurs serments. Le roi avait cherché à parer à ce danger, en partageant en deux phases les restitutions

[1] Aboulmahassen, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

qu'il s'était engagé à opérer : il devait livrer Damiette d'abord ; puis, les croisés, sauf le comte de Poitiers, son frère, laissé en otage, seraient mis à bord des navires chrétiens ; enfin, les deux cent mille livres seraient payées et le comte de Poitiers rendu.

Les chefs qui commandaient à Damiette, lorsqu'ils furent bien convaincus de la volonté du roi, se hâtèrent de faire monter sur les navires la reine, qui n'était pas encore relevée de ses couches, les princesses, tous les chrétiens valides, et d'embarquer le trésor. Le vendredi, au point du jour, Geoffroy de Sargines entra dans la ville. Après qu'il se fut assuré que tous ceux qui pouvaient la quitter étaient en sûreté, il livra les clefs aux émirs ; leurs étendards remplacèrent aussitôt sur les tours ceux de la croix, et les portes furent ouvertes à la multitude impatiente des Sarrasins. Ils se comportèrent comme des vainqueurs qui courent au sac d'une ville, et non comme des gens qui rentrent en possession d'une propriété légitime. Ils se mirent à piller ; ils s'enivrèrent avec le vin laissé par les chrétiens. Leur fureur alors ne connaissant plus de bornes, ils se jetèrent sur les malades et les massacrèrent tous. Ils brisèrent les machines, les harnais, les meubles, que les émirs s'étaient engagés à rendre intacts ; ils en firent un immense bûcher ; puis, entassant au-dessus les cadavres des chrétiens mêlés à la chair de porc salé, double objet pour eux d'une égale répulsion, ils allumèrent un feu qui brûla pendant trois jours[1]. Les émirs, il faut leur rendre cette justice, voulurent arrêter le désordre : ils envoyèrent contre les pillards des troupes régulières, qui les battirent et les contraignirent par la force des armes à sortir de la ville[2]. Il est vrai que leur intérêt leur commandait de sauver le plus qu'ils pouvaient

[1] Joinville, p. 248, A. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 109, D.
[2] Aboulmahassen, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

des gages qui représentaient pour eux la seconde moitié de la rançon des croisés.

Cependant la journée s'avançait; les prisonniers devaient être rendus à la liberté aussitôt que les étendards musulmans auraient été arborés sur les tours de Damiette; ils les voyaient flotter sur ces tours depuis le matin, et la délivrance ne s'accomplissait pas. Bientôt même, sur un ordre des émirs, les quatre galères qui portaient les barons retournèrent leurs proues contre le courant du fleuve et commencèrent à le remonter dans la direction du Caire. Les prisonniers éprouvèrent le sentiment du plus vif désespoir; ils se voyaient perdus, au moment où ils croyaient toucher enfin à la liberté; « il y eut bien des larmes pleurées[1]. » Et, en effet, leur mort à tous fut un moment résolue.

Les émirs, réunis en conseil, agitaient la question de savoir s'il ne serait pas plus sage de les garder en captivité, de les tuer même, que d'accomplir les engagements jurés. Hossam-Eddin, durant le cours des dernières négociations qu'il avait conduites avec le roi, avait pu se convaincre de la fermeté et de l'ardeur de ses convictions; il en était resté frappé. Rendre à la liberté, c'est-à-dire à 'exécution de ses desseins contre la domination musulmane, un ennemi aussi redoutable par sa puissance, aussi implacable par son dévouement à la foi du Christ, paraissait à cet émir une chose insensée. Plus politique, moins grossièrement avide que ses collègues, il eût volontiers sacrifié la rançon pécuniaire pour garder dans les prisons de l'islamisme le roi de France et la fleur de ses chevaliers. Le massacre de tous les prisonniers lui semblait seul une résolution également sûre et ne l'eût pas fait reculer. Il en ouvrit résolûment l'avis; cet avis rencontra de nombreux approbateurs; on peut même dire que secrètement

[1] Joinville, p. 248, D.

il était partagé par tous les émirs, par l'armée, par le peuple égyptien. Il fut un moment adopté. Mais l'appât des deux cent mille livres qui étaient là, sur les navires des chrétiens, à la portée pour ainsi de la main, et que les émirs entendaient se partager, balançait fortement dans leur esprit les raisons des politiques. Après une longue et violente discussion, qui prit la journée presque entière, et durant laquelle le sort des croisés fut plus d'une fois sur le point d'être décidé d'une façon tragique, le parti de la cupidité plutôt que de l'honnêteté l'emporta. Le régent surtout, Ezz-Eddin-Aybek, le plus intéressé au payement de la rançon, s'était prononcé énergiquement pour l'exécution des conventions [1]. Si la rançon eût été payée, le roi et tous les prisonniers étaient perdus.

Ces malheureux avaient senti leurs angoisses s'accroître, à mesure que le jour marchait vers son déclin. Le soleil allait disparaître à l'horizon; tous, et le roi lui-même, n'avaient reçu depuis la veille aucune nourriture. La mort leur paraissait devoir terminer cette longue journée, lorsque les galères, qui étaient remontées une lieue environ dans l'intérieur des terres, changeant encore une fois de direction, vinrent reprendre leur premier mouillage. On annonça aux prisonniers qu'ils étaient libres; ils réclamèrent aussitôt l'autorisation de partir. Mais les émirs qui avaient songé tout le jour à les faire égorger, leur firent déclarer qu'ils ne quitteraient les galères qu'après avoir mangé; qu'eux, émirs, se regarderaient comme déshonorés, si leurs captifs s'en allaient à jeun [2]. Après le repas, ils purent descendre à terre et rejoindre le roi, qu'ils n'avaient pas revu, pour la plupart, depuis le jour où avait commencé leur captivité [3].

[1] Joinville, p. 248, B. — Aboulmahassen, *Bibl. des croisades*, t. IV.

[2] « Les viandes (mets) qu'ils nous donnèrent, ce furent beignets de fromage qui étaient rôtis au soleil, pour que les vers n'y vinssent, et œufs durs cuits de quatre ou cinq jours; et pour honneur de nous on les avait fait peindre par dehors de diverses couleurs. » — Joinville, p. 249, A.

[3] Elle avait duré trente et un jours.

Le roi sortait de sa tente pour aller s'embarquer. On peut imaginer avec quelle joie, quelle pieuse vénération, les barons qui étaient restés séparés de lui au milieu de circonstances si terribles, se pressèrent autour de sa personne. Leurs sentiments de respect étaient partagés par les Sarrasins eux-mêmes, qui s'empressaient de rendre hommage à leur illustre captif : armés de leurs sabres, ils le suivaient à pied, au nombre d'environ vingt mille, rangés derrière lui comme une immense escorte d'honneur. Ils l'accompagnèrent ainsi jusqu'à un point du rivage qu'accostait une galère de Gênes. Elle était destinée à recevoir le roi. Cette galère paraissait déserte; on ne voyait sur le pont qu'un homme, dont les gestes et les cris étaient ceux d'un fou. Lorsque le roi approcha avec son cortége de Sarrasins, cet homme donna un coup de sifflet et quatre-vingts arbalétriers se montrant tout à coup, l'arbalète tendue, couronnèrent le bordage du navire[1]. Cette imprudente démonstration effraya les musulmans, heureusement sans les irriter; presque tous s'enfuirent. Le roi monta sur la galère avec le comte d'Anjou, son frère, Geoffroy de Sargines, Philippe de Nemours, Guillaume de Beaumont, maréchal de France, Joinville et Nicolas, général de l'ordre des Mathurins. Le comte de Poitiers restait en otage, jusqu'à ce que les émirs eussent reçu les premières deux cent mille livres. Les autres prisonniers, les comtes de Flandre et de Soissons, Pierre de Bretagne, le patriarche de Jérusalem, ceux des barons et chevaliers de France, de Palestine et de Chypre, qui n'avaient pas été emmenés avec le commun des croisés dans l'intérieur de l'Égypte, furent conduits aux différents vaisseaux qui se trouvaient en rade de Damiette.

Le roi fidèle à sa parole jusqu'au scrupule, ne voulut pas consentir que sa galère quittât le Nil avant que le payement fût complétement effectué. Quelque instance

[1] Joinville, p. 249, B.

qu'on lui fit, quelque longue que dût être cette opération et malgré le danger évident d'être enveloppé et repris par les infidèles, dont les navires étaient les maîtres sur le fleuve, il avait promis de demeurer dans les eaux du Nil, il y demeura[1]. L'impatience de quitter cette terre de malheur était pourtant si grande chez les croisés, que plusieurs des barons de France ne se donnèrent pas le temps d'attendre que le roi se fût acquitté de leur rançon et qu'il se trouvât en sûreté sur son vaisseau. Dès le samedi, c'est-à-dire le lendemain du jour où ils avaient été délivrés, les comtes de Flandre et de Soissons, d'autres encore, vinrent prendre congé du roi. Le roi, un peu surpris, ne leur parla pas de lui-même, de la convenance qu'il y aurait à ne pas l'abandonner encore; il leur dit seulement qu'à son avis ils feraient bien d'attendre que le comte de Poitiers fût hors des mains des infidèles. Ils répondirent que la chose était impossible, leurs navires étant prêts à prendre la mer. Le jour même, ils mirent à la voile, emmenant avec eux Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. Celui-ci avait une excuse : il était si malade, qu'il mourut durant la traversée.

Le trésor contenait encore cent soixante-sept mille centdeux livres, qu'on fit passer aux émirs par sommes de dix mille livres. Le payement, commencé le samedi matin, dura ce jour-là et toute la journée du dimanche. Chaque somme, portée aux Sarrasins de l'un des vaisseaux en rade, était pesée dans des balances; puis, les gens du roi retournaient chercher une somme pareille. Il manquait à peu près trente-trois mille livres pour compléter la rançon. Les Templiers étaient à cette époque les dépositaires généraux des finances des rois et des particuliers. C'était au Temple de Paris qu'était placé le trésor royal; le roi avait aussi un trésor au Temple de Saint-Jean-d'A-

[1] Joinville, p. 250, D. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 89, C.

cre, pour les besoins de la croisade. Les Templiers possédaient sur leurs vaisseaux devant Damiette, en fonds appartenant à divers croisés, au delà de la somme qui manquait. Mais, en recevant ces dépôts d'argent, ils s'interdisaient par serment d'en disposer sans l'autorisation expresse des propriétaires. Le roi ayant fait demander au maréchal et au commandeur du Temple, qui étaient devenus les chefs de cette milice depuis que le grand maître était mort devant Mansourah, de lui avancer les trente-trois mille livres, faute desquelles il ne pouvait quitter le Nil, ils refusèrent, en alléguant que ce serait manquer à leur devoir. L'un et l'autre, cependant, faisaient partie des prisonniers délivrés par le roi, et la responsabilité de l'ordre n'était nullement exposée, puisque, de leur aveu, ils avaient à Acre, dans leurs coffres, des sommes bien plus considérables appartenant au roi. Cette interprétation judaïque d'une règle de comptabilité, odieuse dans les circonstances présentes, irrita le roi et souleva l'indignation de ceux qui l'entouraient. Le roi donna l'ordre qu'on prît aux Templiers, en employant la force au besoin, ce qu'ils ne voulaient pas accorder de bonne grâce pour le salut commun. Le sire de Joinville, chargé de cette mission, se rendit à bord du plus gros des vaisseaux où flottait la bannière du Temple, et sur le refus des maîtres de lui remettre les clefs du trésor, il se disposait à briser un des coffres à coups de hache, lorsque le maréchal, qui n'attendait peut-être que d'y paraître contraint, se décida à les ouvrir au représentant du roi[1].

[1] « Je m'en allai en une des galères du Temple, en la maîtresse galère; et quand je voulus descendre en la cale de la galère, là où le trésor était, je demandai au commandeur du Temple qu'il vînt voir ce que je prendrais; mais il ne daigna pas venir. Le maréchal dit qu'il viendrait voir la violence que je lui ferais. Sitôt que je fus avalé (descendu) là où le trésor était, je demandai au trésorier du Temple, qui était là, qu'il me baillât les clefs d'une huche qui était devant moi; et lui qui me vit maigre et décharné de la maladie, et en l'habit que j'avais en prison, dit qu'il ne m'en baillerait aucune. Et je regardai une cognée qui gisait par là, je la levai



Dès que le roi avait vu les flammes s'élever au-dessus du bûcher allumé dans la ville par les Sarrasins, il n'avait pas craint de réclamer contre la violation des engagements pris avec lui. Il avait envoyé un frère prêcheur à l'émir Faress-Eddin-Octay, qui, à part la scène violente où il avait menacé le roi pour obtenir l'ordre de chevalerie, s'était toujours montré juste à son égard et d'une parfaite loyauté. Le roi se plaignait à cet émir des excès commis dans Damiette et du manque de parole des chefs musulmans. Le roi s'exposait à un danger évident, en adressant ces reproches aux émirs : Faress-Eddin-Octay lui fit aussitôt répondre par le frère prêcheur que quant à lui, il n'y pouvait rien, quelque chagrin qu'il en eût ; mais qu'il suppliait le roi de dissimuler son mécontentement, tant qu'il serait sous la main des émirs, parce que se plaindre serait sûrement s'attirer la mort [1]. Le roi n'insista pas, parce que ses réclamations eussent été inutiles ; il n'aurait pas reculé, en cette occasion plus qu'en toute autre, devant la colère des émirs, s'il avait eu l'espoir de sauver un seul des pauvres malades chrétiens égorgés par les Sarrasins. Son courage, sa hardiesse dans les choses qui touchaient à la conscience et au devoir, allaient jusqu'à la témérité.

Tandis qu'il attendait la fin du payement sur sa galère,

et dis que j'en ferais la clef du roi. Quand le maréchal vit ce, il me prit par le poing et me dit : « Sire, nous voyons bien que c'est violence que « vous nous faites, et nous vous ferons bailler les clefs. » Alors il commanda au trésorier qu'on me les baillât. Et quand le maréchal eût dit au trésorier qui j'étais, il en fut fort ébahi. Je trouvai que cette huche que j'ouvris était à Nicole de Choisi, un sergent du roi. Je jetai hors ce que j'y trouvai d'argent et ils me le laissèrent transporter à la pointe de notre barque qui m'avait amené. Et je pris le maréchal de France (Guillaume de Beaumont) et le laissai avec l'argent ; et sur la galère je mis le maître de la Trinité (Nicolas, général des Mathurins). Le maréchal tendait l'argent au maître, et le maître me le baillait dans la barque où j'étais. Quand nous vînmes vers la galère du roi, je commençai à crier au roi : « Sire, Sire, « regardez comme je suis garni. » Et le saint homme me vit fort volontiers et fort joyeusement. » — Joinville, p. 250, A.

[1] Joinville, p. 252, C.

toujours ancrée à la même place, au bord du Nil, un Sarrasin dont le costume et tout l'extérieur annonçaient un homme d'importance, monta à bord et vint offrir au roi un vase de lait et des fleurs, de la part d'un riche Égyptien. Il fit son compliment en bon français. Le roi, étonné d'entendre un Sarrasin prononcer correctement cette langue, lui demanda où il l'avait apprise. L'autre répondit qu'il était né chrétien. A cette déclaration, le roi le repoussa vivement et lui dit : « Allez-vous-en, à vous ne parlerai-« je plus. » Cet homme était, en effet, un Français renégat. Qui sait quels sentiments secrets l'amenaient en présence de son souverain? A coup sûr, ses intentions étaient bienveillantes et respectueuses. Fait prisonnier lors de la croisade de Jean de Brienne, il avait apostasié, s'était marié à une indigène et était devenu fort riche. Il se retira tristement, après avoir avoué à ceux qui l'interrogeaient que la crainte de la misère et de la honte qui resterait attachée à son titre de renégat, l'empêchait seule de retourner à sa religion et dans sa patrie. S'il avait pu ou s'il avait osé exprimer cette pensée au roi lui-même, il n'aurait pas été repoussé ; et ni la pauvreté, ni le mépris des hommes n'auraient pu l'atteindre désormais [1].

On conseillait au roi de ne pas livrer les dernières sommes aux émirs, avant qu'ils lui eussent rendu le comte de Poitiers. Il n'en voulut rien faire ; il avait donné sa parole de tout payer d'abord, il tenait à remplir rigoureusement sa promesse. On lui annonça enfin que les dernières dix mille livres avaient été portées aux infidèles. Mais, Philippe de Nemours ayant ajouté par forme de plaisanterie qu'il croyait qu'on les avait trompés d'une pesée, le roi se montra très-courroucé. Il ordonna qu'on lui dît la vérité, et ne se calma qu'après qu'on lui eût assuré que la somme entière de deux cent mille livres se trouvait

[1] Joinville, p. 251, C.

entre les mains des émirs [1]. Alors il permit que sa galère quittât le fleuve et le conduisît au vaisseau qui lui était destiné. Le roi, tourné vers le rivage, cherchait à reconnaître de loin son frère, dont le sort l'inquiétait fortement. Ceux qui l'entouraient demeuraient silencieux, sous le poids de la même préoccupation. Enfin, une barque se détacha du rivage, et lorsqu'elle approcha, on reconnut à son bord le comte de Poitiers. Le roi, tout joyeux de le revoir, cria aux matelots : « Allume! allume! » Un fanal allumé sur son vaisseau devait être pour tous les autres le signal de se mettre en route [2]. La flotte mit à la voile, se dirigeant vers les côtes de la Palestine. Les Égyptiens la virent bientôt se perdre dans les vapeurs du soir, non sans éprouver pour leur part un secret repentir, une sorte de honte, de laisser échapper pour une somme d'argent un tel ennemi [3].

[1] Joinville, p. 250, C. — Le confesseur de la reine Marguerite, p. 110, B.

[2] Ou bien, selon Du Cange (*Observations*, p. 83), c'était un ordre aux matelots d'éclairer la boussole pour voir leur route. La Bible Guyot dit en effet :

Quand la nuit est obscure et brune,
Qu'on ne voit estoile ne lune,
Lors font à l'aiguille allumer,
Puis ne peuvent-ils s'égarer.

[3] Ce fut un cri général de réprobation dans le monde musulman contre l'avidité des émirs égyptiens, lorsqu'on connut les détails de leur conduite. Eux-mêmes en marquèrent plus tard un vif regret ; ils avouèren qu'ils avaient agi comme des insensés ou comme des aveugles, en rendant le roi de France et les croisés à la liberté. C'était la fascination de l'or qui les aveuglait. — Guill. de Chartres, p. 31, D. — Matth. Paris, p. 781. — Aboulmahassen, Chron. arabes, *Biblioth. des croisades*, t. IV.

Makrisi nous a transmis les vers suivants, composés par un poëte arabe après le départ du roi :

Quand tu verras le Français, dis-lui ces paroles d'un ami sincère :

Puisses-tu recevoir de Dieu la récompense qui t'est due pour avoir causé la mort de tant de serviteurs du Messie.

Tu venais en Égypte, tu en convoitais les richesses ; tu croyais, insensé, que ses forces se réduiraient en fumée.

Vois maintenant ton armée ; vois comme ton imprudente conduite l'a précipitée dans le sein du tombeau !

Cinquante mille hommes ! et pas un qui ne soit tué, prisonnier ou criblé de blessures !

Puisse le Seigneur t'inspirer souvent de pareilles idées ! Peut-être Jésus veut-il se débarrasser de vous.

Peut-être le pape est-il bien aise de ce désastre ; car souvent un prétendu am donne des conseils perfides.

En ce cas, prenez-le pour votre devin ; faites comme s'il méritait encore plus de confiance que Schakk et que Satih *.

Et si le roi était tenté de venir venger sa défaite, si quelque motif le ramenait en ces lieux,

Dis-lui qu'on lui réserve la maison du fils de Locman ; qu'il y trouvera encore et ses chaînes et l'eunuque Sabih.

* Fameux devins arabes.

FIN DU TOME PREMIER

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

## LIVRE PREMIER



## LIVRE DEUXIÈME

## LIVRE TROISIÈME

## LIVRE QUATRIÈME

## LIVRE CINQUIÈME



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

